

William Oliphant.
Leith.

A

C

Par

Par

A

LES ANTIQVITEZ

CRONIQVES ET SINGVLARITEZ DE PARIS, VILLE CAPITALLE du Royaume de France. Auec les fondations & bastiments des lieux : les Sepulchres & Epitaphes des Princes, Princesses, & autres personnes illustres.

Par Gilles Corrozet, Parisien, & depuis augmentees, Par N. B. Parisien.

‖ Dans le Privilege il est appellé [illegible]. C'est peut estre son fils qui a [illegible] sonnet a la louange de son Pere [illegible]



A PARIS,

Par Nicolas Bonfons, ruë neuue nostre Dame, à l'enseigne S. Nicolas.

1586.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.



tres m

ay

brge

& sin

te

pall

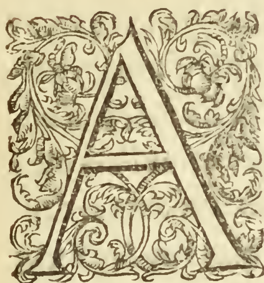
cte

les re

re des R



AVX LECTEVRS
SALVT.



Inſi que anciennemẽt tous hommes illuſtres ont trauaillé pour leur Patrie & Pais de leur naiſſãce, cõme il ſe voit infinité d'hiſtoires tãt des Romains qu'autres natiõs: les imitãs de mon petit pouuoir ay voulu remettre en lumiere ce petit abbregé, auquel ſont deſcrits les Antiquitez & ſingularitez de la grande & excellente ville de Paris, comme eſtant la principalle de tout le Royaume de France (dicte ſans per) ville Royalle, d'autant que les receptiõs, entrees & demeure ordinaire des Roys qui ont regné ſe font en icelle:

aussi que iamais il ne se trouuera que les habitans n'ayent tousiours craint, reueré & honnoré leurs superieurs, encores que beaucoup d'aduersitez & occasiōs se sont presentez, pour leur faire faillir & cesser l'obeyssance, mesmes de nostre temps, mais tant s'en faut que ainsi soit aduenu. Or à fin de ne m'attribuer plus grand honneur que ie ne merite, ou que par quelque enuieux ne sois nommé pipeur du labeur d'autruy, ie ne veux point nier que ce liure n'ait esté premierement mis en lumiere par Gilles Corrozet, comme mesme i'ay laissé vne Epistre qu'il adresse aux nobles Illustres familles de Paris, pour faire cognoistre que ne veux luy oster l'honneur qui luy est deu ayant si bien commencé qui merite loz immortel, mais regardant le vieil exemplaire auec cestuy tu cognoistras de combien il est accompagné & augmēté de plusieurs faits memorables, recerche des antiquitez & singularitez, qui se verront au grand con-

tentemẽt du lecteur, toutes fois ie ſçay bien que pluſieurs choſes n'eſtans ſi bien recherchees par moy, & auec tel labeur qu'il merite, ſe trouuera beaucoup de defautes à augmẽter, mais il plaira au Lecteur conſiderer que cét œuure, cõbien qu'elle ſoit petite, eſt de grãd peine, ioinct que ie n'auois deliberé le mettre ſi toſt en lumiere ſans eſtre acreu de pluſieurs remarques de l'antiquité, maïs forcé de ce faire par la priere de mes amis, outre l'ambition de pluſieurs qui ſe vouloïẽt preualoir de ce mien labeur, auſsi conſiderãt que touſiours il y a moyen d'augmenter ce liure de temps en temps: & que i'eſpere de brief, faire cognoiſtre de ma diligence, & curioſité, aux obſeruatiõs Antiques, ſepultures des Roys, Roynes de France, Princes, Princeſſes, & autres notables perſonnes, tant des Anciẽs, que modernes: leſquelles i'ay auec grands fraiz, & labeurs faitz portraire, tailler & repreſanter, de telle ſorte & auec telle per-

fection, que i'estime (le Lecteur estre trop rigoureux censeur) qui ne sera content du subiect: i'auois deliberé de ne mettre ce liure en lumiere que l'autre ne fut parachevé mais la longueur des ouuriers ma faict changer aduis. Ce pendant (amy Lecteur) Il vous plaira excuser les deffectuositez qui se trouueront, & le tout receuoir en bonne part. De Paris ce vingt deuxiesme Decembre, mil cinq cens octante cinq.

N. B.



AVX NOBLES ET ILLVSTRES FAmilles de Paris.

G. CORROZET,

L'VN des principaux honneurs que les anciens ayent donné les vns aux autres, entre leurs louãges, ou qu'ils ont reputé leur estre faict, c'est quãd ils ont esté dits & nommez enfans engendrez & nez, en villes excellentes, franches & de grãde renommee. Et sans particulariser les passages des Histoires, ceux qui ont leu les harangues & concions de Thucidide, Isocrate, Demosthenes, & tant d'autres, peuuent iuger comme cela a esté pratiqué de long temps, & en qu'elle reputation d'excellence les hommes se sont estimez d'estre appellez enfans de telle & telle ville: ou s'ils estoient estrangers, d'estre nombrez & inscrits au catalogue des familles, citoyens & bourgeois d'icelles. Et si cela a eu lieu entre tous les peuples, combien se doiuent attribuer de tiltres hõnorables les enfans & habitans de la plus magnifique, grande, populeuse & souueraine ville de France, voire de toute la Chrestienté? C'est vn poinct où il n'y a que debatre: car Paris sans pair, excede toutes les autres en grandeur & estẽdue, en multitude d'hommes, bastimens & maisons, en religion Chrestiẽne, en Temples, en biẽs faits, en iustice, en police, en science, en bons esprits, en marchandise, en arts & mestiers, en commoditez humaines, en viures & viandes, & en

tout ce que le cœur peut souhaiter, si abondamment que nul ne sçauroit s'opposer au contraire: ce sont arguments (Seigneurs Parisiés) pour vous esleuer, sans arrogance, entre les autres nations, vous trouuans bien venuz, fauoris, prisez & recueillis en tous pays estranges, par ce que le seul nom de vostre ville vous rend illustres & ennoblis enuers les autres. Or pour vous mouuoir d'auantage à vertu, & à l'amour du pays (car ce n'est pas assez de dire, ie suis d'vn tel lieu qui n'en sçait aussi exprimer les prerogatiues & beautez) i'ay dressé à l'honneur de la treschrestienne Couronne de France, & à l'exaltation de voz familles, les Antiquitez, de cette grand'ville de Paris, lesquelles ie vous dedie: où trouuerez par la deduction, combien noz Roys ont enrichie & decoree cette ville capitalle de priuileges, de bastimens, & de leurs propres personnes, voire apres leur mort: comme elle a esté cõmencee, & depuis paruenue à cette grandeur. Le but de mon intention est d'oster l'obscurité d'entre nous, & à fin que la memoire de si belles choses, soit perpetuelle entre les hommes. Acceptez (doncques de grace) la lecture de ce liure, supportant & corrigeant benignement les omissions que ie pourrois auoir commises, iugeant que le dessein du labeur, qui n'est de petite importance, ioinct à l'affection, qui peut quelquesfois s'esgarer, ce que i'ay euité auec diligence, A Dieu.

De Paris ce premier iour de May, mil cinq cens soixante & vn.

PLVS QVE MOINS.



LE BLASON DES ARMES" DE LA VILLE DE PARIS.

" Elles sont au prem. fueillet de la seconde partie.

LE chef d'azur de fleur de Lis semé
Monstre Paris estre ville Royalle,
La Nef d'argent sur vn champ enflãmé
Note qu'elle est des autres capitalle:
Le Roy est chef, & elle est principalle,
Soubs tel patron pour faire & decider
Ce qui luy plaist, iustement commander
Donc au moyen de si haute puissance
Toutes luy font entiere obeyssance,
Comme a leur dame, entẽdant la pratique
De gouuerner, en ce pays de France.
La belle Nef d'vne grand Republique.

PLVS QVE MOINS.

SONNET PAR LE FILZ DE L'AVTHEVR

LEs Estrangers desia de tous costez
Venoient a foule, & en grãd abondãce
Voir la grandeur & la magnificence
De Paris, chef des villes & citez.
Quand Corrozet par ses Antiquitez,
Les allegeant d'excessiue despence,
Les Releua de trauerser la France,
Se contentans de veoir ces raritez,
Romme qui fut la ville Capitalle
De l'vniuers, pour estre principalle,
N'a iamais eu vn si braue sonneur,
Et sans blason son Aigle est par trop fiere
Qui doit ceder à la Nef singuliere
Comme Paris passe Rõme en grandeur.

Or auant que venir aux raretez de ce qui se voit de grand, & remarquable à Paris, nous mettront en auant les vers de quelques hommes de nostre siecle, qui se sont employez à singulariser cette ville, mere, & nourrice des bonnes lettres, & entre autres d'vn Anglois, nommé Architren, hõme de singuliere erudition, & poëte fort ingenieux lequel, descriuant Paris, l'effigie auec ses vers, en telle sorte.

LOVANGES DE LA CITE
DE PARIS.

EN fin ie voy paroiſtre vn autre beau Palais.
Et ſiege d'Appollon, Paris, temple de paix.
Pleine de citoiens, & laquelle flamboie,
D'or, & d'autres metaux: où le Grec coule en ioye,
Où l'eſtude Indien, & le Poëte Romain,
Sont en pris, où le ſage Attique eſt en la main
Du François: c'eſt Paris, la roſe de la terre,
Où le baume, flairant de l'vniuers ſ'enſerre:
Qui en ſon ornement imite la grandeur
Des ſidons, & l'appreſt des banquets pleins d'honneur.
Paris riche en ſes champs, & en vins abondante,
Courtoiſe au laboureur, les moiſſons recueillante
A foiſon, où les champs ne ſont point offencez
De halier eſpineux: là l'on voit entaſſez
Les raiſins, comme és bois les fueilles eſpandues:
Tu y vois les foreſts de verdeur reueſtues
Formilier en gibier, & toute venaiſon,
Elle a vn puiſſant Roy, & fort en ſa maiſon,
Auquel elle obeit, qu'elle ſert & careſſe
Là eſt l'air bon, & doux, & l'aſiette ſans ceſſe
Pleine de tout bon heur: car tout y eſt plaiſant,
Tout eſt beau & ioyeux, ſi l'heur n'eſtoit nuiſant
Aux bons qui ſont preſſez d'vne faute commune,
Ayant touſiours au dos les rigueurs de Fortune.

Aussi ie ne veux mettre en arriere ce qu'vn Seigneur Prussien appellé Eustache de *Knobelsdorff*, à composé, pour loz & recommandation de cette nostre ville, à fin que les louanges se voyent espandues, & au chaut midy, & à l'humide Occident, au leuant temperé, & au gelé, & froidureux Septentrion: or sont les vers de ce Prussien de telle substance.

LA Royne des Citez, son hautain front dressant,
Voit ses murs crenelez, & son rampart puissant,
Les villes d'alentour, remplies de richesses,
La seruent tout ainsi que leur Dame, & maistresse
C'est espace iadis, que le milieu tenoit
Du fleuue, de Paris toute la ville estoit:
Et fut cette Isle ainsi embrassant la puissance
De Paris, comme vn Bers, qui a lié l'enfance
Du grand Roy Iupiter: car la Seine, sortant
Des fins des Heduens, vient icy apportant
Tout ce que la Gaule a de plaisant, & de riche,
Et luy en fait present d'vne main moins que chiche.
Ce beau fleuue, approchant cette grande Cité
Par tort son flottant cours, & demy arresté,
Il fait le doz tout nud d'vne Isle, auec l'espace,
Ou la ieunesse va, où elle se soulace.
Ce fleuue va rouant, & partit tout ioyeux
La cité & la rompt gaillardement en deux:
A fin qu'à son plaisir les maisons il contemple,
Qui sont en la Cité, le Palais & son temple.
Hé Dieu! *que de maisons, que de beaux bastiments!*
A peine dois tu rien (Paris) aux ornements
De celle, qui iadis commanda sur l'empire

De tout cest vniuers : & ce que plus i'admire,
Sont les Ponts, cinq en nombre, & tellement dressez,
Qu'on y voit des maisons les fondements haucez,
Et le tout si bien fait, qu'on iugeroit à peine,
Que ce fussent des ponts, que dessouz fust la Seine,
N'estoit, que l'on le scait, car les rancs des logis,
Les places, les cantons si voient vis a vis
Tout ainsi disposez, en mesme ranc, & terme,
Qu'on bastit les maisons en pleine terre ferme:
Mais quand le fleuue vient assembler tout son cours,
Et que les murs il laisse, allant par les entours
De la Cité, il voit le Palais, & ses Sales,
Et soudain iette l'œil sur les maisons Royales,
Ou le marbre est ouuré, & ou tel or reluit
Que les astres plus clers luisent toute la nuict,
Et où le Roy souuent, poussé de son office,
S'asseoid pour à chacun faire droict, & Iustice:
Bref il n'y a point lieu, en cette grand cité,
Tant soit il esloigné, ou d'autres escarté,
Ou tousiours on ne voye vne troupe infinie
De peuple, tant ce lieu a sa terre fournie
De germes de son corps : tellement qu'a le voir
On s'esbahit comment peut tout le monde auoir
Et tant de iouuenceaux, d'hommes, de Dames belles,
Tant de vaillans soldats, de rues & ruelles,
Qui sont cinq cens en nombre, & toutesfois n'aduient.
Q'vne soit sans auoir nombre, qui l'entretient,
Et peuple qui l'habite: & plus ie dis au reste,
Que voulant y passer souuent tu as moleste
Pour la trouppe qui croist, & retarde tes pas,
Plus que ne desirois, & que ne voudrois pas.
Paris a cest honneur, que de peuple ell' surmonte

Athenes: & Ephese, auroit encores honte
D'oser s'y esgaller, Rhodes n'est rien au pris,
N'y la riche Corinthe, & ceinte èn son pourpris
De deux goulphes de mer: car à Paris la France
Embrasse les presens du beau cor d'abondance.
Bien ne desire l'œil, & rien ne veut le cœur,
Qu'achepter on n'y puisse, car ce que le labeur,
Ce que la terre, & l'air produisent, on en fine
En cette grand cité, & prouince diuine.
Seule la France on voit si riche, & de tel heur.
Qu'elle mesme ne scait sa force, ou sa valeur.
Ie ne sçay qui premier fonda le plant aymable
De Paris la Cité sur toute autre admirable.
Il s'en faut rapporter au recteur des hauts cieux,
Qui de nous plus, que nous, est amy, & soigneux.
Sa grande antiquité a effacé la gloire
De l'autheur, luy donnant & le nom & memoire,
Elle eut si bonne source, & tel heur en naissant,
Que tousiours sa vigueur alla en accroissant.
Mais son heur le plus grand, sa gloire loz, & lustre
Proceda d'vn Vieillard segnalé & illustre,
Lequel venant en Gaule, apres plusieurs trauaux,
Apres auoir souffert cent, & cent mille maux,
(C'est Alcuin grand Docteur, i'ay encor souuenance
De son nom, qui premier porta Pallas en France.)
S'arresta à Paris, ou l'escolle il dressa,
De toutes bonnes mœurs, ou la voye il traça
A tant de bastiments, esquels on voit la presse,
Qui s'assemble à vn rien de toute la ieunesse,
Des qu'elle entend le son de la cloche appellant
Le Docteur, qui enseigne, & l'humble, estudiant.

EXTRAIT DV PRIVILEGE.

PAR Lettres patentes du Roy, donnees à Paris, le xviij. iour de Feurier l'an mil cinq cẽs quatre vingts & vn, ſigné par le conſeil BVYER, & ſeelé ſur ſimple queuë de cire iaune, Il eſt permis à Galiot corrozet, marchãt Libraire de Paris, de reimprimer ou faire reimprimer, vendre & diſtribuer ce preſẽt liure, intitulé les Antiquitez, Croniques & ſingularitez de Paris, (ville Capitalle du Royaume de France) reueuës, corrigees & augmentees en cette derniere edictiõn: Et fait ledict ſieur deffences à tous Libraires, Imprimeurs & autres d'Imprimer ou faire Imprimer & vendre ledict liure des Antiquitez, ſans le gré & conſentement dudict Corrozet, pendant le temps de dix ans finis & accomplis, ſur peine de confiſcation des liures autrement imprimez, & d'amande arbitraire, ainſi qu'il eſt plus amplemẽt contenu eſdictes lettres.



TABLE DES ANTIQVITEZ ET SINGVLARITEZ, DE LA VILLE DE PARIS, ET DES choses memorables en icelles.

Table pour trouuer promptement, les fondations des Eglises, & les Epitaphes des nobles qui y gisent.

Table pour trouuer promptement les Colleges.



TABLE POVR TROVVER PROMTEMENT LE LIEV OV IL EST traicté de chacun Roy.

Les François ont esté premierement gouuernez par Ducs, iusques en l'an de Iesus Christ quatre cens vingt, auquel temps ils creerent Roy le fils du Duc Marcomire, nommé Pharamond.

Nombre des Roys de France. — Le lieu où il traite de chascun Roy se verra marqué cy dessous.



LES

ANTIQVITEZ, HIstoires & Singularitez de la grande & excellente Cité de Paris, ville capitalle & chef du Royaume de France.

Chapitre premier.

I'AVROIS assez matiere pour escrire vn iuste volume, si les choses dignes de celebrer, faites en cette ville de Paris, apparoissoient à la lumiere, eu esgard à l'antiquité, à la grandeur d'icelle, & à la frequentatiõ des hommes de toutes les nations du monde, depuis que les Roys de France y ont mis leur siege, mais la negligence de ceux qui ont eu les charges en icelle, & ont manié les affaires, & la paresse de ses enfans mesme, ou les guerres enquoy les Parisiens se sont exercitez, ou l'iniure du temps, qui n'a laissé venir les escritures iusques à nous, l'occasion de ses mutations, tout cela ensemble nous a priuez de ce fruict & laissez en ignorance, dont noz deuanciers sont beaucoup à reprendre: car i'ose a-

asseurer, que si les Histoires de nostre ville n'eussent esté precipitees en l'oubliance, que les Romains, ny les Grecs, ne nous eussent surmontez (encor' qu'ils ayent escrit quelquesfois à plaisir) mais la copie de leurs escritures les a ainsi haussez iusques au sommet & perfection de l'histoire. Ie ne parle seulement de Paris, mais des autres villes, & d'auantage de tout le Royaume de France, qui n'a encores eu Historiographe égal à son merite: combien que plusieurs s'en soyent efforcez, & ausquels nous sommes redeuables pour le labeur de leur plume. De ceux là, toutesfois & d'autres: vieux fragmés non imprimez, ensemble du tesmoignage des anciens, & des Epitaphes des Princes & monumens antiques, i'ay basty cette petite ville, pour rendre à ma patrie l'honneur que ie luy suis tenu, m'ayant produict & nourry en elle: non que ie sois suffisant pour atteindre au comble du deuoir, mais pour n'estre ingrat au pays d'ou ie suis, & ayant fait ce que i'ay peu, ne seray à reprendre: car ie pense y auoir trauaillé selon la volonté qui à esté telle qu'elle deuoit, & comme naturellement contrainct à m'en acquiter, par l'amour & faueur que chacũ porte au lieu d'ou il a prins sa naissance & nourriture. Venons à l'histoire, & voyons si elle a quelque fondateurs que nous voussissions approuuer.

Aduertissement sur les diuerses opinions.

Plusieurs s'esbahissent, comme, d'vne telle & si noble ville on ne trouue mieux à la verité le nom & le temps de son fondateur. Ie pense respondre à cela, & dirons les opinions des Autheurs qui en ont escrit, aucuns desquels (peut estre) se-

ront reputez fabuleux: car à considerer la diuersi té d'icelle, on n'en peut attendre autre fin, que les vnes sont faulces ou toutes ensemble.

Toutesfois à fin quon ne pense que ie les aye ignorees, ie ne les ay voulu passer en silence: car auec les coniectures qu'on pourra prendre de ce qui s'ensuit, les vns adhereront à vne oppinion, & les autres à l'autre, combien que ie sçache que ie trouueray autant d'hommes du party que i'ay à declarer, comme d'autres qui le voudrõt nyer: si est-ce que pour ne rien oublier ie diray ainsi.

Les opinions diuerses de la fondation de la Ville de Paris, & en quel temps elle fut erigee, selon plusieurs Historiographes.

NOZ Ancestres, soit que la grossiere simplicité les rendit stupide, ou qu'il estimassent, que sans escrit la memoire de l'antiquité des choses se gardast par le recit des anciens de pere en fils, ont esté si peu soigneux de laisser la souuenance de l'origine des villes, qu'ils ont basties, que de peu des anciennes a l'on vne certaine asseurance de leur origine premiere. Et qu'il soit ainsi encores voyez vous, que l'on faict des doutes sur la premiere fondation de la Cité de Rome, & tiennent aucuns, que Romule n'en fut point le bastisseur, ains en donnent l'honneur à ne sçay qu'elle dame Grecque, qui luy donna son nom.

Voy Denys de Halicarnasse.

Et sous l'iniquité de telle loy à passé vne des plus anciennes, belles, populeuses, riches, magni-

fiques, & des mieux policees, qui soient en l'vniuers, à sçauoir la ville de Paris, que les anciens ont nommé Lutece : l'origine de laquelle ceux qui ont les Troyens à cœur, & ausquels ils attribuët la gloire d'estre les peres de la plus part des peuples & citez de l'Europe, raporte à ne sçay quel Paris Troyen, ou à tout le moins aux Troyens fugitifs la conflagration de Troye, lesquels en souuenance & memoire de celuy qui estoit cause de leur ruyne, bastissans cette Cité la nommerent du nom de cet effeminé. Or s'il est ainsi, qu'vn Paris en soit le bastisseur, encor' ne seroit-ce pas ce Troyen ains vn Gaulois de nation & le quel viuoit plus de deux cens auant, que ce mol fils de Priam nasquist. Et lequel Gaulois estoit de la race & sang de cét ancien Samothé, lequel du temps mesme de Noé, poliça les gaulois, & les institua en toute vertu, honnesteté & doctrine: car de dire que la Cité de Paris ayt esté bastie par Troyés, ou Sicambriens, lors que laissant le pays Scythien, ils vindrent en Gaule, ce seroit se moquer du tout de la verité de l'histoire, comme ainsi soit, que plus de six cens ans auant cette vollee de François en Gaule, la Cité de Paris estoit bastie, & portoit le nom de *Lutece*, soit qu'elle fut ainsi appellee à cause qu'elle estoit boüeuse, ce que ie ne peux receuoir, veu que les Gaulois n'auoient point la pratique n'y l'vsage du Latin, & que les Autheurs plus illustres l'appellent *Leucotece*, du nom comme ie pense de Luce Roy des Celtes, cõme aussi les Parisiens furent nommez *Luceens*: comme le pays és entours fut appellé

Ce Paris fut le 18. Roy des an

Parisis, & le peuple Parisié, du nom du susdit ROY des Celtes Paris, l'vn Roy estant le fondateur des villages Parisiens, l'autre de la ville, laquelle à porté le nom de *Lutece*, ou *Lucotece*, car ainsi l'appelle Strabon, parlant d'elle en cette maniere. Le long de la riuiere de Seine sont les Parisiens, qui ont vne Isle, & en icelle la Cité de *Leucotece*. Aucuns (mais sãs preuue que de coniecture) ont voulu dõner nom à ce peuple pris de plus loing que de leurs pays, à cause que ce qui vient des estrangers nous semble plus exquis que ce que nostre terre nous apporte: Par ainsi disent que noz Luteciens, ou Luceens ont esté dits Parisiens de certains voyageurs de Grece, là conduits par Hercule, & tirez du recoing de l'Arcadie, où Strabon les rencontre, & les dit estre les plus anciens peuple de la Grece, mais il ne faict aucune mention que ses *Parrhasiens* (car ainsi s'appelloient ces Archadiens) ayent voltigé hors de leur pays pour nous venir fonder cette belle Cité au Cœur de la Gaule. Aucuns ont dict que Iules Cesar estoit fondateur de Paris, mais cela est faux, comme il appert par son dire: Parlant donc de soy-mesme, & de ses affaires en Gaule, il vse de ces mots. Ayant commandé que l'assemblee des Estats fut faite de tous les pays de Gaule, sur l'entree du Printemps, comme tous les Gaulois y fussent venuz sauf les Senonois, les Chartrains & ceux de Treues, il soupçonna ce delay, comme pour commencement de reuolte, & de guerre: & pource il changea le lieu de cõseil, & assemblee des Estats à *Lutece*, ville des Parisiens, les-

ciens Gaulois, regnãt l'an 2550. apres la creation du monde, auant la cõqueste que Cesar fit des Gaulles.

Strabon liure 4.

Iules Cesar rend tesmoignage de Paris, & l'assiette & pourpris d'icelle, commẽtaire 6.

quels estoient voisins des Senonois:&des la memoire de leurs peres, ils auoient alliance ensemble,neantmoins pour lors estimoit on,qu'ils n'estoiét point de la ligue & coniuration des rebelles. Ou est l'homme si simple, qui osast dire ayant leu cecy, que Cesar soit le fondateur de Paris, puis que c'est luy, sans autre, qui confesse & rend tesmoignage,que de tout temps & memoire les Parisiens auoient alliance iuree auec ceux de Sens, lesquels de toute ancienneté estoiét les mortels ennemis de la cité de Rome & des Romains ? Car commandant de transporter le conseil à Lutéce de Paris,c'est signe qu'elle estoit desia bastie,& qu'en si peu de temps qu'il y auoit de sa venue en Gaule, il n'eust pas dressé vn lieu propre à faire vne telle assemblee. Or pour mieux esplucher cecy,oyez comme il en parle en vn autre passage: Ces choses se passans & desmeslans ainsi deuant Cesar, Labian laissant à Prouins celle cruë de gendarmerie,que nouuellement on auoit amenee d'Italie, à fin qu'elle seruist pour la garde du bagage de son camp, il s'en alla à Lutece, accompagné de quatre legions. Lutece est vne ville des Parisiens, assise en vne isle de seine. Puis adiousta, parlant deCamulogene le general de l'armee des Gaulois,& declarant qu'elle estoit l'assiette de cette ville.Cestuy-cy (dit il) voyant que tout estoit aux entours marescageux, & que ces palus perpetuels se vuidoient en la Seine, & donnoient empeschement à ceux qui auroient desir d'assaillir le lieu, si arresta auec deliberation d'empescher le passage aux nostres. Disant dōc,

Cesar li.7 de la guerre Galique.

que Lutece estoit vne ville du terrouër Parisien, & fondee en vne Isle, il est assez euident, que Cesar, l'ayant trouuee bastie, venant en Gaule, n'en fut iamais le fondateur, comme en ses escrits n'y a pas vn trait duquel on puisse en rien tirer, pour prouuer qui l'ait faict bastir. Voila quant à l'origine de cette excellente Cité, laquelle nous deuons aux anciens Gaulois, longtemps auant les Romains, n'y que les Sicambriens ne vinssent oncques en Gaule.

Pour voir le plant de Paris, & comme iadis se comportoit son estendue, ie vous ameneray ce qu'en escrit Iulian l'apostat, qui fut depuis Empereur, lequel estant Cesar, & gouuerneur des Gaules, sous les enfans du grand Constantin, faisoit sa residence ordinaire à Paris, ainsi que luy mesme tesmoigne en vne Epistre qu'il enuoya aux Antiochiens, laquelle porte le tiltre de Misopogon, ou il d'escrit fort proprement cette ville, ainsi qu'elle estoit de son temps, parlant en cette maniere. I'estois iadis passant l'yuer en ma bien aymee Lutece (c'est ainsi que les Parisiens appellent leur cité) laquelle est, & sied en vne petite Isle, voisine du fleuue qui l'enuironne de toutes parts, sur lequel y a des ponts de bois, qui facilitent le passage de chacun costé, pour entrer en la ville, & la riuiere ne croissant, ou decroissant guere, est toute telle presque en Hyuer, qu'elle a de coustume de se monstrer en esté: l'eau de laquelle est tresplaisante & claire à la regarder, & d'icelle boiuent les citoyens, d'autant que se tenans en vne isle, il faut qu'ils se pouruoyent de cette eau

Iulian l'apostat aux Antiochiens.

pour leur vſage. L'hyuer n'eſt rigoureux en ces quartiers là, a cauſe (comme l'on dit) des chaleurs de l'Occean, qui n'en eſt eſloigné, que d'enuiron quarente cinq lieuës. Au texte de Iulian y a 970. ſtades, qui reuiennent a 45. li. prenant deux mil & demy d'Italie. pour lieuë. Et peut eſtre, que quelque aleine du vent Marin y vient, & ſ'eſpand iuſqu'en ce lieu, & qu'auſſi l'eaue de la mer ſemble eſtre plus chaude que celles des riuieres de eau douce. Et ainſi vous voyez, quel eſtoit Paris pour lors, & ſa grandeur, ſi bien qu'Ammian Marcellin, pour cét eſgard, l'appelle Chaſteau ou petite ville, lors qu'il pourſuit la vie, & geſtes de l'apoſtat: à la ſuitte duquel il eſtoit, viuant à ſes gages. I'ay dit (auec Iulian) que les *Luteciens*, habitoyent en vne Iſle, pour la preuue dequoy il ſe trouue encores des memoires & regiſtres faiſant foy, que du coſté du grand Chaſtelet, & en la vallee de miſere y auoit vn pont: & par conſequent, l'eau y paſſant, au bout duquel fut baſty le Chaſtelet par Iulian, & non par Ceſar premier Empereur, à fin qu'il ſeruiſt de fortereſſe, & de citadelle, ſi par quelque cas l'on vouloit aſſaillir l'Iſle, ou ſi les habitans attentoient quelque ſedition, dreſſoient quelque reuolte. Ie ſçay que le vulgaire, qui a ouy dire que cét edifice du grand Chaſtelet eſtoit de l'œuure de Ceſar, a conclu tout auſſi toſt, que ce fut Iules Ceſar, qui en cauſa l'edifice, mais il faut voir le temps que Iules Ceſar ſ'arreſta à Paris, apres qu'il ſ'en fut rendu ſeigneur paiſible, veu qu'auparauãt il fut longtemps ſans y entrer, ſi bien que luy venant du coſté de Me-

Ammian Marcellin liure 15.

Comentaire Ceſar. liure 7.

lun, & de Corbeil, vers le Heurepois, assist son camp du costé des Marests où à present est bastie l'Abbaye S. Victor, les Gaulois poserent le leur de l'autre costé de la riuiere, qui estoient aussi des Marests, ou à present ce sont les Celestins, & tout ce quartier de ville, où est la rue de Sainct Anthoine, & lieux adiacents. Or estoit cecy sur les dernieres annees que Iules Cesar se tint en Gaule, & qu'il dompta les forces des Gaullois: & par ainsi faut conclure qu'elle imposibilité il y a, que ce soit esté luy, qui ait faict bastir les forteresses de Paris, puis que par ses gens, conduits par Labien, la ville susdicte fut ruynee & bruslee, & restauree par ceux du pays, & depuis par les gouuerneurs y enuoyez au nom de l'Empire.

Par ainsi nous ayant asseurance par les escrits d'Ammian marcelin, que Iulian faisoit sa residence ordinaire à Paris, tirons cette consequence que ce fut luy, & non Iule qui bastit le Chastelet & autres lieux, qui encores portent la marque d'antiquité en cette ville, & n'importent le nom de Cesar, veu qu'il estoit imposé aux Princes du Sang Imperial, ou à ceux qu'ō voyoit estre pour venir à la succession de l'Empire, tel qu'estoit ce Iulian, & comme à present on nomme Roy des Rommains celuy qui est designé pour succeder à l'Empire. Le susdict Iulian, citoyen de Paris, où aussi il fut proclamé Empereur, fit bastir outre le Chastelet, vn bastiment où est maintenant l'hostel de Clugny pres les Mathurins, qui estoit vn lieu champestre, & luy seruoit de lieu de plaisance, & seiour, lors qu'il vouloit prendre relasche

Amian liure 17.

de ſes trauaux & affaires d'importance, & ce lieu eſtoit anciennement nommé le Palais des thermes, & de vray, il y a leans vne grand ſalle, ſur la platte forme, de laqu'elle y a des iardins auec arbres qui porte creance de longue antiquité : car l'edifice eſt de matiere forte & dure, comme vn roch, & le nom du Palais des thermes luy eſt demouré iuſques auiourd'huy, pource comme aucuns croyent que l'on aportoit en ce lieu les deniers des thermes des tributs deuz à l'Empire Romain. Aucuns interpretent Palais de thermes, pour les baings, leſquels y auoient eſté faits par l'Empereur Iulian l'apoſtat, & dient que les eaux d'iceluy venoient de deuers Gentilly: Cette raiſon eſt confirmee par les lettres de la fondation du college de Sorbõne, eſquelles (quant à l'aſſiette du lieu) ſont expreſſement contenus ces mots, *Ad locum Thermarum Cæſaris*. Quoy qu'il en ſoit lan 1544. qu'on fit les ramparts & baſtions à Paris, pour reſiſter à la venue de l'Empereur Charles cinquieſme, on trouua du coſté de la porte S. Iaques des canaux de pierre de taille & conduits d'eaux, cõtinuez depuis le village d'Arcueil, ainſi nommé à cauſe des arcs baſtis de brique, qu'on voit encores de preſent, ou de ce mot Latin compoſé *æqueductus*, ou biẽ de *Arcus Cæſaris*, iuſques dedans Paris: leſquels cõduicts des eaux auroiẽt peu ſeruir audits baings: & de preſent ſeroient neceſſaires à reſtablir, pour arroſer la haute partie de l'vniuerſité de Paris, qui en a bon meſtier, ſi meſſieurs les Gouuerneurs ſ'y vouloient employer. Ce quartier la fut le premier habité apres

Le quartier le premier habité.

que la cité eut prins son estendue, long temps parauant que celuy de la ville du costé de Septentrion fut hanté qui est auiourd'huy le plus grand. Il estoit alors tout en bois & forest où se faisoiét plusieurs homicides iusques sur la riuiere de Seine, pour ausquels remedier, fut bastie vne tour pres la cité, pour seruir de guet aux Parisiens, laquelle on voit encores auiourd'huy au milieu du cimetiere des S. Innocents, où est la chappelle de nostre Dame. Et pour verifier d'auantage que c'estoient bois, il y a vne chapelle en l'Egise S. Oportune, à costé du cœur dediee à la vierge Marie, qu'on nomme encores de present nostre Dame du bois, en laquelle Madame Saincte Oportune, Religieuse, frequentoit souuent, & depuis ladite chapelle a esté enclose dedans l'Eglise dediee à ladite Saincte. Reuenant à l'antiquité de nostre ville, on dit que le marché des bestes estoit par deça, ou est à present la rue des Bourdõnois, au lieu que l'on dit la place aux deschargeurs, & encores ce lieu est appellé la vieille place aux pourceaux. La Croix du tiroir est ainsi nõmee, pource qu'on y tuoit les bestes, & à proprement parler, c'est la croix du Tiroir. Aucuns publient qu'elle fut ainsi appellee pour la Royne Brunechilde, qui y fut tiree à quatre cheuaux, pour auoir faict mourir plusieurs Roys & Princes du Sang de France. Au carrefour Guillory estoit le pillory, ou l'on couppoit les oreilles, & pource à bien dire, c'est le carrefour Guingne-oreille. Quand aux viures abondans en la Cité, nous auons la halle de Beausse, où se vendoient

En quels lieux se vẽdoient les viures.

de nostre temps les grains & bleds de la Beausse. Il y auoit vne certaine ruelle en la rue de la vieille pelleterie, descendante en la riuiere de Seine, qui s'appelloit le port aux œufs. La boucherie de Paris, estoit ou elle est à present, hors la cité, & prochaine de la porte à l'issue du pont: ce lieu estoit appelé l'apport de Paris, pour les viures que l'on y apportoit à vendre, comme encores au iourd'huy se nomme la porte de Paris, pource que c'estoit la premiere de ce costé là, pour sortir & entrer en la cité. Et deslors y fut edifiee quelque forteresse pour deffence de la cité, au lieu où est de present le grand Chastelet, ou les gardes de la Preuosté de Paris d'antiquité tiennent la Iustice ordinaire & la iurisdiction Royalle. Aucuns tiennent que le grand Chastelet est vn des edifices de Cesar, lequel il fit edifier pour fermer la cité, au bout du pont, & que c'est la premiere porte de Paris, à laqu'elle on payoit les tributs des ports & passages, comme on faict encores de present, au lieu qu'on appelle le Treillis, audict Chastelet; & sont encores aucuns viuans, qui disent auoir veu escrit sur ledict Treillis, *Icy se payoit le tribut à Cesar.* Et à la verité on y a trouué de nostre temps en quelque endroits des lettres Grecques & Latines, engrauees dans les pierres. Quant à la matiere du bastiment, elle est tresdure: car vn pic en trois heures n'en sçauroit leuer l'espesseur d'vn poing, comme on à veu l'experiéce. Quoy qu'il en soit, il estoit dés son commencement clos & enuironné de profonds fossez à fonds de cuue, dans lesquels auoit son cours la riuiere de Seine,

Les Princes aduenãt à l'Empire estoiẽt appellez Cesars, cõme il est dit cy deuant.

comme on voit auiourd'huy la Bastille: & qui bien le considerera, il le trouuera estre tresforte place. De la grosse tour d'iceluy despendent plusieurs fiefs nobles de Paris. Depuis fut habitee & fermee la ville iusques au lieu qu'on dit l'archet S. Merry, & alloit on de cette porte tout droict à la riuiere de Seine, au lieu qu'on dict les planches de mibray, c'est à dire, la moitié du bras de Seine, & là auoit vn pont de bois qui s'adressoit à S. Denys de la chartre, c'est auiourd'huy le pont nostre Dame, & estoit la seule porte de ce costé là pour aller & venir à Paris: cette porte estoit forteresse enclose d'eau comme le grand Chastelet.

Ou estoiẽt les portes de la ville anciennement.

Apres fut faict le cimetiere que l'on dit des Innocens, qui estoit lors ainsi que les boucheries, (hors la ville) à fin d'euiter corruption & mauuais air. Au parauant il estoit licite à chacun pere de famille, de se faire enterrer luy & les siens en sa caue, court & iardin, comme on en à trouué en grand nombre, en faisant les fondemens de quelque bastimens. Aussi se faisoient enterrer par les voyes & chemins, & de nostre temps auons trouué des sepulchres au long des vignes hors la ville S. Marceau, & n'y a longtemps qu'en vne rue, vis à vis de S. Victor, en pauant icelle rue qui ne l'auoit oncq' esté, nous fut monstré au milieu d'icelle vn sepulcre de pierre, long de cinq pieds ou enuiron, au chef & aux pieds de laquelle furent trouuees deux medalles antiques de bronze. Pareillement l'an 1538. en edifiant des maisons sur la riuiere de Seine de la tour de Nesle, vis à vis du chasteau du Louure, furẽt trouuez vnze caueaux,

Sepulchres antiques, trouuez en bastissant.

en l'vn desquels estoit vn corps mort armé de toutes pieces, qui tourna en poudre si tost qu'on le toucha: c'est vn argumẽt que ces lieux ont esté autresfois habitez. Reuenant à nostre propos, pres le cimetiere des S. Innocents, au lieu dict Champeaux on establit vn marché, on y fit de petits logis, & puis maisons, & par succession de temps, la ville s'estendit iusques à la porte S. Denis. La elle fut fermee & la vieille muraille desmolie, & encores de nostre temps voyoit on les premieres, qu'on appelloit fausses portes, és rues S. Denis, S. Martin, S. Honoré, & Montmartre, qui ont esté abatues durant le regne du Roy Frãçois premier du nom par le conseil de M. Guillaume Budé, maistre de ses requestes. A l'endroit de chacune desdictes anciennes portes, est l'Image de nostre Dame apposee contre vne maison: laquelle Image estoit iadis sur chacune porte de la ville, & cela à esté fait pour vne recognoissance. Es rues de Iouy, & vieille rue du Temple y à encor' à chacune vne Tour, qui iadis seruoient de portes, & sont correspondantes à sainte Catherine du val des escoliers, à l'aue Maria, Hostel de Barbeau, qu'on appelloit la porte des Beguines, rue de Paradis, & autres endroicts des fausses portes, iusqu'à l'endroit du Louure.

Anciennes portes de la ville abbatues de nostre temps.

Pres le Parrin Gasselin estoit vne place ou on iettoit les chiẽs morts, qui s'appelloit la fosse aux chiens, & encor' y a il vne rue ainsi appellee. Pour acheuer nostre propos que les lieux anciennement n'estoient dedans la closture de Paris, on trouue en la datte d'aucunes lettres Royaux ces

mots *Donné à noſtre Egliſe S. Magloire, lez Champeaux pres Paris*. Semblablement la domination de S. Martin des champs, fait cognoiſtre, que ces lieux eſtoient hors la ville, comme nous verrons cy apres en la deduction de noz Antiquitez. Ceſar en ſes Commentaires deſcriuant les eſtats des Gaulles, met en ſouuerain degré les Druides, qui eſtoiẽt les Sacrificateurs, Iuges, Legiſlateurs & gouuerneurs des villes & du peuple. Ils enſeignoient les loix & ſciences aux ieunes enfans nobles, & leur apprenoient les lettres, leſquelles (comme eſt à preſuppoſer) eſtoient Grecques: car de donner certitude qu'elles lettres ils vſoient, eſt impoſſible. Et icy me ſouuient de Geoffroy Tory, en ſon liure du Champ-fleury, qui dit auoir veu à Paris, quatre anciennes pierre de taille, eſquelles y auoit lettres Hebraiques grauees & entaillees, l'vne en l'hoſtel de Feſcamp, deux autres en vne maiſon en la rue de la Harpe, la quatrieſme pres des Cordeliers, qui eſt argument ſuffiſant, que telles lettres, auſſi bien que les Grecques & Latines, y ont eſté iadis en honneur. Ces Druides gouuernoiẽt le ſpirituel & le temporel, eſtoiẽt francs de tous tributs, emprunts, impoſts, guerres & autres ſeruitudes. Ils ne vouloient ſouffrir que leurs enfans vinſſent en leurs preſence iuſques à l'aage capable de porter armes. Ils eſtoient grands obſeruateurs d'Aſtrologie, & de la religion des faux dieux, entre leſquels ils adoroient ſouuerainement Mercure, Apollo, Mars, Iupiter. Ils ſacrifioient à iceux hommes viuans, quand ils eſtoient attaints de crime. Le princi-

Les Druides enſeignoient les Loix.

pal de leurs Temples estoit au lieu de Montmartre, qui estoit nommé le mont de Mercure, auquel les Parisiens, alors idolatres s'assembloient à certains iours, & offroient sacrifices au diable, qui estoit en ce temps le prince du monde. Depuis la conqueste que Iules Cesar fit des Gaulles, les Parisiens furent tousiours en la subiection des Romains, iusques au temps de Claudion & Merouee, lesquels s'emparerent des Gaules, & y dresserent ce noble Royaume de France, comme sera dict cy apres.

Des Roys qui ont regné en la France, estans payens: suiuant leurs Effigies mises au Palais Royal de Paris, maison des Roys, du premier Roy Chrestien, qu'aussi de ses successeurs.

CHAP. II.



EN continuant l'HIstoire de nostre ville de Paris, apres auoir esclarcy les obscuritez de sa naissance, ie reste à dire son augmentation accroissement & perfection, depuis qu'elle a esté gouuernee és mains des Roys de France, qu'ils l'ont tant ennoblie, qu'ils en ont faict le chef de leur Royaume. Tous ceux qui ont descrit l'histoire Françoise, posent Pharamond, le premier en rang entre les Roys de France, comme aussi il a esté esleu le premier, lors que ceste nation voulut commander à bon escient sur les Gaules, combien que plusieurs ont oppinion que iamais il n'a commandé, ce neantmoins puis qu'il est effigé auec les autres & cõme la souche du sang Royal dedans ce grãd

Palais

PalaisParisien, ie ne faudray aussi le mettre au rãg de ceux qui ont commãdé sur les François, mais non sur le pays que maintenant on appelle France. Icy ie n'ay moyen de declarer cõme les François paruindrent aux Gaulles, d'autant qu'il faudroit bien autant de papier que tout ce liure contiẽt pour en faire ample discours, ioinct que plusieurs Historiographes, en n'ont assez escrit amplement: or pour abreger ie commenceray vous declarer le premier esleu Roy de France.

Pharamond fils de Marcomir, premier Roy des François payen, commença à regner sur eux en l'an du monde 4383. Apres la natiuité de Iesus 421. Il regna 11. ans: Sous luy commencerent les François, à vser des loix, & iugerent leurs causes par quatre Barõs, Nobles, Sages, & esleus de leurs gens, selon & ensuiuant la Loy Salique: & ensuiuant icelle Loy, ordõnerent dés lors lesdits François, que iamais femme ne succederoit au Royaume nÿ à la Courõne de France. Voyez Gaguin liure 1. Paul Emile liure 1. *Le premier Roy des Francois.*

Clodium second Roy des François, payen, succeda à son pere Pharamond, en l'an du monde 4394. Apres la natiuité de Iesus Christ, 432. Il regna 18. ans, Il fut surnommé le Cheuelu, parce qu'il portoit longue barbe & longs cheueux, il ordonna que les François portassent longue cheuelure en signe de liberté, & aussi declara la ville de Paris franche, ce Roy subiugua les Thuringiens ou Lorrains, print Cambray d'assaut, fit mourir les Romains qui estoient dedans, deffit leur armee pres la riuiere du Rhin, & conquist *Le deuxiesme Roy des Francois.*

Tournay, la Bourgōgne & plusieurs autres villes.

Troisiéme Roy de France.

Merouee le tiers Roy des François, payen succeda à Clodium, en l'an du monde 4412. apres la natiuité de Iesus Christ 450. regna 10. ans, cōme ses deuanciers, il estoit payen preux & hardy en guerre, comme il à monstré en plusieurs batailles esquelles il s'est trouué: Il fit ietter au feu vn sien fils, pour auoir tué le Roy de Cornouaille, qui venoit de s'esbatre, estant lors Cornouaille tributaire à France.

Le quatriesme roy de France.

Childeric fils de Merouee, quatriesme Roy des François, payen, Prince belliqueux, luy succeda en l'an du mōde, 4422. apres la natiuité de Iesus-Christ 460. Il regna 26. ans: Ce Prince se gouuerna mal & pour sa luxure fut chassé par son insolence. Gillon, vn citoyen Romain, qui estoit gouuerneur de Soissons, succeda à son lieu par l'espace de huict ans: Puis Childeric fut remis en ses estats, & se gouuerna fort bien & sagement.

De S. Denys premier Euesque de Paris, qui apporta la Foy au pays de France: Comme il fonda l'Eglise S. Estienne des Grecs, S. Benoist & l'Eglise de nostre Dame des Champs, de S. Geneuiefue, qui fit rebastir la chappelle où reposoient les Saincts Martirs: De la prieuré S. Denys de la chartre & chapelle S. Blaise: quel estoit la ville & pays de France en son temps.

SAinct Denis fut nay d'Athenes, nasquit le 6. an du 6. aage du monde. Il fut grand clerc, & mesme en l'art d'astrologie: Il auoit vingtsix ans lors que nostre Seigneur sou-

frit mort & paſſion, en l'arbre de la croix. Il fut conuerty par S. Paul, par trois ans, & puis Eueſque d'Athenes. Puis alla à Rome, pour viſiter S. Pierre & S. Paul leſquels il trouua priſonniers ſous Neron ſixieſme Empereur. Apres fut enuoyé en France, auec S. Ruſtic, & S. Eleuthere ſes compagnons, par le Pape Clement, premier du nom, & parce eſt appellé l'Apoſtre de France. Il fut decolé au pied de la mõtagne de Montmartre, pres Paris, en l'aage de quatre vingts ans, le 13. de l'Empire de Domitian: & le fit decoler vn Tyrã, nommé Siſinus, preuoſt de la Prouince, auec vne doloire, pour ne vouloir adorer les Idoles. Ce fut l'an de la natiuité noſtre Seigneur 96. & de ſa paſſion 63. Leſdits bien-heureux martirs furent mis en priſon, au lieu où eſt à preſent la Prieuré S. Denis de la Chartre (ainſi nommee pour cette cauſe) A cette raiſon le mont de Mercure à eſté touſiours depuis appellé Montmartre, ou montaigne des Martyrs: Apres leur mort, le corps S. à l'ayde des Anges, porta ſon chef iuſques au village de Catulle, au lieu dit auiourd'huy la Prieuré S. Denis de l'Eſtree: & la il fut par vne dame chreſtienne enſeuely auec les deux autres martirs, où ils repoſerent 324. ans iuſques au temps de Dagobert: comme nous dirons en ſon ordre.

S. Denis enuoyé au pays de frãce.

S. Denis mis à mort à la montagne de mõtmartre

Prieuré S. Denis de la chartre.

S. denis eſtant mort, porta ſon chef à catule.

Ce bon S. fonda en la ville de Paris, trois Egliſes. La premiere au nom de la Saincte Trinité, où eſt à preſent S. Benoiſt, ainſi qu'il appert en vne verriere de ladicte Egliſe, en la chappelle S. Nicolas, vers Septentrion, où eſt eſcrit.

Egliſes fondees par S. Denis

S. Benoiſt.

In hoc sacello Sanctus Dionysius cœpit inuocare nomen sanctæ Trinitatis.

S. Estienne des grecs

La deuxiesme S.Estienne des Grecs,ainsi nommee, pourautant que S.Denis & sa compagniee estoient de Grece.

Le premier siege Episcopal.

Quand à l'vniuersité, son antiquité est en cecy plus à respecter, que celle de la ville, que des les premiers Roys elle à esté habitee, que le premier siege Episcopal a esté en icelle, ce qui se peut tesmoigner par l'Eglise S.Estienne des Grecs, ou S. Denys se tenoit au commencement, & ou il endoctrinoit les Parisiens en la foy de l'Euangille: Ioint que ie n'ay point leu en aucun autheur, ou les Euesques se tenoient auant, que le grand & magnifique temple de nostre Dame fut basty, la fondation duquel n'est de si longtemps, qu'on la puisse rapporter aux Roys de la premiere & seconde famille: tellement que Lutece estoit suiette à l'Euesque de Paris,& iceluy se tenoit hors de l'isle de Lutece.

Nostre dame deschãs au cha. 9. cy apres.

La troisiéme Eglise, fondee par ce bon Euesque, fut nostre Dame des champs, auquel lieu y auoit vn temple dedié à Mercure, l'idole duquel il ruina & chassa le diable,puis le cõsacra à la vierge Marie :Là il esleut sa demeure & y fut prins.

Par la passion de sainct Denis, plusieurs creurent en Iesus Christ,& entre les autres Lærtia,qui au parauant auoit procuré la mort de Lisbius, son mary, conuerty à la Foy, & lequel en fin elle ensuiuit par la couronne de martyre. Le fils des laquelle aussi nommé Lisbius, ayant milité sous trois Empereurs,&retournant és Gaules,fut bap

tisé par Massus troisiéme Euesque de Paris, apres S. Denis. Et depuis escriuit les martyres dudit S. & ses compagnons, ainsi qu'on les troüue en la librairie de ladicte Abbaye.

Depuis le trespas de cette dame, qui enterra le corps S. Denis & ses compagnōs, on ne tint gueres conte du sepulchre des Saincts, iusques au temps de sainte Geneuiefue, qui deuotement frequentoit en la pauure chapelle où ils reposoient, laqu'elle elle procura estre refaite de pierres carrees, & par miracle pourueut à l'indigēce du vin, autant qu'il en falut aux ouuriers, iusques à la cō-sommation de l'ouurage: resplendit en ce lieu, & à Paris, par autres vertus diuines, cōme diray cy apres.

S. Geneuiefue fit rebastir la chappelle où les S. corps estoiēt inhumés.

La prieuré S. Denis de la chartre, iadis Abbaye, mentiōnee cy dessus, à autresfois esté en la collation de l'Euesque de Paris, mais depuis à esté baillee à l'Abbé & conuēt de S. Martin des champs, contre & enchange de l'Abbaye de Montmartre, maison de Nonnains.

Il vient icy bien à propos de dire, que pres S. Denis de la chartre, dont i'ay faict mention y a vne chappelle, laqu'elle on dit estre la plus ancienne Eglise & paroisse de la cité, dediee au nom de S. Blaise & S. Symphorien, tant en haut qu'en bas à laqu'elle fit de grands biens haut & puissant seigneur Mathieu, Comte de Beaumont, en l'an mil deux cens cinquante cinq, au temps d'Odo Euesque de Paris. On voit encores en bas les fōds & les sepultures dudit Comte, & de la Comtesse sa femme.

Eglise S. Blaise & S. Symphorien.

Accroissement de la ville de Paris, sous Clouis le premier Roy de France chrestien: De la preeminence ancienne d'icelle ville, de la fondation de l'Eglise saincte Geneuiesue: Paris aßiegé par les Hongres & autres matieres.

CHAP. III.



Louis cinquiesme Roy de France, premier Roy Chrestien, succeda à son pere Childeric, l'an du monde 4448. Apres la natiuité de Iesuschrist, 484. ans regna 30. ans quinze ans payen & 15. ans Chrestien. Le susdit Clouis espousa Clotilde, qui estoit de Bourgongne, & Chrestienne, laqu'elle conuertit son mary en grand peine: ledit Roy mit sõ siege à Paris, & l'establit ville capitalle de son royaume. Iceluy Clouis, monarque des Gaules, & Clotilde sa femme (que nous nommons Saincte Clote) à la requeste de S. Geneuiesue alors viuante, edifierent hors les murs, au mont de Paris vne Eglise à l'honneur des Apostres S. Pierre & S. Paul, en l'an 400. quatre vingts dix neuf, laquelle Eglise est auiourd'huy nommee S. Geneuiesue, au mont de Paris, pource que ladite S. y fut enterree l'an cinq cens quatorze, souz le põtificat de Simmache, souuerain Euesque de Rome, encores y void on son sepulcre en la caue de ladicte Eglise, voy la vie admirable de la saincte.

5. Roy & 1. Chrestien.

S. Geneuiesue au mont de Paris.

En c'est endroit il me souuient que la plus part des anciẽnes Eglises ont des caues & voutes sousterraines, c'estoit la deuotion de ce temps la.

En cette Eglise au milieu du cœur fut enterré le Roy Clouis, comme verres cy apres en son Epi-

taphe: Auſſi la Royne Clotilde qui mourut en l'an cinq cens quarante ſept.

Au meſme lieu repoſe les os de Clotilde leur fille, femme d'Almarich, Roy des Gots, & deux des fils de Clodomire, Roy d'Orleans: leſquels Clotaire leur oncle tua de ſa main. Le Sepulcre dudit Roy eſt haut de deux pieds, ſon effigie eſt eſleuee deſſus auec grande maieſté, le tout eſt enclos d'vn coffre de bois, aux ouuertures duquel eſt eſcrit vn long Epitaphe, contenant ſes faits, l'vn Latin & autre François, entre autres ce qui enſuit.

Epitaphe du Roy Clouis.

Hic eſt illuſtriſsimus Rex, Ludouicus, qui eſt Clodoueus, anté Baptiſmum nominatus eſt Francorum Rex quintus, &c. Et en François.

Cy giſt le cinquiéme Roy de France, premier Roy Chreſtien dit Clouis, auant ſon bapteſme: lequel S. Remy baptiſa à Reims & nomma Loys, & la apporta vn ange de paradis vne ampoule pleine de creſme, dont il fut oingt. & ſes ſucceſſeurs Roys de France en ſont auſsi oingts à leurs couronnemens. Celuy Roy, à l'admonneſtement de S. Clote ſa femme & de madame S. Geneuiefue, fonda cette egliſe en l'hõneur des princes des Apoſtres S. Pierre & S. Paul, ſacree par S. Remy, c'eſt la premiere

Comme le S. Creſme fut apporté

Eglise que iamais Roy de France fondast. Il conquist Thoulouze, & Aquitaine, iusques au mont Pyrenees, deuãt luy les murs d'Engoulesme, par miracle, tomberẽt: Alemaigne luy fut tributaire, Thuringe, la haute Alemaigne & autres pays: Cestuy institua Paris, chef du royaume de france, deliura & affranchit son royaume de la main des Romains. A ce noble roy enuoya l'Empereur Anastase, vesture imperiale, & couronne d'or, laqu'elle il donna à S. Pierre de Rome, il vesquit & mourut saintement xv. ans auant son baptesme, & autres xv. ans apres. Et fut icy enterré l'an D. xiij. de ses quatre filz Roys, Theodoric, Clodomire, Childeric, & Clotaire, en l'an xxx. de son regne.

En cette Eglise Clouis mit Chanoines seculiers, & par testament il obligea à cette Eglise le pays de Bourgongne, qu'il auoit domté, & plusieurs autres terres, ainsi qu'il se voit par les chartres & documents de cette Royalle maison:

L'an de grace 1148. regnant en France Loys le ieune, & lors qu'il estoit au voyage de la terre S. à la poursuitte de Sugger, Abbé de S. Denis en

France, & laissé regét du royaume, auec quelque Seigneurs, fut reformee ladite Eglise, ostant les Chanoines, il y fut mis des religieux de S. Victor & le premier qui porta tiltre d'Abé à S. Geneuifue fut Odon, ou Eude Religieux de S. Victor, la cause du changement fut par l'insolence & mauuais gouuernement des chanoines, si bien que le Pape Innocent second, estant venu en France, & se trouuant en vne procession, ou le Roy assistoit, ces chanoines vserent de leurs folies acoustumees, qui fut cause que quelques temps apres furent chassez & mis hors, laissans ceux qui vourẽtviure religieux sous la reigle de S. Augustin. Et de ce faire eut charge cét Abbé, tant du Pape Eugene troisiéme que du Roy Loys le piteux.

Changement des Chanoines de sainɛte Geneuiéue

Au temps de S. Geneuiefue, les Hongres assiegerent Paris, mais par les prieres d'icelle enuers Dieu, ils se retirerent sans faire domage à la ville, tous fuitifs & espouuentez, comme s'il y eust eu vne gendarmerie qui les poursuit au dos: Cette sainte vierge est la vraye patrõne & garde des Parisiens, qui ont telle confiance en Dieu, par les prieres & merites d'icelle, que de toute tribulation ou necessité, soit de maladie, pour les guerres & heresies, soit pour auoir de l'eau du ciel, ou pour auoir beau temps, soit pour la famine, ou pour faire retirer la Riuiere de Seine quand elle est desbordee: bref pour toutes choses dont on à affaire, ils la prient & font processiõs publiques, esquelles ils portent sa Chasse par hommes nuds en chemisse, en grãde reuerẽce, & ne sont iamais frustrez de leurs requestes, ains sont exaucez de

Ordre que l'on tiẽt en proceßion.

Dieu. A cette proceſſion aſſiſte tout le Clergé de Paris, Meſſieurs de la Court de Parlement, & le corps de la ville: leſquels partants de ladite Egliſe, ou ſon corps repoſe, accompagnent la chaſſe ſaincte Geneuiefue iuſques à noſtre Dame, où ſe dit & celebre la grand'Meſſe en toute deuotion, puis eſt reconuoyee en tel ordre iuſques au petit pont, icelle retournee en ſon Egliſe eſt remõtee en ſon lieu par les Religieux de leans deuant que manger: leſquels religieux, trois iours parauant ſa deſcente, ieuſnent & vont pieds nuds en proceſſion. Ie n'ay voulu icy oublier l'Epitaphe de vne bonne dame de Sauoye, enterree au cœur de leans.

Exiguo clauduntur hoc ſaxo inteſtina nobilis diuæ Agnetis de Sabaudia vxoris quondã illuſtrißimi Franciſi comitis Dugnenſis: molem autem carnis exiuit ſexta decima Martij, anno incarnati verbi milleſimo quingenteſimo octauo.

Egliſe S. Geneuiſue bruſlee.

Nous auons dit cy deuant que cette Egliſe eſtoit fondee au nom de S. Pierre & S. Paul, mais apres que cette glorieuſe dame S. Geneuiefue fut morte & enterree en icelle Egliſe, les miracles de cette Dame ſ'eſtant publiez par tout, & elle eſtãt eſleuee: & ſes ſacrez oſſemens enchaſſez, l'Egliſe auſſi changea de nom, fut renommee S. Geneuiefue. Et cecy fut dés le temps que les Merouinges tenoient la couronne des Gaules ſous le regne des Pepins, & enuiron l'an de grace 890. lors que les Normans coururent & pillerent la Gaulle, cette Egliſe fut auſſi compriſe au ſac de ſes pillars & lors infidelles, mais au parauant les cha-

noines auoient transporté le corps S. de la Vierge hors de sa maison, & par l'espace de cinq ans fit plusieurs miracles. Les anciens registres d'icelle abbaye S. Geneuiefue du mont font mention que d'ancienneté, la chapelle S. Medart S. Geneuiefue, du miracle des ardents en la cité, & encores la chapelle S. Symphorian & de S. Germain le vieil, toutes ces paroisses qui n'estoient pour lors que chappelles, dependoient de ladite Abbaye S.Geneuiefue, lesquelles ont esté donnees à Monseigneur l'Euesque de Paris, ainsi que i'ay veu par les Chartres qui sont en ladite abaye.

Ceste maison à de grãds priuileges, pour n'estre en rien suiette à l'Euesque, quel qu'il soit, ains depend imediatement du S. siege Apostolique, si bien que marchant en põpe publique, l'Euesque de Paris, & l'Abbé S. Geneuiefue, ils vont coste à coste l'vn de l'autre, vsans de leurs droicts & prerogatiues: Au reste pour la Iustice Ecclesiastique, de l'abbé & chapitre d'icelle, il y a vne chambre apostolique, à laqu'elle respondent en matiere ecclesiastique, les Princes, Seigneurs, Conseillers & tous officiers de la Couronne, y ayant vn cõseruateur, des sentences duquel les appeaux ressortissent immediatement au S. siege de Rome, sans que diocesain, n'y metropolitain, n'y primat y puissent rien pretendre d'authorité. *Chambre apostolique*

Quand à la Iustice temporelle, le seigneur Abbé & chapitre de l'abbaye S. Geneuiefue, iouissent de grands droits, tenans vne bonne partie de l'vniuersité sous leur iurisdition, & ayãs iustice haute, moyenne, & basse, droits d'aubene, & espaue, *Iustice temporelle.*

& autres telles particularitez apropriees aux seigneurs, qui ont droit de plein haubert: pource ont ils leurs prisons, Iuges Greffiers, Procureur fiscal & autres officiers de Iustice, le tout du don & graces des Roys, qui ont voulu singulariser cette maison, comme premiere fondation des Roys. Vn nouuel Abbé venant à estre receu, (car il faut qu'il soit religieux) suiuant l'ancienne institution n'ayant encor (par la grace de Dieu & bonté des Roys) c'este abbaye esté regie par autres que par ceux de l'ordre mesme, le prieur & sous-prieur luy vont au deuant reuestus de chappes, à l'entree de l'eglise iusques au degrez de l'au mosne, & la le font iurer & promettre, ayant premierement veu ses bulles, icelles acceptees, & luy aussi receu pour Abbé de tenir & faire tenir l'ordre, & reigle S. Augustin, selon que leur religiõ, & maison en sont establies sur cette discipline. Ce que promis, le meinent dans le Cœur, au dessus du tombeau du Roy Clouis, est vne chaire paree ou se met ledit Abbé, tandis le prieur fait les prieres & oraisons accoustumees en tel cas, lesquelles finies, les prieur & sous-prieur le conduisent en son siege, ou estant il donne la benediction aux assistans. Et de mesme façon vse l'abbé, lors que la saincteté du grand & souuerain Euesque des Chrestiens vient à Paris, comme autresfois il est aduenu, lequel fit son entree par vne porte qui respond au Iardin de l'Abbé, entre les portes de S. Marceau, & S. Iaques: & celle saincteté promet, & iure de ne rien immuer des priuileges de cette Eglise, n'y des droits octroyez à

Reception d'vn nouuel Abbé.

Quand le Pape fait son entree Paris.

l'Abbé,&religieux seruans a icelle. La reception de l'Euesque y est a remarquer,d'autant que gueres iamais vn Euesque,ne vient d'vn autre Eglise a celle de Paris, qu'il ne soit tenu se venir presenter a c'elle de S. Geneuiefue, apres auoir esté sacré, auant que les chanoines de nostre Dame le recoiuent,ausquels faut que le conuent S. Geneuiefue le liure. Or l'euesque venant de S. Victor, se presente a la porte de l'aumosne en l'eglise S. Geneuiefue, on luy vient au deuant,l'abbé & religieux auec la croix, eau beniste, & encens, sollennellement reuestus auec les liures des Euangilles: lequel Abbé offre a baiser à l'Euesque, luy donne l'aspersoir pour arrouser le peuple d'eau beniste: & ayans chanté quelque prieres,l'Abbé, & prieur chacun à vn costé de l'Euesque le conduisent prés le grand autel, & là est vn tapis, & oreillers prests pour l'agenouillement,& accoudoir de l'Euesque:&tandis on fait des prieres sur luy, lesquelles finies,l'Abbé & Prieur le meinent au grand autel, ou l'Euesque fait offrande d'vn drap de soye qui soit riche & precieux: apres ce l'Abbé & Prieur, le conduisent au reuestoir, ou l'Euesque fait porter ses habits pontificaux, desquels ceux cy le reuestent, le meine sur la chaire sur laquelle il doit estre porté: & assis en icelle l'abbé fait encores quelques prieres, lesquelles acheuees,quatre religieux,vestus de chapes, l'enleuent en sa chaire,& le portét sur leurs espaules, iusques aux degrez de l'aumosnerie, ou ils le liurent à ses feodaux,&suiects,& est l'Euesque tenu suiuant la coustume de donner a ses quatre reli-

Reception de l'Euesque de Paris, & ceremonies.

gieux vne piece d'or àchacun. Les feodaux dudit Euesque, se charge de ce fardeau, & les religieux vont deuãt en procession, iusques en la ruë neuue nostre Dame : & la estans deuant l'Eglise S. Geneuiefue des ardents, ilsdescendent l'Euesque & l'abbé, & prieur, le liurent aux chanoines de nostre Dame, la venus pour le receuoir, ce que fait les religieux s'en retournent.

Aduertissement au Lecteur. Pour continuer nostre Histoire, ie aduertiray le Lecteur, que tous les Roys de France, qui ont tenu leurs siege à Paris, sont les vrais &legitimes Roys: & depuis Clouis, tous ont aymé & respeté le lieu y tenans leurs maisons, thresors, chartres, assemblees & deliberations, conseils, receptions des Princes estanges, entrees, mariages, festes, funerailles & tous autres actes de Princes: mesmement y faisoient gesiner les roynes, &baptiser les enfans royaux, comme il est apparent par les histoires deGregoire de tours, & autres croniques.

Fondation de l'Abbaye, S. Germain des prez, autresfois nommee S. Vincent, lez Paris: les singularitez qui y sont & autres Histoires. CHAP. IIII.

le sixiesme Roy de frãce. LE Roy Childebert, succeda à son pere Clouis, au royaume deFrance, en l'an du monde 4478. apres la natiuité de Iesus-Christ 516. Il regna 45. La premiere fondation Royale qui fut faicte à Paris, apres celle de l'eglise S. Pierre & S. Paul, à present S. Geneuiefue, est celle de S. Vincent hors les murs: laquelle maintenãt on nomme S. Germain des prez, de laquelle fut fondateur Childebert, Roy de Paris, & de

France, ainsi que portent les lettres de la fondation mises par Aymon moyne en son histoire.

EGO. Childebertus rex vna consensu & voluntate Francorum & Neustrasiorum, & exhortatione sanctißimi Germani Parrhisiorum vrbis pontificis, vel consensu espicoporum: cœpi instruere Templum, in vrbe Parrhisiaca prope muros ciuitatis, in terra quæ aspicit ad fiscum nostrum Isciacensem, in loco qui appellatur Locotitio, in honorem sancti Vincentij martyris: cuius reliquias ex Hispani asportauimus, seu & sanctæ crucis, sancti Ferreoli, & sancti Iuliani, & beatißimi S. Georgij, & sancti Geruasij, Prothasij, Nazarij & Celsi pueri, quorum reliquiæ ibi sunt consecratæ: proptera in honorem dominorum sanctorum concedimus nos fiscum largitatis nostræ, qui vocatur Isciacus, qui est in pago parrhisiorum, prope alueum Sequanæ vna cum omnibus, quæ ibi aspiciunt, cum mansis & commanentibus, meis agris, territoriis vineis, siluis, seruis, inquilinis, libertis ministeralibus, præter illos quos nos ingenuos esse præcipimus cum omnibus appendentiis suis, quæ ibi aspiciũt, cum omnibus adiacentiis: cum omnibus, quæ nobis deseruiunt, tam in aquis quam insulis: cum molendinis inter portam ciuitatis, & turrim positis: cum insulis, quæ ad fiscum adiacent cum piscatoria, quæ appellatur Veuma: cũ piscatoriis omnibus, quæ sunt in ipso aluco Sequanæ, sumunt quæ initium à ponte ciuitatis, & sortiuntur finem, vbi alueolus Sauara veniens præcipitat se in flumen. Has omnes piscationes, quæ sunt & fieri possunt in vtraque parte fluminis, sicut nos tenemus, & nostra forestis est, tradimus ad ipsum locum, vt habeant ibidem Deo seruientes victum quotidianum per succes dentia tempora. Damus autem hanc potestatem vt cuius-

Annonius monachus des gestes des Frãçois liu. 2. chap. 19.

cũque poteſtatis littora fuerint, vtriuſque patris fluminis teneant vnã perticam terræ legalem, ſicut mos eſt ad ducendas naues, & reducendas: ad mittenda retia & reducẽda abſque vlla refragatione vel cõtradictione, ſeu iudiciaria cõtentione. De argumentis vero per quæ aues poſſunt capi ſuper aquam, precipimus vt nulla potẽs perſona inquietare audeat famulos Dei: ſed omnia ſecure teneant, poßideant per infinitas temporum ſucceßiones: & cum artis, & caſis infra Parrhiſius ciuitatem cum terra & vinea, & oratorium in honore ſancti Andeoli martyris, quem de Helario & Ceraunio, dato pretio cõparauimus, cum omnibus quæcunque in ea nobis deſeruiunt, pro requie animæ meæ, quando Deus de hac clarißima luce dederit diceßũ. Ipſe fiſcus qui vocatur Iſcia cus cum omnibus, quæ ibi aſpiciunt die ad ipſum Templum domini, quod nos ædificamus deſeruiat, & ad omnia quæ illi ſunt opus tam ad lumen quàm in dei nomine ad ſtipendia ſeruorum dei quos ibi inſtituimus: ſeu ad ipſos rectores, qui ipſos regere habent omnino ibi trãſoluant, & per longa annorum ſpacia ad ipſum templũ domini abſque contraditione vel refragatione, aut iudiciaria contentione inſpecta ipſa præceptione omni tempore proficiat in augmentum. Et vt hæc præceptio ceßionis noſtræ futuris temporibus firmior habeatur, deo auxiliante, vel per omnia tempora inuiolabiter cõſeruetur, manibus propriis vel noſtris ſignaculis infra decreuimus roborare. Datum quod fecit menſe Decembri, die ſexto, anno quadrageſimo octauo, poſt quam Childericus Rex regnare cœpit.

Ædificata igitur & multis prædiis & ornamẽtis ditata eccleſia, abbatem inibi cõſtituit Autharium nomine, magnæ nobilitatis virũ, qui præeſſet ibi deo famulantibus.

Or l'occaſion

Or l'occaſion de la fondation fut t'elle, ſelon qu'il eſt eſcrit és patentes, & es chatres qui ſont au threſor de ladite Abbaye : Childebert fils du grand Roy Clouis, eſtant allé en Eſpaigne contre les Gots, prit la Cité de Tolede, raportant de ce pillage de grands threſors & ioyaux, entre lesquels y auoit pluſieurs vaſes, propres au ſeruice de l'Egliſe, qu'aucuns eſtimoient, ne ſçay ſi vrayement, auoir ſeruy autresfois au Temple de Salomon: il y auoit donc lx. Calices treſriches, & xv. Platines à couurir des Calices, vingtz coffrets à couurir les Euãgilles, & vne croix tresriche d'or maſſif, laquelle eſt encores à ſainct Germain. Et bien que tout ce que deſſus fut d'or maſſif, & enrichy de magnifique pierreries, le tout elabouré ſubtilement, ſi eſt-ce que le Roy ne print rien pour en faire ſon propre, ains plustoſt le dedia & diſtribua aux pauures, & aux Egliſes, en diuers lieux & endroits de ſon Royaume. De rechef ce Roy fit le voyage d'Eſpaigne, & vint aſſieger la cité de Ceſar Auguſte, ores dicte Sarragoſſe, pour duquel ſiege les habitans deſireux de ſe deliurer, furent contraints y conſentant l'Eueſque dudict lieu, donner au Roy ſuſnommé la Tunique diaconale du martir S. Vincent, & le Roy de retour en France, ſollicité par S. Germain, lors Eueſque de Paris, donna celle Tunique à vne Egliſe qu'il fonda en l'honneur de ce S. Diacre, & martir Vincent, en l'an de noſtre ſalut cinq cens quarente deux y donnant encor' la croix d'or ſuſdicte, & de grands biens & reuenus pour la nourriture des moynes, d'autant que dés ſa premiere fonda-

tion, ce lieu fut erigé en Abbaye. En laquelle ce mesme Roy à esté enterré par S. Germain, mesme derriere le grãd Autel du costé de midy, non trop magnifiquement, selon la simplicité, ou plus tost grosserie du temps d'alors, ayant sur le corps vn Tombeau esleué haut de deux pieds, & par dessus est faicte l'effigie d'vn Roy auec cette inscriptiõ.

Childebert Roy des François, second, chrestien, fondateur de ce monastere, fils de Clouis premier Roy chrestien, eut le principal siege de son royaume à Paris.

L'Epitaphe en Latin est tel.

Francorum rector, præclarus in agmine ductor,
Cuius & Alobroges metuebant soluere leges,
Dacus, & Aluernus, Britonum rex Gotthus, Iberus,
Hic situs est, dictus rex Childebertus honestus.
Condidit hanc aulam Vincenti nomine claram:
Vir pietate cluens, probitatis munere pollens:
Amplectens humiles, prosternens mente rebelles:
Templa dei ditans, gaudebat dona repensans,
Millia mendicis solidorum dans, & egenis:
Gazarum cumulos satagebat condere cælo.

Ce latin se ressent du vieux temps, mais il louë ce Roy de chose ou il ne donna iamais atteinte, neantmoins faut excuser la simplicité du siecle. Ce Roy mourut d'vne fieure qui le saisit en l'an de grace D. L I X. Et fut enterré par ledit S. Germain en l'Eglise S. Vincent laquelle depuis Clothaire, fit consacrer au mesme Euesque.

Au dessus est vne petite sepulture toute plaine, de semblable hauteur,& cõtre le pilier est escrit.

Cy gist Vultrogote Royne de France.

En cette Eglise est aussi enterré Chilperic fils de deClotaire premier du nom,ayant son tombeau esleué,dedans le cœur de l'Eglise du costé deSeptentrion,ayant le Sceptre Royal en vne main,& de l'autre tenant sa gorge, comme tesmoignant la trahison de la paillarde Fredegonde,sa femme qui le fit occire par son adultere,ainsi qu'il est cõtenu aux annalles. Al'entour de son Tombeau est escrit ce qui ensuit, en mesme forme.

Chilperic 4. Roy de France, enterré à S. vincent.

CHILPERICVS

HOC

TEGITVR.

LAPIDE.

Puis y a vne autre Epitaphe, du mesme disant

Epitaphe de Chilperic

Chilperic quatriesme Roy des François, fils de Clotaire premier, & nepueu de Childebert fondateur de ce mesme monastere, & pere de Clotaire second de ce nom, en-

ſepulturé à l'oppoſite de ce lieu,lequel il engendra de Fredegonde, & regna vingtdeux ans, decedant par homicide.

Au deſſus vers le maiſtre autel, eſt vne tombe de telle hauteur, plus eſtroite vers les pieds qu'au chef,ſur laquelle eſt taillee, par art de marqueteterie de diuerſes couleurs, l'effigie d'vne Royne veſtue a l'antique.

Plus haut vne autre effigie d'vneRoyne,à plate peinture,aux pieds de laquelle eſt eſcrit.

Cy giſt Fredegonde Royne de France, femme de Chilperich.

Encores y eſt inhumé leRoyClotaire,à l'entree du cœur du coſté de midy auec telle inſcription.

Epitaphe de Clotaire 2. du nom.

Cy giſt Clotaire, ſecond de ce nom, Roy de France,fils de Chilperic, enterré à l'oppoſite de ce lieu & pere de Dagobert, fondateur de l'Abbaye S. Denis.

Au deſſus eſt vne autre tombe de pareille hauteur,& au deſſus l'effigie d'vne Royne, en plate peinture, auec tel eſcrit.

Cy giſt Bertrude Royne de France,fem-

me de Clotaire deuxiesme, mere du Roy dagobert, fondateur de l'abbaye s. Denis.

Childeric, second de ce nom y est enterré auec son espouse, mais leurs tombeaux ne sont point esleuez.

Tous ces Roys ont fait des fondations en cette Eglise, & l'ont douee de grands reuenus, comme aussi Dagobert y donna quelques terres, & y auoit esleu sa sepulture, mais ce fut auant que bastir le Mosolee: & tombeau Royal qui est en l'Eglise S Denis, duquel sera parlé cy apres.

Apres la mort de S. Germain, qui fut enterré en la chapelle de S. Simphorian, qui est à l'entree de l'Eglise S. Vincent, comme son corps fut transporté dedans le cœur, par la volonté du Roy Pepin le Bref, fils de Charles Martel, ayant auec luy Charlemaigne son fils, l'Eglise fut aussi dediee à ce sainct Euesque & depuis, & elle, aussi tout le fauxbourgs porte le nom de S. Germain. A laqu'elle le susdit Roy Pepin donna le village de Palaiseau auec ses dependances, ainsi que l'ay retiré d'vne pierre qui est derriere le grand autel, au bas d'iceluy : de lettres doubles, ainsi comme est la presente figure.

Hic pausante sancto Germano, die translationis dedit ei Rex Pipinus fiscum Palatioli, cum appenditiis suis omnibus.

ONS ODTE REX PPN⁹

FISE PALATIO CV APPENDTIIS

VZMB⁹ · HC PAVZAN

E ST GEMAN DE RNSLAT

C'eſt à dire. S,Germain repoſant icy, le iour de la Tranſlation, le Roy Pepin luy donna le fief de Palaiſeau, auec toutes ſes dependances.
Auons encor tiré des vieux regiſtres de l'Abbaye, les parolles deſquelles vſa ce Roy, faiſant cette donnation, leſquelles ſont telles.

Accipe Domine Germane villam noſtram Palatioli cum appenditiis omnibus, tibi ac tuis hactenus inimicam, tibi deinceps ac ſeruis Dei profuturam. Donation de Palaiſeau.

C'eſt à dire reçoy monſieur Sainct Germain, noſtre village de Palaiſeau, auec toutes ſes dependances, qui a par cy deuant eſté ton ennemy, & des tiens, & qui deſormais redondera au profit & ſeruice tien, & des ſeruiteurs de Dieu.
De cette donation ne iouyrent trop long temps les Religieux, à cauſe qu'il y euſt des grands qui leur conuoitans cette place, leur oſterent. Loys, fils de Charles le grand, dit le debonnaire, enrichit grandement cette Abbaye, comme auſſi fit Charles le chauue, ſon fils, lequel approuua, confirma & ratifia les priuileges dõnez par les Roys ſes predeceſſeurs à cette Abbaye, voulant qu'il y euſt ſix vingts religieux nourris, & eſtabliſſants de grands rentes, & reuenus pour pouruoir & ſubuenir à leurs neceſſitez, ainſi qu'il eſt couché és panchartes & inſtructions du threſor qui eſt en cette abbaye.

Cette Egliſe fut ſacree & dediee en l'an de noſtre ſalut 1163. es calendes de May, apres ſa nou-

uelle reparation, regnant en France Loys le ieune & ſeant à Rome Alexandre troſiéme, lequel s'en eſtoit fuy en France, perſecuté par l'Empereur des Allemaignes. Et ce fut en cette dedicace que fut authoriſee l'exemption des Abbe & religieux de S. Germain, leſquelles deſpendẽt ſans nul moyen du S. ſiege Apoſtolique, ſans qu'ils ſoient en rien ſubiects à l'Eueſque de Paris. En laquelle dedicace ne ſe trouua Maurice, lors Eueſque de Paris, par deffence du Pape, à la requeſte des moynes de leans, ainſi que porte l'acte de ladicte dedicace, eſcrit en vn tableau dãs le cœur de l'Abbaye ſusnõmee. L'abbé eſt Seigneur du faux-bourg, qui eſt le plus beau qui ſoit és entours de Paris, & iouyt de Peages, ſubſides & autres droicts qui ſe leuent à la foire qui ſe tient és halles de S. Germain, tous les ans, au moys de Feurier, commẽçant le lendemain de la Chandeleur, & dure viij. iours conſecutifs: Au reſte l'egliſe S. Vincent, ores s. Germain eſt honnoree de pluſieurs ſacrees Reliques qui y repoſent, & premierement le corps de s. Germain Eueſque de Paris, ſixiéme Abbé de cette Abbaye: le corps de s. George, Aurelle & Natal, & de S. Leuffroy, celuy de s. Amand, Eueſque de Tours, les corps encor' de s. Thurian, s. Droctouee, abbé & diſciple de s. Germain, le corps de s. Venant, Abbé à Tours, duquel fait mention Gregoire de Tours, en ſon liure de la gloire des confeſſeurs.

De la dedicace de l'egliſe s. Germain des prez.

Il y a encores pluſieurs autres reliques, comme la Tunique ſuſdicte de s. Vincent, auſſi quelque cas de s. Marguerite: quant à l'edifice abbatial, il reſſent ſon antiquité, & tient on, que iadis fut vn

Temple dedié à la Deeſſe Iſſis, qu'on racompte auoir eſté femme du grand Oſiris, ou Iupiter le Iuſte, la ſtatue de laqu'elle a eſté veuë de noſtre temps, Elle eſtoit maigre, haute droitte, & noire pour ſon antiquité, nuë ſinon auec quelque figure de linge enlaſſé entour ſes membres, eſtoit ſituee contre la muraille du coſté ſeptentrional au droit ou eſt le Crucifix de l'Egliſe: Elle fut abbatue par le conſeil & aduis de feu M. Guillaume Briçonnet Eueſque de Meaux, & Abbé de s. Germain des prez, lan 1514. & y fit mettre au lieu vne Croix rouge, qu'on voit encores au iourd'huy. Cette Abbayé a eſté rebaſtie du temps d'vn bon Abbé nommé Morand, homme de ſaincte vie. D'autant que par trois fois les Normands, infidelles, en auoient bruſlé la plus grand partie. Et pour acheuer le contenu en cette Egliſe, la plus part des Roys anciens ſont peints és pilliers d'icelle, auec vn petit memorial de leurs faicts. Il y a vne chapelle dediee a ſaincte Marguerite, à l'entree de laquelle eſt eſcrit.

De l'idole s. Germain & de l'abaye rebaſtie.

Blanche d'Eſpagne Royne de France, fonda cét autel au nom de S. Nicaiſe, & Sainct Eloy.

Gregoire de Tours en ſon Hiſtoire dit, qu'au temps du Roy Childebert deſſus nommé, la ville de Paris fut entierement bruſlee, reſte les Egliſes, & les maiſons d'entour, l'inconuenient prouint par la negligence d'vn bourgeois qui mit le feu en l'hoſtel de ville, ſur le point du iour. Cét hoſtel dit-il eſtoit la premiere maiſon contre la porte,

Gregoire de Tours en ſon liu. 8 chapi. 33

qui a ſon iſſue du coſté de midy,& la nomme *Domus negociantium*, Maiſon des Marchans, ou de la marchandiſe d'auantage qu'il y auoit priſons, & que par la force du vent le feu ſauta de maiſon à autre, iuſques à l'autre porte de la ville, ou eſtoit l'oratoire & chapelle s. Martin, dediee en ſon nom, pource qu'en cette place s.Martin, par vn baiſer, y auoit guary vn ladre.

Des Roys qui ont regné en France iuſques à Dagobert, le premier fondateur de l'Abbaye S. Denis en France, enſemble les noms & Epitaphes des Roys, Roynes, & autres nobles qui y giſent: du threſor de leans, & des Sainctes Reliques, outre les Antiquitez & ſingularitez qui y ſont.

CHAP. V.

Le 7. Roy de France. LE Roy Childebert, eſtant mort ſans enfans, le royaume eſcheut à Clotaire, premier du nom, & vii. Roy des François, frere dudit Childebert, en l'an du monde 4522. Apres la natiuité de Ieſus Chriſt 560. Il regna cinq ans.

Le 8. Roy de France. Cherebert, autremeut dit Aribert, viij. Roy de France, ſucceda à ſon pere Clotaire, au royaume de France, l'an du monde 4527. apres la natiuité de Ieſus Chriſt 565. regna neuf ans.

Le 9. Roy de France. Chilperic neufiéme Roy de France, apres ſon frere Cherebert, en l'an du monde 4536. apres la natiuité 574. Il regna 14. ans, au commencemét il ne tenoit pas tout le royaume, auſſi il n'eſtoit le plus fort.

Le 10 Roy de France. Clotaire deuxieſme du nom x. Roy de Fran-

ce, ſucceda à ſon pere Chilperic, en l'an du monde 4549. apres la natiuité de Ieſus Chriſt 587. Il regna 44.ans. Ce Roy paſſa en Angleterre pour deffendre ſon fils Dagobert, il deſconfit les Anglois, & n'y laiſſa homme viuant plus long que ſon eſpee, laquelle il laiſſa au lieu en ſigne de recognoiſſance.

Dagobert xi. Roy des François, ſucceda a ſon pere Clotaire, l'an du monde 4593. de Ieſus Chriſt 651.[illegible]. Et regna xiiij. ans. Auquel temps il fit baſtir l'Egliſe s. Denis, de laquelle ie vous deſcriray la fondation.

Le 11. Roy fondateur de S. Denis

Dagobert en ſon ieune aage, eſtant au deduict de la chaſſe a l'entour de Paris, ſe miſt en queſte apres vn Cerf, lequel pourſuiuy a force de chiens, ſe ſauua au village de Catulle, & entra dedans la chapelle s. Denis, auiourd'huy dit de l'Eſtree, & tout chaut qu'il eſtoit, ſ'alla repoſer & rafraichir ſur la tombe des corps ſaincts. Les chiens pourſuiuans, ne ſceurent autre choſe faire que iapper & abboyer apres, n'ayans la puiſſance d'en approcher, que de bien loing, quelque force qu'on leur fit, parquoy faillit le deduit de la venerie.

Aduint que Dagobert, pour auoir fait iniure a ſon maiſtre, fut en l'indignation de ſon pere, pour la fureur duquel euiter, ſe recordant de la ſauuegarde que le Cerf auoit eue ſe retira en cette chapelle, ou il s'endormit. Durant ſon repos S. Denys, s. Ruſtic, & s. Eleuthere, s'apparurent a luy promettãs que s'il vouloit (quand il ſeroit en ſon regne) leuer leurs corps de la ou ils eſtoyẽt, pour les mettre plus honneſtement, qu'ils le deliure-

Dagobert eſtant à lindignation de ſon pere.

royent de l'ire de ſon pere. Le ieune Prince, ayant fait la promeſſe, ſe reueilla & venant les ſeruiteurs de ſon pere par deux fois, pour le prendre faillirent, & n'en ſceurent approcher, que de demye lieue. Le Roy en ce courroux, y vint luy meſme, & tout ainſi luy aduint qu'a ſes ſeruiteurs: Parquoy, conſiderant que cela ſe faiſoit par vertu diuine, pardonna a ſon filz, ſe reconcilia a luy.

Le temps que les S. corps furẽt eſleuez.

En l'an 632. apres que Dagobert eut le regne de France ayant memoire de ſa promeſſe, fit leuer la tombe, & cercher les ſaincts corps, qu'on trouua auec leurs noms & le temps, comment & par qui ils auoyent la eſté mis, & repoſé l'eſpace de cinq cens trenteſix ans, des le temps que regnoit l'Empereur Domitian. Et en grande reuerance & aſſéblee de proceſſions, prieres, oraiſons, & ieunes, le ſixiéme iour des calendes de May, les fit leuer du lieu ou ils eſtoient, & fiſt faire par s. Eloy, qui lors viuoit, & eſtoit orfeure, de belles & riches chaſſes, toutes couuertes d'or fin, & enrichies de pierres precieuſes, & fit baſtir l'Egliſe & abbaye de fonds en comble, y fit tranſporter les corps ſaincts.

Second baſtiment de l'Egliſe S. Denys.

Au reſte auant que parler plus amplement de cette ſupperbe ſtructure de l'Egliſe principale & Royale, & comme à preſent elle ſe comporte, ie vous dis, que celle qui ce voit maintenant, n'eſt la meſme qui fut fondee par Dagobert, quoy que ſoit en vne meſme place, d'autát que l'autre eſtoit beaucoup plus petite que cette cy, bien que fut magnifique au poſſible, & ſi riche qu'on peut eſtimer, puis que Dagobert la couurit d'argent a l'endroit oú repoſét les corps ſaints, & que pour

l'enrichir seule il apauurit presque toutes les autres Eglises de Frãce. Celle fut rebastie du temps de Louys le ieune par l'Abbé Sugger enuirõ l'an mil cent quarente & vn, c'est Abbé estant nommé Regent en France, par le Roy Loys, allant faire le voyage de la terre saincte, & la parfeit ce bõ prelat en trois ans, trois mois, ce que aucuns reuoque en doute comme chose impossible, ainsi que luy mesme tesmoigne en cette sorte. Lequel excellent edifice combien il à esté aidé & secouru par la main diuine, coustumiere de maintenir, telles entreprises, il se voit parce qu'en trois ans trois moys, il fut accomply: icelui encor' eut son accomplissement au mesme espace, & de la voute & caue souterraine, & des voutes d'enhaut & du toict & couuerture, quoy que le Bastiment soit diuersifié par vn grand nombre d'arcs, & de belles colomnes. Puis adioustant en quel temps il fut consacré, il allegue ces vers, qui sont aussi de sa composition, car il estoit vn fort sçauant homme, pour lors. *Sugger abbé, en son Histoire.*

Annus millenus, centenus, & quadragenus
Quartus erat Verbi, quando sacrata fuit.
Pars noua posterior dum iungitur anteriori,
Aula micat medio clarificata suo.
Claret enim claris quod claré concopulatur,
Et quod perfundit lux noua claret opus.
Nobile quod constat auctum sub tempore nostro,
Qui Suggerus eram, me duce dum fieret.

Ainsi prenant esgard a la date du commencement de l'edifice, & à celle de la dedicace, on cõprend qu'on ne fut point plus haut de trois ans à

la parfaire, par ainſi il faut que ce ſeigneur Abbé, fut riche, & puiſſant, & qu'il haſtat bien fort la beſongne, car autrement il ſeroit impoſſible que en ſi peu de temps on eut mis à fin vne piece ſi excellēte, & de laquelle on ne voit rien deffaillir.

Reliques & corps Saincts eſtans à l'egliſe S. Denys.

Or puis que nous parlons des corps ſaincts y eſtans, i'en deduiray quelques vns, ſelon que l'on m'en a donné le memoire. En premier lieu y repoſe les dignes, & precieux oſſements de l'Apoſtre de Gaule Sainct Denis, & de ſes deux freres au miniſtere Euangelique, Eleuthere, & Ruſtique en la ſouuenance&honneur duquel eſt fondee l'Egliſe, y eſt auſſi le corps du bon Eueſque de Corinthe, nommé auſſi S. Denys, duquel l'hiſtoire eccleſiaſtique fait mentiō en diuers lieux, & repoſe ceſtuy ſur l'autel de la Trinité, qui eſt au cœur, &les trois ſusdits ſont au chef de l'Egliſe, que i'ay dit cy deſſus. Au milieu des deux S. Denys, eſt le corps du Roy Loys neufieſme ſanctifié pour ſes vertus, &merites, & repoſent tous les ſuſdits ſus le grād autel. Au coſté Septentrional d'icelle Egliſe, commençant des la nef, y à plusieurs corps ſaints, en premier lieu celuy de S. Hipolite, & autres qui auec luy ſouffrirent martire, au nom duquel y à vne chapelle fondee en la dite nef de l'Egliſe, & montant les degrez de ce meſme coſté, eſt S. Euſtache auec ceux qui furent martyriſez en ſa compagnie, ayant ſa chapelle, comme auſſi à S. Firmin, & S. Oſmonde, & trois des corps des onze mille vierges, le tout en vne chapelle, & en meſme chaſſe auec Oſmonde, y eſt encor' S. Maurice, auec le corps d'vn des In-

nocents maſſacrez iadis par le commandement d'herodes, apres y ſont S.Peregrain, & le grand paſteur des Poiteuins, & fleau des heretiques S. Hilaire, que l'on diſoit auoir eſté bruſlé apoitiers par la furie & rage des huguenots, ainſi que l'on m'auoit donné a entendre, & repoſe ce ſçauant prelat en vne meſme chaſſe & chapelle auec S. Patrocle iadis martyriſé pour la foy denoſtre ſeigneur à Troyes en champaigne. Apres au haut de l'Egliſe, vers l'Orient eſt S. Cucuphus, & y eſtoit auſſi S.Eugene, lequel de noſtre temps, & en l'an 1565. fut donné au Roy Philippes des Eſpaignes, qui en fit grande & inſtante requeſte à cauſe que S. homme fut le premier qui porta la foy Euangelique, & preſcha Ieſus Chriſt, en la Cité de Tolede en Eſpaigne, y eſtant enuoyé par S. Denys, ainſi qu'en fait foy ſon hiſtoire, & en la place duquel on a mis le corps du S.Innocent, duquel a eſté fait mention cy deſſus: & pour recognoiſſance duquel preſent le Roy Philippe, à donné, & fait offrande au grand Apoſtre Gaulois, vne lampe d'argent tres riche, & grande, cõme ſignifiant que par ſon moyen les Caſtillans auoyent eu la lumiere Euangelique, annoncee par S. Eugene, & par ſes religieux recouuert le corps de celuy, duquel iadis ils receurẽt la parolle, & ſainctes predications. Puis y eſt S. Hilax iadis Eueſque d'ailleur que de Cauaillon en Prouence, veu que le nom y approche, & que iadis ceux de cette contree ſe nõmoyent en latin *Gabelli*, & qu'indifferemment on dit Gabalitane, & Gaualitane, & outre ce S.Hilax, eſt S. Romain,

tous lesquels, & chacun a part soy en sa chapelle, sauf ceux qui sont mis ensemble en vne mesme chasse. A main droite des corps de sainct Denys, & ses cõpagnons on voit vn des Cloux, auec lequel nostre Seigneur fut attaché a la Croix, le bras s. Symeon qui receut Iesus christ, au temple le iour de la purification de la vierge Marie. Au dessus de la chasse s. Loys Roy de France, est le Crucifix d'or, qui est vne piece belle & riche a merueilles, & au dessous dudit Crucifix on voit vn caueau, ou Dangobert fit mettre les corps des saincts Martyrs, iusqu'a ce que l'Abbé Sugger les mit où ils sont a present, & en vn coing de ce caueau est celle Licorne, qu'on estime la plus belle piece qui se voye guere en l'Europe, comme celle qui a six pieds & demy de longueur. Ie ne m'arresteray a deschiffrer le thresor de leans, n'estant presque impossible, veu le grand nombre des pieces qui y sont, ioint que ie ne trouue bon ces inuentaires. Tant y a qu'au tresor de s. Denys on garde les ornemens Royaux, la couronne, le sceptre & la main de Iustice, lesquels on porte à Rheims, au sacre des Roys, la Librairie d'icelle Abbaye estoit vne des plus belle de nostre temps laqu'elle à esté pillee & du tout gastee par les huguenots en ces guerres dernieres.

Longueur & largeur de l'Eglise S. Denys.

L'Eglise s. Denys en France, contient en longueur trois cens quatre vingtz dix piedz, & cent de large, & de hauteur quatre vingts, iusques à la voute, sans comprendre le couuert, & ayant sur le deuant deux hautes tours carrees, descourans tout le pays, esquelles sont souleuees les

cloches

cloches de pur metal. Les portes ſont de cuiure doré. Quand on eſt entré dedans, on voit la beauté de ce Temple : auquel eſt le cœur en haut, ou les religieux chantent le ſeruice diuin. Au deſus ſont trois autels: l'autel matutinal, l'autel de la Meſſe, dit le grand autel: & l'autel de derriere, ou ſont les capſes des trois corps ſaincts La table du grand autel, eſt toute d'or luyſante de la varieté des pierres precieuſes, ſur laqu'elle Dagobert, fit faire a S. Eloy, de ſi grand artifice, qu'il n'y à maintenant orfeure, n'y lapidaire, qui ne l'ait en grande admiratiō. Au dextre coſté ſe preſente le ſepulcre du Roy Dagobert ſur lequel eſt ſon effigie eſleuee en pierre. De la faut monter aucuns degrez, pour venir à la derniere partie du Temple, ou ſe preſente enveue le tiers autel d'or. La ſont les s. corps a l'endroit deſquels ſur la couuerture du temple, Dagobert fit couurir la rotōdité de fin argent comme auons dit: Tout le derriere du cœur eſt decoré par les chapelles des capſes d'or & d'argent, ou repoſent les corps des ſaincts deſſus nommez, eſt auſſi enrichie d'images, de lampes, chandeliers & autres ornemens de meſme eſtoffe: y a auſſi derriere celuy cœur, vne cuue de pierre rouge (Iaſpe ou Porphire) qu'on dit eſtre la cuue ou le Roy Dagobert ſe baignoit: Du moins elle tient vn muy d'eau, il la fit amener de Poitiers: maintenant elle ſert à faire l'eau beniſte les vigilles de Paſques, & de Penthecouſte: mais tout ce que i'ay recité eſt vulgaire, à ceux qui y vont, & n'eſt rien au pris des autres Saintes reliques, enfermez au treſor de leās.

De la Dedicace, de l'Eglise Sainct Denys, faicte par nostre Seigneur Iesus Christ.

Quant l'Eglise fut paracheuee, & qu'on auoit tout preparé, pour la dedier & consacrer: & que la estoit venu vn grãd multitude de peuple, pour voir le mistere de la dedication, qui le lendemain se deuoit faire par l'Euesque de Paris, & autres Prelats: Il aduint qu'vn pauure Ladre malade & deffait de sa face, auoit singuliere deuotion de voir le mistere de la dedicace, sachant que le lendemain quant il seroit iour, on ne le laisseroit point entrer auec les autres, pour sa maladie, des le soir precedent se mussa derriere vne des portes d'icelle Eglise, & fut enfermé dedans: & en icelle nuict ledit ladre, *Propriis oculis*. Veid venir nostre Seigneur Iesus Christ, tout habillé de blancs vestemens accompagné de ses Apostres, & de grande multitude de martyrs, d'Anges & Arcanges, & luy mesmes consacra & dedia ladicte Eglise, & contre les parois d'icelle il imprima le signe euident de ladicte dedication. Et nostre Seigneur dict au ladre qu'il raportast & denonçast le lendemain ce qu'il auoit veu, qu'il dict aux Prelats, qui n'estoit plus besoing de la consacrer. Et afin que l'on ne fit doute de ce qui diroit, nostre Seigneur luy passa sa main dessus le visage, & le guarist, luy ostant vne Raphe de la maladie de lepre, & la face luy demeura belle clere & nette. Quant à l'Eglise, elle n'est pas bastie au lieu mesme ou saincte Geneuiefue fonda la chapelle en laquelle se sauua Dagobert, ains à vn iect d'arc loing d'i-

Vn ladre fut guary de sa lepre.

celle. En ceste abbaye sont les sepulcres de la plus grande partie des Roys de France, sur lesquels sont esleuees leurs effigies de pierre de marbre, Cuyure, Albatre, estoffees d'or, & autres metaux, auec leurs Epitaphes, desquels aucuns sont si vieux, qu'on n'en peut auoir entiere cognoissance. Toutesfois auec le grand labeur que nous y auõs pris, nous les representons de mot à mot, ainsi qu'ils sont escrits sur les tombeaux.

Les noms & Epitaphes des Roys, Roynes, Princes, Princesses, & grands Seigneurs, escrits sur leurs Tombeaux en l'Abbaye S. Denis en France.

Ceux qui sont dedans le Cœur, vers la partie de midy, en effigies de pierre,

Le Roy Dagobert fondateur de leans, est à costé du maistre autel en effigie, auec quelques Images, representans certaines visions de son estat, apres sa mort, sans escriture. Ceux qui s'ensuiuẽt ont leurs noms ainsi escripts aux chapiteaux de leurs effigies. *Le Roy Dagobert.*

Ludouicus, Rex filius Dagoberti,

karollus Martellus Rex.

Pepinus Rex pater karoli Magni.

Berta Regina vxor Pipini Rex.

kallomanus Rex filius Ludouici balbi.

Ludouicus Rex filius Ludouici balbi.

De ceste mesme partie, en descendant vers l'autel matutinal, sont trois effigies d'Albastre sur

tombeaux de marbre noir, ſans eſcriture n'y Epitaphe, ſinon vne, les effigees ſont du Roy Philippes, fils de S. Loys, & d'Iſabel d'Arragon ſon eſpouſe, l'Epitaphe de laquelle ne ſe peut lire, eſtāt enclos du tombeau d'iceluy Roy Philippes: & la tierce effigie eſt du Roy Philippes le bel leur fils.

Ceux qui ſont dedans le cœur vers Septentriō, en tombeaux & effigie de pierre, ont leurs noms ainſi eſcrits ſur les chapiteaux.

kallomanus Rex filius Pipini.
Hirmintrudis Reg. vxor karoli Magni.
Conſtantia Regina ij. venit de Hiſpania.
Odo Rex. Hugo Capet Rex.
Robertus Rex.
Conſtantia Rex. Vxor Roberti.
Henricus Rex filius Roberti.
Ludouicus Groſſus Rex.
Philippus Rex filius Ludouici Groſsi.

Ce Philippe eſt celuy qui tomba & mourut à l'occaſion d'vn porceau qui ſe mit entre les iambes de ſon cheual.

A coſté du maiſtre autel vers Septentrion, ſont ſix effigiees d'albaſtre ſur tombeaux de marbre noir. Le premier du coſté de la muraille eſt Philippes le long auec ſon Epitaphe, & les autres ſuyuamment comme ſ'enſuit.

Cy giſt Philippes le long Roy de France & de Nauerre, fils de Philippes le Bel, qui treſpaſſa l'an mil trois cẽs xx. le troiſiéme iour de Ianuier, & le cœur de la Royne Ieanne ſa compagne fille de noble Prince, le Comte Hugues de Bourgongne, laquelle treſpaſſa l'an mil trois cens vingtneuf. Epitaphe de Philippe le long.

Icy giſent le Roy Charles, iadis Roy de Frãce, & de Nauerre, fils du roy Philippes le Bel, & Ieanne ſa compagne, fille de noble Prince Monſieur Loys de France, iadis Comte d'Eureux. Le reſte eſt rompu. Epitaphe du Roy charles fils de Philippes le bel.

En vne lame de cuiure affixee contre la muraille oppoſite des ſepultures, eſt eſcript c'eſt Epitaphe plus au long.

Cy giſt le Roy Charles, roy de France, & de Nauerre, fils du roy Philipes le bel, qui treſpaſſa l'an mil trois cens vingt ſept, la veille de la chandeleur: & Madame la Royne Ieanne ſa compagne, fille de noble Prince, Monſieur Loys de France, iadis Comte d'Eureux: laquelle Royne donna ceans cette chaſſe, ou il y a de la vraye

Croix, & vne Espine de la saincte Couronne, & du s. Sepulcre de nostre Seigneur.

Cy gist de bonne memoire tres-excellente, & tres-haute, & trespuissante dame M. Ieanne, iadis royne de France & de Nauerre, Contesse de Bourgongne, & d'artois, le reste est rompu.

Les deux autres effigie ioignante à la dessusdite sont des Roys Philippes devalois & Iean son fils, sans Epitaphes.

De Loys hutin Roy de france. Presque à costé de l'autel matutinal, en la porte septentrionale, est le tombeau & effigie en marbre & albastre, du Roy Loys Hutin, premier fils du roy Philippes le bel, & pres de luy son fils Iean en maillot, sans Epitaphes.

Tout aupres est le tombeau de sa fille, auec tel Epitaphe.

Cy gist Ieanne, par la grace de Dieu royne de Nauerre, Contesse d'Eureux, fille de Loys roy de France, aisné fils du roy Philippes le bel, mere de Madame la royne blanche royne de France: & trespassa à Conflans lez Paris, l'an mil trois cens xlix. le sixiesme iour d'Octobre.

Vn peu au dessus en la mesme partie est l'effigie du Roy Charles huictiesme esleuee, apres le naturel sur son sepulcre le tout de bronze bien doré en forme d'vn homme priant à genoux sur son oratoire: aupres est escrit, en cuyure doré.

Hic octaue iaces Francorum Carole regnum.
Cui victa est forti Britonis ora manu.
Parthenope illustrem tribuit captiua triumphum.
Clarà que Fornouio pugna peracta solo.
Cœpit & Henricus regno depulsus auito
Bellare auspicius septra Britannia tuis
O plures longinqua dies si fata dedissent
Te nullus toto maior in orbe foret.

Vixit annos 28. *obiit anno à natali Domini* 1498. *Aprilis.* 7. *Opus pagnanini Mutinensis.*

Au milieu du cœur ou les moines chantent, est le tombeau & effigiee en cuiure, du Roy Charles le chauue, iadis Empereur, à l'entour sont escrits ces vers. *Charles le chauue iadis Empereur.*

Imperio Karolus Caluus regnoque potitus
Gallorum, iacet hac sub breuitate situs.
Plurima cum villiscum clino cumque corona
Ecclesiæ viuus huic dedit ille bona.
Multis ablatis nobis fuit hîc reparator,
Sequanij fluuij Ruoliique dator

Derriere le premier autel, à lentree du cœur, appellé l'autel matutinal ont esté inhumez trois Roys, les sepultures desquels estoient iadis d'argent & maintenant est le lieu vuide. Les noms des Roys sont, Philippes le conquerant, dit Auguste qui gisoit au millieu. Loys huictiéme, dict de Montpensier, pere de S. Loys, à partie sene-

ſtre, & S. Loys à partie dextre, lequel depuis à eſté canoniſé. Le corps en partie eſt leans, & partie en l'Egliſe noſtre Dame de Paris, en capſes d'or & d'argent: & le chef en la ſaincte chapelle.

Es places deſſus dictes ſont longues pierres de taille plates. Les Anglois ont emporté l'argẽt du temps qu'ils ont iouy de la ville S. Denys.

Deuant le maiſtre autel eſt vne tombe platte en cuiure, de l'eſpouſe de S. Loys, à l'entour de laqu'elle eſt eſcrit.

Icy giſt la noble Royne de France, Marguerite, qui fut femme de monſieur S. Loys iadis Roy de France, qui treſpaſſa le mecredy deuant Noel, l'an de l'incarnation de noſtre seigneur, mil deux cens quatre vingtz quinze.

Dans le cœur d'icelle abbaye, par le recit des religieux conferé auec les hiſtoires & Annalles de France, outre les deſſus nommez y giſent, & ſont inhumez les corps de Clotaire troiſiéme du nom, Roy de France, Theodoric deuxieſme du nom Roy de France. Lotaire penultiſme Roy, de la lignee de Charlemaigne. Alphons comte de Poitiers, frere de S. Loys. Ceux la n'ont effigiees ny Epitaphes. Voyla quant à ceux qui giſent dedans le cœur.

Les Tombeaux & Epitaphes des Princes, Princeſſes, & ſeigneurs inhumez és chapelles de ladite abaye vers midy: Et premierement en la chapelle du Roy Charles le quint, ſur tombeaux de

marbre noir & effigiees d'albaſtre: & eſt à noter qu'en icelle chapelle y a iour & nuict continuellement vne lampe ardente.

Icy giſt le Roy Charles le quint, ſage & eloquent, filz du roy Iean, qui regna xvi. ans, cinq moys, & ſept iours, & treſpaſſa l'an de grace, mil trois cens quatre vingtz, le ſeiziéme iour de Septembre. Epitaphe de Charles le quint.

Icy giſt madame la Royne, Ieanne de Bourbon, eſpouſe du roy Charles le quint, & fille de tres-noble Prince monſieur Pierre de Bourbon, laquelle regna auec ſondit eſpoux treize ans & dix moys, & treſpaſſa, l'an mil trois cens ſeptante ſept, le ſixiéme iour de Feurier. De Ieanne de Bourbō

Icy giſt le Roy Charles ſixiéme, treſ-aimé, large & debonnaire, fils du roy Charles le Quint, qui regna quarante deux ans, vn mois & ſix iours: & treſpaſſa le xxj. iour d'Octobre, l'an mil quatre cens xxij. Priez Dieu qu'en Paradis ſoit ſon ame.

Icy giſt la royne Iſabel de France eſpouſe du roy Charles ſixiéme, & fille de treſ-

puissant prince Estienne duc de Bauiere, & conte Palatin du rhin, laquelle regna auec sondit espoux, & trespassa l'an mil quatre cens xxxv. le dernier iour de Septembre. Priez dieu pour elle.

Icy gist le roy Charles septiéme tresglorieux victorieux, & bien seruy, fils du roy Charles sixiéme qui regna xxxix. ans, neuf mois & vn iour? & trespassa le iour de la Magdeleine, xxij. iour de Iuillet, l'an mil quatre cens soixante & vn, priez dieu pour luy.

Icy gist la royne Marie, fille du roy de Scicille, Duc d'Anjou, espouse du roy Charles vij. qui regna auec sondit espoux & trespassa le penultime iour de Nouembre, l'an mil quatre cens soixante trois, priez dieu pour elle.

Icy gist noble homme messire Bertrand du Guesclin, conte de Longueuille, & connestable de France, qui trespassa à Chastel nuet de randon en Innandan, en la senechaussee de Beaucaire, le xiij. iour de

Iuillet, l'an mil trois cens quatre vingts, priez Dieu pour luy.

Icy gist Loys de Sancerre, cheualier, iadis mareschal de France, & depuis connestable, frere germain du conte de Sancerre, qui trespassa le mardy sixiéme iour de Feurier, l'an mil quatre cens deux.

En cuiure dans la mesme chappelle.

En ce lieu gist souz ceste l'ame.
Feu noble homme, à qui dieu pardoint à l'ame,
Arnaud Guillen seigneur de Barbazan
Qui conseiller & premier chambellan
Fut du roy Charles septiéme de ce nom
Et en armes cheualier de renom,
Sans reproche, & qui aima droicture
Tout son viuant, pourquoy sa sepulture
Luy a esté permise d'estre icy,
Priez à dieu qui luy face mercy.

Deuant l'Autel d'icelle chappelle sont deux tombes basses auec tels Epitaphes.

Icy gist le noble Charles Dauphin de Viennois, fils du roy de France Charles

ſixiéme qui treſpaſſa au chaſtel du bois de Vincennes, le xxviij. iour de Decembre, l'an mil trois cens octante ſix.

Icy giſt noble homme meſſire Burcan, iadis ſeigneur de la riuiere, cheualier chambellan des roys, Charles ſixiéme & ſeptiéme, lequel treſpaſſa le xvi. iour d'Aouſt, mil iiij c. Et fut cy enterré de l'ordonnance du roy, pour la conſideration de ſes notables faits, & la ſinguliere amour qu'il auoit en luy. Le reſte ne ſe peut lire.

Plus bas de la partie de midy eſt vne ſepulture en marbre noir, & l'effigee d'albatre, qu'on dit eſtre d'vne conteſſe de Flandres: il n'y à aucune eſcriture, & eſt ladite ſepulture fermee d'vn treillis de fer.

La ſepulture magnifique du grãt Roy François, & de ſon eſpouſe

Tout ioignant eſt l'excellent & magnifique Mauſeole du grand roy François en Albaſtre taillé & eſleué, & repreſentant le mort & vif dudit ſeigneur Roy, & de ſon eſpouſe: par bas deſſus le lict funeral, ſont les deux effigie, eſtandues de leur long, comme corps treſpaſſez, nuds & deſcharnez, repreſentans ceux dont les ames en ſont ſeparees l'vne du roy François, premier du nom qui deceda à Ramboillet, le dernier iour de mars, mil cinq cens quarante ſix, auant Paſques. L'autre de ſon eſpouſe la royne Claude de Bretaigne, fil-

le du Roy Loys douziesme : laquelle trespassa le vingsixiesme iour de Iuillet, l'an mil cinq cens vingt quatre. Au dessus de mesme estoffe, sont à genoux les effigees au naturel d'iceux roy & royne, de madame Charlotte leur fille, de François leur aisné filz, Dauphin & duc de Bretaigne, & de Abdenago, ou Charles duc d'Orleans : les flancs du sepulcre sont enrichis & esleuez en taille des guerres, batailles victoires & gestes dudit Seigneur Roy deffunct: en la fosse duquel repose le corps de madame Loyse de Sauoye sa mere, iadis regente en France.

Enuiron ces tombeaux, pendent quatre enseignes de guerres des couleurs iaune & rouges, pour le Roy Loys douziesme, v. autres enseignes des couleurs iaune, violet, & incarnat, pour le Roy François, & sept enseignes de couleurs noir & blanc, pour le Roy Henry que Dieu absolue.

Les tombeaux & Epitaphes des Princes, & Princesses inhumez és chappelles de ladicte Abbaye vers Septentrion : & premier en la chappelle nostre Dame la blanche, en marbre noir & Albastre.

Icy gist madame Marie de France fille du roy Charles, roy de France & de Nauarre, & madame Ieanne d'Eureux: qui trespassa l'an mil trois cens quarante & vn le vi. iour d'Octobre.

Icy gist madame Blanche, fille du Roy

Charles, roy de France & de Nauarre, & de madame Ieanne d'Eureux: qui fut femme de monſieur Philippes de France, duc d'Orleās, conte de Valois, & de Beaumont: & fut fils du roy Philippes de Valois: laquelle treſpaſſa l'an mil trois cens quatre vingt douze le ſeptiéme iour de Feurier. Priez Dieu pour elle.

En baſſe Tombe.

Icy giſt treſ-noble & haut Prince monſieur Loys d'Eureux, conte d'Eſtampes, & de Gien, pair de France, qui treſpaſſa en l'an de grace mil quatre cēs, le ſixiéme iour de May.

En Tombe platte.

Icy giſt madame Ieanne d'Eu, iadis conteſſe d'Eſtampes, & ducheſſe d'Athenes, fille de treſ-noble homme monſieur Raoul conte d'Eu, & de Guines, iadis conneſtable de Frāce, & de treſ-noble dame Ieanne de Mello: & fut attraicte de monſieur Alphons, iadis conte d'Eu, & chambrier de France: laquelle treſpaſſa en la cité de

Sens le ſixiéme iour de Iuillet, mil quatre cens quatre vingtz & neuf.

En icelle chappelle ſont quatre effigies debout ſur coulonnes aux quatre coings d'icelle, dont trois ſeulement ont telles eſcritures: & eſt à croire qu'elles ſont apres le naturel.

Le Roy Charles, fils du roy Philippes le Bel madame la Royne Ieanne d'Eureux, compagne du Roy Charles, Madame Marie de France, fille du roy Charles, & de madame la royne Ieanne d'Eureux ſa compagne.

En la chapelle ſaincte Hipolite, y a deux ſepultures de marbre noir, & les effigies d'Albaſtre.

Icy giſent dames de bonnes memoire, madame Blanche, par la grace de Dieu royne de France, fille de Philippes roy de Nauarre, cõte d'Eureux, & de la royne Ieanne, fille du roy de Frãce, royne de Nauarre de ſon heritage, la femme eſpouſe iadis du roy Philippes le vray catholique. Et madame Ieanne de France leur fille, qui treſpaſſerẽt, c'eſt aſſauoir ladicte madame Ieanne à Beſiers, le xi. iour de Septembre, mil trois cens ſeptante quatre. Et ladicte royne le cinquiéme iour d'octobre, mil trois

cens quatre vingts & dixhuit, priez dieu pour elles.

Entour ceste ſepulture des deux dames cy deſſus nommee ont eſté vingt quatre figures eſleuez en Albaſtre, dōt la plus part ſont rompues, & aucunes oſtees, & ſur les teſtes des Images les noms en lettres d'or, mal-aiſez à lire, de ceux qui ſont deſcendus de la lignee ſainct Loys.

En ceſte chapelle ſont trois effigies de bout ſur colōnes, d'vn roy & deux roynes, ſans eſcriture.

En la chapelle S. Martin y a vne ſepulture & effigie d'vn prince armé, en cuiure doré & eſmaillé, auec tel Epitaphe.

Icy giſt Alphons conte d'Eu, chambelan de France, qui fut fils à treſ-haut homme, treſ-bon, & treſ-loyal cheualier Monſieur Iean de Bayne, qui fut roy de Ieruſalem, & Empereur de Conſtantinople. Et ledit Alphons, fils de tre-haute dame Berengere, qui fut Emperiere de Conſtantinople, laquelle fut mere de madame Blanche, la bonne & la ſage royne de France, qui fut mere au bon roy Loys de France qui mourust en Cartage. Et fut ladite Berengere ſœur au bon roy Ferrand de Caſtille : & mourut

mourut ledit Alphons au ſeruice de Dieu, & de treshaut & treſ-puiſsãt prince monſieur Loys, par la grace de Dieu iadis roy de France, & de treſ-haut prince mõſieur Philippes ſon fils, par la grace de Dieu roy de France, deſſous cartage, au royaume de Thunes, l'an de l'incarnation noſtre Seigneur mil deux cens ſeptante, la veille de S. croix, en Septembre. Et fut enterré ledit Alphons en ceſte Egliſe monſieur Sainct Denis, l'an de l'incarnation de noſtre Seigneur, mil deux cens lxxi. le vendredy d'apres la Pentecoſte, le iour & l'heure quãd monſeigneur le roy Loys fut enterré. Et pour Dieu priez pour l'ame d'iceluy conte mout ſage, & mout loyal cheualier.

En la croiſee de ce Temple, à coſté du cœur, vers la part de Septentrion, ſe preſente en veuë le treſ-elabouré, treſ-magnifique, & treſ-artiſte monument du roy Loys douzieſme, & de ſon eſpouſe madame Anne de Bretaigne, en blanc Albaſtre, au bas, duquel ſont repreſentez ſur le lict mortel les effigies eſtendues de leurs long dudit Roy Loys xij. & de ſa compaigne, ſelon la repreſentation des corps morts, hideux, & maigres de

La ſepulture du roy Loys 12. & de M. Anne de Bretaigne.

vers:& dessus le ciel en voute sont taillez au vray naturel les effigies desdicts Roy & Royne à genoux deuant leur acostoit ou oratoire, represen-tez selon le vif, les quatre coings dudit sepulcre sont ornez des quatre vertus,prudence,force,iustice,& temperãce,puissantes en grosseur & hauteur apres le naturel. L'enuiron d'iceluy sepulcre est borné des douze Apostres, & les flancs esleuez & entaillez des batailles, & conquestes dudit Roy Loys en la Duché de Millan,& autres lieux,il est enuironné d'vne enceinte de bois noir, affin que l'on ny face offence.

A costé du cœur,vers Septentrion, est vn Tombeau,& l'effigie d'vn cheualier en pierre auec tel Epitaphe.

Icy gist noble homme Guillaume du chastel de la basse Bretaigne panetier du roy charles, & escuyer d'escuirie de monsieur le Dauphin,qui trespassa le vingtiéme iour de Iuillet,l'an de grace mil quatre cẽs quarante& un durant le siege de Pontoise,en deffendant le passage de la riuiere d'Oise, le iour que le Duc d'Yor la passa,pour cuider leuer ledit siege,present le roy,qui pour sa grand vaillance, & les seruices qui luy auoit faits en maintes manieres, & principallement en la defence de ceste ville S.

Denis contre le ſiege des Anglois, le fit enterrer ceans. Dieu luy face mercy Amen.

De ce meſme coſté eſt la naturelle effigie à genoux de reuerendiſſime Cardinal de Bourbon, ſur vne colonne de porphire ou iaſpe: au bas de laquelle eſt peinte la figure de ſon cœur, auec ſes armoiries timbree du chapeau de Cardinal, & eſt eſcrit deſſous

Obut xi. Martij 1556.

Au bas de la nef, vers Septentrion en la chapelle du ladre, en laquelle on voit dedans le creux de la muraille la rafle de la lepre, que Ieſus Chriſt auoit arrachee de la face dudit ladre, en ſigne que ledit Temple eſtoit dedié par noſtre Seigneur. En laquelle chapelle eſt vne colõne de Iaſpe rouge, & vn globle de marbre noir deſſus, qu'on dit eſtre la hauteur de noſtre Seigneur, enſemble vne forme de Tombeau de meſme pierre leuee ſur deux coulonnes, que l'on dit eſtre la largeur & longueur du ſepulcre de noſtre Seigneur.. Dans le cloiſtre eſt l'effigie du Roy Dagobert, fondateur de leans, au pied de laquelle ſont eſcrits ces vers.

Fingitur hæc ſpecie bonitatis odore refertus,
Iſtius eccleſiæ fondator rex Dagobertus,
Iuſtitiæ cultor, cunctis largus dator, acris
Affuit, & ſceleris ferus, ac promptiſimus Vltor,
Armipotens bellator erat, Velutique, procella
Hoſtes confregit populóſque per arma ſubegit.

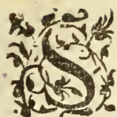
Dedans le cimetiere qui ioinct à l'Egliſe du co-

sté Septentrional, entre la sepulture de Loys douziesme & nostre dame la blanche, on bastit maintenant vne chapelle en forme rotõde, qui a trente quatre toises de circonference, au milieu est la sepulture du Roy Henry second, dont les figures sont de bronze, & le reste de marbre & pourphire de couleurs diuerses, œuure fort superbe àvoir en la mesme chapelle sont enterrez François second, & Charles neufiéme son frere. Ladite chapelle se construit auec telle artifice qu'on y pourra mettre plusieurs sepultures. Cecy suffira pour les singularitez de l'Abaye S. Denis en France.

Au bout de ladite ville S. Denis à la porte de Pontoise y à vne bonne prieuré nommee S. Denis de l'Estree, en l'Eglise de laquelle deuant le maistre Autel, sont en pierre trois representatiõs de monumens, ou Tombeaux, & dessus les effigies des trois corps Saincts: S. Denis premier Euesque de Paris, au milieu, S. Rustic, & S. Eleustere diacres, aux deux costez. C'est le lieu ou ils furent premierement enterrez ainsi qu'auons dit cy deuant. Ces saincts lieux ont esté quasi ruinez par les guerres ciuiles, sous le regne du roy Charles neufiesme.

Fondation du Prieuré de Sainct Eloy, de l'Eglise S. Paul Saincte Aure, de sainct Landry, & de leurs fondations, & autres incidens. Aussi les Roys qui ont regné sur la France depuis Dagobert iusques à Pepin le Bref.

CHAP. VI.



SAinct Eloy Euesque de Noyon, viuoit du temps de Dagobert, & ses enfans, & comme il estoit homme du tout adonné au seruice de Dieu, aussi fonda il à Paris en la cité & non loing de la riuiere, vn monastere de filles iusques au nombre de trois cents, desquelles saincte Aure estoit Abesse: comme aussi il fit bastir l'Eglise de sainct Paul, hors les murs qui a present est vne belle paroisse dedans la ville, pour enterrer le corps de ces Vierges seruantes de nostre Dieu, & ou furent mis les ossemens de la susdite saincte Aure: Ces Religieuses ont esté long tẽps en cette Eglise, asçauoir depuis enuiron l'an six cents trente cinq iusques au Põtificat de Pascal second de ce nom, qui vint au siege de Rome, l'an mil cent: car alors pour la maluersation de quelqu'vne d'entr'elles, on les osta de la, & les mit on à Montmartre, à Chelles, & à S. Anthoine des champs: & la place fut donnee à douze moynes de l'ordre S. Benoist, sous la charge d'vn Prieur, lequel ayant departy les terres qui estoyẽt suiettes audit monastere, fut aussi cause de la fondation des Eglises parochiales de S. Croix, en la rue de la Drapperie, qui estoit vn Hospital, de S. Pierre des assis, de S. Martial, de S. Bon, & de s. Paul: toutes lesquelles Eglises doiuẽt quelques respects obeissance & recongnoissance à ce Prieuré de S. Eloy qui est ores Chanoinerie, (ainsi qu'auõs dit ci dessus) le tout ainsi chãgé, par le Cardinal du Bellay, lors qu'il estoit Euesque de

Du Prieuré S. Eloy & le changement.

S. Eloy à fait bastir l'Eglise S. Paul, & passa de ce monde l'an 665.

Des Eglises saincte croix. S. Pierre des assis S. martial & S. Bon.

Paris. Du temps des Merouinges furent fondees les Eglises que dessus: Le corps saincte Aure estãt à l'Eglise S.Paul, fut translaté en son propre monastere, qui de present est nommé S.Eloy, pres le Palais, qui souloit estre prieuré de Moynes, comme aussi estoit l'abbaye S. Maur des fossez, lesquels ont esté changez comme est dit cy deuant.

La grandeur que anciennement auoit l'abbaye s. Eloy.

Quant à la mutation de ce monastere & de ses edifices il faut entendre, que d'antiquité le circuit de tout le Bastiment, comprenoit les costez des Rues de la Calende Barillerie (deuant les murs de la court du Palais) vieille Drapperie, Sauaterie, & au Febure: le tout clos de hauts murs, ou sont maintenãt les maisons de plusieurs Bourgeois: Ces lieux s'appellent encores la ceinture sainct Eloy: le cœur de ladicte Eglise estoit ou est maintenant la petite Paroisse sainct Martial rebastie de nostre temps, souz le regne de Henry, iij. du nõ, Roy de France & de Pologne, l'an 1584. La separation de ceste Eglise fut à cause de la ruë de la Sauaterie, en laquelle ruë est encores vne maison, faisant le coing, vis à vis de l'huys de derriere d'icelle Eglise, dessus la porte d'icelle maison est l'Image saincte Aure: & la estoit le four du monastere, qui depuis à esté bannier au profit du prieur de leans. Vn autre four bannier estoit en la rue S. Anthoine pres S.Paul, au profit dudit Prieur, toutes ces paroisses ont pris leur cõmencement & accroissement depuis le Pape Paschal deuxiesme, qui estoit au siege Papal l'an mil cent, iusques en l'an mil cxviij. En cette Eglise S. Eloy dans la chapelle de nostre Dame, gist Pierre Ber-

chote, prieur dudit lieu, pour l'honneur de la ſcience duquel (entre autres) i'ay voulu tranſcrire ſon Epitaphe tel qu'il eſt graué ſur ſa tombe.

Hic iacet venerabilis, magnæ profundæ que ſcientiæ, ac mirabilis & ſubtilis eloquentiæ, frater Petrus Berchotij, prior huius prioratus, qui fuit oriundus de villa ſancti Petri de itinere, in Epiſcopatu Mailliʒiancenſi in Pictauia, qui tempore ſuo fecit quinque opera ſua ſolennia, ſcilicet dictionarium, Reductorium, Breuiatorium, deſcriptionem mundi, tranſlationem cuiusdam libri vetuſtiſsimi de Latino in Gallicum, ad præceptum excellentiſsimi Ioannis Regis Francorum qui obijt anno M. iij. C. Lxij.

Le corps de Saincte Aure vierge.

Le corps de la ſusdite ſainte Aure vierge en l'an mil quatre cens 21. Le Vendredy troiſieſme iour d'Auril, regnant le Roy Charles ſixieſme fut mis dedans vne capſe d'argent, qui parauant eſtoit dedans vne de bois & verre, laquelle fut portee en proceſſion à S. Paul, le iour de Paſques fleuries enſuiuant, accompagnees des Eueſques de Therouenne, de Beauuais, & autres prelats, & continuēt tous les ans ceſte proceſſion, à tel iour.

Fondation de l'Egliſe ſaint Paul

L'an 1431. l'Egliſe S. Paul nouuellemēt rebaſtie fut dediee & conſacree par reuerēd pere en Dieu, monſieur maiſtre Iaques du Chaſtelier, Eueſque de Paris, le Dimenche d'apres Quaſimodo. En cette Egliſe y a grand nōbre de blaſons d'armoiries de Princes & Seigneurs, qui les y ont fait appoſer apres les iouſtes, & tournois faits deuāt les Tournelles. Auſſi y ſont pluſieurs ſepultures de nobles perſonnes : entre leſquelles i'en ay ſeulement noté ceux qui enſuiuent : l'vne eſt celle du

premier qui a escrit les Annalles de France, qui commencent ainsi.

Cy gist noble homme & sage maistre Nicole Gilles, en son viuant Notaire & Secretaire du Roy nostre sire, clerc & controlleur, de son thresor, lequel Gilles fit de ses deniers faire & edifier ceste chapelle S. Loys, & trespassa le x. iour de Iuillet, mil cinq cens trois.

Ce qui est graué & escrit sur vne haute sepulture en la nef de l'Eglise S. Paul, en ceste maniere.

Hæc in vita sancti Eligij.

Postremo ædificauit sanctus Eligius basilicam in honore sancti Pauli ad ancillarum Dei corpora sepelienda, quam operuit plumbo cum elegantia, in qua quoque beatus. Quintinianus iacet abbas humatus.

Dedans le cœur de ladicte Eglise gist le tresçauant Euesque d'Auranches, à main senestre trouuerez son tombeau de marbre noir, au dessus duquel est son effigie esleué en cuiure autour d'icelle est escrit.

Icy gist reuerend pere en Dieu, M. Robert Cenalis, en son viuant Euesque d'Auranches, doyen en la faculté de Theologie & natif de Paris: qui trespassa en expu-

gnant les heresies le xxvij. iour d'Auril, mil cinq cens soixante.

Son Epitaphe est en vne lame de cuiure, comme il s'ensuit.

Ego Iehouad. Hoc est nomen meum
Vni trino numini, ac nomini sacrum
Huc ades, quisquis es Christianæ cultor
Pietatis, hoc monumentum vocat
Suadétque, vt te esse mortalem vel casibus,
Discas nostris: tum quæ sequntur legas.

Epitaphium Roberti Cenalis Arboriensis episcopi. Doctoris Tealogi ordine, & origine Parisiensis.

En moriturus ego vixi, quò viuere poßim
Iam moriens, mortem vita beata manet.
Vixit equidem, fateor, sed quam vixisse pigeret.
Ni mihi spem faceret gratia larga Dei,
Busta tui miseranda vides, qui fortè Roberti,
Dic, tandem æterna pace fruatur, Amen.
Obijt 27. Aprilis 1560.

Du mesme costé il y a vn tombeau de marbre noir fort magnifiquement elaboré, autour d'iceluy sont les armoiries du deffunct & autres figures de bronze. Au dessus est esleué son effigie ainsi qu'vn gentilhomme à genoux, representant le vif. Aux flancs du tombeau est ainsi escrit,

Franc: Maugeronij clariß. & generosis adol:

EPITHA.

Ante tempus decidit flos, & præmatura mors spem patriæ,
Principis, & parentum fefellit in expugnatione Isoriæ pro.

Religione & patria dimicans annos natus sedecim oculũ
Perdidit: amico vitam dedit monumentum hoc corpus:
Celum animan posteritas factit memorian seruat.

OBIIT. Anno 1578. 5. Quinta Kalenda Mai natus Annos dix-huict.

D'autre costé dudict Tombeau, au derriere du cœur est cecy escrit.

Maugeronis in hoc sunt oßa reposta sepulcro,
Cui virtus annos contigit ante suos
Octo namque decem natus non pluribus annis,
Alter erat cocles, Hannibal alter erat.
Testis erit tantæ iuueniali Ißoria capta
Virtuti testis perditus huic oculus.

A main droite entrant au cœur à costé du maistre autel, il y a deux tombeaux de pareille estoffe en l'vn desquels est escrit ce qui s'ensuit.

Pauli de Caußade. Com. Samegrini.

EPITHA.

Nil virtus, nil genus, nil opes, nil vires possunt,
His omnibus, & fauore potens, iacet: victus fraude
Et multorum viribus: incautum vis obruit, quem
Nec publicus inimicus domuit, nec priuatus terruit.
Abi viator: tace: & pro mortuo ora,

OBIIT II. *Kal. Augu. anno.* 1578. *Ætat. Suæ* 24.

D'autre costé du tombeau est escrit ce qui ensuit.

Tu quoque Sammegrine iaces hoc marmore tectus
Vni cui non vis vnica par fuerat
Obrueris numero victus, non viribus æquis:
Cui totas acies ducere ludus erat
Cum tua non posset virtus virtute domari,
Virtutis subijt fraus inimica locum.

Vn peu plus haut est l'autre tombeau de mesme estoffe, autour duquel est escrit ce qui ensuit.

Iacobi de leui clarißi. familiæ & summæ virtutis adol. EPITHA.

Quid marmor, æras, & artes suspicis? dignus fuit hoc honore.

Quæsleus, ingenio, præstans, moribus facilis aspectu.
Gratus: cui artes erant, virtutem colere; deo patriæ,
Et principi seruire: non iniuriam. sed mortem patienter.
Tulit: grati animi est hoc monumentum.

Obijt 4. Kal. Iunij anno 1578. Æta. 24.

De l'autre costé du tombeau est graué ce qui ensuit.

Quæsleus iacet hic, martis certißima proles
Martia si parcæ tempus ad arma darent
Quantum vi inuictus tam mente & moribus æquus:
Felix, si felix non nimis ille foret
Inuidiam peperit virtus maturior annis,
Cæsus at inuidiæ viuit in inuidiam.

Pour ne nous esloigner & reuenir à nostre propos du Roy Dagobert, il donna par testament à l'abbaye S. Denys, le village de Brãnare en brie, à S Germain des Prez le village de Combres en Parisis, & à saincte Geneuiefue du mont le village de Drauerne en Brie, tesmoing Aimonius. *Aimonius en son liu. 3.*

Apres le trespas de Dagobert, son fils Clouis, succeda au royaume de France, & fut le 12. Roy, l'an du monde 4607. De Iesus christ 645. Il regna 17. ans. En ce temps y eut tresgrande famine en France, pour obuier à laquelle Clouis, osta quelques richesses en l'Abbaye S. Denys, pour subuenir à la necesité des pauures. *Du Roy Clouis le 12. Roy.*

En ce temps S. Landry fut Euesque de Paris, l'an de grace six cens 46. à la requeste du Roy Clouis, il affranchit l'Eglise S. Denis, par exemption de n'estre point subiecte à l'Euesque de Paris : & cela fut le seiziesme an de son regne, en la ville de Clichy ou le Roy fit l'assemblee des bons Euesques : Le vertueux Euesque S. Landry, frequentoit & faisoit prieres fort souuent en vne petite chapelle qui est maintenāt baptissee de son nom, pres l'Eglise de nostre Dame en la Cité : comme aussi se dit le Port sainct Landry: Ce quartier estoit pour lors vne des principalle demeure de l'Euesque de Paris, auant le bastiment qui depuis à esté fait de l'autre costé de l'Eglise nostre Dame & presque ioignant icelle.

S. Landry Euesque de Paris.

Clotaire le 13. Roy de France.

Clotaire 3. du nom, 13. Roy succeda à son pere Clouis l'an du monde 4624. De Iesus christ 662. Il regna quatre ans. Depuis ce Roy iusques au Roy Pepin, les Roys deuindrent oyseux & pusilanimes, se tenans en leur maison priuee à Paris, & ailleurs & ne se monstroient que vne seule fois l'an au peuple, assauoir le premier iour du mois de May: par vne fenestre, treillisee & de leur hauteur, comme l'on en à peu voir vne au Chasteau & Hostel des Tournelles rue sainct Anthoine, & la ils faisoient au peuple des largesses, dons & presens, receuoient aussi des Parisiens les louanges & gratulations, puis se retiroiēt chez eux: Et ce pendant les Maires du Palais gouuernoient le Royaume de France, tellement que Paris & la Normandie estoient la demeure des Roys, & estendue de leur domination.

La Royalle maison, Abbaye de filles vierges, qui est a present vne des plus celebres en deuotiõ & pieté accomplie, est à Chelles Saincte Baulteur pres Paris, en laquelle i'ay veu telle Epitaphe. *De l'abbaye de Chelles.*

Cy dessouz en ceste voute gist le corps de Clotaire Roy de France sixiéme Roy Chrestien, & troisiéme du nom filz du Roy Clouis deuxiesme: & saincte Baulteur, laquelle fonda ceste Eglise en l'honneur de nostre Dame, & y mist vierges religieuses pour Dieu seruir & y donna grans terres & plusieurs priuileges qui furent confermez par les S. Peres de Rome, & par S. Charlemagne & autres Roys de France. Et regna ledit Clotaire, quatre ans & trespassa l'an de grace vj.c.lxvj. *Sainte Bauteur fut femme du Roy Louys, ou Clouis ij. du nom.*

L'an mil cinq cens quarante quatre le 29. iour de Ianuier la translation des saincts corps cy apres nommez: premierement du corps saincte Baulteur royne de France, laquelle fonda le monasteres de Chelles: pareillement de saincte Bertille abbesse, 1546. Au moy de May le 16. iour furent sacrez benitz & dediez les neuf autels de ce conuent notable: reuerend pere en dieu Iean du Bellay Euesque de Paris, & pour lors Cardinal en son tiltre nommé saincte Cecille estant pour

lors à Rome fut celuy qui leur fiſt donner les pardons graces & priuileges.

Childeric 14. Roy. Childeric quatorzieſme Roy des François fut mãdé d'Auſtraſie, & fut fait Roy au lieu de Theodoric, l'an du monde 4629. De Ieſus Chriſt 667. Il regna 12. ans, en ſon temps, fort orgueilleuſement & auec cruauté, & feit maintes iniuſtices & griefs à ſes Barons.

Theodoric le 15. Roy. Theodoric ou Thierry quinzieſme Roy fut remis en ſon eſtat royal, l'an du monde 4641. De Ieſus chriſt 679. regna quatorze ans: Ce Roy eſt enterré à Arras en l'Egliſe S. Vuaſt.

Clouis 16. Roy de frãce. Clouis ſeizieſme roy ſucceda à ſon pere Theodoric, l'an du monde 4655. De Ieſus Chriſt 693. regna quatre ans. En ce temps floriſſoit en vertus & ſciences le venerable Bede.

Childebert le 17. Roy. Childebert dixſeptiéme Roy ſucceda à ſon frere Clouis, l'an du monde 4659. de Ieſuschriſt 697. regna 18. ans. Le nom de ſes roys ſuſdits & le cathologue d'iceux (parce qu'ils eſtoiẽt ſeulement Roys de nom) ſont aſſez incertains, & mal ordonnez: Car les Hiſtoriographes meſme de ce temps, la, ne les content quaſi point pour Roys: Et au pays de France y a eu de grands troubles, iuſques à ce que ceſte maniere de roys fut eſtainte, & que l'adminiſtration du Royaume fut deuolue à la famille de Martel fils de Pepin.

Egliſe S. Germain l'auxerrois I'auois oublié vne des plus anciennes Egliſe à ſçauoir S. Germain Eueſque d'Auxerre, celuy qui auec S. Loup Eueſque de Troyes en champaigne paſſa la mer, & fut comme (recite Bede en ſon hiſtoire Angloiſe) en la grand Bretaigne,

pour conuertir les insulaires infectez de l'erreur des Pelagiens. Ceste Eglise fut fondee l'an 542. par le mesme Roy Childebert fils de Clouis: & de cecy font foy les representatiõs du Roy,& de la Royne Vvltrogote son espouse qui sont sur le portail de ceste Eglise: en laquelle y à doyenné, Chanoines,&paroisse,de laquelle le Roy est par roissié,pource que le chasteau du Louure en est.

EPITAP.

FRANCISCO CARNEVENEO, ARMORICO NOBILI, AC STRENVO VIRO, CVI OB EXIMIAN VIRTVTEM ET MORVM INTEGRITATEM, HENRICVS II. GALLIARVM REX ET CATHERINA CONIVX CHARISSIMI FILII HENRICI PVERILEM ÆTATEM INFORMANDAM, COMMISERVNT; QVI BELLI PASCIQVE ARTIBVS EGREGIE INSTRVCTVS, FORTITVDINIS ET PRVDENTIÆ FAMA, SVPRA OMNEM INVIDIAM CLARVIT; QVIQVE? (QVOD RARIVS) INTER PESSIMA ÆVI SVI EXEMPLA, PROBITATEM COLVIT. INTER MAXIMAS AVGENDÆ REI FAMILIARIS OPORTVNITATES, OPES NEGLEXIT, ET SVI SEMPER SIMILIS VIXIT. PHILIPVS HVRALTVS, CHEVERNIVS. DIVTVRNA ET ARCTA NECESSITVDINE, CONIVNCTISSIMO AMICO. IVSTIS PERACTIS. BENEVOLENTIÆ ERGO, MOERENS, PIENTISIMI POSVIT.

AN. CIↃ. CI. LXXI.

VIXIT AN. LI. MENS. IIII, DIES XIII.

Les Armoiries du deffunct sont au dessus du contenu, soustenues de deux colõnes de marbre le tout magnifiquement elaboré. De l'autre costé de la table de marbre, hors le cœur, est escrit ce qui ensuit.

PERENNI MEMORIÆ ET QVIETI, FRANC. CARNEVENEI, EQVITIS ARMORICI, VIRI NOBILIS STRENVI ET OPTIMI,

I'ay recueilly c'est Epitaphe, en ladicte Eglise sainct Germain de l'Auxerrois, à costé du maistre autel, à main droite, est graué & inculpé, en lettres d'or sur vne table de Marbre.

Pres la porte de ladicte eglise.

Cy gist noble seigneur Iean Baptiste Ceghizo, natif de Modene, en Italie: en son viuant seigneur de Bouge, Cheualier, Conseiller & premier Maistre d'hostel de la Royne, mere du Roy, maieur d'homme du sieur Alexandre de Medicis, Duc de Florence, gouuerneur pourledit sieur en la Cité de Penne, au Royaume de Naples, & lieutenant pour le Pape Clement à Beneuent, aagé de quatre vingtz quatre ans neuf mois, qui deceda en la ville de Paris, le xij. iour de Mars l'an de grace mil cinq cens lxxj. Priez &c.

Dagobert

Dagobert nommé Clouis dixhuictiesme Roy succeda à son pere Childebert, l'an du monde 4677. De Iesus Christ sept cens quinze, il regna quatre ans. Ce Roy fut enterré à Nancy. *Dagobert nõmé Clouis 18. roy.*

Clotaire dixneufiesme Roy, qu'aucuns disent estre frere de Dagobert, regna deux ans. Apres la mort de Clotaire il rappelle Chilperic, & le fait Roy pour dominer souz son nom. *Clotaire le 19. Roy.*

Chilperic vingtiesme Roy fut mandé de Gascongne l'an du monde 4683. De Iesuschrist 721. Il regna cinq ans, ce Roy fut enterré à Noyon. *Chilperic 20. Roy.*

Theodoric 21. Roy fils aisné de Dagobert, l'an du monde 4688. de Iesuschrist sept cens vingtsix il regna quinze ans : est enterré en l'eglise S. Denis en France. Enuiron ce temps l'Empereur Constantin sixiéme, fit assembler vn Concile de trois cens trente Euesques à Constantinople. *Theodoric, 21. Roy.*

Childeric vingt deuxiesme Roy succeda à son frere Theodoric. L'an du monde 4703. De Iesus Christ sept cens quarante & vn Il fut dechassé du Royaume, & rendu Moine, parce qu'il estoit inutile de la Royale maiesté. *Childeric 22. Roy.*

Depuis Pharamond iusques à Pepin y a trois cens trente & vn an: depuis Merouee, trois cens vingt, depuis Clouis chrestien, deux cens 52.

Pepin le bref fut estably 23. Roy de France, auec la faueur & consentement des nobles, il fut le premier de sa race. L'an du monde 4712. de Iesus Christ sept cens cinquante, il regna dixhuit ans. Ce Roy mourut à Paris le vingt quatriesme iour de Septembre sept cens soixante huict & delaisse ses enfans Roys Charlemaigne de Soissons, *Pepin le bref 23. roy de France qui establit le Parlement.*

& Charloman de Noyon.

Humilité du Roy de France.

A l'aduenement en son regne, le Pape Estienne troisiesme du nom, pour les oppressions qu'on luy faisoit, vint à refuge vers iceluy Roy, lequel le receut en sa ville de Paris: & pour luy faire plus d'honneur alla au deuant de luy auec ses Princes vne lieuë & demye, & s'estans rencontrez, le Roy se mit à terre, & apres auoir baisé le pied du saint Pere, print la regne du cheual sur lequel le Pape estoit monté: & luy seruãt d'Escuyer la teste nuë, le mena ainsi dedans la ville iusques à son Palais, ou il le festoya. Et fut par iceluy Pape Estienne, sacré Roy en l'Eglise S. Denis en France. En ce temps l'Empereur de Grece Constantin, fit mettre les Images des saincts hors des Eglises, surquoy les Prelats de France s'assemblerent à Gentilly lez Paris, & tindrent Concile, en la presence des Embassadeurs de l'Empereur, lesquels ils renuoyerent chargez d'auertir leur maistre, qu'il eut à se tenir à l'oppinion des Catholiques. Le Roy susdit ayant fait guerre en Italie contre Altuphe Roy des Lombars, remet le Pape en son pontificat luy faisant de grands dons. Aussi le susdit Pape approuue Pepin Roy des François, & luy donne le nom & honneur de Patrice, en la ville de Rome. Au mesme temps le chef sainct Iean Baptiste fut apporté en France de Constantinople. En l'an sept cens soixante, ledit Roy Pepin fit construire & bastir vne belle Eglise à sainct Iean d'Angely ou fut mis ledit chef: Aussi il institua & erigea le Parlement en France en l'an sept cens cinquante sept. voy au chapitre dudit Parlemẽt.

Assemblee de Prelats à Gentilly lez Paris.

Le chef S. Iean aporté en France.

Parlement estably en Frãce.

L'institution & ordre de l'vniuersité de Paris, fondee par Charlemaigne, des fondateurs de sainct Iaques de l'Hospital, de sainct Marcel, & autres choses memorables & remarquables durant son regne.

CHAP. VII.

CHarlemaigne fils de Pepin vingtquatriesme Roy, commença à regner l'an du monde 4730. De Iesus Christ 768. Apres qu'il eut regné 32. ans. Il fut declaré Empereur, & fut sacré l'an du monde 4762 De Iesus Christ 800. il regna quarante six ans, estant vn Prince magnanime, & fort grand amateur de sciences, aussi il fit tant de bien à sa ville de Paris, qu'à tousiours nous & tous estrangers, luy sommes redeuables, pour la tresexcellente & incõparable vniuersité d'estude, qu'il y a fondee. En son temps vindrent deux moynes Escossois en France, crians publiquement qu'ils auoyent de la science à vendre. Cela venu à la cognoissance de l'Empereur, experience & preuue faicte de leur suffisance, commanda à vn appellé clement, se tenir à Paris. Et luy faisant bailler enfans de toutes qualitez edifia lieux & escoles conuenables en Paris, selon les arts & doctrines, affranchissans les Estudians par beaux priuileges, graces, dons & liberalitez, leur eslargissans lieux viures & exemptions de toutes seruitudes. De la vint la premiere institution de l'Vniuersité, non que ie vueille inferer qu'il n'y eust Escoles pour apprendre la ieunesse, mais non auec tels priuileges & franchises.

En ce temps estoit en Angleterre vn autre grād Theologien & Philosophe nommé Alcuyn(qui à fait la glose ordinaire)lequel sçachāt que Charlemaigne auoit les doctes & sages en grande reputation,passa en Frāce,& vint vers l'Empereur, qui le receut honnorablement.

A sa poursuite Charlemaigne translata l'Vniuersité de Rome,qui autresfois auoit esté à Athenes, & l'establit à Paris. De ceste Vniuersité furent principaux fondateurs quatre doctes disciples de Bede le venerable à sçauoir Alcuyn, Raban, Claude, & Iean l'Escot ou l'Escossois : laquelle depuis à tousiours resplandy és lettres diuines & humaines,comme la vraye & pure source de toutes sciences. C'est la mere souueraine du laict, de laquelle tous doctes & lettrez, tant estrangers, que François ont esté nourris & par elles sont paruenus aux honneurs & dignitez seculieres, & ecclesiastiques. Elle est fondee sur quatre fermes colonnes.

La saincte faculté de Theologie.
La faculté du droict Canon ou decret
La faculté de Medecine.
La faculté des Arts.

A chacune des trois premieres facultez preside vn doyen, chacun desquels à deux bedeaux, qui sont comme huissiers.

Sur toute ceste Vniuersité y a vn chef appellé Recteur, qui est esleu par la faculté des Arts, de trois mois en trois mois, auquel tous les Escolliers obeissent,& mesmemēt les quatre facultez. Il y a aussi iiij.procureurs selon les iiij.nations.

La nation de France premiere.
La nation de Picardie ſeconde.
La nation de Normandie tierce.
La nation d'Allemaigne auec l'Angleterre.
La premiere, la nation de France eſt diuiſee en cinq Prouinces.
Paris, Reims, Bourges, Sens, Tours.

La prouince de Paris, qui eſt la prem. cõtient cés dioceſes.

Paris, Meaux, Chartres.

La prouince de Sens, contient cés dioceſes.

Sens, Troye, Orleans, Auxerre, Neuers, Bourgongne, Vienne, Bezanſon, Lyon, Sauoye.

La prouince de Reims, contient cés dioceſes.

Reims, Chalons, Thou, Verdun, Mets, Soiſſons, Senlis.

La prouince de Tours contient cés dioceſes.

Tours, Angers, le Mans. Et neuf dioceſes de Bretaigne, à ſçauoir. S. Brieu S. Maclou, ou S. Malo. Dol, Nantes, Vannes, Leon. Triguer, Renes, Cornouaille.

La prouince de Bourges contient cés dioceſes.

Thoulouſe, Bordeaux, Poitiers, Narbonne, Auchx, Auignon, Arles. Aix, Embrun, Romanie, Eſpaigne, Arabie, Armenie, Ægypte, Medie, Perſe, Syrie, Paleſtine, Samarie, Italie, Lombardie, Gennes, Veniſe, Rome, la Pouille, Campagne.

Naples & Sicile, & autres nations non compriſes ſouz les autres prouinces.

Les procureurs de ceſte nation de France, ſont eſleuz par les Intrans des cinq deſſuſdictes prouinces, à ſainct Iulian le pauure, & auſſi les autres dignitez.

La nation de Picardie est diuisee en deux parties: La premiere partie contient cinq dioceses. Beauuais, Amiens, Noyon, Arras, Terouenne.

La seconde contient cinq dioceses, Cambray, Tournay, Traiect, Laon, Liege.

La nation de Normandie cõtient Rouan, auec ses suffragants, à sçauoir Auranches, Constances, Eureux, Lisieux, Sees, Bayeux.

La nation d'Allemaigne est diuisee en trois parties.

La premiere prouince des hauts Allemans contient. Boheme, Bauieres, Auguste, Constance, Suisse, Lozanne, Pologne, Magonce, Strasbourg, ou Argentine, Hongrie, Basle, Dannemarch, Treues.

La seconde prouince des bas Allemãs contient. Le Traict, Liege pour vne partie, car l'autre est de Picardie. Et fut faicte ceste limitation du consentement des nations. L'an de grace mil trois cens cinquante huict. Les fleuues de Meuses & Moselle separent les Picards des Allemans: semblablement les François des Allemans. Et du costé de Sauoye, le lac de Lozenne, separe les François des Allemans. Ceste prouince auec les dessus nommees, a d'auantage, Coulongne, Pruse, Saxe, Hollande, Lorraine, & autres pays.

La tierce prouince contient Escosse, Angleterre, Hibernie.

Chacune de ces quatre nations comprinses sous la faculté des Arts, à deux Bedeaux comme les autres facultez.

L'election du Recteur se faict quatre fois l'an, à Noel, à la feste nostre Dame de Mars, à la feste

Sainct Iean Baptiste, & à la feste sainct Denis.

Les quatre Chancelliers.

Deux Chancelliers sur les Bacheliers
Le Chancellier nostre Dame de Paris:
Le Chancellier de sainct Geneuiefue.

Les Officiers de l'Vniuersité.

Quatre Aduocats en Parlement.
Deux Procureurs.
Deux Aduocats en Chastelet.
Vn Procureur.

Vingt-quatre Libraires Iurez, quatre grands & vingt moindres.

Quatre parcheminiers Iurez.
Deux enlumineurs. Deux relieurs.
Deux escriuains. Et de chacune vne nation vn messager. Tous lesquels officiers iouyssent des priuileges d'icelle Vniuersité.

Fondation de l'hospital S. Iaques.

Pour reuenir à nostre histoire, Charlemaigne entre autres edifices fit edifier l'hospital & Eglise S. Iaques, en la rue sainct Denis, alors dehors, & de present enclose dedans Paris, æfin d'heberger les pelerins qui alloient au voyage de S. Iaques en Galice, dont il auoit fondé l'Eglise : ce sont œuures de pieté & d'hospitalité.

Fondation de l'Eglise S. Marcel lez Paris.

Roland, Comté de Blaies, Pair de France, & nepueu de l'Empereur Charlemaigne, comme il est apparu par ancienne chartre, à fondé l'Eglise canoniale de S. Marceau és Faux-bours de Paris, appellez la ville & faux-bourg sainct Marcel lez Paris, au lieu ou estoit la chappelle sainct Clement bien ancienne, & dans laquelle auoit esté

inhumé Sainct Marceau Euesque de Paris, duquel on voit encores le tombeau en la basse voute: & a donné le nom à l'Eglise & à la ville. Le corps est en vne chasse d'argent en la grande Eglise de la cité. Il gouuernoit l'Euesché de Paris, enuiron l'an de salut quatre cens, lors que les François descendirent és Gaules.

Et est à presupposer, que S. Marcel en estant Euesque, & se tenant en celle ville lez Paris, qui pour lors est renommee dudit saint, son siege Episcopal estoit aussi en icelle. Les Roys voulans donner maiesté à la Cité, par eux respectee, voulurent que les Euesques se tinsent pres d'eux, & qu'ils eussent lieu en la ville, cōme ils sont à present, ou le cloistre est basty: toutesfois ce que ie dy est par coniecture, attendant auoir plus grand asseurance du siege de l'Euesque.

En ceste Eglise ay trouué vne Epitaphe de memoire.

Hic iacet magister Petrus Lombardus Pariensis Episcopus, qui composuit Librum Sententiarum, glosas Psalmorum & Epistolarum, cuius obitus dies est xiij. Kalendas Augusti.

Cestuy mourust l'an 1194.

En ceste Eglise se chantent deux obits pour Charlemaigne qui a fait beaucoup de biens, & duquel l'effigie se void en vne verriere derriere le grand autel.

Merueilleux hyuer

L'an 777. Sous le regne dudit Roy Charlemaigne, fut l'hyuer si grand, qui dura depuis le mois d'Octobre iusques à Feurier, la mer gelee plus de cinquante lieues, & la neige de vingt cou

dees de haut ſur la glace, & ſembloit que les eſtoilles deuſſent cheoir du ciel auec merueilleuſe Eclipſe du Soleil le ſixiéme iour de Iuin.

De l'eſtabliſſement du Lendit, de la courſe des Normans, des Comptes de Paris, de l'Egliſe S. Germain le vieil, des Roys qui ont regné depuis Charlemaigne iuſques à Hue Capet Roy de France, & des ſiege deuant la ville de Paris.

CHAP. VIII.


Oys Debonnaire ou le Pieteux fut le vingtcinquieſme Roy, il ſucceda a ſon pere Charlemaigne. L'an du monde quatre mil ſept cens ſoixante & ſeize De Ieſus Chriſt huict cens quatorze. Il regna vingt ſix ans. Au temps duquel viuoit Suger Abbé de Sainct Denis en France, lequel fit faire le Crucifix d'or, & autres reliquaires qui ſont en ladicte Abbaye. Il mourut le xxi. iour de May 840. *Loys debõnaire 25. Roy.* *Crucifix d'or.*

Charles le Chauue, filz de Loys vingtſixieſme Roy. L'an du monde 4838. De Ieſus 840. Ce roy regna trẽtehuict ans: Auſſi eſt le premier Roy de France à qui ſeparement eſt eſcheu & aduenu le Royaume, lequel eſt maintenant appellé France: Car Charlemaigne & autres ſes predeceſſeurs ſentoient quelque choſe de la Germanie. *Charles le chauue 26 Roy.*

En ce temps on tranſporta la foire que Charlemaigne auoit eſtablie à Aix en Allemaigne, & la fit eſtablir pres Paris, qui fut deſlors appellee, comme encores eſt le Lendit, & en donna le profit à l'Abbaye S. Denis. Aucuns ont eſcrit que le

Establissement du Lendit à s. Denys.

Roy Dangobert institua ceste foire du Lendit: tant y a que du temps du Roy Henry deuxiesme à la requeste du reuerendissime Cardinal de Lorraine, il a esté transporté en la ville de Sainct Denis en France.

Paris pillé par les normans.

L'an huict cens trente sept du temps & regne du susdict Roy Charles le Chauue, les Normans coururent toute la France, assiegerent la ville de Paris, la pillerent, & emporterent grandes despouilles, richesses & thresors. Ce Roy demoura malade à Mantouë, & y mourut le quatorziesme iour d'Octobre, estant empoisonné par son Medecin, nommé Sedechias.

Le 27. roy de France.

Loys le Begue, fils de Charles fut le xxvij. Roy l'an du monde 4840. De Iesus Christ huict cens septante huict regna deux ans.

Le Pape Iean vint en France: & couronna Empereur Loys le Begue: il delaissa sa femme encein te, laquelle apres son trespas enfanta Charles le simple.

Loys & Carloman 28. Roys de France.

Loys & Carloman, freres, fils de Loys le Begue furent les vingthuictiesme Roys, regnant sur la France. L'an du monde 4842. De Iesus Christ huict cens octante. Carloman pource qu'il estoit aisné, tient le rang des Roys par dessus l'autre, il regna quatre ans. En ce temps les Normans & Dannoys gasterent cinq ans durant toute la Gau le, en mettant cruellement toute à feu & à sang par tout, ou ils passoient, fust, chose sacree ou profane.

Loys fayneant 29. Roy.

Loys Fay-neant, fils de Carloman vingtneufiéme Roy. L'an du monde 4846. De Iesus Christ

huict cens octante quatre. Il regna cinq ans & fut chassé : En son temps l'an huict cens octante six & l'annee suiuante les Normans mettent le siege deuant Paris, ils mettent à mort le Duc Henry pour eux venger de leur Roy Godefroy qui auoit esté tué, & tindrent long temps la ville de Paris assiegee auec quarãte mil hommes: mais Eude, Comte de Paris, Goursselin Euesque d'icelle, & l'Abbé de Sainct Germain des prez, se fortifierent par dedans, & la defendirent si constamment, par les merites de nostre Dame, & de S. Marcel, & saincte Geneuiefue, dont les corps auoient esté retirez en la cité, que ils ne la peurent prendre, & se departirent. Mais auant leur departement, ils saccagerent & bruslerent les monasteres de sainct Germain des prez & saincte Geneuiefue, qui estoit alors hors Paris, à ceste cause les Religieux de saincte Geneuiefue entre leurs prieres Ecclesiastiques, disent ceste-cy.

Siege deuant Paris par les normans.

A furore Normanorum, libera nos domine. Et ne reçoiue iamais leans vn Religieux de ceste nation.

Fondation de S. Germain le vieil.

Le corps sainct Germain au temps du siege des Normans, fut mis en vne chapelle en la cité: & le sainct corps ayant esté rapporté par Eude comte de Paris, & Roy de France, en son Abbaye : ceste chapelle ou il auoit reposé, fut tousiours depuis nommee sainct Germain le vieil. On dit qu'elle appartenoit lors à icelle Abbaye de S. Germain des prez, & qu'elle luy fut ostee par arrest auec autres pieces, à raison d'vne ancienne querelle qu'ils eurent contre les Escolliers, touchant le pré aux clercs.

En ce temps la ville & les enuirons de Paris, estoit vne Comté tresnoble, & de supreme seigneurie, dont les Comtes (comme il est à croire) estoiēt naturels Gaulois, qui ont attaint à la couronne de France. Eude Comte de Paris, & depuis Roy de France, Robert frere d'Eude, comte de Paris. Hugues le grand, comte de Paris, Hugues Capet comte de Paris, & depuis Roy de France, & par luy la comté fut vnie à la couronne.

Les enuirons de Paris quels en ce temps.

La comté de Paris, vnie à la couronne.

Odo le 30.

Odo, fils du comte d'Anjou estranger fut fait trentiesme Roy de France. L'an du monde 4752. De Iesuschrist huict cens vingt, il regna neuf ans: ce Roy donna à sainct Germain des prez la chasse d'argent, tant riche, dans laquelle le corps de sainct Germain repose: aussi il apporta en France, ceste nostre banniere toute couuerte de fleurs de lys, laquelle à duré iusques au temps de Charles sixiéme.

Charles le simple 31. Roy.

Charles le simple, fils de Loys le Begue trente & vn Roy de France, regna apres Odo. L'an du monde 4861. De Iesus christ 899. il regna vingt sept ans, en son temps fut assemblé vn concile pour reformer les seigneurs & Princes, qui iouyssoient & occupoient les Abbayes, & autres grosses maisons & reuenus des Eglises, & ce Roy susdict soustint la cause & droit des Euesques & Abbez, les remettāt en leur entier & en leurs droits.

Raoul 32. Roy.

Roul fils de Richard de Bourgongne 30. deuxiesme Roy de France, vsurpa le Royaume apres Charles. l'an du monde 4888. De Iesuschrist 926. regna deux ans paisible? il fut couronné Roy à Soissons, le treiziesme iour de Iuillet, & ne regna

que deux ans ſelon les croniques S. Denis, Sigiſbert, & de Phrygien. Mais Paul Emilie, Robert Guaguin, & pluſieurs autres afferment qu'il a regné douze ans preſque accomplis, iuſques en l'an neuf cens trente ſept.

Loys le 33. Roy.

Loys fils de charles le ſimple trente troiſieſme, fut rappellé du pays d'Angleterre, & fut fait Roy de France, l'an du monde 4890. de Ieſus chriſt neuf cens trente huict il regna vingt ſept ans. Les Hongres qui eſtoient encores Sarrazins paſſerent par Auſtraſie & Allemaigne, & gaſterent par feu & par glaiue les villes & citez, & trauerſerent tous les pays iuſques à la mer Oceeane.

Lothaire fils de Loys 34. Roy de France. l'an du monde quatre mil 9. cens dixſept de Ieſus chriſt neuf cens cinquante cinq regna trente & vn an il fut couronné à Reims le 13. iour de Nouembre.

Siege deuant Paris par Othon deuxieſme

L'an neuf cens ſeptant & huict, regnant en France le ſuſdict Roy : Othon deuxieſme Empereur, pour quelque querelle qu'il eut contre Lothaire, entra en France auec grand'armee, & vint mettre le ſiege deuant Paris : mais par l'impetueuſe saillie que feirent les Pariſiens ſur ſon camp le nepueu d'Othon, & pluſieurs autres furent occis deuant la porte, & les ennemis vaincus: en haine dequoy Othon bruſla les fauxbours de la ville, & ſe retira: Le Roy Lothaire, Hugues capet, comte de Paris, & Henry duc de Bourgongne ſaillans de la ville, pourſuiuirent l'Empereur & le deſcōfirent au païs de Soiſſons ſur la riuiere d'Oyſe.

De rechef durant le regne dudit Lothaire, fut la ville de Paris aſſiegee par vn Prince Dannois,

nommé Huaſtendanus, accompagné de quinze mil hommes, entre leſquels eſtoit vn Geant, nommé Betelgulphus, de grandeur merueilleuſe: lequel venoit par vn chacun iour deffier & prouoquer au combat les Cheualiers François. Le Roy Lothaire eſtant dedans Paris aſſiegé, auec ſa nobleſſe Geoffroy Comte d'Anjou, venant à Paris au mãdement du Roy, ſe trouua ou eſtoit le Geant, lequel il combatit, & luy trencha la teſte, laquelle il preſenta au Roy. Les Dannois à demy vaincus, leuerent le ſiege bruſlerent Montmorency, & en fin eſtãs campez en la vallee de Soiſſons furent deffaits par le Roy & les Pariſiens.

Paris aſſiegé & d'vn Geant de grandeur merueilleuſe.

Des fondations des Egliſes ſainct Magloire, ſainct Barthelemy, ſainct Nicolas des champs, noſtre Dame des champs, ſainct Martin des champs, ſainct Victor & les Blancs Manteaux.

CHAP. IX.

DEs le temps de Charles le Chauue, iuſques à Loys dit d'outremer, pere de Lothaire, comme il appert au diſcours de noſtre hiſtoire. Le Royaume de France fut grandement trauaillé des Normans, à l'occaſion dequoy chacun ſerroit les choſes precieuſes, aux plus ſeurs lieux: & meſmement l'Eueſque d'Alethe nõmé Saluator, ſe ſaiſit des corps ſaints Magloire & ſainct Sanſon, qui eſtoient en l'Eueſché de Dol en Bretaigne, auec autres corps ſaincts, print le corps ſainct Maclou, à Leon en Bretaigne, & accompagné de pluſieurs venera-

Requeſte preſentee au Roy Lothaire.

bles hommes d'Eglise, vint à Paris,ou il presenta sa requeste au Roy,& à son conseil, tendant à ce qu'il pleust à sa majesté donner lieu,pour mettre ces corps saincts honnorablement le Roy Lothaire aquiessant àleur requeste,principallement par le cõseil de Hugues Capet,lors Duc desFrançois& comte deParis:fit mettre les S.corps en sa Royalle chappelle,& de ses predecesseurs, ou est à present sainct Barthelemy pres son hostel, ou ils furent receus en grande reuerance,&mis auec les anciennes & precieuses reliques, que les feuz Roys y auoient colloquez. Et lors y auoit Chanoines seculiers,mais ledit Roy Lothaire à la suasion du Comte de Paris, & en l'honneur de S. Magloire, fonda ladite chapelle l'an de grace 975. vne Abbaye en laquelle il mit abbé & religieux ausquels il fit de grands dons, & mit les chanoines seculiers en la chapelle S.Nicolas,qui est à present appellee sainct Michel, dedans la closture du Palais : lesquels chanoines, du consentement du Roy laisserent ladicte Eglise sainct Barthelemy,bien ornee & garnie des reliques de susdits,& demeurerent les abbé & religieux lõgtemps en ladite abbaye, & iusques au regne du Roy Loys le ieune, lequel pource qu'ils estoient trop estroittement, les translata auec les corps saincts au lieu ou estoit l'abbaye SaintMagloire, dont l'Eglise auoit ja esté fondee par le Roy HuguesCapet, en la rue S.Denis, hors Paris: auquel lieu y auoit eu vne chapelle de S.Georges fõdee de tres-grande antiquité, ou estoient deux os de ses bras,& vne partie du chef.

Fondation des religieux sainct Magloire, mis a s. barthelemy.

La chapelle S. Michel.

Changement des Moines.

Ceste translation ou derniere fondation par Loys le ieune, fut en l'an de l'incarnation de nostre seigneur mil 138. és nonnes de Nouembre.

Hugues Capet 36. Roy de France.

Hue ou Hugues Capet, Comte de Paris, fut le trensixiesme Roy de France, l'an du mõde 4949. De Iesus-christ 687. Il regna vn an seul & fit couronner son filz Robert, estant seul, qu'auec son fils il regna neuf ans. Il mourut enuiron le commencement du neufiesme an de son regne, & fut enterré à S. Denis.

De quel temps à esté institué la Iustice du chastelet de Paris, & des officiers d'iceluy, subiects au Preuost de Paris.

Iay beaucoup leu & recerché comme en passant pour trouuer de quel temps à esté cõmencé la maniere de proceder, de laquelle on vse à present au Chastelet de Paris: Car de dire que ce soit d'vn temps immemorial, cõme aucuns ont voulu dire ie ny treuue point d'apparence, ie vous prie me dire, sur qu'elles loix se sont arrestez ceux qui ont exercé Iustice en France dés les Merouinges iusqu'en l'an mil deux cens vingt ou enuirõ: car ce sont des premieres ordonnances, qu'on voye guere en France, si les registres d'vn priué conseil ne nous fait foy de quelque plus grand antiquité: non que ie vueille inferer, que la France fust sans iustice & sans loix, & ne fust-ce que la loy ancienne des Gaulois iointe à celle, qu'ils auoient comme Bourgeois de Rome, ou celle, qu'ils suiuoiẽt comme assuiectis au peuple Salique: mais ie soustiens, qu'il est impossible, que le Chastelet de Paris (c'est a dire, la iustice d'iceluy) fust

En quel temps les ordonnances ont commencé en France.

fust en estat, ny du temps des enfans, & succeurs de Clouis, & autres Merouinges, ny lors, que les Pepins ont tenu le Royaume. Et qu'il soit vray regardez en la Loy Salique, & celle qu'on appelle francisque, ou françoise, & les ordonnances du grand Charles, & de son fils Loys le debonnaire, & de Lothaire, & du Chauue, esquelles ny est fait mention de rien, qui face pour la fondation de celle iustice, ou parlouër, qui est à present au Chastelet de Paris. Car de dire, que ce fust là, que les Romains auoient estably leur court, assises, ou grands iours, il n'y a liure approuué, qui nous en puisse donner asseurance: quoyqu'il soit vray semblable, que Paris, & les villages és entours ne se gouuernoyent point à la volee, & sans aucune police: & qu'il estoit besoing qu'il y eust des Iuges. Mais nous ne parlons pas simplement des iuges des villes, ains de ceux, qui combien qu'ils n'eussent point souueraineté, si estoient ils commis sur les Prouinces, ainsi qu'est a present le Preuost de Paris, sur toute la Preuosté, & viconté de Paris, & que ce sont les Baillifs & Seneschaux, en leurs seneschaucees, & Bailliages, de telles gens ie desirerois voir l'errection, car les anciens ne nous aydent de grand chose, si ce n'est sur la declination de l'Empire, que les noms des Barbares ont seruy aux Empereurs, & à leur Cour pour lustre des estats de leur suitte. Ie sçay que valoient les noms de Duc, & de Comte, & en quoy ceux qui les portoyent, estoient employez: mais encor es de ce temps ne voy-ie point, que Paris me face paroistre par ses Anti-

Premiers, Comtes de Paris.

quitez vn de ses Comtes le gouuernant, & luy administrant iustice, iusqu'à ce qu'Eude, Comte d'Aniou, & de Paris, eut sur cette ville commandement, & que les fils d'iceluy luy succedans en cette dignité, qui leur en estoit hereditaire, se feirent par icelle la voye à la couronne de tout le royaume. Ie veux dire, que n'y sous les Merouinges, ny sous les Pepins celle iustice, que nous apellons à present du Chastelet, n'estoit en force, y estant la faineantise des premiers, & l'ambition trop grande des autres: & ainsi nous concluons, que du temps de Capet, & de ses successeurs le Chastelet, seruant aux Romains iadis de forteresse, & de lieu pour leuer les tributs, fut employé pour administrer iustice à cette grande cité, & aux villages, & villes, qui luy sont a l'entour, de meilleure preuue n'en peux-ie auoir que celle ia alleguee cy dessus, qui tournera en consequence pour la preuue de plus grande antiquité de ceste iustice. Laquelle ayant le droit de la police en main, ie pense, qu'elle fut iadis comprise sous le parlouër des Bourgeois auant l'errection du Preuost de Paris, du nombre desquels Bourgeois, il est vray semblable, que les Roys, aymans la purité tirerent & choisirent des plus segnalez, par le fait des iugemens, & pour ouyr les premieres plaintes du peuple. Car nous ne sçaurions trouuer plus longue recerche des bailliages, que depuis la troisiéme ligne des Roys de France, lors que les Duchez, & Comtez furent faits hereditaires: entant que les Roys, se reseruants la souueraineté, y commirent des Baillifz, Preuosts, &

En quel temps la iustice de chastelet à pris commencement

Du Parlouer des Bourgeois.

En quel temps furent erigez les bailliages.

Seneſchaux, pour eſtre chefz de leur iuſtice, deſquels, es cauſes de grande importance, y eut apel à leur conſeil & Parlement ambulatoire. Or ſ'il y a quelcun, qui ne ſe contente de ces nos raiſons, & vueille faire cette iuſtice plus ancienne, que le Parlement, ie luy diray, que iamais ne fut, que Gaulois, & François, n'euſſent des iuges par les villes: mais que l'ordre fut tel, qu'a eſté depuis au Chaſtelet, il ny a homme qui me le ſache mõſtrer, que depuis le regne de Capet, & plus de ſoixante ans apres le treſpas d'iceluy. Car ie ſuis touſiours là, que les Roys n'euſſent failly de faire mention en leurs ordonnances auſſi bien lors, que depuis de cette iuſtice, ſi elle euſt eſté eſtablie, comme on la voit a preſent, & ainſi qu'elle commençoit a prendre pied du regne de Philippe auguſte. Au reſte, ce Chaſtelet ayant grande autorité, & ſa iuriſdiction eſtant d'auſſi belle eſtendue, qu'vn des plus beaux Parlemens de Frãce (ſauf celuy de Paris) à cauſe que les iuges de chaſtelet ont iuſtice ſur la Preuoſté & vicomté de Paris, & ſur la meſme ville, laquelle contient autant ou plus de peuple, que la plus belle Prouince du Royaume: pour ceſt eſgard on void auſſi le grand nombre d'officiers, qui ſont en ce chaſtelet, tels que ſont le Preuoſt, ſes Lieutenants Ciuil, Criminel, & Particulier, le cõſeruateur des priuileges: Les gens du Roy, Procureur & Aduocat, qui ſont ayant la charge du fiſc, & de l'intereſt Royal, les douze Conſeillers, les greffiers, & Comiſſaires, ceux cy eſtants, comme iadis les Queſteurs à Rome, commis pour l'inquiſition

Les officiers du chaſtelet de Paris.

Office des Commiſſaires: ou Chaſtellet de Paris.

des crimes, & ayants puiſſance de ſe ſaiſir, & de prendre les delinquants. Ceſt pourquoy on les a ordonnez par les cartiers, afin qu'ils ſurueillent ſur le peuple,& ſoyent preſts aux clameurs d'iceluy,facent raport au Chaſtelet de ce, qu'ils aurõt trouué, & de l'inquiſition,& information,qu'ils en auront faicte. Pour le fait des tranſactions du corps de ce Chaſtelet, ſont les tabellions, & Notaires,auſquels ſeuls eſt loiſible de paſſer contracts,& de faire foy des affaires des citoyens par leurs eſcritures, ſoit es achapts, ventes, obligations,cedulles, teſtamens, codicilles, ou autres actions concernants la foy publique. Pour le ſeruice de ce Chaſtelet,ſont les ſergents,tant à cheual,qu'à verge, leſquels executent les adiournemens: & donnent les aſſignations ordõnees par les iuges, comme enuoyez par le Roy,& portans titre d'officiers,& la marque du Roy en vn eſcuſon des armoiries de France,afin qu'on les puiſſe cognoiſtre. Au Chaſtelet eſt deüe la police de tout antiquité,ſi bien que les boulengers,ou autres,qui vendent viures de bouche,ou marchandiſe, ſi ils ſont trouuez en faute en leur eſtat, les commiſſaires y ont l'œil deſſus, & eſt le deuoir du Preuoſt de Paris, de faire pugnir tels delinquants & fauteurs. A eſté vn temps, que l'hoſtel de ville meſme, & les droits qui en deſpendent pour le fait des Bourgeois, dependoit du Chaſtelet, mais ce fut lors, que Charles ſixieſme, eſtant, irrité contre les pariſiens,leur oſta leur priuileges, le droit d'Eſcheuinage, & toute iuriſdition, delaquelle les bourgeois auoyent de cou-

Notaires du Chaſtellet.

Sergents Royaux.

Police enchargee au Chaſtellet.

Hoſtel de ville ſuiect pour vn temps au Chaſtellet.

ſtume de iouyr. Ce qui depuis leur a eſté rendu, & auec vſure, eſtant l'hoſtel de ville plus authoriſé, qui n'à iamais eſté, le tout de la bonté & grace de noz Roys, qu'auſſi pour le deuoir des notables perſonnes qui ont eſté employez aux charges & affaires d'icelle ville.

Pour la ſuitte de noſtre antiquité, nous dirons que Huges Capet, fut le fondateur de l'Abbaye S. Magloire, ou a preſent eſt la maiſon & Egliſe des filles Penitentes: pour la preuue de ce que iay dit ie vous deſcriray ce que i'ay trouué au cœur d'icelle abbaye, en laquelle eſt vn Roy en platte peinture & deſſus eſt eſcrit. *Le fondateur de S. Magloire.*

Hugues Capet, Roy de France. fondateur de cette Egliſe.

D'auantage les Religieux de leans monſtrent quelques eſcritures en tapiſſerie, par leſquelles apert l'abbaye auoir eſté fondee par Hugues Capet, & allegues ces deux vers.

Hugues Capet en ſa grand gloire,
Fonda à Paris ſainct Magloire.

Encores diſent ils, que la Iuſtice patibulaire eſtoit en ce lieu, & que enuiron l'an mil cinq cens vingtcinq, l'Abbé de leans, nommé de Mommiral, faiſant baſtir dedans des iardins, autour de l'Egliſe, on trouua dedans terre, pluſieurs oſſemens de corps morts, auec des chaines de fer, & potences à gibet. Semblablement en fut trouué autant l'an mil cinq cens quarente neuf, és fondemens d'vne maiſon contre icelle Egliſe, en la rue Sainct Denis.

Ces Moynes ont esté subiects à estre muez de lieu en autre, tant iadis que de nostre temps, d'autant qu'en l'an mil cinq cens lx.douze. On les osta de la ruë sainct Denis, pour y mettre les filles repenties, & furent enuoyez auec leurs ornemés, vases, reliques & cloches, au fauxbourgs sainct Iaques en l'Eglise & Hospital S. Iaques du haut pas, esquels lieux ont bastit pour mieux accomodes les religieux.

De l'Eglise S. Barthelemy. Ces religieux de leur premiere antiquité, estoient en la paroisse de S.Barthelemy, d'ou il furent ostez, & deslors instituee en paroisse dont le Roy (à cause de son Palais) est le premier Paroissien : & en laquelle y a vne prieuré dependãt de sainct Magloire & y viennent les religieux chanter aux quatre festes annuelles. Le lieu du prieuré est derriere le cœur, qu'on appelloit anciennement nostre Dame des voutes, en ladicte Eglise sainct Barthelemy.

De la chapelle S.Michel. Quant à l'Eglise sainct Michel, dans la closture du Palais, elle fut chapelle des Roys, iusques au temps de sainct Loys. En icelle sont deux chappelles, l'vne fondee par les dix huict messagers de la chambre des Comptes & du tresor, creez par les Roys de France, l'autre fondee par le grand guet du Roy.

Trespas de l'Euesque de Paris. L'an neuf cens septante sept, trespassa Albert autrement nommé Ascelin, Euesque de Paris, fils de Baudouyn le ieune, conte de Flandres.

Robert 37. Roy de frãce. Robert fils de Hugues Capet fut le trenteseptiéme ROY, & succeda à son pere, & commença à regner seul l'an du monde quatre mil neuf

cens cinquante huict. De Iesus Christ neuf cens nonante six. Il regna trente quatre ans, homme lettré, studieux religieux debonnaire, vertueux sage & de bonne meurs, lequel fonda l'Eglise & paroisse de sainct Nicolas des champs en son Palais, pres Paris. L'an mil cinq cens septante neuf, fut commencé à bastir, pour eslargir ladicte Eglise, du costé de l'abbaye S. Martin & pour ce faire furent abbatues les prisons & geolle de ladicte abbaye, moyennant recompense adiugee audits Moynes S. Martin, qui sera chose de belle decoration estant acheué & pour le bien public des Paroissiens attendu le grand nombre de peuple & que ladicte Eglise est trop petite

Fondation de S. Nicolas des champs.

Ce qui est escrit en lettres d'or au portail du bastiment neuf de S. Nicolas des Champs.

ANTERIORE TEMPLI HVIVS PARTE A ROBERTO GAL. REG. XXVI. D. O. M. IN M. D. D. IOAN. EVANG. NICOL. IN SVBVRB. AD REG. ADES CONSTRET. IN PAROEC. ERESTA: POSTERIOR. HEC, POP. VRBI TANDI INCL. ET SVP MOD. AVCTO, S. D. EXTRECEP. ANNO RESTIT. SAL CIↃ. IↃ. LXXVI. SEPT ID. V. IVL. HENRICI. III. GAL. ET POL. REG. II.

D'vn costé il y a vne Image nostre Dame sur laquelle est escript.

Tout est à Dieu.

D'autre costé vne Image S. Iean, ou est escrit,

Tout vient de Dieu.

Nicolle Gilles à escrit, que ledit ROY auoit son

Palais ou est de present le monastere sainct Martin des champs, toutesfois il appert du contraire: il fonda aussi l'Eglise & prieuré de nostre Dame des champs pres Paris, au lieu au parauant sainct Denis, auoit ia edifié vne Eglise: l'on tient pour vray que ce lieu fut le premier ou les Chrestiens de Paris, commencerent à inuoquer le nom du tout puissant, y abbatant sainct Denis l'idole de Mercure, qui estoit le Dieu estimé tutelaire des Gaules. Le susdit Roy Robert, comme religieux, & plus soigneux du seruice de Dieu, que du maniement des armes, ayant aprins de son pere Huë Capet, que l'establissement d'vne seigneurie s'aquiert plus par Pieté, & Iustice que par effusion de sang, s'addonna aussi aux œuures sainctes.

De nostre Dame des champs.

Hors la susdicte Eglise nostre Dame des châps, contre la muraille, à l'entree du Cymetiere, est vne pierre caree, dedans laquelle est peinte d'or & d'argent l'effigie de nostre Dame, bien antique, & dessous est escrit.

Siste viator, Marian reuerenter honora,
Nam fuit hæc saxo primũ depicta minori
Quod medium spectas:
Ad sculptam primitus ædes,
Et basilica tenet tanto de nomine dicta.

Henry 38. Roy. Fondation de l'Abbaye s. Martin.

Henry fils de Robert premier du nom 38. succeda à son pere. L'an du monde 4992. De Iesus Christ 1030. Il regna trente ans. En son viuant fit plusieurs choses memorables, & d'autant que non loin du lieu ou estoit le logis du Roy, il y a-

uoit eu iadis assemblee de religieux, & que sainct Martin si estoit tenu, & y auoit fait de grands miracles, comme encore y estoit la chappelle en laquelle S. Martin auoit guery vn ladre, cette abbaye ayant esté ruinee par la violence des guerres, soit des Normans ou autres: tellement qu'il n'y auoit aucune apparence d'abbaye, sinon les ruines. Et la closture de ce lieu & grandeur d'iceluy, passe beaucoup plusieurs villes de France: Le bon Henry premier du nom, & fils de Robert imitateur des vertus de son pere, restitua à Dieu la place qu'il luy auoit esté dediee, & de son Palais fit bastir vn temple, & dresser vne abbaye auec chanoines reguliers de sainct Augustin, ausquels il dõna rentes, reuenũs terres, & possessiõs fort amples & suffisantes pour les entretenir, outre ce leur octroya droit de toute Iustice, haute moyenne & basse, non que tout l'enclos fut du Palais, ains le costé qui est vers la geolle, & le plus proche de S. Nicolas, estant vne maison de seiour des Roys ou ils oyoient les doleances du peuple. En ce temps aduint si grand feu en la ville de Paris, que la cité fut quasi toute bruslee: En l'an mil trente quatre. La riuiere fut fort grande l'espace de sept ans.

Philippes 39. Roy de France.

Philippes fils de Henry 39. Roy succeda à son pere. L'an du monde 5022. De Iesus Christ 1060. Et il regna quarante neuf ans. Le Roy decede à Melun, le 29. iour de Iuillet, & est enterré à sainct Benoist sur Loire. En son regne fut deliberé le voyage de la terre saincte ou furent plusieurs seigneurs de France entre autres Godefroy, Duc de

Lorraine autrement nommé de Buillon qui fut Roy de la terre saincte en l'an mil cent vn, la cité de Ierusalem fut prinse par les Chrestiens : le xx. neufiéme iour apres qu'elle fut assiegee, qui fut le quinziesme de Iuillet. Et selon Emile, le quatriesme. En l'annee mil quatre vingt dix neuf.

Et d'autant qu'auons commencé cy deuant à deduire la fondation de l'Eglise sainct Martin ie vous veux aussi declarer le changement. Les chanoines n'y furent gueres long temps, d'autant que ce Roy Philippes premier du nom, fils de Henry, desirant voir cette Royalle maison mieux reformee, la donna l'an mil septante neuf, à sainct Hugues Abbé de Clugny pour la remettre en quelque estat plus sainct, & ce bon pere y mit vn Prieur, & des Religieux de l'ordre sainct Benoist, tels qu'à present on y voit, & en furent ostez les chanoines, sinon ceux qui voulurent se soumettre à la rigueur, & discipline du Prieur claustral, laquelle y regne encor' auec tel integrité qu'il ny a homme qu'il puisse dire, que cette maison soit autre qu'vn vray Asile de vertu, & le repaire de toute saincteté : iadis il estoit hors les murs, & ores dedans, mais assez pres des remparts, qui est cause qu'encores on luy donne le nom de sainct Martin des champs, estant la fondation de trois Roys, Henry premier, Philippes premier, & Loys sixiéme, ainsi que voyez és inscriptions qui sont à l'Eglise du susdict Prieuré, laquelle despend de Clugny : le premier Prieur fut nommé Vrse, lequel estoit fort S. homme, & mourant fut enterré contre les murs de l'Eglise entre les deux por-

Changement de l'Abbaye S. Martin

Nom du premier Prieur.

tes du Cloiſtre, & du dortoir, car ce fut là que le bon ſainct Hugues l'enterra luy-meſme, comme voulant le laiſſer pour garde des actions des religieux nourris pour l'aduenir en ce monaſtere. Apres le deces de ceſtuy, le ſainct Abbé Hugues ordonna Prieur de S. Martin vn bon religieux nommé Thibaut, lequel giſt vis à vis du benoiſtier, auquel ſucceda Mathieu le troiſiéme en rãg entre les chefs de ceſte maiſon Royalle : lequel par ſes vertus fut fait Cardinal du ſainct ſiege, & Eueſque d'Alby, & depuis Legat en France : il mourut & fut enterré à Rome.

Hugues premier du nom, & quatriéme en nombre, eſt celuy qui fit clorre tout le circuit de la maiſon de forte muraille, & de Tours, & petits bouleuers, telle qu'on la voit à preſent, à fin que on ne penſe point que ce fut la cloſture du Palais Royal. *La prieuré cloſe de murailles.*

Reprenant l'ordre de l'hiſtoire, quant à la prieuré de ſainct Martin des Champs, il y a deſſus la porte, par laquelle on entre du cœur dans le cloiſtre, en platte peinture, les effigies de trois Roys ſur la teſte de l'vn tenant vne Egliſe eſt eſcrit.

Henricus primus.

Inclita Martino conſtruxi hæc mœnia diuo.

Sur l'autre eſt eſcrit.

Philippus primus,

Cluniaco acciui monachos, cenſu quoque iuui.

Sur le tiers est escrit.

Ludouicus sextus.

Dona ego maiorũ, collatáq; iura probaui.

Derriere le cœur de l'Eglise dedans vne chappelle, est vn sepulchre sur lequel sont deux effigies de pierre, visage & mains d'Albatre, l'vne d'homme, l'autre d'vne Dame: & contre l'vn des pilliers est vne effigie d'homme debout, vestu comme vn President, de couleur rouge. Contre l'autre pillier est l'effigie d'vne dame, aussi debout coiffee à l'antique, & son habit doré. Au long du sepulchre est escrit.

Le Sieur de Moruillier, premier President.

Cy dessous reposse le corps de nobles personnes M. Philippes sieur de Moruillier, Clary & Charenton, Conseiller du Roy, & premier President en Parlemẽt: & Madame Ieanne du Prat, sa fẽme, & trespassa ledit President le xxv. iour de Iuillet, l'an mil iiijc. xxxviij. Et ladite Ieanne l'an mil quatre cens trente sept.

L'an 1576. regnant Henry troisiesme Roy de France & de Polongne, fut refaict plusieurs bastimens en la susdicte Abbaye sainct Martin, & entre autres vn grãd portail, pour entrer droit dans la court du monastere, chose de bonne inuention, d'autant que ce lieu estoit presque inutile, & outre ce que l'entree est sur la grande ruë S. Martin. Au portail d'icelle est escrit ce qui en-

ſuit, ſous les pieds de deux effigies de Roys faicts de pierre, qui ſont des deux coſtez de la porte.

M. LX.

Henricus poſuit primus primuſque.
Philippus auxit
Septem probas quas lodoicè domos.

M. V. LXXV.

Dum reficit vialar, Biturix præſúlque priórque tertius Henricus Gallica ſceptra tenent.

Loys le Gros, fils de Philippes 40. Roy, ſucceda à ſon pere. L'an du monde 5071. De Ieſus chriſt, mil cent neuf, il regna 28. ans. Il fut oingt & ſacré le troiſieſme d'Aouſt en la ville d'Orleans, en l'Egliſe S. Sanſon, par Gilbert, Archeueſque de Sens, nonobſtant les oppoſitiõs, que firent ceux de Reims, diſans auoir ſeuls ce droict. Ce ſuſdict Roy de France, en recognoiſſance de la victoire qu'il auoit obtenue contre aucuns Seigneurs de France, qui auoient conſpiré trahiſon cõtre luy, en l'honneur de ſainct Victor, auquel il auoit ſinguliere deuotion, fit conſtruire & edifier l'Abbaye ſainct Victor, pres Paris, en laquelle il mit religieux chanoines de ſainct Auguſtin, l'an de grace mil cent treize.

Loys le gros 40. Roy, fit baſtir l'Abbaye S. Victor.

Telle eſt la teneur de la fondation, ainſi que le Roy ſuſdit la fit, laquelle à fin d'eſtre mieux entendue d'vn chacun, l'ay miſe en François.

Nous Loys, par la grace de Dieu Roy des Fran-

çois,instruict par l'exemple de mes anceſtres, & accuſé de ma conſcience,mettant deuant mes yeux le iour du dernier iugement: voulons & auons deſiré par le conſeil & conſentement des Archeueſques, & Eueſques & Seigneurs de noſtre Royaume, que l'Egliſe dediee au nom de S. Victor aſſiſe pres Paris, ſoit ordonnee pour des Chanoines reguliers, viuans ſelon leurs reigle, à fin qu'ils prient Dieu, tant pour nous que pour le ſalut de noſtredict Royaume, & qu'ils facent memoire en leurs prieres & oraiſons,tãt de nous que de nos anceſtres. Et à fin que le ſoin temporel de la neceſſité des freres, ne les deſtourne pour les tirer au ſoucy des choſes exterieures & terriennes, nous auons doté & enrichy la ſuſdicte Egliſe auec la faueur & magnificence de noſtre royalle liberalité. Donc les Archeueſques, Eueſques, Comtes & autres Seigneurs de noſtre Royaume à Chaalons aſſemblez,par le commun accord & conſentement de tous, auons eſtably & ordonné que les ſuſdits Chanoines eſliront vn Abbé tel que bon leur ſemblera,ſoit de leur trou peau,ou de quelque autre Egliſe que ce ſoit,mais l'eſliſant auec telle condition, qu'ils ne ſeront obligez de demander le conſentement du Roy, n'y attendre l'auctorité du Roy, n'y la volonté ou louange& adueu de quelque autre perſonne, ains en choiſiront celuy qu'il plaira à Dieu leur donner,& eſliront canoniquement ſans demander congé(comme auons dict)au Roy,n'y a perſonne quelconque,& l'offriront ſansnul contredict à l'Eueſque de Paris pour le conſacrer.

Fondation de labbaye S. Victor.

Faict à Chaalons au Palais public, l'an de l'incarnation de nostre Seigneur, mil cent treize, & de nostre regne le cinquiesme.

Par ces lettres vous voyez la modestie des roys anciens en ce qui est de l'authorité Royale, ne voulans faire aucun establissement sans la volonté & consentement du clergé, & noblesse & officiers de la iustice, & le respect qu'ils portoient à l'Eglise, puis que franchement cestuy se demet de la nominatiõ de l'Abbé de S. Victor: & bien que ce soit de sa fondation, si est-ce que purement & simplement il s'en raporte à l'election des Chanoines, ne voulant qu'autre quelconque s'en entremette, & y est à considerer leur bonne conscience, puis que canoniquement cestuy veut que l'Abbé soit esleu, & ordonne que l'Euesque diocesain aye l'authorité de sacrer, à fin de ne rompre aucun ordre Ecclesiastique, & violer la discipline auec tant de priuileges, puis qu'il est ainsi que les moindres dignitez ont esté establies pour obeir aux superieurs. De ceste Abbaye ancienne n'en reste plus que la vieille porte, & le paruis: car elle a esté du temps du Roy François toute rebastie de neuf, en Architecture autant excellẽte qui se puisse inuenter, auec decoration d'images representantes le naturel: de compartimens dorez, de verrieres, & autres singularitez. Ie n'ay sçeu passer outre sans apposer icy certains Epitaphes, de leur fondateur, & de noz Euesques de Paris, & autres hommes doctes enterrez en ce monastere, recuillies, entre plusieurs dignes de noter.

Modestie des roys anciens.

Epitaphe du Roy susdict escrit au cloistre de

ladicte Abbaye.

Illustris genitor Ludouici Rex Ludouicus,
Vir clemens, Christi seruorum semper amicus:
Instituit, fecit pastorem canonicorum,
In cella veteri trans flumen parisiorum.
Hanc vir magnanimis almi Victoris amore,
Auro reliquiis ornauit rebus honore.
Sancte Dionysi, qui seruas corpus humatum
Martyr & Antistes Ludouici solue reatum
Christi centeno cum mile decem & tribus anno,
Templum hoc Victoris struxit regalis honoris.

Derriere le cœur de cette Eglise y a vn sepulchre de pierre, & dessus l'effigie d'vn Euesque: l'Epitaphe est tel.

Dicite mortales sortis memoranda supremæ,
Fata, quibus mors est indita: vita breuis.
Nobile pontificum, decus hac Reginaldus in vrna
Occubat, exili contumulatus humo.
Parisiæ quondam præsul celeberrimus vrbis
Fatali ad superos sorte vocatus obit.
Quisquis ades, sic te fragilem memorare viator.
Mors est certa, breuis gloria, vita nihil.
Obijt anno supra M. cclviij.

Pres de là est vne sepulture platte, du costé de Septentrion, d'vn Euesque de Paris, au dessus est escrit en cuyure.

Epitaphium Guillemi Parisiensis.
Conditus hic recubat fatali sorte Guillelmus,
Parisij pastor, qui gregis aptus erat.
Reperit illustrem cœlesti munere famam,
Quam nequit in tanto mors atolere viro.

Autre Epitaphe d'vn Euesque deParis.

Epitaphum

Epitaphum Petri Comestoris.

Petrus eram quem petra tegit, dictúsque comestor,
Nunc comedor viuus docui, nec cesso docere
Mortuus, vt dicat qui me videt incineratum,
Quod sumus iste fuit, erimus quandoque quod hic est.

Celuy qui s'ensuit a vne sepulture esleuee toute pleine.

Epitaphium Magistri Hugonis de sancto Victore.

Conditus hic tumulo doctor celeberrimus Hugo,
Quem breuis eximium continet vrna virum.
Dogmate præcipuus, nullique secundus amore,
Claruit ingenio, moribus, ore, stilo.

Ces deux qui s'ensuyuent sont dedans le cloistre de l'Abbaye.

Epitaphium magistri Richardi de sancto victore.

Moribus, ingenio, doctrina charus & arte,
Puluereo hic tegeris, docte Richarde, si tu
Quem tellus genuit fœlici Scotica partu
Te fouet in gremio Gallica terra suo.
Nil tibi Parca ferox nocuit, quæ stamina paruo
Tempore tracta graui rupit acerba manu,
Plurima namque tui superant monumenta laboris,
Quæ tibi perpetum sunt paritura decus.
Segnior vt lento sceleratus mors petit ædes,
Sic propero nimis it sub pia tecta gradu.

Epitaphium Magistri Adæ de sancto Victore.

Hæres peccati, natura filius iræ,
Exilioque reus nascitur omnis homo.
Vnde superbit homo? cuius conceptio culpa
Nasci pœna, labor vita necesse mori.
Vana salus hominis, vanus decor, omnia vana,
Inter vana, vanius est homine.

Dum magis alludit præsentis gloria vitæ,
Præterit, imo fugit, non fugit, imo perit,
Post hominem vermis, post vermen fit cinis, heu, heu.
Sic redit ad cinerem, gloria nostra simul.
Hic ego qui taceo miser, & miser abilis Adam,
Vnam pro summo munere posco precem.
Peccaui fateor, veniam peto, parce fatenti:
Parce pater, fratres parcite parce Deus.

En la chapelle de l'enfermerie est l'effigie d'vn Patriarche d'Alexandrie, Euesque de Paris, en albatre blanc, sur vn tombeau de marbre noir, autour duquel sont engrauez ces vers.

Hic situs est dominus G. de Ganac patriarcha
Alexandrinus, iuris dum viueret archa,
Mores ornatos ad culmen nobilitatis,
Adiungens gratos actus abuit pietatis,
Plebis Eccesiæ Prælatus Parisiensis,
Cultor iustitiæ peruersorum fuit ensis.
Hunc sibi non solum, sed eum qui post ibi sedit
Dictus fulco, dedit Lemouicense solum.
O quam sollicitè quam sanctè, quanque peritè
Ius studuit, Cleri libertatèsque tueri.
Multos promouit, quos sancte viuere nouit,
Clam refouens inopes distribuebat opes.
Corde Deum sitiens transiuit ad atria lucis,
Sanctæ luce crucis in Maio moriens.
Anno mileno treceenteno quadrageno,
Octóque centenos annos peragens quasi plenos
Pro dilectoris anima tui dulciter ora,
Sancti Victoris conuentus qualibet hora.

On dit qu'en ceste Abbaye est le corps de Ola-

nus, Roy de Moresque, Alias Nouergne, iadis payen, & depuis conuerty à la foy, par Robert Archeuesque de Rouan : puis occis pour la foy, comme martir, par ses propres subiects, enuiron l'an mil vingt : au mesme temps Alix, femme du Roy Loys le Gros, fonda le monastere des religieuses de Mont-martre où elle gist sous vn tombeau de pierre, sur lequel est son effigie engrauee, qui apparoist bien antique, & de nostre temps a esté transporté ledict monument à costé du grād autel, vers Septentrion. En l'an mil cent soixante le susdict Roy Loys le Groseut vn fils, nommé Philippes, Archediacre de Paris, lequel ceda l'election de l'Euesque à Pierre Lombard, Docteur tres-sçauant en Theologie, dont l'Epitaphe est cy dessus : lequel Euesque fit tant auec le Roy Loys le Ieune, que les longs cheueux & les barbes furent abbatues. Ledict Philippes, Archediacre, gist à nostre Dame de Paris.

Fondation du monastere des dames de mōt martre.

Loys le Ieune, fils de Loys le Gros quarante & vniesme Roy succeda à son pere. L'an du monde, cinq mil nonante & neuf, de Iesuschrist mil cent trente sept, il regna quarante trois ans. En son regne le Pape Eugene vint en France, & illec assembla vn concile à Paris & à Reims. L'an 1145.

Loys le Ieune 41 Roy de France.

Iceluy Pape Eugene en l'an mil cent quarante six, és Calendes de Iuin, à la supplication des religieuses de Mont-martre, cōsacra & dedia le grād autel de la chapelle des Martirs, és noms d'iceux martirs S. Denis. S. Rustic, & S. Eleuthere ainsi qu'il est escrit dans ceste chapelle, en la bulle donnee audict an, en la ville de Meaux.

La chapelle des Martyrs.

S. Bernard va en Alemaigne.

L'an 1146. Sainct Bernard s'en va en Allemaigne pour prescher, & pour persuader la guerre contre les infidelles, à la persuasion duquel l'Empereur, & le ROY, prindrent les sainctes armes, pour aller mettre le siege deuant la ville de Damas.

Trespas de S. Bernard

L'an mil cent vingt & vn. Le susdit sainct Bernard au douziesme an de son aage auec trente de ses compagnons, en vn mesme iour se rendirent religieux de l'ordre de Citeaux: Et estãt Abbé de Cleruaux alla de vie à trespas l'an 1153.

Le Roy susdict estant maladif, fait couronner à Reims son fils Philippes, le premier iour de Nouembre, auquel couronnement assista Henry le Ieune, ROY d'Angleterre, pour lors benificiée en France.

Fondation des Guillemins dicts blancs mãteaux.

Ainsi de temps en temps, Paris se multiplians, les Eglises & oratoire y furent aussi fondees en plus grand nombre, car le comte Guillame, Duc de Guienne, & Comte de Poitou, s'estant rendu Hermite institua l'ordre des Guillemins, suiuans l'ordre de sainct Augustin, & apres sa mort, le conuent des blancs Manteaux de Paris, fut des premiers qui receut ceste nouuelle semence de religieux en l'an de nostre salut mil cent soixãte, ainsi que discourt Bouchet en ses Annalles d'Aquitaine. Or y auoit il differẽce des Blãcs manteaux (qui estoient mẽdians) aux Hermites du bon Duc Guillaume, lesquels se tenoient à Montrouge, iusques au temps de Philippes le Bel, qui les introduit à Paris, & leur donna la maison des Blancs-manteaux, que le Roy sainct Loys auoit

fondee, & ainsi les Guillemins prenans le logis des Blancs-manteaux, en ont aussi retenu & retiennent le tiltre.

Du Bastiment de la grand' Eglise nostre Dame de Paris, & de ses singularitez, & de sainct Anthoine des Champs, des Roys qui ont regné en ce temps, & des choses plus memorables.

CHAP. X.

PHilippes Dieu donné, fils de Loys quarante deuxiéme Roy succeda à son pere. L'an du monde cinq mil cent quarante deux. De Iesus christ 1180. Il regna quarante trois ans. Au commencement de son regne il fut aspre à reprimer les seditions des ennemis tant des siens que de ceux de l'Eglise: le premier edict du nouueau Roy fut cõtre les blasphemateurs du nom de Dieu, & contre ceux qui auec opprobres pour choses trop legeres & friuole l'appellét en tesmoignage. Par lequel edict il condamnoit toutes telle manieres de gens à estre iettez en la riuiere, sans encourir la mort. Le second fut contre les basteleurs, ioueurs, farceurs, & autres plaisanteurs, ausquels il defendit sa cour. *Philippes le 42. Roy de France.*

Philippes estant à Paris, & encores viuant son pere, vn iour de sabbat le 26. iour de Feurier entra en la Sinagogne, pilla & spollia les Iuifs. Et le vingt neufiesme iour de May, iour de l'Assention de nostre Seigneur, Philippes fut de rechef couronné Roy auec sa femme, Elizabeth, fille de Baudouin, Comte de Haynault: Le pere à veu son fils Roy vn an durant auec grandissime ioye. *Le Iuifz pillez.*

Famine en France. L'an 1194. si grande famine fut en France, qui dura quatre ans, dont le peuple fut si apauury, que ceux qui estoient au parauant riches, mandioyét publiquement leur vie.

Mort d'vn duc de Bretaigne. L'an mil cent quatre vingts-six mourut à Paris, Geoffroy Duc de Bretaigne, & comte de Richemont, troisiesme fils de Henry Roy d'Angleterre, lequel fut inhumé par le vouloir du Roy Philippes, deuant le grand autel nostre Dame, en la grand Eglise de Paris.

Sepulture de la royne Elizabeth. L'an mil cent quatre vingtz neuf le vingtiesme iour de Feurier, deceda à Paris la Royne Elizabeth, femme du Roy Philippe Auguste, & fille de Baudouin, Comte de Henaut, laquelle fut enterree en l'Eglise nostre Dame de Paris, qu'on bastissoit alors, encores voit on sa tombe, de marbre blanc & noir, dedans le cœur d'icelle Eglise, qui du commencement à esté haut esleuee, auec autres tombes, de Princes & Princesses, mais par antiquité les Epitaphes estans rompus & vsez, les noms en sont incogneuz.

Bastiment de l'Eglise nostre Dame de paris

Six chapelles sacerdotalles. Pour les ames des deux deffuncts dessusdits & autres le Roy fonda en ladicte Eglise six chapelles sacerdotalles, les chapellins desquelles doiuét celebrer, l'vn pour icelluy Roy Philippes, & pour son pere Loys: Le second, pour Geoffroy Duc de Bretaigne. Le tiers pour la Comtesse de Champaigne. Le quatriesme pour la Royne Isabel sa femme. Le cinquiesme, pour les feus roys ses predeceurs. Et le sixiesme à la deuotion du chapitre.

Au temps dudit Philippes Auguste, tenoit le siege cathedral Maurice de Soliac soixante & dixié-

me Eueſque de Paris, fondateur des Abbayes de Heriuaux, Hermieres, Hyerre, Gif, & ſainct Anthoine des champs, eſquelles il mit religieuſes, & compoſa le reſpons des Vigilles, *Credo quod redemptor meus*. & ce qui ſenſuit: lequel il ordonna eſtre engraué ſur ſa tombe. Ce bon Eueſque pourchaſſa enuers le Roy Philippes, & luy meſme y employa tout ſon bien, à ce que la grand Egliſe, de Paris fuſt edifiee & conſtruicte de tres-ſumptueux ouurage, ainſi qu'on la voit à preſent: les fondemens de laquelle par auant luy auoiēt eſté faits & eſleuez iuſques au rez de terre. *Fondation de l'Egliſe noſtre Dame.*

L'an qu'elle fut commencee eſt incertain, mais c'eſt choſe certaine que l'edifice fut leué du tēps dudict Eueſque, qui mourut l'an mil cent quatre vingts & ſeize, & encor' ne fut le baſtiment continué iuſques à l'an 1257. ainſi qu'on peut recueillir par ce qui eſt graué en la croiſee vers midy, y a eſcrit aux deux coſtez de la porte de ce coſté là ce qui enſuit.

Anno domini, M. CC. LVII. menſe Februario idus ſecundo, hoc fuit inceptum Chriſti genitricis, kalenſi lathomo viuente Ioanne magiſtro.

Ce temple eſt la ſeule merueille de France pour ſa grandeur & forme. L'edifice eſt fondee ſur pilotis au bout de la cité ſur la riue de Seine, creux par deſſous en pluſieurs lieux: Il a ſix vingts colomnes, ou pilliers dedans œuure, ſouſtenans l'e-

difice, & faiſans deux allees, ſans la grande cloſture d'eſpaiſſe muraille, qui enuironne le tout. La nef & le cœur ſont au milieu du Temple en telle largeur que ſont au coſtez, les deux allees & rangs de ſix vingts colomnes. La longueur de la nef eſt de cent pas ou eniambees.

Depuis la nef iuſques au chef de l'Egliſe y a ſeptante quatre pas, ce ſont en longueur de l'edifice dedans œuure cent ſeptante quatre pas ou eniambees.

La largeur tant de la nef que des allees & coſtez eſt de ſoixante pas ou eniambees.

La hauteur eſt eſtimee à la meſure de la longueur de la nef.

D'autres la meſurent ainſi, ſoixante ſix toiſes de long dedans œuure, vingt quatre toiſes de largeur, dixſept toiſes de haut, le tout dedãs œuure.

Sur les groſſes colomnes ſont galleries par dedans, tout à l'entour de l'Egliſe, grãdes & larges, le deuant deſquelles eſt diſtinct par cent huict colomnes chacune d'vne pierre, entremeſlee par my les grandes, leſquelles galleries ſont verrinees tout à l'entour.

Le cœur eſt tout clos de pierre, l'entour d'iceluy contient par haut les hiſtoires du nouueau teſtament, par Images, entieremẽt taillees, peinctes & dorees: & par bas contient le vieil Teſtament engraué dedans la pierre, deſquelles hiſtoires celle de derriere le cœur ſont plus modernes, comme on voit par la datte d'icelles, engrauee ſur l'effigie d'vn homme à genoux, auquel eſt eſcrit ce qui enſuit.

C'est maiſtre Iean raui, qui fut maſſon de noſtre Dame de Paris, par l'eſpace de xxvj ans, & commença ces nouuelles hiſtoires, & M. Iean le bouteillier, ſon neueu, les à parfaites en l'an mil iij. cens cinquãte vn.

Epitaphe d'vn Maſſon.

A l'entour de l'Egliſe ſont quarante cinq chapelles toutes treilliſees de fer, deſquelles on troue la datte de la fondation de celles de derriere le cœur, ſous l'effigie d'vn Eueſque, debout ſur vne colomne qui giſt en l'vne tout aupres, ſous vne haute ſepulture de marbre, & eſt eſcrit ainſi.

quarente cinq chapelles à noſtre Dame.

Cy eſt l'Image de bonne memoire Simon Matifas de Bucy, Eueſque de Soiſſons, iadis Eueſque de Paris, par qui furẽt fondees premierement ces trois chapelles où il giſt, en l'an de grace mil deux cens quatre vingts & ſeize, & puis on fit toutes les autres enuiron le cœur de ceſte Egliſe. Cét Eueſque à laiſsé beaucoup de diſtributions annuelles en icelle Egliſe.

A chacune des deux croiſees y a deux portes, qui ſont quatre.

A l'entree ſont trois portes doubles, & vne autre petite à coſté du cœur, vers Septentrion, ce ſont vnze en tout leſquelles ſont enrichies & ornees d'images effigies, ſtatues, & repreſentations des perſonnes ſainctes de Roys, Roynes, Princes & Princeſſes, & autres qui ſont entaillees & entierement eſleuees parmy tant de colomnes, qu'il eſt impoſſible de le reciter.

vnze portes à la ſuſdite Egliſe.

Sur les ſix portes du deuant de l'Egliſe, entre les

colõnes, ſont les effigies de vingt & huict Roys, dont Pepin monté ſur vn Lyon eſt au milieu, & au plus haut ſe preſentant en veuë deux hautes Tours carrees, de grandeur merueilleuſe, mieux reſſemblantes à deux forteresſes de deffence ſur vn rocher, qu'à clochers, leſquelles ont trente quatre toiſes de hauteur. Les cloches ſont ſi groſſes, qu'il conuient dix huict ou vingt hommes pour eſbranler la plus materielle, appellee Marie le ſon de laquelle en temps coy & de nuict, ſe peut entendre de ſept lieuës loing de la ville.

A l'entour des deux Tours ſont doubles galleries à deux eſtages, dont la plus haute eſt ſouſtenue de colomnes, ayant leur pied d'eſtail deſſus la premiere, tout au plus haut y à platte forme, le regard de laquelle en bas fait ſembler les hõmes ainſi petis qu'vn oyſeau, tout le comble eſt appuyé d'arcboutans, au bout deſquels, en partie, ſont des piramides carrees & triangulaires, auec effigie des Roys & autres perſonnages qui ſont dedans & deſſus: brief c'eſt le ſpectacle le plus grand & le mieux baſty de la Chreſtienté.

On montoit iadis treize degrez pour entrer dedans ceſte Egliſe, leſquels ſont ſous le paué à cauſe que les rues de la Cité ont eſté hauſſees, pour obuier à l'inundation de Seine.

Entre les Images du dehors, du coſté de Septentrion, ſont ces deux vers eſcrits.

Noz cottes crottees, decrottees furent.
Et noz faces trop mieux en durent.

I'ay bien voulu annoter cela, pour ce que la pluſpart dient & interpretent, que la riuiere de

Seine a esté quelquefois si grande, qu'elle attaignit iusques à icelles images.

Mais cela est faux, car c'est la datte de l'annee que lesdites images ont esté repaintes portee par lettres numeraires qui est vn M. vallant mil, quatre c c c c. vallant quatre cens, puis vn x. & trois v v v. & vn i. qui vallent xxvj.

Au portail de deuant sont deux effigies, en platte peinture, l'vne tient vne Croix, & represente l'Eglise : l'autre tenant vn liure, est bandé sur les yeux, & represente la Sinagogue.

Les dignitez de leans sont telles.

L'Euesque. Son grand Vicaire.
Le Doyen. Le Chantre.
Le Chancelier de Paris. Le Penitencier.
L'Archediacre de Paris.
L'Archediacre de Iozas.
L'Archediacre de Brie. Le Souf-chantre.
Les cinquante Chanoines, dont le Roy est le premier, entre lesquels sont comprinses les huit dignitez cy dessus.
Les six grands Vicaires.
Les dix Chanoines S. Denis du pas.
Les six Chanoines de Sainct Iean le rond, & les deux Curez.
Les ij. Chanoines de S. Aignan, & deux vicaires.
Les douze Enfans de cœur.
Les clercs de matines.
Cent quarẽte chapelains, fõdez aux xlv. chapel.

Toutes ces personnes d'Eglise, n'assistent iamais au seruice diuin auec robe de soye, mais en robe de drap: n'oseroient aussi y assister aux principa-

les festes, sinon ayant les barbes razes.

En icelle Eglise y a beaucoup de reliquaires, les plus cogneuz, sont, la vraye Croix, dont on faict feste, pour sa susception.

La chasse nostre Dame.

La chasse sainct Marceau.

Le chef sainct Philippes.

Le tableau sainct Sebastien, & autres Martirs, qui est d'or resplendisant de pierres precieuses.

Tout le cœur est quasi plein de tombes des Euesques, iadis trespassez, auec Epitaphes communs, entre lesquels i'ay prins ces deux cy, pource que les sepultures en sont esleuees.

Quem cathedræ decorauit honor, quem sanguis auitus, quem morum grauitas, hic iacet Odo situs: præsulis huius erat, quod habent hæc tempora raro, meus sincera, manus munda pudica caro. Lenibus hic lenis, tego nudis, victus egenis: vita fuit iuuenis clara, probata senis. bis sexcenteno Christi quartóque bis anno tredecimo Iulij transijt Odo die.

L'autre est vn sepulcre de marbre noir & l'effigie d'vn Euesque à costé du grand autel, vers Septentrion, l'Epitaphe est tel.

Hic iacet reuerendus in Christo pater Dominus Petrus de Ordemonte Parisius ori-

undus, in vtroque iure licētiatus, olim Morinensis post modum vero Parisiensis Episcopus, qui obijt anno domini millesimo quadringētesimo nono, xvj. die mēsis Iulij.

En vne Chappelle derriere le cœur sont deux effigies, à genoux, dont l'Epitaphe est tel,

Cy gist noble homme messire Iean Iuuenal des Vrsins, Cheualier, Baron de Tramel, Cōseiller du Roy nostre sire, qui trespassa à Poitiers, l'an de grace, mil quatre cens trente vn, le premier iour d'Auril, iour de Pasques. Et dame Michelle de Vitry, sa femme, qui trespassa à Paris, l'an de grace, M. iiij. cens l vj. le x. iour de Iuin. *Epitaphe de Messire Iean Iuuenal des vrsins.*

Au dessus sont les armes, armoiries, & pourtraitures de ceux qui sont de luy descendus, entre lesquels sont, Iean Iuuenal des Vrsins Euesque & Comte de Beauuais, Euesque & Duc de Laon, deux fois Pair de France. Iean Iuuenal des Vrsins, Archeuesque & Duc de Reims, Pair de France, President en la chambre des comptes.

En la chapelle S. Crepin, i'ay recueily ce qui ensuit, sur tombe plate.

D. O. M. S.

Petri dreux Pietauensis hamensis cæno biarche, huius insignis ecclesis canonici & maioris Archidiæ regione prudentiâ, doctrinâ, moriny suauitate, ornatis omnibus

pijs bonisque gratißimi & charißimi. Qui dum tribus Parisiens. Episcopis per annos xxij. vicariam operam summâ integritate eximiaque vigilanda impendit, generalenique. Ecclesiæ galic procurationem, ad quam singulari omnium vota deligitur, maxima fide, incredibili diligẽtiâ & admirabili dexteritate mira ecclesiastici applansu per annos xij. obijt fœlicißime dumque pertinaci studio & præstanti animi magnitudiné in Remp. incinubit, de priuatis vterim cõmodis, & valetudine, minus quam deceret sollicitus, in morbum incidit ex se non valde Lethalem, sed ex euentu languescentibus nimirum, & fatiscentibus inde viribus corporis imbecilli, aßiduis curis laboribusque fractæ & morte placidâ vitæque simillâ, suis nimium Luetuosa diem extremũ constanti & æquo animo conficit, anno ætatis Lij. reparatæ salutis humanæ CIↃ. IↃ. LXXXIII. XV. Cal. Decemb. fratris pijss. Liberaliß. opt. & opt. M. sacris manibus, Drusij fratres vt fraternæ beneuolentiæ vicem quâ Possunt rependant, & gratia nimum memorian posteris testantem relinquant.

H. M. M. M. P. P.

Dans icelle Eglise, pres l'effigie du Roy Philippes de Valois, à cheual est vne autre Effigie debout, qu'on dit estre celle du Pape Gregoire vnziesme du nom, qui tint son siege en Auignon, aux deux costez de laquelle sont deux autres effigies: Iceluy Pape fonda en ladite Eglise aucunes deuotions, pour certains iours, comme il se lit en vn tableau de leans emmy la nef.

Pres la croisee d'icelle Eglise, est vne chapelle toute blanche, où est l'Image de la vierge Marie, les effigies de trois Euesques, lesquels y gisent, &

l'effigie du Roy Loys le gros. Dans le cœur du costé de Septentrion, contre vn pilier, est l'effigie du Roy Philippe Auguste.

En tombe plate pres la croisee de ladite Eglise, en la nef, du costé de Septentrion, i'ay recueilly c'est Epitaphe.

Paulus æmilius, Veronensis huius ecclesiæ canonicus, Qui præter eximian vitæ santitatem quanta quosque doctrina præstiterit. Iudex atque testis historia de rebus gestis Francorum posteris ab eodem prodita. Obijt anno domini millesimo quingentesimo vigesimo nono die quinta mẽsis Iulij.

Monseigneur Pierre d'Orgemont, natif de Paris, & Euesque dudit lieu, & de Terouenne, fit construire l'ancien hostel episcopal, en bas vers la nef de l'Eglise, du costé de Midy.

Les Euesques qui ont fait bastir l'hostel Episcopal.

Monsieur Estienne Poncher, Archeuesque de Sens, & Euesque de Paris, fit bastir le nouuel edifice, qui est vis à vis de la croisee & porte, du costé de Midy, où est de present la Geole.

Monsieur François Poncher, son neueu, Euesque dudit lieu, fit faire l'hostel Episcopal moderne, à costé du cœur, vers le chef de l'Eglise, & la souloient estre les prisons.

Entre ces deux Hostels, est la grand salle de l'Euesque, ou se celebrent les actes de Theologie, au chef de laquelle salle est vne chapelle ancienne, consacree par l'Euesque Maurice, ainsi qu'il appert en vne escriture, contre le mur, sous

vne verriere, du costé de Septentrion.

Hæc Basilica consecrata est à domino Mauricio Parisiensis Espicopo, in honore beatæ Mariæ beatorum martyrum Dyonisij, Vincentij, Mauricij, & omnium sanctorum.

La longueur, largeur & hauteur du Temple de nostre Dame de Paris, ensemble la hauteur des Tours.

Si tu veux sçauoir comme est ample
De nostre Dame, le grand Temple,
Il a dans œuure pour le seur
Dix-sept toises de hauteur,
Sur la largeur de vingt & quatre
Et soixante & cinq sans rabattre,
A de long, aux Tours haut montees
Trente quatre sont bien comptees,
Le tout fondé sur pillotis
Aussi vray que ie te le dis.

Il y auoit anciennement vn Tableau ou le contenu estoit escrit, attaché au pillier où est l'image S. Christofle.

De Philippes de Valois. Il se verra au chapitre xvj. du Roy Philippes de Valois, qui entra tout armé, monté sur son cheual, iusques deuant l'image nostre Dame, auquel il presenta sesdictes armes & cheual.

Au

Au mesme lieu de M. Pierre de cumiers, cheualier & conseiller dudict sieur ROY.

Voila quant à l'Eglise de Paris.

L'an mil cent quatre vingtz dix huit apres l'incarnatiõ de nostre sauueur Iesus Christ, au temps du Pape Innocent III. de Philippe Auguste ROY de France, deuxiesme du nom. Il y eust vn saint homme en France appellé Foulques de Nuilly, prestre & Curé, chapelain de reuerend pere en Dieu Maurice Euesque de Paris: lequel meu de deuotion fit bastir l'Abbaye Saint Anthoine des Champs, aydé par le sus dict Euesque. Auquel lieu sont sur vn monument de marbre noir, esleuees deux effigies de petites Princesses en marbre blanc doré: aux chefs desquelles sont deux Epitaphes, quasi d'vne forme & teneur, sinon quand aux noms & temps. Le premier est tel.

Fondation de sainct Anthoine des champs

Cy gist madame Ieanne, aisnee, fille de monsieur Charles, aisné, fils du Roy de France, regent du royaume, Duc de Normandie, & Dauphin de Viennois, & depuis Roy de France: & de madame Ieãne de Bourbon, Duchesse de Normandie, Daulphine de viennois, & depuis Royne de France, qui trespassa en l'abbaye saint Anthoine lez Paris, le xxj iour d'Octobre, mil trois cens soixante.

Le second Epitaphe.

Cy gist madame Bonne, seconde fille de monsieur Charles dessusdit, & de madame Ieanne de Bourbon, dessusnommee, qui trespassa au Palais, le septiesme iour de Nouembre, mil trois cens soixante.

Ce qui ensuit est escrit au dessus la porte de S. Anthoine des champs.

Chose à remarquer.

L'an mil deux cens cinquante sept, Par la permision de monsieur le Preuost & Escheuins de la ville de Paris: Fut enuoyé vn nommé Pierre de Monsiaux maistre des œuures de ladicte ville, pour abatre l'Eglise de ceans, disanspar eux auoir affaire de pierres, pour affaires de ladite ville: mais si tost que ledit de Monsiaux eust frappé le premier coup de marteau sur l'vn des piliers du portail de ladite Eglise, ledit de Monsiaux fut embrazé du feu Sainct Anthoine. mesme audit tableau y a portraict & figure comme le fait aduint.

De la creation des Preuost & Escheuins, des Armoiries de la ville, de sa fermeture ancienne, reedification du Chastelet, Tour du Louure, & errection du Cimetiere des Innocens, de la foire des Ladres, bannissement des Iuifs, du Concile celebré à Paris, des fondations des Eglises de la Trinité, de saint Honoré, saint Iean en greue, saincte Geneuiefue des ardents, & autres choses memorables du regne de ce Roy.

CHAP. XI.

REuenons au temps du Roy Philippes Auguste dit le conquerant, lequel accrut grandement son royaume, & enrichit de beaucoup sa ville de Paris: Car en l'an mil cent nonante, il crea les Escheuins d'icelleville, luy donnant les armoiries quel le porte auiourd'huy, c'est de gueules à vne nauire d'argent, le chef d'azur, semé de Fleurs de Lys d'or, donnant par ces signes à entendre, que Paris est la dame de toutes autres villes de France, dont le Roy est le seul gouuerneur & patron, qu'elle est la Nef d'abondance & affluence de tous biens. Et tout ainsi que la nauire represente vne republique bien administree aussi les autres villes se reiglent selon le gouuernement, & police d'icelle. Ce bon Prince voyant que la ville estoit si orde & boueuse, manda le Preuost, Escheuins, & Bourgeois, ausquels il donna charge, moyennant certains deniers, qu'il fit deliurer que toutes les rues d'icelle, fussent pauees de carreaux de gres, ce qui fut fait, & depuis y a esté tousiours continué.

Creation des Escheuins & armoiries de l'hostel de ville.

D'auantage, pource que ladicte ville estoit de peu de deffence, commanda aux dessusdits faire fermer & clorre icelle ville de gros murs, portaux, & fossez, ce qu'ils firent, & est ce qui comprent, commençant à l'hostel de Nesle, tout le circuit des portes S. Germain des prez, S. Michel S. Iaques, S. Marceau & S. Victor, iusques à la riuiere, au lieu appellé la Tournelle, vis à vis des

En quel temps la ville fut fermee.

Celestins. Aussi la fit clore des mesmes portes & grosses murailles, qui enuironnent tout le reste de la ville, àsçauoir les portes & fossez sainct Honoré, Montmartre, S. Denis, S. Martin & S. Anthoine, & ordonna edifier en ceste closture des maisons pour y habiter: car tout estoit vague depuis les vieilles portes, qui ont esté abbatues: iusques à celle qu'on voit maintenant. Desdictes vieilles clostures apparoissét encores les murailles faictes en circuit auec leurs tournelles, comme en la rue aux Ouës, derriere les maisons & en autres rues.

Ie ne veux passer sans vous declarer la maniere & quels sont les Escheuins, de cette notable ville: Ie dis que nul ne peut venir à la dignité de Preuost des Marchans, n'y d'Escheuin, qui ne soit enfant des habitans, & n'ay en icelle ville, à fin que les estrangers ne soyent instruits aux secrets de la ville, & que la communication d'iceux, ne soit preiudiciable à la communauté & de mauuais exemple à la posterité: Mais encores y a il vn autre obseruation, qui est, qu'on espluche de si pres la vie de ceux qui aspirét à ces dignitez, qu'il est impossible, qu'homme y puisse paruenir qui soit le moins du monde marqué de quelque note d'infamie, ressantant denigrement de renommee, ou qui pour quelque meffaict, & fut il leger, auroit esté mis en prison, tát est saincte cette authorité & honneur d'Escheuinage, que la seule oppinion de vice luy peut donner empeschement. La quantité des Magistrats de cét HOSTEL de ville est, vn Preuost des Marchans, les susdits

Nul noté d'infamie n'est receu à l'Escheuinage.

quatre Escheuins, ainsi que l'estat est dressé dés sa premiere institution, les vingtquatre Cōseillers, le Greffier, Procureur, Receueur, Clerc, Quarteniers, Cinquanteniers, & Dixiniers : Qu'elle meilleure police demandez vous, que celle de Paris, sur la premiere erection des Quarteniers, chacun ayant son departement, & cartier en la ville pour y surueiller, comme vn pasteur sur son troupeau, & ceux ayans les Cinquantiniers & Diziniers, gens choisis, & de bonne reputation, les Quarteniers sont comme colonnels en vn regiment, & les autres comme Capitaines, ou lieutenans, chacun commãdant en son canton, auec telle industrie, qu'il n'y à homme soubçonné de quelque partialité ou de mauuaise vie que aussi tost ne soit recognu, esclairé & enregistré, tant secret se puisse il tenir. A ce corps de ville obeissent les guets, tant à pied qu'à cheual, composez des Bourgeois de la ville lesquels sont tels, que ce qu'on appelle à Venise la iustice de nuict, ie ne fay point de mention des sergens de ville archers & harquebuziers & arbalestiers, qui sont suiects de marcher auec leur hocton quãd il plait à monsieur le Preuost des marchãs, Escheuins leur commander, soit pour la garde de l'arsenal, & magasin des Armes que autres, ou il leurs plaist les employer. Souz le regne de ce susdict tresauguste Roy on fit reparer le grand Chastellet de Paris, siege ordinaire de la iustice. Aussi fit faire la grosse tour du Louure, à qui tous les Chasteaux de France estoient subiects & en retenoient, laquelle a esté desmolie par commandement du Roy

Chastelet reparé & la tour du Louure.

François, l'an mil cinq cens vingt & neuf, qui auoit esleu le Chasteau pour sa commune residence. En cette tour, lors qu'elle fut nouuelle edifiee fut mis prisonnier Ferdinand de Portugal, Comte de Flandres, qui auoit esté descõfit par le Roy. Il fit clorre le parc du bois de Vincennes, de hautes murailles, & y mit la sauuagine, que le Roy d'Angleterre luy enuoya. Les malades de la prieuré sainct Ladre auoient en ce temps & d'ancienneté acquis le droict de marché & foire publicque, pour distribuer toutes marchandises, lequel marché se tenoit pres de leur maison: mais le roy ayãt faict fermer sa ville de Paris, acheta le droit d'iceux, & ordonna qu'il seroit tenu dedãs la ville, en vne grande place, vague, nommee Champeaux: auquel lieu furent edifiees maisons, habitations, ouurouers, boutiques, & places publicques, pour y vendre toutes sortes de marchandises, & les tenir & serrer en seureté, & fut appellé ce marché les Halles, ou Alles de Paris, pource que chacun y alloit: mais il vient plustost du mot Grec, Allo, qui signifie place, ou Aire.

Closture du boys de vincennes.

Halles ordonnees.

Par mesme prouidence fit clorre & enuironner de pierres carrees vne partie desdicts Chãpeaux, pres la Chapelle des saincts Innocens, au long de laquelle closture se vendoient les merceries. Ce lieu estoit & est encores de present deputé à la sepulture des corps humains trespassez: c'est le grãd cimetiere de Paris, la terre duquel on dit estre si pourrissante, qu'vn corps humain y est consumé en neuf iours. Il contient quatre vingt arches & charniers, sans les murs de l'Eglise. En ce Cime-

Du Cimetiere des Innocents.

tiere y a tant d'ossemens de trespassez, que c'est chose incroyable. Entre les innombrables sepultures & Epitaphes des corps nobles, & d'autres, tant d'hommes que de femmes qui y gisent, combien qu'il y ait des premiers presidés, comme les Boulengers, & les Torestes, des Conseillers, Aduocats & Procureurs du Roy, & autres de tous estats: si est-ce que ie ne les ay voulu inserer, par ce qu'il est impossible l'escrire, & tiendroiét plus de grosseur six fois, que toute la matiere de ce liure: & aussi que y mettant les vns, ie pourrois offencer les autres que ie n'y aurois mis: ie me suis contenté d'y en mettre ceux qui ensuiuent, l'vn d'vne Dame, pource qu'on n'en voit gueres de semblables, l'Epitaphe est tel.

Cy gist Yoland, Bailly, qui trespassa l'an mil cinq cens quatorze, le quatre vingthuictiesme an de son aage, le quarante deuxiesme an de son veuuage, laquelle a veu, ou peu voir deuant son trespas deux cens quatre vingts & quinze enfans issus d'elle. Epitaphe d'vne dame

L'autre est tel.

Cosmas Guymier inquestarum Præsidēs patri matrique sibique monumentum fecit legit, consulit, glosas super pragmatica ædidit. Obiit iij. die Iullij anno M. D. III.

Sed neque moriens pauperum oblitus est eos enim hæredes instituit.

I'ay trouué escript graué en la pierre du charnier qui est apres la porte, du costé de la Ferronnerie, sur la terre de messieurs de sainct Germain Lauxerrois. Ce qui ensuit.

Ce charnier fut fait & donné à l'Eglise pour amour de Dieu, L'an mil trois cens quatre vingtz dixneuf. Vueillez prier Dieu pour les trespassez.

Du mesme costé.

Cy dessouz gist noble homme & sage messire Iean le Boulenger en son viuant cheualier, conseiller, du Roy nostre sire & premier president en sa cour de Parlement seigneur de Iacquille en gastinois de Isles & de montigny en Brie, qui trespassa le vingt & vniesme iour de Feurier, l'an mil quatre cens quatre vingtz deux, aussi gist noble Dame Philippe de Cothereau, sa femme: le filz dudict seigneur est inhumé en ce mesme lieu, tout ioignant le tombeau de ces feu pere & mere.

Plus bas en ce lieu mesme.

Cy gist noble Dame Coulombe de bonney, en son viuant femme en seconde nopces de

messire Regnault de Dormans, en son viuant Cheualier conseiller du Roy & maistre des Requestes, ordinaire en son hostel & Embassadeur dudict seigneur par deuers nostre sainct Pere le Pape, seigneur de sainct Remy, Voix, S. Martin Nozay sur barbuyse & de la moitie par Indiuis des terres & seigneurie de Giury, Herpond, Belleual, Vuarmond le Chastelier, Herpine, Follet & Fregeuille au pays de Champaigne, inhumé deuant le grand autel des Chartreux, lez Paris, auec messire Iean de Dormans Cardinal du sainct siege apostolique, Guillaume de Dormans freres chancelliers de France, l'vn apres l'autre & grãds oncles dudict meßire Regnaut fondateur du college des Dormans dict de Beauuais, laquelle dame Columbe deceda le xv. Ianuier mil quatre cens septãte viij. & meßire Guillaume de Dormans cheualier filz desdict messire Regnaut & columbe, en son viuant conseiller du Roy en son

conseil priué & premier President, en son Parlement de Bourgongne, seigneur desdict terres & seigneuries qui deceda le v. Feurier, L'an mil v.c. sept & dame Marie pied de fer sa femme le huictiesme iour de Mars mil v. cens xxj. priez dieu, &c.

Aussi il y a vne croix fort belle, qui a esté mis audit lieu, nous en traiterõs sous le regne du ROY Charles neufiesme du nom, cy apres.

Du temps dudict Philippes Auguste, les Iuifs estans demeurans à Paris, crucifierent vn ieune Chrestien, nommé Richard, on l'appelle sainct: son corps repose en ladicte Eglise des Innocens.

Les Iuifs crucifierent vn ieune enfant.

Pour cette cause, & aussi que les Iuifs tenoient obligez, la plus part des citoyens de Paris, & s'estoient si bien enrichis de leurs heritages, qu'ils pretendoient ja à eux appartenir la moitié de la cité, & trauailloient les autres de prison, en leurs maisons propres, se seruoient de Chrestiens comme des esclaues, vsoient de larcins & sacrileges, & s'adonnoient à toute vsure & auarice. Le Roy Philippe conseillé par Bernard Anachorite, residant au boys de Vincéne, remit toutes les debtes des Chrestiens, & priua les Iuifs de toutes leurs terres, domaines & possessiõs, sans en estre diuerti, quelque priere que les Courtisans luy sceussent faire : & pour tout delay vuiderent de Paris la feste sainct Iean Baptiste, l'an mil cent quatre vingt & deux. Leurs Sinagogues furent appro-

Le Roy Philippes, fit bannir les Iuifs de son Royaume.

priees au seruice de Dieu, & en leurs lieux sont de present aucunes chapelles & paroisses. Durant ce regne, la riuiere de Seine fut tellement creuë & enfla son cours qu'elle abatit & submergea le petit pont de Paris.

Petit pont abatu

On y celebra vn Concile contre les Albigeois. Et plusieurs heresies y furent publieés, mais à la poursuitte de Pierre, Euesque de Paris, les heretiques beneficiez furent priuez de leurs dignitez, & les seculiers bruslez à Coipeaux, hors Paris, Le corps d'Amauri, Euesque de Chartres, inuenteur de l'erreur, qui auoit esté au reste homme docte, qui estoit ensepulturé derriere l'Eglise S. Martin à Paris, fut deterré, & puis bruslé auec les autres.

Concile tenu à Paris.

On lisoit en ce temps en l'vniuersité de Paris, deux liures de la Metaphisique d'Aristote, qui auoient esté traduicts de nouueau de Grec en Latin, mais pource qu'on presuma qu'ils estoient cause desdicts erreurs, pour l'obscurité & subtilité d'iceux, ils furent bruslez, & fut defendu sur peine d'excommunication d'en escrire, & lire de lors en auant.

Lecture defendue.

L'an mil deux cens deux, deux nobles Cheualiers seigneurs de Galendes, donnerent leur maison, & y fonderent vne prieuré de l'ordre de Premõstré, au nom de la Trinité, qui fut acheué comme est engraué sur le portail, l'an 1210. & renouuelé l'an 1518. Et y ordonnerent vn Prieur & deux Religieux. En ce portail sont peintes les effigies des deux Cheualiers, auec leurs Armoiries de Gueulles, semees d'Espreuiers d'argent. Ce prieuré est en la rue sainct Denis, & y a vn grand Ci-

Premiere fondation de l'hospital de la Trinité.

metiere pour enterrer les pauures.

Et du temps du Roy Henry deuxiesme du nom, fut institué l'ordre des Pupilles & Orphelins, en l'hospital de la Trinité,&en vne salle où iadis les confreres de la Passion souloient ioüer leurs Moralitez,& lesquels falut qu'achetassét vn lieu en l'hostel de Bourgongne pour leur assemblee & ieux Theatraux : car cette institution de pauures est de plus grande importãce au Public que les choses qui ne consistent qu'au plaisir des Citoyens. Aussi est-ce belle chose veoir sortir de cette maison la ieunesse propre à faire seruice, & mis en mestier, estre adextre à toute action honneste. Encores plus les iurez de tous les mestiers, ne peuuent aller faire recherche en ladicte maison ou hospital,d'autant qu'il ne leur est permis. Au cimetiere d'iceluy on porte enterrer la plus grande partie des malades qui meurent à l'hostel Dieu de Paris,lesquels estãs enseuelis,ils mettent en vn chariot pour les conduire audit hospital, chacune nuict,conduicts par vn homme d'Eglise qui faict les prieres accoustumees pour les def functs.

L'ordre des pupilles à la Trinité.

L'an mil deux cens & quatre , fut fondee l'Eglise canoniale de S.Honoré,par madame Sebile,veufue de monsieur Renon Cherim , homme noble , le corps de la fonderesse gist audict lieu. Leans gist aussi monsieur Simon Morthier,Cheualier Seigneur de Villiers,& de Boudene, & du Tour en Champagne , garde de la Preuosté de Paris,au temps des Anglois.

La fondation de l'Eglise S.Honoré.

L'an mil cinq cens septãte neuf, fut commancé

à baſtirpour croiſtre ladicte Egliſe,qui ſera choſe honnorable pour la decoration dudict lieu.

L'an de grace mil deux cens douze fut diuiſee l'Egliſe ſainct Geruais en deux paroiſſes,l'vne de ſainct Geruais & l'autre de ſainct Iean en Greue, qui n'eſtoit lors que chapelle. Cette diuiſion fut faicte par Pierre Loys, Eueſque de Paris, pour la multitude & abondance du peuple,qui ne pouuoit eſtre adminiſtré par le ſeul Curé de S. Geruais,& du cõſentement de tous, aux charges que leCuré de S.Iean doit quelque rente à l'Egliſe de Paris & autres redeuances de ſon office,àſçauoir eſtant accompagné de la Croix & Cierges ardẽs, Encenſier, quand la Proceſſion de noſtre Dame paſſe par la Mortellerie pour aller à ſainct Paul des Champs, & quand elle va à Montmartre aux iours des Rogations,auec autres charges contenues en la Chartre dudit PierreLoys,Eueſque de Paris,qui commence.

Diuiſion de S. Germain & de S. Iean en Greue.

Petrus dei gratia Epiſcopus Pariſienſis, & fine, Actum anno domini, M. CC. XII. menſe Ianuario.

Ceſte Egliſe ſainct Iean en Greue eſt vne grand paroiſſe & ou le ſeruice diuin eſt fort bien celebré,deuant le Crucifix d'icelle Egliſe i'ay trouué vne Epitaphe qui enſuit.

Areſte toy paſſant.

Cy repoſe noble homme, Alain veau, celuy auquel l'integrité & fidelité, au maniment des finances,ſoubz les Roys Fran-

çoys premier, Henry ſecond, François ſecond, Charles neufieſme, ont pour vne heureuſe recompenſe de ſes trauaux acquis ſansenuie ce beau tiltre de Threſorier, ſans reproche: il deceda le vingtieſme iour de Iuin, M. D. lxxv. paſſant prie pour luy.

Au cœur d'icelle Egliſe à coſté du maiſtre autel dans vne pierre de marbre eſt graué ceſt Epitaphe, ou memorial.

Marie de Lorraine fille de tres-haut & tresexcellent Prince & princeſſe, monſeigneur Henry de Lorraine & Madame Catherine de Cleues Duc & Ducheſſe de Guiſe, & de Cheureuſe Comte Deu, Pair de France: deceda en l'age de quatre ans, au tres-grand regret deſdicts ſeigneurs & Dame ſes pere & mere: qui de ce ont voulu laiſſer perpetuelle memoire en l'Egliſe de ceans, mil cinq cens octante deux.

Il y en a beaucoup d'autres notables que i'ay laiſſez pour eſtre brief.

Extraict des regiſtres de l'Abbaye du Bec, l'Abbé de laquelle, & le Prieur & Conuent de ſainct Nicaiſe, ſont collateurs & donateurs deſdits deux

paroisses. Le Cimetiere de cette Eglise sainct Iean estoit où est la grande place du marché, pres l'aport Baudoyer, ou la porte Baudés laquelle place en retient encores le nom, & y a vne Croix au milieu, pour ses enseignes. La cause pourquoy ce lieu sainct fut conuerti en prophane, fut (comme on dict) pource que deux freres s'y entretuerent. Le manoir & heritage desquels, estant pres de là, fut appliqué à la sepulture des trespassez en lieu de l'autre, comme on voit à present.

Lieu prefané pour vn homicide.

Loys fils de Philippes quarante troisiéme Roy, succeda à son pere. L'an du monde cinq mil cent quatre vingt cinq. De Iesus Christ mil deux cens vingt trois. Il regna trois ans. Au commencement de son regne, les Princes de son Royaume s'esleuerent à l'encontre de luy pour luy nuire, & meirent embusche pour le prẽdre, luy, voulant aller de Montlehery à Paris, mais les Parisiens incitez par la mere du Roy, se mirent en armes, & sortans hors de la ville en bon equipage, allerent à Montlehery mettre le Roy hors du danger de ses ennemis, & fut conduict par eux dans la ville de Paris, à l'entree de laquelle firent deux hayes de gens-d'armes, sur le chemin, & passa le Roy au milieu, receuant gratulation & offre du seruice des citoyens de Paris.

Loys 8. du nom 43. Roy de frãce.

Le Roy deliuré de peril par les Parisiens.

L'an mil deux cens vingt six, au moys de May, le Roy s'en va contre les heretiques Albigeois, il destruict la ville d'Auignon & en fait abatre les murailles. A son retour il mourut à Montpensier, le douziesme iour de Nouembre.

Loys son fils (dict sainct Loys) fut sacré Roy en

l'aage de quatorze ans, le vingtneufiéme iour de Nouembre, par l'Euesque de Soissons.

Sainct Loys, fils de Loys, fut le quarante quatriesme Roy qui regna sur les François, il succeda à son pere. L'an du monde cinq mil cent quatre vingt huict. De Iesus Christ mil deux cens vingt six, il regna quarante quatre ans. Blanche, la mere dudict Roy, par le vouloir testamentaire du deffunct Roy, demeura regente en France.

S. Loys 44. Roy.

L'an mil deux cens trente quatre, le Roy seul prenant la charge & administration du Royaume, prend pour femme Margueritte, fille de Remond Comte de Prouence.

L'an mil deux cens trente deux, se leua vne mutinerie entre les Bourgeois de Paris, & les Escoliers de l'Vniuersité, en laquelle furent plusieurs occis, d'vne part & d'autre. Les Escoliers se complaignans qu'on ne leur auoit fait reparation ny satisfaction des torts à eux faits, procederent en telle indignation qu'ils deliberent, & se fermerent en opinion de transporter l'estude en autre lieu, auec ce qu'ils estoient pratiquez du Roy de Angleterre, qui leur promettoit donner la ville de Ox, dite en Latin *Oxoni*, propre pour y demeurer auec beaux priuileges & franchises: Le Roy sainct Loys aduerty de ce trouble: y pourueut si prudentement, qu'il appaisa le discord, donna contentement aux estudians, & remit en son entier l'Vniuersité, laquelle estoit preste à perir, iugeant ce bon Prince, que si leurs deliberations eussent sorty effect, il eust perdu vne des belles perles de sa couronne.

Mutinerie entre les Escoliers & les bourgeois.

De l'Eglise

De l'Eglise saincte Geneuiesue du miracle des ardents, pourquoy ainsi nommee.

Regnant en France, Loys surnommé le gros fils de Philippe premier & tenant le siege Innocent second, comme le temps des guerres, auec la licence d'icelles eust gasté, alteré & corrompu les mœurs & integrité du peuple de Paris : Dieu comme bon pere de famille, se desplaisant de la desbauche des siens, & n'en demandant l'extreme ruine, estandit la main courroucee de sa punition pour matter le corps, afin que luy domté les ames n'en fussent punies & tourmentees au feu de la torture eternelle des enfers: entant que nostre Dieu voyant comme les citoyens de Paris, en lieu de s'humilier deuãt sa face apres l'affliction des guerres, alloient de mal en pis, & couroyent desreiglez apres leurs concupiscences, enuoya vn de ses fleaux, & espandit son ire sur eux, les affligeant d'vne ardeur extrauagante & feu nuisible (qu'on appelle feu sacré) qui leur rongeoit miserablement les membres auec lesquels ils auoiẽt failly, & lesquels ils auoient employez au seruice du diable. Les Medecins & Chirurgiens, estonnez de la nouueauté de ceste maladie, taschoient d'y remedier par leur art & science, mais il ny eust vnguẽt, cataplasme, ny recepte qui peust y donner allegeance, entant que c'estoit le doit de Dieu, & la main du tout puissant qui y besongnoit, & que pour guerir ceste infection il failloit oster la cause mouuante, & chastier la vie malheureuse qui en estoit l'occasion, ioint que le mal estãt miraculeux, il failloit qu'il fut aussi gue-

ry par miracle. Ce mal s'espandant par les lieux voysins de la grand Cité on ne sçauoit plus que faire fors de s'adresser à Dieu, lequel ne vouloit ouyr les prieres de ceux qui auoient l'ame aussi souillee, comme leurs corps estoient infectez: chacun alloit & se faisoit conduire en l'Eglise nostreDame, la nef & paruis de laquelle estoient si plains de malades, qu'il n'y auoit qu'vn bien petit sentier pour passer & aller au lieu de deuotió. Pour lors seoit Euesque à Paris, vn bon personnage nommé Estienne, homme religieux, & craignant Dieu, secourant l'affliction des pauures lequel voyant la calamité de ce peuple miserable, pleurant en son cœur, & ayant compassion, ordonna ieusnes publiques commandant que chacun se tournast à Dieu & fist prieres, denonça au clergé faire processiōs generalles, pour appaiser nostre Dieu, iustement irrité contre son peuple: On ieune par plusieurs iours, on veille, on prie, on s'assemble de toutes parts, les sainctes reliques de chacune Eglise & monastere sont portees au S. Temple de la mere de nostre seigneur auec letanies, Hymnes & cantiques, chacun priant la bonté infinie de nostre seigneur qu'il luy pleust les deliurer de ce mal contagieux: mais on ne vid encores aucun relache Dieu voulant estre glorifié en ses saincts, & inspirant le bon Euesque, a faire ce qui moyenna la santé du peuple: entant que le sage Pasteur se souuenant comme la vierge sainteGeneuiefue auoit iadis par sa priere destourné les barbares des murs de la ville, & que par son merite la riuiere de Seine desbordee

auoit repris son cours ordinaire s'asseura encor
qu'en ceste affliction elle obtiendroit de Dieu
l'allegance de ceux qui languissoient soubs la fureur & violence de ceste maladie. A ceste cause, il s'en va auec quelques chanoines gens honnorables vers l'Abbé de S. Geneuiesue & religieux, ausquels il expose la misere qu'ils n'ignoroient point, les prie souffrir que la chasse de Madame saincte Geneuiesue fust portee en l'Eglise nostre Dame, pour le secours de tant de miserables qui languissoient en icelles. Les prieres & larmes de l'Euesque, exprimant ce qu'il souffroit pour le malheur de son troupeau, esguillonna les Religieux, & esmeut le cœur de l'Abbé à compassion, & à octroyer au pasteur sa iuste requeste. Ainsi accordé fut pris iour pour la descente de la chasse, & le ieusne commandé par l'Euesque Vniuersellement par son Diocese: chacun attendoit auec ioye le iour heureux de ceste procession solennelle, On choysist ceux qui deuoient porter le corps heureux & sainctes reliques de la vierge, gens de bien, & sanctifiez par le ieusne & lauemens tant corporelz que spirituels, vestus de robbes blanche. Il s'assembla si grand peuple par les rues, qu'à grand difficulté pouuoit on passer, chacun souhaittant de toucher le lieu ou gisoiēt les saincts ossemens de la vierge, l'Euesque ayant desia fait nōbrer les malades couchez pres le paruis nostre Dame, affin de plus authoriser le miracle, que voulez vous d'auātage: comme le corps sainct entra en la grād Eglise, il sembla que Dieu se souuint de son peuple, & que iettant les ver-

ges au feu il print compaſſion de ceux qu'il auoit chaſtiez : car ſur le meſme inſtant il n'en demeura que trois (péut eſtre n'ayans la foy telle qu'ils deuoient en Dieu) de tous les malades ſans ſentir la faueur & miſericorde de Dieu , eſtans gueris par l'interceſſion de ſaincte Geneuiefue, ainſi vne vierge guerit l'ardeur qui bruſloit ceux,qui n'auoient rien moins en leurs corps qu'integrité & continence, & celle qui a demouré entiere en ſon cercueil deffendit les viciez d'eſtre du tout reduits en corruption, offrant à Dieu ſon humilité,la fleur de ſa chaſteté,&la charité qui la touſiours rendue louable deuant Dieu , & en la preſence des hommes. Que pouuoient icy faire les Eccleſiaſtiques & leur ſainct Paſteur Eſtienne, ſinon louer Dieu , qui donne telle vertu de gueriſon aux ſaincts & ſainctes: mais la ioye du peuple criant & magnifiant le nom de Dieu , & de celle par les ſuffrages de laquelle ils eſtoient allegez empeſcha que l'Eueſque ne fiſt vn ſermon, & les exhorta à rendre graces à celuy qui eſt glorifié en ſes saincts. Or affin que la memoire de ce miracle ne demouraſt aſſoupie & que le tẽps ne l'obſcurciſt , on l'eſcrit premieremẽt es regiſtres de l'Abbaye: puis l'annee ſuiuant que le miracle eſtoit aduenu,comme le Pape Innocent ſ'en vint en France l'an mil cent trente & vn,fuiant les fureurs & pourſuittes de Pierre Leon ſupporté par l'Empereur Henry cinquieſme,ayant eſté aduerty de ce miracle, en rendit graces a Dieu , & ordonna que chacun,en euſt ſouuenance : pour laquelle imprimer à iamais au cœur des chreſtiens,

il establit vne feste annuelle d'icelluy miracle, comme aussi on en voit ce temple basty en la cité de Paris, dedié & baptisé du nom de saincte Geneuiefue du miracle des ardents, qui anciennement n'estoit qu'vne petite chappelle mais peu a peu ladicte Eglise a pris accroissement comme aussi plusieurs autres de la cité, ainsi que le peuple a multiplié, ainsi on a augmenté les paroisses: I'ay recueilly ce qui ensuit d'vn liure estant en ladicte Eglise saincte Geneuiefue du miracle des ardents.

Le mardy tresiéme iour de Iuillet mil cinq cens seize fut benist la chapelle de la Conception par Reuerend pere en Dieu, maistre Estienne de poncher Euesque de Paris, auec les trois grãds autels de pierre, le grand Autel de saincte Geneuiefue, L'autel nostre Dame, & l'autel du sainct Esprit.

L'an mil cinq cens quarante sept & quarante huict furent faictes & basties deux autres chapelles qui sont emmy la nef de ladicte Eglise du costé de la rue sainct Chrestofle.

Le portail a esté refait de neuf, aux despens de Nicolas Flamel, homme tres-renommé de son temps à Paris, l'effigie duquel est à ce portail, qui fut construict l'an 1402.

En ce mesme lieu auoit esté iadis l'oratoire de saincte Geneuiefue, elle viuante, & depuis fut Prieuré, le Prieur duquel auoit sa maison où est auiourd'huy le nouueau bastiment de l'hostel Dieu, & se nommoit ledict prieuré, nostre Dame la petite. *L'oratoire saincte Geneuiefue.*

L'an mil deux cens trentehuict, Guillaume E-

Questiõdes benefices. uesque de Paris, meut vne question, laquelle fut solennellement disputee audict lieu, touchant ceux qui tiennent plusieurs benefices. En fin fut decreté, qu'vn homme seul n'en pouuoit tenir deux, sans peché mortel.

La fondation de la saincte Chapelle, description des sainctes Reliques en icelles. Les fondation des quinze vingts Aueugles, Filles-Dieu, Blancs manteaux, Saincte-croix, Saincte-Aueye. Les maisons des quatre ordres des Mandiens, Les Chartreux, Saincte Catherine du Val des Escoliers, Le College de Sorbonne, Les Haudriettes, Sainct Anthoine le Petit, Les Mathurins, L'hostel de Bourbon, Les Montioye sur le chemin sainct Denis en France, & autres choses memorables, sous le regne sainct Loys, & autres Roys, aussi les Epitaphes des corps inhumez en aucuns lieux.

CHAP. XII.

TOute l'Estude sainct Loys estoit de faire construire des Eglises & monasteres, consacrez à Dieu le Createur, dont la ville de Paris a esté tant ennoblie, que elle se peut vanter d'auoir eu en la personne de ce Roy plusieurs Salomons, ou vn Salomon, edificateur de plusieurs Temples.

Descriptiõ du bastimẽt de la saincte Chapelle. Premierement il fit construire la saincte Chapelle du Palais Royal, laquelle selon le iugemẽt des Architectes est l'ouurage le plus hardi de deça les Monts. Car elle contient deux parfaicts bastimens d'Eglise, vne chapelle dessous & vne def-

ſus,en laquelle ny a vne ſeule colomne nyappuy, ſinon celles qui enuironnent& font l'edifice,qui ſont ſi hautes & droictes, qu'il ſemble (auec ce qu'elles ſont menues & deliees) que l'edifice ne pourroit endurer la moindre iniure du Ciel, les arcs de la voulte par dedans ſont dorez, & toute la ceinture de l'Egliſe,au deſſous de laquelle ſont des peintures diuerſes,faictes,d'Eſmail & de Criſtal,repoſantes ſur petites colomnes d'vne piece, ſeruantes ſeulement à ornement.

A la porte d'embas y a vne Image noſtre Dame de grande veneration, & à la porte d'enhaut l'Image de Ieſuschriſt, taillee par grande induſtrie.

Sur le maiſtre autel de la chapelle d'enhaut eſt eſleué vn lieu carré, auquel faut monter par degrez, lequel lieu contient vne autre lieu carré, clos d'or,où eſt la partie des ſainctes reliques, & au deſſous eſt vn grand eſcrin d'argent doré,où on voit le chef ſainct Loys. De reciter les ornemens d'or & d'argent,qui y ſont,ſeroit impoſſible. En cette chapelle Royalle, ainſi nouuellement par luy edifiee, il mit les treſſainctes Reliques & inſtrumens de noſtre redemption: vne partie luy eſtant donnee, & l'autre par luy achetee de Baudouin, dernier François Empereur de Conſtantinople, qui l'auoit engagee aux Veniтiens: de laquelle donnation achat & deſgagement,l'Empereur en donna lettres,dont la copie en Latin eſt en vn tableau en ladicte chapelle.

La teneur s'enſuit en François.

Baudouin par la grace de Dieu, tres-fielle en

Iesus Christ,Empereur,couronné de Dieu, moderateur du pays Romain,& tousiours Auguste, à tous les Chrestiens fidelles, tant presens qu'aduenir,ausquels ces presentes lettres viendront, salut en nostre Seigneur: Nous voulons qu'il soit notoire à tous,que de nostre bon vouloir & don gratuit, auons plainement donné, & absolumét baillé,& en tout auons quitté & quittons à nostre trescher amy & parent Loys Roy de France, tresillustre la saincte Couronne d'Espines de nostre Seigneur, & vne grande portion de la tressacree Croix de Iesus Christ,auec autres precieuses & sacrees reliques, declarees par leurs propres noms, cy apres, lesquelles iadis estoient venerablement colloquees en la ville de Constantinople: & en fin ont esté engagees à diuers creanciers, & en diuers temps,pour la grande necessité de l'Empire de Constantinople. Iceluy Seigneur Roy, de nostre volonté & consentement les a rachetees, & selon nostre bon plaisir, les à faict transporter à Paris. Lesquelles tant venerables reliques sont cy apres exprimees par leurs propres noms, à sçauoir.

Les noms des plus precieuses Reliques, qui sont en la Saincte Chapelle.

La dessusdicte sacree & saincte Couronne de nostre Seigneur. La vraye Croix. Du sang de nostre Seigneur Iesus Christ. Les drapeaux dont nostre Sauueur fut enueloppé en son enfance. Vne autre grande partie du boys de la saincte Croix. Du sang qui miraculeusement à distilé d'vne image de nostre Seigneur, ayant esté frappée d'vn infidelle.

La chaine & le lien de fer, en maniere d'vn an-

neau, dont nostre Seigneur fut lié.
La saincte touaille ou nappe, en vn tableau.
Vne grande partie de la pierre du Sepulcre de nostre Seigneur. Du laict de la vierge Marie.
Le fer de la lance duquel fut percé le costé de Iesus Christ. Vne autre moyenne Croix, que les anciens appellent la Croix de triumphe, pource que les Empereurs auoient accoustumé de la porter en leurs batailles, en esperance de victoire.

La robbe de pourpre, dont les Cheualiers de Pilate vestirent Iesus Christ en derision.

Le roseau qu'ils luy mirent en la main pour sceptre.

L'esponge qu'il luy baillerent pour boire le vinaigre. Vne partie du suaire dont il fut enseuely au sepulchre.

Le linge dont il se ceignit quand il laua & essuya les pieds à ses Apostres. La Verge de Moyse.

La haute partie du Chef S. Iean Baptiste.

Les chefs des Saints, Blaise, Clement & Simon, en tesmoignage dequoy & perpetuelle fermeté nous auons signé ces presentes de nostre seing Imperial, & l'auons seellé de nostre seau d'or. Faict à S. Germain en Laye, l'an de nostre Seigneur mil deux cens quarante sept.

Vn an apres que les sainctes reliques eurent esté mises en la saincte Chapelle elle fut dediee ainsi qu'il est escrit en la chapelle d'enhaut vers Septentrion.

Anno domini M. cc. xlviij. VII. kalendas Maij dedicata est Ecclesia ista

Le temps que la sain ĉte chapelle fut dediee.

à venerabili patre Odone Thusculanensi Espicopo Apostolicæ sedis Legato in honore sacro sanctæ coronæ spinæ domini & viuicæ crucis. Amen.

En la basse Chapelle du mesme costé est aussi escrit ce qui ensuit.

Anno domini M.cc. xlviij. VII.kalendas Maij dedicata est Ecclesiá išta à venerabili patre Philippo Bituricensi Archiepiscopo in honore gloriosissimæ virginis genitricis Dei Mariæ.

Vne partie de la vraye Croix substraite.

L'an 1575. le dixiesme iour de May, la nuict precedēte ce iour,fut substraite en la saincte chapelle, à Paris,l'vne des deux croix,faictes du bois de la vrayeCroix de Iesus Christ,perte fort grande & inestimable, ne nous presageant que malheur aduenir, si nous ne recognoissons noz fautes &pechez. L'an 1576.ont esté refaites tout de neuf les chaises de bois seruāt pour assoir les chanoines & chantres de la saincte chapelle,lesquels sont magnifiquement entaillees, chose belle & honnorable pour la decoration d'icelle Eglise. Aussi en ce mesme temps au lieu de l'autre partie de la Croix sustraitte, il en à esté refaite vne autre,qui est semblablemēt du boys de la Croix ou nostre Dieu souffrit pour nous, laquelle estoit gardee au thresor de leans.

Puis que nous sommes à descrire les fondatiōs

de S.Loys, lesquelles il a faictes en sa ville de Paris, nous les poursuiurons: & apres reciterons les autres parties de son temps: & ne sera chose impertinente, à mon aduis, qu'en descriuant icelles fondations & autres bastimens, d'y mettre aussi quant&quād vne partie des Epitaphes des corps nobles apposez sur leurs sepulcres de marbre & d'albastre, & autres monumens antiques dignes de recordation, estans en ces lieux, lesquels i'ay recueillis entre vn million d'autres rompus & vsez. Ce vertueux Prince, fit edifier la maison des quinze vingts, pour loger & nourrir trois cens Cheualiers, ausquels les Sarrasins auoient creué les yeux & lesquels il auoit laissez en ostage au Soudan du grand Caire, comme portent les lettres de la fondation de cette maison. *Les quinze vingts fondations de S.Loys.*

Les filles Dieu. Les Blancs-manteaux.

Ledit ordre des Blancs manteaux, fut reuoqué, à cause qu'ils estoient mendians: leur maison & Eglise fut donnee par Philippes le Bel aux religieux de S. Guillaume, demeurans lors à Montrouge, comme auons dit cy deuant.

Saincte Croix en la rue de la Bretonnerie.

Les Beguines de saincte Auoye.

Les Beguines, où sont de present les sœurs de L'aué-Maria.

Aussi l'ordre des Chartreux.

L'ordre des Chartreux à pris commencement en l'an de grace, mil quatre vingts six, par le moyen d'vn sainct homme, appellé Brunon, & pour les occasions contenues à sa legende, digne d'estre leuë, pour la merueilleuse cause qui le meut *L'ordre des Chartreux*

à commencer vne reigle si austere, aussi la façon de viure si solitaire & contemplatiue, que celle que les freres de cette religion suiuent. Les Chartreux donc, se tenoient premieremẽt à Gentilly, village pres Paris, lequel a esté si grand cas iadis que les Roys y ont faict plusieurs assemblees d'Estats & Conciles, ainsi que pouuez recueillir de Aymon, Moyne, en son histoire de France. Mais lesdits religieux n'y estans pas bien, & le Roy S. Loys sollicité par le Prieur de la grand' Chartreuse, qui est pres de Grenoble, donna ce lieu où à present est le monastere des Chartreux, qui lors se nommoit Vauuert, & fut vn hostel & Palais Royal iadis, ainsi que trouuons en quelques liures escrits àla main: lequel lieu estoit en ruine & decadence, & où l'on dict que repairoit quelque fantosme & malin esprit que vulgairemẽt on nõmoit le Diable de Vauuert, ce que s'il est vray, ou faux, ie m'en rapporte à ce qui en est: tant y a que la place auoit nõ Vauuert, & que ce prouerbe du diable de Vauuert a couru iusques à nostre tẽps: Aussi ceux qui tiennent ceste histoire du fantosme pour vraye, dient que depuis que frere Iosseran, & cinq de ses compagons vindrent habiter en ce lieu, que l'esprit malfaisant cessa d'y habiter. Du commencement il n'y eut que cinq cellules pour les cinq susdits religieux, mais par progrez de temps, le nombre multipliant, il fallut aussi que l'edifice fust faict de plus grande longueur & estendue, si bien que vous voyez maintenant la nef de leur Eglise assez grande, car leur premiere est la chapelle du dortoir des freres con

tiers, & ainsi le grand cloistre est de la liberalité des Roys ensuyuans: & le petit est vn lieu de deuotion, veu qu'il est tout enclos de verrieres & figuré de belles histoires sainctes, n'y ayant rien qui ne se rente la saincteté de l'institution de cét ordre: suiuant laquelle il n'y entre femme quelconque, non que superstition leur face vser de telle seuerité, ou qu'ils estiment les femmes esloignees de la grace diuine, ains pource que tel obiect est nuisible à ceux qui font profession de s'esloigner des allechemens de la chair, & de tous les plaisirs que l'homme peut receuoir par les sens exterieurs en ce monde.

Femmes n'entrent point au monastere des Chartreux.

En leur Eglise entre plusieurs belles sepultures, est vne de marbre noir, & deux effigies d'homme & de femme, de marbre blanc sans Epitaphe. Ils l'apellét le sepulchre de Pierre de Nauarre. A l'oposite est vn autre sepulchre d'vn Cheualier tout armé, l'Epitaphe est tel.

Cy gist noble & puissant Prince monsieur Anne de Geneue, qui trespassa l'an de grace, mil trois cens soixante neuf, le quatorziesme iour de Decembre.

Les autres sepultures sont plates, de plusieurs Archeuesques, Euesques, Chanceliers & autres.

A la seconde porte dudict monastere est l'effigie d'vn Roy de France, qui presente vn nombre de Religieux à genoux, deuant l'Image de nostre Dame est escrit.

Hanc rogo quisquis ades, non admireris Eremum,
Nec dicas hæc sunt tecta superba nimis.

Regia sunt etenim viridis fundamina vallis:
Francorum iecit quæ Ludouicus honos.
Rex primum instituit: Regum Rex auxit, & auget,
Seruabitque suam tempus in omne domum.

Fondation du conuent des Iacobins.

Le susdict Roy sainct Loys, fut le fondateur de la maison & conuent des freres prescheurs: l'Eglise desquels, aussi bien que celle des Maturins, est bastie sur le fons qui estoit & appartenoit en propre à l'Vniuersité, laquelle leur dõna moyennant certaines choses que ces religieux doiuent à l'Vniuersité, ainsi qu'on trouue és documents & chartres d'icelle. En cette maison fut aussi le parloir aux Bourgeois, qui estoit le lieu du conseil de la ville, qui a depuis esté destiné en l'hostel de ville, comme à present on pratique. Et la partie de ce conuent qui respond sur les Marets & fossez de la ville, fut iadis le Chasteau des seigneurs de Haute fueille, de la race desquels estoit Ganelon, ainsi que i'ay recueilly des Croniques de frere Guillaume de Nangis, Religieux de sainct Benoist, au monastere de sainct Denis. L'on dit que le dortoir fut basty de la somme de dix mille liures Parisis, en quoy le Roy condemna Enguerrand de Coucy, pour auoir fait pendre & estrangler trois ieunes Flamens qui chassoient dans ses Forests. L'eglise est pleine de sepultures de marbre noir, auec les effigies des Princes, Princesses & Seigneurs, dont ie descriray cy apres leurs noms. Deuant le grand autel, est vn Epitaphe qui dit de telle sorte: Il m'a suffit la mettre en François.

Oueſtoit le chasteau de haute fueil le.

Cy gist le pere & tres illustre Seigneur Humbert iadis Dauphin de viennois: puis laissant sa principauté fut fait frere de nostre ordre, & Prieur de ce conuent de Paris, & enfin Patriarche d'Alexandrie, & perpetuel administrateur de l'Archeuesque de Reims, & principal bienfacteur de ce nostre conuent, il mourut l'an de grace, mil trois cens cinquante cinq. *Epitaphe du Dauphin de Viennois.*

C'est celuy Dauphin qui donna, ou vendit à vil pris, le pays Allobroge, & du Dauphiné à Philippes de Valois, pour les enfans aisnez de France.

Monsieur Loys de France, Comte d'Eureux, fils du Roy de France, & frere du Roy Philippes le bel, qui trespassa l'an mil trois cens dixneuf, le xix. iour de May. *Epitaphe de Loys de France & de son espouse.*

Madame Marguerite sa femme, fille de monsieur Phillippes d'Artois, fille du bon Comte Robert d'Artois, laquelle trespassa l'an mil trois cens xj. le xxiij iour d'auril.

Le cœur du Roy Philippes, Roy de Nauarre, & comte d'Eureux: lequel trespassa au siege deuant l'Arsegille, au Royaume de *Du Roy de Nauarre.*

Grenade, lequel il auoit mis cõtre les mescreans de la foy, l'an mil trois cens quarẽte trois, le seiziesme iour de Septembre.

Le cœur de Ieanne Royne de Nauarre, Comtesse d'Eureux, fille de Loys, Roy de France, aisné fils du Roy Philippes le bel, laquelle tres passa à Conflans, lez Paris, l'an mil trois cens xlix. le vj. d'Octobre. Blanche, Royne de France, leur fille, fit faire cette sepulture.

Epitaphe de Philippes d'Artois, & son espouse.

Monseigneur Philippes d'Artois, seigneur de Conches, de Domfront, & de Meum sur Eure, aisné fils de Robert, Comte d'Artois, qui tres passa l'an mil deux cens quatrevingts xviij. le xj. de Septẽbre.

Madame Blanche sa compagne, fille du Duc de Bretaigne, laquelle trespassa au boys de Vincẽnes, l'an mil trois cens vingt sept, le xix. iour de Mars.

De Clemence, Royne de France & de Nauarre.

Madame Clemence, Royne de France & de Nauarre, femme du Roy Loys, fils du Roy Philipes le bel, & fut fille du Roy de Hongrie: laquelle trespassa au Temple à Paris,

à Paris, quatorze iours en Octobre, l'an mil trois cens vingt & trois.

Messire Robert, comte de Clermont, & Seigneur de Bourbon, qui fut fils de sainct Loys de France, & trespassa le vnziesme iour de Feurier, mil trois cens dixsept. Quatre Epitaphe des Ducs de Bourbon.

Messire Loys, Duc de Bourbon, comte de Clermont & de la Marche, qui fut fils dudit Robert, lequel trespassa le vingt deuxiesme iour de Ianuier, l'an mil trois cens quarante & vn.

Messire Pierre, Duc de Bourbon, Comte de Clermont & de la Marche, pair & chãbrier de France, qui fut fils dudit Loys & trespassa le dixneufiesme iour de Septembre, mil trois cens cinquante six: Dieu ayt son ame.

Loys, fils de Loys, Duc de Bourbon, comte de Clermont, & de Forests, seigneur de Beauiaulois, pair & chambrier de France, descendu le quatriesme du Roy S. Loys, de pere en fils, qui trespassa en l'aage de sei-

ze ans & demy, le douziesme iour de Septembre, l'an mil quatre cens quatre.

Les entrailles du Roy Philppes le vray Catholique, qui regna vingt & deux ans, & trespassa le vingt & huictiesme iour d'Aoust, l'an mil trois cens cinquante.

Et a fait faire ladite sepulture la Royne Blanche son espouse.

Le cœur du grand Roy Charles.

Le Cœur du grand Roy Charles qui conquist Sicile, qui fut frere de Saint Loys de France, & luy fit faire cette tombe la royne clemence sa mere, il fut enterré l'an mil trois cens vingt-six.

La Comtesse de Luxembourg.

Madame Beatrix de Bourbon, Royne de Bœme, & Comtesse de Luxembourg, laquelle fut fille du Duc Loys de Bourbon, & de madame Marie de henaut, femme de feu Iean Roy de Bœsme, laquelle trespassa le xxv. iour de Decembre, l'an mil trois cens quatre vingts trois.

Monseigneur Charles, frere du Roy Philippes de Valois, comte d'Alençon & du Perche, sire de Vernueil & de Domfront,

qui mourut à la bataille de crecy, l'an mil iij.cens quarante six, le xxvj. iour d'Aoust.

Madame Marie d'Espaigne sa compagne, comtesse d'Estampes, laquelle trespassa l'an mil iij. cens lxix. le xix. Nouẽbre.

Madame Ieanne de pontin, Comtesse de Vandosme & de Castres, laquelle trespassa l'an mil trois cens lxxvj. le xxx. de May. *De la Comtesse de Vendosme.*

A costé du cœur, hors d'iceluy, vers Septentriõ, est vne sepulture & effigie d'vn Prince, ayant son escusson semé de fleurs de lys, sans aucune escriture, lequel on dit estre charles, comte de Valois, pere du Roy Philippes de Valois.

Dans le cœur, à l'huys du reuestiere, est vne tombe platte & sur iceluy reuestiere, est vn tableau d'vn crucifix, & vn cardinal, à genoux, sous lequel est escrit cét Epitaphe.

In Aquitania parte Galliæ nobilissime familia & Malessicorum vetustate ac singulari virtute præclara à mallessico nomen habet: ea in gente multo clariss. vnde orta sunt aquitaniæ quondam lumina viri rerum gestarum magnitudine florentes. Alij equites aurati sancti Pontificis, Alij præfecti. Ex ea generis claritate prodiit Guido à mallessico dicti loci, & Castri Lucij dominus in omni doctrinarum virtumquè genere propè absolutus: cuius acta permulta annalibus conscripta his breuibus non capiuntur augustius is vir summa prudẽtia amplissimáque meritis creatus fuerat Lodoensis Pontifex de-

inde Pictauensis postmodum & coaptatus T. Prænestin cardinalis in qua dignitate cum octauo & tricesimo anno floruisset, tandem legationem agens apud Regem Gallorum nomine P.M. auunculi sui lutecia hōnesto mortis genere quieuit octauo Idus Martij anno autem 1311. cuius corpus hac cella & hoc saxo sepultum est magno cum omnium luctus ac desiderio donec propinquorum sententia ad maiorum sepulchra transfertur.

Diues opum Guido formæ bonitatis & artis.
Ditior, hocq; magis diues honoris erat.
Plura darent superi nisi fatum plura negaret.
Quo maiora darent euolat ad superos.

Au cloistre des freres Prescheurs, gist Iean de Meum grand Theologien, autheur du rommant de la Rose, premiere Poësie des François: il estoit du viuant & regne de Loys Hutin.

Fondation du Conuēt des Freres Mineurs dits Cordeliers.

Apres le Conuent des freres Prescheurs, le bon Sainct Loys fonda celuy de sainct François, & des freres mineurs, qu'on appelle en France Cordeliers, la saincte troupe desquels se tint iadis au mesme lieu, où à present est le college de Nauarre, ainsi qu'encor on voit les marques du dortouër, & cellules des freres: mais ce sainct Roy, voyant ce lieu trop mal propre pour la solitude de ces hommes Angeliques, les transporta pres la porte S. Germain, & sur la rue de haute fueille à cause que le lieu estoit escarté & propre en contemplation à laquelle sont adonnez les freres de cét ordre. Leurs escoles, & dortouër des Nouices ont esté basties de nostre temps par la liberalité des Roys, lesquels ayment cette maison, à cause de la vertu & saincteté de ceux qui y habi-

rent, & pour les voir deuotieux & bien reiglez, en tous lieux ou ils ſe trouuent.

L'an 1579. Regnant Henry de Valois, Roy de France & de Polongne, le chapitre general fut aſſemblé audit Conuent des Cordeliers, auquel lieu il vint religieux de toutes les parties & Royaumes Chreſtiens, le nombre fut eſtimé douze cens ou plus, & eſtans aſſemblez en ce lieu eſleurent pour general de leur ordre reuerend pere en Dieu Frere François Gonzaga. Ce pendant que leur aſſemblee ſe fiſt, pour ſubuenir aux frais, le Roy & pluſieurs Princes, Gentils-hommes & de Meſſieurs de la Cour de Parlemẽt de Paris, comme auſſi pluſieurs notables bourgeois leur firent dons & liberalitez, tant d'argent monnoyé, que auſſi de bleds & vins pour ſubuenir à leur nourriture & deſpence, d'autant que leur reueneu n'eſtoit ſuffiſant. *Chapitre general des Cordeliers.*

Ayant eſleu le ſuſdit general, ils firent vne proceſſion generale tous enſemble, allant à l'Egliſe noſtre Dame de Paris & autres lieux.

En cette Egliſe, repoſent les corps des Princes, Princeſſes, & autres qui ſ'enſuiuent, ſous ſepulchres de marbre noir, & effigies de blanc marbre & albatre.

Madame Marie, Royne de France femme du Roy Philippes, fils de S. Loys, fille du Duc de Braban, laquelle treſpaſſa l'an mil trois cens vingt & vn, le douzieſme iour de Ianuier.

Epitaphes de plusieurs Princes & Princesses.

Madame Ieanne, Royne de France & de Nauarre, comtesse de Brie & Champaigne, Dame fonderesse du college de Nauarre, femme du Roy Philippes le Bel. Son regne fut de xx. ans & trespassa l'an mil trois cens quatre le deuxiesme iour d'auril.

Cette-cy est seule, & son Epitaphe est rompu: il n'y a pas long temps qu'on le voyoit en vn tableau escrit à la main, lequel on ne voit plus.

Au dessous est le monumẽt d'vn Prince, & d'vne Princesse, chacun tenant vn cœur entre leurs mains: le prince porte en ses armoiries, semees de Fleurs de lys à vne bande, & n'y a aucune Epita.

Madame Ieanne, Royne de France & de Nauarre, Contesse de Bourgongne & d'Artois, qui trespassa à Roye le xxj. iour de Ianuier, & fut enterree le xxvij. iour dudit moys, l'an mil trois cens xxjx.

Le cœur du Roy Philippes le long, son espoux, Roy de France & de Nauarre, fils du Roy Philippes le bel, qui trespassa l'an mil trois cens xxj. le iij. de Ianuier.

Le cœur de madame la Royne Ieanne, Royne de France & de Nauarre, & es-

pouſe du Roy Charles, Roy deſdits royaumes, fils du roy Philippes le bel, & fut fille de monſeigneur Loys de France, Comte d'Eureux, & fils du roy de France, la quelle trespaſſa l'an mil trois cens ſeptante, le quatrieſme iour de Mars.

Le cœur de madame Blanche, de France, fille du roy Philippe, la longue-veſtue, religieuſe à Lonchamp, l'an mil trois cens dixhuict, & fut ledit cœur enterré l'an mil trois censcinquante & huict, & le vingtſizième iour d'Auril.

Madame Mahaut, fille du Comte de S. Paul, femme de monſieur Charles fils du Roy de France, comte de Valois, d'Alençon de Chartres & d'Anjou, laquelle treſpaſſa l'an mil trois cens cinquãte& huict, le treizieſme iour d'Octobre.

Pres de Mahaut, eſt vne autre Princeſſe en habit de Nonnain, ſans Epitaphe.

Ainzné, fille du Roy de Caſtille, trespaſſa le xxxij. iour du moys de Iuin.

Le reste est rompu.

Madame Blanche, fille de monseigneur Sainct Loys, Roy de France, femme iadis de monseigneur,

Le reste est rompu.

Loys de Valois, fils de noble Prince, mõsieur Charles, fils de France, comte d'Alãçon, de Chartres & d'Anjou qui trespassa le lẽdemain de la feste de Toussaincts, l'an mil trois cens vingt & neuf.

Du costé de Midy est le tombeau d'vn Prince armé, son escu semé de Fleurs de lys, à quatre lambeaux.

Derriere le cœur vn cheualier armé, & vne Dame esleuez en pierre sans escriture.

Du costé de Septentrion sont les effigies d'vn Conte & d'vne Cõtesse, en albastre sans escriture.

Messire loys Amnez, fils de Robert, comte de Flandres, queus de Neuers, de Rethesc pere de monseigneur Loys, comte de Flandres, de Neuers & de Rethesc, qui trespassa l'an mil trois cens xxij.

Monsieur Pierre de Bretaigne, fils de Iean, Duc de Bretaigne, & de Madame Blãche, fille de Thibaut roy de Nauarre.

Monſeigneur Charles, comte d'Eſtampes, frere de madame Ieanne, Royne de France & de Nauarre, & de mõſeigneur Philippes, Roy de Nauarre, & comte d'Eureux, & treſpaſſa l'an mil trois cens trente ſix le xxiiij. iour d'Aouſt.

Au derriere du grand Autel ioignant la ceinture du cœur, eſt eſleué.

Reuerend pere en Dieu, Meſſire Pierre Filhol, de Gannat en Bourbonnois, Archeueſque d'Aix, en Prouence, Lieutenant general pour le Roy François premier, au gouuernement de Paris & Iſle de France: lequel apres aucir veſcu cent deux ans treſpaſſa le xxij. iour de Ianuier, l'an mil cinq cens quarente.

Du Comte de Carpes dont l'effigie eſt eſleuee en cuiure.

Alberto pio de Sabaudia Carpenſium principi.
Franciſci regis fortunam ſecuto,
Quem prudentia clariſsimum reddidit,
Doctrina fecit immortalem,
Et vera pietas cœlo inſeruit.
Vix. anno. L V.
Hæredes mœſtiß. poß. An. M. D. x x x v.

Cette ſepulture eſt en la nef de ladite Egliſe des

Cordeliers, du costé de Septentrion.

Hic Nicolaus filius mini Ioannis de sancto Quirico, Ciuis ciuitatis Senatum, qui obiit anno domini M. ccc. xxxviij. die dominica duobus Iouis die mensis Augusti.

Du mesme costé contre la muraille, est engraué cette Epitaphe.

Franc. Medullæ patricio atellano iuris & optimarum artium scientia ornatiß. pretura Vrbana apud Ludouic. mediolani ducem senatoriaque dignitate & legationibus obeundis apud Ludouic. Xij. & Franciscum Gallorum reges amplißimo probiiatisque & æquitatis apud omnes Clariß. Alexand. Zancha propinquus in publico mærore mærens.

POSS.

Au cœur d'icelle Eglise, des Cordeliers est inhumé vn noble gentilhomme Allemant, au chef de sa representation est escript,

Sola virtus expers sepulchri.

Au desous est escrit en lettres d'or, grauees sur marbre noir, ce qui ensuit.

Guilielmo Frolich nobili, ac strenuo equiti, prudenti solodorem ciuitatis senatori, L L. Hel, Trib, ob. eximias animi eius virtutes, resque præclare gestas, ciuibus vniuersæq; suæ patriæ (vbi etiam veterem disciplinam militarem restituit) acceptiß.

Qui cum xl. integros annos ſtipendijs regijs Chriſtianiſs. magna animi alacritate militaſſet, terque ſignis collatis victor cōflixiſſet, ſuos veteranos, magno diſcrimine (nationi alioqui fortiſs. inſuetū) per mare in Italiem traieciſſet tādem ſexagenarius (cui eſendum erat) vt eadem perpetua animi conſtantia erga Francorum reges perſiſteret prefectus xxij. ſignis, poſtremo in galliam redijt: Vbi lutetiæ fatis conceſsit. Eius ciues gratiſs. pientis aminis, funus mortem que proſequuti, & præcipue Guilielmus tugginer eius nepos hoc monumentum poſteritati, in memorian heroicæ eius virtutis meſti, ac mœrentes poſuerunt. anno Domini M. D. L X I I. Die iiij. Decemb.

Plus bas eſt eſcrit.

Quo tempore fœdus auitum, inter Hen. I I I. Gallorum ac Poloniæ regem chriſtianiſs. ac Heluetos, Epitaphium hocce templi incendio abſumptum, à Ioanne Iacobo Vonſtach viduæ ac heredum frolich cura-

tore, etiam renouatum eſt anno Domini M. D. LXXXII.

Antea ab Holſtero ſueco. Conſcriptum.

Au bas d'iceluy tombeau eſt encores eſcrit.

Balthazar de Griſsach, nunc regie heluetiæ cuſtodiæ præfectus, olim defuncti huius: cum viueret, alumnus ſummo ac pientiſsimo affectu, deſiderat illi poſſe poſt mortem perpetua eſſe baſis: Veteris non immemor beneficij die ac anno, vt ſupra.

La plus grand partie de tous ces ſepultures & tõbeaux & effigies, eſcrites cy deſſus ont eſté briſez & rõpus par le deſaſtre & violence du feu qui aduint le dixneufieſme iour de Nouembre 1580. comme il eſt deſcript cy apres, ſous le regne de Henry troiſieſme du nom Roy de France & de Polongne: mais pource que le premier Autheur de ce liure (Corrozet) les auoit longtemps au parauant recueillies & mis en lumiere, ie n'ay voulu les oſter: auſſi que i'eſpere qu'ils ſeront reſtablis auec le temps.

Auguſtins fondés à Paris.

Les freres Hermites de ſainct Auguſtin furent eſtablis par S. Loys, où ils ſont de preſent, ſur la riuiere, au lieu d'vne autre ordre qu'on appelloit les freres des ſacs, deſquels l'ordre a eſté aboly, & quelquesfois y a eu en ce lieu, maiſon des templiers, dont le temps eſt incertain.

Tant y a, que l'vn & l'autre ordre y ont de-

mouré parauãt les Auguſtins, leſquels d'ancienneté ſe ſont tenus pres la porte de Montmartre, & dit-on que leur Egliſe eſtoit où eſt à preſent ſaincte Marie l'Egyptienne, cõprenant depuis la iuſques à ladite porte, en la rue appellee de preſent, la rue des vieux Auguſtins. Ces lieux eſtoiẽt alors tous en bois : depuis furent enuoyez demourer en vn lieu auſſi ſauuage, où à preſent eſt le college du Cardinal le Moyne, & apres furent mis par ſainct Loys où ils ſont, fondez ſur mendicité, comme les trois autres mendians: auquel lieu le Roy Charles cinquieſme, premier Dauphin de France, leur fit beaucoup d'augmentations, & entre autres, edifia leur Egliſe, comme il ſe trouue eſcrit, ſous l'Effigie d'vn Roy, à la porte d'icelle.

Charles 5. fit edifier leur Egliſe.

La ſuſdicte chapelle ſaincte Marie Egyptienne a eſté faicte & edifiee par vn drapier de Paris, & depuis augmentee comme on la voit à preſent.

Primus Francorum Rex Delphinus fuit iſte,
Exemplar morum Carolus dictus bone Chriſte
Merces iuſtorum, dilexit fortiter is te:
Hic patet exemplum, tibi nam compleuit honore,
Hoc præſens templum dyo ditetur honore.

Il eſt eſcrit au Lambris de l'Egliſe, l'an mil cinq cens huict, fut parfait ce Lambris, le dixieſme iour de Iuin.

A la chapelle ſainct Nicolas de Tollentin, en tombeau eſleué, ſur lequel eſt vn Cheualier, à genoux, l'Epitaphe eſt tel.

Cy giſt Meſſire Pierre Duſſayez, en ſon

viuant Cheualier & seigneur & Baron du Poyet, qui trespassa le dixiesme iour de Auril, apres Pasques, mil cinq cens quarante huict, priez Dieu pour son ame.

Aussi n'ay voulu oublier l'Epitaphe du Poëte Belleau, laquelle se voit au milieu de la Nef, en platte tombe, sur laquelle est escrit ce qui ensuit.

Ne taillez mains industrieuses
Des pierres pour couurir Belleau
Luy mesme a basty son tombeau,
Dedans ses pierres precieuses.

Remigij.

Bellaquei Poetæ Laureati, qui eum poetate & cum fide viueret quinqua genariam pulcherrimè omnibúsque gratißime vix ætatem, dedit iustos oineres Diuæ Cæciliæ piis sodalibus sollicitandos. Supremi voti obseruatißimi curatores Pr. Non. Mart. CIↃ. *D. L X X V I I.*

Mœtißimo funere hoc in tumulo deposuerunt
Postera lux sexta marti tibi Bellaqua, Vates
Qua faciunt socio luctibus exequias.

A la fin du liure se verra l'ordre des Cheualiers du sainct Esprit, soubs le regne du Roy Henry

troisiesme du nom, il se voit derriere le cœur de ladicte Eglise, graué en vne pierre, ce qui ensuit.

A tous soit cognu que l'an mil quatre cens cinquante trois, le sixiesme iour du mois de May, qui est la feste S. Iean porte Latin, cestuy temple dedia & cõsacra, honnorable homme de grand' sapience, Docteur en droict Ciuil & Canon, tres-venerable & reuerend seigneur M. Guillaume Chartier, Pasteur & Euesque de la venerable Eglise de Paris, en la presence de plusieurs Seigneurs d'Eglise, & de Laiz : c'est à sçauoir en la presence de M. Dalbic, de Monseigneur de Chalons, maintenant & parauant Euesque de Nismes, de Monseigneur d'Auranches, Euesque: desquels vn chacun adonné perpetuellement de sa grace du tresor de nostre mere saincte Eglise, à vn chacun vray confez & repentãt annuellemẽt cestuy iour visitant cette Eglise trente iours de pardon : & cecy du consentement de tres-reuerend pere en Dieu monseigneur de Paris, dessus nommé, & iceluy mesme reuerend pere monseigneur de Paris, mesmement à vn chacun, qui visitera iceluy iour cette Eglise, a donné quarante iours de indulgences. A la requeste & humble supplication de frere Nicolle Emery, maistre en Theologie & des freres du Cõuent: L'an & iour que dessus nommez, Priez Dieu pour eux.

Dedicace de l'Eglise.

Au cœur d'icelle Eglises sont tombes de marbre noir, & effigies d'Albastre : auec Epitaphes, dont i'ay pris ceux-cy.

Dame Ieanne de Valois Comtesse de

Beau mont le roger, fille de monsieur Charles, fils du Roy de France, comte de Valois, pere du Roy Philippes, & de madame Catherine Imperatrix de Constantinople femme dudit Charles, laquelle Ieanne fut femme de monsieur Robert d'Artois. Elle trespassa l'an mil trois cens soixante trois, le neufiesme iour de Iuillet.

Epitaphe de plusieurs inhumés audit monastere.

Hic iacet aula morum, vitæ munditia, archiphilosophiæ Aristotelis perspicacissimus commentator, clauis & doctor sacræ Theologiæ, lux in lucem reducens dubia frater Egidius de Roma, ordinis fratrum heremitarum sancti Augustini archiepiscopus Bituriensis, qui obiit anno domini M. ccc. xvj. xxij. die mensis Decembris.

Madame Isabeau de Bourgongne, dame de Neaufle, femme de monsieur Pierre de Chambely le Ieune, seigneur de Neaufle, laquelle trespassa l'an de grace mil trois cens vingt & trois.

Philippes de Comines Cheualier.

En cette Eglise, ya vne chapelle edifiee par messire Philippes de Commines, cheualier, seigneur d'Argéton, l'effigie duquel & de sa femme y sont à genoux, representant le naturel, & entre autres ne l'ay

ne l'ay voulu oublier luy qui estoit si excellent Historien François, qui a si bien descrit que son nom sera immortel.

En la mesme chapelle gist la fille dudict Seigneur, espouse du Comte de Ponthieure, sous tombeau de marbre & albatre, l'Epitaphe de laquelle ensuit.

Epitaphium dominæ Ioannæ de Comminis.

Quingentis annis bis septem & mille peractis,
In lucem quartam post idus martius ibat,
Octauámque parens Phœbus properabat ad horam,
Comminia occubuit generosa à prele Ioanna,
Pentebriæ comitis britanni sponsa Regnati,
Atque Argentonij domino prognata Philippo,
Chambeáque Helenamens huic in pace quiescat.

Combien que la memoire peinte sur verre, soit de peu de duree, toutesfois ie pẽserois auoir failly si i'oubliois à ramenteuoir les deux effigies du Roy Henry deuxiesme de ce nom, & de la Royne Catherine de Medicis, son espouse, lesquelles sont pourtraictes és deux grandes verrieres au chef de l'Eglise desdicts Augustins.

En vne autre chapelle en la nef est l'effigie d'vn Euesque, à genoux haut esleué, & au dessous deux Epitaphes, entre lesquels dans le flanc de la basse est esleuee à demy bosse l'Image de Renommee, assise sur vn monde, appuyee sur vn Luth, d'vne main tient vne trompe, & à ses pieds sur des liures, autour d'elle est vne sphere, vn compas, & autres instrumens des arts Liberaux. Le

premier Epitaphe est escrit en lettre d'or.

Epitabium domini Petri Quiquerani Episcopi Senecẽsis.

Dum Iuuenilis honos, prima lanugine malas
Vestit, & in calido pectore feruet amor,
Me rapuit, que cuncta rapit, mors inuida doctis:
Hei mihi, cur vitæ tam breuis hora fuit
Cur breuis hora fuit? rerum sic voluitur ordo,
Alternátque, suas tempus & hora vices.
Si fera longæuæ tribuissent fata senectæ.
Tempora, venturis poma dedisset ager.
Flos periit, periere simul cum cortice fructus,
Aridáque ante suos poma fuere dies.
Nemo tamen lachrymis nec tristia funera fletu
Fœdet cur? volito docta per ora virum.

L'autre Epitaphe.

Hic iacet nobilis vir reuerendus in Christo pater dominus Petrus Quiqueranus Episcopus Senecem filius domini Anthonij Quiquerani equitis & Baronis Belloiocani illustrißimi in Prouincia: cuius libri tres de laudibus Prouinciæ extant disciplinarum ac rerum cognitione efflorescentes, obijt anno domini 1550. Kalen. Septembris 15. anno natus 24.

Pres le reuestoir.

Le Samedy veille de Pasques xx. iour d'Auril mil cinq cens octãte cinq trespassa à neuf heures du matin aux Faulxbourgs sainct Germain des Prez lez Paris, rue de Saine, haute & puissante dame Diane

de Rohan, femme & espouse de haut & puissant seigneur meßire François de la Tour landry Cheualier de l'ordre du Roy, Comte de chasteau roux & Baron dudict lieu de la Tour landry de laquelle dame les entrailles sont icy deuant enterrees, auec celles de feu illustrißime & reuerendißime prelat Frãçois de Rohan son grãd oncle en son viuant Archeuesque de Lyon, Primat d'Aquitaine, & Euesque d'Angers, priez Dieu pour eux.

D. O. M.

IO. BAPTISTÆ GONDIO ANTIQVÆ NOBILITATIS PATRITIO FLORENTINO DE PATRIA PROPINQVIS AMICIS OPTIME MERITO IN REGES. VERO. V. CHRISTIANISS. EOSQVE. CONTINVOS QVORVM DVOBVS POSTVEMIS MAGISTER DOMVS FVIT OMNIBVS FIDELISS. ATQVE INTEGERRIMI. ANIMI STVDIIS. CVM SVMMA LAVDE AC DIGNITATE RERFVNCTO.

HIERONYMVS FRANCISI FRATRIS F. REGIVS E. NOBILIVM GENERE CVBICVLARIVS SOCIIS SIBI DOMESTICI DOLORIS V. C. ALBERTO COMITE DE RETZ FRANCIÆ MARESC. ET PETRO.

EPISC. PARIS. CVM ILLI PATRVELEM CARISS. LVGERENT IPSE AMANTISS. ET BENEFICIENTIS PATRVM MOERERET.
H. M. P.
Obijt an. Sal. M.D. LXXX. Annum. agens LXXX.

C'eſt Epitaphe eſt en la chapelle du preau des Auguſtins : le tombeau dudict ſieur Gondy eſt fort brauement eſlaboré en marbre blanc & noir au deſſus duquel ſe voit le chef d'iceluy de meſme eſtoffe, contrefait apres le naturel.

Le conuent des Carmes par quibaſti, & les diuers lieux où ils ont eſté.

Pour le quatrieſme ordre des mendiens, ſainct Loys retournant du premier voyage de la terre Saincte, print ſix Religieux au Mont-du carmel, en Paleſtine, il les amena en Frãce, & leur fit conſtruire vn monaſtere, au lieu où ſont maintenant les Celeſtins à Paris, lequel encor' ſappelle la Porte-des barrez, pource que leſdicts Carmes portoient en ce temps là manteaux barrez de blanc & noir. Et eſtans augmentez en nombre, & auſſi qu'ils eſtoient en incommodité d'eſtude, furent tranſlatez depuis ou ils ſont de preſent: où leur fut dreſsé place & maiſon, ainſi qu'elle ſe comporte, en l'an mil trois cens dixneuf, & les Celeſtins qui parauant y demouroient, l'Egliſe deſquels eſtoit alors ce qu'eſt au iourd'huy la grand chapelle noſtre Dame, allerent au lieu que poſſedoient iceux Carmes, & firent eſchange, comme il apparoiſt par anciennes chartres. En ce monaſtere des Carmes & chapelle noſtre Dame, eſt vne ſepulture haute, dont l'Epitaphe eſt tel.

Cy gist treshaute & trespuissante Princesse madame Marguerite de Bourgongne, iadis fẽme de feu mõsieur le Duc de Guyenne, aisné fils du Roy de France, & apres femme de tres-haut & tres-puissant Prince monsieur Artus fils du Duc de Bretaigne, comte de Richemont, seigneur de Prenay, Connestable de France, laquelle trespassa à Paris le ij. iour de Feurier, l'an mil quatre cens xlj.

Saincte katherine du val des escoliers, est fondation de S. Loys, ainsi qu'il appert à la porte de l'Eglise, par escriture apposee sous aucunes anciennes peintures, ainsi qu'il s'ensuit. *Fondation de saincte Katherine du val.*

Du costé de Septentrion.

A la priere des sergents d'armes, monsieur S. Loys fonda cette Eglise & y mit la premiere pierre: Et fut pour la ioye de la victoire, qui fut au Pont de Bouuines, l'an 1214.

Du costé de Midy.

Les sergens d'armes, pour le temps gardoient ledit pont: & vouërent, que si Dieu leur donnoit victoire, ils fonderoient vne Eglise de saincte Katherine, & ainsi fut-il.

En laquelle Eglise verrez vn tableau, contenãt l'institution de l'ordre des Religieux y faisant profession, fondez de S. Augustin.

Ce monastere, alors estoit hors la ville & pres la porte : car la rue Sainct Anthoine estoit close en cét endroit oùest de present l'Hostel d'Eureux. On voit encores derriere cét Hostel les vieux murs, garnis de leurs tourelles, sur partie desquels on à basty, & de l'autre costé de la grand rue, est vne Image de nostre Dame, qu'on dit auoir esté autrefois dessus la porte.

Le circuit des terres de ce monastere, qu'on appelle la culture, ou closture, & en langage vulgaire la Cousture, Saincte Katherine a esté baillee à bastir dés le temps du Roy François, & y a maintenãt de belles rues, & de sumptueuses maisons: Les ruines des vieilles portes y apparoissent encores.

En cette Eglise saincte katherine sont plusieurs sepultures de nobles personnes, auec leurs effigies de marbre, & autres pierres, entre lesquels iay notté ceux cy.

Monsieur Pierre d'Orgemont, Cheualier, Chancelier de France & du Dauphiné, qui trespassa l'an M. trois cens octante neuf le xx. iour de Iuin,

Madame Marguerite de Voysines, iadis femme dudit monsieur Pierre d'Orgemont, qui trespassa l'an mil trois cens quatre vingts, le x x viij. iour de Mars.

Monsieur Charles d'Orgemont, Cheua-

lier, ſeigneur de Mery, de Zamuille, Grilly & Champrond, chambellam du Roy, qui treſpaſſa l'an M. D. ij.

Meßire Pierre d'Orgemont, Cheualier, ſeigneur de Montiay, de Chantilly & de Chauenry, qui treſpaſſa en la bataille de Auzincourt, l'an M. quatre cens x v. le x x iiij. iour d'Octobre.

Monſieur Pierre d'Orgemont, cheualier, ſeigneur de Cerbonne, Treſorier de France, qui treſpaſſa le xviij. iour de Iuin, l'an mil cinq cens.

Le reſte eſt rompu.

Iean des Marets, Aduocat du Roy en Parlemẽt. Ceſtuy cy fut mis à mort par forme de Iuſtice, au temps de la rebellion des Citoyens de Paris, cõtre le Roy Charles ſixieſme.

Et madame Guillemette, ſa femme, qui trespaſſa l'an M. trois cens L xxjx. le x x iiij. iour de Nouembre.

Meſſire Guillaume Calinel, cheualier, ſeigneur de Romainuille, de Ponpõne & de Ver, maiſtre d'hoſtel du Roy, fondateur de

la chapelle où il repose, qui trespassa l'an mil quatre cens treze, le vingt septiesme iour d' Aoust.

Messire Guillaume de Mōtmorēcy, cheualier, seigneur de S. Leup, de champenos & de challine, qui trespassa l'an mil trois cens quatre vingts huict.

Madame Ieanne d Andrezel, femme du dit feu messire Guillaume, qui trespassa l'an mil trois cens iiij. vingts quinze.

Monsieur Ferry de Mets, maistre des Requestes du Roy, qui trespassa l'an mil quatre cens x x iiij.

Thibaut de Bourmont, seigneur de main camp, qui trespassa l'an mil trois cens quatre vingts cinq.

Iean de montigny, dit monceaux, premier Eschanson de Charles le Quint, trespassa l'an mil trois cens lxxv.

Regnaut coupé maistre des monnoyes, qui seruit le Roy Philippe le Bel, son fils Loys, le Roy Charles, cestuy est enterré au chapitre.

Dans le cœur sont 4. effigies, à genoux, deuāt l'Image nostre Dame, du costé de Midy, qu'on dit

estre de Messire Hugues Aubriot, iadis Preuost de Paris & de ceux de sa famille.

Leans en la chapelle nostre Dame, vers midy, gist le corps de reuerẽd pere en Dieu, Anthoine Sanguin, Cardinal du S. Siege, & seigneur de Meudon, lequel trespassa l'an mil cinq cens cinquante neuf, laissant imparfaict vn tresexcellent & superbe edifice d'hostel qu'il auoit faict commencer en la culture saincte Catherine.

Or cette chapelle est maintenant nommee chapelle des Alegrins, maison ancienne & renommee, yssus de deux Chanceliers de France, l'vn desquels viuoit du temps de Loys le Gros, & l'autre sous le bon Roy S. Loys: & lesquels estoient sortis de la tres-ancienne maison de Caïeux en Normandie: ainsi que i'ay peu voir en leurs chartres anciennes, & par l'arbre de leur genealogie.

Chapelle des Alegrains.

En la chapelle deuxiesme à main droicte, ainsi que l'on entre en ladicte Eglise, est la chapelle du Cardinal de Birague, iadis Chãcellier de France, & est enterré en icelle, & d'autre part de cette chapelle en autre tombeau separé, est son espouse.

Chapelle du sieur de Birague.

Vient à aduertir le lecteur que la femme dudict seigneur de Birague mourust & passa de ce monde au parauant son mary, luy estant veuf print les sainctes ordres de prestrise & fut pourueu de

dignitez en l'Eglise Catholique, par nostre sainct Pere le Pape faict Cardinal, auquel degré il fina ses iours au grand regret de ses amys.

L'autel pour celebrer le sainct Sacrifice de la Messe a esté fait de neuf lors que fut faict le tombeau dudit Seigneur de Birague acheué au moys de Iuin 1585.

Au dessus du Tombeau est escrit en lettre d'or graué sur vne table de marbre noir.

Quid tibi opus statua satis est statuisse Birage
Virtutis passim tot monumenta tuæ

I. Moreus. R. S.

Au dessous de cest escript est la figure apres le naturel du seigneur de Birague, comme vn Cardinal à genoux, son manteau rouge & le tout esleué & eslaboré en brõze, soustenu de deux gros pilliers de Iaspe & marbre tout autour, auquel marbre est escrit ce qui ensuit.

Epitaphe du sieur de Birague.

RENATO BIRAGO PATRITIO MEDIOLAM MVLTIS ET SVMM DIGNITAT. FVNCTO TVM FRANC. CANCELLARIO, AC DEMVM. S. R. ECCLE. CARDIN. FRANCISCA. F. VNICA ET CÆS. BIRAG. AGNAT MOESTISS. NON MEMORIÆ SED DESIDERII PERPET. MONVM.

H. P. C.

Vixit annos LXXVII. Menses IX. Dies xxvj. Obijt viij. Cal. Decemb. M. D LXXXIII.

La sepulture de la Femme dudict sieur de Birague, est pres d'iceluy ou est escrit ce qui ensuit,

D. O M. S.

Valentiæ Balbianæ Matron, clariß.
Atquæ Ornatiß.
Cuius anima salute & quiete fruitur sempiter.
Corpus renatus Biragus Franc Chancellar.
Coniux pientiß. Vxoris Benemer, memor hic condi cur.
Obijt anno Christian. salut. M. D. LXXII.
13. *Calend. Ianuar. Vixit annos LIIII.*
Mensex sex dies XX.

Epitaphe de madame de Birague

Aux deux costez d'icelle sepulture il y à deux figures de brõze, dont celle du costé droit porte escrit en lettres d'or au dessus en vn petit tableau de marbre noir.

Morte n'est point qui vid au Ciel.

Au dessous des pieds d'icelle figure de bronze est escrit en lettre d'or, graué en marbre.

Qui bien ayme tard oublie.

Au costé senestre est escrit les deux mesmes vers en Latin au dessus, & dessouz l'autre figure de bronze. Ce Tombeau est magnifiquement eslaboré, le tout de marbre blanc & noir. L'effigie d'icelle dame est tout de blanc albastre, appuiee sur son coulde, deux oreillers de marbre au dessous, & au dessus de ladite effigie il ya deux figures d'Anges, le tout de bronze & autres tenant vn roulleau où sont les armes dudit Sieur de Birague: Voyez le 2. liure ou sont representez les figures, ainsi qu'ils se voyent aux Tombeaux.

Au 2. li. des Antiquitez de Paris, sera mis tous les Epitaphes de nouueau mises, außi les sepultures des roys de frãce & des autres plus notables estant à Paris & S. Denys.

Du mesme costé de main droite à costé du cœur de ladite Eglise, il y a vn souterrain où l'on voit la figure du sepulcre, tout semblable de celuy qui est en la S. cité de Ierusalem, à l'entree d'iceluy est escrit la datte du tẽps qu'il fut fait, cõme s'ensuit.

Ce ſepulcre de Ieſus fut fait l'an mil quatre cens vingt: Et depuis repaint l'an 1577.

De l'autre coſté du cœur allant au cloiſtre, ſur la voute d'vne chappelle, il ſe voit comme vne montaigne pleine de beaux paſtourages, & ſur icelle les paſteurs gardans leurs troupeaux, & receuans la ioyeuſe nouuelle de la natiuité & venue du fils de Dieu en ce monde.

Fondation du petit S. Anthoine.

Sainct Anthoine le petit, prieuré commendatoire, eſt vne des fondations du Roy S. Loys.

En icelle Egliſe eſt eſcrit ce qui enſuit.

L'an de grace mil quatre cens quarante deux, le premier Dimenche apres la feſte Dieu, tresreuerend pere en Dieu, monſieur Denis Patriarche d'Antioche, Eueſque de Paris, dedia & conſacra cette preſente Egliſe de S. Anthoine, dans Paris.

Il y a vn Crocordile mort, attaché contre la paroy d'icelle Egliſe, & deſſous eſt eſcrit.

En l'an mil cinq cens quinze, meßire Pierre de la Vernade, Cheualier Conſeiller, maiſtre des requeſtes de l'hoſtel du Roy François, fut enuoyé par ledict Sieur en ambaſſade à Veniſe, auquel lieu les Venitiens luy firent preſent d'vn Crocordile, lequel il donna à S. Anthoine.

Derriere le cœur d'icelle Eglise est la chapelle des Herauts des Roys de France.

Ce fut aussi Sainct Loys qui fonda la maison & monastere des Mathurins, Religieux de la Trinité,& instituez pour la redemption des pauures captifs qui sont entre les mains des infideles : & estime l'on,que leur fondation soit premiereque celle des Templiers,la mesme que celle des Cheualiers de sainct Lazare de nostre temps remis par Philebert Emanuel,Duc de Sauoye,sur quoy ie ne vous sçaurois donner resolution:bien sçay, que tous les ordres furent instituees au fin du rachapt des Chrestiens,esclaues des Barbares,&ils sont presque de mesme tẽps, sauf ceux du sainct Sepulchre, lesquels estoient instituez auant le voyage des Latins en Palestine. Ces Religieux sont obligez à certain temps limité, de faire vn voyage, soit en Barbarie ou ailleurs, pour deliurer ce qu'ils peuuent de Chrestiens, captifs, & faut que le general de l'ordre,luy mesme, face ce voyage.

Conuẽt des Mathurins par qui fondé & pour quelle intention.

Leans gist maistre Robert Gaguin, iadis ministre general de l'ordre, croniqueur de l'histoire Françoise,duquel l'Epitaphe sur sa tombe est tel.

Illustris Gallo mituit qui splendor in orbe.
Hic sua Robertus membra Gaguinus habet.
Sic tanto non sæua viro libithina pepercit,
Quid speret docti cætera turba chori?

Anno à natali Christiano millesimo quingentesimo primo vicesima secunda Maij.

Entre autres Epitaphes des nobles qui sont in-

humez, i'ay extraict ce deux-cy.

Meßire Iaques de Rully, Cheualier & President en parlemēt, qui trespassa le huictiesme iour d'octobre, mil iiij.cens neuf.

Monsieur Pierre des Essars, Cheualier, Conseiller du Roy, & garde de la preuosté de Paris, qui trespassa le premier iour de Iuillet, l'an mil quatre cens treize.

Cestuy à fait faire l'Image sainct Christofle qui est en la grande Eglise nostre Dame.

Au cloistre du susdict monastere des Mathurins gist Iean de Sacrobosco, qui composa le liure de la Sphere, sur sa tombe est engrauee vn Sphere, & tel Epitaphe.

De Sacrobosco qui compostita Ioannes
Tempora discreuit, iacet hic à tempore raptus,
Tempore qui sequeris, memor esto quod morieris,
Si miser es plora, miserans pro me precor ora.

Fondation du conuent dict les Cordelieres. S. Marceau.

Madame Marguerite, femme du Roy Sainct Loys, edifia en la ville Sainct Marcel, lez Paris, le conuent & monastere des nonnains, qu'on appelle vulgairement les Cordelieres sainct Marceau, De l'ordre de saincte Clere, & y fut rendue Religieuse vne des filles dudict Roy.

Du colege de Sorbonne & des disputes.

Entour la personne du Roy frequentoit maistre Robert de Sorbonne, homme tresſçauant, & Docteur en Theologie, lequel fonda le College Theologal de Sorbonne, & y donna beaucoup

de rentes pour l'entretenement des bacheliers,
& nourriture des Docteurs de la ſuſdite faculté,
de laquelle tous les Theologiens de Paris ſont
appellez Sorbonniſtes, à cauſe que c'eſt en Sor-
bonne que ce font les actes principaux pour la
preuue du ſçauoir de ceux qui aſpirent au Do-
ctorat: Ce lieu eſt remarquable tant pour ſon an-
tiquité, ayant iadis eſté vne des appartenances
du Palais Imperial, lorsque les Romains eſtoient
ſeigneurs des Gaulles, ainſi qu'il eſt dit au com-
mencement de ce liure, qu'auſſi pour l'egard
des hommes illuſtres & renommez en ſçauoir,
qui viuent ordinairement en vne ſaincte ſocieté
en cette maiſon: En laquelle ſe font les diſputes
generales tous les Vendredis de la feſte des glo-
rieux Apoſtres, Meſſeigneurs S. Pierre & ſainct
Paul, au mois de Iuin, iuſques à la Touſſaincts, &
où le reſpondant tient & fait teſte des le matin
iuſques au ſoir à tous les Bacheliers à chacun en
ſon rang, ſans qu'il y ait aucun Preſidẽt pour ſup-
porter celuy qui reſpond. On tiẽt que cette cou-
ſtume fuſt introduicte par vn Religieux de l'or-
dre ſainct François, qui pour faire preuue de ſon
ſçauoir, ouurit le pas tout le long du iour, & ſes
compagnons ne voulans eſtre veus moindres
que luy, continuerent le meſme, tellement que
ce qui giſoit en la volonté des arguants & reſ-
pondants, ſ'eſt conuerty en loy inuiolable. Là
faut qu'aſſiſtent les Docteurs, à fin qu'ils iugent
du meritent des hommes, & ſçachent à qui ils de-
uront donner les premiers lieux des licences.

Semblablement vn autre noble homme, nom-

Fondation des Haudriettes. mé Estienne Haudry, estant au seruice du susdict sainct Loys, fonda la chapelle des femmes vefues qu'on appelle les Haudriettes, bastie en la rue de la mortellerie.

Lignee de Bourbon. Dudict Sieur Roy, sont descendus les Ducs de Bourbon, le tiers desquels nommé Loys, fit edifier à Paris, sur la riue de Seine, pres du Louure, vn grand hostel de plaisance qu'on nomme l'hostel de Bourbon. Voila presque les fondatiōs faictes au temps de ce Roy tres-chrestien: reste à dire quelques particules esquelles l'ordre de l'histoire ne se peut garder.

L'estat de la Preuosté de Paris. Viuant ledict bon Prince, l'estat & office de la Preuosté de Paris se vendoit, & les Citoyēs seuls & non autres l'achetoient, dont s'ensuiuoit plusieurs greuances, oppressions, concussions & iniustices: car les riches faisoient ce qu'ils vouloient. A cette occasion le ROY deffendit des-lors en auant icelle vente, & constitua gages ordinaires à celuy qui seroit Preuost de Paris: en quoy faisant il establit pour garde de la Preuosté Estienne Boileau homme equitable & bon iusticier, qui rendit en peu de temps les affaires de la ville en meilleur ordre.

Don fait par sainct Loys. Sainct Loys donna aux pauures Lingeres, & aux pauures ferrons, qui n'auoient puissance d'auoir propre heritage, la place entour les murs du cimetiere des Innocens: ce sont auiourd'huy la halle de la Lingerie, & la rue de la Ferronnerie. La lingerie a esté rebastie de neuf au temps du Roy Henry second.

En l'an mil deux cens quarante huict, le Roy S. Loys,

Loys,en entreprenãt le voyage d'outremer,en la terre-saincte,print en grãde reuerence & saincte ceremonie le bourdon & l'escharpe de pelerin, Chrestien, en l'eglise nostre Dame de Paris, par la main de Regnaud Euesque dudit lieu.

L'an mil deux cens cinquante neuf il fonda le conuent des Nonnains de Long-champ,pres Paris, & y fut religieuse & prieure madame Isabel, sa sœur. *Des Nonnains de Lõchamp.*

Ce susdit Roy S.Loys,faisant le sainct voyage, fut agité de grãdes tempestes,sur la mer.Il debella Cartage,& mit le siege deuant Thumes.La peste se prit fort grande en son camp. Pendant ce voyage mourut deux de ses fils,l'vn nommé Loys,l'autre Iean Tristan, qui mourut premier que son pere, mais peu apres le S. Roy,alla bien tost apres luy,& mourut d'vn flux de ventre,le vingt cinquiesme iour d'Aoust: Pour la ceremonie du conuoy & enterrement du corps du Roy,depuis Paris iusques à sainct Denys en France, furent edifiees des stations & reposois,en façon de Pyramides,à chacune desquelles sont les effigies de trois Roys, & l'image du Crucifix à la poincte, ainsi qu'on les voit encores de present. Aucuns les appellent Mont-ioyes. *La mort & trespas de sainct Loys.* *Des mont-ioyes,sur le chemin S. Denis.*

Philippes,fils de S.Loys,fut 45.Roy de France, il succeda à son pere,l'an du monde,5232. De Iesus Christ,mil deux cens septante,il regna quinze ans. L'espouse duquel, Marie, fille de Henry Duc de Braban, fut couronnee Royne, en la Saincte-chapelle du Palais, l'an mil deux cens septante quatre le vingt deuxiesme iour de Iuin: *Philippes, 45. Roy de France.*

& pource que controuerse fut suscitee entre les Euesques, fut dict & ordonné, que la Saincte-chapelle estoit exempte de subiection enuers tous Archeuesques & Euesques.

Debordemens des riuieres. L'an mil deux cens quatre vingtz, la riuiere de Seine fut si grande à Paris, qu'elle rompit la maistresse arche du grand pont, vne partie du petit pont, & encloyt toute la ville qu'on n'y pouuoit entrer sans basteau.

En ce temps y eut discord entre les Escoliers, Picards & Anglois, estudians à Paris.

Le colege des Cholets L'an mil deux cens quatre vingtz trois, Iean Cholet, prestre, Cardinal de saincte Cecile, Legat en France, natif de Beauuoisin, fonda à Paris vn College de Picards, nommé le college des Cholets.

L'edifice du Palais de Paris, les noms des Roys qui y sont en effigies, fondation du college de Nauarre, la Marche, & du college de Lan, description des escritures qui y sont, du Cardinal le Moyne, des Billettes, & du miracle de la saincte Hostie auenu à Paris.

CHAP. XIII.

Philippes le Bel 46. Roy de France. PRES Philippes troisiéme, regna son fils Philippes le Bel, quarante sixiesme Roy de France, il succeda à son pere, l'an du monde, cinq mil quatre cens sept, de Iesus Christ mil deux cens quatre vingts cinq. Il fut sacré à Reims le sixiesme iour de Ianuier. Il regna vingt huict ans.

Le susdict Roy fit edifier de tressumptueux & magnifiques ouurages, le grãd Palais Royal, pres de la saincte Chapelle, & du petit Palais, dict la salle Sainct Loys, & de la petite salle: conduisant l'œuure & architecture: Messire Enguerrant de Marigny, Comte de Longueuille, & general des finances, (voyez quels hommes on employoit iadis à tels estats,) plustost que des affamez, & des hommes qui ne demandent que piller l'argent du Prince, la statue duquel estoit posee pour marque sur vn des portaux du Palais, mais le susdict seigneur estant mort, par Iustice, ou au moins par sentence du Iuge, cette representation fut abbatue. Ce Palais estoit la demeure des Roys d'alors, & s'y tenoient les plaids de la porte ou des requestes, estant le Parlement ambulatoire, & les Roys venans: suiuant l'ordonnance ancienne, à Paris, deux fois l'an tenir court, & ouyr les doleances du peuple, ainsi qu'on obserue és diettes d'Alemaigne. Mais le Roy Loys, surnommé Hutin ordonna que le Parlement fut arresté, & sedentaire en vn lieu, à sçauoir à Paris, laissant son Palais Royal aux Iuges, afin que les parties n'eussent tant de frais, comme dirons sous le regne du susdict Roy: lequel Palais pour la grandeur d'iceluy, disposition des lieux, Tours, salles, Chambres Galleries, Cours, & Iardins, est estimé le bastiment le plus durable & accomply de France.

Le Palais de Paris, par qui basty.

Parlement arresté à Paris.

Les murs d'iceluy garnis de Tours & Tourelles, cõtiennent depuis le pont aux musniers, où est l'horloge, iusques au pont Sainct Michel, enuironnans des deux costez de la riuiere, tant le-

dict Palais iusques à la poincte de l'Isle de la Cité, où estoit la maison des Estuues & Iardin du Roy, à l'endroict duquel iardin passoit iadis vn petit bras de Seine, separant vne petite Isle d'auec la grande, laquelle nous y auons veu ioindre remplissant le canal de l'eau des vidanges de la ville. Apres que le Palais fut edifié, le Roy Philippes y tint feste l'espace de huict iours, en laquelle il fit ses trois fils Cheualiers : durant laquelle feste, le peuple de Paris tint les boutiques fermees, pour s'acommoder à la ioye du Prince.

Pource qu'il se voit ordinairement controuerse entre les Historiographes, entant que touche l'ordre des Roys (mesmement des anciens) & le temps de leurs regnes, ie les mettray cy en la propre maniere qu'il est escrit sous leurs effigies, en la grande salle dudict Palais, le commencement desquels est entre les deux verrieres, au chef de la table de marbre vers Occident, du costé du parquet des Requestes. Aucuns sont en cette opinion, que ceux qui ont les mains hautes ont regné vertueusemét, & ceux qui ont les mains basses ont esté infortunez, ou n'ont faict actes d'excellence, & sur ce est à noter, que la main dextre signifie la puissance de regner, & les victoires de cette-là aussi aucuns tiennent le sceptre Royal. La main seneſtre denote Iustice, de laquelle ils tiennent le signe de la main de Iustice : & ainsi pourroit on iuger (s'il est licite) des actes des vns & des autres. L'ordre est tel.

Les genealogies des Roys de France, le

temps de leurs regnes, & leurs trespas, ainsi qu'il est escrit sous leurs effigies, au Palais Royal à Paris.

Pharamond, premier Roy des François regna payen onze ans, & trespassa l'an 430.

Clodio fils de Pharamond, regna payen vingt ans, & trespassa l'an quatre cens cinquante.

Merouee, fils de Clodio, regna payen dix ans, & trespassa l'an quatre cens soixante.

Childeric, fils de Merouee, regna vingt cinq ans, & trespassa l'an quatre cens iiij. vingt cinq.

Clouis, premier Roy Chrestien, fils de Childeric, regna xxx. ans, & trespassa l'an v. cens xv.

Childebert, fils de Clouis, regna auec Clotaire son frere, quarante cinq ans, & trespassa l'an cinq cens soixante.

Clotaire fils de Clouis, regna auec Childebert quarante cinq ans, & depuis Childebert cinq ans, & trespassa l'an cinq cens soixante cinq.

Chilperic, fils de Clotaire, regna vingt ans, & trespassa l'an mil cinq cens quatre vingts & six.

Clotaire deuxiesme, fils de Chilperic, regna quarante iiij. ans, & trespassa l'an six cens trente.

Dagobert, fils de Clotaire, regna seize ans, & trespassa l'an 646.

Clouis deuxiesme, fils de Dagobert, regna dixsept ans, & trespassa l'an 663.

Clotaire troisiesme, fils de Clouis, regna trois ans, & trespassa l'an six cens soixante six.

Childeric deuxiesme, frere de Clotaire, regna douze ans, & trespassa l'an six cens septãte huict.

Theodoric,frere de Childeric, regna ſeize ans, & treſpaſſa l'an ſix cens quatre vingts & treize.

Clouis troiſieſme,fils de Theodoric,regna quatre ans,&treſpaſſa l'an ſix cens iiij.vingt.dixſept.

Childebert deuxieſme, frere de Theodoric, regna dixhuict ans, & treſpaſſa l'an 715.

Dagobert deuxieſme,fils de Childebert, regna cinq ans,& treſpaſſa l'an ſept cens vingt.

Clotaire,quatrieſme fils de Theodoric, & frere de Clouis & de Childebert, & oncle de Dagobert,regna deux ans,& treſpaſſa l'an 722.

Childeric ſecond, fils de childebert, frere de Dagobert, regna apres Clotaire ſon oncle cinq ans,& treſpaſſa l'an 727.

Theodoric deuxieſme,fils de Dagobert,regna apres chilperic ſon oncle quinze ans,& treſpaſſa l'an ſept cens quarante deux.

Childeric troiſieſme frere de Theodoric,regna neuf ans,& mourut ſans hoirs.

Pepin,fils de charles Martel de la lignee de clotaire ſecond,fut eſleu Roy,&regna dixhuict ans, & treſpaſſa l'an ſept cens ſoixante neuf,ceſtuy-cy eſt monté ſur vn Lyon.

Charles le Grand, fils de Pepin, Roy, obtint l'Empire des Romains,&regna quarante ſix ans, & treſpaſſa l'an huict cens quinze.

Loys,fils de charles le grand,regna Roy& Empereur vingt ſept ans,& treſpaſſa l'an 841.

Charles ſecond, dit le chauue, fils de Loys, regna Roy & Empereur trente ſept ans, & treſpaſſa l'an huict cens ſeptante neuf.

Loys ſecõd,dict le Begue,fils de charles le chau-

ue,regna deux ans,& treſpaſſa lan 881.

Charles troiſieſme,dict le Simple, fils de Loys le Begue,regna quarãte ans,& treſpaſſa l'an neuf cens vingt ſix.

Sous ce regne,ſont comprins les regnes de charles le Gros,& d'Eude comte de Paris.

Loys troiſieſme,fils de charles le Simple,regna vingthuict ans,& treſpaſſa l'an 954.

Lothaire,fils de Loys,regna trente & vn an, & treſpaſſa l'an neuf cens quatre vingts & cinq.

Loys quatrieſme, fils de Lothaire, regna trois ans,& treſpaſſa l'an neuf cens quatre vingtshuict ſans hoirs.

Hue, dict Capet, fils de Hue le Grand, comte d'Angers, fut eſleu Roy, regna neuf ans, & treſpaſſa l'an neuf cens quatre vingts & dixſept.

Robert,fils de Hue capet,regna trente quatre ans,& treſpaſſa l'an mil trente & vn.

Henry, fils de Robert, regna trente huict ans, & treſpaſſa l'an mil cinquante neuf.

Philippes,fils de Henry, regna quarante huict ans,& treſpaſſa l'an mil cent & ſept.

Loys cinquieſme,dict le Gros,fils de Philippes, regna trente trois ans,delaiſſa le royaume à Loys ſon fils,l'an mil cent trente ſept.

Philippes ſecond, fils de Loys le Gros, regna deux ans, durant la vie de ſon pere, & treſpaſſa l'an mil cent trente deux.

Loys ſixieſme, frere de Philippes regna quarante trois ans, & laiſſa le Royaume à Philippes ſon fils, l'an mil cent ſeptante neuf.

Philippes troiſieſme,dict Auguſte,fils de Loys,

regna quarante quatre ans, & trespassa l'an 1223.

Loys septiesme, fils de Philippes Auguste, regna trois ans, & trespassa l'an mil 226.

Sainct Loys, fils de Loys, regna heureusement & sainctement quarante quatre ans, & trespassa l'an mil deux cens septante.

Philippes quatriesme, fils de Sainct Loys, regna quinze ans, & trespassa l'an 285.

Philippes, dict le Bel, fils de Philippes, regna trente ans, & trespassa l'an mil 314.

Loys, dict Hutin, fils de Philippes le Bel, regna deux ans Roy de France & de Nauarre, trespassa l'an mil trois cens seize, & Iean son fils vesquit sept iours apres son pere.

Philippes sixiesme, dict le Long, Roy de France & de Nauarre, frere de Loys, regna six ans, & trespassa l'an mil 321.

Charles quatriesme, dict le Bel, Roy de France & de Nauarre, frere de Philippes, regna cinq ans, & trespassa l'an mil 326. sans hoirs.

Philippes septiesme, dict de Valois, cousin germain de Charles quatriesme & neueu de Philippes le Bel, regna vingtquatre ans, & trespassa l'an mil trois cens cinquante. {C'est celui à qui Humbert ceda le Daufiné Viennois. fol. 80.

Iean second, fils de Philippes, regna quatorze ans, & trespassa l'an mil 364.

Charles le Quint, fils de Iean, regna seize ans, & trespassa l'an mil trois cens quatre vingts.

Charles sixiesme, fils de charles le Quint, tresaimé & debonnaire, regna quarante deux ans, & trepassa l'an mil quatre cens vingt deux.

Charles septiesme, fils de charles sixiesme, tres-

glorieux, victorieux & bien seruy, regna trente neuf ans, neuf mois, & trespassa l'an mil quatre cens soixante & vn.

Loys vnziesme, fils du Roy charles septiesme, fut Roy l'an mil quatre cens soixante & vn, & deceda le vingt quatriesme an de son regne, mil quatre cens quatre vingts trois. Il est à genoux deuant l'Image nostre Dame.

Charles huictiesme Auguste liberal & aimé, fils de Loys vnziesme, à regné quatorze ans, passa les Alpes, & Naples conquesta, il trespassa l'an mil quatre cens quatre vingts dixsept. Au rang des preux est raison que mis soit.

Loys de Valois, Duc d'Orleans, regna Roy douziesme de ce nom, dixsept ans, & deceda l'an mil cinq cens quatorze.

Ce qui s'ensuit doit estre escrit sous l'effigie du Roy François, Henry, François second, & Charles neufiéme.

François premier du nom, restaurateur des bonnes lettres, arts & sciences, regna trente trois ans trois mois, & deceda le dernier iour de Mars, l'an mil cinq cens quarante six.

Henry second, Prince belliqueux, regna treize ans, & trespassa le dixiesme iour de Iuillet, mil cinq cens cinquante neuf.

François deuxiesme du nom succeda à son pere, Henry deuxiesme, l'an mil cinq cens cinquante neuf. Il trespassa le cinquiesme iour de Decembre, mil cinq cens soixante.

Charles neufiesme du nom, Roy tres-chrestien, succeda à François, son frere, l'an mil cinq cens

ſoixante. Il eſtoit aagé d'enuiron vnze ans ſeulement. Il treſpaſſa le troiſieſme iour de Iuin, iour de la Penthecoſte l'an 1574.

L'effigie de ce ROY n'a eſté encores eſleuee auec les autres au Palais, mais on peut eſtimer qu'elle y ſera miſe bien toſt.

Voyla amy Lecteur, les Roys qui ont regné ſur la France, iuſques à preſent, leſquels ſont eſleuez en effigie audit Palais Royal de Paris, auſſi ce qui eſt eſcrit ſous leur ſuſdite effigie de leur regne & treſpas.

Fondation du colege de Nauarre.

La Royne Ieanne, eſpouſe du Roy Philippes le Bel, fonda & fit conſtruire le grand College appellé de Champaigne ou de Nauarre, enſemble l'Egliſe qui eſt au milieu d'iceluy, comme il eſt engraué ſous ſon effigie à la porte d'icelle, & leur donna deux mille liures tournois de rente, ſur ſon domaine de la Brie, & Champaigne. Ce college eſt le plus beau de Paris, & de grand circuit de forte muraille. Aux deux coſtez de la porte d'iceluy, qui eſt de nouueau baſty, ſont les effigies d'vn Roy & d'vne Royne, ſous leſquels eſt eſcrit ce qui ſ'enſuit, ſous l'effigie du Roy.

Philippus pulcher Francorum Rex Chriſtianißimus Ioannæ maritus, huius domus fundator.

Sous l'effigie de la Royne.

Ioanna Franciæ & Nauarræ Regina Campaniæ Briæque comes Palatina, has ædes fundauit 1304.

Sur le portail.

Dextra potens, lex æqua, fides tria lilia Regem Francorum, Chriſto principe, ad aſtra ferent.

En quatre langues, Hebreu, Grec, Latin & Fran-

çois, est escrit, *Viue le Roy.*

Sous l'Image de la vierge Marie.

Dilectus meus pascitur inter lilia. Canti 6.

A la summité du bastiment:

Custodiens paruulos Dominus Psal. 114.

Dans le College.

Au portail de l'Eglise ou chapelle dudit college, sont trois Images de pierre, peintes d'or & d'azur: l'vne au milieu, entre deux portes, represente S. Loys, & dessous est escrit.

Ludouicus decus regnantium.

La seconde est du Roy Philippes le Bel à main dextre dessous est escrit.

Philippus pulcher huius domus fondator egregius.

La troisiéme à main senestre, est de la Royne Ieanne, & dessous est escrit.

Ioanna Francia ac etiam Nauarræ Regina, huius domus quodam fondatrix inclita. Anno domini 1304.

Sous les pieds de l'Image Sainct Loys dedans le pillier, est engraué vn sceptre, autour duquel est escrit.

Sceptrum dat vim hominis vires superare leonis.

De l'autre costé est engrauee la main de Iustice, & entour est escrit.

Iusticiæ quæ manus vult sese cuncta regantur.

Pres de la est grauee vne couronne & dessous est escrit.

Coronam gloriæ sanctorum & honnore.
Quia mundi gaudia duxit in timore.

Au mesme pillier est grauee vne couronne, & entre plusieurs escritures malaisees à lire i'ay no-

té ceci.

Fœlix terra cuius Rex ſapiens: iuſtus clemens, modeſtus, patiēs: cuius vultus eſt malos feriens, bonos aliciens.

Pres l'Egliſe en la grand' court eſt eſcrit 1531.

Viuat Rex ſine fine Deo, Viuat quoque clero, Viuat nobilibus, Viuat & is populo.

Plus bas en icelle court ſont eſcrits ces vers d'Horace.

Qui ſtudet optatam curſu contingere metam,
Multa tullit, fecitq́ puer ſudauit & alſit
Abſtinuit Venere & Baccho.

En vn autre lieu ſont taillez dedans vne porte ces deux vers ſur les armes de France & de Nauarre.

Conſeruant & alunt regalem Franca Nauarram
Lilia Francorum, diuina inſignia Regis.

Nous ne voulons obmettre vn tableau eſcrit à la main eſtant dans la nef de l'Egliſe dudit Nauarre, & y en a vn ſemblable en l'Egliſe des filles Dieu, dont l'extraict eſt tel.

Aucuns ont voulu dire que ſainct Loys, Roy de France, ait en ſon temps apauury ſon royaume, pour le premier voyage qu'il fit en la Terre ſaincte, à l'encontre des infidelles, à cauſe du payement de la rançon de ſa perſonne, & de ſa cheualerie, & que ſes ſucceſſeurs Roys ſ'en aperceurent bien: mais au contraire, il enrichit ſon royaume: car il acquiſt & racheta la ſaincte couronne d'Eſpines de noſtre Seigneur, & pluſieurs autres ſainctes reliques de ſa paſſion, qu'il mit en la ſaincte Chapelle de ſon Palais, à Paris, laquelle il fit edifier pour ceſte cauſe.

La declaration desdictes sainctes reliques est inceree au chapitre de la fondation de la saincte Chapelle.

Les noms des Roys de France qui ont esté en la Terre-Saincte.

Le Roy sainct Charlemaigne y alla en personne, & restablit aux Chrestiens le Royaume de Hierusalem.

Le Roy Philippes premier, y enuoya Hue le Grand, son frere, & grand cheualerie de France, auec Godefroy de Buillon, qui depuis fut Roy de Hierusalem.

Le roy Loys vj. y alla en personne, mena grand' cheualerie, & fit son entree en la saincte Cité.

Le Roy Philippes deuxiesme, dit Auguste, y alla aussi en personne.

Le Roy S. Loys y alla deux fois en personne.

Le Roy Charles sixiesme, y enuoya grand' cheualerie de France, par trois diuerses fois.

La rançon de sainct Loys ne fut pas excessiue, pour vn tel Roy, & pour sa cheualerie : car elle ne fut que de huict mille bezans d'or Sarrazinois, chacun besant estimé cinquante liures tournois, qui sont quatre cens mille liures tournois, qui n'est pas semblable à celle du Roy Iean, qui fut de trois milliõs d'or, dont le noble estoit compté pour deux escuz : & n'en fut le royaume appauury : car quant est de la rançon de Sainct Loys, ce n'est que le mariage d'vne fille aisnee de France, qui souuent a esté tel quand le cas s'est offert.

Declaration des Eglises fondees par S. Loys, à Paris.

La Sainćte Chapelle du Palais. La maiſon Dieu.
Les quinze vingts aueugles.
Les filles Dieu, lors eſtans hors la ville.
Sainćte Katherine du val des Eſcoliers.
Le Conuent ſainćte Croix.
Le conuent des Blancs-manteaux.
Les Iacobins. Les Cordeliers. Les Carmes.
Les Auguſtins. Les Beguines, où ſont de preſent les ſœurs de l'Aué Maria.
Les Chartreux. Autres fondations par ledit S. Loys contenues audit Tableau.
Les Iacobins à Compiegne.
La maiſon Dieu audit lieu.
La maiſon dieu de Vernon.
La maiſon Dieu de Ponthoiſe.
Le Conuent de la ſainćte Trinité à Fontaine-bleau en Gaſtinois.
L'abbaye du Lis, pres Melun, qu'il fit fonder par la Royne Blanche, ſa mere.
L'abbaye de Maubuiſſon, pres Pontoiſe, qu'il fit fonder par la Royne Blanche, ſa mere.
L'abbaye de Long-champ, en faueur de ſa ſœur, madame Yſabeau de France.
L'abbaye de Royaumont, qu'il fit conſtruire & fonda en ſon ieune aage.
L'abbaye de Royalieu.
L'abbaye Sainćt Mathieu de Rouen.
Les Iacobins à Rouen,
Le conuent des Dames, appellees les emmurees de Rouen.
Le conuent des Beguines de Rouen & pluſieurs autres.

Si le royaume euſt eſté tant appauury, qu'on euſt fait de la monnoye de cuyr en ſon temps, comme aucuns ont dit, ledict Sainct Loys ne fuſt pas retourné au ſecond & dernier voyage en la Terre-ſaincte, Et ſe trouue és anciens regiſtres de la chambres des Comptes, que le Roy Philippes le Bel, en l'an mil trois cens quatre, promit faire monnoye, auſſi bonne qu'elle eſtoit du temps de Sainct Loys. Et depuis, en l'an mil trois cens quinze, le Roy Loys Hutin ordonna, que les ordonnances de monſieur S. Loys, ſur le fait des monnoyes, fuſſent gardees, qui eſt grand argument que Sainct Loys n'a fait faire en ſon temps de la monnoye de cuyr.

Le Roy Philippes, troiſieſme de ce nom, ſon fils alla en perſonne auec grand oſt, contre le Roy d'Arragon, qu'il ſubiugua, & y fut occis ledict Roy d'Arragon, les frais duquel voyage monterent plus de vingt deux milles liures, qui n'eſtoit point monnoye de cuyr.

Le Roy Philippes le Bel, trouua le royaume ſi opulant, qu'il fit faire le Palais de Paris, excepté la ſaincte Chapelle, & l'edifice du coſté de la Conciergerie, qu'auoit fait faire ſainct Loys, & encores de preſent on appelle les ſalles qui y ſont, les ſalles Sainct Loys. Iceluy Philippes le Bel, fit faire la canonization de ſaint Loys, l'an mil deux cens quatre vingts & dixſept. Et fit conſtruire le manoir Royal de Poiſſy, & y entrerent les religieuſes, l'an mil trois cens quatre. Il fit auſſi conſtruire l'abbaye des religieuſes du Moncel, pres le põt ſainct Maixence, l'an mil trois cens neuf. Il ob- *L'abbaye de Poiſſy & du Monſel.*

tint les victoires qui s'ensuiuent.

Pres la ville de Fumes, l'an mil deux cens quatre vingts dixsept, furent occis cinq cens hommes de cheual, & seize mille hommes de pied.

A sainct Omer, l'an mil trois cens deux quinze mille Flamens furent occis. Deuant ledict saint Omer quatre mille Flamens occis.

A Monts, l'an mil trois cens quatre vingts, trente six mille Flamens occis en champ de bataille.

LE ROY Charles le Quint, fit six choses qui s'ensuiuent. Il batailla, acquesta, Son domaine deschargea, Edifia, Fonda, & Thesaurisa.

Ce present abbregé faict à l'honneur de Sainct LOYS, a esté extraict du thresor des Chartres de la chambre des Comptes, par moy LOYS le Blanc, Notaire, Secretaire du Roy & Greffier en ladite chambre des Comptes à Paris.

Fin du Tableau.

Du Colege de la Marche.

Quand au College de la Marche bien qu'il soit moderne, si est-il à mettre entre les plus fameux de Paris, & pour laquelle fondation declarer, faut entendre que du temps que les Papes residoient en Auignon y eut vn tresçauant homme nommé Iean de la Marche, natif de la Duché de Bar, en vne petite ville nomme la Marche, situee en l'extremité de ladicte Duché, vers la Comté de Bourgongne, lequel fut longuement auditeur de Rothe au consistoire Apostolicque, en Auignon : & depuis exerçant ledict office s'en alla à Rome, auec le Pape Gregoire vnziéme du nom, lequel reduit le Sainct siege & la court Apostolique à

lique à Rome, l'an mil trois cens septante six, où le susdict Iean fina ses iours opulent en biens: & laissa pour heritier vn sien frere, homme d'Eglise, licentié en Droict, & Aduocat à la court de l'Official à Paris: & cestuy s'appelloit Guillaume de la Marche: lequel estoit fort riche, & distribua grandement de ses biens en bonnes œuures: & en la fin de ses iours ordonna par testament, apres plusieurs Legats payez, que de sa maison où il se tenoit, & laquelle auoit iadis esté appellee le college de Constantinople, qu'il auoit acquise & achetee par decret du consentement de l'vniuersité, à cause que le lieu estoit venu en decadence, fut appliquee à iamais à vn college de pauure Escoliers, & notamment qui fussent entretenus: à sçauoir vn Maistre ou Principal, homme d'Eglise, Prestre, sçauant & gradué, pour lire ordinairement, & dresser l'estude audict college: & voulut que ce Principal fust natif de la ville susdicte de la Marche, s'il y en auoit de capable, ou sinon qu'il fust du pays de Barrois, la premiere tenuë des Principal, Bourciers & Chapellains de ce college, furẽt au lieu nommé la petite Marche, mais depuis ils se transporterent en la maison du second fondateur M. Beufue de Vvinuille, laquelle est assise au Mont-Sainćte Geneuiefue assez pres du college de Nauarre, où est leur demeure à present: & cecy firent-ils, à cause que leur premier lieu estoit trop humide, & mal-sain, à cause de la riuiere: & fut executee cette derniere volonté du susdict la Marche, l'an de nostre salut, mil quatre cens vingt & trois, à cause que les guerres qui

furent entre les François & Anglois y donnerent long temps empeſchement.

College de Laon fondé

En cette meſme ſaiſon, preſque fut fondé le college de Laon, àſçauoir en l'an de noſtre Seigneur mil trois cens vingt ſept, & l'vnzieſme du moys de May, par vn homme appellé Guy de Laon, Preſtre, & Threſorier de la Saincte Chapelle du Roy, & Chanoine de Paris & de Laon. Leur premier lieu & demeure fut au Clos-Bruneau, en la ruë Frementel. En l'an mil trois cens octãte neuf François de Montagu, chanoine de Soiſſons, tranſporta cette aſſemblee d'Eſcoliers de L'aon, & ſon Dioceſe au lieu où à preſent eſt la maiſon collegial de L'aon, en la rue de Nauarre, aupres des Carmes.

Fondation du College du cardinal le Moyne.

Enuiron preſque ce meſme temps, fuſt cõſtruit le college, chapelle, & Egliſe parrochialle de S. Remy, où Fremy en la rue Sainct Victor, qu'on appelle le college du cardinal le Moyne, à cauſe que Iean le Moyne cardinal, Picard de nation, en fut le fondateur: ſous le Pape Boniface huictieſme, & enuiron l'an de noſtre Seigneur, mil deux cens quatre vingts & ſeize: & de ce cardinal, encores auiourd'huy ce college porte le nom, reſſentant de l'antiquité en ſon baſtiment & eſtendue, aſſis ſur l'ancien cours de la riuiere de Bieure qu'on deſtourna, & de laquelle la rue, ou pluſtoſt le Ru de Bieure, eſt encores dicte: les canaux, de laquelle on voit en ce college, & en celuy des Bons-enfans, meſme n'a pas ſoixante, ou ſoixante & dix ans, qu'elle trauerſoit le bout de ladicte rue, & deſcendoit en Seine, vis à vis de l'Eueſché:

qui sont choses à remarquer, à ceux qui veulent sçauoir la raison des noms, & où est-ce qu'estoit, pour lors, le cours de la riuiere de Bieure, puis que non sans cause la rue porte le nom, ayant passé ce petit fleuue par le fossé qui est à la porte Sainct Victor, & selon le college du Cardinal le Moyne.

Fondation des Billetes à Paris.

Au regne de Philippes le Bel, & seant à Rome le Pape Nicolas quatriesme du nom, à sçauoir en l'an de nostre Seigneur, mil deux cens quatre vingts & dix, fut bastie l'Eglise des Billettes pour l'occasion qui s'ensuit.

Miracle de la Sainct Hostie.

Vn Iuif ayant presté de l'argent sur gage à vne pauure, mais meschante femme, demeurante à Paris, conuint de marché auec cette malheureuse qu'elle luy porteroit le S. Sacrement qu'elle receuroit le iour de Pasques: Elle n'y faut, ains allant à l'Eglise Sainct Merry, vient à la saincte & sacree communion, & comme vn second Iudas, elle porta l'hostie au retaillé infidelle lequel soudain s'acharna à coups de caniuet sur le corps precieux de nostre Seigneur, & bien qu'il soit impossible, si est-ce que la saincte Hostie ietta du sang, en grand abondance, qui n'empescha que le maudit Hebrieu ne la iettast dedans le feu, d'où elle sortit sans nulle lesion, & se print à volter à l'entour de sa châbre. Le Iuif forcené la prit, & lança dans vne chaudiere d'eau toute bouillante, & soudain cette eau fut toute changee en couleur de sang, & aussi tost s'esleua l'Hostie miraculeusement, & apparut à clair & visiblement ce qui estoit caché sous le pain, à sçauoir la for-

me & figure de nostre Seigneur Iesus Christ crucifié, non sans grand estonnement du Iuif, qui sans se conuertir se retira tout esperdu en sa chambre. Ce forfaict si detestable fut descouuert par vn fils du Iuif qui le dist aux enfans des Chrestiés ne pensant que cela fut la ruine de son pere : ce qui causa qu'on entra au logis du criminel, l'Hostie trouuee, & portee à Sainct Iean en Greue, le Iuif fut pris, & bruslé tout vif, selon la griefueté de son crime.

Le Iuif bruslé.

Apres cecy, comme le Roy Philippes le Bel, & Madame Ieanne, son espouse fussent instruits de la verité du crime, feirent acheter la maison du Iuif, où ils fonderent vne Eglise, laquelle ils donnerent aux religieux & Hermites de l'Hospital nostre Dame, lesquels il fit venir d'vn lieu assis sur la riuiere de Rongney, au Diocese de Chaalons, à fin que là ils seruissent Dieu, & y feissent memoire de ce miracle, au lieu mesme où le Iuif auoit exercé sa tyrannie. Là est vne caue où l'acte pitoyable fut faict: auquel lieu on monstre le Ganiuet le premier dimanche d'apres Pasques. Et s'appelle, le Monastere de l'humilité nostre Dame, dit des Billettes.

Des inundations & creue du fleuue de Seine, edifice de l'Hostel de Flandres. D'aucuns cas aduenus à Paris, sous le Roy Philippes le Bel, de la porte Barbette, du Temple, & des Templiers de Sainct Iean de Latran, & la mort d'Enguerrand de Marigny.

CHAP. XIIII.

'AN mil deux cens quatre vingts & seize, la riuiere de Seine fut si grande, que toute la cité de Paris en fut couuerte, & la ville circuye de toutes parts, tellement que du costé des portes Sainct Anthoine, Sainct Martin & sainct Denis on n'y eust peu entrer ou sortir sans bateau. Les deux ponts de pierre, les moulins & maisons de dessus en tresbucherent.

Desbordement des eaux.

L'an mil deux cens quatre vingts dixhuict saint Loys, Roy de France, fut inseré au Cathologue des Saincts, par le Pape Boniface, à la requeste de Philippes le Bel, qui mit le chef dudit Sainct à la saincte Chapelle de Paris, & donna l'vne des costes à l'Eglise nostre Dame de Paris.

S. Loys canonisé.

L'an mil deux cens quatre vingts dixneuf, Philippes le Bel gaigna le pays de Flandres, enuoya prisonnier au Louure à Paris Guy comte de Flandres, auec ses enfans, lequel estant depuis eslargy, fit edifier l'hostel de Flandres, au lieu qu'il acheta de Pierre Coquilliere, Bourgeois de Paris : la rue où est ledit Hostel, se nomme encores la rue Coquilliere.

Guy comte de Flandre prisonnier.

Ledict Comte acquist au mesme lieu, trois ou quatre arpens de terre, d'Arnulphe, Euesque de Paris, à raison dequoy cette portion d'Hostel est en la censiue de la grand' Eglise. Cét hostel a esté baillé à bastir maisons, du temps du Roy François premier, & du Roy Henry second.

L'an mil trois cens trois, y eut dissention entre l'Vniuersité & le Preuost de Paris, pour vn Escolier que ledit Preuost auoit fait pendre : par cette

Lectures cessees.

discorde furent les Lectures cessees.

En ce temps le Pape Benedic donna faculté & puissance au Chancelier de Paris, de licentier & faire Docteurs en Theologie, & Decret.

Emeutes & pilleries pour raison des monnoyes.

L'an mil trois cens six, le menu peuple de la ville de Paris, à l'occasion de l'affoiblissement des monnoyes, pillerent les hostels de ceux qu'on disoit en estre cause: car les riches & proprietaires des maisons, refusoient de leurs locatifs la mõnoye abaissee, & exigeoient d'eux autre monnoye de plus haut pris. De la mutation & empirement desdictes mõnoyes, auoit esté inuenteur Estienne Barbette, lequel auoit plusieurs maisons d'excellence, & iardins plaisans, au lieu où le nom de la porte Barbette est demeuré, laquelle porte Barbette a esté demoly, durant le regne du Roy François, & aussi la porte Beaubourg.

La maison d'Estienne barbette pillee.

A ces manoirs & heritages d'Estienne Barbette, s'adresserent les mutins rompirent portes, huys, fenestres, pillerent les meubles, deffoncerent les vins, descouurirent les hostels: & de là se transporterent en la rue S. Martin, où celuy Estienne faisoit sa demeurance, apres auoir rompu les huis de la maison, la pillerent & s'accagerent. Pour la fin de cette rebellion, vindrent au Temple, où estoit le Roy Philippes le Bel, enuironnerent le Chasteau, comme s'ils l'eussent voulu assieger: arracherent des mains des officiers & seruiteurs du Roy, la viande qu'on luy vouloit seruir sur table. Le Roy dissimula pour l'heure, & les fit appaiser auec douces remonstrances, par le Preuost de Paris, & aucuns de ses Maistres-d'hostel, mais

Indiscretiõ d'vn peuple mutiné.

trois ou quatre iours apres, informations faictes, furét prins les malfaicteurs, & leur proces faicts, furent pendus deuant leurs maisons & aux portes de la ville, iusques au nombre de vingt huict.

L'an mil trois cens neuf, les Cheualiers Templiers (l'ordre desquels auoit esté aboly & condamné au Concile de Vienne) pour les heresies Idolatries, & pechez de Sodomie, dont on les accusoit, furent bruslez vifs, iusques au nombre de cinquãte, à la porte sainct Anthoine vers le moulin, tous attachez chacun à vn pieu, & le bois à l'entour d'eux depuis le pieds iusques à la teste. Iaques Molay M. general d'iceux, auec le frere du Seigneur Dauphin dudit ordre, en la presence du Roy, & tout le peuple, pour les mesmes accusations furent bruslez vifs en l'Isle qui est vis à vis des Augustins, maintenant ioincte à celle du Palais. A cette cause le roy Philippes se saisit de tout leur reuenu, & mesmement du Temple, auquel lieu il establit sa demeurance ordinaire, & de là en auant y tint ses thresors, toutes ses lettres, chartres & registres. Iean le Turc commandeur du Temple, fit en son temps edifier la grosse tour audit lieu long temps apres son trespas, les ossemẽs furent desenterrez & bruslez, pource que par les inquisiteurs de la foy auoit esté trouué Heretique. Le circuit de ce lieu est trespacieux & plus grand que mainte ville renommee de ce Royaume, il est clos de fortes murailles à tourelles, & carneaux larges, pour y cheminer deux hommes de front. Là sont plusieurs chapelles & anciens logis en ruyne, qui seruoient aux congregations

Iustice faite des Templiers, & l'occasion de leur punition.

De la maison des templiers conuerty en lieu sainct maintenãt dit le temple.

des Templiers, chacun en sa nation: aussi il y a grand par-terres, prairies, Vignes & Iardins, arrousez de deux fontaines par dedans: y sont aussi plusieurs riches bastimens nouueaux faits, par les Cheualiers de Rhodes, ausquels les biens desdits Templiers, furent depuis donnez: & par consequent ledict lieu du Temple, dont l'Eglise est faicte à la semblance du Temple de Ierusalem, en laquelle Eglise sont religieux, prestres, comme seculiers, qui chantent le seruice diuin, portans, comme les cheualiers, vne croix blanche en leurs habits, sur la poitrine. A costé du cœur de ce Temple, vers Midy, est vne excellēte chapelle, dediee au nom de Iesus, enrichie sur vn chāp blanc d'or & d'azur, à ouurages de subtil artifice semee de flammes de feu & d'espees, autour desquelles est escrit: pour la foy, A l'entour d'icelle sont les effigies des douze Apostres: la table d'Autel d'icelle, excede les plus riches peintures de l'Europe: le Paué est de carreaux de marbre blanc & noir, & fut edifiee l'an mil cinq cens vingt neuf, cōme est escrit à l'entour & circuit d'icelle par dehors.

Philippes de Villiers grand M. de Rhodes.

En icelle est l'effigie, en marbre blanc, du grand maistre de Rhodes, Philippes de Villiers, sous lequel la ville & l'Isle de Rhodes fut prinse par Soliman, grand seigneur des Turcs. Il est armé à genoux, deuāt la representation du baptesme de nostre seigneur, esleuee au plus pres du naturel, sous laquelle representation est escrit en lettres d'or.

En l'an mil cinq cens trente deux le treiziesme iour d'Auril, fut beneiste cette chapelle, & dediee au nom de Iesus Christ.

Et au dessus est escrit mil cinq cens trente.

A l'entree de la chapelle est escrit en lettres d'or sur champ noir, ce qui s'ensuit.

Habet interior Gallia antiquißimam familian de Villiers l'Isle adam, multis magnisque rebus gestis clariß. regum amicitiis celeberr. Vnde suis totisque reipubli. Christianæ prodiit tantis dignus natalib. Philippus, cuius modo viator monumentum cernis honoris virtutisque ergo Positum, Hunc eo sua per gradus euexerunt merita, vt concordib. omnium votis in vniuersum suum ordinem obtinens imperium, eius militiæ magister fuerit. Quæ DEO OPT. MAX. est & Ioanni Zachariæ, sacra cellam hanc viuens ineffabili Tetragrammato. Nomini, extra quod nulli salus, vir pius ac religiosus dicatam voluit.

En la nef dudit Temple, vers Midy, est la chapelle nostre Dame de Lorette, qui resplandit de miracles approuuez & pour la saincteté du lieu, est ornee des vœus, deuotions, & offrandes des Chrestiens fidelles. *La chapelle nostre Dame de Lorette.*

A l'opposite, vers Septentrion, est vne autre chapelle tres-riche, par l'art de peinture, en laquelle est vn sepulchre de marbre, & dessus les effigies de deux anciens Cheualiers à genoux: au flanc dudit sepulchre est escrit. *Chapelle S. Pantaleon.*

Icy est le monumẽt de nobles & religieuses personnes, frere Bertrand de Cluys, iadis prieur d'Aquitaine, & depuis grãd prieur de France, lequel a fait construire cette chapelle de fond en comble, dediee à l'hon-

neur de Monsieur Sainct Pantaleon, en commemoration de la victoire obtenue par grace diuine contre le grand Turc, l'an mil quatre cens quatre vingts, le iour de la feste dudit sainct, & y estoit le susdit fondateur en personne.

La chapelle fut faicte l'an mil cinq cens vingt neuf, & beniste l'an mil cinq cens trête deux. Les portes & murailles de la clocture dudit lieu ont esté reblanchies & fortifiees l'an mil cinq cens quarante sept.

Maison des Hospitaliers de S. Iean de Latran.

Du mesme ordre que ceux du Temple, sont ceux de sainct Iean de Latran, en l'Vniuersité: on les appelle les Freres Hospitaliers de Sainct Iean, en Hierusalem, & sont diuisez en trois degrez, à sçauoir les Nobles, appellez Cheualiers de Sainct Iean, ou de Rhodes, ou de Malte, lesquels ont les grandes commanderies. Les autres sont les seruãs ou coadiuteurs ausdits Cheualiers au faict des guerres, qui ont les petites prieurez. Les tiers sont les Prestres qui font le diuin seruice, & ont les chapelles, cures & autres petits Benefices de la collation des commanderies. A cét hospital de S. Iean de Latran furent dõnez & annexez plusieurs Benefices qu'auoient possedez les Templiers: mais de l'ãtiquité du lieu ne s'en trouue rien que par coniecture des tombeaux estans au cloistre d'icelle Eglise, entre lesquels les vieux sont de nobles hõmes, Cheualiers, Escuyers, Freres de l'ho-

ſpital, treſpaſſez en l'an mil deux cens quatre vingts dixneuf.

Il y a à coſté du cœur vne chapelle Noſtre Dame, edifiee par noble homme Frere Girard de Vienne, Prieur de leans, en laquelle il giſt, & treſpaſſa l'an mil trois cens quatre vingts & ſix. A coſté de la nef eſt vne autre chapelle de noſtre Dame de bonnes nouuelles, edifiee par Frere Gilbert Ponchet, en laquelle il giſt, & treſpaſſa l'an mil quatre cens dixneuf. On l'appelle Saint Iean de Latran *à Latere Pariſienſis*, c'eſt à dire à coſté & pres de Paris. *Chapelle noſtre Dame.*

Quand Philippes le Bel fut decedé ſon fils Loys Hutin ſucceda au Royaume. A ſon aduenement Enguerrād de Marigny, Comte de Longueuille, conducteur de l'edifice du Palais, accuſé d'auoir deſrobé le threſor du Roy defunct, fut pendu & eſtranglé au gibet de Paris : ſon effigie fut iettee du haut en bas des grands degrez du Palais. Sa pourtraicture eſt encores en platte peinture deuant l'Image noſtre Dame, contre vne muraille, aboutiſſant à vne Tour, ainſi qu'on monte les degrez de la grand ſalle : & pres de là eſt graué en pierre. *Enguerrād de Marigny fut pendu.*

Chacun ſoit contant de ſes biens
Qui n'a ſuffiſance il n'a riens.

Vn an apres ſa mort ſon corps fut deſpendu du gibet, & enterré dedans le cœur des Chartreux, lez Paris, auec l'Archeueſque de Sens, ſon frere. Et depuis fut tranſporté à noſtre Dame de Eſcouys, qu'il auoit fondee, en l'an mil trois cens

dix. Iceluy Enguerrand en vne oraiſon qu'il fit au peuple de Paris, en la preſence du Roy Philippes le Bel, nomma Paris chambre Royalle.

Erection du Parlement, nombre des chambres & eſtats d'iceluy, des Roys qui ont regné ſur la France, & choſes les plus memorables aduenues durant leur regne.

CHAP. XV.

Loys Hutin 47. roy ordonne le Parlement eſtre arreſté à Paris.

LOYS ſurnommé Hutin, fils de Philippes le Bel, quarante ſeptieſme Roy de Frāce, ſucceda à ſon pere, l'an du mōde 5275. De Ieſus Chriſt mil trois cens treze. Il regna deux ans. Ce Roy ordonna que le Parlement fuſt arreſté, & ſedentaire en vn lieu, à ſçauoir à Paris, laiſſant ſon palais Royal aux Iuges & Conſeillers, à fin que deſormais les parties n'euſſent tant de frais à faire ſuiuans la Court, qui trotte ça & là, & d'heure à autre : Ce fut l'an de grace mille trois cens quinze.

Ce nom de Parlement eſt iſſu d'vn terme ancien dit le Parlouër, qui eſtoit iadis le nom du lieu de Iuſtice, & y auoit le parlouër du Roy au Palais, & le parloüer aux Bourgeois en l'hoſtel de ville, iadis pres les Iacobins.

Conceillers eſtoient iadis de robes courtes.

Le Roy Pepin inſtitua ce Parlement ſuiuant, qui eſtoit vn corps des douze Pairs de France, de pluſieurs Eueſques, auec aucuns prudens & anciens Cheualiers, qui decidoiēt des cauſes contentieuſes : & y a quelque coniecture, que quand il fut arreſté à Paris, les Preſidens & Conſeillers

estoient de robe courte & Cheualiers, comme on trouue en diuers monumens, entre lesquels en y a vn en l'Eglise sainct Estienne des Grecs, où est l'effigie d'vn Cheualier armé de toutes pieces appartenantes au combat, son Epitaphe est tel.

Cy gist noble homme Messire Pierre de la Neuue ville, Cheualier, seigneur de Non ray, & iadis Conseiller du Roy nostre Sire en son Parlemẽt, qui trespassa l'an de grace mil trois cens quatre vingts, le Lundy neufiesme iour d'auril.

Il y auoit au temps de son trespas soixante ans que le Parlement se tenoit à Paris : Toutesfois parauant ledict Roy Loys, s'il suruenoit quelque faict d'importance, les Roys le remettoient pour estre iugé & decidé à leur Parlement, lequel pour cette cause ils faisoient assembler à Paris, & là estoient pronõcez les arrests, comme il se trouue en la vie sainct Loys, lequel donna assignation à Thibaut, Roy de Nauarre, & à la fille de Thibaut, Comte de Champaigne, pour eux trouuer à Paris, où il tiendroit son Parlement, à fin de les ouïr & leur faire droict. *Affaires d'importãce estoient iugez par les Roys.*

Aussi en l'an mil deux cens cinquante sept, à la feste de la natiuité nostre Dame, il y eut proces pendant & debattu deuant le Roy Philippes, fils de Sainct. Loys, pour le Comté de Clermõt, pour lequel les Comtes de Poictiers & d'Anjou, auoiẽt *Notable Parlemẽt.*

proces contre luy : & en ce iugement assista le Roy, auec son conseil Royal, auquel estoient les Archeuesques de Rheims, & de Rouan, & l'Euesque de Troyes, & plusieurs autres Euesques & Abbez, & le General des Iacobins, ensemble le Connestable, & plusieurs Comtes, Barons, Seigneurs Cōseillers, tant Prestres que Laiz. Aussi l'an 1230. au camp d'Ancenis en presence du Roy S. Loys, fut donné vn Arrest contre le Duc de Bretaigne, où estoient les Comtes de Flandres, & de Champaigne, de Neuers de Blois de Chartres, de Vendosme le Vicomte de Beaumont, le Connestable, & l'Archeuesque de Sens, & les Euesques de Paris & de Chartres, & plusieurs Barons, qui signerent ledict Arrest.

Des requestes du Palais. Maistres des requestes.

Du temps dudict Sainct. Loys, y auoit vne autre Iustice, qui le suiuoit, & s'appelloit, Les plaids de la porte, qui s'appelle autrement (ce dit la Cronique) Les requestes du Palais, à Paris: les maistres des Requestes sont plus anciens que les Cours de Parlemens, & leur nombre a esté diuers selon les temps. L'an 1285. vn peu deuant le regne de Philippes le Bel, il se trouue que le Chancelier au seel deuoit estre assisté & accompagné de deux hommes lettrez, & qu'il y en auroit trois qui seroiēt sur la porte du logis du Roy assis & appuyez sur la barriere dudict logis, & receuoient les requestes & placets des parties, vuidoient sur le champ les choses dont le iugement estoit facile, & portoient les requestes de consequēce au Roy, auquel ils les rapportoient ou dans sa chambre, ou lors qu'il iroit à la Messe, ou quand il se pour-

menoit:c'eſt pourquoy on les appelloit Les gens des requeſtes, auſſi les Iuges de la porte, pource qu'ils donnoiét leurs iugemens & ſentences ſur la porte. L'an mil trois cens quarante deux leur nombre fut mis à ſix, & lors commencerét d'eſtre appellez Maiſtres des requeſtes, puis l'an 1407. on les mit à huict. Or cóme les affaires vindrent à croiſtre, & qu'ils furent employez en diuers affaires ils n'eurent plus loiſir de ſe tenir ſur la porte & ne bougeoient d'aupres du Roy, quĩ leur donnoit toutes les requeſtes qui luy eſtoient preſentees: ils eſtoient logez dedans le logis du Roy, & deuoient eſtre pres du Chancelier, lors qu'il ſeeloit mais cela ne ſ'obſerue plus. *Gens des requeſtes Iuges de la porte.*

Les cauſes qu'auiourd'huy ſont commiſes aux requeſtes du Palais à Paris eſtoient anciénement agitees deuant les maiſtres des Requeſtes de l'hoſtel, auſquels Philippes le Bel, par Edict expres, ordonna tant la cógnoiſſance des eſtats & offices qu'il auoient donnez, que ſemblablement des cauſes pures perſonnelles qui ſe preſentoient entre ſes domeſtiques. Toutesfois ces maiſtres des Requeſtes ſe trouuans occupez à plus grands charges, meſmes eſtans ordinairement à la ſuitte des Roys, ſe reſeruerent ſeulement la cognoiſſance, en premiere inſtance, des debats qui interuiendroient à raiſon des offices. Et au regard des differens des officiers & domeſtiques du Roy, en matiere perſonnelle(comme eſtans, peut eſtre, de trop legere importance) ils furent laiſſez à la iuriſdiction des Conſeillers qui reſidoient perpetuellement dans Paris, qui furent, & *conſeilliers des Requeſtes.*

qui ſont, appellez Cõſeillers aux Requeſtes. Leſdits maiſtres des requeſtes deſquels le nombre depuis a eſté augmenté, ſelon la volonté de noz Roys, ſont du corps de la Cour de Parlement de Paris, ſont aſſis en ladite Cour apres le Preſidens deuãt les Conſeillers, & en toutes Seneſchauſſees & Baillages, rapportent requeſtes de Iuſtice, & quelquesfois de finance, au Conſeil ſignent en queuë lettres de Iuſtice, les rapportent quand beſoing en eſt: ont leur iuriſdiction vniuerſelle par tout le royaume, tiennẽt le ſeel des Chanceliers, quand ils vont aux villes des Parlemens, & ont pluſieurs beaux & amples priuileges.

Priuileges des maiſtres des Requeſtes.

Entre ceux de la Iuſtice, le Chancelier tient le ſouuerain & premier lieu. Quelques vns diſent que ce mot de Chancelier vient du verbe Latin, *Cancellare*, & d'auantage l'authorité & la majeſté de cét Eſtat eſt bien peu monſtree & ſignifiee par vn mot, qui veut dire, rompre: car ſ'il vient de là, c'eſt à dire, que c'eſt à luy à rompre les lettres qui ne ſont ciuiles. L'eſtat eſt de long temps ainſi nommé comme il appert par pluſieurs antiques Chartres. Il ſ'en trouue vne de Charles le grãd, en laquelle ſont ces mots en latin, Gauzelin, Notaire, à recongnu cecy pour & au nom de Rocher, Archeueſque & grand Chancelier, l'an vingthuict de l'indiction huictieſme, regnant le glorieux Roy Charles, & l'an mil cent cinquante ſept. Hue Chancelier du Roy Loys le Ieune, ſe ſouſcriuit & ſigna en vne chartre dudit Roy, par laquelle il remettoit à l'Eueſque d'Orleans, le droict des Regalles: il ſ'en trouue beaucoup d'au-

Chancelier de France, tient le premier lieu.

Antiquité du Chancelier.

tres ſemblables. Deuant qu'il fuſt nommé Chancelier, il eſtoit appellé grand Referendaire, c'eſt à dire, grand Raporteur, comme on voit en l'hiſtoire de Dagobert qu'Audo en eſtoit ſon referẽdaire, & auoit le cachet & le ſeel du roy. Et Otho eſtoit Referendaire du Roy Childebert, qui ſignoit de ſa main & ſeeloit les lettres commandees par le Roy, ou paſſees par le conſeil. Et par là on peut apprendre que les Chanceliers ſignoient les lettres, & ſeruoient comme ſecretaires d'eſtat & ſouuent en pluſieurs lieux, ce mot de Chancelier eſt prins pour Secretaire; ce qui fait penſer qu'on ne faiſoit pas lors tant de deſpeche qu'on faict à cette heure, & qu'vn Chancelier ſeruoit de ce qu'auiourd'huy ſert vn Chancelier, & vn Secretaire ſignãt & ſeelant les lettres. Depuis fut apellé Chancelier, comme il a eſté dit: & comme les affaires ſont venues à croiſtre, on a ſeparé ces deux charges, l'vne donnee aux ſecretaires pour ſigner, l'autre au chancelier pour ſeeller: & croy que la valeur des perſonnages qui ont exercé cét eſtat, luy apporta le rang, l'authorité & grandeur qu'il a eu depuis, car on a veu qu'il a ſouuent eſté entre mains de grans perſonnages, de Cardinaux, Archeueſques, Eueſques & autres Prelats, meſmes des perſõnes extraites de la maiſon des Princes. Au temps de Philippes I. du nom, Roy de France, Geoffroy, frere d'Euſtache, cõte de Boulongne, Eueſque de Paris, eſtoit chancelier de France, non du Roy, & les Bourguignons, cõme dit Paul Emile, portoient vn tel honneur à cet eſtat, qu'ils appelloient Archichancelier leur chã-

celier. Au temps de Charlemaigne cest estat estoit en dignité, & on a veu deux des Dormans, l'vn Cardinal & Euesque de Beauuais, & l'autre aussi Euesque de Beauuais : deux des Vrsins, l'vn Archeuesque de Reims,&l'autre Baron de Trainnel: Guillaume Brisonnet,cardinal Archeuesque de Reims & de Narbonne, & Euesque de sainct Malo en Bretaigne: Anthoine du Prat cardinal, Legat en France, Archeuesque de Sens, & Euesque d'Alby,auoir esté chanceliers:& Poncher,Euesque de Paris,& Archeuesque de Sens: & Iean Bertrand,Archeuesque de Sens & cardinal,auoit esté Garde des seels,lors que les chanceliers sont suspens, ou qu'on les enuoye doucemẽt en leurs maisons. Il y a eu aussi des Princes & gentilshommes, qui ont esté chãceliers,cõme Vvaleran de Luxembourg,les deux des Vrsins, les deux de Rochefort,Claude & Guy.Depuis que les chanceliers furent instituez,il y a eu des tẽps,ausquels il n'y en a point eu,& se treuue en plusieurs chartres,depuis l'an mil vn cent quatrevingts quinze iusques à Philippes Auguste, ausquels sont souscrits ces mots, vacquant la chancelerie. La charge du chancelier en France est, de garder qu'aucune lettre ne passe & que chose aucune ne se face au preiudice du Roy & de son estat, & quand les Roys tiennent leur lict de Iustice, ou leurs estats, où sont en vne cour de Parlement,le chancelier est assis deuant luy, à main gauche, & le Connestable à droicte, & aux conseils le Connestable & le chancelier, comme les deux principaux officiers de la couronne,sont assis l'vn de-

Quel est la charge du Chancelier

uant l'autre. Il tient le grand ſeel du Roy, & de luy meſme peut ſeeler lettres de iuſtice & de finance, bien que iadis il ne ſeelaſt aucune lettre ſans l'aduis d'vn ou de deux, maiſtres des requeſtes, qui aſſiſtoient au ſeel, & comme ſeul contreroolleur des ordonnances, edicts, volontez, commandemens & dons du Roy, & eſt le ſouuerain magiſtrat de la iuſtice.

Le Royaume de France eſt à preſent diuiſé en huict Prouinces, contenues és huict Parlements, & leſquelles nous eſplucherõs l'vn apres l'autre, les noms deſquelles s'entendront aiſement par les citez où ces ſouuerains ſieges ſont ordonnez. La premiere eſt celle de France, qui fut l'ancien royaume de Paris, ſouche de la maiſon Royale, & le ſiege eſt auſſi à Paris. La ſeconde fut ordonnee en Languedoch, en partie de l'Aquitaine, le ſiege de laquelle eſt la cité de Thoulouſe. La troiſieſme eſt pour la Guienne, ayant ſa capitale en la cité de Bourdeaux qui fut la ſeconde Aquitanique, ou, comme autres diſent, la premiere. La quatrieſme comprend vne partie de la Neuſtrie, contenuë à preſent ſous le nom de Normandie, & à la cité de Rouan pour ſiege, & lict de Iuſtice ſouueraine. La cinquieſme Prouince eſt celle de Bourgógne, le chef de laquelle eſt Dijon, plus pour l'eſgard des Ducs anciens, que pour l'ancienneté de la ville, y en ayant de plus anciennes, & leſquelles eſtoient citez remarquees de toute antiquité. La ſixieſme a eſté inſtituee pour les Allobroges ou Viennois, qui eſt le pays de Dauphiné, comme à Prouince Royalle, & qui ne peut eſtre demem-

Le nombre des Parlements en France.

bree de la couronne, & a pour ſiege & ville capitale la cité de Grenoble. La ſeptieſme Prouince compréd partie du royaume d'Arles, & de celle anciéne region, qui pour ſa loyauté fut appellee la Prouince des romains, & laquelle encores à preſent eſt nommee, par nous, Prouence, ayant pour ſiege de ſouueraineté Aix, cité ancienne. La huictieſme Prouince eſt le Duché & iadis royaume de Bretaigne, des anciens appellé Armorique, ayant pour ſiege de Iuſtice la cité de reines. Et la neufieſme Prouince, bien que ne porte tiltre de Parlement, eſt celle du Pays Meſſin, où le Roy a vn Preſident, qui iuge ſouuerainemét. Et pource ie la comprens entre les Prouinces Gauloiſes, comme vraye poſſeſſion & heritage de l'ancien royaume d'Auſtraſie, appartenãt par droite ſucceſſion à la maiſon de France, & non à l'Empire, qui ſ'en auoit acquis l'inueſtiture par vſurpation. La premiere donc eſt celle de Paris, laquelle comme la plus excellente ie l'ay nommee la premiere, d'autãt que ça eſté le premier ſiege ſouuerain qui a eſté erigé en France, & auquel encores ſe rapportent les affaires de plus grande & vrgente conſequence, comme eſtant le ſiege des Roys, & le lieu où ils ſouloient iadis venir rendre iuſtice à leurs ſubiects à certaines ſaiſons de l'an. La Gaule Pariſienne donc ayant le Senat le plus beau & graue de l'vniuers, & qui pour ſon integrité a iadis vuidé les differents des plus grands Monarques de l'Europe, eſt auſſi eſtendue plus longuement que les autres ayant vne infinité de Prouinces. Mais le plus beau & neceſſaire depar-

temẽt des Prouinces de Gaule, eſt celuy des gouuernements, ſi les gouuerneurs eſtoient tels que ceux que iadis les Romains enuoyoiẽt pour Preteurs Prouinciaux, à ſçauoir doctes & ſçauans à la Loy, de grande experiẽce aux affaires. Celle diuiſion que ie trouue la plus belle, & qui a eſté faicte preſque de noſtre temps eſt celle des Parlemẽts, & il nous faut recognoiſtre que les Capets ſont ceux qui ont eſtably ces iuges ſouuerains, & que par l'eſtabliſſement, tant d'eux que des Bailliages ſ'eſt enſuiuy le bien Public, non pas qu'il faille eſtimer qu'il n'y euſt quelque commencement, mais non de lieu arreſté.

En ce Parlement, ſelon le nombre ancien, doit auoir cent hommes, à la ſimilitude des cent Senateurs Romains: à ſçauoir les douze Pairs de France, les terres deſquels ſont du reſſort d'icelle cour. *Nombre ancien des Conſeillers de la Cour.*

Huict maiſtres des Requeſtes de l'hoſtel du Roy.

Quatre vingts Conſeillers, comprins les quatre ſupremes Preſidents: à ſçauoir, quarante Clercs & quarãte Lais; entre leſquels l'Eueſque de Paris, & l'Abbé de S. Denis en France ſont touſiours du nombre. Les deux Aduocats, & le Procureur du Roy.

Es actes notables & publiques, les quatre Preſidẽs ſont reueſtus de chappes, d'eſcarlate fourrees de menu vert & mortiers de velours noir, brodez d'or, en la teſte. Les Seigneurs Conſeillers veſtus de robbes d'eſcarlate, & chapperons fourrez de menu vert. Les deux Aduocats, & Procureur

general du Roy en mesmes habits:le Greffier ciuil vestu d'vn manteau d'escarlate, le mortier de drap d'or en la teste. Les Aduocats & Procureurs en icelle Cour vestus de drap noir. Et est à noter que tous n'entrent au Palais qu'en robe de drap, tout ce corps est diuisé ainsi qu'il s'ensuit, à sçauoir la grand'chambre du plaidoyé, où president les quatre supremes Presidents, auec vingt des plus anciens Conseillers, selon leur reception, à sçauoir dix Clairs, & dix Laiz.

Ordre de messieurs de Parlement.

La Chambre de la Tournelle, où se iugent tous les proces criminels où president deux Presidēts & vingt autres Conseillers, anciens, qui changēt de trois moys en trois moys, de la grand' Chambre du plaidoyé à la Tournelle.

Chambre de la tournelle.

La premiere chābre des enquestes vingt Conseillers dont y a deux Presidents, qui estoient anciennement les deux plus anciens de la chambre, à present sont erigez en offices. La secōde chambre Idem. La troisiesme idem. La quatriesme idem. La cinquiesme & derniere de mesme que les autres, esquelles se iugent tous les proces par escrit qui resortissent en ladite Cour par appel. En chacune desquelles chambres y a vn Huissier qui porte verge à la main, erigé pour le seruice de la chambre. Outre les seize autres Huissiers qui sont de la grand' chambre & qui portent verge.

La premiere des enquestes & autres.

Les maistres des requestes de l'hostel du Roy, tant anciens que nouuellement erigez, tiennent leur iurisdiction dans le Palais de Paris, & iugēt par sentence, à sçauoir pour le regard de la contention de ceux qui sont pourueus des estats du

Maistres des requestes de l'hostel.

ROY & officiers du ROY & l'appel reſortiſt en la cour de Parlement.

Et pour le regard de l'extraordinaire qui eſt vne commiſſion que le ROY leur a attribuee pour iuger & donner renfort & par arreſt: ce qui conſerne l'effect & entiere execution de l'edict de la pacificion des troubles, & remettre les parties en tel eſtat qu'elles eſtoient au parauant icelles: meſmes caſſer & adnuller tous les arreſts & procedures faictes contre ceux de la nouuelle religion pendant leur abſence. Il ont vn Greffier & pluſieurs Huiſſiers. Le tout eſt reuoqué.

Extraordinaire.

Il y a les requeſtes du Palais, qui eſt vne iuſtice exercee par huict conſeillers & deux preſidents tirez anciennement du corps de la cour de Parlement, & depuis augmentez du regne de Henry troiſieſme à preſent regnant de quatre autres cõſeillers qui iugent par ſentences de toutes cauſes d'entre les officiers & domeſtiques de la maiſon du ROY, de la ROYNE, & de monſieur ſon frere & ſœur, leſquels en vertu de leurs lettres de committimus ont leurs cauſes commiſes, edictes requeſtes, & l'appel de leur ſentence ſe relieue en ladicte cour de Parlement.

Requeſtes du Palais.

Il y a vn Greffier, deux principaux commis, & ſix autres, vn premier huiſſier & ſix autres huiſſiers, leur iuriſdiction ſe tient au coing de la grãd ſalle du Palais.

Meſſieurs les gens du ROY ont leur parquet pres la grand chambre du plaidoyé en la grand ſalle du Palais, & y a deux Aduocats & le Procureur du ROY, qui ont communication de toutes

Meßieurs les gens du Roy.

affaires où le Roy a intereſt.

Greffier de la Cour. Les quatre notaires & Secretaires du Roy ſignent les arreſts & commiſſions de ladite cour pour l'abſence du Greffier.

Le Greffier ciuil Prothenotaire de
la Cour,
Le Greffier criminel,
Le Greffier des preſentations.
Les Huiſſiers.

Generaux des aides. La cour des Aides eſt ſouueraine & iuge en dernier reſſort des appellations qui reſſortiſſent des eſleuz pour le faict des aides, tailles, equiuallent & autres ſubſides, & conſiſte en deux chambres, & en chacune d'icelle deux preſidents & vingt conſeillers, aduocats du roy, & vn procureur general, vn Greffier, & huict huiſſiers: & leur iuriſdiction ſe tient deſſus la ſalle Merciere du Palais.

Eaux & Foreſts. Le grãd maiſtre Enqueſteur & general reformateur des eaux & foreſts du royaume de France au ſiege de la table de marbre du Palais, auec huict conſeillers & vn Procureur du Roy iuge ce qui cõcerne leurs eaux & foreſts, & cognoiſt des appellations interiettees des gouuerneurs & maiſtres des eaux & foreſts particuliers, & y a appel de luy, qui ſe iuge en la cour de Parlement.

Ledict grand maiſtre a des commiſſions particulieres du Roy, pour iuger en dernier reſſort, où aſſiſtent aucuns de meſſieurs de la cour de Parlement: Il y a vn Greffier & huict Huiſſiers.

Chãcellerie La chancellerie du Roy ſe tient au Palais, où ſont ſeellees toutes remiſſions, pardons & lettres royaux de Iuſtice apres auoir cõmuniqué icelles

au conſeil ou aſſiſtent les Maiſtres des Requeſtes enſemble aucuns de meſſieurs de la cour de Parlemẽt & des Aydes. Ladite chancellerie eſt compoſee de pluſieurs ſecretaires, tant bourciers que gagez auec chaufecires, Audienciers, Referendaires & Huſſiers.

Le Baillage du Palais cognoiſt de tous excez & larcins qui ſe peuuẽt commettre dans l'enclos du Palais : Enſemble cognoit premierement de tous iuges de toutes cauſes qui ſe peuuent mouuoir entre les manãs & habitans des fauxbourgs Sainct Iaques. La iuriſdiction ſe tient au bout de la grand ſalle du Palais, & à vn Lieutenant, vn Conſeiller & vn Procureur du Roy, vn Greffier & ſix huiſſiers. *Baillage du Palais.*

La Mareſchauſſee & Conneſtablie de France, ſont à la table de marbre du Palais, ont vn Lieutenant qui cognoiſt & iuge des monſtres & payement de la gendarmerie, & pardeuãt lequel de trois moys en trois moys, tous les Preuoſts des Mareſchaux & leurs archers viennent faire monſtre deuant luy. *Mareſchauſſee de France.*

La Chambre du Treſor eſt compoſee de ſix Conſeillers, dont le plus ancien preſide, & cognoiſſent de tous droicts d'aubeinnes aduenuz au Roy auſſi des baux à ferme pour le faict du domaine du Roy il y a appel deux & ſe releue à la Cour. *Chambre du Threſor*

La chambre des Comptes oyent, examinent & vuident tous les comtes des Treſoriers & Receueurs des finances du Roy pardeuant leſquels ſe doiuent verifier tous dons & aubeynes que le *Chambre des Comtes.*

Roy donne à aucuns particuliers&eſt compoſee de Preſidents maiſtres des Comptes,Audieciers, Greffier & Huiſſiers.

Les monnoyes. La cour des monnoyes eſt ſouueraine, & iuge en dernier reſſort & ſ'exerce leur iuriſdiction ſur la chambre des comptes& ſont vingtCõſeillers, deux Preſidents, vn Procureur du Roy, & pluſieursHuiſſiers & cognoiſſent generalement par tout le royaume de France de tous les differens des monnoyes eſſaiz d'icelles, enſemble des Orfeures & affineurs d'or, pour l'eſſay de leur ouurages d'or & d'argent ſ'il eſt tel qu'il doit eſtre.

L'Admirauté. L'Admiral de France apres le ſerment par luy fait de ſon eſtat, en la grand chãbre du plaidoyé eſt inſtitué par monſieur le premier Preſident en ſon ſiege à la table de marbre: Et y a vn Lieutenant & vn Greffier,qui iugent & cognoiſſent de tous droicts d'Admirauté, pour les priſes & volleries faictes ſur mer par des nauires pillards ou autres, & de la confiſcation des marchandiſes y eſtans:y a appel de luy en la cour de parlement.

Les Eleus. Les Eſleuz de Paris,qui ſont huict,cognoiſſent de tailles ſubſides & aides de leur election & tiennent leur iuſtice au bas du Palais; & y a appel d'eux en la cour des aydes.

Chambre de la roine. La chambre de la Royne eſt vne iuſtice que le Roy Charles neufieſme du nom a erigee, pour cognoiſtre de tous acquets faits ſans payerlots& ventes, ſaiſines,& amandes & la foy & hommage non faicte,des fiefs acquits qui releuẽt de luy, & pour faire brief font ſaiſir leſdicts lieux: & pour auoir main leuee faut apporter ſes tiltres à

ladite chambre où y a plusieurs de messieurs de la cour & du Thresor, qui sont iuges, & iuge en dernier ressort, y a vn procureur du Roy & Greffier.

Tous les clercs du Palais ont vne iustice entre eux, sous vn Roy & vn Chancelier, nommee la Bazoche, qui s'exerce par douze maistres des requestes ordinaires, dix extraordinaires aduocats & procureur du Roy Greffier quatre notaires & secretaires, & plusieurs huissiers: Et est ladite iustice exercee par les principaux clers des procureurs sur tous lesdits clercs, & de tous leurs differents, & iugent en dernier ressort & sans appel. Et est ladicte iustice auctorisee par la cour, tellemēt que l'on ne peut faire adiourner vn clerc du Palais pardeuant autres iuges que ledict chancelier de la Bazoche, & pour l'entretenement d'icelle, le Roy leur donne tous les ans deux amandes de soixante liures parisis. *Bazoche.*

L'an mil cinq cens cinquante quatre, le Roy Henry deuxiesme auoit ordonné par Edict perpetuel & irreuocable, que les Seigneurs de la Cour de Parlement seroiēt semestres: c'est à dire que l'vne partie d'iceux seruiroit six moys, & l'autre partie six autres, & n'y auroit plus de vacations: mais depuis par luy mesme fut reuoqué.

La grand chambre du plaidoyé, autrement nommee, chambre doree, à le Lambris taillé de menuserie à l'antique, releué d'or fin sur chāp d'azur, au chef de laquelle dedans vn riche tableau, sous le crucifix, sont escrites ces deux sentences de l'Escriture saincte. *Chābre du plaidoyé.*

A dextre.

Facite iudicium, & iustitiam: quod si non audieritis hoc, in me iurauit, dicit Dominus, quod deserta erit domus hæc. Ieremi. xvij.

A senestre.

Videte iudices quid facitis: non enim hominis exercetis iudicium sed Dei. Et quodcunque iudicaueritis, in vos redundabit, ij. Paralipo. xix.

Cette Cour est enuirõnee & accompagnee dans l'enclos du Palais, des iurisdictions qui s'ensuiuent redigee en bref.

Les requestes de l'hostel du Roy, & les extraordinaires. La Chancellerie.

Les requestes du Palais, Le bailliage du Palais.

La chambre des eaux & forests.

A cette iurisdiction resortissent trois cens sieges des maistres des eaux & forests.

La mareschaussee & connestablie de France, à la table de marbre. La chambre des Comptes.

La chambre du Thresor. La chambre des monnoyes. La iustice des aides dits Generaux.

Les Esleus. Le siege de l'Admirauté, à la table de marbre. Messieurs les gens du Roy.

La chambre de la Royne erigee par le Roy Charles neufiesme du nom.

De Philippes le Long & autres Roys de France, fondation du College de Bourgongne, mort d'vn Preuost de Paris, ponts rompus, de l'Eglise du S. sepulcre, du Tresorier Pierre Remy, & du gibet de Manfaucon, du Roy Philippes à cheual dans nostre Dame, de maistre Pierre de Cumieres, du college d'Authum, du College de Tours, des Bernardins, & autres choses memorables.

CHAP. XVI.

PHilippes le long, frere de Loys Hutin quarante huictiesme Roy de France, succeda à son frere, l'an du mõde 5277. De Iesus christ 1315. Il regna cinq ans. *Philippes le long 48. Roy.*

De son temps vn Preuost de Paris, nommé Henry Lapperel, fit executer à mort vn pauure homme, prisonnier au Chastelet, luy imposant le nom d'vn riche homme, coulpable & cõdamné, lequel il deliura: Duquel cas le preuost accusé & conuaincu, fut pendu & estranglé.

L'an de grace mil trois cens trente vn. Tresillustre dame & Princesse Madame Ieanne de Bourgongne, & dame de Salins, sollicitee par les admonitions de reuerendissime Sieur Pierre Cardinal, prestre du titre de saincte Clement, & du fameux & excellent Docteur Nicolas de Lyre, religieux de l'ordre de sainct François, & de Thomas de Sauoye, Chanoine de Paris, fonda & institua le Royal College de Bourgongne, & de sa volonté voulut que fussent executeurs ceux que cy dessus i'ay nommez: & pour fournir aux fraiz du bastiment, elle ordonna que son hostel & palais de Nesle, auec ses appartenãces, qu'elle auoit pres les murs de Paris, fust vendu, & que du pris d'iceluy on bastist celle maison, qu'elle nomme de congregation, tant de reguliers que de seculiers, venans à Paris, pour raison de l'estude. En ce college fut fondee la chapelle au nom de la glorieuse vierge, mere de nostre Dieu, & le nombre des Bourciers limité, iusques à vingt estudians en Logique & sciences naturelles, sans passer outre, *Fondation du College de Bourgongne.*

en autre faculté,& que le principal fut maiſtre és Arts,ayant vn chapelin pour celebrer les meſſes, & aſſiſter au diuin ſeruice.Et entre autres articles de la fondation ceſtuy y eſt inſeré : Nous voulōs & expreſſement commandons,eſtre à iamais obſerué,que ſi quelque Eſcolier du comté de Bourgongne eſt trouué ſuffiſant pour ouyr les ſuſdites ſciences,ſ'il y a lieu vacant,qu'il ſoit preferé à tout autre.Et quād à la nomination du principal dudict college , elle eſt donnee par les ſtatuts au chancelier noſtre Dame, & au gardien des freres mineurs de Paris,auſquels appartient d'y mettre le chapelain & les bourſiers à leur volonté , au reſte tant le principal que le chapelain ſeront retenus en leur place & dignité à vie , ſ'il n'y eſchet crime, ou ſi de leur volonté ils ne veullent ſ'en deffaire.

Charles le Bel 49. Roy. Charles leBel,fils de Philippes leLong quarāte neufieſme Roy de France,ſucceda à ſon pere,l'an du mōde cinq mil deux cens quatre vingts deux: De Ieſus Chriſt mil trois cens vingt.Il regna ſept ans.Ce fut le dernier de la lignee de Hugues Capet: Il fut ſeuere iuſticier gardant le droict à vn chacun.

Hereſie des Frerots. L'an mil trois cens vingt trois , Iourdain de l'Iſle fut pendu & eſtranglé au gibet de Paris , le ſeptieſme iour de May , il auoit eſpouſé la mere du Pape,L'an mil trois cens vingt quatre,le Pape Iean condemna l'hereſie des Frerots. En ce tēps, fut à Paris condemné l'hereſie appellee *Arts notoria*,dont auoit eſté inuenteur vn moine de Morigny,pres d'Eſtampes,le liure duquel fut bruſlé.

Durant le regne du susdit Roy, l'an mil trois cens vingt cinq, fut si grād yuer, que le fleuue de Seine fut tout glacé, & au degeller les glacons rompirent & ruinerent deux des ponts de Paris. *Grand Yuer.*

Deux ans apres fut edifiee l'Eglise du sainct Sepulchre de Hierusalem à Paris, comme on voit à la porte d'icelle Eglise, en escriture si antique qu'à peine l'a peut on lire. *Eglises du S. Sepulchre basties*

L'an de grace, mil trois cens vingt sept, le Vendredy deuant Noel, fut chantee la premiere Messe de cette Eglise, & les fondemens leuez, cōme il apert, par maistre Guerin de Lorcignes, qui erigea ce portail, & le fonda premierement. Le reste est rompu.

Audit an l'Euesque de Paris, par auctorité du Pape, reuestu des ornemens pontificaux, accompagné d'autres prelats, au paruis nostre Dame, excommunia Loys de Bauieres, Empereur, ennemy du Pape. *L'Euesque de Paris excommunie l'Empereur.*

Enuiron ce temps, Pierre Remy, Thresorier de France, & gouuerneur du Royaume, nay de bas lieu fit faire de neuf le gibet de Mōtfaucon, pres Paris : en vne des pierres duquel au principal pillier fut entaillé secretement ce qui s'ensuit. *Pierre Remy fut pendu au Gibet.*

En ce gibet icy emmy

Sera pendu Pierre remy

La prophetie fut verifiee, car il y fut pendu pour les larcins par luy cōmis sur les deniers du Roy, au temps de Philippes de Valois.

Philippes de Valois, cousin germain des trois Roys precedents succeda à Charles le bel, & fut *C'est lui à qui Humbert ce[da] le Daufiné. Sup. fol. 80.*

le cinquantiesme Roy. L'an du monde cinq mil deux cens octante neuf. De Iesus Christ mil trois cens vingt sept. Il regna vingt deux ans.

Philippes de Valois 50. Roy.

Il eut debat auec Edouart, tiers du nom Roy d'Angleterre, qui fut fils d'Isabelle, fille de Philippes le Bel, pour le droict de ladicte couronne, soustenãt ledict Edouart, luy deuoir appartenir: Ce qui luy fut, par les douze Pairs desnié, partant fut declaré ledict Philippes de Valois legitime Roy, comme venant de lignee masculine, & non feminine: dont sont ensuiuis tant de guerres, entre les François & Anglois.

Apres donc la mort de Charles le Bel Philippes de Valois, son cousin germain & le plus proche pour succeder à la couronne fut Roy de France du consentement de tous les François, pour soustenir Loys, comte de Flãdres son vassal, fit guerre aux Flamens, dont il obtint victoire à l'encontre desdicts Flamens, en l'an mil trois cens vingt huict: estant retourné à Paris, s'en alla rendre graces à Dieu, en la grand'Eglise, en laquelle il entra tout armé & monté à cheual iusques deuant le Crucifix, & presenta son cheual & ses armes à l'image de la vierge Marie, luy attribuant l'honneur de la victoire, & donna à icelle Eglise cent liures de rente perpetuelle, qu'il leur assigna au pays de Gastinois. En memoire de cela est son effigie comme vn Prince armé monté à cheual, en la nef d'icelle Eglise deuant l'image nostre Dame.

Philippes de Valoys armé & monté à cheual entre dans l'Eglise nostre Dame.

L'an mil trois cens quarante huict au mois de Decembre, les Lombards & Italiens, Changeurs, Banquiers

Italiens & vsuriers chassez de France.

Banquiers & Vsuriers, furent empoignez, chassez & bánis de France, pour les grandes vsures qu'ils exerçoient contre le droict. Durant le regne du susdict Roy Philippes de Valois, viuoit pour lors Edouard, Roy d'Angleterre, qui entra en France auec grosse armee, & vint iusques deuant Paris, loger à Poissy, & son fils à Sainct Germain en Laye. Les Anglois bruslerent tous les villages d'alentour iusques à Sainct Cloud, & occuperét Roye & Montioye, pour lors maisons royalles & de plaisance. Le Roy de France auoit son armee dedans Paris, mesmemét aux fauxbourgs Sainct Germain des prez, en intention de combattre le Roy Anglois, lequel se retira iusques à Crecy, où fut donnee la iournee au grand dommage des François.

Pierre de Cunieres, Cheualier & Conseiller dudict Roy Philippes, en la grand'salle du Palais, en la presence du Roy, des Princes & des Prelats, proposa vne harangue, tendant à fin d'oster le *Harãgue,* temporel aux gens d'Eglise, & leur laisser le spi- *à fin d'o-* rituel: Bertrand, Euesque d'Authun, fut principal *ster le tem-* deffenseur à l'encontre de luy, en fin le Roy les *porel.* accorda.

Ce Bernard, Euesque d'authun, & Cardinal, *College* fonda le College d'Authun, en la rue Sainct. *d'Authũ* André des Arts, où est vne belle chapelle à deux autels, lesquels furét benis & sacrez l'an mil trois cés quarãte & vn, l'an septiesme du Pape Benoist douziesme par reuerend pere en Dieu, Pierre, Euesque d'Arras, neueu dudict reuerend pere Bertrand, Cardinal, fondateur dudit lieu, és pre-

Q ii

ſences de Pierre de Palude, Patriarche de Hieruſalem, Guy, Archeueſque de Lyon, & Iean, Abbé de Sainct Germain des Prez. L'an d'apres la chapelle fut dediee au nom de la vierge Marie, par ledict Eueſque d'Arras, comme le tout appert en vn tableau en Latin, dedans ladicte chapelle. Deſſus la porte du college eſt eſcrit.

Le College Maiſtre Pierre Bertrand, Cardinal, natif d'Annonay, au dioceſe de Vienne.

Aux deux coſtez ſont deux effigies de deux Cardinaux: ſous l'vn eſt eſcrit.

Petrus Bertrandi dioc. Vienn. olim Niuernenſis, deinde Atrebatenſis epiſcopus, poſteatt. S. Suſannæ presbyter cardinal. demum Oſtien. & velletren. Epiſcopus Cardinal.

Sous l'autre effigie.

Petrus Bertrandi dioc. Vienn. olim Nyuernenſis deinde Eduenſis Epiſcopus, & demum tituli S. Clementis presbyter Cardinalis.

Enuiron ce temps, Eſtienne, Archeueſque de Tours, fonda, en la rue de la Harpe, le College de Tours, ainſi qu'il ſe trouué engraué dãs vne pierre auec ſes armes.

Stephanus de Burgolio Turonem. Archiepiſcopus, huius collegi fondator magnificus, obiit anno M. iii. c. xxxiij.

Le Lendit bruſlé. Durant ce regne, le Lendit, ſeant ſur le chemin Sainct Denys, fut entierement bruſlé, d'vn feu ſoudain qui ſe mit en la rue des Merciers. Cela aduint l'an mil trois cens trente ſix.

Auſſi en ce temps, Hugues de Crecy, natif de

Bourgógne, autrefois Preuoſt de Paris, & depuis President en la cour de Parlement, fut pendu & eſtranglé, pour vn certain iugement par luy corrompu, le dixneufieſme iour de Iuillet, l'an mil trois cens trente ſix. *Iuſtice d'vn President.*

En ce meſme temps, le Pape Benoiſt douziéme de ce nom, de l'ordre de Ciſteaux, tenãt ſon ſiege en Auignon, fonda le college & Egliſe des Bernardins à Paris: & vn Cardinal, natif de Thoulouze, auſſi dudict ordre paracheua le baſtiment, y dreſſãt vne librairie, & y fonda à perpetuité ſeize eſtudians en Theologie, comme il eſt eſcrit à l'entree de l'Egliſe ſous deux armoiries peintes contre la muraille, leſquelles ſont effacees: & de l'eſcriture ſe peut lire ce qui ſ'enſuit. *De l'Egliſe des Bernardins.*

Hec arma ſunt ſanctiſsimæ memoriæ domini benedicti Papæ duodecimi, Ciſtercienſis ordinis cuius eſt præſens ſtudentium collegium profeſſoris, qui hanc fundauit eccleſiam, & multis dotauit indulgentiis.

Dominus Guilhelmus quondam Cardinalis Doctor Theologiæ Tholoſanus natione, Ciſtercienſis religione, eccleſiam preſentem ad perfectionem qualem obtinet produxit. Bibliothecam inſigniuit, ſexdecim ſcolares in Theologia ſtudentes in perpetuo fundauit.

Des choses aduenues au temps & regne du Roy Iean, du trouble estant à Paris, & aduersitez de ce temps. Fondation du College de Beaucourd.

CHAP. XVII.

Le 51. Roy de France.



EAN fils de Philippes de Valois, cinquante vniesme Roy, succeda à son pere, l'an du monde 5311. De Iesus Christ mil trois cens quarante neuf. Il regna quatorze ans le vingt cinquiesme de Septembre il fut couronné à Reims, auec sa secõde femme, la Comtesse de Boulongne, & le dixseptiesme iour d'Octobre, il fit son entree à Paris auec grand pompe. Ce Roy fut prins prisonnier le dixneufiesme iour de Septembre, mil trois cẽs cinquante six, à vn Lundy, & cette bataille fut faicte à vne lieuë pres de Poictiers, és champs qui s'appelle Beauuois & Maupertuis, le Roy d'Angleterre s'estoit caché dedans des vignes, hayes & buissons, auec petite armee. Le Roy se rend à vn Cheualier d'Artois, nõmé Denis Morbesque, qui lors estoit en Angleterre, banny de France. Philippes, son fils, fut prins aussi en deffendant son pere vertueusément: En l'absence desquels y eut de grands troubles & diuisions en France, & mesmement à Paris, pour les partialitez de Charles, Duc de Normãdie, fils du Roy, premier Dauphin & de Charles Roy de Nauarre. L'an mil trois cens cinquante, Raoul, Connestable de Frãce, fut decapité à l'hostel de Nesle de Paris.

Le Roy prins prisonnier.

Cõnestable decapité.

En ce temps d'aduersité, ceux de Paris voulurẽt

entreprendre le gouuernemēt & domination du Royaume, par le conseil & deliberation de quelques vns, non natifs de Paris, qui s'en trouuerent mal. Le principal des seditieux, & qui mit le trouble entre le Duc Charles, regent, & le Roy de Nauarre, fut messire Robert le Coq, Euesque de Laon, auquel le Preuost des Marchans aida bien à conduire la besongne. Le Duc Charles, regent, assembla le conseil à Paris, au moys d'Octobre, l'an mil trois cens cinquante six, & les remōstrances par luy faictes, sur ce qui estoit à aduiser pour la deliurance du Roy, son pere, furent esleuz cinquante hommes des trois estats, qui se tindrent au conseil l'espace de quinze iours, au cōuent des cordeliers: la deliberation desquels fut, qu'il falloit desapointer aucuns qui auoiēt le maniemēt des affaires du royaume, & confisquer leurs biens pour faire finance de deniers. *Grands troubles à Paris.* *Conseil assemblé à Paris.*

De rechef, le vēdredy troisiesme iour de Mars, l'an mil trois cens cinquante six, fut autre conseil general assemblé en Parlemēt, auquel par sentence de Charles, furent priuez de leurs estats vingt deux officiers du Roy, à la requeste de l'Euesque de Laon, au nom des Parisiens, à sçauoir les principaux, Pierre de la Forest, Cardinal & Chācelier de France, Pierre d'Orgemont, President, Nicolas Braque, Simon de Bussi, Iean Chamelart, Iean Poileuain, maistre des comptes, Bernard de Fremant Thresorier de France, Iaques Lempereur, Thresorier des guerres, Maistre Estienne de Paris, Ancel Choquart, maistre des Requestes de l'hostel du Roy. Regnaut Dacy, Aduocat du Roy en *Officiers du Roy priuez de leurs estats.*

Parlement,& autres notables perſonnages.

Eſtienne Marcel, Preuoſt des Marchans, aſſembla le peuple à Sainct. Eloy,& vindrent au Palais en la chambre du regent, en la preſence duquel occirent deux grãds Seigneurs, ſes bien fauorits, les Mareſchaux de Clermont & de Champaigne, & trainerent leurs corps nuds ſur la pierre de marbre, autant en auoiẽt faict de Regnaut Dacy, Aduocat du Roy. Le Preuoſt des Marchans pour ſauuer le regent, luy bailla vn chaperon en teſte, de couleur pers & rouge, liuree du peuple ſeduit. Et fallut audict Seigneur quitter la ville, pour les ſeditions, apres auoir faict aucunes remonſtrances, tant en la place des Halles, qu'en la place de Greue, ſur les degrez de la Croix.

2. Mareſchaux de France occis dans le Palais le regẽt prent la fuitte.

Le Roy de Nauarre vint ſuſciter les Pariſiens, & les conſeiller de ſe mutiner contre le regent, par deux fois, l'vne au pré aux clers,& l'autre en l'hoſtel de ville.

Les Pariſiens prennent l'Artillerie du Roy au chaſteau du Louure & la font tranſporter en l'hoſtel de ville. La plus part des villes de France tenoient du party de Paris.

Tranſport d'Artillerie.

L'an mil trois cens cinquante ſept Monſieur Charles, Regent, auec trente mille hommes de cheual, aſſiegea la ville de Paris, du coſté de Charenton, où ſe firent pluſieurs courſes d'vn coſté & d'autre. Ce pendant les Pariſiens reuoltez, tuerent trente neuf Anglois, qui eſtoient en la ville, & prindrent aucuns des plus nobles qui ſortoient du diſner d'auec le Roy de Nauarre, en l'hoſtel de Neſle, maiſon royalle,& les mirent en

La ville de Paris aſſiegee.

priſon au Louure.

Nicole Gilles en ſes Annalles, dit cét hoſtel de Neſle, auoir eſté edifié par Iean, Duc de Berry, fils du Roy Iean. Le Roy de Nauarre, qui auoit eſté fait capitaine de Paris, & le Preuoſt des Marchãs, tomberent en l'indignation des Pariſiens.

Iean Maillard, Bourgeois & Quartenier de la ville, print vne banniere de France, & cheuauchãt par les rues, crioit, Montioye Sainct Denys. Autant en fit Pepin des Eſſars, Cheualier, auſquels ſe ioignit le peuple. Le Preuoſt des Marchans ſe cuidant ſauuer en la Baſtille Sainct Anthoine, fut tué auec aucuns des ſiens. *Le Preuoſt des marchans tué.*

Charles Conſac, Eſcheuin, Ioſſeran de Maſcon, threſorier, Pierre Gille, Pierre Caillart chaſtelain du Louure, Iean Preuoſt, Pierre le Blond, Pierre Puiſſet Aduocat en Parlement, Pierre Godart Aduocat en Chaſtelet, pour auoir fauoriſé le Roy de Nauarre, furent trainez & decapitez, & leurs corps iettez en la riuiere de Seine. Le regent entre à Paris, & remet le peuple en ſon obeyſſance, faiſant vne harangue en l'hoſtel de ville. *Punition de pluſieurs Bourgeois.*

Alors eſtoit la noble ville de Paris, aſſiegée de Nauarrois & Anglois, qui tenoient toutes les forteresſes d'alentour, tant par eau que par terre. L'an mil trois cens cinquãte ſept, la vigile de my Aouſt, les habitans de Paris offrirent à noſtre Dame vne chandelle, qui auoit la longueur du tour de la ville, pour eſtre allumee iour & nuict, & depuis a eſté continuée. *Paris aßiegé, offrande à noſtre Dame.*

L'an mil trois cens cinquante neuf Edouard, Roy d'Angleterre, courant tout le Royaume de

Anglois deuant Paris. France,assiegea Paris,à fin de cõtraindre les François d'accorder les articles de la paix,pour la deliurance du Roy de France:plusieurs assemblees se firent pour traiter de paix:entre autres s'en fit vne le Vendredy d'apres pasques,où assistoit le Legat du Pape,le lieu où se fit l'assemblee estoit en vne Maladerie,vers la tombe ysoire,pres ladicte ville, derriere Sainct Germain des prez. *La tombe du geant Ysoire.*

Paix accordee auec l'Anglois, au retour du Roy Iean à Paris. Le Roy d'Angleterre voyant que la paix ne pouuoit estre accordee, approcha ses batailles, pres de la ville Sainct Marcel, & n'y faisant rien se retira vers Chartres,où la paix fut traictee.

Le roy Iean retournant en France,entra à Paris, entre les magnificences de sa reception,vne fontaine estoit outre la porte Sainct Denis, rendant vin en toute abondance.Estant retourné à Paris, il restablit le Parlemẽt,l'an mil trois cens soixante vn, lequel auoit cessé pres de deux ans. C'est l'estat de Paris,durant le regne du susdict roy. *Restablissement du parlement.*

Colege de Beaucourd L'an mil trois cens cinquante trois, Messire Pierre de Beaucourd, Cheualier, desireux de l'auancement des Escoliers natifs du diocese de Therouẽne aux sciences humaines,fonda le college, qui ores porte le nom en sa maison qu'il auoit au mont saincte Geneuiefue,laquelle il dõna pour l'exercice des lettres & pour y nourrir huict escoliers,du pays susdict,sauf qu'il excepte les escoliers qui sont du Diocese de l'obeissance du Comté de Flandres, auec autres charges qu'il donna aux Reuerends peres l'Abbé de Sainct. Bertin,à Sainct Omer,& l'Abbé du mont Sainct. Eloy. Ce college a depuis esté tout reffaict, pres-

que, de neuf, par feu de bonne memoire Maistre Pierre Galand, professeur royal, & principal de ce College.

Du regne du Roy Charles le Quint, edification de l'hostel des Tournelles, fondation des Colleges de Beauuais, & de Presles, edifice du Conuent des Celestins, ensemble les Epitaphes des corps Nobles qui y gisent, Priuileges des Bourgeois, & des habitans des fauxbourgs, auec la fondation du College de Dainuille.

CHAP. XVIII.

CHarles le Quint, dit le Sage, fils de Iean, fut le cinquante deuxiesme roy de France, succeda à son pere. L'an du monde cinq mil trois cens vingt cinq. De Iesus Christ mil trois cens soixante trois. Il regna seize ans, & fut sacré à Reims, auec la royne sa femme, Ieanne Duchesse de Bourbon, le dixneufiesme iour de May: L'an trois cens soixante quatre. En cette mesme annee le Roy fit grand' ioye à cause que la Royne estoit accouchee à Paris, d'vn beau fils, qui fut Charles sixiesme, apres graces rendues à Dieu, fit donner aux colleges de Paris trois mil florins d'or, & à chasque personne qui voulut aller à Saincte Katherine du val des escolliers, ordonna, estre baillé huict deniers parisis, plusieurs femmes y moururent en la presse.

52. Roy de France.

Aumosne faicte par le Roy

L'an mil trois cens soixante neuf, le vingt deuxiesme iour d'Auril, furent commencez les fondemens de la Bastille, à Paris, à la porte sainct Anthoine, ainsi qu'on la voit à present, & fut la pre-

Commencement du bastiment de la Bastille.

miere pierre aſſiſe par Huges Aubriot (aucuns diſent Ambriot) Preuoſt de Paris, le tout aux deſpens du Roy, des deniers qu'il auoit donnez à la communauté des Pariſiens.

Siege deuāt Paris par les Anglois.

L'an mil trois cens ſeptante & vn, les Anglois conduits par Robert Canolle, aſſiegerent Paris, du coſté de Ville-Iuifue, & y eut quelques eſcarmouches enuiron Sainct Marceau, où demourerent ſept cens Anglois. Eux ſe retirans, bruſlerent Ville-Iuifue, Cachant, Arcueil, & le chaſteau de Viceſtre. Lequel chaſteau les Annales de France diſent auoir eſté edifié par Iean, Duc de Berry, fils du Roy Iean : lequel Duc donna à l'Egliſe de Paris, le chef de Sainct Philippes, Apoſtre, decoré & garny de pierres precieuſes : lequel ſe monſtre le premier iour du moys de May. Iceluy chaſteau de Viceſtre auſſi appartient de preſent à ladicte Egliſe.

Chaſteau de Viceſtre

Habits & liures des turelupins bruſlez.

L'an mil trois cens ſeptante deux, les habits & les liures des Turelupins (autrement dicts la compagnie de pauureté) furent bruſlez en la place de Greue.

Desbordement de la riuiere.

L'an mil trois cens ſeptante trois le fleuue de Seine creut & ſe deſborda en telle maniere deſmeſuree, que par l'eſpace de deux moys on alloit à Paris par batteaux en la rue Sainct Denys, & de la rue Sainct Anthoine, iuſques à Sainct Anthoine des Champs, & de la porte Sainct Honoré iuſques au port de Nueilly. On attachoit les batteaux à la Croix Hemon, au deſſus de la place Maubert.

L'an mil trois cens ſeptante huict, charles qua-

triefme Empereur, fit fon entree à Paris,en grande magnificence, accompagné du Roy des Romains. Le Roy de France leur prefenta le bãquet, en la grand'falle du Palais, fur la table de marbre, comme eft de couftume aux grands Princes. *Entree de l'Empereur*

En ce temps eftoient en grande renommee & reputation, ceux de la maifon des Dormans, aucuns defquels furent Chanceliers de France, l'vn d'iceux fit cõftruire le College de Beauuais, ainfi qu'il eft efcrit fur la porte dudict college, en la rue des Carmes, comme f'enfuit: *College de Beauuais.*

Ce college des Dormans fut fondé par feu de bonne memoire monfieur Iean des Dormãs, luy viuant cardinal, preftre du Sainct Siege de Rome, iadis Euefque de Beauuais. En repos foit fon Ame.

En iceluy college y a vne chapelle, & au cœur d'icelle font deux effigies d'Euefques, en cuiure, fur vn tombeau de marbre, autour defquelles eft efcrit.

Hic iacent domini Milo de Dormano Epifcopus quondam Andegauenfis, poft Baionenfis, & demum Beluacenfis, Cancellarius Franciæ, qui obiit decimo feptimo Augufti, Anno millefimo trecentefimo octuagefimo feptimo. Et Guillelmus de Dormano eius Germanus, epifcopus quondam Meldenfis, poft Archiepifcopus Senonẽfis, Regis confiliarius, qui obiit anno millefimo cccc.v. Secunda die Octobris, doctores legum nepotes domino Ioannis Cardinalis de Dormano: & filij nobilis Viri Domini Guillelmi de Dormano fratrum, & franciæ Cancellariorum, huius Collegij fundatorum, quorum

corpora iacent aput Cartusienses prope Parisius. Orate pro eis omnibus.

Aux deux costez dans cette chapelle sont six effigies de pierre: c'est à sçauoir du costé de Septentrion trois effigies de nobles & illustres hommes, de la maison & surnom des dormans: & du costé de Midy, trois effigies, de Dames alliees en ladicte maison & de la lignee desdicts Dormans.

College de Presles. Le college de Presles, iadis fondé par maistre Raoul de Presles, confesseur du Roy Charles le Quint & cestuy, & le college de Beauuais, ont esté rebastis tout à neuf de nostre temps, durant le regne des Roys treschrestiens François premier, & Henry second du nom. Pour le scisme qui estoit entre les deux Papes, en l'an mil trois cens septante neuf, furent assemblez deux Cõciles de l'Eglise Gallicane en la ville de Paris, le premier l'vnzieme iour de Septembre, & l'autre le dixseptiesme de Ianuier.

Conciles assemblés à Paris.

Hostel des Tournelles Le Roy Charles fit edifier le grand hostel des Tournelles, le chasteau du Louure, & celuy de Sainct Germain en laye: Et lors que l'ancien hostel des Tournelles estoit debout c'estoit iadis la Paroisse des Roys que l'Eglise Sainct Paul, & où les Cheualiers alloient à la Messe, & posoient leurs armoiries apres quelque grand feste & ioye de tournoy: mais Henry deuxiesme estant fortuitement occis en vn esbat, en la rue Sainct Anthoine, cét hostel a esté mis par terre, pour ne seruir plus de logis aux Roys, puis que le meilleur Prince auoit eu vne fin tant calamiteuse.

Nous auons dict cy deuant que les Celestins

furent mis au lieu, où iadis auoient esté, & faict leur demeure les religieux, dits les Carmes, pres Sainct Paul, & non loing de la riuiere, le bastimēt desquels fut dressé par le bon & sage Roy Charles le Quint. Or l'ordre des celestins fut institué par vn bon & Sainct homme nommé Pierre de Moron, natif du pays d'Italie n'aquit l'an mil deux cens dix faisant profession de solitude, lequel par sa grāde sainctecté fut choisy en sa cellule pour commander sur toute l'Eglise, & faict Pape, & fut appellé Celestin cinquiesme, lequel en fin quittant la dignité par les ruses de Boniface huictiesme, comme il se retiroit en son hermitage pour y instruire ses religieux fut cōstitué prisonnier par son successeur, lequel feit mourir, soit de faim, soit de poison, ce bon Celestin. Ce Pape viuoit du tēps de Philippes le Bel, & ses religieux vindrent à Paris, bien tost apres la mort de leur pere, mais il n'eurent si tost Eglise, ains Charles cinquiesme est celuy qui leur donna la place des Carmes, qu'on appelloit la porte des barrez : ie laisse la magnifique structure de cette maison, de laquelle de nostre temps on a retranché quelque cas pour le bastiment de l'Arsenal, entre autres choses memorables voy les tombeaux des corps qui reposent en ladicte Eglise. A la porte d'icelle sont les effigies d'vn Roy & de son espouse.

Celuy qui commença l'ordre des Celestins.

Sous l'effigie du Roy est escrit.

Carolus Quintus fundator Ecclesiæ.

Sous l'effigie de la Royne est escrit.

Ieanne de Bourbon espouse de Charles le Quint.

Ce que i'ay peu recueillir de la fondation d'icelle Eglise.

Reuerend pere en Dieu Monsieur Charles de Bourbon Cardinal Archeuesque de Lyon mist la premiere pierre au fondement de l'Eglise de ceãs, à l'honneur&reuerence des dix mille martirs: La feste est celebree la surueille Sainct Iean Baptiste.

Reuerend pere en Dieu Monseigneur Loys Euesque de paris, a confirmé les priuileges.

I'ay trouué graué dãs la pierre d'icelle Eglise ce qui ensuit.

Millibus hec deuis tu stoßis diua capella: De populi dones vltro patrata fuit 188 3.

En deux lignes plus bas

Pontificis digna ludouici parisiensis, fabrica quarum tueris ore dirata nitet 1888.

En ceste Eglise sont plusieurs sepulchres de marbre noir & blanc, & d'albastre, auec les effigies enrichies d'or & d'azur, dont s'ensuiuent les Epitaphes.

Icy reposent les entrailles de Madame la Royne Ieanne de Bourbon, espouse de Charles le Quint, & fille de tres-noble Prince monseigneur Pierre de Bourbon, qui regna auec sondit espoux treze ans & dix mois, & trespassa l'an mil trois cens soixante sept au moys de Feurier.

Autre.

Cy gist tres-noble & excellent Prince,

Lyon de Lizingnen, quint Roy Latin du Royaume d'Armenie, qui rendit l'ame à Dieu, à Paris, le vingtneufiesme iour de Nouembre, l'an de grace, mil trois cens quatre vingts & treize.

Cy gist noble Dame, madame Anne de Bourgongne, espouse de tres-noble Prince monseigneur Iean Duc de Bethefort, & regent de France, & fille de tres-noble Prince monseigneur Iean Duc de Bourgõgne: laquelle trespassa à Paris, le quatorziesme iour de Nouembre, l'an de grace mil quatre cens trente deux. Es verrieres du cœur sont les effigies des Roys Charles le Quint, & Francois premier du nom, & le long d'icelle est escrit.

Rex franciscus primus has sex vitreas erexit 1539. *turris de Billi fulgure ruens antiquas excußit* 19. *Iulij* 1538. *quas priores posuit* 1360. *Carolus quintus fundator primus.*

En la chapelle des Ducs d'Orleans à costé du cœur, vers Midy, est vn haut sepulchre de marbre blanc estoffé d'or, au flãcs duquel sont les douze Apostres, & autres saincts: dessus sont quatre

effigies de deux Ducs,vn conte & vne Ducheſſe, en deux eſtages, l'vne eſleuee ſur l'autre,& eſt eſcrit en lettres d'or autour du cercueil.

Loys Duc d'Orleans , Valentine de Milan,ſa femme,Charles Duc d'Orleans leur fils , pere du Roy Loys douzieſme, Philippes Comte de vertu leur fils.

Là ſont deux Epitaphes Latins.

Hoc tecum illuſtris Pario Ludouice ſepulchro.
Iuncta Valentinæ coniugis oſſa cubant.
E merito Inſubris tibi iura ducalia ſceptri
Tradita legitimæ præmia dotis erant.
Subiacet & Carolo,clauſus cum fratre Philippus,
Inclita iam veſtri pignora bina thori.
Magnificus Carolo naſcens Ludouicus ab alto,
Hæc poſuit larga buſta ſuperba manu.
Sfortiadem indigna pepulit ex ſede tyrannum,
Et ſua qui Siculus ſubiuga miſit opes.
Vt tantos decorata duces Aurelia iactat,
Gallica ſic illo ſceptra tenente tument.

En la meſme chapelle eſt vn ſepulchre , vouté tout de marbre blanc, doré, auec l'effigie d'vne ieune princeſſe de pareille eſtoffe:eſt eſcrit.

Aliud

Qui tumulum poſuit?regum rex maximus ille
Filius & regum rex Ludouicus honor.
Quando?poſt Ligurem, Inſubrem Siculumque triumphum,
Poſt captos reges,Sforcia daſque duces.
Quis iacet hic?magni heroës Ludouicus & vxor.
Alma valentina : regia progenies,

Aureli

Aureli proceres, Carolus cum fratre Philippo.
Ille auus, illa auia est: hic pater, hic patruus.
Qui genus? à francis. Studium quod? regna tueri,
Bellaque sanguinea sollicitare manu.
Quæ mulier? Ducis Insubrij pulcherrima proles,
Ius Mediolani, sceptraque dote dedit.
Viuere debuerant propter facta inclyta semper?
Debuerant: sed mors impia cuncta rapit.
Hos ergo rapuit proceres? non corpora tantum.
Semper erunt animæ: gloria semper erit,

Ludouicus, Rex xij. quieti perpetuæ & memoriæ perenni illustrißimorum principum Ludouici aui, Valentinæ auiæ, Caroli patris piißimorum pientißimorúmque parentum, ac Philippi patrui.

Feliciter M. D. iij.

Cy gist tres-excellente & noble Damoiselle, Renee d'Orleans. en son viuant Comtesse de Dunois, de Tancaruille, de Montgomery, dame de Monstreubellay, de Chasteau regnaut, fille vnique delaissee de tres excellent & puissant Prince & Princesse, Francois en son viuant Duc de Longueuille, Comte & seigneur desdites comtez & seigneuries, connestable heredital de Normandie, lieutenant general & Gouuerneur pour le Roy en ses pays de Guyẽne: Et madame Françoise d'Alençon

ſon eſpouſe, pere & mere de ladicte Damoiſelle, laquelle treſpaſſa en l'aage de ſept ans, au lieu de Paris, le vingt troiſiéme iour de May, l'an mil cinq cens quinze.

Es verrieres de cette chapelle ſont par rang les effigies, à genoux, d'vnze perſõnages, que Roys que Ducs: & ſous chacun eſt eſcrit.

Rex Carolus Quintus.

Ludouicus Aureliorum Dux, eius natus ſecundus.

Ludouici ac Valẽtinæ à Mediolano, Carolus primogenitus.

Ludouicus duodecimus huius filius.

Virtutũ comes Philippus Ludouici & Valẽtinæ ſecũdus.

Ioannes Angoliſmenſis dux eorumdem tertius.

Ioannes filius Carolus Angoliſmenſis dux.

Rex Franciſcus primus Caroli proles.

Franciſcus Delphinus Viennenſis & Britannorum dux eius primogenitus, obiit hic Turnon vicenarius.

Rex Henricus ſecundus Franciſci regis filius.

Carolus Aureliorum dux Henrici frater.

Au deſſus des effigies és meſmes verrieres eſt eſcrit.

Quas 1398. ſtruxit Ludouicus hic, Turris billia deſtruxit, dun 19. Iulij 1538. fulgere ruit, 1540. erexit nouas Franciſcus hic à quo nobilis hæc prolex exurrexit

En la nef de l'Egliſe.

Cy giſent G. de Rochefort, Chancelier de France, & madame G. de Vouurey, il mourut l'an mil quatre cens quatre vingts douze.

En la chapelle qui eſt derriere le grand autel, ſe fait le ſeruice pour les Notaires & Secretaires du

Roy, comme il est contenu en vn tableau estant en ladicte chapelle.

Le college des Notaires & Secretaires du Roy, de la courõne & maison de Frã-ce, a fondé cét autel, qui est assis au chef de cette Eglise, pour le remede & salut des ames des Roys de France, & de leurs chã-celiers, Secretaires & Notaires trespassez, presens & à venir: & fut benist l'an de grace mil trois cens septante deux, le Me-credy, feste de la Conception nostre Dame, le huictiesme iour de Decembre, par tres-reuerend pere en Dieu monsieur Guillau-me de Melun, Archeuesque de Sens.

Vers Midy, à costé du maistre Autel.

Cy gist reuerend pere en Dieu messire André d'Epinay, cardinal, Archeuesque de Lyon & de Bordeaux, Primat de Frã ce & d'Aquitaine, zelateur & bienfai-teur de l'ordre des Celestins, qui trespassa à Paris, aux Tournelles, le dixiesme iour de Nouembre, l'an de grace, mil cinq cens. Priez Dieu pour luy.

Vers Septentrion, à costé du maistre Autel.

Carolum magnum equitem auratum excubiarum portæ regiæ præfectum regisque cubicularium, martiana magna soror sua piiss. in sper resurecturi corporis hoc tumulo posteritati commendauit 1556.

Au chapitre du cloistre dudict monastere est graué ce double Epitaphe, sur vne tombe.

Cy gist monseigneur Philippes de Maisieres en Sancters, cheuallier, chancelier de Chipre, conseiller & banneret de l'hostel du Roy de Frãce, Charles le quint de ce nom: qui trespassa de la gloire de l'hostel Royal, à l'humilité des celestins, l'an de grace, mil trois cens quatre vingts: & rẽdit son esprit à Dieu, le vingtneufiesme iour de May: l'an de grace, mil quatre cens cinq.

Ledit cheualier fut faict chancelier de Chipre, au temps de tref-vaillant Roy, Pierre de Lizingnem, quint Roy, Latin, de Hierusalem, apres Godefroy de Buillon, & roy de chipre, lequel par sa grande Proüesse & haute emprise, print par bataille, & à ses fraiz, les citez d'Alexandrie, en Egypte, Tripoli, en Surie, Layas en Armenie, Sathalie en Turquie & plusieurs autres citez & chasteaux, sur les ennemis de la foy de Iesus Christ: & apres la piteuse mort du tref-excellent Roy, ledit, son chancellier, fut appellé au seruice du Pape Gregoire vnziesme, & finalement au seruice

de son droict seigneur naturel, lettré, sage debonnaire, catholique & bien fortuné Roy de France, charles le quint de son nom : desquels Pape & Roy, les bonnes memoires soient presentees deuant Dieu.

Le susdict Roy charles le quint, en l'an mil trois cens septante & vn donna aux Bourgeois de Paris, priuileges de pouuoir tenir fiefs, vser & iouyr de tiltres de noblesse. *Priuilege des Bourgeois.*

L'an mil trois cens septãte & quatre, il octroya lettres, par lesquelles appert qu'il veut & ordõne que les faux-bourgs de Paris soient reputez & tenuz de la ville, & vne mesme ville sous vn mesme nom. *Fauxbours reputez de la ville.*

Le College de Dainuille fut fondé en la maison de messieurs de Dainuille, pres les Cordeliers, au temps du susdict Charles le quint, par Iean de Dainuille, Secretaire des Roys, Iean, & dudict Charles, & par son frere l'Euesque de Therouenne : dont les representations sont au coing dudict College, en la rue de la Harpe. *College de Dainuille.*

Des guerres ciuiles aduenues à Paris, regnant le Roy Charles sixiesme, des autres Roys qui ont regné apres luy, de Hugues Aubriot Preuost de Paris, & edifices par luy dressez, sedition à Paris, fermeture des fauxbourgs, de la Preuosté des Marchans, erection de la Chapelle de Braque, rasement de maisons, de celle de Sauoisy & autres actes, fondation du College de Forteret.

CHAP. XIX.



Le 52. Roy de France.

CHarles sixiesme, cinquante deuxiéme Roy, succeda à son pere Charles le quint l'an du monde cinq mil trois cens quarante deux. de Iesus Christ mil trois cens octante Il regna quarante deux ans, & fut sacré Roy fort ieune:à l'occasion& pour le different de ses tuteurs, le quatriéme iour de Nouēbre, Loys Duc d'Anjou, le plus ancien de ses oncles,demeura regent en France.LeRoy faisant son entree à Paris,deux mil Bourgeois allerent au deuant de luy, en habits mipartis de blanc & de verd. Il crea Connestable de France Oliuier deClisson,deBretaigne, lequel fit edifier l'hostel de Clisson, ainsi dit de son nom,qui auiourd'huy est nommé l'hostel de Guyse.

Creation d'vn Conestable.

De Hugues Ambriot.

L'an mil trois cens quatre vingts vn, les Escoliers & gens d'Eglise poursuiuent en iustice,Hugues Aubriot,homme bien venu à la Cour,& lequel estant Preuost de Paris,auoit edifié de grāds & magnifiques œuures,& bastimens(Paul Emile les explique) iceluy Aubriot mesprisoit lors les Escoliers & gens Ecclesiastiques, & les piquoit & prouoquoit de paroles : l'Euesque de Paris, estant monté sur vn eschafaut au Paruis nostre Dame, declara ledit Ambriot, heretique,& par sentence le condemna publiquemēt à perpetuelle prison : cetuy Ambriot auoit fait commencer la Bastille, à la porte Sainct Anthoine, aussi les murs de deuers la Bastille, tout le long de l'eau, iusques au Bouleuert.

Bastiment faict par ledict Ambriot.

Le pont Sainct Michel,sur Seine,ainsi nommé

pource qu'il adresse à la porte d'Enfer, ou Vauuert, que le Roy Charles sixiesme, fit nommer porte sainct Michel. *Du pont S. Michel.*

Le Petit-pont.

Le petit Chastelet, pour resister contre les courses des Escoliers, qui ribloient de nuict. Ces deux edifices furent bastis de la somme de dixhuict mille escus, en quoy furent taxez & condamnez les Iuifs, lors demeurans à Paris, pour les cruautez & iniures qu'ils faisoient aux citoyens. Au parauant & d'antiquité y auoit tousiours eu Petit pont, & Petit-chastelet, aux lieux mesmes, mais il les fit refaire de neuf, pource qu'ils venoient en ruine. La commune de Paris, pour estre deschargee des tailles & impositions (nonobstant les remonstrances de Iean des Marets, Aduocat du Roy en la cour) apres auoir faict monopoles & assemblees, pilla les maisons des receueurs, fermiers & peagers espandit les deniers par les rues, deschira les papiers de compte, & tua plusieurs d'iceux collecteurs des tailles, autant en firent ils en quatre maisons des Iuifs. *Du petis Chastelet.* *Esmotion pour raison des tailles.*

De rechef le peuple de Paris se mutina pour la cueillette des tailles, à l'occasion que l'vn des fermiers exigea vne obolle d'vne pauure femme, vendant du cresson. Les manouuriers & gens de mestier se mirent en armes, rompirent les portes de la maison de la ville, rauirét les armures entre lesquelles estoient plusieurs maillets de plomb, desquels ils assommoient les receueurs & fermiers, sans mercy, iusques dans les Eglises, mesmement en tuerent vn dedans l'Eglise Sainct Iaques *Seconde esmotiõ pour la leuee d'vne obole: d'ou vint le mot de Maillotins.*

de la boucherie, embrassant l'image de la vierge Marie, & cela aduint l'an mil trois cens octante vn.

Hugues Aubriot deliuré de prison.

Ce peuple se voulant ietter dãs les fauxbourgs Sainct Germain des Prez, les habitans luy resisterent: à cette occasion se ruerent és prisons de Chastelet, & de l'Euesque de Paris, d'où ils mirent hors les prisonniers, entre lesquels estoit le Preuost de Paris Hugues Aubriot, qu'ils feirent leur capitaine: mais il s'absenta, & depuis ne fut veu.

Debat entre le Duc de Bourgongne & le Duc d'Anjou.

Le Duc d'Anjou, & le Duc de Bourgongne eurent debat ensemble pour la priorité du lieu, pres la personne du Roy: le Duc d'Anjou se disoit l'aisné, & Philippes se disoit Pair de France, & Doyen des Pairs. L'an mil trois cens quatre vingts & trois, le susdict Roy à son retour de Flandres, indigné contre les parisiẽs, entra en armes, & ordre de bataille dans la ville de Paris. Les bouleuers & barrieres, qui estoient deuant la porte Sainct Denis, furent rompus, & les portes mises en pieces.

Le Roy indigné cõtre les Parisiẽs

Le Roy estant assis en vn trosne sur les grands degrez du Palais, deuant l'effigie de Philippes le Bel, fit parlementer au peuple illec assemblé, par Pierre d'Orgemont son chancelier: qui recita les rebellions mutineries & desobeissances des habitans de Paris, & le vouloir que le Roy auoit d'en faire punition.

La clemence du Roy.

Le peuple prosterné en terre, attendoit la iustice du Roy: mais les deux neueux du Roy, à genoux, le prierent qu'il pardonnast au peuple: semblablement les Princes en testes nues, gemis-

ſoint & ploroient pour impetrer ſa miſericorde. Le Roy eſmeu de pitié pardonna à la ville, moyennant qu'il en fit mourir trois cens, & les autres baillerẽt la moitié de leur bien pour payer les ſoldats & gens d'armes. En pareil cas le roy punit ceux de Rouan,& de quelques autres bonnes villes. Les chaiſnes des rues & tous les baſtõs & harnois de guerre furent prins & mis en la main du Roy: Auſſi le ſuſdict Roy depoſa le Preuoſt des marchans & les Eſcheuins, les offices deſquels ne furent reſtablis que cinq ans apres. Iean des Marets, Aduocat du Roy, aymé du commun, en porta la peine, & fut decapité auec douze autres. Audit an, mil trois cens quatre vingts & trois, le roy octroya lettres, par leſquelles appert que ſon vouloir eſtoit, que les fauxbourgs anciens d'entour Paris fuſſent clos & enfermez de gros murs, portes & foſſez, & fuſſent reputez de ladicte ville, auſſi que les habitans fuſſent iouiſſants des meſmes priuileges que ceux de la ville de Paris.

Le Roy depoſa le Preuoſt des Marchans

L'an mil trois cens quatre vingts & neuf, Iſabeau de Bauieres Royne de France, faiſant ſon entree à Paris: & paſſant ſur le pont aux changes, tendu de tafetas bleu à fleurs de lys d'or, vn homme en forme d'ange vollãt, vint des tours noſtre Dame, à l'endroict dudict pont: & comme la Royne paſſoit, luy mit vne couronne d'or ſur la teſte: puis par meſme ſubtilité retourna, comme ſ'il euſt vollé, au lieu d'où il eſtoit party. Froiſſart en ſon troiſieſme liure, faict vn long diſcours de cette entree, & recite que les preſens que firent

Entree de la Royne à Paris.

Vn hõme vollant.

les Pariſiens, au Roy à la Royne, & à Valentine, Ducheſſe de Touraine, en vn meſme iour montoient à ſix cens cinquante marcs d'or& d'argẽt, &'eſtoient eſtimez ſelon le pris du temps, à plus de ſoixante mille couronnes d'or.

Preuoſt des Marchans & Eſcheuins remis.

L'an mil trois cens quatre vingts huict, Iean Iuuenal des Vrſins, au lieu de Iean de Folleuille, qui exerçoit les offices des deux Preuoſtez de Paris, & des Marchans, fut crée par le Roy Charles, garde de la Preuoſté des Marchans. Il recouura les libertez des Pariſiens, parauant diminuees, & fit les fleuues nauigables, pour la deſcente des baſteaux.

College de Forteret.

College de Fortet.

Du viuant du Roy Charles ſixieſme, & l'onzieſme an de ſon regne ſeant à Rome Boniface, à ſçauoir, l'an de noſtre ſalut mil trois cens nonante vn, fut baſty pres le college de Montagu, & de Rheims, le college de Fortet, par Pierre de Fortet, chanoine de noſtre Dame de Paris & ſorty du pays d'Auuergne, & de la ville d'Orillac, & de la famille illuſtre des Fortets. Ie laiſſe à part vne infinité d'autres colleges leſquels ſont en cette vniuerſité, partie pour eſtre nouueaux en fondatiõ, partie à cauſe qu'il n'y a point d'exercice, pour toucher ſimplement ceux qui ſont frequentez des Eſcoliers, pour le bon ordre qui y eſt, & les hommes de ſçauoir, qui ordinairement y repairent, tels que ſont les colleges de la Marche, de Liſieux, Reims, Saincte Barbe, le Mans, Harcour, Iuſtice, Boncour, & celuy qu'on appelle la petite Sorbonne : la reedification du college ſe

verra au chapitre vingt huict, cy apres.

En ce temps, Arnoul de Braque fit edifier la chapelle dite de son nom, Chapelle de Braque, où il gist au milieu d'icelle. *Chapelle de Braque.*

A costé du grand autel, est vne autre chapelle, où est vn sepulchre auec trois effigies d'vn homme & de deux Dames.

Les Epitaphes sont tels.

Cy gist noble & puissant seigneur messire Nicolas Braque, iadis seigneur de S. Maurice & de Chastillon sur Loing, Conseiller & maistre d'hostel du Roy nostre Sire, qui trespassa l'an mil trois cens quatre vingts & huict, le treziesme iour d'Aoust.

Madame Ieanne de Tremblay, iadis femme dudict sieur, qui trespassa l'an mil trois cens cinquante deux, le treiziesme iour de Septembre.

Madame Ieanne la Bouteillere de Senlis, iadis femme dudict sieur, qui trespassa l'an mil trois cens septante six, le quatorzieme iour de Mars.

En ce temps, les Gouuerneurs des finances du roy, pour espargner ses deniers, deliberent de

Cerf du Palais. faire vn Cerf d'or maßif, & pour patron, fut fait celuy de bois qui eſt en la ſalle du Palais entre deux pilliers, & deſlors fut commencé la teſte & le col ſeulement, faits de fin or.

L'an mil trois cẽs quatre vingts douze, pource que meßire Pierre de Craon ne voulut cõparoir à Paris, en iugement, pour les naureures par luy faits faire, en la perſonne d'Oliuier de Cliſſon, Conneſtable, il fut banny, & ſes biens confiſquez, & par le commandement du roy, ſes belles & ſpacieuſes maiſons, pres l'Egliſe Sainct Iean en Greue furent abatues & raſees, & le fons fut deputé à la ſepulture des paroiſſiẽs. Le roy Charles ſixieſme veſtu, auec aucuns de ſes familiers, en feinte d'homme ſauuage, & dançant aux torches, en la maiſon de la royne Blanche, à Sainct Marceau, fut en dãger d'eſtre bruſlé, ſans vne Damoiſelle, qui l'affubla de ſon manteau. La maiſon, pour cette cauſe fut raſee rez pieds rez terre. L'an mil trois cens quatre vingts treize, le roy donna deux cens marcs d'or, pour faire la chaſſe Sainct. Loys.

Biens confiſquez.

Le Roy preſque bruſlé.

Don du Roy.

Concille prouincial. Concile Prouincial, fut aſſemblé à Paris, pour oſter le ſciſme de l'Egliſe, & depoſer deux Papes, contendans à qui le ſeroit: en ce faiſant l'vniuerſité de Paris, ſe monſtra auoir grand authorité, iuſqu'à ſentencier le Pape Benoiſt, de renoncer à la dignité.

Venue de l'Empereur L'an mil trois cens quatre vingts dixneuf, Paleologue, Empereur du Conſtantinople, vint en France, fit ſon entree à Paris, & logea au Louure, maiſon royalle.

L'an mil quatre cens quatre, l'vniuersité de Paris faisant procession à Saincte Catherine du Val des Escoliers, vn page de la maison de Sauoisy, cheuauchant vn cheual, escailbota vn Escuyer, de la bouë du ruisseau, dequoy indigné, frappa le page, lequel secouru de ses compagnons, l'vn d'iceux tira vne sagette, iusques au grand autel de ladicte Eglise Saincte Catherine, comme on vouloit chanter Messe. L'vniuersité, qui estoit alors en grand credit, pourchassa tellement la reparation de l'iniure, que la maison du Cheualier, Cōseiller & Chambellan du Roy, fut rasee iusques à terre, & luy banny. Toutesfois estant de retour en France, obtint lettres du Roy en datte du quinziesme iour de Septembre, l'an mil quatre cens six : par lesquelles luy fut permis de faire reedifier sa maison, par le consentement de ladicte vniuersité : laquelle neantmoins fut long temps deserte & en ruine, iusques au temps du Roy Frāçois, qu'elle fut reedifiee : & se nommoit alors la maison du Thresorier Morlet. L'vne des grandes portes d'icelle est muree, & dessus est escrit le faict ainsi qu'il s'ensuit. *Maison de Charles de Sauoisy rasee & luy banny.*

Cette maison de Sauoisy, en l'an mil quatre cens quatre, fut desmolie & abbatue par Arrest, pour certains forfaicts & exces commis par messire Charles de Sauoisy, Cheualier pour lors, seigneur & proprietaire d'icelle maison, & ses seruiteurs,

à aucuns escoliers & suposts de l'vniuersite de Paris, en faisant la procession de ladicte vniuersité à Saincte Catherine du Val des Escoliers, pres dudit lieu, auec autres reparations, fondations des chapelles, & charges declarees audict Arrest, & a demeuré desmolie & abbatue l'espace de cent douze ans, & iusques à ce que ladicte Vniuersité de grace especial, & pour certaines causes a permis la reedification d'icelle, aux charges contenues & declarees és lettres sur ce faictes & passees à ladite vniuersité en l'an mil cinq cens dixsept.

Loys Duc d'Orleans occis.

L'an mil quatre cens sept, le vingt deuxiéme iour de Nouembre, Loys Duc d'Orleans, frere du Roy, fut occis de nuict, à Paris, au pourchas du Duc de Bourgongne : & fut inhumé aux Celestins, comme il est dict cy dessus. En cét an, les riuieres ayant esté gelees, par la grand froidure d'hyuer, au degel les glaçons rompirent tous les ponts de Paris, & ruinerent & desmolirent plusieurs maisons des pays bas.

Ponts de Paris rompus.

L'an mil quatre cens huict, messire Guillaume de Tignouille, Preuost de Paris, fit pendre deux escoliers, homicides d'vn meschant homme: l'vniuersité de Paris le pourchassa tellement, qu'il

Iustice de deux Escoliers.

fut condemné à faire deſpendre du gibet les deux corps morts, les baiſer en la bouche, & les faire porter en l'Egliſe des Mathurins, le conducteur du chariot eſtre veſtu d'vn ſurplisde preſtre, luy eſtant ſur le cheual. La ſepulture ſe voit au cloiſtre des Mathurins. L'epitaphe eſt tel.

Hic ſubtus iacent Leodegarius du Monſel de Normania, & Oliuerius Bourgeois de Britānia oriundi, clerici ſcolares quondam ducti ad iuſtitiam ſecularem, vbi obierunt, reſtituti honorificé & hic ſepulti, Anno domini M. cccc. viij. die xvj. menſis Maij.

L'an mil quatre cens neuf, le Roy Charles ſixieſme, confirma les lettres donnees par ſon pere aux Bourgeois de Paris, touchant la iouyſſance & priuilege de tenir fiefs & arrierefiefs, vſer des droits de nobleſſe, à ſçauoir, ſelon les merites & facultez des perſonnes, prendre les armes de Cheualier, auoir brides d'or, eſperons dorez, & autres accouſtremens appartenans à l'eſtat de Cheualerie. *Confirmation de priuilege.*

L'an mil quatre cens dix, le Duc d'Orleans aſſiegea le Duc de Bourgongne, dans Paris. La paix ſ'en fit au Chaſteau de Viceſtre. Auparauant enuiron l'an mil quatre cens neuf. Le Duc de Bourgongne tout armé & enuironné d'vne groſſe compagnie de gẽs bien armez & equippez, vint au Parlement, contre la veuue de Valentine pour defendre ſon faict, comme licite & raiſonnable, ce qui ne fut pourtant ainſi trouué, toutesfois par craincte luy fut pardonné: Guillaume de Bauiere, pour faire la paix entr'eux, ſ'en alla à Char- *Siege à Paris.*

tres:ce different à long temps duré entre lesdeux maiſons,& pour peu de choſe.

L'an mil quatre cens vnze, Pierre des Eſſars, Preuoſt de Paris, tenant le party du duc de Bourgongne, leua vne compagnié de Bouchers, à Paris, le Capitaine deſquels eſtoit nommé Caboche. Ils tenoiét toute la ville en crainte,& firent mourir aucuns nobles, du party du Duc d'Orleans: Alors pour la guerre ciuile & faction, ou ambition de ces deux Princes, Paris, & autres lieux de France, ſouffrirent & endurerent beaucoup. De rechef fut Paris aſſiegé par le Duc d'Orleans, où ſe firent pluſieurs courſes de l'vn & de l'autre party.

Sedition par vne cõpagnie de Bouchers.

Siege à Paris.

Audict an, mil quatre cens vnze, le Roy Charles ſixieſme, ſe tenant ordinairement à Paris, octroya lettres de reduction de la Preuoſté des Marchans & Eſcheuins, aux manans & habitans de la ville de Paris, & pour iouyr perpetuellement les remit en leurs maiſon de ville, confirma leurs offices, enſemble les offices du Clerc, du Greffier,& des Sergens du Parlouër aux Bourgeois: pour iouyr par eux de la iuriſdiction, cohertion, cognoiſſance, rentes, reuenus, poſſeſſiõs droicts, honneurs, Nobleſſes, prerogatiues, franchiſes, libertez& priuileges d'ancienneté: Icelles lettres ſont en date du vingtieſme iour de Ianuier, auquel iour fut eſleu pour Preuoſt des Marchans, ſire Pierre Gentien.

Reduction de la Preuoſté des Marchans

Les eſleuz & ordonnez Eſcheuins, furent, Maiſtre Iean de Troyes, Iean de l'Oliue, Denys de S. Yon, Robert de Bellon.

Audit an,

Audit an, mil quatre cens vnze, fut edifiee la chapelle de l'hoſpital Sainct Geruais, ainſi qu'il eſt eſcrit dans icelle. L'an mil quatre cens douze, le vingt troiſieſme iour de Feurier, les Preuoſts de Paris, & des Marchans, furent ſuſpens de leurs offices. L'an mil quatre cens treize, au moys de May, la compagnie des bouchers, auec leur capitaine Iean Caboche, ſe mirent ſus de rechef, auec le commun de Paris, de tous leſquels eſtoient conducteurs le ſeigneur de Iaqueuille, & maiſtre Iean de Troyes, Chirurgien: Et partans de l'hoſtel de la ville, aſſiegerent la maiſon de monſieur le Dauphin, Duc de Guyenne, & emmenerent, par force, pluſieurs nobles Cheualiers & Eſcuyers, ſeruiteurs du Dauphin, qu'ils empriſonnerẽt en l'hoſtel d'Artois, le Duc de Bourgongne preſent, à qui la maiſon appartenoit. Pierre des Eſſarts, Preuoſt de Paris, ſ'eſtant par crainte, mis en la Baſtille, en fut tiré par douces promeſſes du Duc de Bourgongne, & mené en la groſſe tour du bois, pres le marché aux moutons, vis à vis de la porte de Neſle, & pour les cas à luy impoſez (à tort ou à droict) comme d'auoir prins pluſieurs offices, vendues à ſon profit, & amoindry les monnoyes, fut decapité, & depuis enterré aux Mathurins. Deux autres Gentilshommes de la maiſon du Dauphin, l'vn mort en priſon, & l'autre vif, furent decapitez aux halles, tout par l'ordonnance & authorité deſdicts bouchers, ſouſtenuz du Duc de Bourgongne: Henry de Marle, Preſident en Parlement, & Iean Iuuenal des Vrſins, accompagnez des Citoyens & Bourgeois

Hoſpital Sainct Geruais.

Les Preuoſt ſuſpẽs.

Les bouchers aſsiegent la maiſon du Dauphin.

Iuſtice de Pierre des Eſſarts preuoſt de Paris.

Harangue au roy.

de Paris, feirent vne harangue & plusieurs remõstrances au Roy, à monsieur le Dauphin, & aux princes de son conseil, touchant les seditions qui se faisoient en la ville de Paris, dont à la fin s'ensuiuroit la ruyne du Royaume : à cette occasion le Dauphin se monstra le plus fort dans la ville voyant estre supporté des habitans, & d'vn courage magnanime print les armes en main, mit les nobles, qui estoient prisonniers, Dames & Damoiselles, hors de prison que les bouchers y auoient mis: lesquels bouchers se voyans affoiblis, s'en fuirent és pays du Duc de Bourgongne.

Lettres d'abolition d'exces.

Le dixneufiesme iour d'Aoust, audit an, mil quatre cens treize, le Roy donna lettres d'abolition des exces faits à Paris par le discord de ces deux Princes.

L'image S. Crestofle à nostre Dame de Paris.

Celle mesme annee, fut esleuee dans l'Eglise nostre Dame de Paris la grand'Image de sainct Chrestofle, deuant laquelle Image est l'effigie d'vn Cheualier, à genoux, au dessous duquel est escrit.

C'est la representation de noblehomme messire Anthoine des Essarts, Cheualier, iadis seigneur de Tieux, de Glatigny, au val de Galie, Conseiller & chambellan du Roy nostre Sire, Charles sixiesme de ce nom: lequel cheualier fit faire ce grand Image, en l'honneur & reuerence de monsieur Sainct Chrestofle, l'an mil quatre cens treize.

Ordonnances pour les boucheries.

L'an mil quatre cens seize, le Roy Charles sixiesme decreta lettres par lesquelles ordonna que la grand boucherie de Paris seroit abbatue & desmolie, auec le corps de la communauté des bou-

chers,& feroient faictes quatre boucheries nouuelles,vne vis à vis de Sainct LeuffroyL'autre en la halle de Beauuais,La troisiesme,à l'entour des murs du cimetiere sainct Geruais,& la quatriesme à petit pont.

Siege à la villedeSës.

L'an mil quatre cens dixsept,Taneguy duChastel, Preuost de Paris, auec vne armee de Parisiens, en haine du Duc de Bourgongne, s'en alla assieger la cité de Sens. Ceux de dedans feirent composition de luy rendre la ville, & pour ce faire,baillerent ostages:mais eux aduertis que secours leur venoit du costé de Bourgongne, ne voulurent rendre leur ville au iour determiné, à cette cause les ostages eurentles testes tran chees, & moururent pour leur pays.

La prinse de la ville de Paris, pour & au nom du Duc de Bourgongne, & des grandes seditions en icelle, de la domination des Anglois, le siege de la ville, Couronnement du Roy d'Angleterre à Paris, & autres Histoires.

CHAP. XX.

Surprinse de la ville de Paris.

L'An mil quatre cens dixhuict,le vingtneufiesme iour du moys de May, Iean de Villiers,seigneur de l'Isle-Adam,au nom du Duc de Bourgongne entra dedans Paris, par la porte sainct Germain des Prez auec trois cens combatans,& de nuict luy fit ouuerture, Pernet le Clerc, serrurier,qui auoit desrobé les clefs à son pere. Le Dauphin auec ceux de son party, se sauua en la Bastille S. Anthoine.

De Villiers criant Bourgongne par la ville tira droict à l'hostel S. Paul, où estoit le Roy, en malaise de son esprit, lequel il fit monter à cheual, le mena parmy la ville, à fin d'attirer à soy la faueur du peuple, & allãt auec tel exercite de gẽs amassez par les maisons des grands seigneurs & Bourgeois, amis & seruiteurs du Roy & du Dauphin, fit vne grande tuerie : entre les autres furent occis le Comte d'Armignac, Henry de Marle, Chancelier de France, le Comte de grand Pré, & plusieurs autres Prelats, Barons, Cheualiers & Citoyens, iusques au nombre de quatre mil.

Grand perte pour s'estre amusez à piller

Monseigneur le Dauphin estant allé iusqu'à Melun, retourna vers Paris, auec Pierre de Rieux, Mareschal de France, & autres de sa compagnie, equippez de gensd'armes, lesquels entrans dans Paris, par la Bastille sainct Anthoine, en esperance de recouurer la ville, mais estans paruenus, par la grand rue, iusques à l'apport Baudoyer, s'amuserent au pillage, dequoy les Citoyens irritez, les contraignerent eux retirer, & cesser leur entreprise.

Chose digne à remarquer.

Audict an, le troisiesme iour de Iuillet, vn compagnon de guerre sortant d'vne Tauerne en la rue aux Oues, par despit d'auoir perdu son argẽt au ieu, frappa d'vn cousteau l'Image de la vierge Marie, qui est encores au coing de ladicte rue, derriere sainct Magloire, laquelle Image rendit sang. Le malfaicteur fut puny audict lieu, auquel tous les ans, & à tel iour, on faict vn feu pour souuenance du miracle.

Au moys d'Aoust ensuiuant, le Roy confirma

à Guy de Bar l'office de garde de la Preuosté de Paris. *Confirmation de garde de la preuosté.*

Celle mesme annee, la boucherie de Paris fut restablie en sa premiere institution. Toutes choses se faisoient par l'authorité de Iean Duc de Bourgongne. L'an mil quatre cens dix neuf, Philippes, Duc de Bourgongne, apres que son pere eut esté occis à Montereau, liura la ville de Paris, à Henry Roy d'Angleterre, auec les pays de Brie, & Champagne, ensemble les personnes du Roy, la Royne, & leur fille Catherine estans à Paris. *La ville de Paris liuree aux Anglois.*

En cette annee, le Parlement fut assis à Poitiers, par monsieur le Dauphin, & y fut dixhuict ans, iusques en l'an mil quatre cens trente six, que Paris fut rendu à l'obeissance de son Roy naturel, Charles septiesme. En telle miseres & afflictions fut la ville de Paris regnant Charles sixiesme: iamais le Royaume de France n'auoit esté si trauaillé que sous le regne de ce ieune Roy, lequel departant ses biens à tout le monde, sans regarder à qui, vsoit d'vne tresgrande prodigalité: puis estant en aage parfaict, fut malade en son esprit, & lors plus que iamais les troubles & ambitions des Princes furent descouuertes les vns contre les autres, chose pitoyable pour le gouuernemét de la France. *Le Parlement à Poictiers.*

Charles septiesme fut le cinquante quatriesme Roy, regnant en la France, il succeda à son pere Charles sixiesme. L'an du monde, cinq mil trois cens quatre vingts quatre. De Iesus Christ mil quatre cens vingt trois. Il regna trente huictans. Apres que le susdict Roy eut esté sacré à Reims, il *Charles 7. 54. Roy de France.*

dreſſa ſon armee vers Paris, dans laquelle eſtoit le Duc de Bethfort, regnant en France, au nom du roy d'Angleterre, lequel voyant que la fortune fauoriſoit au Roy Charles & voullant aller donner ordre aux affaires de Normandie, laiſſa le gouuernement de Paris à Loys de Luxembourg, Eueſque de Therouenne que les Anglois appelloient chancelier de France, à Iean Rachet cheualier Anglois, & à Simon Morthier, preuoſt de Paris, auec deux mil hommes d'armes en garniſon. Le Roy Charles pourſuiuant ſa fortune, eſtāt à Sainct Denys en France, fit aſſeoir ſon camp au village de la Chapelle, contre leſquels les Pariſiens ſortirent & combatirent par pluſieurs fois. Le Duc d'Alençon auec ſa compagnie alla mettre le ſiege deuant la porte Sainct Honoré, & de primſaut emporta le bouleuert, baſty contre la porte, ce fut l'an mil quatre cens trente.

Les gouuerneurs de Paris.

Siege par le Roy de France deuāt la ville

En ce coſté y auoit doubles foſſez, & entre les deux vne butte à dos d'aſne: les François ſ'eſtans faits maiſtres du premier, ſ'efforcerent de toute leur puiſſance, par la conduicte de Ieanne la Pucelle, de gaigner le ſecond foſſé, plein d'eau, le rempliſſant de bois, pierres, terres & autres choſes, pour ioindre à la muraille: mais en ce combat fut tiré vn coup de traict, par vn de ceux de dedans, dont la pucelle fut nauree en la cuiſſe, au moyen dequoy la retraite fut ſonnee, & l'entreprinſe faillie. Cela aduint en l'an mil quatre cens trente.

De Ieanne la pucelle.

L'an de grace mil quatre cens vingt neuf. Le Dimenche dixneufieſme Iour du Mois de Iuin,

fut dediee L'Eglise parrochialle de Sainct. Laurens, lez Paris, par Reuerent pere en Dieu, Iaques, Euesque de Paris, estant curé dicelle messire Richart chrestien, Lequel Euesque a laissé pour chacun iour d'icelle dedicasse, celebree par chacun an le Dimenche deuant la sainct Iean, & des festes qui ensuiuent, assauoir de la natiuité, Circonsion, Resurrection, Assention, Penthecoste, le S. Sacrement, la commemoration de tous les Saincts, & des cinq festes de la vierge Marie, 40. iours de vray pardon & aux biens faicteurs qui visiteront ladicte Eglise & donneront de leurs biens 840. iours de vray pardon. *De l'Eglise S. Laurens*

Ceste Eglise a esté presque toute rebastie de nostre temps, & est quasi parfaite en cest an mil cinq cens octante cinq. Le tout par les aumosnes & charité des Bourgeois de Paris & habitans des Fauxbourgs d'icelle: De la premiere fondation d'icelle Eglise ie nay peu trouuer autre memoire que ce qui est cy dessus: messieurs les moynes Religieux de Sainct martin, ont quelque droit sur ladicte Eglise & certains Iours de l'annee y viennent chanter le seruice diuin.

L'an 1430. sous le nom de Henry Roy d'Angleterre, commença le Parlement à Paris, le lendemain de la Conception nostre Dame. Toutes lettres de Chancelleries s'expedioient en son nom, estans seellees d'vn seau de cire à doubles armes, de France & d'Angleterre, dont il s'intituloit Roy, & son image estoit de l'autre costé. Aussi durant cette tyrannie, furent publiees les ordonnances de Chastelet, en l'an mil quatre cés

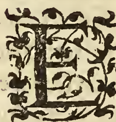
vingt cinq, lesquelles se doiuét lire en l'auditoire par chacun an, le lendemain de Quasimodo.

L'an mil quatre cens trente & vn Henry sixiesme du nom, Roy d'Angleterre, aagé de douze ans, estant passé en France, apres le trespas de son pere, vint à Paris, en bonne compagnie d'Anglois, & fut couronné Roy de France, par le Cardinal de Vvicestere, en la grand'Eglise nostre Dame de Paris: duquel Royaume vsurpé par luy à faux tiltre, il ne iouyt gueres longuement.

Couronnement du Roy d'Angleterre à nostre Dame de Paris

Reduction de Paris, au Roy de France, famine & pestilance en icelle, l'entree du Roy Charles septiesme, institution des Requestes du Palais, fondation des Coleges de Rheims, Lisieux & des Bons enfans.

CHAP. XXI



EN l'an mil quatre cens trente six, le comte de Richemont, Connestable de France, sçachant que les Parisiens estoiét ennuyez de la domination des Anglois, les fit pratiquer secrettement de rendre leur ville au Roy de France, moyennant qu'il leur promit les remettre en la grace du Roy, & impetrer pour eux lettres d'abolition de tout ce qui leur pourroit estre imputé à faute. Ces conclusions prinses, le Connestable print auec luy le bastard d'Orleans, le seigneur de la Suze, le Seigneur de l'Isle Adam, le seigneur de Carment, & autres Capitaines, & vindrent au poinct du iour à la porte sainct Michel, asseant leur camp aux Chartreux, le Védredy prochain d'apres Pasques,

Recouurement de Paris, les Anglois estant à la ville, mis à mort.

Michel l'Allier, Iean foraines, & quelques autres citoyens, aduertis de leur venue, comme le iour commençoit à luyre eſmeurẽt le populaire contre les Anglois : à iceux ſe ioignirent Thomas Pigache, Iean de ſainct Benoiſt, Nicolas Louuier & Iaques Berger, hommes de nom qui tuerent partie des Anglois, & les autres mirent en fuitte, faiſant beaucoup de priſonniers : les chaiſnes de fer furent tendues à chaſque coing de rue & carrefour de la ville, de façon que l'on trenchoit le chemin aux Anglois fuytifs, qui ne ſçauoient où ſe ſauuer, tant de ceux qui les pourſuyuoient par les rues, que des pierres, thuiles, bois & autres matieres qu'on leur iettoit des maiſons. La tuerie fut grande, & le Chancelier des Anglois Vilbie, capitaine & Simon Morchier, preuoſt de Paris, euitans le fureur du peuple, ſe retirerent en la Baſtille Sainct Anthoine. Le bruict & clameur du dedans la ville paruint à l'ouye du Conneſtable & des François, leſquels cognoiſſans que la deliberation ſortoit à effect, les vns rompirent les portes Sainct Iaques & Sainct. Michel, monterẽt par deſſus les murailles, les autres entrerent par baſteaux dans la ville, ſans faire meurtre: & tous d'vne volte aſſiegerent la Baſtille, que tenoient les Anglois: leſquels deſperez de leur ſalut ſe rendirent, & ſ'en allerent en pleine liberté par dehors les murailles, dont ils furent mocquez & iniuriez du peuple. Toſt apres que le bruict fut appaiſé, & que les François furent Seigneurs de la ville, les cloches commencerent à ſonner & en toutes les Egliſes, pour rendre graces & louãges

Deffaite des Anglois.

La Baſtille aſsiegee.

à Dieu fut chanté *Te Deum laudamus*, Le ſoir on fit les feux de ioye. En memoire de cette reductiou meſſieurs les Preuoſts & Eſcheuins de la ville auec la cour de Parlement, meſſieurs des Comptes & pluſieurs autres officiers, vont à l'Egliſe noſtre Dame de Paris, tous les ans le premier Védredy d'apres Paſques, & font chanter le meſme cantique.

Prieres qui ce font tous les ans.

Les habitans de Paris affligez de famine.

Peu apres, les Pariſiens furent perſecutez de famine & peſtilence, & tout le territoire affligé de la cruauté des gens de guerre: au moyen dequoy, peuple inumerable mourut à l'hoſtel Dieu de Paris: dont eſpouuẽtez les principaux de la ville, ſe tranſporterent en autre lieux, & n'en demeura que trois pour la garder, à ſçauoir Adam de Cãbray, premier Preſident, Ambrois de Lore, Preuoſt de Paris, & Simon Charles, Preſident des Comptes: à ces cauſes elle demeura bien deſerte: outre plus à ces maux ſ'adiouſta la courſe des Loups continuellement dedans la ville, apres qu'ils eurent deuoré plus de quatre vingts-hommes par les champs, leſquels firent de grands dommages aux perſonnes, & aux biens des citoyens: n'oſoit on aller de nuict par la ville. Pour reprimer cette rage louuine fut par Edict conſtitué, que pour chaſque loup qui ſeroit prins, les preneurs auroient vingt tournois, des deniers du Roy, outre le ſalaire publique, que le peuple de ſon bon gré contribuoit.

La courſe des loups dans Paris.

College de Reims.

Entre les maiſons qui ſont ſegnalees eſt le College de Reims, aſſis au haut de l'Vniuerſité, & non loing de celuy de Montagu, & fut iadis l'ho-

ſtel du Duc de Bourgõgne, mais Philippes comte de Neuers, & depuis Duc de Bourgõgne, le vendit l'an mil quatre cens douze, & le douzieſme de May, à vn Archeueſque de Reims, qui le fonda en college, d'où eſt venu que la collation de la principauté de cette maiſon appartiẽt à quiconque ſoit Archeueſque de Reims. Quand au college de Liſieux, il a eu diuers fondateurs, & nommément les trois qui ſ'enſuiuent, leſquels eſtoiẽt freres, à ſçauoir Guillaume d'Eſtouteuille, Abbé de Feſcamp, & Colard d'Eſtouteuille, cheualier & ſeigneur de Torcy, & voulurent iceux freres, fondateurs, qui ont donné & renté cette maiſon, qu'on l'appellaſt le college de Torcy, ainſi qu'il ſe recueille des teſtaments des ſuſdicts Eueſques & Abbé, daté l'vn de l'annee mil quatre cens quatorze, & huictieſme de Decembre, & l'autre de l'an mil quatre cens vingt deux du douzieſme d'Octobre: & ordonné par arreſt de la Cour, que il ſera appellé de Torcy, dit de Liſieux. Les maiſons où eſt baſty ce college appartenoiẽt à l'Abbé ſaincte Geneuiefue, mais le ſuſdit Eueſque les acheta, y commençant la fondation, laquelle ſon frere, executeur de ſon teſtament, pourſuyuit ce que l'autre laiſſa imparfaict en mourant, le ſuſdit Eueſque donna pluſieurs des fiefs & biens qu'il auoit de ſon patrimoine, à fin d'obuier aux querelles & proces qui pourroient puis apres eſtre meuz par ſes ſucceſſeurs: y ayant donc deux fondations, la premiere, qui eſt celle de l'Eueſque, precede les teſtaments, & la deuxieſme, qui eſt de l'Abbé, executa la volonté de celuy qui auoit

College de Liſieux.

commencé la ſuſdicte fondation.

Entree du Roy Charles 7. à Paris.

L'an mil quatre cens trente ſept, le Roy Charles ſeptieſme, fit ſon entree à Paris, le quatrieſme iour de Nouẽbre, enuiron dix-huict moys apres ſa reduction. Auec le Roy eſtoient monſeigneur le Dauphin ſon fils, Meſſire Charles d'Anjou, frere de la Royne, monſeigneur le Conneſtable, le comte de la Marche, le comte de Vendoſme, le comte de Tancaruille, le comte de Vertus, le Baſtard d'Orleans, & autres grands nombre de Ducs, Barons & grands Seigneurs. Au deuant de luy vindrent iuſques à la Chapelle les Eſtats de la ville, à ſçauoir. Le Preuoſt de Paris, le Preuoſt des Marchans, Eſcheuins, & Bourgeois : La cour de Parlement, ja retournee de Poictiers à Paris, l'Eueſque de Paris, le Chapitre & le Clergé, le Recteur de l'Vniuerſité auec les quatre facultez, la chambre des comptes, & tous les autres eſtats. Ainſi accompagné vint iuſques à Sainct Ladre, auquel lieu vindrent au deuant de luy quatorze perſonnages, repreſentans les ſept vertus, & les ſept pechez mortels, montez ſur diuerſes beſtes.

Ordre de l'entree.

A l'entree de la porte Sainct Denis, vn iouuenceau en guiſe d'vn Ange volant en l'air par artifice, luy fit preſent des clefs de la ville.

L'ordre tenu à l'entree du roy.

Le Roy eſtoit monté ſur vn braue courſier, & armé de toutes pieces, deuant luy on portoit ſon heaume, ſur lequel eſtoit vne couronne d'or, ſa cotte d'armes de veloux azuré à trois fleurs de lys d'or. Son eſpee en eſcharpe ſemee de fleurs de lys, le tout releué de broderie. Au deuant eſtoiẽt les Herauts des Princes de ſon Royaume,

& d'autres Roys & Princes estrangers. Derriere venoient mille Archers,auec les Gentils-hômes. Suyuoit la bataille conduite du Bastard d'Orleans,laquelle estoit de huict cens lances,l'enseigne estoit semee d'estoilles d'or, auec l'image Sainct Michel. En tel & plus grande triomphe entra Charles septiesme, dans Paris, laquelle estoit tendue par tout de tapisserie. Deuant les Filles-Dieu y auoit vne fontaine à quatre tuyaux, l'vn fluoit de laict, l'autre de vin vermeil,le tiers iettoit vin blãc,& le dernier eau claire:& y auoit gens propres auec tasses d'argent pour en presenter à boire aux passans. Tout le reste des rues Sainct Denis & autres, estoient ornees de theatres, ieux,personnages,& representations selon que l'vsage de ce temps là le permettoit. L'an mil quatre cens cinquante, les Parisiens aduertis de la victoire des François,contre les Anglois à Formigny,assemblerent douze mil enfans masles,au cimetiere des Innocens, duquel lieu ils allerent en procession à nostre Dame de Paris, chacun portant vn cierge ardant en sa main,pour rendre graces à Dieu. *Procession solennelle.*

L'an mil quatre cens cinquante trois, le Roy Charles septiesme crea & institua la iurisdiction des Requestes du Palais Royal à Paris,le quinziesme iour d'Auril,& l'an de son regne trente-deuxiesme auant Pasques,comme plus amplement est declaré cy deuant à l'ordre du Palais Royal, & des officiers de la Cour de Parlement. Il fit aussi vne ordonnance, par laquelle les seize examinateurs, ou Commissaires du Chastelet de Paris, *Les requestes du Palais.*

ſont tenus, chacun endroict ſoy, de demourer aux ſeize quartiers de la ville, anciennement partis & diuiſez ſous ſeize quartiniers, pour ſ'informer des maluerſations & crimes qui pourroient aduenir & en faire rapport à Iuſtice, à fin d'en faire punition. De ſon temps Iaques Cœur, de Bourges, marchant, & depuis argentier de France, fonda le college des Bons enfans, & la chapelle Sainct Cler en la rue ſainct Honoré: en laquelle giſt Meſſire Geoffroy Cœur, cheualier, ſon fils, qui treſpaſſa l'an mil quatre cens vingt-huict.

Creation de ſeize Commiſſaires.

College des bõs Enfans.

Du regne du Roy Loys vnzieſme & autres ſes ſucceſſeurs, des partialitez en Paris, pour le Roy, & le Duc de Bourgongne, du ſiege deuant icelle ville, par les Princes, des priuileges des Bourgeois, de la monſtre generale des habitans en armes, fondation du Monaſtere de l'Aue-Maria, & autres hiſtoires.

CHAP. XXII.

LOYS vnzieſme du nom fut cinquante cinquieſme Roy de Frãce, fils de Charles ſeptieſme, il ſucceda à ſon pere, l'an du monde, cinq mil quatre cens vingt-deux, de Ieſus Chriſt mil quatre cens ſoixante, Il regna vingt trois ans, & fut ſacré à Reims, le quinzieſme iour d'Aouſt. Or apres que le Roy Loys vnzieſme eut fait entree treſ-magnifique en ſa ville de Paris, il fut aduiſé de la rebelliõ des Princes de France à l'encontre de luy: & voulãt pouruoir à tel inconuenient, luy ſembla pour le plus expedient, d'enuoyer vers le Gouuerneurs de Pa-

Le 55 Roy de France.

s, les ſoliciter de leurs foy, loyauté, ſeruice & beiſſance enuers luy, à fin qu'ils donnaſſent or-re, à ce qu'aucune ſedition ne ſ'eſleuaſt en la vil-, dont les autres du Royaume pourroient pren-re mauuais exemple.

Par cette remonſtrance les Pariſiens, enclins à amour de leur Roy, eſtablirent guet en la ville, arde aux portes, dont aucunes furent eſtoup-ees, meſme celle de Buſſy, qui a eſté ouuerte du emps du Roy François premier, feirent racou-rer les chaines és carrefours de la ville, & rẽpa-rent leurs fortifications. On fit apres comman-ement aux Pariſiens, d'auoir armures en leurs aiſons, faire le guet deſſus les murailles, mettre ambeaux ardents & lanternes aux carrefours es rues & feneſtres des maiſons. Le Roy fit ſon fort de leuer gens de guerre en l'vniuerſité de aris, mais Guillaume Fichet, Recteur, conſtam-ent luy contrediɉt. *Guet à Paris, & garde aux portes.*

Le Comte Charles de Charolois, dreſſa ſon ar-ee contre le Roy, puis il demanda aux Pariſiẽs aſſage par dedans la ville, ſinon ſe declaroit leur nnemy, ce iour eſtoient à la garde de la porte ainɉt Denis, Pierre l'orfeure, & Iean de Popin-ourt Bourgeois, leſquels donnans reſponce aux Herauts du comte, aduiſerent les Bourguignons Sainɉt Ladre. Alors Ioachin Rouaut auec les ariſiens ſaillirent aux champs, & en tuerent luſieurs. Les artilleries de la ville les contraignit e retirer bien toſt vers Montlehery, où depuis e donna la bataille qu'on dit, La iournee de Montlehery. Apres ce conflict, le Roy ſe retira *Sõmation aux habitans de Paris.* *Iournee de Mõtlehery.*

à Paris,où Guillaume chartier,Euesque de ladite ville,luy fit vneOraison elegante,sur la policedu Royaume : A cette cause furent esleuz pour le conseil de la Republique six conseillers de la cour,six de l'vniuersité,& sixBourgeois deParis. Toutes les saules plantez au long des esgousts de la ville , furent coupez , la voirie de la porte sainct Anthoine & sainct Denis fut abbatue , & remparts furent faits au dedans des murailles.

Siege deuãt la ville.

L'armee des Princes de Frãce,dont estoit principal conducteur leComte deCharolois assiegea Paris,du costé Sainct Anthoine des champs. Ledict comte enuoya quatre lettres dans la ville: l'vne aux Citoyens,l'autre au Parlement,les tierces au Clergé,& les dernieres à l'Vniuersité:à fin de leur notifier la cause de cette assemblee de guerre.

Noms des deleguez qui furent parler aux Princes.

La lecture faicte,furent enuoyez ambassadeurs de la ville , vers les Princes, à sçauoir au nom des Citoyens , Iean Choard,Lieutenant du Preuost de Paris, François Asser, & Arnaut l'Huillier.Du ClergéThomasCourselle,Iean de l'Oliue,Docteur en Theologie , & Eustace l'Huillier. De la cour de Parlement,Iean Boulenger,Iean Sellier, & Iaques Fournier.De l'Vniuersité,Iaques Iuyn, Iean l'huillier,Iean de Montigny,& Enguerrand Parenty,Medecin. Ceux cy feirent leur legation vers les Princes, cõduits de Guillaume Chartier, Euesque de Paris : & estans en l'hostel de ville, annoncerent publiquement que l'intention des Princes tendoit au bienPublic,& à fin que les affaires du royaume fussent plus sagemẽt administrees

ſtrees par le Roy qu'elles n'eſtoient ; & que la cauſe de prendre les armes eſtoit pour la protection des Citoyens,& quant à eux ils deſiroiẽt venir enſemble en la ville Royalle, en laquelle on doit venir demander le iugement des François, & qu'à cette raiſon ils requeroient d'y entrer ſans faire iniure à perſonne. A telles concluſions furent les Pariſiens quaſi ſur le poinct de les accorder. En ces entrefaictes les ſoldats & compagnies, tant de pied que hommes d'armes, que le roy auoit laiſſez en garniſon en ladicte ville, de Paris, & pour la ſeureté & garde d'icelle, feirent monſtre & reueue generalle par les rues : par pluſieurs iournees les Pariſiens ſortirẽt de la ville ſur les Bourguignons par les portes Sainct Anthoine, & Sainct Denis, & touſiours demeuroit quelcun de coſté & d'autre. Les Ambaſſadeurs de Paris furent bannis & enuoyez en exil. Les compagnies de guerre, dont vne bonne partie eſtoient logez à Sainct Marceau (de la nation de Normandie) & eſtoient pour le ſeruice du Roy, l'vn d'iceux par contumelie appella les habitants de Paris Bourguignons, pour cette cauſe eſtant empoigné, fit amende honorable en l'hoſtel de ville, où il fut mené en chemiſe, la teſte nue, vne torche ardante en la main : & apres ſ'eſtre deſdit eut la langue perſee d'vn fer chaut.

Monſtre generale des ſoldats du Roy.

Punition d'vn ſoldat

Les hommes d'armes eſtoient logez dans la religion des Chartreux, où ils firent beaucoup de dommages.

Vne bataille ſe donna à Sainct Marceau, où y en eut beaucoup de prins & d'occis, des deux

parties.

Gardes & feux aux carrefours, pour l'insolence des soldats.

Le Preuost des Marchans assembla les principaux en l'hostel de ville, où fut ordonné que de nuict on feroit de grãds feux aux carrefours de la ville, & que chacũ en son quartier feroit le guet en armes, pour contreuenir à l'insolence des soldats, logez par les maisons de la ville, qui se vantoient d'estre seigneurs des biens meubles de chasque hostel.

Apres que la paix fut faicte entre le Roy & les Princes, les Parisiens luy feirent vn banquet sumpteux en l'hostel de ville, où le susdict Roy rendit graces aux Bourgeois, de ce qu'ils estoiẽt demourez en foy permanente enuers luy, & leur donna de grands priuileges, à sçauoir, que les Bourgeois de Paris, ne doiuent estre contraincts à loger par fourrier.

Priuileges des bourgeois.

Que nul ne peut empescher ne retarder les viures & marchandises qu'on ameine à Paris.

Que les Bourgeois de Paris, ayans fiefs ou arrierefiefs sont exempts d'aller, enuoyer, ou contribuer au ban & arriereban.

Qu'iceux Bourgeois ne sont tenus respondre, ny ne peuuent estre traits hors les murs & clostures de Paris.

Ce pendant que le Roy seiournoit à Paris, il donna la garde de la Preuosté de Paris à Robert de Touteuille cheualier, & en deposa Iaques de Villiers. De Iean de Nanterre premier President, il le crea second, & donna le prémier lieu à Iean d'auuet: puis esleut aucuns citoyẽs de Paris pour ses conseillers. Toutes ces choses furent faictes

l'an mil quatre cens soixante cinq.

L'an mil quatre cens soixante six, par l'expres commandement du Roy, & en sa presence, les Parisiens firent monstre des gens de guerre, pour sçauoir quelle force auoit cette grande ville, & sortirent par la porte Sainct Anthoine, auec les enseignes desployees, furent trouuez en nombre soixante & dix mil hommes, aptes aux armes. *Les monstres des habitans de Paris.*

De rechef fit faire vne autre monstre des habitans de Paris, lesquels sortirẽt par la porte Sainct Anthoine, en la presence des ambassadeurs d'Arragon, lesquels furent nombrez cent quatre mil en armes. *Autres monstres.*

Le Roy Loys onziesme, fit faire la Chapelle du Palais, où on chante la Messe de messieurs les Presidens, & y mit les Images de sainct Charlemaigne, & Sainct Loys, qu'il fit oster hors de leurs places & y en mit d'autres. Aussi il feit faire son effigie, à genoux, deuant l'Image nostre Dame, dedans la salle dudit Palais. Il commanda aux Parisiens de celebrer la feste Sainct Charlemaigne, & fonda perpetuellement à la saincte chapelle vne Messe par chacun iour, en l'honneur de Sainct Iean. *Chapelle qui est à la grand salle du Palais.*

L'an mil quatre cens soixante vn, la maison & religion des Beguines, pres les Celestins, fut restauree & restablie de neuf, & fut nommee l'Aue Maria. Leans furent mises les Sœurs de Saincte Claire, de l'obseruance de Sainct François. *Conuent de l'Aue Maria.*

L'an mil quatre cens soixante seize, le dixneufiesme iour de Decembre, messire Loys de Luxẽbourg Comte de Sainct paul, & Connestable de *Iustice de deux grans Princes.*

France, fut decapité en la place de Greue, & ſon corps enterré aux Cordeliers. Auſſi l'an mil quatre cens ſeptante & ſept, le vingt quatrieſme iour d'Aouſt, Iaques d'Armignac, Duc de Nemours, fut decapité en ladicte ville, & ſon corps enterré audict conuent.

Vn clocher bruſlé. L'an mil quatre cens quatre vingts trois, le clocher Saincte Geneuiefue, qui auoit duré neuf cẽs ans, fut entierement bruſlé de la foudre du Ciel.

Aßiette des poſtes. En ce meſme temps, l'aſſiette des poſtes, & les logis à trouuer cheuaux pour courir, furent premierement ordonnez en France par le ſuſdict Roy.

Inſtitution des Cheualiers de l'ordre L'an mil quatre cens ſoixãte neuf, le Roy inſtitua & crea les Cheualiers de l'ordre Sainct Michel.

Edifices ſous le Roy Charles huictieſme, punition d'vn ſacramentaire, fondation des Colleges de Montagu, de Clugny, du Pleßy, & du college de Marmoutier, inſtitution des Filles Penitentes, desbordement du fleuue de Seine, & erection de la Chambre du Threſor.

CHAP. XXIII.

Le 56. roy de France.



Harles huictiéme, fils de Loys, cinquãte ſixiéme Roy, ſucceda à ſon pere. L'an du monde cinq mille quatre cens quarante trois, de Ieſus Chriſt, mille quatre cens octante trois. Il regna quatorze ans : Au moys de Iuin fut ſacré & couronné Roy, ayant preſque quatorze ans d'aage, il fit ſon entree à Paris l'an mil quatre cens quatre vingts & quatre.

L'an mil quatre cens quatre vingtz cinq, fut commencé à bastir l'hostel assis entre la chambre des Comptes & la maison du Roy, sur le chemin par où on va en l'Isle du Palais, ainsi qu'il est escrit en lettres d'or & dazur dessus l'vne des portes dudict hostel. *Bastiment faict.*

Les lettres d'Or dient l'annee,
Que l'œuure fut encommencee.
Au temps du Roy Charles le huict
Cestuy hostel si fut construit.

Les lettres d'or nombrales de ce distique, sont,

V. M. V. I. C. L. L. C. V. I. L. I. V. C. V. I.

Punition d'vn sacramentaire. L'an mil quatre cens quatre vingts treze, Iean L'anglois, prestre Heretique, osta l'Hostie & le calice de dessus l'Autel où on chantoit Messe, en la chapelle Sainct Crespin & Crespinian, dans la grand Eglise de Paris, & la jetta par terre: L'iniure reparee enuers Dieu à la possibilité & deuotion des hommes, mesmement du clergé, le sacramentaire fut degradé & bruslé au marché aux pourceaux. Iean Standon, Docteur en Theologie, se mit en deuoir de le pouuoir conuertir.

L'an mil trois cens quatorze, par reuerend pere Gilles Esselin, Archeuesque de Rouan, sorty de la maison & famille de Montagu, autremēt nommé Listenoys: cestuy acheta la place, de l'Abbé & conuent Sainct Geneuiefue du Mont, auec tous les cens & dependances d'icelle, sauf qu'il paya quelque petite somme annuelle pour recognoissance: cette maison d'estude s'appella vn long *Premiere fondation du College de Mōtagu.*

tẽps des Eſſelins, & depuis, la couſtume luy donna le nom de la famille de laquelle le fondateur eſtoit deſcendu, & la nomma l'on le College de Montagu.

Seconde fondation.

Or cette premiere fondation aneantie, la ſeconde aduint l'an de grace mil trois cens nonante huict, ſous vn Cardinal, Eueſque de Laon, & ſorty de la race du premier fondateur, lequel y mit ſix bourſiers, & mourant, donna la charge de cecy à l'eueſque d'Eureux qui feit ſes ſtatuts que les bourſiers deuoient garder, les ſoumettãt à la viſitatiõ & reformation de meſſieurs les chanoines noſtre Dame de Paris, & des Chartreux.

Iean Standoc inſtituteur des Capettes de de Mõtagu.

La troiſieſme fondation, ou reſtauration de celle maiſon collegialle fut faicte l'an de noſtre Seigneur mil quatre cens octante, par vn principal nommé Iean Standocq, homme de ſaincte vie, Docteur en la ſaincte faculté de Theologie, & ſeigneur de Villette: ceſtuy fut le premier qui inſtitua l'ordre des pauures de Montagu, qu'on appelle Capettes receuant & nourriſſant les pauures qui abordoient & les faiſant inſtruire aux lettres. Mais ſon reuenu ne ſuffiſant pour la nourriture de ſi grand nombre de pauures eſtudians, qu'il aduint que, l'an de grace mil quatre cens nonante deux, meſſire Loys Grauille, Admiral de France, ſoulagea l'indigence des pauures de Montagu, & feit baſtir le corps d'hoſtel où eſt la chapelle, & donna deniers, tant pour renter le college, que pour baſtir le reſte qui eſtoit en ruine.

L'Admiral de Grauille.

College de Clugny.

Entre les colleges fameux de Paris, pour les religieux ſainct Benoiſt, à eſté celuy de Clugny, le-

quel fut fondé l'an de noſtre Seigneur mil deux cens par Iuon, premier du nom, & Abbé de Clugny, lequel achettant la place, où ſe college eſt aſſis pres la rue de la Harpe & la porte Sainct Michel, laiſſa à ſon ſucceſſeur, qui auſſi ſ'appelloit Iuon, ou Yues, du nom, le moyen & la charge de baſtir le ſuſdict College, comme il feit, dediant l'Egliſe en l'honneur de la vierge Marie, & y baſtiſſant le cloiſtre en partie, le chapitre & la Bibliotheque. Au reſte ne faut eſtimer que tout le corps de cette maiſon ne fut edifié par les Abbez ſuſdicts, ains y auoit des baſtimens anciens, & cecy des le temps des Romains, & des premiers ſeigneurs Gaulois, ainſi que l'antiquité du lieu le demonſtre.

College du Pleſſy.

Ce College du Pleſſy fut auſſi fondé en la rue Sainct Iaques, preſque du meſme temps que la premiere inſtitution de Montagu : faut ſçauoir qu'en l'an de noſtre Seigneur mil trois cēs vingt deux, il y eut vn bon ſeigneur nommé Geoffroy du Pleſſy Notaire du ſainct Siege Apoſtolique de Rome, & Secretaire du Roy Philippes, ſurnōmé le Long, Roy de France, & de Nauarre, lequel au moys de Ianuier ſous le pontificat de Iean, vingt deuxieſme, & par l'authorité d'iceluy, fonda le college ſuſnōmé, & le doüa des rentes contenues à la fondation, & depuis ſ'alla rendre religieux de l'ordre Sainct Benoiſt, à Marmoutier, lez Tours, il fonda auſſi le college en la rue ſainct Iaques, qui porte le nom de ladicte Abbaye de Marmouſtier, & eſchantilla les richeſſes de ſa premiere fondation, pour en auātager la ſecōde.

College de Marmouſtier.

Conuent des filles repenties.

L'an mil quatre cens quatre vingts & douze, par la predication de Iean Tisserant, Cordelier, fut commencé, à Paris, l'ordre & religion de la Magdelaine, des femmes & filles pechereſſes cõuerties à penitence, & leur fut donnee la maiſon d'Orleans: elles ſont de preſent appellees Les filles repenties, mais de preſent on les a miſes où eſtoit l'Abbaye Sainct Magloire, à la rue Sainct Denis, & les religieux ont eſté (ainſi que dict eſt) trãſportez hors la ville, en l'Egliſe Sainct Iaques du haut pas.

Desbordement de la riuiere de Seine.

L'an mil quatre cens quatre vingts ſeize, le fleuue de Seine ſe deſborda iuſques dans la rue & maiſons de la Megiſſerie, & autant ailleurs, en ſorte que le lieu de la vallee de miſere eſtoit couuert d'eau iuſques à la porte de Paris: pour ſouuenance de cela, fut engraué dans vne pierre eſtant à vne maiſon faiſant le coing de la megiſſerie en ladicte vallee ce que ſ'enſuit.

Mil quatre cens quatre vingts ſeize,
Le ſeptieſme iour de Ianuier
Seine fut icy à ſon aiſe
Battant le ſiege du piller.

Depuis ce temps lá, les maiſons de la vallee de miſere, aboutiſſans deuant Sainct Leuffroy ont eſté baſties: parauant c'eſtoit voirie.

Chambre du Threſor erigee.

Iceluy Roy, Charles huictieſme, erigea la chãbre du Threſor à Paris, dans l'enclos du Palais, & y mit cinq Conſeillers.

Le Roy François premier en a depuis creé trois

autres, qui ſont le nombre de huict, il en eſt plus amplement traicté au chapitre où il diſcourt du parlement de paris.

Du Roy Loys douzieſme, & de ſes ordonnances, la ruyne & reedification du pont noſtre Dame, decoration de la grand chambre de Parlement, edifices de l'hoſtel de la chambre des Comptes, & de la fondation du conuent des Minimes, pres Paris.

CHAP. XXIIII.

LOYS douzieſme, comme le plus prochain, ſucceda à la couronne apres Charles huictiéme, & fut le cinquante ſeptieſme Roy de France. L'an du monde cinq mil quatre cens cinquante neuf. De Ieſus Chriſt mil quatre cens nonante ſept. Il regna dixſept ans, & fut ſacré à Reims, le xxvij. iour de May, ſon entree fut faicte à Paris le Lundy ſecond iour de Iuillet. ***Du 57. roy de France.***

Le ſuſdict Roy fit pluſieurs ordonnances pour la reformation de la Iuſtice, & interpreta les priuileges des eſtudes des Eſcoliers. Toutesfois l'vniuerſité ſentant ſa liberté greuee, fit pluſieurs remonſtrances en Parlement, pour modifier les ſtatus Royaux, & à ce qu'ils ne fuſſent publiez en icelle Cour: laquelle nonobſtāt telles remonſtrances proceda à la publication, dont les Eſcoliers irritez firent congregation aux Bernardins, où fut conclud que defence ſeroit faicte à tous regens de colleges, maiſtres & maiſtreſſes d'eſcolles, de ne tenir eſcolles dans Paris, aux Pre- ***Ordonnances pour les Eſcolliers.***

dicateurs de ne prescher, & aux Medecins de ne subuenir aux malades.

Dequoy le Roy grandement courroucé vint à Paris accompagné degensd'armes,ayant chacun l'arc tendu en la main , & le lendemain seant en Parlement confirma ses ordonnances.

Cheute du pont nostre Dame.

L'an mil quatre cens quatre vingts dixneuf, le Vendredy deuāt la Toussaints,vingt cinquiesme iour d'Octobre,le pont nostre Dame assis sur pieux auec soixante maisons dessus edifiees en tresbel ordre,&de mesme hauteur,vne heuredeuant midy tresbucha dedans la riuiere deSeine:quatre vingtsdeux ans apres auoir esté basty.Vn maistre charpentier ayant anōncé la future cheute à Iean Papillon , Lieutenant criminel , le denonça à la Cour de Parlement,laquelle ordōna ledict Lieutenant Cōmissaire, pour faire vuider les habitās: lesquels effrayez de si soudaine ruyne & perte de leurs biens & personnes,chacun se hastoit d'emporter ce qui luy appartenoit:Gardes furent mises aux deux bouts du pont pour empescher la voye aux passans à ce que nul ne tōbast au peril. A la cheute d'iceluy le cours de Seine fut arresté, & remonta contre mont dont quelques filles, estans en Glatigny,furent noyees: autres plus curieux de leurs biens que du salut de leurs personnes,perirent auec leurs meubles.Iaques Piedefer Preuost des Marchans , & les Escheuins furent emprisonnez en la Conciergerie du Palais , par ordonnance de la Cour , tant pour gratifier le peuple,qui se plaignoit de son tresgrand interest aduenu par leur faute, que pour chastier leur ne-

Filles noyees.

Le Preuost des Marchands emprisonné & priué de son office.

gligence, pour laquelle ils furent taxez & condamnez en grosses amendes, & priuez de leurs offices. La longueur de ce pont estoit de soixante & dix pas & quatre pieds, la largeur de dixhuict pas. Il estoit soustenu en sa largeur de dixsept ordres de pieux & chacun ordre de trente pieux, chacun desquels auoit de grosseur vn pied en diametre, & en rondeur & circonference trois pieds & vn quart. Il se treuue au liure noir du Chastelet, lettres par lesquelles ledict pôt nostre Dame est donné à la ville de Paris, reserué au Roy le fonds de terre, la iustice haute, basse & moyenne, & qu'il n'y demeurera Changeurs ny Orfeures, auec obligation à icelle ville de le soustenir à ses despens.

Liure noir de Chastelet de Paris

Depuis ce temps là iceluy pont a esté cõstruict & reedifié tout de pierre de taille, faisant six grãdes arches esgalles, dont les pilastres estans de la largeur du pont sont fondees sur pilotis, & sont renforcees des deux costez, selon le cours de l'eau en triãgle, faisant vne pointe pour empescher & rompre les glaces & autres choses qui pourroient porter nuysance. Dessus sont edifiees par symmetrie & proportion d'architecture soixãtehuict maisons, toutes d'vne mesure & mesme artifice, de pierres de tailles & brique, chacune contenant cellier ou caue ouuroir, gallerie derriere, cuisine, deux chambres, & grenier: & aux maisõs qui sont sur les pilles, il y a caue, & est chacune escrite selon le nombre de son rang en lettres d'or.

Le pont nostre Dame reedifié fondé sur pilotis.

Au milieu d'iceluy, qui est haut, sont les images de costé & d'autre de nostre Dame & Sainct De-

nis,auec les armes de la ville. Il eſt paué ainſi que les rues, comme auſſi ſont les autres ponts, en ſorte que les paſſans eſtrangers penſent eſtre en terre ferme. Brief,quant à la ſtructure des ponts, c'eſt le ſeul chef d'œuure de toute l'Europe, ſous l'vne des arches eſt eſcrit ce diſtique.

Iucundus geminos poſuit tibi Sequana pontes,
Hunc tu iure potes dicere pontificem.

Le conducteur de cét œuure fut vn Cordelier Veronois, nommé *Ioannes Iucundus*, fort ſçauant architecte, & qui a auſſi mis au deuant des Commentaires de Ceſar les figures qui y ſont.

Soit memoire,que le Samedy dixieſme iour de Iuillet,mil cinq cens & ſept,enuiron ſept heures de ſoir: Par noble homme Dreux Raguier,Eſcuyer,ſeigneur de Thiõuille,Preuoſt des Marchãs, & ſire Iean le Lieure, Maiſtre Pierre Paulmier, Nicole Seguier, & ſire Hugues de Neufuille, Eſcheuins de la ville de Paris:fut aſſiſe la derniere pierre de la ſixieſme & derniere arche du pont noſtre Dame à Paris, & à ce faire eſtoit preſent grande quantité de peuple de ladicte ville, par lequel pour la ioye du paracheuement de ſi grande & magnifique œuure fut crié Noé, & grand' ioye demenee,auecques Tompettes & Clairons qui ſonnerent par longue eſpace de temps.

Le pont noſtre Dame acheué.

Le Ieudy vingtcinquieſme iour de Nouembre mil cinq cens vng, fut faict l'entree de l'Archeduc Comte de Flandres, & de Madame d'Eſpaigne ſa femme,à Paris & fut logé en l'hoſtel de Monſieur de Clerieux,pres des Auguſtins:le Dimenche enſuiuant apres auoir veu proceſſions

du Recteur qui furent au monastere des Augustins s'en alla ledict Archeduc.

Le douziesme iour de Decembre audict an furent faites processions generalles pour la paix faicte entre le Roy & ledict Archeduc.

Le dixseptiesme iour de Feurier mil cinq cens vn le Cardinal Archeuesque de Rouan Legat en France fist son entree Paris.

Le vingt septiesme dudict moys & an y eust emotion & mutinerie entre l'ordre des Iacobins & Cordeliers qui fut pour la reformation faicte par monsieur le Legat.

Du dixiesme iour de Mars ensuiuant fut prõnõcé l'arrest desdits Iacobins par lequel la Court à mis & met les appellations au neant sans amende & despens & ordõné que la sentence de monsieur le Legat seroit executee selon sa forme & teneur nonobstant oppositions ou appellations quelconques & que lesdits Iacobins excommuniez seront absouz en obeissant : sans preiudice du droict pretendu par l'Vniuersité de Paris, nonobstant ledict arrest, les Escolliers & autres entrerent audict conuent, meirent hors d'iceluy & chasserent frere Iean cleret & quelque autres religieux tenant de force ledict lieu: Et à ceste cause fut enuoyé le Preuost de Paris ou ses Lieutenans, accompagnez de Sergens, la compagnee du Guet & autres Archers de ville, le tout és fins de donner ordre aux rebellions des Iacobins & Escolliers.

Le dernier iour de Iuillet cinq cens deux fut chantee Messe en l'Eglise Sainct Germain Lau-

xerrois par vn Prestre Grec de nation, sa Messe dura l'espace d'vne grand heure il fallust allumer par trois diuerses fois la torche.

Le Vendredy vingt septiesme iour d'Aoust mil cinq cens trois, feste de Monsieur S. Loys, ainsi qu'vn ieune prestre de la Saincte Chapelle disoit & celebroit messe en monstrant la saincteHostie vn ieune clerc escollier de l'aage de vingt deux ans, natif d'aupres d'Abbeuille nommé Emond de la fosse, tenant la torche ou cierge & la chasuble du prestre, se leua & alla oster l'Hostie entre les mains du prestre qui la leuoit & monstroit, la serra & brisa entre ses mains, incontinent fut pris battu & trainé hors de l'Eglise & iusques a bas des degrez sur le paué on luy fit deserrer la main & oster ladicte Hostie, & en tomba plusieurs petites pieces sur le paué qui furent amassees par gens d'Eglise.

Le dimenche vingt septiesme dudict moys fut fait procession generalle le Ieudy trente & vng iour ensuiuant fut commandé ieusner & fut deffendu de mãger chair pour ce iour, le vendredy premier iour de Septembre furent faictes processions par toutes les paroisses, portant le S. Sacrement, & toutes les rues furent tendues & tapissees ainsi qu'vn iour de la feste Dieu: le tout affin de prier Dieu, & pour reparer l'offence.

Le Mecredy sixiesme iour de Septembre ledict Emõd de la fosse heretique, par arrest de la court fut trainé sur vne claye au cul d'vn tõbereau depuis l'huys de la consciergerie iusqu'au bout des degrez de la Saincte Chapelle, & la il eust le

poing dextre coupé & mené au marché aux pourceaux ou on luy cuida couper la langue, il insista fort, fut bruslé tout vif sans confession ny recognoissance, iaçoit qu'il fut assez admonnesté par Monsieur Standum, & autres gens de bien qui ny sceurent mettre remede.

Le Mecredy 20. iour de Nouembre mil cinq cens quatre, La Royne fit son entree à Paris pour la seconde fois : elle auoit fait ia entree du temps de son premier mary le Roy Charles.

L'an mil cinq cens cinq fut tué le Duc d'Albanie aux ioustes qui se faisoient en la rue Sainct Anthoine.

Audit an en Auril apres Pasques fut plaidé: touchant le different meu entre le conuent des Cordeliers & le Preuost des Marchans de la ville de Paris pour le parlouer aux Bourgeois de Paris.

L'an mil cinq cens six, le siege & iurisdiction du Preuost de Paris, séant au chasteau du Louure, à cause de la ruyne des edifices du grand Chastelet, fut remise & restablie audict chastelet: lequel a esté reparé, tant des amendes prouenantes de Parlement, que de celles dudict chastelet : c'est la grand'salle où sont les Procureurs, le deuant de laquelle aboutit vers Sainct Leufroy, où sont les images de nostre Dame, d'vn Roy & d'vne Royne, le dessous est vouté par dessus le chemin publique de ceste salle, on va dedans vn autre bastiment, faict de brique, faisant le coing comme on descend en la vallee de misere, lequel a esté acheué l'an mil cinq cens cinquante : où est la Chambre des Commissaires.

Regnant ledict Loys douziesme, la grand'châbre de la Cour de Parlement, où sont plaidees les appellations verbales, fut sumptueusement decoree & enrichie d'or fin & d'azur, distinctement separez, selon les images, armoiries, frizures medalles, ouurages antiques, crotesques, manequins, bordures, & autres especes de figures entaillez à demy bosse, voyez au passage où il traite du Parlement.

A l'entree d'icelle chambre est la figure d'vn lyon doré, ayant la teste baissee contre terre, & la queuë entre les iambes, signifiant que toute personne tant soit grande en ce Royaume, doit obeyr & se rendre humble sous les Loix & iugemens de ladicte Cour.

Ledict seigneur Roy, fit edifier la Chambre des Comptes, ouurage tresmagnifique & excellent edifice: sur le deuant de laquelle se presentent en veuë cinq images, la premiere est Temperance, laquelle tient vn horloge & des lunettes, sous elle est escrit.

Temperantia. Mihi spreta voluptas.

La seconde est prudence, laquelle tient vn miroir & vn crible, dessous est escrit:

Prudentia. Conciliis verum speculor.

La tierce est Iustice, tenant vne balance & vne espee, & est escrit dessous elle:

Iustitia. Sua cuique ministro.

La quatriesme est force, qui embrasse vne tour, & tient de l'autre main vn Serpent, & est escrit sous ses pieds:

Fortitudo. Me dolor atq; metus fugiunt.

L'image

L'image du Roy est au milieu des quatre, vestu d'vn manteau royal, & tient en vne main le sceptre du Royaume, & en l'autre la main de Iustice: Au dessous est escrit.

Ludouicus huius nominis duodecimus, anno suæ ætatis XLVI.

Plus bas est ce distique.

Quatuor has comites foueo, cœlestia dona Innocuæ Pacis prospera sceptra gerens.

Dessus le portail du premier perron des grands degrez de ladite châbre sont les armes de France, au dessus d'vn porc espic couronné par deux cerfs volans, & au dessous est escrit.

Regia Francorum probitas. Ludouicus honesti,
Cultor, & ætherea religionis apex.

Ledict seigneur Roy Loys douziesme acheta la maison peinte des gestes d'Hercules, pres des Augustins, laquelle auoit esté edifiee par vn Gentil-homme de Flandres, nommé Aluin, en ce lieu y auoit iadis vne voirie, le Roy François la donna depuis à messire Anthoine du Prat, Chancelier de France. *L'hostel d'hercules.*

Le conuent & monastere des Freres Minimes, dits les Bons-hommes, de l'ordre de Sainct François de Paule, Italien, qui viuoit du temps du roy Loys vnziesme, fut commencé à bastir de neuf, au regne du Roy Loys douziesme, l'espouse duquel Anne de Bretaigne, & parauant femme du Roy Charles huictiesme, donna la place, qui estoit l'ancien hostel de Bretaigne, dict Nigeon, pres le village de Chaliot, à vne lieue de Paris: l'Eglise dudict lieu fut bastie sous le Roy Fran- *Conuent des Freres Minimes, pres Paris.*

çois premier, au portail de laquelle au dessous de l'image nostre dame de pitié, sont escrits ces vers.

Virgo expers naui & primeuæ nescia culpæ,
Quæ Dominum ancilla & filia nixa patrem,
Hæreseôn pestes scelerun contagia mundo
Hæc tibi diuina luce secare datum est.

Au dessous sont deux armoiries ou escus, l'vn de France & l'autre de Bretaigne, & ces deux lettres, K. L. & plus bas les vers qui s'ensuyuent.

Annæ felicis monimenta Britannica fulgent,
Octaui & Caroli & Lodoici lilia Regum.
Quorum animas sanctis precibus perducat ad astra,
Christus, qui viuis Rex est, iudéxque sepultis.

En ce temple, dans vne chapelle, est l'effigie d'vne Dame, à genoux sur vn tombeau, representant l'espouse d'Anthoine du Prat, iadis Chancelier du Roy François premier, & depuis le trespas d'icelle Cardinal & Legat en France : au dessous sont escrits ces vers.

Quis dedit hæc si quis quærat: mihi grata secundi
Munera suut nati qui tegit ossa lapis,
Nobilis & generosæ matronæ, Franciscæ Veyni Epitaphium.
Hic Francisca tegor, clari quæ coniugis Vxor
Fœlix prole fui, & sanguine clara meo.
Me pietas cælo & terra dat viuere proles,
Vitam ergo geminam mors dedit vna mihi,
Sex animam post lustra Deo, quam præbuit ille,
Restitui: & tellus, quæ dedit ossa tenet.

Le douziesme iour de Iuillet mil cinqcens septante huict, fut dediee ladite Eglise des Freres

Minimes auec les ceremonies, en tel cas requises, où il assista grand nombre de peuple.

Du regne du Roy François premier du nom, & aucuns actes d'iceluy, de l'Image nostre Dame de Souffrance, du deluge Sainct Marceau, entree de la Royne, edifice de Sainct Eustache, du bastiment de l'hostel de ville, procesion du Roy, augmentation de l'hostel Dieu, ruyne de la Tour de Billy, fondation des Colleges de Cambray, Escolles de Picardie, College sainct Michel & du Mans. Institution des Enfans-Rouges, entree de l'Empereur à Paris, de plusieurs Eglises, Sainct Seuerin, Sainct Iulian le pauure Sainct Cosme & saint Damian, & de S. Iaques de la Boucherie.

CHAP. XXV.

FRançois de Vallois, comme le plus prochain succeda au Roy Loys, & fut sacré Roy de France, estãt le cinquante huictiesme qui regna sur les François. L'an du mõde cinq mil quatre cens septante six, de Iesus Christ, mil cinq cens quatorze. Il regna trente deux ans, il fut sacré Roy à Reims, le vingt v. iour de Ianuier. Il me seroit bien impossible d'escrire iusques à suffisance les choses qui ont esté faictes auant ma naissance, quand ie ne puis selon le deuoir reciter ce qui est aduenu de mon temps en cette ville de Paris: neãtmoins en procedant sommairement, ie diray ce qui appartient à l'ordre de nostre histoire, ainsi que le subiect de la matiere s'y offrira.

François 58. Roy de France

Le susdict Roy premier du nom, au commen-

Confirmation des priuileges des marchans.

cement de son regne à confirmé & authorisé toutes les libertez, franchises & priuileges, tant de l'hostel de la ville, preuosté des Marchans, que de l'Vniuersité de Paris : comme il appert par les ordonnances & edicts dudict seigneur : il fit son entree à Paris l'an mil cinq cens quatorze.

Anglois en France.

L'an mil cinq cens vingt-trois, les Anglois estans en Picardie, les cloches ne furent sonneesle iour des Trespassez dans Paris, & furent les chaisnes tendues, & guet ordonné parmy la ville, tant à cette cause, que pour la crainte des boutefeux.

Trenchees faits hors les faux-bourgs.

Monsieur de Vendosme, Gouuerneur de Paris & de l'Isle de France, fit faire des trenchees hors les fauxbourgs depuis les fossez sainct Honoré, iusques à ceux de Sainct Martin : & pour seureté de la ville, furent leuez parmy le peuple deux mil auenturiers.

2. mil auenturiers leuez.

Don fait au Roy. L'eau fort grande.

L'an mil cinq cens vingt six, les Parisiens firent present au Roy de cent cinquante mille francs, pour la deliurance de messieurs les enfans, estants en Espaigne. En cét an le quinziesme iour de May, la petite-riuiere de la ville & fauxbourgs Sainct Marcel, s'efla de telle maniere, que la plus part des rues dudict fauxbourgs & les maisons iusqu'au deuxiesme estage estoient dans l'eau. On l'appelle la riuiere de Bieure, & est seule naturelle propre à faire la vraye & belle couleur d'escarlate.

De l'Image nostre Dame d'argent.

L'an mil cinq cens trente-huict, le dernier iour de May, vn heretique rompit & coupa la teste à vne image nostre Dame, estant derriere le petit sainct Anthoine : pour reparation duquel scan-

dalle,le roy Frãçois vint en procession,à pied iusques audict lieu, auquel il assit vne autre image toute d'argent,luy accompagné de grands Princes,Seigneurs,& Cardinaux deFrance.On appelle encor icelle image nostre Dame d'argent : & celle de pierre,àlaquelle l'iniure auoit estéfaicte, est gardee en grande reuerence en l'EgliseS.Geruais,on la nomme nostre Dame de souffrance.

En cette mesme annee,Madame Renee,fille du Roy Loys douziesme,fut espousee au Duc deFerrare en la Saincte-chapelle. Le festin fut faict au Palais. *Mariage de madame Renee.*

En ce mesme temps le Herautde l'Empereur fut receu en la grande salle du Palais, & pour ce faire le Roy fit dresser sur la table de marbre vn Theatre pour luy,& ceux de son sang. Ledit heraut ne fut ouy pource qu'il n'auoit lettres de la part de son maistre. *Vn Heraut receu au palais.*

Audict an fut acheué de bastir le College du Mans, l'an mil cinq cens vingt-neuf au moys de Decembre, trespassa Iean de Selua,President en Parlement. Il fut inhumé à Sainct Nicolas du Chardonneret,où on lit ainsi son Epitaphe. *College du mans.* *Sainct nicolas du Chardonneret.*

D. O. M.

Ioanni Seluæ, Parisiensis, Senatus amplissimi Galliæ ordinis præsidi summo, magnæ probitatis atque integritatis viro, dèque Repub. in qua per multos honoris & dignitatis gradus, cùm eos propter incredibilem eius moderantiam non concupiuisset, adeptus est bene merito. Apud insubres anglos atque hispanos cum de reb. maximis ad eos missus esset, ob exmiam eius in administrandis negotiis, prudentiam, cæteràsque non vulgares virtutes,

præcognito valdéque laudato Regi mano francisco, à quo in sanctius atque interius consilium assumptus est, ob exploratam difficlimis atque grauiss. temporib. fidem eius & industrian grato atque probato, Cecilia que buxia bonæ bonis prognatæ, castæ pudicæ, ac liberaliter ab illis dum vixerunt educati parentibus opt. atque chariss. P.

College de Cambray. Il y a plusieurs autres colleges, comme celuy de l'Aue Maria, dit d'Vrbant, celuy de la Mercy, de Calamber, les trois Euesques, où se font les leçõs ordinaires des Lecteurs royaux, instituez par le grand Apollon Gaulois, François premier du nom, pere & restaurateur des bonnes lettres, le College de Triguier, les Colleges de nostre Dame, de Caluy, Harcourt, des Thresoriers, Iustice, Seez, & Narbonne, le College Mignon, Sainct Denis, & celuy de Maistre Geruais, puis les Escolles de Picardie, Normandie, Allemaigne & France, où se font les actes des maistres és Arts, leur determinances, & autres telles ceremonies propres pour honnorer ceux qui font leur deuoir à l'estude, & à fin d'encourager les autres à faire le semblable: ne veux oublier les Colleges de Tornay, des Lombards, de Boisy, de Baieux, des Allemans, de Saincte Barbe, & Coqueret qui est de la fondation de feux de bonne memoire messieurs Simon, & Robert du Gast, freres, Docteurs en Decret. *Escolles de Picardie.*

College S. Michel. Ie ne laisseray en arriere le College de Senac, dit de Sainct Michel, fondé par les Seigneurs de la maison illustre de Pompadour, lesquels en sont les patrons & collateurs, & pource faut que

le Principal & Procureurs ſoient Limoſins, d'autant que le lieu eſt affecté à ladite nation.

L'an mil cinq cens trente, fut abatue & demolie la fauce porte Sainct Martin au moys de Septembre : auſſi furent les autres fauces portes dõt il eſt traicté cy deſſus. Audict an le cinquieſme iour de Mars, Eleonor ſœur de l'Empereur, & eſpouſe du Roy François, fit ſon entree à Paris. *Entree de la Royne.*

L'an mil cinq cens trente, le Capitaine Maclou fut executé à Paris, lequel auoit aſſemblé de ſept à huict mil hommes, portans armes, tous brigãs, larrons & voleurs qui faiſoient infinis maux en Aquitaine.

Le ſuſdict Roy ayma toutes bonnes lettres & ſciences, inſtitua à Paris leçons publiques par gẽs doctes, en langue Hebraique, Grecque, & en Mathematique, Philoſophie Eloquence: auſquels il donna gages honneſtes & ſuffiſans, au moyen dequoy, il rendit l'vniuerſité de Paris tresfloriſſante & opulente és lettres.

L'an mil cinq cens vingt deux le vingt tieſme iour de Iuillet aduint qu'vn larron qui coucha dedans l'Egliſe Sainct Marry, veille de la Magdelaine, print la couppe qui pendoit deſſus le grand autel & la ietta entre la grue & deux pierres à coſté du cœur la ou on maſſonnoit & emporta ce qui eſtoit d'or & d'argent : Poſtea fut prins.

Le Samedy cinquieſme iour de May cinq cens & neuf, fut pendu & eſtranglé au gibet de Montfaucon Verdelet : le Mecredy ſuyuant deſpendu & inhumé.

L'an mil cinq cens trente deux, le dixneufieſme

Bastiment de l'Eglise S. Eustace.

iour d'Aoust, fut la premiere pierre assise par le Preuost de Paris, à Sainct Eustace, pour icelle Eglise estre reedifiee & accreue iusqu'au lieu, dict la Croix neuue. Le commencement dudict bastiment tesmoigne qu'en la perfection d'iceluy, il sera vn des plus excellents de la ville. De l'antiquité d'icelle on dit ainsi. Vn Bourgeois de Paris, nommé Alais, demeurant pres le pont Alais, ainsi dit de son nom, faisant conscience d'auoir esté inuenteur de l'impost d'vn denier sur chasque pannier de poisson, fit edifier vne chapelle dediee au nom de Saincte Agnes, laquelle depuis a esté faicte paroisse & dediee au nom Sainct Eustache. A la miene volonté que les vsuriers & impositeurs, qui de iour à autre s'aduisent de cercher imposts nouueaux, prinssent exẽple à cestuy, les affaires de la France ne se porteroient si mal.

Du bastiment de l'hostel de ville, maison des marchans.

L'an mil cinq cens trente trois, fut commencé le tresmagnifique edifice de l'hostel de la ville de Paris, bastiment tresexcellent en nostre aage, sur le portail est escrit en lettres d'or.

SENATVI, POPVLO, EQVITIBVSQVE PARISIEN. PIE DE SE MERITIS, FRANCISCVS PRIMVS FRANCORVM REX POTENTISSIMVS HAS ÆDES A FVNDAMENTIS EXTRVENDAS MANDAVIT ACCVRAVIT, CONGENDISQVE PVBLICE CONSILIIS ET ADMINISTRANDÆ REIPVBLICÆ DICAVIT, ANNO A SALVTE CONDITA. M. D. XXXIII. IDIBVS IVLII.

INCISVM M. D. XXXIII. IDIBVS SEP-

TEMB. PETRO VIOLA PRÆFECTO DECVRIONVM, CLAVDIO DANIELE, IOANNE, BARTHOLOMÆO, MARTINO BRAGELONIO, IOANNE CVRTINO DECVRIONIBVS.

Dominico cortonensi Architectante.

L'an mil cinq cens trente quatre, aucuns Lutheriens affigerent par les carrefours de la ville de Paris libelles diffamatoires contre le sainct Sacrement de l'austel. Le Roy, pour reparation du crime de leze maiesté diuine, alla en procession, à pied, teste nue, & la torche au poing, apres la saincte Hostie, qu'il faisoit porter deuant luy, depuis la Paroisse Sainct Germain de Lauxerrois iusques à la grand'Eglise, luy accompagné de messieurs ses enfans, & des Princes du Sang. A cette procession furent portees entierement toutes les sainctes Reliques, tant des fauxbourgs que de la ville, & mesmement celles de la saincte Chapelle, ce qui n'auoit iamais esté veu. Et apres le midy, du iour de cette procession furent bruslez six Lutheriens, les compagnons desquels & de semblables sectes deuant & apres finirent leurs iours en grand nombre par le mesme tourment.

Procession où le Roy assista & l'occasion.

L'an mil cinq cens trente cinq, fut peinte la vie du Prophete Helie au cloistre du monastere des Carmes. Audit an, le susdit Roy: pour tuition & deffence de son Royaume fit faire & dresser legionaires, à sçauoir pour le seruir & ayder en ses affaires: à sçauoir, au pays de Normandie vne legion, en Bretaigne vne legion, en Picardie vne legion, en Bourgongne, Champagne & Niuer-

nois vne legion, en Dauphiné & Prouence vne legion au pays de Lyonnois & d'Auuergne vne legion, au pays de Languedoc vne legion, qui sont sept legiõs, & en chacune auoit six mil hommes, & s'en alla le Roy en Normandie & Picardie, pour voir les monstres desdits legionaires.

Salle S. Loys. En ce temps on appropria la salle Sainct Loys, dans le Palais, pour y tenir la chambre Criminelle de Parlement.

L'hostel Dieu à Paris. Aussi en la mesme saison fut acheuee l'augmentation du bastiment de l'hostel Dieu de Paris, du costé de Septentrion, des biens de monsieur Anthoine du Prat, Chancelier de France, l'effigie duquel est à genoux auec celle du Roy François, au deuant de l'edifice.

Remparts à l'entour de la ville. L'an mil cinq cens trente six, le dernier iour de Iuillet, furent commencez les ramparts, fossez & tranchees, pour enclorre les Faux-bourgs & la ville de Paris, par le commãdement de reuerend pere en Dieu Iean du Bellay Cardinal, Euesque & gouuerneur d'icelle ville.

Moynes S. Eloy. En ce temps les Moynes Sainct Eloy furent ostez de ladicte Prieuré, & en leur lieu furent mis Prestres seculiers.

Punitiõ de soudats. Le iour S. Mathieu, 21. de Septembre audict an, pour ce que la compagnie des gẽs de guerre, à pied, qu'on auoit leuez à Paris, pour la deffence d'icelle, n'auoit esté payee, ils rentrerent dans la ville, assiegerent la maison de l'Euesque, & apres quelques efforts en furent prins deux, le pere & le fils, & vng autre tous trois crocheteurs ou portefaits, dont on fit cette Rythme.

L'an mil cinq cens trente six,
Fut pendu le pere & le fils.

Le reste s'esuanouyssant comme fumee, ilz furent penduz & estranglez au Paruis nostre Dame. Ceste leuee fut pour resister au comte de Nansau qui estoit à la coste de Picardie.

Ceste annee, le dernier iour de Decembre, le Roy d'Escosse fit son entree à Paris, & le lendemain, premier iour de Ianuier, il espousa à nostre Dame, Madame Magdaleine, fille du Roy. Le festin fut faict au Palais. *Entree du Roy d'Escosse.*

L'an mil cinq cens trente huict, le dixneufiesme iour de Iuillet, enuiron cinq heures du soir, apres grandes tourmentes, esclairs & vents merueilleux, la foudre tomba sur la tour de Billy derriere les Celestins, en laquelle estoient pres de deux cens caques de poudre à canon, à cause dequoy toute la tour fut embrassee & rompue par la violence du feu, de telle furie que les fondemens furent arrachez du fonds de terre, & les pierres transportees par le poussement du feu, iusques à Sainct Anthoine des Champs, Sainct Victor, au terrain, & dans la ville: & ne demoura en la place aucune forme de tour. Cette demolition gasta tous les iardins, abatit les murailles des Celestins, & toutes leurs verrieres: brisa les maisons d'alentour, tua & blessa plusieurs personnes. Les verrieres de Sainct Paul, de Sainct Geruais, de Sainct Victor, & de Sainct Marceau en tomberẽt par terre, & les poissons sans nombre furent veuz morts sur le fleuue de Seine. *La foudre, sur la Tour de Billy.*

Institution des enfans rouges

En cette annee furent instituez par la Royne de Nauarre, les enfans orphelins, appellez les enfans rouges: & pour leur demeurance fut fondee & edifiee vne maison auec vne belle chapelle, derriere le Temple, qui a esté fort augmentee par les biens faits des Parisiens.

L'an mil cinq cens trente neuf, le premier iour de Ianuier, Charles cinquiesme, Empereur, passant en France, pour aller en ses pays, fit son entree en la ville de Paris, entrãt par la porte Sainct Anthoine, où il fut receu & honnoré par commandement du Roy en triumphes, theatres & appareils de magnificence. Il alla rendre graces à Dieu en l'Eglise nostre Dame, & de là au Palais, où le Roy l'attendoit auec preparation d'vn festin tresopulent.

Cette annee on commença à iouër la Passion, à l'hostel de Flãdres. L'an mil cinq cens quarante trois, Maistre René Gentil, President aux Requestes, fut pendu à Montfaucon.

Fuitte d'aucuns habitans.

L'an mil cinq cens quarante quatre, la ville de Paris receut vne punition diuine: car l'Empereur auec grande armee estant entré en France, vint accompagné de grand nombre d'hommes, iusques à Chasteau Thierry, à raison dequoy, aucuns habitans de Paris transporterent eux & leurs biens, és autres bonnes villes fermees. Ceux qui demeurerent dedans, la plus part artisans, gens de mestier, se mirent en armes, & firent monstres en la presence du roy: mais, la grace à Dieu, on n'eut aucun besoing de les mettre en campagne, parce que l'Empereur se retira. Alors le tableau, estant

à noſtre Dame de Paris, qui repreſentoit le couronnement du Roy Henry d'Angleterre, en ladicte Egliſe, fut oſté par les Chanoines.

Ie n'ay auſſi trouué les antiquitez des Egliſes Sainct Nicolas, qu'on nomme du Chardõneret, ny de Sainct Iulian le Pauure, & quand à celle de Sainct Yues, elle n'eſt de grande antiquité, puis que le ſainct, au nom duquel elle eſt fondee, n'a pas quatre ſiecles qu'il paſſa de ce monde en la gloire de Paradis. Sainct Yues eſtoit viuant l'an mil trois cens quarante cinq, ſouz le pontificat de Benoiſt douzieſme.

Vous auez encores l'Egliſe parrochialle Sainct Seuerain, fondee au meſme lieu où iadis viuoit ſolitairement le ſainct religieux Seuerain, au nom duquel elle eſt fondee: & eſt l'vne des plus fameuſes & grandes paroiſſes de Paris: de laquel le i'ay recueilli vne Epitaphe digne d'eſtre leue, qui eſt cy apres. *Egliſe S. Seuerin.*

L'an mil ciuq cens quarante cinq, treſpaſſa vn ieune ſeigneur Aleman, eſtudiant à Paris, lequel fut enſepulturé au milieu du cymetiere. Sainct Seuerin, ſon effigie eſt eſleuee ſur ſon tombeau, & à l'entour eſt eſcrit vn tel Epitaphe. *Sepulture eſtans à S. Seuerin.*

En ſouuenance du treſnoble ſang des Comtes de Phriſe Orientale, auſſi pour les dons de grace, tãt de l'eſprit que du corps, de feu noble homme, Ennon de Embda, eſleu Gouuerneur & Satrape de la cité

de Embda, qui ſur le cours de ſes eſtudes fut icy rauy, par mort, en l'aage de vingt & trois ans, au grand regret de ſon pays, & de tous ſes amis: Nobles femmes ſa mere grand & ſa dolẽte mere, ont à leur cher & vnique fils faict dreſſer ce preſent tombeau, en teſmoignage du deuoir de vraye & pure amitié, & certaine eſperance de la reſurrection du corps, qui icy repoſe. Il treſpaſſa l'an de noſtre Seigneur, mil cinq cens quarante cinq, le dixhuictieſme iour de Iuillet.

Il y en a d'autres qui ſont beaux, & en grand nombre tant en ladicte Egliſe que au Cimetiere d'icelle.

Egliſe S. Coſme.

Outre laquelle Egliſe S. Seuerin eſt celle de S. Coſme & ſainct Damian, dans laquelle repoſe les oſſemens de ce grand Docteur Theologien Maiſtre Claude Deſpence, duquel i'ay recueilly ſon Epitaphe.

Nobilißimo piißimo omniſq; diſciplinarum genere cumulatißimo D. Claudio Eſpencæo Theologorũ huius ſeculi facile principi paterno quidam genere ex clarißima Eſpencæ orum materno illuſtri vrſinorum familia orto diuini verbi præconi celeberrimo pauperum patri benignißimo qui cum per xxlvj. Annos continuos in hac

prima omnium academia litteris humanioribus Philosophicis & diuinis operem cumomnium incredibilia admiratione nauasset A rege Christianißimo Francisco I. melodunum ab Henrico II. Bononiam Francisco II. aureliam a Carolo IX. pißia cum religionis cumponendæ ordinamdæquæ nouime inter primos huius Augustißimi, Regni proceres partim legatus partim orator de Re Chriastiana sanctißime doctißimeque disceptasset per multos in sacro sanctam scripturam commentarios edidisset tandem grauißimo calculi morbo diu multumq; vexatus cum omnium principium senatoram nobilium plebe iorumque luctu ac desiderio. Obiit Anno ætatis LX. Die V. Octobris M.D.LXXI.

Guido Gassarus flaminius prior sanctæ fidis apud colu-merios eiusdem amanuensis & per aut annos xvij. negotiorum gestor de Vinctißimus hanc effigiam cum suo elogio piæ domini charißimi & benignißimi memoriæ erigebat & mœreus ponebat Anno M.D.lxxij. Die Vltima Ianuarij.

Des edifices sous le regne du Roy Francois, du quay de la Megisserie, du chasteau du Louure cõmencé à reedifier, de Madric, des Ramparts, de l'augmentation des faux-bourgs, des lieux nobles baillez à bastir, reedification des Eglises, & autres accroissements.

CHAP. XXVI.

SOVS le regne du susdict Roy Fráçois, on ne cessa de bastir dedans la ville de Paris: premierement furent faictes les longues murailles du quay & chaussee de la Megisserie, depuis la vallee de misere iusques à la porte neuue, par dela le Chasteau du *Murailles du quay. La porte neuue.*

Louure, tout le long de la riuiere, ouurage digne d'vne telle ville, pour mettre les bateaux & marchandises en seureté.

Icelle porte neuue fut faicte au lieu où iamais n'y en auoit eu, dont le chemin pour sortir aux champs, fut beaucoup plus brief.

La grosse tour du Louure.

Ledict seigneur, dés l'an mil cinq cens vingtneuf, fit raser la grosse tour du Louure pour spacier & amplifier la court d'iceluy Chasteau: auquel il fit faire de grandes reparations & nouueaux edifices: entre lesquels, vn peu deuant son trespas fit commencer vne grand salle, à la mode des antiques, la plus excellente, selon l'art d'Architecture, qu'on vit iamais: laquelle le Roy Henry second du nom a faict paracheuer, Sur le portail d'icelle est escrit en lettres d'or, sur marbre noir, ce qui s'ensuit.

HENRICVS II. REX CHRISTIANISS. VETVSTATE COLLAPSVM REFICI COEPT. A PAT FRANCICO I. R. CHRISTIANISS. MORTVI SANCTISS. PARENT. MEMOR PIENTISS. FILIVS ABSOLVIT.

An. A. M. D.

Salu. XXXX. RESTI. VIII.

Aux deux bouts d'icelle est escrit,

VIRTVTI
REGIS INVICTISSIMI.

Au chef de ladite salle par dehors tout au haut d'icelle, dans vne auuale, en lettres d'or est escrit.

A B
SOLVT.
AN. SAL.
M. D. L.
V I.

Ledict seigneur fit aussi edifier de neuf, le chasteau de Madric, pres Paris, fit reparer de sumptueux edifices, le chasteau de sainct Germain en Laye, & orna de bastimens excellẽs & ouurages antiques, sa maison de Fontaine-belleau.

Chasteau de Madric.

Par son commandement furent faits les ramparts és portes Sainct Anthoine, du Temple Sainct Michel, sainct Iaques & autres lieux, en l'an mil cinq cens quarante quatre. On fit de son temps ouuerture de la porte de Bussy bastie toute de neuf.

Ramparts faicts à Paris.
Porte de Bussy.

A cette occasion les grands Seigneurs, mesme ceux de la Iustice, & les Bourgeois, firent bastir hors d'icelle porte, & en tout le fauxbourg saint Germain de prez, grand nombre de beaux hostels & riches maisons : & non-seulement en ce lieu, mais és fauxbourgs sainct Victor, depuis çoppeaux iusques à sainct Marceau & fauxbourgs S. Iaques & sainct Michel: tellemẽt qu'ils sont augmentez de moitié. Autant en a esté faict au fauxbourg sainct Denis, sur la montaigne & voirie du grand moulin, qu'on appelle à present la Villeneuue, à la porte de Montmartre, & generalement en tous les fauxbourgs de Paris, continuant par nouuelle rues d'vn fauxbourg à l'autre: car la moitié des terres desdicts lieux ont esté employees en bastimens, de sorte que le tout ensem

ble, nouueau basty, feroit monstre d'vne bien grand ville.

Lieux nobles baillez à bastir.

En ce mesme temps furent baillez à bastir l'hostel de Flandres, où peu parauant auoient esté iouëz les mysteres du vieil Testament : de la Passion & des Actes des Apostres : les hostels de Bourgongne & d'Artois, d'Orleãs à Sainct Marceau, les terres & closture saincte Catherine du val des Escoliers, les terres de derriere les Celestins, l'hostel de la Royne, & derriere sainct Paul, les iardins qui estoient encores demourez derriere & à l'entour sainct Eloy, vne partie de la closture du Temple, & autres lieux.

Eglise S. Estienne

L'Eglise Sainct Estienne du Mont, portoit grande marque d'antiquité, auant qu'on y bastit de nostre temps, & ne la pense point estre de plus recente memoire que du temps premier des Chrestiens qui furent disciples de Sainct Denys apostre de France. Et bien que l'on puisse dire, que s'il y eut eu Eglise la du temps que Clouis y fonda le temple de Sainct Pierre, & Sainct Paul, ce Roy ce fut contenté de surbastir sur celle de Sainct Estienne, si est ce que l'antiquité du vieil bastiment faisoit foy, que cette Eglise est de plus long temps que depuis que l'vniuersité a esté partie en parroisses. Non que ie vueille soustenir opiniastrement ce qui est doubteux, & que ie pretende rien establir par coniecture es choses ou il faut marcher auec pleine asseurãce de raisons, & de preuues, neãtmoins est il aisé a croire que cette Eglise est des plus anciennes de Paris & que des que celle de Saincte Geneuiefue fut bastie, ce

cartier de la ville ſe peuplant, il eſt vray ſemblable que on y dreſſa vne parroiſſe: Entre pluſieurs Epitaphes I'ay recuilly les deux ſuiuantes de l'Autheur des Epitettes François, & de ſes pere mere & frere.

Au Cymetiere de l'Egliſe Sainct Eſtienne.
Epitaphe.

Paſſant ſ'il ne te peut tomber en fantaſie
Que meſme fleche puiſſe occire & donner vie,
Voy ce tombeau ou eſt de la porte enterré
Tombeau d'vn graue corps rarement honnoré
Phebus qui l'aimoit tant que d'vn Enthuiſame,
Comme d'vn eſguillon luy chatouilloit ſon ame,
Le fichant ſur le liure & deſprit curieux,
Luy faiſant remacher les arts laborieux,
Luy à donné la mort auant l'age auancee:
Mais le meſme Phebus à bien recompenſee.
Vne ſaiſon ſi courte a mile & million,
De ſiecle que viura de la Porte, ſon nom,
Il eſt mort ſ'efforcant d'honnorer noſtre France,
Pointeler du deſir d'acabler l'ignorance,
Ce deſir qui a peu vne vie abreger
Luy pourra double vie â vn coup prolonger
Vne ſera au Ciel, l'autre en la terre baſſe
Car Dieu qui le cherit au ciel luy donne place,
Et ſon renom fameux le fait viure entre nous,
S'il eſt mort trauaillant pour le profit de tous
Honnorant la memoire & les cendres muettes,
Et le cercueil ou giſt l'autheur des Epitettes.
Et ſi tu es deuot dreſſe ta voix à Dieu,
Et pour le treſpaſſé fay luy quelque humble vœu.

A la Posterité

Pour eterniser la memoire de la foy charitable, affection & sincerité de vie, d'honnorables personnes Maurice de la porte, marchant Libraire & messager Iuré en l'vniuersité de Paris, & de Catherine L'heritier sa femme, pareillemẽt d'ambroise de la porte leur enfãt bien aimé, & marchant libraire de ladite Vniuersité, duquel la viuacité d'esprit & la debonnaireté ne se peut assez rememorer: Maurice de la porte, fils & frere des dessusdicts regrettant leur trespas a faict grauer ce tableau.

Il y a grand nombre de notables personnes Inhumez en ladite Eglise Sainct Estienne & Cimetiere d'icelle que i'ay laissez pour estre brief.

A Sainct Iaques la boucherie se veoit escrit & graué sur vne pierre.

Del'Eglise S, Iacques de la Boucherie.

De l'authorité de reuerend pere en Dieu, Monsieur François Euesque de Paris & a la supplicatiõ de venerable & scientifique personne maistre. Iean, bolu Docteur en theologie curé de ceste Eglise, La feste & sollennité de la translation de Monsieur Sainct Iaques le maieur patron de ceste Eglise qui souloit estre celebree par chacun an le penultiesme iour de Decembre a esté translatee au Dimenche d'apres la feste des Roys pour

ſubuenir a l'indigence des pauures gens : Eu eſgard a la multiplicité des feſtes qui ſont apres le iour de Noël Ce fut faict le dixhuictieſme Iour de Decembre L'an mil cinq cens vingt deux.

I'ay extrait ceſte Epitaphe pour l'antiquité de l'Egliſe Sainct Iaques le Maieur Laquelle eſt au derriere du cœur ſur vne lame de Cuiure.

Simon de Dammartin valet de chambre du Roy noſtre ſire changeur & Bourgeois de Paris & Marguerite ſa femme, meu de deuotion à la gloire & louange de Dieu & reuerance de la Benoiſte vierge Marie firent edifier ceſte chapelle en laquelle ils fonderent perpetuellement chacun iour vne Meſſe de Requian, pour le remede de leurs ames, laquelle meſſe feront celebrer les Marguilliers, heure de grand Meſſe &c. Et pour ce faire ledit Simon & Marguerite ont donné pluſieurs rentes & ſommes de deniers contens Ladicte Marguerite treſpaſſa le quinzieſme iour de Iuin l'an mil trois cens nonante quatre, & ledict Simon le quinzieſme Iuillet mil trois cens nonante neuf.

Furent auſſi commencees à reſtaurer & reedifier de neuf les Egliſes ſainct Victor, ſainct Eſtienne du Mont, ſainct Barthelemy, ſaincte Croix en la rue de la vieille draperie, la Magdaleine, ſainct Merry, ſainct Geruais, ſainct Euſtace, ſainct Sauueur, ſainct Iaques de la boucherie en partie, auſſi le Clocher ſainct André des Arts, en partie, ſainct Iean en Greue, ſainct Germain de l'Auxerrois en partie, ſainct Bon en partie, ſainct Germain le Vieil, & autres. En faiſant les fondemens de la neuue Egliſe ſainct Merry, on trouua ſous le

Eglise S. Merry.

grand autel, dans vn tombeau de pierre, le corps de son fondateur, ayant des botines de cuyr, doré, aux iambes, lequel si tost qu'il fut touché de l'air, tourna en poudre : son Epitaphe estoit aupres, la date duquel, pour la vieillesse ne peut estre recogneuë. Cét Epitaphe fut engraué en vne autre pierre, qui est au milieu du cœur, & contient ainsi.

Hic iacet vir bonæ memoriæ odo falconarij fundator huius Ecclesiæ.

Anciennement n'estoit qu'vne petite chapelle, en laquelle dict Vincent historial, au cinquiesme liure, chapitre iiij. xx. ij. Sainct Merry trespassa : son corps y fut enterré, & y reposa deux ans, & depuis en l'an mil trois cens quatre, il fut leué de terre, & mis en vne capse d'argent en la mesme chapelle, qui estoit alors dediee au nom de sainct Pierre.

De l'Eglise S. André des Arts.

De l'Eglise Sainct André des Arts, ie n'ay peu trouuer aucune memoire, qui face mention du temps qu'elle a esté fondee, & à mon regret d'autant que c'est vne des grandes paroisses de la ville de Paris: I'ay recueilly les Epitaphes qui ensuiuent, entre plusieurs autres notables: en vne chapelle d'icelle Eglise est inhumé Monsieur le premier President, esleué en chef, de marbre blãc representant le vif, fort bien elaboré, aux deux costez d'icelluy deux Colõnes de Iaspe, au dessouz deux figures de bronze son Epitaphe est telle.

D. O. M.

CHRISTOPHI THVANO AVGVST. F. IAC. N. EQVITI QVI OMNIB. TOGÆ MVNERIB. SVMMA CVM ERVDITIONIS, INTEGRITATIS PRVDENTIÆ LAVDE PERFVNCTVS, AMPLISSIMOSQVE HONORES SVB FRANC. I. HEN. II. KAK. IX. HEN. III. CHRISTIANISS. REGIB. COSECVTVS, SENATVS PARIS PRÆSES DEIN PRINCEPS, SACRI CONSISTORI CONSILIARIVS MOX HEN. TVNC AVREL. ACADEMVM FRANC ANDEG. DD. CANCELLARIVS TANDEM CVM DE IVDICIARIO ORDINE EMENDANDO QVÆSTVRA REGNA FRAVDIB. AC RAPINIS VINDICANDA, ET SCOLAR DISCIPLINA RESTITVLENDA COGITARET NVLLA INCLINATÆ A ETATIS INCOMMODA ANTEA EXPERTVS EX IMPROVISA FEBRI. DECESSIT. VXOR LIBERIQ. MAER. P.

Vix. Æ. LXXIV. D. V. Obijt anno. Sal. CIↃ. IↃ. XXCII. Kal. Nou.

Au Caueau du Sieur premier President.

Cy gist & repose attendant la Resurrection des morts le corps de feu vertueux seigneur Messire Christofle de Thou, Cheualier, Conseiller du Roy en son conseil priué & d'estat, premier President en sa Cour de Parlement, Chancellier de monseigneur

frere vnique du Roy, sieur de Bonnœil, Cely, Steims, S. Germain, Charenton, Sainct Maurice, Aimery, Chanceuille, Fromont, Villiers, & Gonesse, lequel apres auoir tres vertueusement vescu soixante & quatorze ans trois moys, mourut encores plus heureusement le premier iour de Nouembre l'an de grace M. D. lxxxij.

MANE NOBISCVM DOMINE.

De l'autre costé est semblablement graué en marbre escrit en lettre d'or ce que ensuit.

POSTERITATI.

ANNÆ THVANÆ FEMINÆ CLARISSIMÆ ATQVE LECTISSIMÆ COR ET VISCERA HEIC IVXTA TVMVLVM CHRISTOP. THVANI PETRISIS, CVIVS ILLA VIVI VIVA COR FVIT PHIL. HVRALTVS FRANCIÆ CANCELLARIVS, HOC QVOD POSTVMO OFFICIO PIIS OPTIMI SOCERI MANIB. PARENTANS, CONDIDIT: RELIQVVM CORPORIS BENEMERITÆ CONIVGIS IN MONVMENTVM MAIORSVOR IN ARCAE CEVERNIA NVPER ABS, SE INSTAVRATVM INFERRI CVRAVIT, VT OVACVM ANNOS P.M.XVIII. CONIVNCTISSIME VIXIT AB. EA. NEC MORTE DIVELLATVR. OBIIT XVI. KAL. AVG. ANNO SAL. CIϽ. IϽ. XX. C. IIII.

Cy gist noble homme Iean de Thou, sieur de Bonnœil, en son viuant Conseiller du Roy, & maistre des Requestes ordinaire de son hostel, filz aisné de messire Christofle de Thou, Chancellier premier President en la cour de Parlement, à Paris, deceda le cinquiesme iour d'Aoust mil cinq cens soixante & dix neuf.

MENS SANA IN CORPORE SANO.

Du mesme costé & premiere chapelle, i'ay recueilly l'Epitaphe de monsieur le President Seguier, grauee sur table de marbre ainsi,

PETRVS SEGVIERIVS ANN. DOM. M.V.LXXX. OCTOB. XXV. HORA SECVNDA, A MEDIA NOCTE MORTALITATEM EXPLEVIT MAGNO ASSIDENTIS CONIVGIS, ET CIRCVMIACENTIVM LIBEROR. LONGA ILLI AETAS, ANNVM SEXTVM ET SEPTVAGESIMVM EXCESSIT IN ALTISSIMA TRANQVILLITATE, PARI VENERATIONE, HONORES MVLTI, CIVIS EGREGIVS, FORTISIMVS ADVOCATVS, IVDEX RECTISIMVS, VIDIT ILLVM SENATVS, PRESIDEM, ANTIQVIS ILLIS (NIHIL EST DE MODESTISSIMO VIRO DICENDVM ELATIVS) PAREM: FORTVITORVM MAGNA COPIA, VXOR OPTIMA, LIBERI PIENTISSIMI, OPES SPETIOSE, FIRMA VALETVDO SECVNDA FAMA, ET SI QVE ALIA FELICIBVS ADSTRVIT CASVS NON DENEGAVIT SED HEC CIRCA

ILLVM, NON IN IPSO FVERE, NON EST QVOD EX HIS, QVIBVS SINE MOLESTIA CARERE POTVIT FELICEM ILLVM IVDICES, FELICEM CREDE FELICEM PRONVNTIA, AMPLECTERE, ADMIRARE, CVI MAGNVS SACER EQVALIS ANIMVS, HAERENS ORIGINI SVE, QVI PER HVMANOS CASVS RECTA SEMPER INCESSIT VIA, QVI VITAM CONSVMMAVIT ANTE MORTEM ET EXPECTAVIT SECVRVS RELIQVAM TEMPORIS SVI PARTEM, QVI VIDIT, CREDIDIT, SPERAVIT, SATIETATEM LETITIARVM DELECTATIONES INDEXTERA, QVI VIDET NVNC, QVI FRVITVR, QVI AMPLECTITVR, TOTVS IN ILLIS. VOS O PROPINQVS SANGVIS, VXOR LIBERI, ET SI QVOS FIDELIS IVNXIT AMICIA PARCITE MVLIERIBVS LAMENTIS VOBISCVM EST, QVICQVID EX ILLO AMASTIS, QVICQVID MIRATI ESTIS MANET, MANSVRVMQVE EST, IN ANIMIS HOMINVM, IN ETERNITATE TEMPORVM, FAMA RERVM: DOLOR ILLE VESTER, VESTRE ILLE LACRIME, INVIDENTIVM SVNT MAGIS QVAM AMANTIVM, NVM QVEM AD CORONAM MAGNO CVM ANHELITV CVRRENTEM VIDISTIS CORONATVM INGEMISCITIS? PARCITE, CESSATE ET ANIMOS VESTROS DOLORIS OPINIONE MAGIS QVAM DOLORE VLLO CONSTERNATOS SPE EIVS GLORIAE AD QVAM FELICITER RAPTVS ET ERIGITE, NEC LONGA MORA, NVLLA DILATIO EST, ECCE DVM COLLIGITIS VOS, AEVM COMPONITIS, ADERIT IMMORTALITAS.

SACR: DEFF: MEMO: VXOR ET LIB: MOEREN: POSVERE. ANIMA EIVS IN BONIS DEMORETVR: CARO EIVS REQVIESCAT IN SPE.

A. S. PPP. VNVS EX LIBER. EXARAVIT.

Au deſſus y a vne table de marbre demonſtrant quelle ſert d'attente &c.

Plus deſſoubs

Petro Seguierio Pariſienſi, in ſuprema Pariſ. curia Præſidi integerrimo humaniß. fœliciß. qui vixit annos L X X V I. menſes. I I. Et in matrimonio fœliciter annos X L V I I I. menſes I I I. cum D. Lodoica Bodeſtia, vxore concordißima, cordatiß. caſtiß. & fœcondiß. ſuperſtitib. ex ea liberis XII. maſculis V I. vno natu maximo fato ſuo functo inquiſitionum in curia Præſide: Altero in ſuprema Pariſ. Curia Præſide. I I I. Aquis ſaltibuſq; Præfecto. I V. In ſuprema regis curia Conſiliario. V. Vrbi ſupræfecto. V I. Libell. ſuppl. magiſtro. Ex quatuor generis duobus à libellis ſupplicib. III. In ſuprema curia Actuario. Altero in eadem Curia Senatore. Coniux mœſtiß. liberiq; piißimj Parentis optimj perpetuæ memoriæ.

Poſuerunt dicauerunt.

Obijt VIII. kal. Nouemb. MD.LXXX.

A fin de ne nous eſloigner, nous traiterons des choſes memorables aduenus ſous le regne du

Cōpagnie des centharquebuziers RoyFrançois:il erigea la compagnie de cent harquebuziers de la ville deParis.Auſſi en ſon regne furent rebaſties de neuf les fontaines de laCroix du Tiroir,& du Ponceau,&le magnifique hoſtel de Feſcamp : il fit edifier la chambre du Conſeil, pres la grande chambre Doree en Parlement. Auſſi furent dreſſees les petites loges& ouuroirs de gens de meſtier en la court du Palais , contre les gros murs , & à l'entour du cimetiere de la ſaincte Chapelle.

Iuriſdictiō dubaillage. Ledict ſeigneur, Roy, crea & erigea la Iuriſdition du baillage de Paris,& vn cōſeruateur,pour cognoiſtre des cauſes des priuileges royaux de l'vniuerſité : lequel bailliage fut tenu premierement en l'hoſtel de Neſle , depuis au petit Chaſtelet,& apres le reunit auec la Preuoſté de Paris. Il erigea auſſi vn Lieutenant Particulier,Ciuil & Criminel,en la Preuoſté de Paris.

Encores ledit ſeigneur donna par lettres,exemption à la ville de Paris, & à ſes Citoyens, d'aller au ban & arriereban.

Sous le regne du Roy Henry deuxieſme du nom ruyne & reedification du pont ſainct Michel , ſedition du Pré aux Clercs, defences de n'edifier aux fauxbourgs , & autres faits.

CHAP. XXVII.

59. Roy de France.



Henry ſecond du nom, Roy de France , ſucceda à ſon pere,François de Valois, l'an du monde cinq mil cinq cens huict. De Ieſus Chriſt mil cinq cens quarante ſept , & à tel iour qu'il fut né,à ſçauoir

le dernier iour du moys de Mars.

L'an mil cinq cens quarante ſept, premiere annee de ſon regne, le ſamedy dixieſme iour de Decembre, eſtant la riuiere de Seine agrandie outre ſes limites, & à l'occaſion d'aucuns grands batteaux qui toucherent contre le pont ſainct Michel, neuf maiſons aſſiſes ſur iceluy vers le regard de petit Pont, treſbucherent dans le fleuue. Depuis on a refaict ledict pont tout de neuf, & deſſus ont eſté baſt ies de treſbelles maiſons, eſgales en hauteur & maçonnees de pierres de brique.

Cheute de neuf maiſons ſur le pont ſainct Michel.

Ce pont a eſté iadis baſty droict à la ligne ſur pilliers de pierre, ainſi qu'on peut voir les fondemens quand le eaux de Seine ſont baſſes.

Or puis qu'il vient à propos, ie diray en paſsāt, que le pont aux Changeurs eſtoit auſſi d'ancienneté tout droict depuis le deuant du Palais, iuſques ſous la porte de Chaſtelet, dōt les pilliers ſe peuuent encores voir en temps ſec. La porte ſainct Leufroy eſtoit à l'alignement dudict pōt, & le lieu de quelques maiſons, qui ſont à l'entour de ladicte chapelle y ſeruoit de cymetiere.

L'eſtat du pont aux changes anciēnement.

Apres que le dict pont aux Changeurs eut eſté dreſſé ainſi qu'on le voit, à fin d'abreger le chemin, on rompit les maiſons qui ſont à l'oppoſité de la Megiſſerie, & fit on vne rue qu'on appelle la tournee du pont, ſur laquelle ſont baſties chābres en recompenſe des maiſons qui auoient eſté oſtees aux proprietaires. Au bout dudict pont, vis à vis du chef ſainct Leufroy, où eſt l'eſgout, y auoit vn abreuoir de cheuaux qui aboutiſſoit à l'eſcorcherie, comme on a trouué en faiſant les

fondemens d'aucunes maiſons.

Sedition & querelle pour le Pré aux Clercs.

L'an mil cinq cens quarante huict au moys de Iuillet, pour peu d'occaſion fut ſuſcitee vne querelle & ſedition qui dura longuement, entre les Eſcoliers, les Religieux, Abbé & conuent de S. Germain des prez, & les habitans des maiſons aſſiſes au pré aux Clercs, dont ſ'enſuiuit qu'iceux Eſcoliers deſmolirent & ruerent par terre vn grand clos de l'abbaye, & arracherent les vignes qui y eſtoient, rõpirent les maiſons des Seigneurs & Bourgeois ſituees audict pré, meirent en friche les beaux iardins & abandonnerent tout au pillage, diſans à eux appartenir ledict Pré aux clercs, & qu'il n'eſtoit loiſible à aucun d'y edifier.

La Cour de Parlement, pour obuier à tels inconueniens, enuoya ſur le lieu monſieur Genton, Preuoſt de l'hoſtel du Roy, & le Lieutenant Criminel, accompagnez de leurs Archers, Sergẽs, & Guet de la ville, pour tenir force contre les Eſcoliers, aucuns deſquels furent prins & mis en priſon.

En fin apres que les religieux de ſainct Germain, qui auoient baillé ledict pré à baſtir, & le Recteur de l'vniuerſité, enſemble les detenteurs des heritages eurent eſté ouys, icelle Cour delegua deux Cõſeillers, Commiſſaires, pour limiter & borner ledict pré aux clercs, àfin de faire droict aux parties.

Arreſt de la Cour pour les differens du Pré.

Le dixieſme iour de Iuillet, audit an, fut prononcé en Parlement l'arreſt dudit pré aux clercs, par lequel fut dit entre autres articles, que toutes les veuës de l'Abbaye ayant regard ſur iceluy

pré, ſeroient bouchees, & par meſme moyen les veuës des maiſons circonuoiſines. Que apres la limitation & borne faicte dudict pré aux clercs, les maiſons eſtants trouuees dedans ledict pré ſeroient raſees. Que les Religieux ouuriroient le paſſage ancien de derriere l'Abbaye, & pour ce faire ſeroit rompu leur clos neuf, pour y faire voirie. Qu'iceux Religieux bailleroient lieu ſur leurs terres pour porter les immondices de leur ſeigneurie, & autres lieux aux macquignõs pour voltiger leur cheuaux, auec defẽces aux porteurs de vidanges d'en porter audit pré, & aux macquignons d'y pourmener leurs cheuaux, ſur amende. Toutesfois nonobſtant l'arreſt, les Eſcoliers ne ſe deſiſterent d'abatre les maiſons, rompre les iardins, & mettre le feu dedans : & fut la furie d'iceux trop lõgue & dommageable à pluſieurs. *Inſolence faites depuis.*

Audit an, le ieudy dixſeptieſme iour de Ianuier, fut publié en Parlemẽt l'Edict du Roy, par lequel eſt defendu de baſtir & edifier maiſons és faux-bourgs de Paris, & que les baſtimens commencez, qui n'auoient forme ne façon de maiſon, ne ſeroient paracheuez. *Deffence de ne baſtir aux faux-bourgs.*

En ce temps fut dreſſee la montee pour aller en la Chambre des Generaux des Aides, ſur la petite ſalle du Palais, ouuree des deuiſes du Roy, & de pluſieurs H.H. couronnees.

L'entree du Roy Henry deuxieſme, à Paris, & de la Royne, ſon eſpouſe, la proceßion par luy faicte, le baſtiment à loger l'artillerie, des fontaines des Innocens, ouuerture de la porte de Neſle, des autres diuers baſtimens de ſon

temps, des Edicts par luy faits pour la closture & police de Paris, & renouuellement des halles & autres actes.

CHAP. XXVIII.

Entree du Roy Henry.

EN l'an mil cinq cens quarante neuf, le seiziesme iour de Iuin, le susdict Roy fit son entree, en armes, à Paris, la plus riche & magnifique qui fut iamais veuë entre les François, tant du costé du Roy, que de la part de la ville, qui n'auoit en rien espargné ses thresors, n'y ses bons esprits, pour rendre l'honneur deu à son Prince, tant en habits & ornemens, qu'en Theatres & belles inuentions, dont ie descriray en passant les plus singulieres.

A la porte S. Denis

A la porte royalle de sainct Denis, par laquelle ledict Seigneur deuoit entrer, y auoit vn auant-portail d'ouurage Tuscan & Dorique : aux deux costez duquel estoient deux grands Colosses d'hommes, mis en lieu de Colonnes, tenant chacun vn grand croissant d'argent, dãs lesquels estoit escrit en lettre Romaine, la deuise du Roy.

Donec totum Impleat Orbem.

A la sommité de cét auant-portail estoit vn Hercules de Gaule, dont le visage ressembloit au feu Roy François : il tenoit en sa main dextre vne lance entortillee d'vn serpent & d'vn laurier, signifiant que guerre conduite par prudence donne la victoire.

En la gauche tenoit son arc, ayant le carquois en escharpe,

en eſcharpe, quatre chaines ſortoient de ſa bouche, aſſez laſches, qui eſtoient attachees aux oreilles de quatre perſonnages, l'vn repreſentoit l'Egliſe, l'autre Nobleſſe, le tiers conſeil, & le quatrieſme labeur. Es noms deſquels eſtoit eſcrit en lettre d'or.

Trahimur ſequimurque volentes.

Signifiant qu'iceluy Roy François par ſa douce eloquence & faits belliques, auoit attiré tous eſtats à luy: comme le denotoient quatre vers eſcrits en vn tableau, leſquels pour n'eſtre prolixes laiſſerons.

A la fontaine du Põceau y auoit trois Fortunes aſſiſes ſous vn Iupiter. La premiere d'or, tenant vn gouuernail en dextre, & vne couronne d'abondance à la ſeneſtre: elle repreſẽtoit le Roy & le Royaume, & portoit par eſcrit.

Regnorum ſors Diua comes.

La ſeconde eſtoit d'argent, & armee, repreſentant les Nobles, ſon mot eſt tel.

Sors Fida potentum.

La tierce de plomb, ſignifioit le peuple, & tenoit vn coultre de charrue. Elle auoit aiſles au dos, & diſoit.

Impigra Iuſtàque ſors plebis.

L'Image de Iupiter auoit ces mots.

Tibi ſceptra Iouemque conſiliant.

Ainſi le ſuſdict Roy continua de marcher plus auant iuſques au grand Palais, à l'entree duquel ſur les grands degrez eſtoit vn double arc triom-

Entree du Palais.

phal,duquel la frize & cornixe estoient enleuees de moresques dorees,& au dessus estoient les armes du Roy & de la Royne,enuironnez de chapeaux de triumphe. Aux deux cantons estoient deux harpies,tenant chacune vn flambeau tousiours bruslant, & au milieu des deux arcs, estoit vne Venus grande au naturel, qui iettoit lait de sa mammelle dextre. Les degrez estoient tous couuers en berceau de festons de lierre.

Le dixhuictiesme iour de Iuin ensuiuant, la Royne Catherine de Medicis fit son entree en ladite ville,la plus riche & sumptueuse qu'on ait iamais veuë, estant accompagnee & suyuie des grandes Dames & Princesses, dont les ornemēts & beautez excedoient les excellences du mōde.

Le lendemain,iour de la feste Dieu,le seigneur Claude Guyot,Preuost des Marchans, & les Escheuins, presenterent à la maiesté du Roy vn riche present, tout de fin or, vray chef d'œuure de orfeurie: en la base duquel soustenue par trois harpies enrichies des deuises & armes du Roy, estoit escrit.

Henrico II. Principi P. F. princeps ciuitas Lutecia D. D.

Au milieu de cette base estoit planté vn palmier contrefait au naturel,autour duquelestoiét debout trois Roys armez & couronnez:l'vn ressembloit naifuement au Roy Loys douziesme, le second au Roy Frāçois,& le tiers au roy Henry.Les deux premiers mōstroient au tiers vne petite table pendante à l'vne des branches du pal-

mier, où estoit escrit.

Magnum magna decent.

Sous les trois Roys, contre la base estoient trois personnages, à sçauoir, sous le Roy Loys, estoit Ianus à deux visages, l'vn vieil & l'autre ieune, portant contenance de vouloir escrire: sous le Roy François estoit Iustice, tenant vne espee nue en la main, & sous ses pieds vne bourse. Sous le Roy Henry estoit vn Dieu Mars, armé, garny d'vne targue à vne teste de Lyon. Ces trois auoient leurs pieds sur le dos des trois harpies. A l'vn des costez estoient les armes de la ville qui auoient ce mot dans vn rouleau.

Tumidis velis aquilone secundo.

Apres que le Roy & la Royne eurent fait leurs entrees, & le tournoy eut esté acheué le troisiesme iour de Iuillet, fut dressee vne bataille nauale, & donné l'assaut de gens de pied, contre vne petite ville feinte, en l'Isle de Louuiers, dans laquelle estoit Monsieur d'Aumalle & sa compagnie, comme tenans les Nauires & Galleres du Roy & des grãds Seigneurs, peintes & armoyees de leurs couleurs, voltigeoient à l'entour sur la riuiere de Seine, (chose plaisante à voir) & les assaillans de la ville tous à pied, & en fort bel ordre en armes estoient campez à l'Isle aux vasches. En cét assaut fut bruslee vne tour au milieu de l'eau, & l'Artillerie de tous costez fut deslachee de telle impetuosité que la terre trembloit, & empeschoit la fumee la clarté du Ciel. De l'estonne-

ment les verrieres des Celestins tomberent toutes par terre, vne gallere y fut bruslee par le feu qui se print à leur poudre estant ietté de ceux de dedans.

Procession generalle.

Le lendemain le Roy fit faire procession generalle à Paris, où il assista & auec luy la royne, tous les Princes & princesses, à pied, & cierges en la main: en icelle fut porté le S. Sacremẽt de l'autel, les sainctes reliques de la Saincte Chapelle, la chasse Saincte Geneuiefue, & generallement tous les saincts reliquaires de la ville & faux-bourgs de Paris: Le Roy partit de S. Paul auec telle compagnie, & vint à nostre Dame de Paris, où fut celebré la Messe en toute humilité & deuotion, à laquelle il assista plusieurs Cardinaux, Archeuesques & Euesques, semblablement les deux cens Gentils-hommes, Suisses, Archers & Officiers de la maison dudit seigneur, tous ayans torches ardentes en la main, & les suyuoient les Estats de la ville, les Cours de Parlement, des Comptes des Aides, des Generaux, le Preuost de Paris, & toute la Iustice, marchant en bonne ordre à ladicte procession, aussi ayans torches ardentes & cierges bruslans en leur main. Ce iour furent bruslez cinq Heretiques sacramentaires, & plusieurs autres depuis.

Ordre de ladicte procession.

Heretiques bruslez.

En ce temps furent instituez les enfans Orphelins en l'hospital de la Trinité, comme auõs dict plus amplement sous le regne de Philippes Auguste cy deuant. Il y a vne place derriere les Celestins, ou de coustume les Roys font fondre leur Artillerie pour la defence du Royaume: en ce

lieu le Roy Henry second à faict faire deux grandes & spacieuses loges, en forme de Halles, en l'vne desquelles on fond & forge les pieces d'Artillerie, & l'autre sert de les mettre à couuert, ensemble des logis & maisons pour les officiers & ouuriers dudit estat: & lors fut clos le passage par lequel on alloit de la, à la Bastille. *De l'Arsenal.*

Audit an, mil cinq cens quarante neuf, le vingt cinquiesme iour de Nouembre, le Roy commanda par lettres patentes en forme d'Edict, par lesquelles il ordonna que toutes personnes, de quelque qualité, estat & condition qu'ils fussent, mettroient par deuers messeigneurs de la chambre de son Thresor, la declaration par escrit, des fiefs, arriere fiefs, heritages, possessions, maisons, cens, rentes, prez, forests, & autres choses quelconques mouuans de son domaine, dont ils estoient en iouyssance en la preuosté & viconté de Paris: à fin que par les tiltres & enseignemens on fist des papiers terriers, pour la conseruation des droits dudit seigneur. Par mesme voye les Quartiniers de Paris exhiberent par Rooles le nombre des maisons en chasque quartier, au moyen dequoy on cogneut à peu pres le nombre d'icelles, que l'on a estimé iusques à dix mil ou enuirõ, non comprins lesdits fauxbourgs, les Eglises, Chapelles, Colleges, Chapitres & Cõmunautez, les cinq ponts, les vnze halles, & beaucoup d'autres lieux du domaine du Roy. *Edict du Roy.* *Nombre des maisõs.*

L'an mil cinq cens cinquante, les fontaines S. Innocent furent basties de neuf, auec vn corps d'hostel par dessus, le tout de pierre entaillee à *Fontaines S. Innocẽt.*

l'antique, où sont representees au naturel les Nymphes & dieux Poëtiques, sur deux desquelles estans demy nues est escrit en lettres d'or.

Fontium Nymphis.

Porte de Nesle ouuerte.

Audit an fut ouuerte la porte de l'hostel de Nesle, pour passer du costé des Augustins, vers sainct Germain des prez : & pour ce faire fut fait de neuf vn pont de bois trauersant par dessus les fossez dudit hostel : depuis lequel on a fait vn quay & chaussee de pierre de taille, au long de la riuiere, en reparãt les vieilles murailles iusques au pont Sainct Michel, fut aussi peint de neuf & doré le quadran de l'horloge du Palais, & au dessous escrit en lettres d'or.

Orloge du Palais.

Henric.ij. Franc. Rex Christianiss.

Monnoye faite à Paris.

L'an que dessus, le Roy fit plusieurs ordonnãces sur le faict des monnoyes, & furent dressees en l'hostel de Nesle plusieurs forges, où furent forgees les pieces de deux sols six deniers.

Le quay de la riuiere de Seine.

Cette mesme annee, au moys de Iuin, fut commencé à bastir le quay au long de la riuiere de Seine, depuis le port au foing, iusques en Greue.

Audict an & moys, le Roy Henry ayant donné à certain personnage la place d'alentour la boucherie de Paris, vis à vis de Chastelet, depuis la tour de la boucherie, iusques au coing aboutissant deuant le marché à la volaille, les bouchers s'y opposerent, disant cela leur appartenir, & que l'ancienne boucherie comprenoit iusques là.

Anciẽne boucherie.

De fait le paué fut leué, pour verifier leur dire, & furent trouuez les fondemens à l'allignement de ladite tour. En icelle tour ſont encores des degrez pour monter ſur cette boucherie, où y auoit grandes ſalles à faire feſtes, & deſſous y a des caues.

En cét an fut eſtably le baſtiment de pierre de taille & de brique en la vallee de Miſere, contre Chaſtelet, au bas duquel ſont les demeurances d'aucuns Orfeures & Marchans : le haut eſtage eſt eſtably pour la chambre des Commiſſaires de Chaſtelet, dans laquelle on entre par la ſalle dudit lieu.

Auſſi en cette ſaiſon fut acheué le baſtiment du cloiſtre des Celeſtins, tout vouté de pierre de taille, de tres-excellent ouurage. *Baſtiment des Celeſtins.*

En ce temps les Sergens à verge firent dreſſer les loges, autrement ſieges, ou bureaux, couuerts d'ardoiſe, & deſſus les effigies d'vn Roy & de Iuſtice, à fin d'y tenir leur aſſiſtence durãt le iour. L'vn à la porte Baudets, le ſecond pres ſainct Iaques de l'hoſpital, le tiers au petit Chaſtelet: l'autre au bout du pont Sainct Michel, & en la place Maubert. *Siege des Sergens.*

Audict an, fut faicte ouuerture en la groſſe muraille de la ſalle du Palais, & dreſſee vne porte pour entrer de front en la chambre doree de Parlement. Vers la fin d'icelle annee, mil cinq cẽs cinquante, on reſtaura de groſſes pierres de taille, pluſieurs ruynes au grand Chaſtelet.

Au moys d'Aouſt audit an, furent venduz publiquement, en la Megiſſerie, pluſieurs Images, *Excellens meubles vendus.*

tables d'autels, peintures, & autres ornemens d'Egliſe, qu'on auoit apporté & ſauuez des Egliſes d'Angleterre.

Edict du Roy.

En cette annee mil cinq cens cinquante, le Roy enuoya lettres en France, en forme d'Edict, au Preuoſt de Paris, & ſes Lieutenans, Preuoſt des Marchans & Eſcheuins, par leſquelles il leur mandoit faire faire le portrait & deſſein de la cloſture & fortifications de tout Paris, comprins les fauxbourgs, tant de l'vniuerſité que de la ville, auec permiſſion de baſtir & edifier maiſons dedans ceſte cloſture: donné à Sainct Germain en Laye, le huictieſme iour de Septembre.

Eſtabliſſement d'vn Bac & autres commandemẽs du Roy.

Enuoya ledict ſeigneur Roy, autres lettres auſdicts Preuoſt, pour aduiſer l'eſtabliſſement d'vn Bac, ſur la riuiere de Seine, donné à Sainct Germain en Laye, le neufieſme iour de Septembre audict an.

Enuoya autres lettres pour la police de la ville & nettoyement des rues d'icelle, donnees audit lieu & meſme iour. Autres lettres, pour dreſſer les pantes des eſgouts & conduits des immondices d'icelle ville, donné audit lieu & meſme iour.

Autres lettres pour le departement & eſtabliſſement des Commiſſaires & quartiniers, par certains lieux & places de la ville, cité & vniuerſité, & fauxbourgs: pour ſuruenir aux affaires & neceſſités d'icelle, donné audit lieu & meſme iour.

Halles baillees à rebaſtir.

En ce temps les Halles de Paris furent entierement baillees à rebaſtir de neuf, où furent dreſſez, baſtis & continuez excellents edifices, hoſtels & maiſons ſumptueuſes par les bourgeois

preneurs des vieilles places & ruynes.

En ce moys furent faictes portes neuues de bois en la grande & petite salle du Palais, entaillees aux armes de France & Dauphiné, auec les croissans & HH. couronnees: ensemble furent faites les fenestres de mesmes estoffe en icelle grande salle. *Porte neuue au Palais.*

Le neufiesme iour d'Octobre, par cas fortuit fut bruslee vne grande partie du College de Reims.

Audit an mil cinq cens cinquante, la veille de Toussaints, fut publié à son de trompe par Edict du Roy, qu'aucun ne vendist marchandise, ouurist boutique en iour de feste en la ville de Paris: & que nul artisan n'eust à faire son mestier, la veille de feste passé mynuict.

Le Dimanche septiesme iour de Decembre ensuyuans, ainsi qu'on chantoit vne antienne apres vespres en l'Eglise de nostre Dame de Paris, deuāt son image: vn heretique, natif de Lorraine, passant entre les Chanoines, vint l'espee tiree vers l'image, & montant pour attaindre où elle est assise, s'efforça de la frapper, & la jetter par terre, mais estant arresté par les assistans, fut emprisonné, & le Ieudy ensuiuant eut la lāgue coupee par arrest de la Cour, pour ses blasphemes, & fut bruslé vif, au paruis nostre Dame, & le Dimanche d'apres, audit lieu, fut faicte procession generalle par la cour de Parlement, magistrats de l'hostel de ville, & le peuple de Paris en grand nombre. *Vn Heretique bruslé au Paruis nostre Dame.*

L'an mil cinq cens cinquante & vn, le Samedy treziesme iour de Iuin, fut descendue la chasse *Procession generalle.*

Saincte Geneuiefue, & portee en procession en l'Eglise nostre Dame, à cause des Tonnerres, foudres, gresles, & longues pluyes, qui auoient gasté beaucoup de pays, & tué ou blessé beaucoup de personnes.

Le vingtiesme iour d'Aoust ensuyuant par les paroissiens de Sainct Laurens & autres habitans, furent assises les quatre premieres pierres pour fondement d'vne chapelle nouuellement erigee en la Ville-neuue des fauxbourgs Sainct Denis, sur la montaigne du moulin : laquelle chapelle a esté acheuee de bastir & augmentee pour le soulagement desdits habitans.

Villeneuue aux faux-bourgs.

Audit an, le Lundy cinquiesme iour d'Octobre, furẽt cõmencees à ficher les bornes pour enclore auec Paris les fauxbourgs de Sainct Germain des Prez, S. Michel, S. Marceau, & Sainct Victor.

Bornes mises aux fauxbours.

Le sacre de reuerend pere en Dieu, l'Euesque de Paris, procession du Roy, reedification du petit pont, asiette des premiers fondements des rampars & bouleuers de la ville auec continuation d'iceux, fondation de l'Hospital des pauures à Sainct Germain des Prez, la paix entre les Princes, trespas du tres-chrestien Roy Henry second du nom, & la reedification du College de Forteret.

CHAP. XXIX.



LE Dimenche quinziesme de Nouembre, mil cinq cens cinquante vn, Eustache du Bellay grand Archidiacre de Paris, fut sacré Euesque en la chapelle de l'hostel Episcopal. Le Mecredy dixhuictiesme iour dudit moys, audit an, le Roy fit faire proces-

ſion generale, où fut porté le Sainct Sacrement de l'Autel, les saincts reliques de la saincte Chapelle, les Chasses saincte Geneuiefue sainct Marceau, sainct Germain des prez, & toutes les autres Chasses, & Reliques de Paris : il partirent de la grand'Egliſe, vindrẽt par la rue de la vieille drapperie, entrerent en la grand salle du Palais, passerent par la petite salle, & deuant la saincte Chapelle, où estoient le Roy, la Royne & toute la seigneurie de la Cour, accompagné de la Cour de Parlement, de la Chambre des Comptes, du Corps de la ville de Paris, & autres estats d'icelle. Le Roy suyuit la procession, à pied, le cierge ardant en la main, suiuy de tous les Estats dessusdits, retournerent par la rue de la Calende en la grand' Egliſe, où Monsieur du Bellay, nouuel Eueſque de Paris, fit l'office, lequel ce mesme iour, de grand matin, auoit esté receu, & faict son entree d'Eueſque, ainsi qu'il s'ensuit : Il faut entendre que c'est la coustume ordinaire quand le nouuel Eueſque fait son entree, de coucher vne nuict à Sainct Victor & le matin l'Abbé de Sainct Victor le presente à l'Abbé de Saincte Geneuiefue, qui le conduit, auec ses Religieux, en l'Egliſe saincte Geneuiefue des Ardants, ainsi qu'auons dit cy deuant où il est faict mention des Religieux Saincte Geneuiefue. Or pource que la procession empescha les solénitez, le Roy pour lors en deschargea lesdicts Barons & Seigneurs, & seulement vint ledict reuerend, Eustace du Bellay, en l'Egliſe saincte Geneuiefue des Ardants, se reuestit des habit Pontificaux, atten-

Procesſion generalle.

Entree de l'Eueſque de Paris, & ce qui se faict à ladicte entree.

dant l'Abbé saincte Geneuiefue, lequel vint suiuant la Chasse saincte Geneuiefue, apportee en procession, & s'arrestant l'Abbé à la porte de l'Eglise saincte Geneuiefue des Ardants, fit la reuerence audit Euesque du Bellay, luy baillant vn liure ouuert à baiser: puis luy feit mettre les mains dessus & lire dedans, pour faire les promesses accoustumees.

Les quatre Barons de France appellés.

Cela fait, l'Abbé print l'Euesque par la main senestre, le mena hors l'Eglise, & le presenta au Clergé de Paris, qui estoit attendant en la rue. Là furent appellez en defaut, par vn huyssier de Parlement, les quatre Barons de France (dont Montmorency souloit estre le premier, mais cette Baronnie, peu au parauant en la mesme annee, auoit esté erigee en Duché) à sçauoir le Baron de Massy, le Baron de Maugeron, le Baron de Cheureuse, & le Baron de Lusarches. Apres que le Doyen & le Chantre de l'Eglise de Paris, eurent receu leur Euesque auec oraisons, & harangues Latines, luy eurent presenté l'eau beniste, l'écensier, & fait les autres ceremonies, & que l'Abbé de saincte Geneuiefue eut protesté, & fait protester les autres que cette presẽtation, & reception faite en brief temps, par le commandement du Roy, seroit sans deroger à l'aduenir aux anciennes coustumes & vsage, ils menerẽt ledit reuerend pere, Euesque en la grand'Eglise: & deuant qu'entrer en icelle, luy firent iurer & signer de sa main les statuts de leans, qui luy furent leuz, puis l'introduirent en l'Eglise où fut chanté le Cantique, *Te Deum laudamus*.

Et ce fait,le menerét au reueſtiere & au treſor: & l'ayant aſſis au ſiege Epiſcopal, le meirent en poſſeſſion de toute l'Egliſe & Eueſché. Le Dimanche vingt ſeptieſme iour de Decembre, audit an,fut faite proceſſion generale depuis l'Egliſe noſtre Dame de Paris, iuſques à l'Egliſe Sainct Geruais, ou fut chantee la Meſſe, & faite predication,touchant la veneration des Images,pour cauſe que quelques iours au parauant on auoit rompu les teſtes d'vne image de noſtre Dame & de ſon enfant,derriere Sainct Anthoine le petit, au meſme lieu où on auoit fait ſemblable iniure à vne autre image de noſtre Dame, du temps du Roy François, lequel au lieu y en auoit miſe vne d'argent,laquelle auſſi auoit eſté deſrobee,& depuis vne autre de pierre remiſe, laquelle auoit eſté ainſi briſee, comme i'ay dit,pour reparation duquel crime apres que la Meſſe eut eſté chantee en l'EgliſeSainctGeruais,la proceſſion de toutes les Egliſes de Paris accompagnans le reuerendiſſime Legat en France, & l'Eueſque de Paris tenant vne image de noſtre Dame, doree & argentee,ſuyuis de laCour de Parlement,duCorps de la ville,& grand nombre de peuple,tous allerent au lieu deſſuſdict, auquel le reuerendiſſime Legat en grand honneur poſa icelle image, en la preſence des aſſiſtans. Au commẽcement de l'annee mil cinq cens cinquante deux, furent abbatues les maiſons aſſiſes ſur le petit pont, du coſté de l'hoſtel Dieu,pour leur vieilleſſe tõbans en ruyne, & en furent edifiees d'autres de pierre de taille, toutes d'vne grandeur & meſme alli-

Image noſtre Dame miſe ſolennellement.

Edifice de petit Pont.

gnement:au milieu duquel fut apoſee telle eſcriture en lettres d'or,ſur marbre noir.

Anno Dom. M. D. L I I. Henrici I I. V I. Clau. Guiotus mercatorum præfectus iterum continenter factus Ioh. Iayus Coſ. Luillierius, Gui. Lormierius & Rob. Prætenſis.

AEDILES POSVERE.

Confirmation de priuileges.

L'an mil cinq cens cinquante trois, le Roy Henry donna le priuilege,& confirma les anciẽs tiltres au Preuoſt des Marchans, Eſcheuins & Bourgeois de Paris,pour les exempter d'aller au ban & arriereban : par lettres donnees à Sainct Germain en Laye,au moys de Iuin.

Fortifications de la ville de Paris.

Audit an furent commencees les fortificatiõs de la ville de Paris du coſté du bouleuert dedans le fleuue de Seine, là où le cours d'iceluy entre dans les foſſez,derriere les Celeſtins,en continuant iuſques à la Baſtille Sainct Anthoine, pour laquelle choſe accomplir, enſuyuant l'Edict du Roy,toutes les maiſons furent taxees&cotiſees, pour ſubuenir aux frais,& fut la premiere pierre aſſiſe le Vendredy onzieſme iour d'Aouſt, laquelle eſtoit ainſi eſcrite & grauee que voyez cy apres.

NISI DOMINVS

MANE NOBISCVM
DOMINE.

D. HENRI. II. R.

G. C. F. A. V G.

G. TH. C. P. M. VLOR.
RP. TL. I B.

QVARTVM VIRIS.

I. H. E. T. HE. VRB.

1553.

VIII. M. A V.

FRVSTRA VIGILAT

CVSTODIERIT CIVITATEM,

QVI CVSTODIT EAM.

Lesdictes fortifications à fons de cuue auec leurs remparts & secrettes defences, furent continuees iusques à la porte Sainct Anthoine, auquel lieu à main senestre est grauee en pierre cette escriture:

Regnant le Roy Henry II. M. Martin de Bragelonne, Conseiller du Roy, Preuost des Marchans, M. Augustin de Tou, Claude Marcel, M. Pierre Preuost, & Guillaume L'archer, Escheuins.

En cét endroict, dans la pierre du fondement, est graué ce qui s'ensuit.

Henrico II. Francorum Rege Christianiss. Galliarum.
Habenas moderante, præpositus & IIII. viri par. R.P. ad ciuium securitatem & quietem A. fund. Erexere. M. D. LVI.

Hospital Sainct Germain. L'an mil cinq cens cinquante sept, fut basty de neuf vn hospital, pour loger & retirer les pauures, hors les fauxbourgs Sainct Germain des prez, ledict lieu n'est presque entretint que des ausmosnes des Citoyens & Bourgeois de Paris, chose grandement charitable, car en ce lieu y a grande abondance de pauures.

Seconde sedition pour le Pré. Au moys de May audit an, s'esmeut la seconde sedition du Pré aux Clercs: finablement vn ieune escolier, nommé Baptiste Croyquoyson, natif d'Amiens, prins en la sedition, fut pendu, estranglé, & bruslé au milieu dudict Pré.

Seconde fuytte. En cét an fut la seconde fuyte des Parisiens, espouuentez de la prinse de Sainct Quentin, & fit le Roy faire procession generale, où il assista. Le Dimanche cinquiesme iour de Septembre, en la presence

presence du Roy & de la Royne, furent faictes monstres generalles des estats & mestiers de Paris, entre la chappelle & S. Denis en France.

Marché neuf.

L'an mil cinq cens soixante vn fut ouuerte vne rue vis à vis de la rue neuue nostre Dame, maintenant nommee le marché neuf & boucheries, le long de la riuiere de Seine, iusques à l'Eglise S. Germain le vieil, aboutissant de l'autre part au bout du pont Sainct Michel, pour la commodité des passans, & eslargissement des voyes publiques, acheuez sous le regne du roy Charles neufuiesme du nom, comme verrez cy apres.

La mort du Roy Hëry.

L'an mil cinq cens cinquante neuf, le dixiesme iour de Iuillet, trespassa le Roy Henry deuxiesme de ce nom, en son hostel des Tournelles, par vne blessure qu'il auoit receuë d'vn contre coup de lance le Vendredy dernier iour de Iuin, au tournoy empris & tenu en la rue Sainct Anthoine, auquel tournoy ledict seigneur Roy estoit l'vn des tenans, ce qu'il fit pour la ioye de la paix, qu'il auoit obtenue par le don de Dieu, auec les Princes estrangers, au moyen dequoy il marioit, au roy Philippes d'Espagne, sa premiere fille, Elisabeth, & madame Marguerite, sa sœur à Philebert Emanuel, Duc de Sauoye. La mort dudict Prince apporta grande tristesse & pleurs aux François & estrangers : aussi les annees d'apres, le Royaume de France s'en ressentit.

Le Ieudy, treiziesme iour de Iuillet, le cœur dudit feu seigneur roy, honnorablement embasmé, fut posé dans vn cercueil de plomb, d'vn pied en carré, dessous la couuerture duquel estoit

graué.

Icy gist le cœur de Henry, par la grace de Dieu second de ce nom, Roy de France Treschrestien, qui trespassa aux Tournelles de Paris, le dixiesme iour de Iuillet, l'an mil cinq cens cinquante neuf.

Le cœur du Roy Hẽry aux Celestins.

Puis fut porté processionnellement ce mesme iour aux Celestins, où il fut mis en la presence des grands Seigneurs en vn caueau, sur vne colonne, deuant le grand autel dudict conuent des Celestins. Et apres tous les honneurs & ceremonies gardees, le Dimanche treiziesme iour du moys d'Aoust, son corps fut enterré à l'Eglise de Sainct Denis en France.

Chasteau de Meudõ.

Durant le regne dudict seigneur Roy, le tresillustre & reuerẽdissime Cardinal Charles de Lorraine, fit bastir dans le bois du Chasteau de Meudon, vn lieu de plaisance, nommé la Grote, à l'imitation des anciens Romains, qui souloient bastir ainsi leurs edifices: est ledict Chasteau estoffé de tant de colonnes, effigies, statues de marbre, de peintures grotesques, cõpartimens & images d'or & d'azur, & autres couleurs, qu'il est impossible le reciter: sur le deuant dudict lieu, dedans la corniche, est escrit en lettres d'or.

Quieti & musis Henrici II. Gall. R.
PR. OPT. P.P.S.

Le Chasteau dudict lieu de Meudon auoit esté commencé à bastir du temps du Roy François

premier, par messire Anthoine Sanguin Cardinal du sainct Siege, & seigneur dudict lieu, & fut paracheué durant le regne du Roy Henry second.

L'an mil cinq cens soixante, fut reparé & reedifié le College de Fortet, cent septante ans apres la fondation, ainsi qu'on lict sur la porte d'iceluy, ainsi. *College de Fortet reedifié.*

Aurelia censium & Forteticæ familiæ decus D. Petrus Fortetus Parisiensis canonicus has ædes sacratiss. musis. anno domini 1391. Dicauit prudentiss. moderatores ruinosum vestibulum restituebant anno domini 1560.

Du regne, entree, sacre & couronnement du Roy François deuxiesme du nom, en la ville de Reims, & de plusieurs choses durant son temps, entre autres le commencement des gueres ciuilles en la France.

CHAP. XXX.

APres le trespas & decez du tres-Chrestien Roy Henry deuxiesme du nom, succeda à la couronne de France, son fils aisné, François deuxiesme de ce nom, lequel estoit aagé de quinze à seize ans, & commença à regner au moys de Iuillet, l'an de nostre Seigneur mil cinq cens cinquante neuf. Auquel temps furent faits plusieurs edicts & ordonnances pour le faict de la Religion. *Frãçois de Valois 60. Roy de France.*

Le Ieudy quinziesme iour du moys de Septembre ensuiuant, ledit seigneur Roy procedant à son sacre & couronnement fit son entree en la ville de Reims en Champaigne, & le Lundy d'apres, qui estoit le dixhuictiesme iour dudit moys, sa Majesté fut oingte & sacree en la grand' Eglise, par le reuerendissime Cardinal de Lorraine, Archeuesque dudict lieu, & Abbé de l'Abbaye Sainct Remy, estant accompagné des Princes du Sang, des Pairs de France, & de plusieurs autres grands Seigneurs, auec excellẽtes pompes & magnificences, y estans gardees & obseruees toutes ceremonies requises ou accoustumees d'ancienneté. En celle mesme annee, le douziesme iour du moys de Decembre, maistre Anthoine Minatt, tiers President du souuerain Parlement à Paris, en retournant du Palais en son logis estant monté dessus sa mulle entre cinq ou six heures du soir, fut frappé d'vn coup de pistolle, en la vieille rue du Temple, dont il mourut peu apres.

Sacre du Roy.

Mort du President Minart.

Au moys d'Aoust, mil cinq cens soixante, furent despeschees lettres patẽtes, par lesquelles ledict Seigneur Roy mandoit au Preuost de Paris, & pareillement à tous autres Iuges, faire assembler à son de trompe ou autrement, en la principalle ville de leur ressort, les trois estats, pour conferer ensemble, tant sur les plaintes & doleances qu'ils auoient à proposer en l'assemblee generalle des trois estats de France, comme aussi ce qui leur sembleroit tourner au bien public, & au soulagement & repos d'vn chacun.

Lettres du Roy pour assembler les estats.

En celle mesme annee, mil cinq cens soixante,

le dixiesme iour du moys de Septembre, le Roy François estant à Sainct Germain en Laye, despescha lettres patentes, par lesquelles il mandoit, prioit, exortoit, & neantmoins enioignoit à tous Euesques, Prelats & membres de l'Eglise, de son obeissance, qu'ils eussent à se trouuer en la ville de Paris, au vingtiesme iour du moys de Ianuier ensuyuant, pour en ce mesme lieu, ou autre prochain d'icelle, qui leur seroit assez tost designé s'assembler & conferer ensemble, sur le vray seruice de Dieu, & de nostre mere saincte Eglise, & pour la seureté des consciences de tout le pauure peuple. *Autres lettres, pour faire ladite assemblee.*

Au moys d'Octobre ensuiuant, le Roy partit de la ville de Paris, auec grand'compagnie, tous en armes, & chemina pour aller à Orleans, pour y assembler les trois estats de son Royaume, à fin d'entendre les plaintes & doleances de son peuple, ainsi que luy-mesme auoit fait crier & publier par tout son royaume. En ce mesme temps, le quatre & cinquiesme iour du moys de Nouembre, fut faicte assemblee en l'Eglise nostre Dame de Paris, par le commandement du Roy, pour lesdits estats. *Le Roy part de sa ville de Paris.*

Audit moys de Nouembre, le Roy escheut malade d'vn caterre qui luy tomba sur vne oreille, & tellement le pressa ladicte maladie, qu'il en mourut vn Ieudy cinquiesme iour du moys de Decembre, audict an, mil cinq cens soixante, laissant madame Marie de Stuart, Royne d'Escosse, sa femme, vefue sans aucuns enfans, & quelque peu de temps apres, son corps fut porté inhumer *La mort du susdict Roy.*

en l'Eglise Sainct Denis en France, pres ses peres & anceſtres, ainſi comme on a de couſtume de faire, auec telle pompe funebre, que le temps peut permettre.

Du regne du Roy Charles, neufieſme de ce nom, cõtinuation de l'aſſemblee des Eſtats en la ville d'Orleans, l'entree, ſacre & couronnement du Roy à Reims l'ẽtree du Roy à Paris, grande tempeſte & merueilleuſe greſle tombee, poudres bruſlees dedans l'Arſenal, baſtiment du neuf marché, redification de la porte ſainct Victor, De deux ſacrileges punis, l'vn pour le faict par luy commis à l'Egliſe ſainct Barthelemy, l'autre en l'Egliſe ſaincte Geneuiefue du mont, punition d'vn ſeditieux, du fondement des fortifications de la ville, & pluſieurs baſtimens d'icelle: & autres choſes dignes de memoire.

CHAP. XXXI.

Charles Maximilian, 61. Roy.



Harles Maximilian, fils du Roy Henry deuxieſme de ce nom, & de madame Catherine de Medicis, naſquit à Sainct Germain en Laye le vingtſixieſme de Iuin, de l'annee mil cinq cens cinquante, & ſucceda à ſon frere François, qui mourut à Orleans, eſtant le Royaume remply de diuiſions: & pour autant qu'il eſtoit encores en bas aage, tout le maniement des affaires fut baillé à la Royne ſa mere, pour en diſpoſer & ordonner: toutesfois il fut conclud qu'en toutes lettres & deſpeſches, le Roy parleroit, ſans qu'on fit aucune mention de

Regent ou Regente :& Anthoine de Bourbon, Roy de Nauarre,fut estably & declaré son Lieutenant general,representãt sa personne,par tous les pays & terres de son obeissance :ce qui fut au grand contentement de tout le peuple.

Sacre du Roy.

Le dixhuictiesme iour de May, mil cinq cens soixante, le Roy fut sacré à Reims : au moys de Septembre ensuiuant, fut assemblé à Poissy vn Colloque national des Prelats de France, pour ouyr & examiner les opinions diuerses de ceux de la Religion pretendue reformee :auquel suyuant le sauf conduit & permission donné,assisterent plusieurs ministres, auec lesquels ne fut rien accordé ny resolu. L'an mil cinq cens soixante deux,ils obtiennent l'Edict de Ianuier,par lequel leur estoit permis de faire presches & autres exercices de leur religion,hors les villes seulement,& ce toutesfois par prouission,&sans approbation de deux religions en France.

Colloque à Poissy.

Entree du Roy à Paris.

Audit an mil cinq cens soixante& deux le Lundy sixiesme iour d'Auril, le Roy fit son entree à Paris,& s'en vint coucher au Louure,& le Dimãche ensuyuant, au matin,vint à nostre Dame,où il fit les solennitez qu'ont accoustumé faire ses predecesseurs Roys. En celle mesme annee, le troisiesme iour du moys de Iuillet,sur les dix ou vnze heures du matin s'esleua telle tempeste & vn vent si grand en la ville de Paris& és enuirõs, que plusieurs moulins à vent d'alentour furent abbatuz & renuersez par terre, & sur les deux heures apres midy tomba grande quantité de grossegresle par endroits,qu'il n'estoit point me-

Vents impetueux & gresle.

moire d'en auoir iamais veu la ſemblable. Et audit an depuis la Touſſainćts iuſques enuiron la my Careſme, la riuiere de Seine ſe deſborda grãdement, & outre paſſa ſes limites accouſtumez, tant pour les grandes eaux pluuialles, qu'auſſi pour eſtre la terre trop trempee.

Le Roy eſtant au Chaſteau du bois de Vincennes receut nouuelles d'vne victoire obtenue contre ſes ennemys, le Lundy vingt & vnieſme de Decembre iour S. Thomas, & à la meſme heure partit dudict lieu vint à noſtre Dame de Paris, auec grãde ioye rendre graces à Dieu de la victoire & fiſt chanter, *Te Deum laudamus*. Ce iour meſme fut apporté vingtſix enſeignes de guerres qui furent miſes dans ladicte Egliſe.

Au commencement du moys de Mars fut apporté à Paris, Monſieur le grand Prieur propre frere du Duc de Guiſe nommé François de Lorraine. Il fut inhumé en l'Egliſe du Temple en la chapelle des Cheualiers de Hieruſalem, le dernier iour dudict moys.

Tumulte à Paris.

Le vingt ſixieſme d'Auril mil cinq cens ſoixante deux audit an fut vn tumulte à Paris, à l'occaſion que en la rue Sainct Denis en la maiſon ou eſtoit pour enſeigne le pillier vert en laquelle ſe faiſoit vn preſche des nouueaux reformez, Ce qui eſmeut le peuple, commencerent à ietter pierres, ce voyãt le maiſtre du logis ſortant auec vn harquebuze ou il tua trois hommes, puis fut auſſi tué à coups de pierres, ce qu'eſtãt fait la commune ſe ietta dans le logis dudit ou on pilla les meubles: Monſieur le mareſchal de Montmo-

rancy aduerty du fait vint audit lieu fiſt prendre plusieurs & conſtituer priſonniers entre autres l'vn d'iceux pillars eſtant principal autheur du tumulte & trouué ſaiſy des biẽs de ladite maiſon fut pendu & eſtranglé en l'vne des feneſtres d'icelle, & ſur le champ ſans autre forme de proces.

Audit an le Mecredy ſixieſme iour de May trespaſſa à Paris, en ſon hoſtel Monſeigneur Paul de Termes Mareſchal de France, fut enterré au Celeſtins.

Le xxvij. iour de Decembre mil cinq cens ſoixante deux ceux de la religion pretendue reformee, faiſant le preſche au faux-bourgs S. Marcel, lez Paris en vn lieu nommé le Patriarche, aucuns malins, larrons & ſacrileges, firent de grãds ſcandales, & actes impies en l'Egliſe S. Medard, y tuans & bleçans ceux qui y furẽt trouuez. Quelque temps apres furent punis aucuns deſdits pilleurs, & entre autres Priere Creon, dit le Champenois, ſurnommé nez d'argent, & vn autre dit le Cager, auſſi le Cheualier du guet, nommé Gabaſton, leſquels furent penduz, ledit Gabaſton fut executé à la Greue le vingtdeuxieſme d'Aouſt: trois mois apres ou enuiron les troubles recommencerent en la France, vers la fin du moys de Nouembre. Le camp fut deuant la ville de Paris iuſques au huictiéme de Decembre, & le dixneufieſme dudict moys fut donnee bataille pres Dreux, ou fut prins Monſieur le Prince de Condé & tout ſon armee mis en fuite.

Egliſe S. Medard pillee.

L'an mil cinq cens ſoixante trois, le dixhuictieſme iour de Feurier, François de Lorraine, Duc

Mort du Duc de Guise. de Guise, ayant pour le seruice du Roy Charles neufiesme assiegé la ville d'Orleans fut frappé par derriere d'vn coup de pistolle, par vn nommé Poltrot, lequel depuis fut executé à Paris le dixhuictiesme iour de Mars, audit an, pour l'assasinat, & duquel coup ledict sieur Duc de Guyse mourut le vingtquatriéme iour de Feurier: & le susdict Poltrot fut tiré & desmembré par quatre cheuaux en la place de Greué. En fin pour euiter aux meurtres & pilleries, le tout fut pacifié par le prudent conseil du Roy & de la Royne sa mere, & en fut publié vn Edict de pacification, le dixneufiesme iour de Mars, mil cinq cens soixante trois. *Edit de pacification.*

Edict du Roy pour la creation des Iuges Consuls. Le dernier iour de Nouembre mil cinq cens soixante deux, par commandement & lettres patentes du Roy, il veut & entend, que le Preuost des Marchãs face assembler cent notables Bourgeois de Paris, & d'iceluy nombre choisir cinq Marchans qui soient natifs & originaires de ce Royaume, & demeurãs en ladite ville: le premier desquels se nommera Iuge des Marchans, & les autres porteroient tiltre de Consuls, & l'office desquels ne sera continué plus d'vn an entier, ains trois moys auant que leur an eschaye seront tenus appeller soixãte marchans lesquels en esliront trente d'entr'eux, & ceux-cy auant que partir du lieu feront l'election des cinq Iuges & Cõsuls, lesquels feront le serment entre les mains des anciens: Ces Consuls ne sont commis sur vne generalité de police, ains simplement sur ce qui passe de marchand à marchand, sur le simple *Quel est l'ofice des Consuls de Paris.*

faict de la marchandise. La façon de iuger desquels est autant saincte qu'elle est soudaine, & pleine de simplicité, sans faire la suitte desproces immortels, & causer la ruyne des poursuiuans. Ces Consuls sont vne troupe de Bourgeois de Paris, de bonne & vertueuse vie, sans nul reproche, lesquels vuident en dernier ressort, & sans appel, les causes purement: ressentāt ce qui est en nature de debte, pour l'esgard de la marchādise, & sur le differend du marchand à autre, veu qu'il n'y a homme qui entende mieux le fond du sac, de ce quiconserne le trafic que celuy qui ne fit iamais autre estat: ils ont esté creez sous le Roy Charles neufiesme du nom, pour le seul esgard & conseruation de l'estat de marchandise, qui sembloit s'aneantir, à cause que les proces, pour raison de leurs debtes, estoient tirez en si grande longueur, qu'il n'y auoit nul moyen deplus trafiquer, au grand preiudice du marchand, & souuēt d'vn proces s'en engēdroit vne infinité, par ignorance de ceux qui auoient les affaires en main. Leur ordre donc, auec lequel ils dressent leur façon de policer, est en telle sorte. Celuy qui est demandeur, faict adiourner sa partie, vient se presenter au bureau & parquet des Consuls, armé de la Cedulle & obligation de celuy à qui il a affaire, là faut que l'vne & l'autre des parties propose son droict de sa propre bouche, ayant faict serment de ne dire chose qui ne soit veritable. Or la Cedulle mise en ieu, le Cōsul s'enquiert du debteur si c'est son escriture, & si elle est suiuant la verité: s'il le confesse & ne peut monstrer quittā-

En quel temps instituez à Paris.

Ordre de la police des Consuls.

ce ny escrit tesmoignant qu'il ayt payé, il faut que sur le champ il fournisse la somme qu'il doit sans aller vser de subterfuges, ou qu'il donne caution suffisante pour le contentement du crediteur, sans qu'il soit besoing que les parties se destruisent ny en poursuitte, ny en despens, ny en espices pour le iugement. Et pour ce que les Iuges n'ont cognoissance quelconques sur les crimes ny autres actions, aussi n'ont-ils iurisdiction personnelle de peine, sauf que l'emprisonnement en defaut de payer, ou suffisante caution, car il ne se faut là presenter pour y chiquaner & cercher eschapatoires. Et ce qui fait ce magistrat si rond & entier, est pource qu'il est simplement annuel. La maison où ladicte Iustice s'exerce, est pres l'Eglise S. Merry (bastye de nostre temps, aux despens des Marchans.)

Consuls annuels.

En l'annee mil cinq cens soixante trois, le vingt huictiesme iour du moys de Ianuier, iour Sainct Charlemaigne entre deux ou trois heures apres midy, le feu se print à plusieurs caques & vaisseaux de poudre qui estoient dedans l'Arsenal du Roy, en la ville de Paris, & par la grande violence de l'estōnement & du feu, cinquante maisons d'alentour furent abatues & ruinees, & les habitans d'icelles tous morts, les verrieres tomberent en plusieurs Eglises, mesme en la cité, il y eut tresgrande perte & dommage au monastere des Celestins, en l'Eglise sainct Paul, & és enuirons.

Feu soudain à l'Arsenal.

Le second Dimanche de Caresme, dixhuictiesme iour du moys de Mars que l'on contoit mil cinq cens soixante cinq, dés le premier iour du

moys de Ianuier, comme le Roy Charles l'auoit ordóné par vn ſien edict, Reuerend pere en Dieu Guillaume Violle, eſtant ſacré Eueſque de Paris, fit ſon entree en la meſme maniere que les Eueſques ont accouſtumé de faire à leur reception. Ledit Violle ne veſquit guere longuement, & mourut le Mardy quatrieſme iour du moys de May, l'an de grace, mil cinq cens ſoixante ſept, eſtant en ſon hoſtel Epiſcopal, & fut enterré honorablement en la grand Egliſe noſtre Dame de Paris, auec telle ſolennité & pompe funebre que l'on a accouſtumé faire. *Entree de l'Eueſque M. Violle.*

En l'annee mil cinq cens ſoixante huict, fut acheué le Neuf marché & poiſſonnerie, commencé l'an mil cinq cens ſoixante & vn, & fut aſſiſe la premiere pierre le quatrieſme iour de Iuin. Il eſt baſty le long de la riuiere de Seine aboutiſſant d'vn bout au Pont Sainct Michel, & l'autre ſortant dans la rue Neuue noſtre Dame, auquel lieu a eſté baſty dixſept boutiques tout d'vn coſté, ioignant l'vn à l'autre, dedans leſquelles ſe vend la maree & ſaline, & és autres places des enuirons ſe vend le Poiſſon d'eau douce, beurre, œufs, & autres telles marchandiſes de bouche. Il y a auſſi en ce meſme lieu, ſur le quay le long de la riuiere trois maiſons, deux deſquelles ont eſté baſties pour vendre chair & tenir boucherie, & l'autre eſt pour la commodité des ſalines, choſe ſinguliere au profit du peuple, à cauſe de la riuiere de Seine, & de deux puits qui y ſont audit lieu. Sur le portail de la maiſon du mitan eſt eſcrit ce qui enſuit. *Du marché neuf pres le Palais.*

Cl. Guiotus præf. mercator III. Pe. Curtius. Aedd. Marcellum hoc piscarium inchoat. carnarium vtrinq. afundam. ædificarunt. AN. DON. M. D. LXVI. *Car. Rege.*

L'autre escrit estant contre la boucherie pres le pont sainct Michel, est tel qui ensuit.

Regnant Charles neufiesme Roy de France, de l'ordonnance de meßire Nicolas le Gendre, Cheualier, Seigneur de Ville-Roy, Preuost des Marchans, Nicolas Bourgeois, Iean de Bray, Maistre Iaques Sãguin, & Claude Heruy, Escheuins ces Edifices furent paracheuez M.D.LXVIII.

Sacrilege puny.

Le Mecredy quatorziesme iour de Iuillet mil cinq cens soixante trois heure d'vne heure apres midy, ou enuiron, fut pris le Siboire qui estoit en l'Eglise Sainct Barthelemy, estant au dessus du maistre Autel, & la saincte Hostie fut mise sur des ordures au coing dudit maistre autel, par vn nommé Iean Petit, aagé de vingt trois ans, n'ayant aucune apparẽce de barbe: & fut prins par vn Bourgeois ainsi qu'il remontoit la closture du cœur par où il estoit passé, & ainsi arresté, fut l'Eglise fermee & gardee contre la commune qui vouloit entrer leans pour le mettre en pieces: sur le champ, furent aduertis Messieurs de la Cour, lesquels enuoyerent interroger ledict malfaicteur. Le rapport faict, au mesme iour fut condemné à estre pendu & estranglé, puis bruslé & reduict en cendre, fut executé à la mesme heure en la court du Palais: estant prest de mourir, dit ne l'auoir faict par desdain, mais par necessité, & mourut en l'estat de bon Chrestien.

Audict an, le mecredy vingt deuxiesme iour de Decembre, à sept heures du matin, vn ieune homme, pouuant estre aagé de vingt deux ans, n'agueres au parauant religieux de l'ordre des Bernardins, estant à l'Eglise saincte Geneuiefue au mont de Paris, assistant à vne basse Messe, ainsi que le Prestre leuoit la saincte Hostie, l'osta au Prestre, la mit en pieces, la foulla aux pieds, & voulant fuir, fut pris & mené prisonnier aux prisons de ladicte Abbaye saincte Geneuiefue. Le Roy estant aduerty de ce faict, enuoya monsieur le Mareschal de Montmorancy, pour en faire brefue iustice, & fut executé le mesme iour en la place Maubert, auquel lieu fust pendu, estranglé, puis bruslé: Ledict Sieur de Montmorancy assista tant qu'il fut expedié & iustice accomplie. Pour la reparation du crime, le vingt septiesme iour dudict moys, iour Sainct Iean apres Noel, fut faict procession generalle, par le commandemẽt du Roy, & passa par la grand salle du Palais, où ledict seigneur Roy attendoit pour y assister: La Messe fut chantee en ladicte Eglise saincte Geneuiefue. *Autre sacrilege puny.*

Le Dimanche neufiesme Iuillet mil cinq cens soixante quatre plusieurs basteaux, chargez de bois, arriuerent à Paris, au Port de Greue, venãs de la forest de Retz, appartenãt à la Royne mere, & estoient descenduz par vne riuiere nouuellement trenchee, tombante en Marne, & puis en Seine: les deux premiers d'iceux furent donnez à Messieurs de ville, en signe de recognoissance, car iamais n'auoit esté amené boys dudict lieu. *Nouuelle riuiere.*

Et ainsi qu'ils arriuerét fut tiré cinq ou six coups de canon en ladicte place de Greue, pour la memoire du temps de telle nouueauté.

Des tournelles.

Au moys d'Aoust mil cinq cens soixante cinq on commença à desmolir l'hostel des Tournelles en la rue Sainct Anthoine à Paris, tant les bastimens que dans le parc, pour y faire Rues, & bailler places à bastir au profit du Roy, au plus offrant & dernier encherisseur.

Cinq enfans nez.

L'an mil cinq cens soixante six en la rue de Guerinboisseau, la femme d'vn pauure aide à Masson accoucha de cinq enfans, à sçauoir, quatre vifs & vn mort, masles & femelles, lesquels moururent quelque temps apres.

Punition d'vn seditieux.

Audict an mil cinq cens soixante six vn Escollier aagé de vingt huict, ou trente ans, pour auoir attaché vn placart contre vn tableau assis en la court du Palais, par le Pape, de la saincte Chapelle, lequel auoit esté faict à l'honneur de Dieu, & de l'Eglise Catholique, & du Sainct siege Apostolique, ainsi qu'on a accoustumé faire tous les ans, le iour Sainct Nicolas, neufiesme de May, ledict placart tendoit & mesprisoit ces choses, qui fut presque occasion de sedition, & comme tel, fut par la Court condemné à estre fustigé de verges, & le fut de tel poinct, le Samedy vingt cinquiesme iour dudict moys, qu'il fut presque au mourir.

Le Ieudy vingtiesme iour de Iuing mil cinq cens soixante six arriua en court à Sainct Mor des Fossez pres Paris? Le Duc de Lorraine, ou le Roy le receut honnorablement, à l'occasion de sa venue

nue fut la Foire du Lendit continuee apres son temps.

Le Ieudy vingt septiesme iour, le Roy vint aux Thuilleries & au Louure pour apres souper prendre plaisir à veoir quelques ioustes qui furét faites sur la riuiere de Seine entre la porte de Nesle & la porte neufue, au milieu de leau estoit vn fort fait en façon d'vn monde qui estoit entouré de canon & fusees le feu y fut mis par des hommes habillez en Diables, tenans flambeaux ardents de feux artificiels & ce fut fait pour remarque du iour natal dudict Seigneur Roy.

Le Dimenche septiesme de Iuillet fut fait Procession Generalle en laquelle furent portees les Chasses Saincte Geneuiefue Sainct Marcel & autres precieux Reliques & corps Saincts, où le Roy assista & la Royne sa mere, Messieurs ses freres, Monsieur le Duc de Lorraine & autres Princes du sang: Durant laquelle à l'heure de dix à vnze heures deuant midy, fut veue de grãd nombre de peuple vne estoille au Ciel nonobstant la lueur du Soleil laquelle apparoissoit fort petite & estincellente, elle estoit du costé de Midy.

Vne estoille apparue deuant midy.

Le Mardy neufiesme & Mecredy dixiesme iour de Iuillet à l'hostel de Neuers à la Requeste de Monsieur de Montpensier & du Duc de Bouillon furent faictes disputes de la Religion entre deux Docteurs de Theologie & deux Ministres, Assauoir Monsieur Vigor & de Sainctes Catholiques: Les Ministres, leurs contraires sont Despina & du Rosier, Ministres, de la Religion, qu'ils appellent reformee.

Conference de la religion.

Le neufiesme iour de Septembre audit an deux Tresoriers des cōpagniees nommez les Miloirs freres pour auoir fait de faux aquits des deniers Royaux, & conuaincus d'auoir subſtrait la somme de soixante mil escus furēt par arreſt condemnez à auoir la queſtion extraordinaire puis pendus & eſtranglez au gibet de Monfaucon, ce qui fut executé : l'aiſné ayant eſperance de grace ne voulut iamais monter plus haut de cinq ou six eſchellons de l'eſchelle quelque force qu'on luy ſceuſt faire & fut l'officier contrainct le pendre à ladicte eſchelle. Le mecredy ſuyuant l'vnziesme dudict moys l'vn des commis des deſſus nommez fit amende honnorable ſur la pierre de marbre nu en chemiſe la torche ardente en ſes mains, puis fut banny neuf ans. Ledict iour vn Treſorier nommé Paſſac eſtant en la garde d'vn ſergēt ſ'en fuit & amena le ſergent hors du Royaume.

Fondement des fortifications.

Le 12. iour de Iuillet, mil cinq cens ſoixante ſix à quatre heures de releuee fut (le Roy preſent la Royne & autres Seigneurs) aſſiſe la premiere pierre des fortifications de la ville, du coſté de la Porte-neuue, faiſant le coing du iardin de la Royne en laquelle pierre furent miſes des pieces d'argent, dorees de fin or, où eſtoit d'vn coſté le pourtraict du Roy auec cette inſcription: *Carolus nouus galliarum Rex Chriſtianiſsimus*. 1566. De l'autre coſté eſtoit le pourtraict de la Royne mere auec cette inſcription autour: *Catherina Regina Henrici Secundi Vxor Franciſci & Caroli Regū mater*. Et eſtāts aſſiſes furent tirez pluſieurs coups de canon: ces pieces peſoient preſque le poys de trois

teſtons. Sur icelles pierres de fondement eſtoit eſcrit ce qui enſuit. *D. Catharina*

Regina R.R. mater.
Anno Chriſti. 1566.

Durant tout le moys de May mil cinq cens ſoixante deux les portes de la ville furẽt gardees par les Bourgeois d'icelle, leſquels peu apres firent monſtres deſſous chacune dixaine, & en chacune nuict on faiſoit guet & ſentinelle, & pour la conduicte furent eſleuz vn Capitaine, Lieutenant, Porte-enſeigne, Corporaux & Sergens de compagnie en chacunes deſdictes Dixaines: cela fut ordonné pour reſiſter aux troubles & guerres qui ſuruindrent. Et le Roy eſtant à Chantilly le vingt deuxiéme iour de Iuillet mil cinq cens ſoixante ſept il fit & crea, pour ſa ville de Paris, ſeize Cẽteniers ſur les ſeize Quarteniers comme ſont les ſeize Quarteniers en chacun quartier, à chacun deſquels Centeniers il ordonna auoir puiſſance ſur cent hommes d'vn deſdits Quarteniers: la volonté du Roy eſtoit, pour remedier aux meurtres qui ſe commettoient iournellement à Paris, principallement entre les grands Seigneurs. *Centeniers à Paris.*

Le Dimanche ſeptieſme iour de Septembre mil cinq cens ſoixante ſept furẽt les vents ſi violents & impetueux, qu'ils firent grand dommage principalement autour de Paris, pluſieurs arbres furent rompus & deſracinez, trois baſteaux chargez, eſquels y auoit pluſieurs perſonnes eſtants ſur la riuiere de Seine, reuenants de Sainct *Vents impetueux.*

Cloud, furent submergez & noyez, iusques au nombre de dixhuict ou vingt tant femmes que hommes: autres furent aussi noyez sur la riuiere de Loire, pensant aller aux grands iours à Poictiers.

Procession generalle, monstre en armes.

Le Dimanche quatorziesme iour de Decembre mil cinq cens soixante sept fut faict procession generalle à Paris: le mesme iour fut faict monstre generalle en armes, des habitans de Paris, au Pré aux Clers, là ils furent dressez en escadrons les harquebuziers à part, les piquiers à part & ainsi les autres, lesquels il faisoit bon voir: ils estoiēt estimez au nombre de trente mil ou plus: le Roy accompagné de la Royne, sa mere, & sa garde, auec leur cornette, aussi vindrent Messieurs de ville auec les archers, ayants leurs cornettes & trompettes sonnans à leur venue, puis ayant enuironné tous les scadrons les harquebuziers tirent par plusieurs fois.

L'an mil cinq cens soixante huict, le iour S. Michel, estant le Roy logé au Palais, fit faire vne procession le lendemain, la plus sollennelle qui fut iamais veuë au parauāt, où furent portees les Reliquaires qui ensuit apres tous les Religions & paroisses, ayant chacun vn Reliquaire, furent portees les Chasses Sainct Marcel & saincte Geneuiefue par ceuxqui ont accoustumé les porter, puis celle de Sainct Loys, par des Cheualiers de l'Ordre & Gentils-hommes, puis trois corps saincts, à sçauoir Sainct Denis, sainct Rustic & sainct Eleuthere portees par des Euesques, auec le Chef Sainct Loys, Sainct Denis, la Croix de

Procession generale.

Victoire, la saincte Couronne, & toutes les precieuses Reliques de la saincte Chapelle, les Religieux de Sainct Denis y assisterent nuds pieds en Chappes, suiuis des Cardinaux, à sçauoir monsieur le Cardinal de Lorraine, faisant l'office & portant la saincte Hostie marchant au dessous d'vn ciel, à costé dextre estoit monsieur de Bourbon, & à senestre le Cardinal de Guyse: ledict sieur Cardinal de Lorraine estoit nuds pieds, le Roy estoit à cheual, apres, faisant porter sa Couronne par monsieur d'Anjou, son frere & vn autre aussi, Madame sa mere, & autres grands Princes & Seigneurs, de Messieurs de Parlement, & notables Bourgeois: en tel ordre vindrent de l'Eglise saincte Geneuiefue, passerent par deuant le Palais, sur le pont aux Changes & le pont nostre Dame, allerent à la grand' Eglise, où fut chanté la Messe par le reuerdissime Cardinal de Lorraine.

Obseques du Comte de Brisac.

Le Samedy quinziesme iour de Iuin mil cinq cens soixante neuf furent publiees les obseques du Comte de Brisac, où luy fut donné tiltre de grand Fauconnier & grand de France, Capitaine de cinq cens hommes d'armes, Colonnel de l'infanterie Françoise, occis & meurdry au seruice de Dieu, & du Roy deuant la ville & chasteau de Lisedanne: le Lundy ensuiuãt fut son corps porté en grand pompe funebre en l'Eglise & conuẽt des Celestins, où par le commandement du Roy fut inhumé en la Chapelle des Ducs d'Orleans.

Le vendredy vingtiesme iour de Iuillet mil cinq cens septante, en la ville de Paris, Rue des

Deux enfans Iumeaux.

grauilliers, nafquirent, vn peu deuant le iour, deux enfans Iumeaux, lefquels eftoient ioincts en vn corps,aulieu de la nature,ayants tefte,bras mains,feing,eftomach,à l'opofité l'vn de l'autre, & n'ayans qu'vn corps, les pieds de l'vn fous les aiffelles des bras de l'autre : lefquels ayans vie, furent baptifez en l'Eglife Sainct Nicolas des Champs, Paroiffe de la maifon de leur naiffance & où demeuroit leur pere, nommé Pierre Germain, ayde à maçon:la mere f'appelloit Mathee Pernelle, fort pauures. Lefdicts enfans moururent le Dimanche enfuiuant, peu de temps l'vn apres l'autre.

Porte S. Victor rebaftie.

En cette mefme annee mil cinq cens foixante huict le Vendredy vingt-troifiefme iour de Iuillet, fut affife la premiere pierre dit tapecul, à la porte fainct Victor, & fut rebaftie ladicte porte tout de neuf, auec le logis qui eft deffus,& auffi les deffences pour garder les foffez,& pour forterreffe de la ville,pour reparation & augmentation defdits foffez, ledict baftiment fut acheué, ainfi que verrez par ce qui eft efcript fuiuant.

Ce qui eft efcrit entre la porte Sainct Victor graué en pierre de marbre

NIC. LE GENDRE PRÆT. MERG.II.IAQ. KARVER,HIERO.DE VARADE,PE.POVLIN, FRANC. D'AVVERGNE. DECVRR. HANC D. VIC. PORTAM IN PRÆ SIGNEN FACIEM REST. AN SALV. INSTAVRATÆ.CIƆ. IƆ. LXX. CAR.IX. R. PIENTISS.

En l'an mil cinq censſeptante le neufieſme iour du moys de Mars, fut faite l'entree de reuerend pere en Dieu meſſire Pierre de Gondy, & en grãd ſolennité accouſtumee fut ſacré Eueſque de Paris, accompagné de l'Abbé de ſaincte Geneuiefue & pluſieurs autres Prelats & Paſteurs de l'Egliſe Catholique & Romaine, fit les ſermens qu'ont accouſtumé faire ſes predeceſſeurs en tel cas. En celle meſme annee, au moys de Decembre, la riuiere de Seine ſ'eſpandit & accreut tellement dedans la ville de Paris & autres lieux circonuoiſins, qu'elle gaſta & noya pluſieurs terres à l'entour d'icelle ville. Et depuis, en l'annee mil cinq cens ſeptante & vn, enuiron le commencement de Feurier, recommēça icelle inundation d'eaux beaucoup plus grande qu'elle n'auoit eſté au parauant, tellement que parmy la place Maubert y auoit pluſieurs baſteaux pour paſſer ceux qui demouroient és maiſons voiſines, quand ils vouloient aller & venir à leurs affaires & negoces, & y auoit long temps que l'on ne l'auoit veu ſi fort deſbordee, & dura cette grande innundation d'eau longuement.

Entree de l'Eueſque.

La riuiere desbordee.

Ie n'oublieray de vous deſcrire deux notables Colleges, leſquels auõs veu dreſſer de noſtre tẽps à Paris, maiſons de toute pieté, car ainſi les faut-il nõmer, puis que pour le ſeruice de Dieu les fondations en ſont faictes, à ſçauoir celle des freres de la ſocieté, & appellez en France, par feu de bonne memoire monſieur du Prat, Eueſque de Clermont en Auuergne, qui fut cauſe qu'au cõmẽcemẽt on appelloit ce College les pauures de

College des freres de la Societé.

Clermont,& les chefs duquel se tindrent vn fort long temps en la rue de la Harpe,depuis ont esté mis en la rue Sainct Iaques à l'hostel deLangres, où ils lisent & enseignent la ieunesse,la Catechisent & informent en la loy & craincte de Dieu, selon que porte leur institution,& si aucun veut communiquer amiablement de quelque chose touchant la Loy,il est fort bien receu,&instruict de la verité.

Ce qui est graué en la premiere pierre , assise par le Roy en la maison &Eglise des Iesuittes rue Sainct Iaques.

RELIGIONIS AMPLIFICANDÆ STVDIO HENRICVS III. CHRISTIANISS. REX FRANCIÆ ATQ;POLOGNIÆ IN. AVGVSTISS. IESV NOMEN PIETATIS SVÆ MONIMENTVM HVNC PRIMVM LAPIDEM IN EIVS TEMPLI FVNDAMENTA CONIECIT ANNO DOMINI CIↃ IↃ LXXXII. DIE XX APRILIS.

A esté fondé & basti vn college en faueur des pauures de Paris , en la rue des Amendiers , des ausmosnes & biens-faicts de feu de bonne memoire le seigneur d'Ablon,Conseiller enlaCour de Parlement, lequel laissa la plus part de ses biẽs, tant pour le bastiment que pour l'establissement des rentes & manutention de ce College. Nous auons cy deuant parlé de la demolition de la grande tour du Louure qui iadis seruoit de prison,que le Roy François premier du nõm fit abbatre , pour continuer ce superbe bastiment qui

College d'ablon.

y a esté faict,& de son temps & de celuy de Henry deuxiéme, & de Charles neufiesme: lequel est ores le siege de noz Roys, & le logis ordinaire des Princes. Cét edifice est à present vn des plus rares, pour l'Excellence de son architecture, qui se trouue gueres en l'Europe, & en vne assiette, belle & autant forte qu'homme sçauroit imaginer: ayant de tous costez l'air libre, la riuiere de Seine qui luy est à l'obiect, & le chemin vny pour aller aux tuilleries, qui est le Palais de la Tresillustre & Tres-Chrestienne Royne Catherine de Medicis, lequel est l'vn des plus plaisans & superbes qui soient en l'Vniuers, & lequel sa maiesté fait dresser de telle sorte, qu'elle l'enclora dedans la ville.

Bastiment du Chasteau du Louure, & le Palais de la Royne, aux tuilleries.

Aussi la religieuse maison des freres nuds pieds, de l'ordre Sainct François, qu'on appelle Capussins à l'imitation Italienne: car d'Italie les a l'on faict venir du viuant du Roy Charles neufiesme, & fut leur premiere retraitte en vn Hameau, lieu pres de Paris nommé Piquepuce, hors la porte Sainct Anthoine, fondé par les aumosnes de reuerend pere en Dieu monsieur l'Euesque de Cisteron: l'autre conuent desdicts freres est à Meudon, où le reuerendissime Cardinal de Lorraine Charles les a mis, & leur a fait de grands biens, comme soigneux des pauures, & amy de la saincteté de ces religieux, honnorez par tout à cause de l'austerité de leur vie, depuis changez & transmuez aux Fauxbourgs Sainct Honnoré, où il sont à present.

Capussins, introduits à Paris.

Le dix-neufiesme iour de Mars, mil cinq cens

Edict de pacification des troubles. soixante trois fut publié à Paris l'Edict de Pacification, à fin d'euiter aux meurtres & pilleries, & les deux armees ioinctes ensemble, fut reprins le Haure de grace, que les Anglois tenoient. Au retour, le ROY seant en son lict de Iustice, à ROUAN, declara sa majorité, fit vne ordonnance que tous missent les armes bas.

Siege deuāt Paris. L'an mil cinq cens soixante sept, la ville de Paris fut de rechef assiegee par ceux de la religion pretendue reformee : & le ROY pensant faire la feste Sainct Michel auec les cheualiers de son ordre, en la ville de Meaux, fut empesché à l'occasion des troubles pour le faict de la religion. La nuict du premier iour d'octobre, audict an, le Roy s'estāt retiré en sa ville de Paris, fut bruslé dixsept ou dixhuict moulins à vents, d'entre les portes du Temple & Sainct Honoré.

Bataille pres Paris. La veille Sainct Martin d'Hyuer, le dixiesme iour de Nouembre, mil cinq cens soixante sept fut donnee vne bataille en laquelle monsieur le Connestable fut blecé à mort, & rapporté en son hostel à Paris, où il mourut le quatriesme iour ensuiuant, le champ demeura au Roy, ladite bataille fut donnee entre Paris & Sainct Denis, auquel lieu ils estoient entrez le deuxiesme iour d'Octobre, peu apres lesdits protestans deslogerent allant à Montereau faut Yonne, où ils furent suyuis du camp du Roy.

Le dixiesme iour d'Aoust mil cinq cens septāte il fut publié à Paris le second Edict de pacification, qui dura aussi peu que le premier, car à peine l'estranger fut-il hors du royaume que la guerre

recommença. Apres ces choses fut pratiqué plusieurs mariages, mesmes du Roy auec madame Elisabeth d'Austriche, fille de l'Empereur Maximilian, laquelle il espousa au grand contentemēt de tout le Royaume, au moys de Decembre mil cinq cens septante en la ville de Mesieres sur la Meuse. Et le moys de Mars apres sa Majesté fit son entree en armes à Paris, suyuant la bonne coustume de ses predecesseurs, au deuant duquel furent tous les estats, luy offrans les seruices que les subiects doiuent à leur souuerain, comme aussi il leur promit tout tel traictement que doit vn Roy de France à ceux que la loy & la nature affranchissent. La Royne son espouse aussi ayant esté sacree à Sainct Denis, le vingtsixiesme iour de Mars, audict an, par monsieur le Reuerendissime Cardinal de Lorraine, lequel fit toutes les ceremonies accoustumees : Et le vingtneufiesme iour dudit moys, audit an,, fit son entree, voire en la plus grande magnificence qu'il fut possible deliurant les prisonniers comme auoit faict son espoux, aussi plusieurs dons de lettres de maistrises qui furent donnez aux habitans de Paris.

Mariage du roy de France.

Entree du Roy & de son espouse.

L'an mil cinq cens septante & vn, il fut permis par don du Roy, auoir des Coches à la mode d'Italie, specialement pour aller de Paris à Orleans, depuis plusieurs en ont faict faire pour aller & venir à diuerses villes, comme à Rouan, Troyes, & autres notables villes de France, pour le soulagement de plusieurs personnes.

Coches à la mode d'Italie.

L'an mil cinq cens septante deux Ieanne d'Albret, royne de Nauarre, mourut le dixiesme iour

de May, au grandiſſime regret de pluſieurs. Le dixhuictieſme iour du moys d'Aouſt fut celebré le mariage, à l'Egliſe de noſtre Dame de Paris, ſuyuant les Sainctes ceremonies de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & romaine, d'entre Henry de Bourbon, Roy de Nauarre, fils d'Anthoine de Bourbon, & de Ieanne d'Albret ſon eſpouſe, auec madame Marguerite de France ſœur du roy: les nopces & banquets furent faictes au Louure, & quelques combats à l'hoſtel de Bourbon.

Mariage du roy de Nauarre.

L'an mil cinq cens ſoixante & douze le vingt deuxieſme iour d'Aouſt, quatre iours apres ledit mariage, l'Admiral ſe retirant du Louure en ſon logis, fut attaint d'vn coup d'arquebuze chargee de trois balles, ainſi qui liſoit vne requeſte qu'on l'auoit prié de preſenter au conſeil: l'vne luy emporta le maiſtre doigt de la droicte, l'autre balle le bleça au bras gauche pres du carpe, & ſortit par l'olocrane, il monſtra la maiſon de laquelle eſtoit ſorty le coup, ou la porte fut ſoudain enfoncee, mais celuy qui auoit fait le coup ne fut trouué, on ne ſcait l'occaſion particuliere de ce coup.

L'admiral de Coligny frappé d'vn coup d'arquebuze.

Audit an, le xxiiij. dudit moys d'Aouſt, iour Sainct Barthelemy & vigile Sainct Loys, par vn tumulte, tant la nuict que le iour, pluſieurs Princes, Seigneurs & Bourgeois habitans de Paris furẽt mis à mort: voy les croniques & Annalles.

Iournee S. Barthelemy.

Le iour meſme que cette execution fut faicte, aduint choſe merueilleuſe : car au Cymetiere S. Innocent, à Paris, vne Aubeſpine à demye ſeiche & deſnuee de fueillages, commença ſoudain à

Vne eſpine fleurie.

pousser & produire, si bien qu'à veuë d'œil on la voyoit fleurir : Ce qui causa que le peuple y accourant de toutes parts, le susdict Roy Charles fut veoir l'arbre.

Le Ieudy vingthuictiesme iour dudict moys, le Roy fit faire procession generalle en laquelle il assista & furent portez les corps saincts de sainct Marcel, saincte Geneuiesue & autres precieux reliquaires, louans & remerciant Dieu, des aduertissemens qui estoient si bien venuz pour la conseruation du Royaume. *Procession generale.*

Le vingtseptiesme iour d'Octobre, audict an, la Royne, Elizabeth d'Austriche, accoucha à Paris, sur le poinct du iour, d'vne fille: au grand cõtentement d'vn chacun.

Cette annee encor les Moynes Sainct Magloire ont esté transportez à Sainct Iaques du haut pas, au Fauxbourgs S. Iaques, comme auons dict cy deuant.

Le Dimanche vingt troisiesme iour de Nouẽbre mil cinq cens septante deux fut enuoyé, de par le Pape Gregoire treziesme du nom, pour Legat le seigneur Cardinal des Vrsins, sorty de la maison Vrsine, de tout temps affectionné à la Couronne de France, & tres-fidelle au sainct siege de Rome, qui fit son entree en la maniere accoustumee & en telles ceremonies. *Entree d'vn Legat à Paris.*

L'an mil cinq cens septante trois les neiges & gelees ont esté fort grandes cét hyuer sur le commencement de Ianuier, le degel y estant venu y a eu telle & si grande inondations d'eaux à Paris, que de memoire d'homme on n'en vit le sem- *Innõdatiõs d'eaux.*

blable, veu qu'en plusieurs endroits de la ville & vniuersité il falloit aller auec des basteaux par les rues.

Baptesme de la fille du roy Charles.

Le second iour de Feurier mil cinqcens septãte trois fut baptisee la fille du Tres-Chrestien Roy Charles neufiesme à Paris, en l'Eglise S. Germain de Lauxerrois. La solennité du baptesme fut magnifique, & selon la grandeur des maisons seroit chose superflue de le reciter : pour vous dire quel estoit le parrain, fut esleu monsieur Philebert, Duc de Sauoye & Prince de Piedmond, l'espouse duquel est tante du Roy : il enuoya vn deputé pour tenir sur les fonds l'enfant, en son nom. Ainsi en ont vsé tresilustre Princesse Marie d'Austriche, Imperatrix de Rome, & Royne de Hongrie & de Boëme, mere de la Royne & premiere marrine, & madame Isabel, royne sereniſſime, d'Angleterre. Le deputé pour l'Imperatrix fut celuy qui porta l'enfant au sacre, où seruoiẽt Meſſieurs les Princes & Seigneurs, lequel deputé de l'Empereur nomma cette fille Marie, ainsi que celuy d'Angleterre luy imposa auſſi le nom d'Isabel, pour monstrer l'vnion des trois maisons, & la concorde de ces trois nations, France, Alemagne & Angleterre, laquelle ie prie Dieu vouloir maintenir.

Departement de monsieur pour aller au siege de la Rochelle.

Monseigneur le Duc d'Anjou partit de la Court le Samedy dixiéme iour de Ianuier, mil cinq cens septante & trois, pour aller au siege deuant la ville de la Rochelle, accompagné de la plus grand'part des Princes du sang & Seigneurs de France, & pendant qu'il estoit en ce lieu vint

nouuelles en France que les Polognois l'auoiēt esleu pour leur ROY.

Le troisiesme iour de Mars, audit an, le Duc d'Aumalle fut tué d'vn coup de mousquet deuant ladicte ville de la Rochelle, au grand regret des Catholiques. Neantmoins que les forces du Roy Charles fussent fort grandes, tant sur mer que sur terre, pour assubiectir ladite ville, aussi qu'elle estoit à demy foudroyee : mais entendue par ceux de dehors l'horrible desolation, la pitié de plusieurs, tant hommes que femmes qui là s'estoient retirez, & crioiēt mercy à ioinctes mains: à ce bon Roy Charles, vsant de son humanité & clemence accoustumee leur donna la Paix, qui leur fut accordee au moys de Iuillet, audict an, & l'vnziesme iour dudit moys fut publiee à Paris, y estants compris ceux de Nismes & Montauban. *Le Duc D'aumalle tué.*

A cette cause on eut meilleur moyen de receuoir les Ambassadeurs de Pologne qui estoient arriuez à Paris, le vingtroisiesme iour d'Aoust mil cinq cens septante trois, pour faire compagnie à nostre inuincible Prince, Henry, qu'on auoit esleu ROY dudict ROYAUME, pour le seul respect de ses vertus & actes belliqueux, les magnificences furent fort grandes, mesmes en son entree qu'il fit à Paris, le quatorziesme iour de Septembre, feste de Saincte Croix, accompagné de la Noblesse de France, & de Pologne : la porte par laquelle il entra fut la porte Saincte Anthoine, les rues estoient magnifiquemēt accoustrees, Messieurs de ville & autres Bourgeois de Paris, tous luy firent honneur, les preparatifs furent *Reception des Polognois, & l'entree du Roy de Pologne.* *Depart du Roy de Pologne & maladie du Roy.*

[illegible]du Roy de Pologne

maladie du Roy.

fort longs pour son voyage, en fin le vingthuictiesme de Septembre, veille de Sainct Michel, apres auoir mis ordre à ses affaires, il partit de Paris. Le Roy Charles auoit deliberé de l'accompagner iusques aux frontieres de France & de Lorraine, mais demeurant malade à Vitry en Partois d'vne fieure lente, qui a duré six moys & plus, cette deliberation fut rompue. Ayant faict seiour audict Vitry l'espace de cinq iours auec son frere, & communiqué ensemblement de leurs affaires prindrent congé l'vn de l'autre, qui ne fut sans vn grand regret & augmentation de douleur, d'autant qu'ils auoient vescu toute leur vie en bonne & parfaicte amitié. De là, le Roy alla à Reims, en attendant la Royne sa mere, qui conduisoit son fils le Roy de Pologne iusques à Blamont, où elle luy dit à Dieu, sur la fin dudict moys se vint rendre le Roy accompagné de sa mere & autres Princes & Seigneurs à Sainct Germain, tant pour se reposer que donner ordre à sa maladie, qu'il voyoit de iour à autre prendre accroissement.

La mort du Roy Charles.

Le Dimanche trentiesme iour de May mil cinq cens septante quatre, qu'on celebroit au Diocese de Paris vn Iubilé, enuoyé de nostre Sainct Pere le Pape, pour l'occasion des guerres & heresies de ce temps, le Roy aggraué de maladie, longue & fascheuse, demanda & receut le S. Sacrement de l'hostel, comme Prince Tres-chrestien qu'il estoit, & de nom & de faict: deslors quitta toutes choses de ce monde, & fit sa tres-hõnoree Dame & mere Regente de son Royaume en l'absence de son frere, le Roy de Polongne, auquel il pria tous

tous Seigneurs porter honneur, reuerence & obeyſſance. Ayant donné ordre à ſa conſcience & à toutes ſes affaires ſur vne heure apres midy, la parole luy commença à faillir, ſur quoy ſans beaucoup ſe trauailler, encor qu'il fuſt en la fleur de ſon aage, rendit l'eſprit à Dieu, le meſme iour de Pẽtecoſte, à trois heures apres midy, audict chaſteau des Vincennes: auquel lieu furẽt faictes les ceremonies que l'on a de couſtumé faire aux Roys de France, le voyant en effigie par pluſieurs iours, choſe fort triſte & pitoyable. Son corps fut apporté en põpe funebre depuis Sainct Anthoine des champs iuſques à noſtre Dame de Paris, auquel lieu y auoit vne Chapelle ardente, couuerte de toutes parts de cierges, comme le ſemblable eſtoit par tout ladicte Egliſe, auquel fut faict vn ſermon funebre, & toutes les ceremonies que l'on a de couſtume faire à la pompe funebre. Ce iour demeura le corps à noſtre Dame, & le lendemain fut porté à Sainct Denis en France, où il fut mis en ſepulture ioignant le lieu où eſtoit mis le Roy Henry, ſon pere, au grand regret de tous ſes ſubiects, ayant perdu vn ſi bon Prince & ſeigneur, lequel eſt paſſé de cette vie en l'autre.

La mort du Roy Charles 9.

Ce qui eſt eſcrit ſur le tombeau du Roy Charles en l'Egliſe Sainct Denis en France.

Icy eſt le depoſt du treſ-Chreſtien Roy de France, Charles neufieſme de ce nom, qui treſpaſſa en ſon Chaſteau de Vincen-

nes, le propre iour de Pentecoste XXX. iour de May, en l'annee mil cinq cens soixante & quatorze, aagé de vingt trois ans, unze moys & vingt trois iours: Dieu doint bon repos à son ame, iusques à ce que elle soit reunie au corps glorifié en beatitude eternelle.

PACE FRVATEVR ÆTERNA.

Des choses aduenues du temps que la Royne a esté Regente en la France, en l'absence du Roy Henry troisiesme de ce nom, Roy de France & de Polongne, le partement du susdict Roy pour venir en France, & son entree en plusieurs villes, de son sacre & couronnement à Reims, du pont basty sur la riuiere, pour aller des Augustins à l'Escolle Sainct Germain, de la Fontaine faite de neuf en la rue Sainct Anthoine, institution de l'ordre des Cheualiers du Sainct Esprit, du deluge Sainct Marceau & autres choses memorables faictes de son regne.

CHAP. XXXII.

Aduertissemēt au Roy de Polongne.



APRES la mort du Roy Charles Maximilian, la Royne, mere du Roy, estāt Regente, par l'aduis des Princes & de Messieurs du Conseil, fut enuoyé aduertissement au Roy de Polongne de la mort dudict Roy Charles son frere, luy mandant qu'en toute diligēce il pleust à sa maiesté venir receuoir

la Couronne qui luy estoit escheue.

Le cinquiesme iour de Iuillet, mil cinq cens septante quatre, fut publié en la ville de Paris, Confirmation du pouuoir donné par le defunct Roy Charles, à la Royne mere, par lesquelles patentes, le Roy Henry troisiesme du nom, Roy de France & de Pologne, donne de rechef pouuoir, puissance & authorité à ladite Royne, sa mere, de faire tout ce qu'il luy semblera bon & vtile pendant son absence, pour le gouuernemēt du Royaume. Donné à Cracouie, le quinziesme iour de Iuin, l'an de grace, mil cinq cens soixante & quatorze, & de nostre regne le premier, & de Polongne le deuxiesme.

Premier Edict du Roy de France & de Pologne

Or le Roy de France & de Polongne sçachant à la verité la mort du feu Roy son frere, & estant appellé auec grande instāce par la Royne sa mere, & la Cour de Parlement de Paris, pour y venir receuoir la succession de la Couronne, presuposant bien que les Polongnois ne se contenteroient aisement de son partement, estants priuez de la presence de leur Roy: Il se partit secrettement accompagné d'aucuns des siens, esquels il auoit toute fiance, & en cét estat en toute diligence arriua en grande celerité à Vienne en Austriche, où il fut paternellement receu, & Royallement traité par la maiesté de l'Empereur, duquel lieu il escriuit aux serenissimes Seigneurs d'Allemagne, lettres d'amitié & beneuolence, leur signifiant le desir qu'il auoit allant en France, passer par les terres de leur obeyssance, & arriuer iusques à Venise pour les visiter.

Departement du Roy, du pays de Pologne.

Arriuee du Roy à Triuigi, Venise & Padoüe.

Le Senat de la ville de Venise eut grandement aggreable l'occasion d'honorer vn si grand roy, leur amy & allié & soudain delibera de receuoir sa majesté, auec la plus grande pompe & magnificence dont elle se pourroit aduiser.

Le Vendredy seiziesme iour de Iuillet, sa majesté arriua à Triuigi : mais vn peu deuant, enuiron deux lieues loing de ladicte ville, luy fut presenté vn cheual de pris & beauté admirable, estant paruenu à la ville fut salué d'artillerie en grãd nombre, fut receu par l'Euesque, Clergé & plusieurs notables Seigneurs : Le iour ensuyuant print le chemin de Venise, fort bien accõpagné de grands Seigneurs & Gentils-hommes, aussi d'vn Cardinal & Legat du sainct siege Apostolique, estant arriuez furent saluez & conduits en toute magnificence, en l'Eglise Sainct Nicolas, où fut chanté *Te Deum Laudamus*, puis ayant seiourné quelque peu en ce lieu partit pour aller à Padoüe, puis à rouigo, où il fut festoyé & bien receu du Duc de Ferrare.

Feu de ioye à Paris.

Le Mardy quatorziesme iour du present moys, qui estoit la feste & solénité de l'exaltation Sainte Croix, Messieurs de la Court de Parlement & Messieurs de Ville, prindrent ce iour pour faire les feux à Paris, parce qu'en ce mesme iour l'ãnee precedente sa maiesté auoit faict entree en ladite ville, auant son partement de France, pour aller en Polongne, quarante pieces d'artillerie furent laschees, le *Tedeum* chanté, & les feux, & autres ioyes pour la bien-arriuee du susdict roy, en ses pays.

L'entree du ROY à LYON fut le sixiesme iour de septembre, le roy se mit sur la Saonne, dequoy les habitans aduertis feirēt faire à l'endroict de l'Arsenal vn basteau à la forme du Bucentaure de Venise, ayant quatre tournelles, & galleres magnifiques, puis estant descendu à terre se mit dans vn coche couuert de velours noir, estant accompagné de la ROYNE, sa mere, du ROY de Nauarre, estant à cheual, & de la ROYNE son espouse, le Duc de Sauoye, puis suyuoient quatre Cardinaux & plusieurs Princes & grands Seigneurs. *Entree du Roy à Lyon*

L'an mil cinq cens septante quatre, mourut en la ville d'Auignon reuerend pere en Dieu, Charles, Cardinal de LORRAINE, le vingtsixiéme iour de Decembre, au grandissime regret de tous bons & fidelles Catholiques. *Mort du Cardinal & de Mōgomery.*

Gabriel de l'Orge, Comte de Mōgomery, pour les rebelliōs par luy faites, est decapité à Paris le vingtsixiesme de Iuin, à la place de Greue.

L'an mil cinq cens septante quatre, le iour de Noel fut publié par toutes les paroisses de la ville de Paris que le grand Iubilé commençoit ce iour à la ville de ROME: & de la puissance du Sainct Pere, chef de toute l'Eglise Catholique, nommé Gregoire troisiesme du nom: tous Pardons & Iubilez cessez & suspens, par tous lieux, iusques au mesme iour de Noel que l'on contera l'an mil cinq cens septante cinq que ledict Iubilé cessera à ROME: chose accoustumee à faire de cinquante ans en cinquante ans. *Iubilé à Rome.*

L'an mil cinq cens septante cinq, le treiziéme iour de Feurier, le Roy Henry, Roy de France,

Sacre du Roy de France à Reims.

& de Pologne, fut ſacré & couronné à Reims par reuerend pere en Dieu le Cardinal de Guyſe.

Mariage du Roy. Henry iij.

Et le quinzieſme iour dudict moys & an, il eſpouſa Loyſe de Lorraine, fille du Comte de Vaudemont, & les maria le Cardinal de Bourbon en la ville de Reims. Au moys de Mars enſuyuant, furent faictes les funerailles & prieres à Paris, en la grand'Egliſe noſtre Dame, pour les ames de Madame Claude de France, fille du Roy Henry deuxieſme ſœur du Roy, eſpouſe du Duc de Lorraine, & de madame Marguerite, fille du grand Roy Frãçois premier, eſpouſe du Duc de Sauoye.

Prieres pour Madame Claude.

Depart de la Royne.

Le Lundy ſixieſme iour de Decembre, mil cinq cens ſoixante quinze, fut le partement de treſilluſtre & treſ-vertueuſe Princeſſe Elizabeth d'Auſtriche, fille de l'Empereur Maximilian à preſent regnãt, vefue du feu Roy Charles neufieſme du nom, laquelle ſortit la ville Paris, par la porte ſainct Anthoine, elle fut conduicte par le Roy, & tous les Princes & Seigneurs, Cardinaux & autres, iuſques à Sainct Maur des foſſez, maiſon de la Royne mere, où elle fut magnifiquement feſtoyee: le lendemain fut ſa departie, laiſſant vn grand regret de ſi toſt abandonner la France.

La paix publiee à Paris.

Nous auons par cy deuant dict que durant l'abſence du Roy de France & de Polongne, pluſieurs Princes, Gentils-hommes & autres Seigneurs eſtoient mal-contens, & ſ'eſtoient mis en armes, mais voyant le ſuſdict Sieur Roy le deſordre & deſolation qu'il craignoit veoir de ſon peuple, par la prudence ſienne & de ſon conſeil, le tout fut pacifié: & le Lundy quatorzieſme iour

de May, mil cinq cens ſeptanteſix. Les articles de la paix entre leſdicts Princes ont eſté publiez en la Chambre doree du Palais, le Roy eſtant en ſon ſiege au Parlement, accompagné de pluſieurs Princes & grands Seigneurs, auſſi de Meſſieurs les Preſidents & Conſeillers de ſa Cour, leſquels promirent tous garder & faire obſeruer leſdicts articles, ſuiuant la volonté du Roy: Le Mardy ſuiuant fut chanté *Te deum laudamus*, en l'Egliſe noſtre Dame par les Chantres de la Chapelle du Roy, auquel ledict Sieur roy aſſiſta, accompagné de pluſieurs Princes, & de Meſſieurs de Parlemẽt & autres. Auſſi ce meſme iour fut faict vn feu en la place de Greue deuant la porte de l'hoſtel de ville, où il fut laſché beaucoup d'artillerie & autres canons.

La mort de monſieur le Cardinal de Guiſe.

Le vingthuictieſme iour de Mars mil cinq cens ſeptante & huict, iour du Vendredy Sainct, Monſieur le Cardinal de Guiſe treſpaſſa en l'hoſtel de Guiſe à Paris.

Commencement du pont du quay des Auguſtins.

Regnant Henry, troiſieſme du nom, Roy de France & de Polongne, fut commencé à baſtir le pont ſur la Riuiere pour paſſer du gay des Auguſtins, iuſques à l'Eſcolle Sainct Germain. Et pour commencer à baſtir & conſtruire ledit pont fut aſſis la premiere pierre par ledit ſeigneur Roy, accompagné de la Royne ſa mere, de la Royne ſon eſpouſe, & de monſieur de Neuers: Il leur fut preſenté vne truelle d'argent par Claude Marcel, de laquelle ils prindrent du mortier dans vn plat d'argent qui leur fut auſſi preſenté, & ietterent du mortier ſur ladite pierre aſſiſe: & fut com-

mencé la premiere pille du costé des Augustins, quasi au deuant l'ancienne maison de Nesle, auiourd'huy la maison de Neuers; le Samedy dernier iour de May mil cinq cens septante huict. Soubs cette premiere pierre furent mises despieces tant de cuiure doré que d'argent, du pois de trois testons ou plus, ayants les pourtraicts du Roy & desdictes Roynes, & encores pour perpetuer la memoire, il est escrit soubs la premiere pierre ce qui ensuit.

HENR. III. F. ET. POL. R. POTENTIS. AVSP. CATH. MA. LVD. CONIVGE. AVGVSTIS. OB. C. VTIL. PVB. FAV. FVND. PON. IAC. S. ET DIVER VRB. NOBILIS PART. MAG. VIAT. COMP. M. RER. OM. Q. IMP. ET. EX. P. COM. PER. DIVOR. AQ. CON. PRID. CAL. IVN. 1578.

Au dessous il y auoit trois escusons, l'vn aux armes de France, les autres deux des Roynes: d'autre costé les armes de Polongne.

Fontaine rue S. Anthoine.

Ce qui ensuit est escrit au dessus de la Fontaine, faict de neuf, en la rue S. Anthoine, au lieu dict la cousture saincte Catherine.

Henrico III. Franciæ & Pologniæ Rege Christianiß. Regnat Biragui. S. Romanæ Ecclesiæ presby. Card. & Franc. Cancelarij. Illustris. Benefico. Claud. Dambray. Præfecto. Mercator. Ioh. le Comte, Renat. Baudart. Ioh. Gedouyn. Pet. l'aisné Tribunis plebis curantibus. anno redemptionis. M. D. LXXIX.

Au dessous est escrit en lettres d'or engrauees

en autre table de marbre, noir, ce qui ensuit.

Hanc deduxit aquam duplicem Biragus in vsum
Seruiat Vt domino, seruiat Vt populo
Publica sed Quanto priuatis commodo tanto
Præstat amoræ domus, publicus Vrbis amor,
Renat. Biragus Franc. Cancell. pub. Comm.
Anno M.D.LXXVII.

En ladicte rue Sainct Anthoine il y a vne Chapelle nouuellement erigee, pour les Freres de la compagnee de Iesus, nommez vulgairement Iesuittes, qui ont commencé à y faire demeure l'an mil cinq cens quatre vingts. L'eglise fut commencé a bastir l'an mil cinq cens octante cinq. *Eglise & maison des Iesuittes.*

Le Tres-Chrestien Henry Roy de France & de Polongne, ayant affection de perpetuer la memoire des graces qu'il a receu, du tout-puissant, à diuerses fois, le iour qu'il pleust à la diuine Maiesté, par son sainct Esprit visiter la Vierge sa mere & ses Apostres (qui est le iour de Penthecoste) a voulu creer & eslire certains Cheualiers, qui seroient dicts de l'ordre & Milice du Sainct Esprit, & auroit ledict Sieur Roy tres-chrestien esté meu à ce, entre autres occasiõs reseruees à sa majesté, aussi qu'en l'an mil cinq cens cinquante, ce iour il auroit prins naissance, pour de la à l'aduenir receuoir trois couronnes, desquelles ja des deux il est triomphant possesseur, ayant premierement en ce iour de l'an mil cinq cens septante trois, esté esleu Roy de Polongne, par les Estats du Royaume: & puis ce iour mesme aussi en l'an suiuant mil cinq cens septante quatre, auroit le *Ordre de S. Esprit.*

gitimement ſuccedé à la Courõne de France, par le treſpas de treſlouable memoire Charles neufieſme, ſon frere, Roy de France. L'autre couronne luy eſtant reſeruee là ſus en l'eternelle beatitude par l'Omnipotent.

Pour ces cauſes donc, auroit la veille du premier iour de cét an mil cinq cens ſeptante neuf, faict aſſembler, en l'Egliſe des Auguſtins à Paris, des Princes & Seigneurs eſtants en ſa Cour, pour l'election & promotion audict ordre y tenir les ceremonies comme ils obſeruent en l'ordre S. Michel, le tout auec deuotion & reuerence de Dieu.

Premiere aſſemblee des Cheualiers.

Le lendemain, le Roy & leſdicts Seigneurs Cheualiers, s'aſſemblerent au logis de monſieur le Preuoſt de Paris, chacun reueſtus de leurs habits, commencerent à marcher enuiron neuf ou dix heures du matin, pour venir en ladicte Egliſe des Auguſtins: auquel lieu Monſieur le grand Aumoſnier celebra la Meſſe, & fuſt aſſiſté des Diacres & Souſdiacres, de la plus honnorable qualité que faire ce peut.

Et ſur chacune chaiſe au cœur de ladicte Egliſe des Auguſtins, eſtoit attaché vn tableau, auquel eſtoit depeinct les armoiries de chacun Prince, & Cheualier, auec le nom deſdits Seigneurs, l'Egliſe eſtoit tapiſſee de la tapiſſerie ROYALLE, auſſi belle qu'il eſt poſſible voir: dehors ladicte Egliſe il y auoit barrieres iuſques à la maiſon de monſieur le Preuoſt de Paris pour euiter la foulle du peuple.

Le premier iour de l'an, mil cinq cens quatre

vingts, ledict Sieur Roy donna de rechef l'ordre du S. Esprit à plusieurs Princes & Seigneurs & Euesques, en ladicte Eglise des Augustins, auec les ceremonies requises en tel cas.

Debordement de la riuiere de Bieure.

Deluge aduenu à Sainct Marcel lez Paris, l'an mil cinq cens septante neuf, le Mecredy huictiesme iour du moys d'Auril, sur les dix à vnze heures auant la minuict, le temps estant assez trouble & addonné à la pluye, la riuiere passant à Gentilly, dicte la riuiere de Bieure, passant à Sainct Marcel, s'enfla de telle façon qu'elle se ioignit à la riuiere de Seine, auec telle impetuosité, non seulement aux prairies mais dedans le fauxbourg Sainct Marcel, & il n'y a memoire d'homme qui se puisse souuenir d'auoir veu le semblable, mesmes les Dames religieuses, dictes les Cordelieres, audit fauxbourg, faisant le diuin seruice, la nuict, se sont trouuees oppressees des eaux, & faisant sonner les cloches l'espace de trois heures durãt, à fin que les habitans du fauxbourg les vinsent secourir: mais voyant n'auoir autre secours que de la misericorde de Dieu, firẽt prieres & processiõs par troisfois portant la vraye Croix & plusieurs autres sainctes reliques, & plongerent lesdictes sainctes reliques en l'eau, & peu apres ladite eaue se retira & ne creut plus: le plat pays & villages circonuoisins furent tellement surprins, que beaucoup n'eurent loisir se sauuer, ladite riuiere emportants plusieurs maisons, murailles & edifices: le peuple estoit en grand tremeur criant misericorde, deplorant leur presenté calamité, courant çà & là ne trouuans lieu seur pour prendre

leur aleine: l'eau a creu & desbordé, iusques passé l'Eglise Sainct Medard. Dedans ledict fauxbourg y eut vingtcinq personnes tant hõmes que femmes, que petis enfans morts: & de blecez estimez du moins à quarante personnes: ladite eau a abbatu douze maisons, plus le pont & moulin aux tripes, ainsi nommé, pres coppeaux, aussi bonne quantité de bestial peris & perdus en l'eau. Le dommage aduenu au fauxbourg Sainct Marcel est estimé à soixante mil escus du moins. Non compris les pertes des villages circonuoisins pour le regard des maisons & murailles que ladicte eau ou deluge auroit abbatu.

Ce qui ensuit est graué à vne pierre estant autour des fossez, bastis depuis la porte Sainct Hõnoré iusques à la porte neufue qui sont faicts pour la closture de la maison & palais de la Royne Mere du Roy.

DV REGNE DV TRES-CHRESTIEN HENRY TROISIESME, ROY DE FRANCE ET DE POLONGNE ET DV GOVVERNEMENT POVR SA MAIESTE EN LA VILLE DE PARIS ET ISLE DE FRANCE, RENE SEIGNEVR DE VILLEQVIER: ET DE LA PREVOSTE ET ESCHEVINS, DE M. AVGVSTIN DE THOV, IEAN GEDOVYN, M. PIERRE LAISNE, ANTHOINE MEMIN, ET NICOLAS BOVRGEOIS. M.D.LXXXI.

Le Samedy dixneufiesme iour de Nouembre, mil cinq cens octante, enuiron l'heure de neuf à

dix heures de nuict, Le feu print en l'Eglise des Cordeliers à Paris, de telle façon que le clocher & les cloches d'icelle Eglise tomberent bas, les sepultures, des Princes & Princesses qui auoient tombeaux de marbre blanc & noir furent rompues & mises en pieces & presque toute ladicte Eglise reserué les quatre gros murs & quelques chapelles : Les pilliers du mitan soustenant la voute furent tous esclatez & offencez par la vehemence du feu : Il n'est possible veoir plus grand'ruyne de feu en si peu de temps. Le feu en grandeur & furie ne dura point plus de deux heures:mais sous les desmolutions le feu cõtinua iusques au Mardy suiuant. De sçauoir comment le feu y fut on n'en sçait aucune chose, cela nous donne bien asseurance que Dieu est grandement courroucé a lencontre de nous, pour noz pechez d'auoir permis sa maison, son temple & saincte habitation tomber en telle ruine. *Le feu en l'Eglise des Cordeliers.*

L'eglise desdits Cordeliers peu de temps apres à esté commencee à reparer par le moyen des aumosnes & biens faicts du Roy, des Roynes, Princes & Princesses, ensemble des Gentils-hommes, & par le moyen des questes qui pource ont esté faictes en la ville de Paris, tellement que Dieu aydant elle sera bien tost parfaicte. Les verrieres du cœur sont fort magnifiques esquelles sont fort bien portraictes l'effigie du Roy de Frãce & Polongne, de la Royne sa mere & de son espouse & autres Princes, Cheualiers, Cardinaux, & autres seigneurs notables : au cœur d'icelle se voit vne voute fort richemẽt faicte ou sont painctes,

les Escusons du Roy Henry, troisiesme du nom & autres diuerses paintures & doreures fort magnifiquement eslaborees.

Le M. hostel des Cordeliers benist.

Le vingt & vniesme iour de Decembre mil cinq cens octante trois, iour Sainct Thomas le maistre Hostel dudict monastere des Cordeliers a esté benist : apres auoir esté refaict.

Au quay du port S. Landry rebasty de nostre temps.

Le port S. Landry.

A. D. CIƆ. IƆ. LXXXII. VT INSVLA PARIETE VNDIQVE INSVRGAT ORNATIOR TVTIORVE CARPITVLVM INSIGNIS ECCLESIÆ HVNC QVOQVE INSVO SVSTVLIT L. ESGVIER DECANO A. DIC MESNIL TVM CAMERARIO P. DE LA BESSEE CANONICIS PROCVRANTIBVS.

Dix iours retrãchez.

En l'annee mil cinq cens octante deux a ROME, ont esté retranchéz dix iours du moys d'Octobre. Et par l'ordonnance faicte par le ROY Henry troisiesme à present regnant lesdits dix iours ont esté retranchés au moys de Decembre: tellement qu'au lieu de cõpter le quatorziesme l'on a compté le vingt quatriesme de Decembre.

Iustice memorable.

Le Samedy dixseptiesme iour de Feurier mil cinq cens octante deux, apres midy fut faicte à Paris, vne Iustice memorable au deuant du Chasteau du Louure par sentence de mõsieur le grãd Preuost de l'Hostel. L'vn d'iceux fut rompu sur la rouë, pour auoir tenu les champs sans commission battu viollé pillé ransonné ses Hostes, & empesché vn enfant de trois moys d'estre al-

laiƈté,iuſques à ce qu'il euſt argent du pere & de la mere. Autres ſept ſoldats ou pour mieux dire pillars, ont eſté pendus & eſtranglez pour auoir tenus les champs ſans cõmiſſion, renſonné leurs Hoſtes briſé leurs meubles,crié le vin à vn double, couppé la langue des vaches, faiƈt autres aƈtes indignes de reciter: eſt à noter que chacun d'iceux auoit vng eſcriteau faiſant mention dece qu'il auoit exercé & dequoy il eſtoit conuaincu: il y en eut vn bien ieune qui fut pendu ſoubs les eſſelles. Autres vnze qui ont fait amende honnorable & eu le foit.

Le 25. Iour d'oƈtobre mil cinq cens oƈtante deux fut tiré a quatre cheuaux & deſmembré a la place de greue deuant l'hoſtel de ville vn gentilhomme qui auoit conſpiré la mort de Monſieur le Duc vnique du Roy,lediƈt conſpirateur nommé Cerſelles natif du pays de Normandie, ſon pere eſtoit Eſpagnol, homme de grande entrepriſes. *La mort de Cerſelles.*

L'an mil cinq cens oƈtante trois, regnant Henry troiſieſme du nom Roy de France & de Polongne, fut commencee & introduiƈte à Paris la congregation des Penitens, le Vendredy vingt cinquieſme,iour de noſtreDame en Mars,leur aſſemblee ſe fiſt au monaſtere des freres Auguſtins duquel lieu ils vindrent en proceſſion en la grãd Egliſe noſtre Dame, ayans leſdits Penitens chacun vng abit de toille blãche eſtants ceint d'vne ceinture blanche, depuis ont continué à faire prieres à Dieu,aux iours ordonnez,ſpeciallemẽt la ſepmaine ſainƈte & autres iours de deuotion. *Congregatiõ des Penitens.*

Au retranchement faict pour eslargir la rue, au deuant l'Eglise Sainct Geruais, dicte la porte Baudetz, est escrit sur table de marbre.

REGN. HEN. III. DILLIG. STEPH. DE NVLLY, ÆQ. POVSSEPIN IN FORO PRÆT. R. C. DION. MAMINEAV EIVSD. C. ET RAT. AVD. ANTH. HVOT PARIS. CIVIS IO. DE LOYNES SVP. IN CVR. ADTI ÆD. HÆC VIA 7. PED. DILLAT. EST COMMOD. VRB. ET ORNAM ERGO. 1583.

D'autre costé de la piere de marbre est escrit.

Ce retranchement a esté faict, mil cinq cens octante trois, Meßire Es. D. Nully Cheualier Conseiller d'estat, premier President en la Cour des aydes, Preuost des Marchans, Meß. le Poussepin, de Mamineau Cōseiller du Roy, Anthoine huot Bourgeois de Paris, & Maistre Iean de Loynes Aduocat Escheuins.

Ce qui a esté mis, escrit en lettre d'or sur table de marbre, au portail de l'Arsenac de Paris, depuis le desastre & violence du feu.

ÆTNA HÆC HENRICO VVLCANIA TELA MINISTRAT, TELA GIGANTEOS DE BELLATVRA FVRORES.

PILDEBERT DE LA GVICHE GRAN. M. DE LAR. DE FRANCE 1584.

Crice

Le Lundy vingt cinquiesme iour de Iuin, 1584. le lendemain de la feste Sainct Iean Baptiste, l'effigie dudict seigneur Duc d'Anjou, & d'Alençon, fut apportee en la grand Eglise nostre Dame, en grand pompe funebre, accompagné de plusieurs grands Princes & seigneurs, Archeuesques, Euesques & Preslats, Monsieur le Prince de Condé portoit le premier dueil marchant apres le corps ou effigie, estant suiuy de monsieur son frere, apres luy monsieur de Monpensier & monsieur de Mercure: le seruice estant fait en ladicte Eglise, fut porté le mardy ensuyuant, en l'Eglise, sainct Denis en France en fort bel ordre accompagné de grand nombre de peuple.

Epitaphe estant à Chasteau Tierry, ou est inhumé le cœur de monsieur le Duc, d'Anjou.

Cy est le cœur de treshaut, trespuissant, tresillustre & magnanime François filz de France, frere vnicque du Roy Henry troisiesme, Roy de France & de Pologne, ledict François Duc d'Anjou, d'Alençon, de Berry, de Touraine, d'Eureux, & de chasteau Tierry. Cōte du Maine, de Dreux de Monfort, de Mante, Meulan & de Beaumont lequel seigneur mourut le di-

xiesme Iuin mil cinq cens quatre vingt quatre. Audict lieu de Chasteau Tierry.

L'an mil cinq cens quatre vingtz cinq, fut restably le Cadran de l'Horloge du Palais de Paris, le conducteur & inuenteur de l'ouurage est Germain Pillon, Maistre Statuaire, & l'vn des premiers hommes, de ce temps, qui par son art & industrie a rendu des ouurages cy parfaictes, & si bien estaborees, en nostre ville de Paris, & autres lieux de France, que la memoire en sera perpetuelle: Ce qui ensuit y est escrit.

QVI DEDIT ANTE DVAS, TRIPLICEM DABIT ILLE CORONAM.

Plus bas est escrit.

MACHINA, QVÆ BIS SEX TAM IVSTE DIVIDIT HORAS, IVSTITIAM SERVARE MONET, LEGESQVE TVERI.

Aux costez du Cadran, y a deux Images, l'vne representant la Loy, tenant és mains les Tables. L'autre representant la Iustice, & son equité, tenant és mains des balances.

Voila (Amy Lecteur) ce que i'ay peu recueillir en sommaire, tant des Croniques anciennes, diuers autheurs, Latins & François, que des vieilles chartres, monumẽts, escritures antiques, tesmoignage des hommes, & de ce que i'ay veu, touchãt les Antiquitez, Histoires & singularitez de Paris, ville souueraine & maistresse de France, te suppliant receuoir ce petit labeur de bonne part.

FIN.

LES NOMS DES EVESques de Paris.

1 Sainct Denys Areopagite, Apostre des Gaulois, qui souffrit mort sous Domitian, fut premier Euesque de Paris.

2 Mallo	15 Eraclius	28 S. Landericus
3 Massus	16 Probatus	29 Robertus
4 Marcus	17 Amelius	30 Sigrobandus
5 Aduentus	18 Libanus	31 Importunus
6 Victurinus	19 S. Germanus	32 Aglebertus
7 Paulus	20 Ragnemod9	33 Sigofridus
8 Prudentius	21 Eusebius	34 Turnaldus
9 S. Marcellus	22 Faramodus	35 Aldulphus
10 Viuianus	23 Saphoratus	36 Bernecharius
11 Felix	24 Simplicius	37 Hugo
12 Flauianus	25 S. Cerannus	38 Merseidus
13 Vrsicinus	26 Leuthbertus	39 Fedolius
14 Apedinius	27 Authbertus	40 ragne captus

41 Deodefridus
42 Erkauradus
43 Ermanfredus
44 Ynchadus
45 Et Kauradus
46 Eneas
47 Angelinus
48 Gorlinus
49 Anchericus
50 Theodolphus
51 Fulradus
52 Adelinus
53 Galterus
54 Albericus
55 Conſtantius
56 Garinus
57 Lyſiardus
58 Raynaldus
59 Albertus
60 Franco
61 Ymbertus
62 Gaufredus
63 Guillelmus
64 Fulco
65 Galo
66 Giobertus
67 Stephanus
68 Theobaldus
69 Petrus Lombardus
70 Mauricius de Soliaco
71 Odo de Soliaco
72 Petr⁹ Camb. ſecundus
73 Guillelm⁹ 2. Altiſſiodoremſis
74 Bartholomeus
75 Guillelmus 3. Aluernenſis
76 Galterus 2. Caſtotertici
77 Regnaldus de Corbolio
78 Stephanus 2. Aurelianenſis
79 Raynulphus
80 Simon Matiphus Sueſſionenſis epiſcopus
81 Guillelmus 4. de Aureliaco
82 Stephanus 3. de Borreto
83 Hugo 2. de Biſoncio
84 Guillelm⁹ 5. de Canaco
85 Fulco 2. de Canaco
86 Audoinus
87 Petrus 3. de Foreſta
88 Ioannes de Meulant
89 Stephanus Parienſis 4.
90 Aymericus de Mainach
91 Petrus de Ordemonte. 4.
92 Geradus de mõte Acuto Pariſien.
93 Ioãnes Breuiſcope 2.
94 Ioannes de Rupeſciſſa 3.
95 Ioannes de Nanto 4.
96 Iacobus du Chaſtelier
97 Dionyſius de Molẽdino 2.
98 Guillelmus Chartier 6.
99 Ludouic⁹ de Bellomonte
100 Gerad⁹ Cobaille 2.

101 Ioannes Simon 5. Parisien.
102 Stephanus de Poncher 5. Turonen.
103 Fráciscus de Pócher Turonem.
104 Ioannes du Bellay 6.
105 Eustachius du Bellay
106 Guillelm⁹ Viole
107 Petrus de Gondy.

Les Magistrats & officiers de la Preuosté de Paris, & du Chastelet.

LE Preuost de Paris.
Le lieutenant ciuil.
Le lieutenant criminel.
Le conseruateur.
Le lieutenãt particulier.
Les deux Aduocats du Roy.
Le Procureur du Roy.
Douze Conseillers.
Deux Auditeurs.
Les Conseillers du Roy en la cõseruation.
Le Greffier de l'audiẽce ciuil & criminel.
Le seelleur.
Les greffiers de chastelet
Les Commissaires
Examinateurs.
les Notaires Royaux.
les Aduocats & Procureurs.
les Sergens du Preuost, nommez Sergens de la douzaine.
le Concierge & guette de Chastelet.
le Geolier.
Quatre Sergens fiefez.
Vnze vingts Sergens à cheual.
Vnze vingts Sergens à verge.
Le Cheualier du Guet auec ses Sergens.

Les Magistrats & autres estats de l'Hostel de la ville.

LE Preuost des Marchans.
Les quatre Escheuins
Le Greffier.
Le Procureur.
Le Receueur.
Le Clerc.
Vingt quatre Conseil-

lers.
Seize Quarteniers
Les Cinquantiniers.
Les Dixiniers.
Les Sergens du parlouer aux Bourgeois.
Les Sergens de la marchandise.
Les officiers Iurez sur le faict des marchãdises de bled, vin, bois & autres, cõtenues és ordõnãces.
Les cẽt Harquebuziers.
Les six vingts Archers.
Les soixante Arbalestriers.

Les iurisdictions temporelles.

LA Preuosté de Paris.
La Conseruation.
Le Baillage du Palais
Le fort l'Euesque.
La Iustice Sainct Germain des Prez.
La Iustice du Temple.
La Iustice sainct Martin des champs.
La Iustice Saincte Geneuiefue.
La Iustice S. Benoist.
La Iustice S. Marcel.
La Iustice sainct Victor.
La Iustice de l'hostel de Tison.
La Iustice sainct Magloire.

Les Prisons.

Prison de la Bastille.
Du Chastelet.
Du petit Chastelet.
De la conciergerie.
Du fort l'Euesque.
De sainct Eloy.
Du Temple, & autres prisons, où sont les Iurisdictions cy dessus nõmees.

Les noms des Rues, Eglises, Chapelles, & Colleges de la Cité, Ville & Vniuersité de Paris.

La Cité.

LA cité commence sur le Pont au Change, & les enuirons finissent au paruis nostre Dame.
Le pont au Change,
La trauerse du pont.
Le pont aux Musniers,

La rue sainct Leufroy iusques en Chastelet.
l'Eglise sainct Leufroy.
La rue de la vieille pelleterie.
La rue S. Barthelemy.
En icelle est l'Eglise de sainct Barthelemy.
Vne ruelle deuant l'horloge du Palais.
La rue deuant le Palais, dicte la Babillerie.
Dans le Palais est la saincte chapelle royalle
La Chapelle nostre Dame dessous la Sainte Chapelle.
La Chapelle S. Michel.
L'Eglise S. Eloy deuant le Palais, & en la sauaterie.
La rue de la vieille drapperie.
En icelle sont les Eglises de S. Pierre des assis & saincte Croix.
La rue de la sauaterie.
Sainct Marcial.
La rue saincte Croix
Rue au feure.
Rue de la Calande.
Sainct Germain le vieil.
Le pont sainct Michel.
Le neuf marché, tant de poisson d'eau douce que saline, & boucherie, le long de la riuiere.
La rue de la iuifrie.
L'Eglise de la Magdaleine.
La rue de la lanterne.
En icelle est sainct Denys de la chartre.
La rue Geruais laurens.
Le carefour du marchepalu, deuāt nostre Dame de Paris.
Vne ruelle descendante du marchepalu à la riuiere de Seine.
Vne rue pres l'hostel Dieu, descendant en ladicte riuiere.
La rue neuue nostre Dame, iusques au paruis.
La rue des dixhuict
Le Paruis nostre Dame.
La grand' Eglise nostre Dame de Paris.
S. Iean le rond dedans le paruis nostre Dame.
Le grand hostel Dieu de Paris.
L'Eglise saincte Gene-

uiefue des ardens.
La rue s. Christophle.
l'Eglise s. Christofle.
Vne ruelle pres la porte nostre Dame.
La rue des champs rouziers.
La rue de la licorne.
La rue des canettes.
La rue de parpignan,
Rue des marmouzets.
La rue sainct Symphoriam.
En icelle est sainct Symphorian.
La rue de Glatigny.
La rue des hauts moulins.
La rue sainct Landry.
En icelle est l'Eglise S. Landry.
Vne ruellequi n'aqu'vn bout.
Rue de la Coulombe.
En icelle est la chapelle de monsieur de Paris,& sainct Aignan.
Le port Sainct-landry.
Vne descente sur la riuiere,à degrez.
Vne autre descente pres la porte sur la riuiere.

La rue sainct Pierre aux bœufs.
En icelle sont les Eglises sainctPierre auxbœufs& saincte Marine.
La rue des hermites
La rue du coquatrix
Le Cloistre nostre Dame, ainsi qu'il se comporte de tous costez.
Dans le cloistre est l'EgliseS.Denys du pas, derriere nostre Dame.
La chapelle des Notaires en la salle de monsieur de Paris.
Vne ruelle descendante sur la riuierepresl'hostel monsieur de Paris.
Vne ruelle pres l'archediacre de Paris, descendant sur la riuiere.

L'Vniuersité.

La grand'rue S. Iaques.
En ladite rue est l'Eglise S.Estienne des Grecs.
l'Eglise & college des Freres prescheurs dits Iacobins.
Sainct Benoist.
Les Mathurins.
Sainct Seuerain.

Le college du plessis
Le college de Marmoustier.
Rue de la grãde Bretonnerie.
Rue de la petite Bretonnerie.
Rue s. Estiéne des grecs.
Le college de Montagu.
Le college de lisieux.
La rue des cholets.
Le college des cholets.
Le college S. Michel, autrement dict cenal.
Le college du Mans au dessous des cholets.
La rue des cordiers.
Le college & chapelle de clugny.
Le college des dixhuict.
La rue de clugny.
La rue des porees.
Le college & chapelle de caluy, autrement dict petite Sorbonne.
La rue de Sorbonne.
La rue du palais au terme, autrement des maçons.
La rue Frementel.
Le cloistre saint Benoist.
La rue s. Iean de Latran.
l'Eglise s. Ieã de Latran.
Le college de Triguet.
Le college de Cambray.
Rue des Mathurins.
La chapelle en la maison de Clugny.
La rue du Foin.
La rue du bour de Brie.
le college & chapelle de maistre geruais chrestié.
La rue de la Parcheminerie.
La ruelle qui va par dedãs le cloistre s. Seuerin
La rue des Prestres.
La rue des Noyers.
La rue des Anglois.
La rue du Plastre.
La rue s. Ieã de Beauuais
En ladicte rue est l'Eglise & College s. Iean de Beauuais.
Les grandes & petites Escolles de Decret.
La rue des Carmes.
En icelle est la chapelle & college de Presle.
La rue des lauandieres.
Là est le college de cornouaille.
Le carrefour S. Seuerain
Rue faillie en bien.

Rue de la huchette.
La rue ſacalie.
La rue Bertret deſcendant ſur la riuiere.
Vne ruelle deſcendant ſur la riuiere.
Le petit pont, & derriere la boucherie, ainſi cõme il ſe comporte.
l'anciẽne place au poiſſon d'eau douce deſcendante ſur la riuiere.
La rue de la galande.
l'Egliſe ſainct Blaiſe.
La rue de la boucherie.
Deux deſcentes ſur la riuiere.
Rue au feurre.
En icelle ſont les grãdes Eſcolles des quatre nations de France, Picardie, Normandie & Allemaigne.
La rue des rats.
Rue des deux portes.
La place Maubert, depuis le paué iuſques à la Croix Hemon deuant les Carmes.
L'egliſe & college des Carmes.
La rue perduë.
Le port & rue s. Bernard, depuis le paué iuſques à la Tournelle.
La rue de Bieure.
Les fauxbourgs de S. Victor ainſi qu'ils ſe comportent.
Auſdicts faubourgs eſt l'Egliſe & abbaye ſainct Victor.
La rue S. Victor depuis la porte iuſques au coin de l'Abbaye.
La grand rue S. Victor, depuis la Croix des Carmes iuſques à la porte.
En ladicte rue eſt l'Egliſe s. Remy & college du Cardinal le Moyne.
La chapelle & College des Bons-enfans.
La rue de Verſaille.
La rue du meurier
Rue du bon-puits.
Rue ſuceraiſin.
Rue du Paon.
Rue ſainct Nicolas du Chardonneret.
Rue des Bernardins. En icelle rue eſt l'Egliſe & college des Bernardins.
L'egliſe ſainct Nicolas

du Chardonneret.
Le mont s. Geneuiefue.
L'eglise & Abbaye de saincte Geneuiefue du mont.
L'eglise sainct Estienne du mont.
le college de l'aue maria
La chapelle & college de Nauarre.
La chapelle & college de la Marche.
La chapelle & college de Laon.
La rue du chãp-gaillard.
Rue Iudas.
Rue du mont s. Hilaire.
En icelle est l'eglise de sainct Hilaire.
Le college & chapelle des lombards.
Le clos Bruneau ainsi nommé comme il se comporte.
La rue d'Escosse.
Rue des charrettes.
En icelle est la chapelle & college de coqueret.
Le college & chapelle saincte Barbe.
La chapelle de s. Symphoriã martir és vignes.
La rue des Amandiers.
En icelle rue est le college des Grassins, basty de nostre temps.
Rue des sept voyes
Le college & chapelle de Forteret.
Le college & chapelle de Reims.
Rue de la Bordelle.
En icelle est la chapelle & college de Tournay.
La chapelle & college de Boncourt.
La rue trauersaine,
En icelle est le college des Allemans.
La rue des Noyers.
Sur les fossez commençant à la porte Bordelle, & finissant à la porte s. Victor.
La rue du puits de fer, au tremẽt des morfondus.
Rue neufue.
Rue de maufetart.
Rue de Copeaux.
Rue neufue d'Aberon.
Rue du pot de fer.
Rue de l'Arbalestre.
La rue sainct Marceau.
En ladicte rue est l'egli-

se sainct Marceau.
L'eglise sainct Medard.
La chapelle S. Martin dans sainct Marceau.
L'eglise saint Ypolite.
Vn hostel Dieu S. Marceau, pres la fauce porte
La rue de l'Orsine.
l'hospital S. Medart.
La rue de Bourgongne.
Rue des Chartreux.
La rue sainct Ypolite.
La rue d'Orleans.
La rue du fer de moulin.
Trois ruelles d'vn bout du costé S. Marceau, aupres le pont.
Les Faux-bourgs de S. Michel.
Ausdits Fauxbourgs est l'Eglise & monastere des Chartreux.
Sur les fossez depuis la la porte Sainct Michel iusques à la porte sainct Iaques.
La rue de la Harpe.
En icelle est l'Eglise de sainct Cosme & sainct Damien.
Le college & chapelle de Halecourt.
La chapelle & college des Tresoriers.
La chapelle & college de Bayeux.
La chapelle & college de Seez.
La chapelle & college d'Arras.
La chapelle & college de Iustice.
La chapelle & college de Narbonne.
La chapelle & college de Cussy.
La Chapelle & College de Tours.
La rue des Cordeliers.
l'Eglise & college des Cordeliers.
La chapelle & college de Boisy.
La chapelle & college de Dainuille deuant S. Cosme.
La chapelle & college de Bourgongne.
Rue de la hautefueille.
La chapelle & college de Premonstray.
La rue Pierre-sarrazin.
Rue percee, dicte des deux portes.

Rue du battouer.
Rue de la ſerpente.
Rue poupee.
Rue du petit pet.
Vne rue derriere S. André des arts.
Rue s. André des Arts.
l'Egliſe Saint André des arts.
La chapelle & college d'Authun.
La rue de la vieille bouquelerie.
Rue de Maſcon.
Rue des Auguſtins, tout au lõg de la riuiere. depuis le pont ſainct Michel iuſques en Neſle, où y a porte & pont, pour aller aux fauxbourgs S. Germain des prez.
En ladicte rue eſt l'Egliſe & college des Auguſtins.
La petite Neſle, ainſi qu'elle ſe comporte.
La Rue Gilles le Cœur.
Rue de l'arondelle.
Rue paueed'andouilles.
Rue de l'Abbé s. Denis.
En icelle eſt la chapelle & college S. Denis.
La rue de l'eſperon.
Rue de la maiſon de Reims.
Rue de la Chapelle Mignon.
En ladicte rue eſt la chapelle & college mignon
La rue de l'Archeueſque de Rouen.
Sur les foſſez S. Germain, depuis la porte iuſques à la riuiere.
Sur les foſſez s. Germain depuis la porte iuſques à la porte s. Michel.
La rue de Vaugirard.
La grãd rue S. Germain des Prez, depuis la porte tout au long iuſques au Pilory.
En ladicte rue eſt l'egliſe & Abbaye ſaint Germain des Prez.
l'Egliſe ſainct Suplice.
La chapelle ſainct Pere & la maladerie.
La rue Neuue.
Rue des mauuais garçons.
Rue de deuant le pilory.
Rue de viracoublé.

Rue des Iardins, pres S. Supplice.

Les fauxbourgs de S. Iaques, depuis la porte tout au long.

Aufdits fauxbourgs eft l'Eglife & monaftere noftre Dame des chãps.

L'Eglife & Hofpital S. Iaques du haut pas, où font demeurãs les moynes S. Magloire.

Vn hoftel Dieu de noftre Dame des champs, pres la fauce porte.

La rue des marjolettes.

Rue du fançonnet, à la croix.

Les foffez depuis la porte fainct Iaques iufques à la porte Bordelle.

La rue des poteries fur les foffez.

Rue des poftes, depuis le coin de braque iufques à fainct Medard.

Rue du puis qui parle.

La ville.

Le Pont noftre Dame.

la rue de la Tannerie.

Vne ruelle defcendant à la riuiere.

Vne autre ruelle defcendant fur la riuiere.

la rue des Recommandareffes.

Vne ruelle allant aux chambres maiftre Hugues.

Vne autre ruelle defcendante fur la riuiere.

la rue & place de mibray.

la rue de la haute vannerie.

Rue de la vannerie.

la place de Greue.

En icelle eft la chapelle du Sainct Efprit & l'hoftel de la ville.

la rue fainct Iean en Greue.

En icelle eft l'Eglife de fainct Iean en Greue.

la rue du martel S. Iean.

la rue de la mortellerie.

En icelle eft l'Eglife des Haudriettes.

l'Eglife & conuent des religieufes de l'AueMaria.

Sur la riuiere depuis

Greue tout au long iuſques à l'hoſtel de Sens.
la ruelle des haudriettes deſcendãte ſurlariuiere.
la ruelle du petit portS. Geruais deſcendãte ſur la riuiere.
la ruelle du port aubled deſcendante ſurla riuiere.
la rue au coin de la porte doree deſcendante ſur la riuiere.
Pour aller au moulinde Maliuaut ſur l'eau.
Vne autre ruelle deſcẽdante ſur la riuiere
Ruelle du port aufoing deſcendante ſur la riuiere.
Rue ſainct Geruais
l'Egliſe ſainct Geruais pres la porte baudets.
l'hoſpital S.Geruais aupres.
la rue de long pont.
la rue des barres.
la rue Garnier ſur l'eau.
la rue Geoffroy l'aſnier.
Rue putigneuſe.
Vne deſcente ſur la riuiere.
Vne autre deſcente ſur la riuiere.
la rue des nõnains d'Yerre.
Vne deſcente ſur la riuiere.
Rue du figuier.
Vne deſcẽte ſurla riuiere deuant l'hoſtel de Sens.
Vne autre deſcente ſur la riuiere deuant l'Aue Maria.
la rue des fauconniers.
Rue des iardins.
Rue des barrieres.
Vne deſcente ſur la riuiere deuant ſaint Paul.
Rue ſainct Paul.
l'Egliſe ſaint Paul.
Rue de iouy.
Rue de la petite puſſe.
En ladicte rue eſt l'Egliſe & monaſtere des Celeſtins.
la porte S. Anthoine.
la grãd rueS.Anthoine
En ladicte rue eſt l'egliſe&monaſterede ſainte. Catherine du val des Eſcoliers.
l'egliſe ſainct Anthoine le petit.

la Bastille.
Rue des tournelles
rue saincte Catherine, pour aller droict à la porte S. Anthoine.
rue royalle.
rue petit musse.
rue de la royne.
Rue d'Orleans.
la rue Iean beau sire.
rue de balles.
rue percee.
Vne ruelle deuant saint Anthoine.
la rue de Iean de tizon
Rue regnaut le febure.
La vieille rue du Téple.
Rue Charron.
La rue du roy de Cecile.
Rue de mandestour.
Rue des escouffles
Rue des Iuifs.
Rue du petit Mariuaut.
La porte de Braque
La rue des rosiers.
Vne Ruelle qui est au coing de la rue des Iuifs
La rue de la Bretõnerie.
En icelle est l'Eglise & monastere des religieux de saincte Croix.
La rue des Blancs manteaux.
En icelle est l'Eglise & monastere des religieux des Blancs manteaux.
La rue des Singes.
Rue du puits.
Vne ruelle du costé des Blancs manteaux.
Rue de l'homme armé.
Rue du plastre.
Rue de la chapelle de Braque.
En ladicte rue est la chapelle de braque.
Vne ruelle deuant ladicte chapelle.
La rue de Paradis.
Rues des poulles.
Rue des 4. fils Aymõd.
Rue porte foin.
Rue des Haudriettes.
La porte Baudets, ainsi qu'elle se comporte.
Le cloistre de S. Iean, ainsi qu'il se comporte.
Deux rues en la tisseranderie, & vne autre au cheuet sainct Iean.
Vne descente dedãs le s. esprit, & respondant en la place de Greue.
rue du Coq.

Le

Le Carrefour Guillory.
La rue du mouton.
Rue de la poterie
Rue des coquilles.
Rue Iean de l'eſpine.
Rue de la coutellerie.
Rue Iean pain mollet.
Rue de la tacherie.
Rue de ſainct Bon.
En ladicte rue eſt l'Egliſe ſainct Bon.
La rue de mariuaux.
Rue des Preſtres.
Rue des Lombards.
Rue de Guillaume Ioſſe.
Rue de la Verrerie
Rue du Regnard qui preſche.
La rue des billettes.
En icelle eſt l'Egliſe & college des religieux des billettes.
Vne ruelle aboutiſſant à la verrerie.
La rue André malet.
Le vieux cimetiere S. Iean.
Rue de boutibourg
La rue neuue S. Merry.
Vne ruelle deuant la corne de cerf.
Le cloiſtre de S. Merry.
La rue briſe miche, taille pain, & baille bou.
Rue de la baudrerie.
Rue de la pierre au lait.
Rue de la fontaine maubué.
Rue Geoffroy l'āgeuin.
Vne ruelle deuant le petit paon.
Rue de beaubourg.
Rue Simon le franc.
La rue de la bloquerie.
La rue aux meneſtriers.
La rue du cul de ſac.
La rue des petits chāps.
La rue de ſainct Iulien.
La rue des eſtuues aux femmes.
Le carrefour & la rue du Temple.
Rue ſaincte Auoye.
En icelle eſt la chapelle ſaincte Auoye.
l'Egliſe du Tēple où eſt noſtre Dame de Lorette.
La rue des bouchers.
Vne ruelle pres l'eſchiquier.
La rue paſtourelle.
La rue des graueliers.
La rue du verbois.
La rue des fontaines.
La rue de fripaux.
La rue chappon.

Rue de la court au vilain.
Rue de ſerpillon.
La rue Michel le comte.
La rue au maire.
Rue traſſe nonnin.
Les fauxbourgs de S. Martin.
Auſdits fauxbourgs eſt l'Egliſe de S. Laurens.
La grand'rue S. Martin.
En ladicte rue eſt l'Egliſe & monaſtere de S. Martin des champs.
l'Egliſe S. Nicolas des champs.
l'Egliſe S. Iulien le meneſtrier.
l'Egliſe Sainct Merry.
La rue guerin boiſſeau.
Rue de grenetal.
Rue de la plaſtriere.
Rue du petit huleu.
Rue du bourglabé.
La rue de huleu.
La rue du cimetiere S. Nicolas.
La rue de Montmorécy.
La rue du grenier S. Ladre.
La rue aux Oués.
vne ruelle derriere s. leu & ſainct Gilles.
La rue de quinquépoit.
La rue Bertaut qui dort.
Vne ruelle en quinquépoit deuãt la rue Bertaut qui dort.
la rue Aubry le boucher.
En icelle eſt l'Egliſe de s. Ioſſe, qui d'antiquité eſtoit hoſpital du temps que s. Fiacre vint à Paris.
la rue des cinq diamãs.
la rue de Veniſe.
Rue du haumar, & vieille conrairie.
la rue de la vieille monnoye.
la pierre au laict.
Rue de la ſauonnerie.
la rue ſaint Iaques de la boucherie.
la rue du porche.
Sainct Iaques.
Rue de la place aux veaux.
Rue de l'eſcorcherie.
Rue du pied de bœuf.
Rue de la vieille tãnerie deſcendante à l'eſcorcherie.
La porte de Paris, & le tour de la boucherie.
rue du char blanc deuãt la boucherie du coſté

de Sainct Iaques.
La grand' rue S. Denis.
En icelle rue est l'eglise saincte Oportune.
L'eglise & hospital de saincte Catherine.
l'Eglise & cymetiere de sainct Innocent.
l'Eglise & chanoinerie du sepulchre.
l'Eglise & abbaye de S. Magloire, ou sont à present les filles repenties.
l'Eglise s. Leu & s. gilles.
l'Eglise & Hospital S. Iaques.
l'Eglise de la Trinité.
l'eglise S. sauueur.
La chapelle des Filles Dieu, où il a des religieuses qui dõnent aux malfaicteurs la croix à baiser, & de l'eau beniste, pain & vin dõt ils mangent trois morceaux, quãd on les meine pendre à la Iustice.
Les Faux-bourgs de S. Denis.
Sainct Ladre.
Rue de la haucherie.
la rue Perrin Gasselin.
Rue d'Auignon.
Rue de la heaumerie.
Rue de la tableterie.
Le cloistre s. Oportune.
Rue des vifs.
La rue de trousse-vache.
Rue de la Ferronnerie.
le cimetiere s. Innocẽt.
Rue au Ferre.
Rue de la cossonnerie.
Rue aux Prescheurs.
la rue du Cygne.
la rue de la chãuoirrerie.
la rue de la grande truanderie.
Rue du peronnet.
la Halle au pain ti.onnet, & teronne.
rue de merderet.
la rue de la petite truanderie.
rue de maudestour.
rue de mau-conseil.
le cloistre de l'hospital sainct Iaques.
Vne rue qui trauerse par dedans l'hostel de Bourgongne.
Rue du petit Lyon.
la rue de la salle du cõte.
La rue du renard.
Vne ruelle pres la Trinité.
rue Ieã lorier le comte.

Rue ſainct Sauueur.
la rue des deux portes.
Rue de tireboudin.
la rue pauee contre l'hoſtel de Bourgongne.
la rue de beaurepaire.
Rue de Mont-orgueil.
En icelle eſt l'hoſpital de ſainct Euſtace.
la rue& porte de la comteſſe d'Artois.
la pointe s. Euſtache.
En icelle place eſt l'egliſe & paroiſſe s. Euſtace.
rue de la toillerie.
la rue de la fromagerie.
La halle au bled.
la halle au fruict.
La fripperie.
La toillerie.
la rue des ieux de paume, entre les halles.
la rue de la lingerie ou ganterie.
la rue de la chauſſeterie.
La rue de la toillerie nouuelle.
La rue de la halle aux porees.
La rue ſous les pilliers depuis le coin de la Coſſonnerie, tout à l'étour.
rue de la lingerie.
la rue de Montmartre.
En icelle eſt l'Egliſe de ſaincte Marie Egyptienne.
la rue des vieux Auguſtins.
Rue de la plaſtriere.
Rue breneuſe.
La place aux chats, pres ſainct Innocent.
Les fauxbourgs de ſaint Honoré.
la grand' rue s. Honoré.
En icelle eſt l'Egliſe de ſainct Honnoré.
l'egliſe des quinzevings Aueugles.
la rue des Bourdõnois.
Rue de la Limace.
Rue de mauuaiſes parolles.
Rue de Betiſi.
la rue des deſchargeurs.
rue de la cordonnerie.
Rue tirechape.
Rue des prouuelles.
Rue des deux eſcus.
Rue du four.
Rue de la vieille.
Rue de la brehaigne, & preſſoir du bret.
Rue des eſtuues.
la rue des deux haches.

Rue d'Orleans.
Rue de ſeiour.
La croix neuue.
La porte coquillere, depuis la porte iuſques ſus les foſſez.
La rue des francs bourgeois.
rue des Grenelle.
Rue de poil de Con.
La rue des petits chãps.
le cloiſtre de s. Honoré.
La ruelle des bons enfans, pres S. Honoré.
Vne ruelle deuant la rue frementeau, en la rue s. Honoré.
Rue du Coq.
Rue de Beauuais.
Rue de champ fleury.
Rue Iean de s. Denis.
Rue de Frementeau, la cour ſainct Nicolas.
En icelle cour eſt l'egliſe & college s. Nicolas du Louure.
La rue ſainct Thomas.
En ladicte rue eſt l'Egliſe s. Thomas du Louure.
L'allee depuis la tour ſur les foſſez, depuis le marché aux moutons, iuſques aux lices, pres le chaſteau du Louure.
la rue de l'Autruche.
En ladicte rue eſt la chapelle de monſieur de Bourbon, contre le logis de Villeroy, pres le chaſteau du louure & la chapelle du Roy dedãs ledict Chaſteau.
la rue des pouilies.
la rue d'Aueron.
la rue Iean tiron.
la rue de l'arbre ſec.
En ladicte rue eſt l'Egliſe S. Germain l'Auxerrois.
le cloiſtre S. Germain de l'Auxerrois.
la rue du coup de baſtõ.
Rue des foſſez S. Germain.
la rue gloriette.
la rue baillet.
Vne ruelle pres le gros tournois.
Vne ruelle deuant le cloiſtre.
l'Eſcole S. Germain.
la grand'rue S. Germain.
Eſt icelle eſt la iuriſdiction tẽporelle de l'Eueſque de Paris, & eſt nommee le Fort l'Eueſque.
la rue du port au foin.

Rue de la monnoye.
Vne rue qui trauerſe par dedãs ladicte mõnoye.
En ladicte trauerſe eſt la chapelle de la mõnoye.
Vne ruelle pres ladicte monnoye.
la rue Thibaut oudet.
la rue des eſtuues aux femmes.
Rue bertin poree.
la rue des deux boulles.
la rue Iean lointier.
la rue des Quenoilles.
Vne ruelle aupres.
la rue des deux portes.
En icelle eſt la chapelle des Orfeures.
la rue des hautes brieres.
la rue des lauandieres.
l'abbreuoir popin.
Vne rue deuant la maiſon où eſt l'enſeigne des quinze vingts, pres l'abreuoir popin.
la rue de la petite ſonnerie.
la vallee de miſere.
la vallee de pie.
le carrefour des boutiques au poiſſon.
la rue de la pierre au poiſſon.
la Megiſſerie tout au long de l'eau.

Fin des rues.

Les principales maiſons & hoſtels des grands Seigneurs, iadis edifiez à Paris.

L'Hoſtel du Roy derriere le Palais.
Le chaſteau du Louure.
La Baſtille.
les Tournelles.
l'hoſtel de Neſle.
l'hoſtel de Bourbon.
l'Hoſtel de Flandres.
l'hoſtel d'Artois & Bourgongne.
l'hoſtel de la Royne.
l'hoſtel Sainct.Paul.
l'hoſtel de Bretaigne.
l'hoſtel de Grauille.
l'hoſtel de Clichon.
l'hoſtel d'Orleans, à S. Marceau.
l'hoſtel de Vendoſme.
l'hoſtel de langres.
l'hoſtel de Bauieres.
l'hoſtel d'Anjou.
l'hoſtel d'Albret.
l'hoſtel de lorraine.
l'hoſtel de Neuers.

l'hostel d'Alençon.
l'hostel de Sens, sur la porte duquel sont les armoiries, & escrit dessous,
Tristan Estienne, Archeuesque de Sens.
l'hostel de Reims.
l'hostel de Clugny.
l'hostel sainct Denis.
l'hostel d'Auxerre.
l'hostel de laon.
l'hostel de Barbou.
l'hostel de lion.
l'hostel de Fescamp.
l'hostel d'Eureux.
l'hostel de Tison.
l'hostel de Beauuais.
l'hostel de Bourges.
l'hostel de la Couture.
l'hostel de Rouen.
l'hostel de Sauoisy.
l'hostel de Clermont.
l'hostel des Vrsins.
l'hostel de Sauonniers.
l'hostel de Chaalons.
l'hostel de laual.

Il y a plusieurs hostels en grand nõbre, qui sont venus en decadance, & en main d'autruy, par la mution des temps: car anciennement n'y auoit Prince, seigneur, n'y Prelat en Frãce, mesmemẽt des douze Pairs, qui n'y eust son hostel, pourceque les Roys s'y tenoient ordinairement. Il y a de present autres excellents bastimẽts, faits à la Romanesque, à la Grecque & à la Moderne, dont ie laisse les noms, chose impossible à les nombrer: & aussi que tous les iours on en edifie de nouueaux, tellement qu'il semble à voir que la ville de Paris ne sera iamais acheuee.

Les portes de Paris.

la porte de Nesle.
la porte de Bussy.
la porte S. Germain.
la porte S. Michel.
la porte s. Iaques.
la porte s. Marceau. autremẽt dite Bordelle.
la porte s. Victor.
la porte s. Anthoine.
La porte du Temple
La porte S. Martin.
La porte S. Denis, porte Royale.
La porte de Mõmartre.

La porte S.Honoré.
La porte neuue vis à vis
dela porte de Nesle.

Les ponts de Paris.

Le pont nostre Dame.
Le pont aux Changes.
Le pont aux muniers.
Le petit pont.
Le pont sainct Michel.

Les Fontaines.

La fontaine dela Royne.
la fontaine S. Innocét.
La fontaine Maubué.
la fontaine du Ponceau.
La fontaine en la rue des cinq diamans.
la fontaine de la croix du tiroir.
la fontaine des halles.
la fontaine de la porte Baudéts.
la fontaine S. Auoye.
La fontaine S. Martin.
la fontaine du Temple.
La fontaine S.Iulien.
La fontaine de Paradis.
La fontaine de la barre du Bec.
La fontaine de S.Ladre.
La fontaine des Tournelles.

Les Fauxbourgs.

Les fauxbourgs S. Germain.
Les fauxbourgs S. Michel.
Les fauxbourgs S. Iaques.
Les fauxbourgs S. Marceau.
Les fauxbourgs Sainct Victor.
les fauxbourgs du Temple.
les fauxbourgs S. Martin.
les fauxbourgs s.Denis.
les fauxbourgs de Mõtmartre.
les fauxbourgs s. Honoré.

A PARIS,
De l'Imprimerie de Nicolas Bonfons, Libraire Iuré, demeurant rue neuue nostre Dame, *à l'enseigne* Sainct *Nicolas.*

LES
ANTIQVITEZ
ET SINGVLARITEZ DE PARIS.

Livre second.

De la Sepulture des Roys,& Roynes de France, Princes, Princeſſes & autres perſõnes illuſtres: Repreſentez par figures ainſi qu'ils ſe voyent encores a preſét es Egliſes ou ils ſõt inhumez.

Recueillis par Iean Rabel, M. paintre.



A PARIS,

Par Nicolas Bonfons, demeurãt rue neuue noſtre Dame, enſeigne S. Nicolas. 1588.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.

Extraict du priuilege.

PAR grace & priuilege du Roy, Il est permis à Nicolas Bonfons Imprimeur, Libraire iuré en l'vniuersité de Paris, d'Imprimer ou faire imprimer, & exposer en vente, vn liure intitulé les Antiquitez & singularitez de Paris, auquel est representé par figures les Sepultures des Roys, Roynes, Princes, Princesses, & autres Nobles: Et sont faites deffences par ledit seigneur à tous Imprimeurs, Libraires, tailleurs d'histoires, graueurs, sculteurs, & autres de quelque qualité ou condition qu'ils soient, de n'imprimer, ou faire imprimer, pocher tailler ou contrefaire lesdites figures soit en taille douce ou autre façon que ce soit, vendre ou distribuer dudit liure autre que de ceux que ledit Bonfons aura faict imprimé, ou de son cõsentement, iusques au temps de dix ans finis & accomplis, à compter du iour que ledits liures seront acheuez d'imprimer, à peine aux cõtreuenans de confiscation de ce qui s'en trouueroit tant figures que liures, & de tous dommages & interests dudit impetrant & d'amende arbitraire: Et outre veut & entend ledit sieur qu'ayant mis vn sommaire de ces presentes, ils soient tenues pour signifiees sans autre acte de Iustice, comme plus amplement est declaré es lettres, surce donnees à Paris le 13. iour d'Auril. 1588. Par le Conseil,

DE PILEVX.



AVX NOBLES ET ILLVTRES FAMILLES DE PARIS.



NTRE les choſes qui ont apporté & acquis au peuple Romain, honneur & renommee, auec l'Empire ſouuerain de tout le monde, ſe rendant admirables à la poſterité, à eſté ſelon mon iugemẽt pour l'obſeruation de la Religiõ & des peuples bien Zelez a icelle, qu'auſſi de la Police & art militaire: Et de fait en ces trois points conſiſtent l'Eſtat grandeur & accroiſſement de toute Republique bien ordonnee, deſpend encores l'entiere & parfaite congnoiſſance de l'hiſtoire & antiquité, eſquels ils ont eſté ſi bien aduiſeZ, qu'ils ſe ſont cõuiez a l'enuy de faire choſe qui cognoiſſoiẽt

eſtre vtilles pour la conſeruation de leur eſtat: Et de cecy nous ſera preuue la commune oppinion des anciens Grecs & Latins Hiſtoriographes, qui diſent que Ianus Roy des Latins, commença le premier à edifier Temples à l'honneur des Dieux immortels, autres remettēt la Religion a ceux de Crete, à Phoroneus, & a Dyoniſius: & depuis les Republiques, Princes & Empereurs qui eurent la volonté bonne embraſſant la pieté, mirent toutes leurs forces aux ornements magnifiques de leurs temples: Mais ſur toutes nations, ce peuple Romain a gardé & obſerué la pieté de la Religion, ayans auec grand ſoin & diligence fait baſtir & conſtruire des Temples & maiſons ſacrees, dediees a leurs Dieux & deeſſes. Comme il ſe voit encores à Rome le renommé Temple de Pantheon, (que feit edifier par grād ſumptuoſité M. Arippe, gendre de Ceſar Auguſte) car ils ne vouloient rien ceder ny eſtre inferieurs a nation de la terre, mais en fin ils tombe-

rent de trop feruente & ceremonieuſe religion, en tout extreſme ſuperſtition, tant ils eſtoient agitez de differentes oppinions & contrarietez: Ils auoient (ainſi que recitent les Autheurs) tant de temples, figures ou idoles de leurs Dieux, ils en auoyēt des naturels, des eſtrangers, des celeſtes des terreſtres & infernaux, & autres en ſi grand nombre, que quand chaſque Dieu euſt voulu loger ſon image à Rome, les tēples non ſeulemēt en euſſent eſté comblez, mais auſſi la pluspart des maiſons particulieres: mais ie ne veux icy m'eſtendre à diſcourir d'auantage de leurs Dieux, ny des ceremonies en leurs temples, ains mon deſir eſt de vous repreſenter par figures, les obſeruations antiques, ſepultures de noz tres Chreſtiens Roys de France, des Roynes, Princes, & Princeſſes, qu'auſsi de quelques perſonnes illuſtres, tant des anciens que des modernes, leſquels viuās ont ſurpaſſé les Romains non ſeulement aux armes conqueſtes & batailles, mais prin-

cipallement en la Religion Chrestiẽne, qui est le puissant lien qui vnit & maintient les volontez des peuples, conserue l'Estat en paix & concorde les Citez: Car ou defaut la Religion bien obseruee tout va en ruine,(& ainsi que le corps n'est rien sans l'ame image de Dieu) ainsi l'ame de la Republique est la vraye Religion: D'autant sommes nous plus obligez & tenus d'auantage de louer & remercier Dieu, de ce qui luy a pleu nous donner des Roys & Princes tres Catholiques pour regner sur le pays de France, car dequis Clouis cinquiesme Roy & premier Chrestien, il ne c'est trouué aucun luy succeder qui n'ayt maintenu gardé & deffendu la Religion Catholique Apostolique & Romaine. Et pource que c'est vn des principaux points de monstrer que noz maieurs ont honnoré les Temples & sepultures i'ay icy cõmencé a l'antiquité d'iceux, & pour qu'elle fin les Chrestiens des la primitiue Eglise ont eu des Cymetieres & lieux saincts pour en i-

ceux eſtre inhumez, meſme du temps des ſaincts Apoſtres, choſe qui a continué iuſques a nous, & ce pour faire honneur à ceux qui l'ont merité eſtant bien paſſez de ce monde, ont eſté cõduits au dernier repos, attendans la Reſurrection, la cognoiſsance de ce, outre le profit qu'on en peut retirer, eſt pour nous acheminer a la ſouuenãce de la mort, en laquelle le docte Platõ a voulu dire & aſſeoir le fondemẽt, comble de toute ſapience & vraye Philoſophie: & ſi nous voulõs ſuiure l'oppinion de Salomon doué de ſingulieres graces de Dieu, il nous enſeigne, qu'ayãt eſſayé toutes les felicitez de la terre il na trouué que vanité, trauail & rongement d'eſprit: mais ie ſuis aſſeuré que la peruerſite de noſtre ſiecle eſt ſi grãde & deprauee, que ceux qui pour le iourdhuy employe leurs eſprits a porter au public quelque plaiſir, ou quelque vtilité, ne recoiuent le plus ſouuent pour recompence de leurs labeurs, que le meſpris des vns & l'enuie des autres & ie ne doute point que

ne sois nomme temeraire eu esgard que l'en treprise deuoit estre mis afin par vn hõme docte diligent & fauorisé de la Maiesté, ou de quelque autre grand Prince, ayant eu & le cõmandement & le moyen de fournir en vne despence si grande, pour rendre ce labeur en sa perfection, mais tout cela ma mãqué, ains poussé d'vne affectiõ & appetit de l'honneur de la ville ou i'ay pris naissance & nourriture, & pour faire cognoistre aux estrangers les raretez & singularitez d'icelle, nostre Capitale Cité, & vniuersité de PARIS, laquelle à bien dire ce doit nõmer, la merueille du monde: Cependant (Amy Lecteur) ie vous prie treshumblement receuoir ce petit labeur de bonne volonté & pour tesmoignage du desir que iay de faire seruice au public, auquel ie me suis de tout temps dedié.

De PARIS ce10. iour d'Auril. 1588.

N. B.



LES ANTIQVITEZ ET Singularitez de la grande & excellente Cité de Paris, Ville capitale du Royaume de France.

LIVRE SECOND.

Pour quelle fin les Sepultures, ont esté instituées par les Chrestiens anciens qui nous ont precedé, & que les Sepultures ont esté honnorez dés la primitiue Eglise.

CHAPITRE PREMIER.



L'HOMME à esté cree de Dieu principalement pour deux choses: La premiere, pour auoir congnoissance de luy: La secõde pour selon icelle le seruir reuerer & honorer. La premiere est appellee par Lactance, Sapience. La seconde religion, laquelle despend de la premiere, de telle sorte que l'hõme ne peut auoir la vraye religion, qui n'est autre chose que le seruice qu'on fait au vray Dieu, auec

certaines ceremonies, ſans que au prealable il ait la ſapience, c'eſt a dire la vraye cognoiſſance de Dieu: c'eſt pourquoy les anciens Ethniques, & payens ne pouuoient auoir autre que fauſſe religion, ne cognoiſſans point le vray Dieu, mais adoroient pour Dieu ce qui n'eſtoit pas: Et de la à cõmencé vne diuerſité de Religions & de ceremonies auec ſi grand deſordre que pluſieurs peuples & nations Barbares, ont les vns eu cette opinion que quand l'homme eſtoit mort & ſon eſprit ſeparé du corps, tout eſtoit paſſé & finy, n'ayant la certaine cognoiſſance, que ſi l'homme à iuſtement & ſelon les commãdemens de Dieu, veſcu en ce mortel monde, ſon ame, & ſon corps au grand iour du Iugement eternel ſera glorifié & mis auec les biẽheureux aux ſieges des Anges. C'eſt l'occaſion principalle qui a incité noz maieurs de faire Sepultures honnorables a ceux qui ont veſcu & obſerué la Religion Chreſtienne, eſtants ſoigneux de faire honneur aux corps de ceux qui ont paſſé leur vie auec integrité & ſincerité obſeruans les ſaincts commandemens de Dieu eternel: Or entre les ſages l'on à eſtimé tous les hommes & nations Barbares, qui n'ont voulu approuuer les ſepultures, ou en ont faict auſſi peu de cas comme s'ils eſtoient beſtes, comme tresbien traictét Herodote, Diodorus, Strabo, Solin, Trogus, Pline, Valere, ſainct Hieroſme & Euſebe, comme eſtoient au nombre des Barbares les Scytiens, Maſſagéttes, peuple voyſin d'Hircanie, Bebryces qui deuoroient les corps de leurs amys & parens, & leurs auançoiét leur mort

Bebryces ou plustoſt Bebryciẽs.

afin qu'ils n'enduraſsét les incomoditez de vieilleſſe. Ceux du pays d'Hyrcanie dõnoiẽt les chairs des corps morts à manger aux chiens & oyſeaux de rapine, comme faiſoient les Caſpiens. Les autres deſpriſoient la ſepulture, comme Socrates, Anaxagoras, & Diogenes qui commanda qu'apres ſa mort on laiſſaſt ſon corps à inhumer aux chiens & oyſeaux: Mais tous ces peuples eſtoient ignorans de la dignité du corps, qui à eſté entre nous baptiſé & oingt de Ieſuschriſt: le ſang auec ſon ſang, les os auec ſes os. De ſorte qu'ils ſont vne chair qui reſuſcitera auec Ieſus chriſt en gloire reluiſant comme le Soleil. Car le corps qui à ſeruy à Dieu, enduré, & martyriſé, à eſté organe du ſainct Eſprit, lequel Dieu veut eſtre honnoré. Pour celà a il reuelé les corps de ſainct Denys apoſtre de noſtre France, de S. Ruſtich & S. Eleuthere, comme il ſe voit l'Hiſtoire & de S. Geruais & Prothais, de S. Vital & Agricole à S. Ambroiſe, à Iuſtin preſtre le corps S. Eſtienne, afin qu'ils fuſſent honnorez. Et Dieu a fait de grands miracles aux ſepulcres des saincts, comme S. Auguſtin & S. Ambroiſe recitent: Nous liſons que le malheureux Iulian l'apoſtat viola le ſepulcre de S. Iean Baptiſte en Samarie, & bruſla les os allant en Perſe. Peu de temps apres, il fut miſerablemẽt tué & par iuſte punition diuine. En Perſe vn mameluc gouuerneur à Ebron, de par le ſoudan d'Egypte, pour lors Roy de Hieruſalem, par vne ſienne curioſité ouurit le ſepulcre de Ioſeph Patriarche, & trouua que ce corps eſtoit grand comme vn geant. La nuict en ſon dormant ce corps luy

apparut, disant as-tu esté si hardy & outrecuidé de violer les sepulcres des trespassez? or tu n'eschaperas pas que tu ne meures ce iourd'huy en punition de ta temerité, ce qui aduint: Ie me suis grãment esbahy comme ceux qui se disent de la religion reformee, qui ont esté, comme nous, nourris & instruicts es ceremonies Chrestiennes, sont tant aueuglez & que l'ennemy a tant gaingné sur eux qui n'ont non plus de reuerence à enterrer leurs morts que cheuaux & bestes, sans faire prieres à Dieu, ny honneurs, ains les mettent en terre prophane & hors les sepulcres de leurs peres, ce que les Iuifs estimoiẽt vne malediction de Dieu. Ils n'ont appris cela ny des Mahometistes, ny des Iuifs & encores moins des Chrestiens, lesquels tous enseuelissent les corps de leurs trespassez en sepulcres glorieux auec grands prieres, lumieres & aumosnes, & nul sur la peine de sa vie n'oseroit violer les sepulcres. Et il n'y a secte au monde qui n'enseuelise auec grande solemnité les corps des deffunts hors mis ces nouueaux reformez. Par leurs sepultures prophanes, hors les temples & cymetieres, ils confessent qu'ils sont heretiques & partant indignes de sepulture ecclesiastique, comme il est dit au Canon. *Sicut eam de hæret. & de consecrat. dist. 1. can. ecclesiam & can. sané 24. q. 2.* Mais ie ne puis penser autre chose sinon qu'ils ont perdu la foy de la Resurrection, & immortalité de noz ames, de la diuinité de Iesus christ. Et pour reuenir à la sepulture Chrestiẽne, nous voyons accomply en nous, ce qu'a predit Dauid des Babyloniens enuers les Iuifs. Ils

ont exposé les corps de tes seruiteurs, pour estre pasture aux oyseaux de l'air, les chairs de tes fidel les saincts aux bestes de la terre. Ils ont respandu leur sang, comme l'eau à l'entour de Hierusalem, & n'y a aucun qui les enseuelisse. Les Lyons auec leurs pates, ont fait la sepulture de S. Paul hermite, present S. Anthoine, & saincte Marie Egyptienne, & celle de S. Onofro. Ceux qui sont enseuelis en lieux saincts, sont aydez des prieres des saincts, au nom desquels sont dediez ces lieux. Et les diables n'ont point de puissance de prendre les corps de ceux-la, cõme font souuent les corps des pẽdus, & autres inhumez es lieux non sacrez. Enseuelir les corps est vne des sept œuures de misericorde, fort agreable à Dieu, & est de luy fort remuneree: Comme traicte S. Augustin, Aussi S. Iean Damascene declare, comment les prieres & ceremonies que nous faisons aux sepulcres, seruent à l'honneur de Dieu, profit de l'Eglise & des pauures, incitans à deuotion & prieres pour l'amour du trespassé: mais l'auarice & contentions desquelles on vse souuent en ses sepultures, offẽce Dieu & scandalise le peuple.

Augu. de ciuita. cap. 14.

D'ou nous auons appris les Ceremonies des obseques, funerailles des Trespassez, des plaintes & oraisons funebres & Epitaphes.

CHAP. 2.

OR la verité est telle que nous auons apris des Iuifs, pour lors le peuple de Dieu, d'enseuelir solemnellement les corps des fidelles auec

pleurs. Adam premierement pleura cent ans la mort de Cain : les douze Patriarches la mort de Iacob leur pere 70.iours en Egypte & 7.iours au lieu nommé Adap, de la le fleuue Iourdain. Ils pleurerent la mort d'Aron 30. iours. La mort de Moyſe auſſi 30. iours. Samuël auec larmes fut enterré en Samatha, la mort de Saul fut pleuree de Dauid, & de tous ſes gens tout le iour ſans menger ne boire. S. Eſtienne fut enſeuely auec grand plainte. A la mort du Lazare non ſeulement ſes ſœurs, & ceux qui eſtoient venus de Hieruſalem pour les conſoler, mais encores noſtre Sauueur Ieſus Chriſt a pleuré. Parquoy ont dit ceux qui eſtoient là, *Ecce quomodo amabat*. Et voicy cõment il aymoit le Lazare. Numa Pompilius legiſlateur Romain à eſté inuenteur a Rome de pleurer les morts, & ſacrifier pour eux. Les veufues pouuoient pleurer leurs maris dix moys, dans leſquels ne ſe pouuoient remarier ſans reproche. De cecy voyez Senecque au 7. li. de ſes Epiſt. & Ouide au premier des faſtes. Et le prophete Hieremie a pleuré les morts de ſon peuple. Et ſainct Paul n'a point prohibé de pleurer les Morts (ainſi que diſent les Heretiques) mais à prohibé de pleurer les morts en la ſorte des payens, qui n'ont point eſperance de la vie eternelle de noz ames, & reſurrection des corps. Nous chantons de S. Martin que ceſt vne choſe pie de ſe reſiouir de la mort de S. Martin, & auſſi ceſt choſe pie de pleurer ſa mort. S. Hieroſme en ſon Epiſtre du treſpas de s. Baſile à ſaincte Paule, dit que les Iuifs auoient occaſion de pleurer: car leurs morts deſ-

Num. 20.
Deu. der. chap.
2. Reg. 1.
Act. 7.
Hiere. 2.
Eccle. 22. & 38.
s. Paul. 1.

cendoient aux enfers, ce qui n'eſt pas de nous qui auons veſcu, & auons certaine eſperance de la vie eternelle. ſainct Cyprian eut par reuelatiõ de ne pleurer les morts, ſinon par raiſon de noz peres, non quant à eux. Nous deuons nous reſiouir de-quoy Dieu a retiré de la priſon de ce corps, ce que tous les bons deſirent. Retire de ceſte priſon mon ame. Et que Dieu à appellé en ſa compagnie en Paradis, ceſte ame peut dire, ſi vous m'aymiez vous ſeriez ioyeux de ma mort: Car c'eſt le chemin par lequel ie m'en vois à mon pere. Mais la cauſe qui nous induit a pleurer ceſt que nous perdons vne bõne compagnie, comme les Apoſtres la compagniee de S. Eſtienne, laquelle illuſtroit l'Egliſe, de la foy, ſapience, predications & miracles, nourriſſoit les pauures, & les fẽmes veufues & ſes oraiſons confermoient le peuple, comme les oraiſons d'Abraham, de Moyſe, de Hieremie, de Daniel & des autres saincts perſonnages. Ceſt ſigne de l'ire de Dieu, quand il retire les bons, le iuſte eſt pery & n'y a aucun qui y penſe en ſon cueur. Et les hommes benings ont prins fin, ou ſelon l'hebreu ſont aſſemblez, ſcauoir auec leurs peres, ſans qu'on y entende, le iuſte a prins fin de peur de l'affliction, ils entrent en paix, ils repoſent en leurs couches auec leurs peres.

Pſal. 141. Rom. 7. Ioan. 14.

4. Reg. 22. 2 Para. 34 Tobie. 4. Eſa. 57.

De la maniere de ceux qui portoient le dueil, & feſte des Treſpaſſez, obſeruee par les Romains.

CHAP. 3.

ENTRE les Romains les amis du treſpaſsé en ſigne de dueil ſe veſtoiẽt d'habillemẽs blãcs, qui eſtoit la couleur du ſuere, duquel eſtoit veſtu

le trespassé, comme voyons encores les femmes de qualité couuertes de toile blanche. Les autres prenoient des habillemens de couleur noire, qui est la couleur de la terre. Mesmement de celle ou on à accoustumé d'enseuelir les morts. Ceste couleur noire signifie tristesse. Comme nous voy ons que la nuict noire & obscure apporte tristesse Varro appelle c'est abillemēt de dueil, le māteau noirastre, autrement on le nōmoit *Anthrachium*, qui signifie vn charbon, car c'est la couleur du charbon estaint. Le dueil entre les Iuifs duroit trente iours dans lesquels se vestoient d'vn sac, la cendre esparsse sur la teste. Ainsi feit Dauid le dueil d'Absalon, la teste couuerte d'vn chapperō noir, comme on fait a present. La maniere de lauer & oindre les corps des Trespassez scauoir est, sacrifices & publiques suplications, comme dict Cicero a la premiere Philippique, & en l'oraison pour Flaccus, vne fois l'an. Les Romains aussi faisoient vne feste pour les Trespassez, comme nous faisons le second iour de Nouembre, & les Iuifs en Aoust, en laquelle feste ils faisoient Sacrifice pour les ames des Trespassez. En quoy ils monstroient qu'on peut ayder anx ames qui sont en l'autre monde, & qu'elles sont immortelles. De ceste feste parlent Macrobe & Caton. Aussi ils faisoient sacrifices le 9. iour cōme nous faisons, qu'ils nōmoient *Nouendia*, dequoy parle Horace in epodo, aussi auons de cecy en Virgile. au 5. des Eneides. Quand on portoit enseuelir les corps, ceux qui l'accompagnoient, vne partie precedoit le corps, & l'autre suiuoit. Et apres tou

Dueil des Iuifs.

2. Reg. 18.

tes les ceremonies luy disoient le dernier *Valé*, luy disant *Valé*: Bien te soit, nous te suiurons. De la vient que nous appellons le seruice faict aux Trespassez obseque, a raison de cette suitte, cõme dit Donatus. Quand on portoit enterrer les corps des Roys, ou autres nobles, le peuple precedoit auec flambeaux allumez, ce qu'on obserue à present enuers tous. Les Romains donnoient escussons à ceux qui auoient eu quelque victoire, lequel escusson & armes on portoit deuant le corps. Et puis estoient affichees sur leurs sepultures, comme on fait les enseignes & estendarts aux Capitaines. Quand aux oraisons funebres, Solon qui donna les Loix aux Atheniens ordonna comme dit Anaximenes orateur, les Oraisons funebres pour collauder les vertus des Trespassez & induire les viuans a les imiter. Platon dialog. 5. du liu. de Repub. vouloit que par Hymnes & chansons de triomphes, oraisons & autres choses d'honneur, on honnorast apres la mort, ceux qui estoiẽt morts en bataille. Ou en icelles auoiẽt fait choses excellentes, comme Homere, Aiax, & Achilles, fils de Peleus Roy de Thesallie, lequel fut tué par trahison de la main de Paris, au temple d'Appollo à Troye, & enterré sur vn promotoire nommé Sigeon, la ou passant le grand Alexandre, & voyant son sepulcre dict. O bien heureux ieune Prince, d'auoir eu vn collaudateur de tes vertus & triumphes, scauoir est le poëte Homere. Quand aux Romains la premiere oraison funebre feit Valere Publicola, des louanges de Brutus: laquelle fut si agreable que depuis on accou-

Oraisons funebres.

Achilles tué par Paris.

La 1. oraison funebre

ſtuma de faire oraiſons par gens notables au trespas de ceux qui auoient vaillamment bataillé. Et depuis que les Dames Romaines baillerent leurs ioyaux d'or pour faire vne grande taſſe d'or qu'on enuoya par vœu au Temple d'Apollon en Delphe, le Senat ordonna qu'on feroit auſſi oraiſon de louange au trespas des Dames Romaines. Lyſander interrogué d'vn Perſien, qu'elle Republique il eſtimoit & approuuoit, reſpondit qui aux forts & puſilanimes rend ce qu'ils ont merité en honneur ou deshonneur, louange ou vitupere. Achilles ſe deſpitoit dequoy on faiſoit le meſme honneur aux laſches, qu'aux forts & vaillans, comme il ſe voit encores a preſent autour des Princes, beaucoup de fauorits qui ſcauẽt leurs iniquitez & leur ſont cooperateurs en leurs mauuais deſſeins, ſont preferez en biens & honneurs & familiarité aux excellents Capitaines, meſme apres leur mort, en laquelle ils n'ont faute de collaudateurs en vie ny apres leur mort: Car cõme l'on dit il nia ſi mauuaiſe cauſe qui ne troue vn Aduocat. Et apres la mort les mondains ont beaucoup de moyens pour perpetuer la memoire d'eux & de leurs noms, comme Sepulcres riches, comme celuy de Mauſolus, Roy de Carie, les Pyramides d'Egypte: Les autres par ſtatues, comme Belus: les autres par grands edifices, cõme Herodote qui veut dire heroique: les autres par arcs triumphans, Epitaphes, liures & autres moyens. Mais diſoit Antiſthenes, la ſeule Vertu eſt celle qui rend immortelle, gloire honneur & paix a ceux qui font œuures vertueuſes: car hon-

Beleus roy des Aſſyriens pere de Ninus.

Rom.2.

neur eſt le loyer de vertu, comme dit Ariſtote, *4. du Eti.*
Premierement deuant Dieu. Ioan 12. Celuy qui me ſeruira, dit le Sauueur, ſera honnoré de mon pere qui eſt es Cieux & auſſi des hommes perpetuellemẽt Prouerb. 10. La memoire du iuſte ſera auec louange, mais le nom des impies pourrira comme vn fumier. Dauid feit l'oraiſon funebre par maniere de deploration de la mort de Saul, & de Ionathas, choſe ſi bien & mieux dictee que *2. Reg. 1.*
toutes les oraiſons de noz Orateurs & Poëtes Grecs, & Latins: Ieſus Sirach en l'Eccleſiaſtique depuis 44. iuſques au 49. faict vne belle collaudation des vaillans & ſainctes gens du peuple de Iſraël, comme font les liures des iuſtes, & celuy des batailles de Dieu en Hebreu, qui furent perdus à la captiuité de Babilonne. S. Paul en met vn bon nombre, auec leurs triomphes qu'ils ont obtenu par la foy: S. Hieroſme à fait pluſieurs oraiſons funebres ſur le nom des Epiſtres ou Epitaphes, collaudant les gens de bien trespaſſez, comme de ſaincte Paule Romaine, de s. Leon, de ſaint Marcelle, de s. Fabiolle, de Nepotian, de Lucunius Bericus. Comme auſſi s. Ambroiſe en a faict de la mort de ces bons Empereurs Valentinian, & Theodoſius, & autres. Auſſi s. Gregoire nazienzene en a faict pluſieurs. Il ne faut point louer les hommes ce pendant qu'ils ſont viateurs en ce mõde, comme dit l'Eccleſia. ſinon apres le trespas & leur conſommation. Il ne faut point louer la felicité du Nautonnier, que premierement ne ſoit arriué au port : ny la force & vertu du capitaine iuſques a ce qu'il ſoit paruenu a la victoire.

Aux hebreux 11.

Eccle. 11.

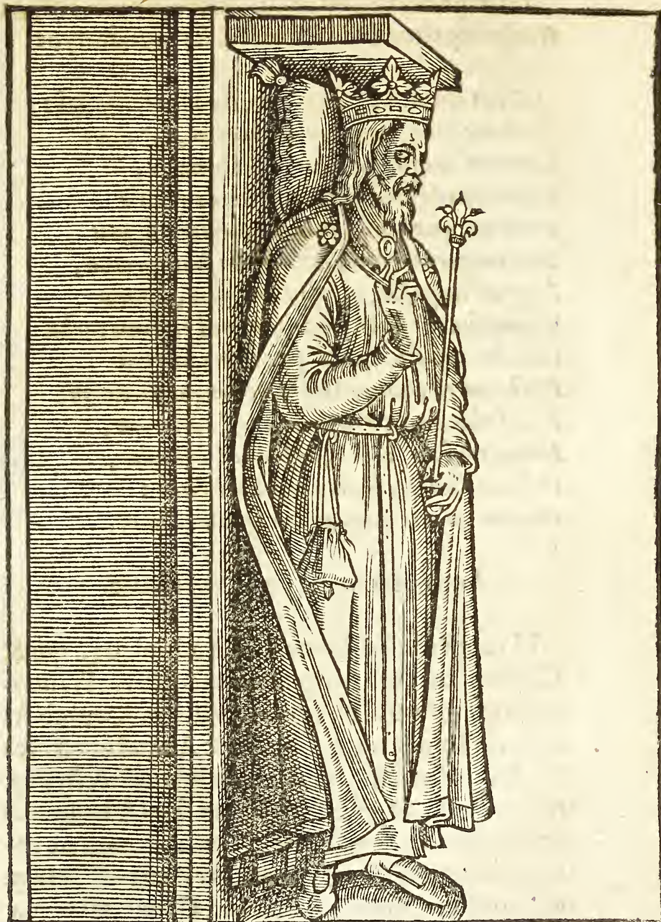
Lesquelles louanges, collaudations des personnes decedees, ont esté à la posterité tant agreables & d'elles si bié receuës qu'ils n'ont seulement cõserué les Epitaphes des vertueuses personnes, mais aussi de celles qui a vertu & singulieremét a la religió estoiét contraires, rendát aux vertueux Epitaphes d'honneur & aux malins notte de leur peruerse vie: I'auois deliberé mettre icy l'ordre des ceremonies faictes à l'enterrement de nostre s. pere le Pape, des Roys & autres grands, mais ayant veu les Memoires du sieur du Tillet & les Funerailles des anciens, par Claude Guichard, ce ma semblé estre suffisát pour cõtenter le lecteur.

De la Sepulture de Clouis V. Roy de France & premier Roy Chrestien.

CHAP. 4.



IAY voulu cõmencer par ceste Eglise fondee premierement en l'honneur de Dieu & au nom de monsieur saint Pierre & s. Paul, maintenant Abbaye, dicte de saincte Geneuiefue (maison royale & de gráde antiquité) qu'au si a raison que le premier Roy Chrestié de nostre France, en à esté le fondateur, l'ayant fait bastir en l'an de Iesus Christ 499. Et depuis ce temps à esté augmentee par saincte Clothe son espouse, decoree par les Roys, & priuilegiee par les Papes & reueree d'vn chacun chrestien: Ledit Clouis a son Tombeau au cœur d'icelle Eglise, ainsi que cy apres vous est representé par ceste figure.



Sepulture de Clouis V. Roy de France & premier Roy Chrestien.

Epitaphe du Roy Clouis, faicte par S. Remy, laquelle iay tiree de l'Histoire d'Aymon moyne.

Diues opum, virtute potens, clarúsque triumpho,
Condidit hanc sedem Rex Clodouæus, & item
Patritius magno sublimis fulsit honnore,
Plenus amore Dei, contempsit credere mille
Numina, quæ variis horrent portenta figuris
Mox purgatus aquis, & Christi fonte renatus,
Fragrantem geßit, infuso Chrismate, crinem
Exemplúmque dedit, sequitur quod plurima turba.
Gentilis populi, spreto quæ errore suorum
Ductorem est cultura Deum, verúmque parentem:
His, fœlix, meritis superauit gesta priorum,
Semper consilio, castris, bellisque tremendus,
Hortatu dux ipse bonus, ac pectore fortis:
Constructas acies firmauit in agmine primus.

Autre escrit pres de sa Sepulture.

Hic est illustrissimus Rex Ludouicus, qui & Clodoueus, ante Baptismum est dictus, Francorum rex quintus, sed verus Christianus, qui ab Anastasio Imperatore, Consul, & Augustus est creatus. Hunc sanctus Remigius baptisauit: & in baptismate eius, angelus ampullam sacri Chrismatis detulit. Hic ex. Aquitania Arrianos expulit, ac totam illam terrã vsque ad mõtes Pyreneos subiugauit. Huic per Viennam fluuium Ceruus miræ magnitudinis viam ostendit: Postquam rex & milites vadum transierunt, & in eius aduentu muri Angolismæ ciuitatis corruerunt. Alemaniam,

Toringiam, & Burgundiam tributarias fecit, terram adiacentem Sequanæ, & Ligeri acquiſiuit: Pariſiis ſedem regni conſtituit, Eccleſiam iſtam fundauit in honorem apoſto lorum Petri & Pauli, monitis ſanctæ, Clotildis vxoris ſuæ, & beatæ Genouefæ, quam beatus Remigius dedicauit, inqua poſt laudabilia opera rex ſepultus eſt à quatuor filijs ſuis regibus, Theodorico, Clodomero, Childeberto, & Clotario: anno domini 513, regni ſui 30.

VERS DE P. DE RONSARD, ſur les faicts d'icelluy Roy.

VOIS-tu Clouis grand honneur des Troyens?
Qui le premier abhorrant les Payens
Et des Gentils les menteuſes eſcoles,
Pour ſuiure Chriſt laiſſera les idoles,
Donnant bapteſme aux François deſuoyez?
Et lors du ciel luy ſeront enuoyez
Vn Oriflame, eſtandart pour la crainte
De ſes haineux, & l'Ampoulle treſſainte
Huile ſacree, onction de tes Rois.
Son eſcuſſon deshonnoré de trois
Crapaux bouffis, en changeant de peinture,
Prendra les Lis à la blanche tainture,
Preſent du Ciel: Dieu qui le choiſira,
D'honneur de force & de bien l'emplira!
Ne vois tu pas comme ſon front aſſemble
La grauité & la douceur enſemble,
Ayant le bras armé ſans eſtre armé,
Enſemble craint enſemble bien aymé?

Nul ne vaincra ce Roy de courtoiſie :
Mais quand l'eſpee au poing aura ſaiſie,
Nul conquerant tant ſoit braue de cœur,
De ce Clouis ne ſe dira veinqueur :
Il pourſuiura d'vne ardente colere
Siagre fils de Gillon, qui ſon pere
Depoſſeda, & ſon camp aſſaudra
Si viuement que Soiſſons il prendra,
Perdant du tout la puiſſance Romaine :
Puis dés le Rhin iuſqu'aux riues de Seine,
De Seine à Loire il ſera conquereur,
Des Rois voiſins la foudre & la terreur.
„ La fortune eſt d'inconſtance emplumee !
Luy conduiſant vne gaillarde armee
Outre le Rhin contre les Allemans
promps aux combats, aux guerres vehemens,
Sera preßé d'vne ſi grande ſuitte,
Que tout honteux de penſer en la fuite
Aura recours tant ſeulement a Dieu :
Lors s'eſlançant furieux au milieu
Des Alemans, de ſa francoiſe eſpée
Rendra de ſang la campagne trempee,
Tu'ra leur Roy, & des peuples dontez
Tributs par an luy ſeront apportez.
Lors enrichi des deſpouilles conquiſes
Au nom de Chriſt baſtira des Egliſes.
Puis ce chargeant (comme Prince inuaincu)
Le dos de fer & le bras de l'eſcu,
Ira de Vienne aborder le riuage.
Vn Cerf chaſſé monſtrera le paſſage
Au camp François, grand miracle diuin !
Pres de Poitiers fera trembler le Clin

Deſſous

Deſſous ſes pieds, aſſaillant de furie
Alaric Roy des peuples de Gothie.
Deſia le vent branſle les eſtandars,
Pied contre pied ſe fichent les ſoudars
Ioyeux de ſang : tout le cœur leur bouillonne,
Vne pouſsiere en rond les enuironne,
Et ſans relache au milieu des trauaux
Sont renuerſez cheualiers & cheuaux,
Le Roy Clouis ardant à la conqueſte,
Perçant ſon camp oppoſera ſa teſte
Contre Alaric : là d'vn cœur hazardeux
Ces puiſſans Roys s'affronteront tous d'eux
Braues, hautains, furieux comme foudres.
Sous leurs cheuaux deux tourbillons de poudres
Noirciront l'air, & ſans auoir repos
Icy Clouis icy le Roy des Gots
Pouſſez tournez de fortune diuerſe,
Seront portez tous deux a la renuerſe.
Le mol ſablon imprimera leurs corps :
Eux releuez plus ardants & plus forts
Cherchant la mort eſpandront ſur la place
Gréues cuiſſots morions & cuiraſſe
Suant tous deux de colere & de coups :
Mais à la fin Clouis plein de courroux
Fera du Goth victime a Proſerpine,
D'vne grande playe enfondrant ſa poitrine.
Ainſi Clouis Alaric occira :
L'ame Gothique aux enfers s'en ira !
Puis s'emparant des threſors de ce Prince,
Prendra Tholoze & toute la prouince
D'Alby, Rouargue, Auuergne & Lymoſin,
Et le païs de Garonne voiſin.

De la pompeux d'vne ſi noble gloire,
Des Bourguignons rauira la victoire,
Les maſſacrant d'vn courage trop chaut
Pour le forfait de leur Roy Gondebaut.
Bref ce Clouis d'inuincible puiſſance
Doit bouter hors ſon empire d'enfance,
Le rendre maſle, à fin que tous les Rois.
Tremblent de peur aux armes des François.
De ſes vertus l'acquiſe renommee
Sera ſi grande & ſi haute ſemee,
Que ſes enfans ne ſeront maintenus
En leur grandeur que pour eſtre venus
D'vn pere tel, lequel durant ſa vie
Ne vaincra pas tant ſeulement l'enuie
Des Roys vaſſaux à ſon glaiue pointu,
Mais ſi au large eſtendra ſa vertu,
Qu'enſeueli deſſous la terre ſombre
Fera trembler les Princes de ſon ombre:
Tant vaut l'honneur d'vn Prince apres la mort,
Qui en viuant fut equitable & fort!
Or pour monſtrer que telle creature
Se veſtira de celeſte nature,
Auant ſa mort les feux preſagieux,
Le tremble terre & les foudres des cieux
Esbranleront ſa royale demeure.
„ *Mais quoy? Troyen il faut que l'homme meure!*
„ *En ſon baſteau Caron prend vn chacun,*
„ *Et du Tombeau le chemin eſt commum.*

Des enfans du Roy Clouis.

LOdomire, ou Clodomire, Roy d'Orleans regnoit enuiron l'an 4482. eſtoit filz du Roy

Clouis premier du nom : Il eſpouza Gundioche, de laquelle il eut trois fils, Aſſauoir Thibauld, Guntaire & Cloauld. Tibaut aagé de dix ans Guntaire de ſept, furent tuez par les Roys Clotaire & Childebert leurs oncles,& enterrez à sain. Geneuiefue, l'an 528. Cloaud eſchappa, ſe fit d'Egliſe, ouquel eſtat il fut enduré par ſeſdicts oncles, qui ne vouloient que le Royaume d'Orleans: & dõnerẽt audit Cloauld quelques heritages pour ſon entretien qu'il legua à l'Egliſe de Paris. Fut enterré au village de Nogent, de luy depuis appellé S. Cloud, deux lieues de Paris, ou ſon Tombeau paroiſt auec c'eſt Epitaphe en lettres maiuſcules. En la grotte deſſous le cœur de ladite Egliſe. Ce Tombeau eſt eſleué de la hauteur d'vn grãd pied de haut & tout de marbre noir, auec quatre colomnes de Porphire, leſquelles ont eſté rompues durant les troubles, toutesfois on à retiré ce qui enſuit.

Epitaphe de S. Cloud

Artubus hunc tumulum : Clotoaldus conſecrat almis
Editus ex regum ſtemmate perſpicuo
I..ui vetitus regni ſceptrum retinere caduci
Baſilicam ſtud..t hanc fabricare dõ ..
Aeclæſiæ que dedi... atricis iure tenendam
Vrbis Pontific... t. que foret Pariſij.

Pluſieurs lettres deffaillent ainſi que voyez par ſes points leſquelles ne ſe peuuent lire.

Epitaphe de Theodoric ou Thierry troisiesme fils de Clouis, Roy de France: enterré en l'Abbaye de S. Vast d'Arras, fondee par luy : Il deceda l'an 693.

Rex Theodoricus ditans vt verus amicus
Nos ope multi moda iacet hic cum coniuge Doda
Regis larga manús & præsul vindicianus
Nobis regale dant & ius pontificale
In decies nono cum quinquagesies duodeno
Anno defunctum sciet hinc qui quatuor addet
Qui legio hac hora dominũ pro regibus ora
Muneribus quorúm stat vita Dei famúlorum.

Et affin que ie ne laisse rien a dire des Antiquitez de cette Royale maisõ de saincte Geneuiefue, la bõne Royne Clothe ayant faict de grands biẽs en icelle Abbaye, esleut sa Sepulture auec le Roy son mary, & estant trespassee en la ville de Tours, fort agee & pleine de vertus, fut apportee en ceste Eglise, auec honnorable conuoy, & enterree aupres de sondit mary, par ses deux filz Childebert & Clotaire, l'an de grace 552. Depuis elle a esté Canonisee & esleuee, par Reuerend pere en Dieu

S. Clothe canonizee l'an 552.

Philippe le Bel, Abbé de saincte Geneuiefue : ses Reliques ont esté dispersez à plusieurs Eglises: Comme aussi leur fille Clotilde, qui fut mariee à Alaric Roy des gots, laquelle mourut reuenant en France, son corps fut apporté & enterré auec son pere & mere l'an de grace 525. ils n'ont aucun tombeau esleué effigie ou Epitaphe.

Epitaphe estant en la derniere chappelle de la nef d'icelle Eglise, en tombe platte.

Cy gist noble & puissant dame Madame Catherine d'Alençon Duchesse en Bauiere Contesse de Mortaigne, Dame Dexmes, de sainct Siluain, & de Thuit en Normandie, laquelle trespassa l'an mil quatre cens l x i j. le xxv. iour du mois de Iuin. Dieu face à l'ame mercy.

Du costé de Midy, est vn tombeau fort ancien de S. Ceranne le 25. Euesque de Paris, qui viuoit du temps des Merouinges, & à esté depuis canonizé & esleué en vne chasse & le 16. iour de Nouembre on celebre sa translation. *S. Ceranne 25. Euesq. de Paris.*

Aussi y est le corps de saincte Aude vierge, de Paris, qu'on dit auoir esté l'vne des vierges qui accompagnoient saincte Geneuiefue en ce monde, & quelques martirologues font foy icelle auoir esté enterree en ladicte Eglise. *Saincte Aude vi.*

Outre plus se voit en la mesme Eglise le chef de sainct Baudelle martir & soudiacre d'Orleans il *Le chef de s. Baudell.*

est en vne chapelle en la grand nef, en vne fenestre dans la muraille fermée a barreaux de fer.

Or l'oppinion de plusieurs, est que la Caue qui est souz icelle Eglise, est de grande antiquité, & vn lieu de deuotiõ plus ancien que ladite Eglise. Et les Religieux de leans tiennent pour vray & est chose digne de croire, que l'vn des trois sepulcres qui y sont, est le tombeau & monument de Prudent 8. Euesque de Paris, & predecesseur de S. Marceau, lequel combien qu'il ayt esté au parauant, il est aisé a cognoistre, que le lieu ou il est enterré est plus ancien que du tẽps dudit Clouis: Et y a apparẽce que les premiers Chrestiens, pour crainte des infidelles, n'ayans pas le moyen de faire leur assemblee appertement comme ils eussent voulu, cherchoient les lieux les plus cachez, comme sont les caues, pour faire en plus grand seureté leurs prieres & congregations, lieux dis-ie separez & hors les villes, & prenant accroissemẽt par la grace de Dieu, ont tousiours esté respectez & hõnorez par les fidelles, de sorte que les grãds & saincts personnages y desiroient faire leur sepulture & y estre enterrez. Partant Dieu a permis qu'on ayt basty des Eglises dessus.

Tombeau de Prudent 8. Euesque de Paris.

Le Roy Robert selon mon opinion a faict faire le Cloistre d'icelle Abbaye, selon qui se lit en son obit. *Obijt Francorum Rex Robertus, qui dedic claustrum huic Ecclesiæ &c.* Et qui plus est on void audit cloistre l'efigie d'vn Roy d'vn costé, sans celle de Clouis qui est de l'autre: Plus ce Roy deuot & pieux enrichit d'or & d'argent la table d'autel de S. Pierre & S. Paul, & estoit fort affectionné

Du Roy Robert.

à l'Eglise donnant en cela exemple aux Princes de faire le semblable. Enquoy son fils Henry premier la imité lors qu'il à confirmé les priuileges de ladicte Abbaye les lettres sont en datte de l'an mil trente cinq.

L'Abbaye saincte Geneuiefue fut enclose à la ville de Paris, l'an 1190. Au regne du Roy Philippe Auguste 2. du nom, qui institua les Escheuins d'icelle pour faire agrandir la ville du costé de l'vniuersité : ladicte maison de saincte Geneuiefue estoit close de forte murailles tout au tour, ayant en tout de seize à dixsept arpens d'estendue sans le cloistre ancien qui s'estand iusques au portail vers le College de Montagu, & au bout de la rue des prestres d'vn costé, & de l'autre a la rue des amandiers, ou anciennemẽt estoient semblables portaux, y est aussi comprinse au circuit l'Eglise de S. Estienne, comme elle se comporte. Ceste mesme annee 1190. fut dediee la chappelle de misericorde qui est au Cloistre, laquelle fut bastie quelque temps au parauant.

Le circu: & grãdeur anciẽ de la maison de Saincte Geneuiefue

Le Pape Alexandre 3. s'estant retiré en France, residoit en la ville de Sens, le 4. de son pontificat l'an 1163. confirma audit Abbé tous les priuileges donnez a la dicte maison saincte Geneuiefue, par Eugene 3. auec les biens temporels & specialemẽt qu'il ne fut licite a aucun d'y iamais chãger l'ordre de S. Augustin, ny aux Roys ou Princes de France, de donner ladite Eglise en benefice: les lettres sont en date du 8. des kalendes de May. Voyez au 1. liu. des Antiquitez de Paris, le reste de singularitez d'icelle Abbaye. fo. 12.

Confirmation des priuileges d'icelle abaye.

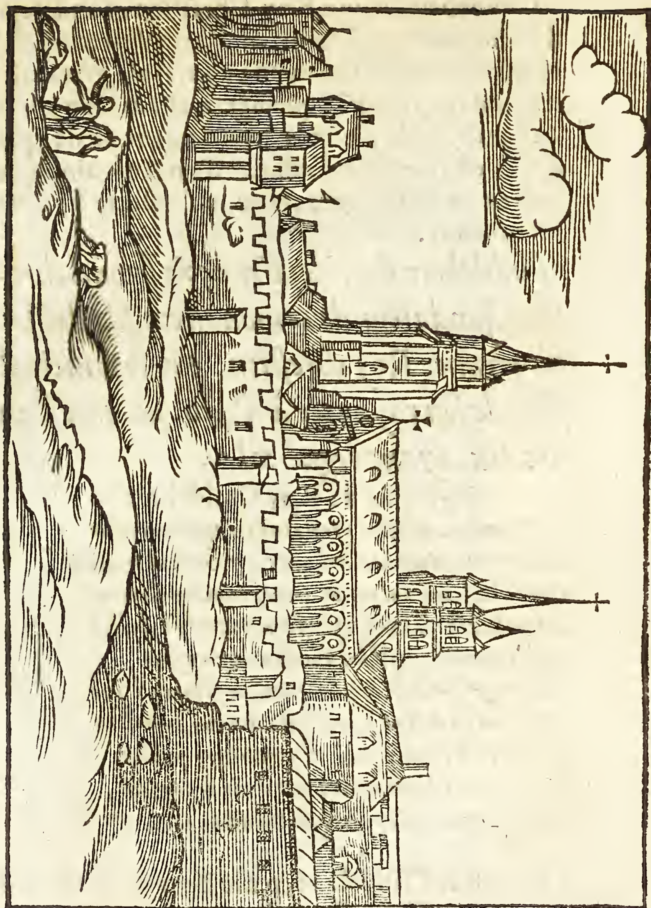
De l'Eglise fondee en l'honneur de Dieu & de monsieur S. Vincent, maintenant nommee S. Germain des prez: Des Roys, & Roynes de France enterrez en icelle, & autres antiquitez d'icelle Abbaye.

CHAP. 5.



EN l'an de Iesus Christ 515. Childebert 2. Roy Chrestien comméça à regner. Et pour l'heureux succes de la guerre d'Espaigne, à son retour à Paris, il fit fonder & bastir l'Eglise & Abbaye S. Vincent depuis nõmee Sainct Germain des prez: Enuiron l'an 552. A compter depuis ce temps iusques a huy 1588. Il se trouue 1036. annees que le susdict bastiment à esté faict premierement: En ce mesme temps fut commencé a bastir l'Eglise sainct Germain dit de l'Auxerrois à Paris: Ie scay que l'an 1163. es Calendes de May, apres sa nouuelle reparation elle fut dediee au bon Euesque S. Germain, pource qu'il fut enterré en icelle, ainsi que i'ay deduit amplement au premier liure des antiquitez ou iay inseré la coppie des lettres de la fondation. & autres singularitez dignes d'estre veues: voyez cy apres la figure du fondateur d'icelle Abbaye qu'aussi des autres Roys & Roynes qui y sont enterrez, auec le vray dessein d'icelle Eglise.

f Au 1. liu. ro. 20.



Le portraict de l'Eglise & Abbaye sainct Vincent maintenant nommee S. Germain des prez.

Childebert second Roy Chrestien, fondateur de ce monastere, sous le tiltre de S. Vincent à esté enterré par sainct Germain, derriere le grand autel, non trop magnifiquemét, ayant sur son corps vn tombeau de pierre, esleué de deux pieds: par dessus est represétee l'effigiee d'vn Roy ainsi que voyez en ceste figure, autour d'icelle se lit ceste inscription.

Childebert Roy des François second chrestien, fondateur de ce monastere, fils de Clouis premier Roy chrestien, eut le principal siege de son royaume à Paris: mourut l'an v c. lix. ayant regné x l v.

Epitaphe du Roy Childebert.

Francorum rector preclarus in agmine rector
Dacus & Auernus Britones & Gothus hiberus
Condidit hanc aulam Vincenti nomine clarem
Amplectens humiles prosternes mente rebelles
Milia mendicis solidorum dans & egenis
Cuius & Allobroges metuebant soluere leges
Hic situs en dictus Rex Childebertus honestus
Vir pietate cluens probitatis munere pollens
Templa Dei ditans gaudebat dona repensans,
GaZarum cumulos satagebat condere celo.

De cestuy Childebert, parle Bernard de Gerard en ses effigies Royalles.

Hæreticum necat Hispanum, debellat Iberos:
Diuisit regnum charus cum fratribus, ampla
Extruxit templa: hinc pietatem in principe nosce.



Sepulture & effigie de Childebert second Roy de France chrestien, fondateur de ce monastere.

Pierre de Ronſard, dit ainſi.

VOY Childebert & Clotaire ſon frere,
Qui tous ardans d'vne iuſte colere
Que Gondebaut comme Prince cruel
Ait fait meurtrir leur oncle maternel,
Deſſus ſon fils Sigiſmond de Bourgongne
De telle mort vengeront la vergongne.
Ces deux grands Rois à la guerre aſſemblez
Donnant bataille aux Bourguignons troublez,
Les meurdriront d'vne mort tres-amere,
Gratifiant aux larmes de leur mere,
Qui ſoupiroit de ne voir point vangé,
Le corps Royal de ſon pere outragé.
Ce Childebert & Clotaire grands Princes
Pour augmenter les bords de leurs prouinces
Rompant le droit, la nature & la loy
„ (Entre les Rois ne dure point la foy,
„ Tant le deſir de regner leur commande)
Freres germains ſuiuis d'vne grand' bande
D'hommes armez partiaux & meſchans,
Voudront helas! de leur glaiues tranchans
S'entre-tuer, & rougir les batailles
Du ſang tiré de leurs propres entrailles.
Mais ſur le point qu'ils voudront s'aſſaillir,
Voyci du iour la lumiere faillir:
Neiges & vents & tourbillons & greſle
Du ciel creué tomberont peſle-meſle
Entre-ſemez de foudres & d'eſclairs:
Hommes, cheuaux, morions & bouclairs
Seront frappez de pluye & de tonnerre.

Cecy eſt pris de la Franciade de P. Ronſard gentil hõme vendomois.

Vn tel miracle appaiſera la guerre
De ces germains : le bon Dieu la permis:
Puis de haineux deuenus bons amys,
Freres de ſang & de cœur ſans rancune
Ramaſſeront leurs puiſſance en vne,
Fiers aux combats, inuaincus cheualiers:
Puis en pouſſant milliers deſſus milliers
D'hommes armez par hautes deſtinées
Iront gaigner les cymes Pyrenées,
Princes guerriers, inuaincus de trauaux,
Les monts d'Eſpaigne au bruit de leurs cheuaux
Retentiront & couuerts de gendarmes
Les champs luiront ſous l'eſclair de leurs armes.
Ces freres Rois, ains frayeur des campagnes,
Arderont perdront pilleront les Eſpagnes,
Mettant à ſac & peuples & ſeigneurs:
Lors tous enflez de butins & d'honneurs,
Et d'vne gloire aux François eternelle,
Viendront reuoir leur terre paternelle:
Puis ſans enfans des vieillards le confort,
Comme tous Roys ſeront pris de la mort.

Pres d'icelle ſepulture, eſt vne autre toute plaine, & contre le pillier eſt eſcrit.

Cy giſt vultrogote Royne de France.

Cette notable Royne Vultrogotte, femme du Roy Childebert, apres le deces de ſon mary & auec le conſeil de ſon frere Clotaire, firent ſolemnelement dedier cette Egliſe, par S. Germain lors prelat & Eueſque de Paris, en la douant de grandes augmentations & reuenus: La figure d'icelle Royne eſt ainſi repreſentee.



Vultrogote Royne de France, est ainsi representee pres sa sepulture.

Du Roy Chilperic, par P. de Ronſard.

L'AVTRE d'apres qui tout morne ſe fache
Qui tient ſa gorge & qui marchant remaſche
Mainte menace & reſue tout à ſoy?
C'eſt Childeric indigne d'eſtre Roy,
Mange-ſuiet, tout rouillé d'auarice,
Cruel tyran, ſeruiteur de tout vice,
Lequel d'impoſts ſon peuple deſtruira:
Ses citoyens en exil bannira
Affamé d'or, & par armes contraires
Voudra rauir là terre de ſes freres,
Naimant perſonne & de perſonne aimé:
Qui de putains vn ſerrail diffamé
Fera mener en quelque part qu'il aille,
Soit temps de paix ou ſoit temps de bataille:
En voluptez conſommera le iour,
Et n'aura Dieu que le ventre & l'amour.
N'y lict ny foy ny la nuict amoureuſe
Ne defendront Galſonde malheureuſe,
Qu'en luy preſſant le goſier de ſa main
Ne la ſuffoque, homicide inhumain:
Acte d'vn Scythe & non d'vn Roy de France
Lequel deuoit s'oppoſer en defence
Pour la ſauuer & luy-meſme s'offrir
Plus toſt cent fois à la mort, que ſouffrir
De veoir ſa femme ou captiue ou touchee:
Et toutes fois aupres de luy couchee,
Ioincte à ſon flanc, le baiſant en ſon lict,
Seure en ſes bras, l'eſtranglera de nuict:
Cruel tiran! à qui deſſus la teſte

L'ire de Dieu pend desia toute preste:
Son propre sang son crime lauera,
Et sa putain sa femme vengera.
Apres la mort de sa femme Galsonde
Doit espouser sa garse Fredegonde,
Qui d'vn visage eshonté de regards
Et de maintiens lubriques & paillars,
Et d'vn parler entre l'humble & le graue,
Fera ce Roy de maistre son esclaue,
L'abestissant si bien à ses desirs,
Qu'il seruira valet de ses plaisirs:
Puis doit apprendre aux despens de sa vie
„ *Que l'homme est fol qui aux putains se fie.*
Or elle ayant assotté son mary
Pour mieux iouyr de son ribaut Landri
Qui du Royaume auoit toute la charge,
Folle d'amour, à deux meurtiers encharge
A son retour de la chasse bien tard
De luy percer la gorge d'vn poignard.
Ainsi mourra par les mains de sa femme
Ce Chilperic des Princes le diffame.

En peu de mots est comprise sa vie par Gerard, disant ainsi,

Campanos vastauit agros, crudelix, & atrox
Vxorem priman ingulat, Fredegunda secunda
Quem ingulat: mors hæc crudeli digna marito.

Sepul-



Sepulture & effigie de Chliperic quatriesme Roy de France.

Ce Roy Chilperic exempta ceste Abbaye (pour lors dicte S. Vincent) de payer aucun droit de peage ou tribut aux ports & passages de ce royaume, & si donna deux metairies de grand reuenu situees au pays de Cahors en Quercy que l'on nõmoit Ipiacus & Adiacus, lesquelles par succession de temps ont esté allienees.

De son temps S. Germain alla en Hierusalem & en retournant visita l'Empereur Iustinian à Constantinople : lequel le receut honnorablement & luy donna selon son desir de la couronne d'espines de nostre seigneur Iesus Christ, le pied de l'vn des Innocens occis par Herodes & le bras de S. George le martir : Lesquelles Reliques le glorieux S. dõna en cette Eglise: Et apres son deces qui fut le 28. de May l'an 578. Ordonna estre inhumé en l'oratoire S. Symphorien, que l'on dit auiourd'huy la chapelle des sergents, pres le portail d'icelle Eglise. Auquel lieu se sont faits de beaux miracles. Et entre autres vn paralitique y fut entierement guary: Ce qu'ayant entendu le Roy Chilperic, vint le lendemain en ladicte Eglise & en l'hõneur d'iceluy composa cest Epitaphe.

S. Germain est mort l'an 578.

Ecclesie speculum, patrie vigor, ara reorum:
Et pater & medicus, pastor, amorque gregis,
Germanus virtute, fide, corde, ore beatus:
Carne tenet tumulum: mentis honore, polum,
Vir cui dura nihil nocuerunt fata sepulcri
Viuit enim: nam mors qu'en tulit ipsa timet
Creuit adhuc potius iustus post funera: nam qui
Fictile vas fuerat gemma superbat micat.
Huius opem ac meritum mutis data verba loquuntur

Epitaphe de S. Germain.

Redditus & cecis predicat ore dies,
Hic vir apostolicus rapiens de carne tropheum,
Iure triumphali, considet arce throni.

Le Roy Chilperic regna 23. assauoir 9. ans a Soissons, & apres le trespas de son frere Charibert 14. ans a Paris. Et en l'an de l'incarnatiõ 587. au moys de Septembre, il fut tué à Chelles en reuenant de la chasse au soir, par l'entreprise de Fredegonde & de son adultere Landry maire du Palais. Son corps fut apporté en cette Eglise & enterré ou se void encores son sepulcre à l'enuiron duquel est escrit en lettres separees,

Rex Chilpericus Hoc tegitur lapide.

En ce mesme lieu, Gontran Roy d'Orleans, fit apporter & inhumer les corps de Merouee & Clouis enfans dudit Chilperic & de Andouere sa premiere femme, desquels Fredegonde leur matre cruelle & inhumaine auoit procuré la mort.

Plus haut au cœur d'icelle Eglise, se void vne effigie d'vne Royne, à platte peinture aux pieds de laquelle est escrit.

Cy gist Fredegonde Royne de France, femme de Chilperic.

Ceste Fredegonde fut nee à Hauaucourt en picardie, de pauures parens, dangereuse concubine de ce Roy Chilperic (desia au parauant qu'il fust marié) ne fut eslongnee de luy, quelque mariages qui aduinsent: ains tãt aueugla ce pauure Roy que s'estant deffait de deux femmes legitimes (à sa poste) par mauuais moyens, l'espousa, en fin cõme Dieu permit elle le fit mettre à mort.



Fredegonde femme du Roy Chilperic, est ainsi representee pres son tombeau.

Voyci qu'en dit Ronſard.

ELLE ſans peur ny de Dieu ny de lois,
Toute effrontee, ayant encor les dois
Rouges du ſang de ſon mari, pour taire
Par vn beau fait le meurdre & l'adultere,
Ira guerriere au milieu des combats,
Tiendra ſon filz de trois moys en ſes bras,
Traiſtre pitié! pendant à ſa mamelle,
Dont ſon paillard aura pris la tutelle.
Puis ceſte Roine abominable ainçois
Ceſte Furie execrable aux François,
De qui la teſte attendoit le ſupplice,
Comme ſi Dieu fauoriſoit le vice,
Viura ſept ans en pompes & honneur
Auec Landri des François gouuerneur;
Et qui pis eſt morte on la fera ſainte.
» Ainſi tout va par fraudes & par fainte!

De Fredegonde femme du Roy Chilperic.

A l'entree du cœur du coſté de midy eſt la ſepulture de Clotaire ſecond, pere de Dagobert, pres d'icelle en vn tableau eſt eſcrit ce qui enſuit.

Cy giſt Clotaire ij. de ce nom, Roy de France, filz de Chilperic & de Fredegonde, enſepulturez à l'oppoſite d'icy, & pere de Dagobert fondateur de l'Abbaye S. Denys, lequel Clotaire n'auoit que quatre mois d'aage quant ſon pere fut tué mourut ayant regné xliiij. ans l'an vj c. xxx.



Clotaire ſecond, pere de Dagobert eſt ainſi repreſenté pres ſon tombeau.

P. de Ronſard parlant de ce Roy dit ainſi.

L'AVTRE qui ſuit eſt Clotaire ſon fils,
Par qui ſeront les Saxons deſconfis,
Ne ſouffrant viure en leur terre occupee
Maſle debout plus grand que ſon eſpée,
Sage guerrier victorieux & fort,
Qui pour l'honneur meſpriſera la mort.
De Brunehaut Princeſſe miſerable
Punira ſeul la malice execrable,
Le corps lié trainant à ſon cheual.
Ses vieux cheueux par montaigne & par val
Seront eſpars : ſi que d'elle tiree
Les chemins pleins de ſa peau deſchiree
Voirront ſaigner cuiſſes, iambes & flancs,
Et les buiſſons s'arrouſer de leurs ſangs.
Bien qu'vn grand Roy ne puiſſe auoir louange
Quand par la mort d'vne femme il ſe vange,
Pourtant Clotaire eſt abſous des François,
D'auoir vangé le ſang de tant de Rois,
Que par poiſon, par glaiue & par cautelle
Auoit occis ceſte Royne cruelle.

De Clotaire 2. pere de Dagobert.

Plus haut il ſe voit vne autre ſepulture, & au deſſus l'effigie d'vne Royne, en platte peinture auec l'Epitaphe qui enſuit.

Cy giſt Bertrude Royne de France, femme de Clotaire deuxieſme, mere du Roy Dagobert, fondateur de l'abbaye S. Denis.

La figure eſt telle qui enſuit.



Bertrude Royne de France, femme de Clotaire ij. est ainsi representee pres son tombeau.

Il y a en ladite abbaye plusieurs autres nobles enterrez en ladicte Eglise, mesme le Roy Childeric & la Royne son espouse, lesquels n'ont leurs sepultures esleuez & desquels auons fait mentiõ au premier liure : Et pour remarquer l'antiquité de ceste Royalle maison, i'ay recueilly ce qui ensuit dans vne Chapelle dediee à la vierge Marie, hors ladite Eglise allant au preau, est escrit au portail d'icelle.

HANC PRECLARA D. MARIE VIRGINIS CAPELLAN ANNO DOMINI 1245. AB. HVGONE DE ISSIACO HVIVS MONASTERII ABBATTE 52. ÆDIFICARI COEPTAN, SVCCESSOR EIVS THOMAS DE MALO LEONE PERFECIT.

A compter iusques à huy 1588. Il se treuue 343. ans que ladicte Chappelle est edifiee : Il semble quelle soit nouuellement bastie & ne se voit aucune chose en ruine.

Au portail du Refectoire, pres le preau est escrit.

ANNO DOMINI 1239. R. PR. SIMON ABBAS. 51. HVIVS MONASTERII HOC REFECTORIVM FIERI CVRAVIT.

De l'ordre des Sepultures des Roys & Roynes enterrez en l'Eglise de sainct Denys en France, representez icy par figures.

CHAP. 6.



E l'entree de l'Eglise iusques au cœur il y a 130. pieds, le cœur est diuisé en trois parties : La premiere partie a soixante huict pieds de lõgueur, & de mesme largeur que l'allee du milieu, asçauoir 35. pieds. En cette partie sont les Chaires esquelles les Religieux disent le seruice diuin. Au milieu est la Sepulture du Roy Charles le Chauue, le tombeau & effigie duquel est de cuyure doré, ainsi que voyez representé par cette premiere figure.

Et montant plus haut à l'entree, il se voit le lieu ou ont esté inhumez trois Roys, les sepultures desquels estoient iadis d'argent & maintenant est le lieu vuide : Les noms des Roys sont Philippe le conquerant dict Auguste qui gisoit au milieu. Loys huictiesme, dict de mont-pensier, pere de s. Loys, à partie senestre: & s. Loys à partie dextre, lequel depuis à esté canonisé : le corps en partie est leans, & partie en l'Eglise nostre Dame de Paris, en capses d'or & d'argent, le chef a la saincte chapelle. Es places dessus dites y a longues pierres les Anglois ont emporté l'argent, du regne de Charles 6. lors qu'ils estoient en France.

Aux deux costez de ses sepultures, au costé dextre est la sepulture, de Loys dict Clouis fils de Dagobert & Charles Martel. A senestre,

Hugues Capet, Et Odo Rex. Lesdictes sepultures ne sont que de pierre. Entre ces deux sepultures il y a vn grand Autel, sur le haut duquel est la chasse s. Denys Euesque d'Athenes, aux deux costez de l'autel il y a deux petites portes par lesquelles on entre en la seconde partie du cœur. Ceste seconde partie a 45. pieds de long, & est de mesme largeur que la premiere, en icelle il y a vnze sepultures, quatre du costé senestre, & sept a dextre, à senestre est,

Philippe le Hardy, Et Philippe le Bel fils de saint Loys. Et Isabel d'Arragon sa femme, du mesme costé plus haut est,

Pepin & sa femme. Et au dessus,

Loys & Carloman, fils bastards de Loys le begue.

A dextre est la sepulture de

Loys Hutin & son petit fils le Roy Iean, pres de luy qui ne vesquit que huict iours, vne autre au pied d'icelle est,

Ieanne Royne de Nauarre fille dudit Loys hutin. Pres d'icelle est Robert, fils de Hugues Capet & Constance sa femme.

En vn autre sepulture ioignant est Loys le gros, Et Henry premier.

Vn peu plus haut est Philippe, fils de Loys le gros Et Constance sa femme, (mourut auant son pere, combien qu'il fut couronné Roy.)

Aux pieds d'icelle est la sepulture de Carloman fils de Pepin & freres de Charlemagne) Et sa femme : toutes les sepultures susdites sont de marbre blanc & les effigies d'albastre.

Au deuant est la sepulture du Roy Charles 8. la-

quelle eſt de cuyure doré , ſon effigie a genoux, deſſus grand comme le naturel, ainſi que le voyez repreſenté par ceſte figure.

De ceſte ſeconde partie du cœur on entre en la troyſieme, qui na que 25. pieds de long & autant de large que les autres d'eux: au milieu eſt le grād autel, au deſſus duquel eſt la chaſſe ſainct Loys Roy de France. Au coſté ſeneſtre eſt,

La ſepulture de Dagobert fondateur de ladite Egliſe, ladite ſepulture n'eſt quede pierre, au deſſus d'icelle y a pluſieurs figures des viſions aduenues apres ſon trespas.

A dextre eſt vne grande ſepulture de marbre, en laquelle ſont quatre Roys & deux Roynes: aſçauoir, Le Roy Iean de Vallois ſecond du nom, Philippe de Vallois ſon pere, Charles le Bel, Et Ieanne Royne de France & de Nauarre femme de Philippe le bel.

Philippe le long, Et Ieanne Royne de France fille du Comte Hugues de Bourgongne, femme du Roy Philippe le long. voyla tous ceux qui ſont au cœur ayant leurs tombeaux eſleuez.

Hors le cœur du coſté ſeneſtre eſt la ſepulture du grand Roy François, premier du nom, haut eſleuee & fort magnifique, le tout de marbre & albaſtre.

Pres d'icelle eſt vne autre ſepulture de marbre & albaſtre blanc, que l'on dit eſtre d'vne Conteſſe de Flandre, autour d'iceluy tombeau ny a nulle eſcriture, mais eſt fermee de treillis de fer tout autour.

Au deſſus & deuant ladite ſepulture, en la cha-

pelle de Charles le quint, il y a trois ſepultures de marbre de trois Roys & trois Roynes, aſſauoir, Charles le quint, Et ſa féme Ieanne de Bourbon.
Charles ſixieſme & ſa femme.
Charles ſeptieſme & ſa femme.

Du coſté dextre de l'Egliſe en la chappelle d'en haut, nommee de ſaincte Hipolite, Il y a vne ſepulture de marbre, ou ſont Mâdame blanche, féme de Philippe de Vallois, Et Ieanne de France leur fille, leurs ſepultures ſont de marbre noir & les effigies d'albaſtre.

En la meſme chappelle ſont trois effigies debout ſur colomnes de pierre, aſſauoir d'vn Roy & deux Roynes ſans eſcritures, ainſi que voyez les trois figures icy repreſentees.

Au deſſus & hors laditte chapelle eſt la ſepulture tres magnifique du Roy Loys 12. & de ſon eſpouſe Madame Anne de Bretaigne.

En la chapelle noſtre Dame la blanche eſt vne ſepulture de marbre, ou giſent & repoſent Madame Blanche fille du Roy Charles le bel, Et Marie ſa ſœur: le portraict defaut icy.

De la on monte par ſeize degrez, ioignant iceux eſt l'effigie du Cardinal de Bourbon, ſur vne colomne de Porphire ou Iaſpe. Au haut des degrez eſt vne allee au milieu de laquelle eſt vn grand autel, ſur le haut duquel ſont les chaſſes des trois martirs, ſçauoir s. Denys, s. ruſtic, & s. Eleuthere: la deſſus eſt comme vne platte forme a demy ronde, & vne Cuue de Porphire rouge, toute d'vne piece, de quatre pieds de long & pied & demy de profondeur. Autour de ce demy rond,

ſusdit, qui eſt le bout de l'Egliſe, il y a pluſieurs chapelles, ou ſont pluſieurs ſaincts reliquaires.

Dedans le Cemetiere qui ioinct à l'Egliſe, du coſté Septētrional, entre la ſepulture de Loys 12. & la chapelle noſtre Dame la blanche : On baſtit maintenant vne chappelle en forme rotonde, de laquelle les fondements ſont de pierres de marbre, edifice fort magnifique ſuperbe & bien aduencé. Au mitan d'icelle chapelle eſt le Tombeau, de tres heureuſe memoire Henry deuxieſme Roy de France: Aux quatre coings d'iceluy ſont quatre figures de bronze: au deſſus par haut eſt la figure dudict ſieur Roy & de ſon eſpouze, repreſentez apres le naturel, de ſemblable etoffe de bronze, & outre ſur le lict mortel dudit tombeau leurs effigies d'albaſtre, autour d'iceux des marbres & colomnes de Porphire, & n'eſt poſſible veoir rien plus beau, ſi le tout eſtoit acheué en ſa parfection: Et eſt conſtruit de telle façon que pluſieurs y auront leurs ſepultures & effigies.

Il y a pluſieurs autres ſepultures en ladite Egliſe, deſquels nous auons recueilly les noms & Epitaphes que pourrez veoir au premier liure. Auſſi de ceux qui ont faict edifier ceſte Royale maiſon, que des autres antiquitez & ſingularitez d'icelles.

La premiere Sepulture & effigie, eſt ainſi repreſentee.



Sepulture de Charles le chauue, Roy de France.

De Charles le Chauue, Empereur & Roy de France.

QVand fut mis au cercueil Loys dit de bonnaire
Le Royaume occupa contre sa foy Lotaire,
Dont freres & neueux esmeurent telle guerre,
Que les nobles François furent ruez par terre
Au pays d'Auxerrois les freres s'accorderent,
Et le fils de Pepin au pere succederent,
Loys Bauiere tint, auecques l'Austrasie:
Lotaire Empereur fut & retint l'Italie.
Charles quatre ans le decez de Loys
En la France regna, & reprint le pays
D'Aquitaine mettant ses deux propres nepueux
En vn conuent estroit simples religieux.
Au lieu d'vn Roy il mit vn Duc en Aquitaine,
Laquelle il annexa à son Royal domaine.
Lotaire ayant tenu son Empire quinze ans
Ses terres & pays baille à ses deux enfans:
Entre en religion, l'Empire tint l'aisné:
Les terres pres de Meuze aduindrent au puisné
Ou erige vn Duché: lequel du nom Lotaire
Lorraine denomma, la mort leur fut contraire
Dont Charles Empereur, ensemble Roy de France
Fut enuiron deux ans: mais enflé d'arrogance
Prenoit plus ses plaisirs en superfluitez
Qu'a regir selon droit ses villes & citez,
A Mantoue il mourut, & par son Medecin
Il fut empoisonné: il a ainsi prins fin,
Trente & huict ans regna, trente six Roy & deux
Empereur des Romains: dans le tombeau poudreux

Sept

Sept ans fut a Verseil : depuis à sainct Denys
En France transporté au sepulcre fut mis.

Ledit Charles le Chauue ayant regné en France à compter de la mort de son pere 38. ans & esté Empereur peu de temps, mourut a Mantoue l'an 878. le 6. Octobre, fut enterré a Versay en l'Eglise sainct Eusebe, & sept ans apres transferé à sainct Denys en France: Il fut empoisonné par son Medecin nommé Sedechie Iuif de nation, sur l'effigie duquel Roy, on à faict cet Epigrame.

Fraternum gessit bellum, regésque creauit
Permultos, luxu petulans, at Cæsar, & ingeno
Bellator, quid tu hæc petulanti in principe dices ?

Du Roy Loys ou Clouis. Par P. de Ronsard.

L'AVTRE qui suit d'honneur enuironné,
Qui a le front de palme couronné,
Qui ia les Turcs menace de la guerre ?
Sera Louis lequel ira conquerre
Hierusalem & les Sceptres voisins
D'Egypte iointe aux peuples SarraZins.
Outre la mer bien loing de sa patrie
Tiendra des Iuifs l'heureuse seigneurie,

Et son ost braue & luy braue à la main
Boiront sept ans les ondes du Iourdain:
Puis retourné pour quelque trouble en France,
De ses enfans punira l'arrogance,
Qui par flateurs par ieunes gens deceus
Vers celle ingrate qui les auoit conceus,
De tout honneur degraderont leur mere,
Et donneront la bataille à leur pere.
Leur mere adonc, ah! mere sans merci,
Fera bouillir leurs iambes, & ainsi
Tous mehainez les doit ietter en Seine
Sans guide iront ou le fleuue les meine
A l'abandon des vagues & des vens:
Graue supplice! afin que les enfans
Par tel exemple apprennent à ne faire
Chose qui soit à leurs parens contraire.
Bien que ce Roy soit magnanime & fort,
Soit aumosnier, des pauures le support,
Pourtant son ame aux vices inclinee,
De trop de vin se verra dominee.
L'Amour la gueule & les plaisirs qui font
Rougir de honte vn Prince le feront
Esclaue Roy de vilaine luxure,
Trompant son nom, soy-mesme & la nature.

Voyez la legẽde sainte Bauldour, qui se treuue es Abbayes de Chelles & Corbie.

La Royne donna sentence cõtre ses propres enfans.

La Sepulture de ce Roy, est pres de celle du Roy Dagobert son pere, au haut d'icelle sepulture est escript, *Ludouicus, Rex filius Dagoberti.* De son regne la famine fut fort grande en France, à ceste occasion ce Roy feist oster la couuerture qui estoit au dessus de l'Eglise S. Denys, laquelle estoit d'argent, pour donner & ausmõner aux pauures.



Ludouicus Rex filius Dagoberti, Et karolus Martellus Rex.

Le ſusdict Roy ayant ainſi comme nous auons dict fait oſter la couuerture d'argent de deſſus ladicte Egliſe S. Denys, voulut de grace ſpecialle, & en recompence: exempta ladicte Abbaye, de la ſubiection de l'Eueſque deParis. Et ayant regné 16. ans mourut en l'an de noſtre ſalut 662. giſt ſon corps a ſainct Denys, duquel parle l'autheur des Effigies Royalles ainſi.

Coniugis eſt vltus probrum, nam in vincula trudit
Crudeles natos, pius impietate, ſimúlque
Es durus genitor Clodouæ, piúſque maritus

De Charles Martel, Prince des François.
P. de Ronſard dit ainſi.

QVI ſont ces deux qui vont marchant a part?
Qui de la troupe eſlongnez à l'eſcart
Diſcourent ſeuls de grans propos enſemble?
A voir leur port l'vn & l'autre me ſemble
Sage guerrier & nul ne c'eſt monſtré
De tant d'honneur n'y de gloire illuſtré
Celuy, Troyen, qui fait bruire ſes armes,
Grand Capitaine & paſteur de gensdarmes,
Qui ia ſa main ſur vne lance met,
Qui d'vn panache ombrage ſon armet
Au fier maintien, au ſuperbe courage,
Qui rien que Mars ne monſtre en ſon viſage,
Sera Martel gouuerneur des François,

Non Roy de nom, mais le maistre des Rois,
Dedans le Ciel fera monter l'Empire
Du nom Gaulois, & nul deuant son ire
N'opposera ny lance ny escu,
Qu'il ne soit pris ou fuitif ou vaincu.
Voy quels Lauriers marque de sa conqueste,
Vont plis sur plis enuironnant sa teste!
Voy son maintien combien il est gaillard,
Et de quels yeux il enfonce vn regard!
Il occira par bataille cruelle
Des forts Saxons la nation rebele:
Ceux de Bauiere à mort desconfira:
Les Allemans tributaires fera
Iusqu'au Danube, & la terre Frisonne
Rendra vainqueur, suiette à sa Couronne:
Prendra d'assaut, inueincu Cheualier,
Nismes, Marseille, Arles & Montpellier,
Beziers, Narbonne, & toute la Prouence
Fera seruile à son obeissance:
Prendra Bordeaux, & Blaye & tous les forts
Que la Gironde arrouse de ses bords.
Voicy comme Eude Empereur d'Aquitaine
Les Sarrazins peuple innombrable ameine
Contre Martel, à la guerre conduits
Par Abdirame antique sang des Iuifs,
Qui d'Abraham & de Sarra sa femme
Se vantera: ce cruel Abdirame,
Cruel de mœurs, de visage & de cœur,
Des puissans Dieux & des hommes mocqueur,
Tout acharné de meurtre & de furie,
Enflé d'orgueil, enflé de vanterie,
Doit amasser les siens de toute pars

Femmes, enfans, vieux & ieunes soudars,
Valets bouuiers, marchans, à fin que l'onde
D'vn si grand ost effroye tout le monde.
Ces Sarrazins au trauail obstinez
Outre passant les cloistres Pyrenez
Et file a file espuisant toute l'Espaigne,
Se planteront au pied de la campagne
Auec grand cris tels que les grues font
Quand queuë a queuë en ordre s'en re-vont
Hautes au vent, & déhachant les nuës
Vont demeurer en leurs terres cognuës
Fuyant l'hiuer: vn cry tranchant & haut
Se faict en l'air, tout le ciel en tressaut!
La mer ne pousse aux riues tant d'areines,
De tant de feux les voutes ne sont pleines
Au ciel la nuict, que de peuples pressez
Dessouz ce Roy se verront amassez.
Ils tariront le coulant des fontaines:
Dessous leurs pieds feront trembler les plaines,
Grands comme pins en hauteur esleuez:
Prendront Bordeaux & les peuples lauez
De la Gironde, & d'ardeur violente
Viendront puiser les eaux de la Charante,
Ne pardonnant à temples ny moustiers:
D'auares mains saccageront Poitiers,
Razant chasteaux & villes enfermees,
Et pres de Tours camperont leurs armees.
L'à l'inuincible indontable Martel
Ne s'estonnant de voir vn nombre tel,
Mais d'autant plus ayant l'ame eschaufée
Qu'il verra grand le gain de son trophee,
Chaud de loüange & d'honneur hazardeux

Ira planter son camp au deuant d'eux
Les menaçant : la Déesse Bellonne
Courra deuant, & Mars qui aiguillonne
Le cœur des Rois, pour sauuer de mechef
Ce vaillant Duc, luy pendra sur le chef.
Ce iour Martel aura tant de courage,
Qu'aparoissant en hauteur d'auantage
Que de coustume, on dira qu'vn grand Dieu
Vestant son corps aura choisi son lieu.
Luy tout horrible en armes flamboyantes,
Meslant le fifre aux trompettes bruyantes,
Et de tabours rompant le ciel voysin
Esueillera le peuple SarraZin,
Qui l'air d'autour remplira de vrlées.
Ainsi qu'on voit les torens aux valées
Du haut des monts descendre d'vn grand bruit,
En escumant la rauine se suit
A gros bouillons, & maistrisant la plaine,
Gaste des bœufs & des bouiers la peine :
Ainsi courra de la fureur guidé
Auec grand bruit ce peuple desbordé.
Mais tout ainsi qu'alors qu'vne tempeste
D'vn grand rocher vient arracher la teste,
Puis la poussant & luy pressant le pas,
La fait rouler du haut iusques à bas :
Tour dessus tour, bond dessus bond se roule
Ce gros morceau qui romp, fracasse & foule
Les bois tronqueZ, & d'vn bruit violant
Sans resistance à bas se va boulant.
Mais quand sa cheute en tournant est roulee
Iusqu'au profond de la creuse valee
S'arreste coy : bondissant il ne peut

Courir plus outre, & d'autant plus qu'il veut
Rompre le bord, & plus il se courrousse,
Plus le rempart le presse & le repousse:
Ainsi leur camp en bandes diuisé
Ayant trouué le peuple baptisé,
Bien qu'acharné de meurtre & de furie,
Sera contraint d'arrester sa furie.
Chacun de rang en son ordre se met,
Le pied le pied, l'armet touche l'armet,
La main la main, & la lance la lance,
Contre vn cheual l'autre cheual s'eslance,
Et le pieton l'autre pieton assaut.
Icy l'adresse, icy la force vaut,
Sort & vertu pesle mesle s'assemblent:
Dessous les coups les armeures qui tremblent,
Font vn grand' bruit: Victoire qui pendoit
Douteuse au ciel, les combats regardoit.
Au mois d'Esté quand la pauure famille
Du Laboureur tient en main la faucille,
Et se courbant abat de son seigneur
Les espics meurs, des campagnes l'honneur:
Tant de moisson, tant de blonde iauelle
L'vne sur l'autre espais ne s'amoncelle
De tous costez, esparses sur les champs,
Que de corps morts par les glaiues tranchans
Seront occis de la gent Sarrazine.
En moins d'vn iour hostes de Proserpine — *Bataille de Tours l'an 729.*
Iront là bas trois cens mille tuez
L'vn dessus l'autre en carnage ruez:
Mille ans apres les Tourangelles pleines
Seront encor de carcasses si pleines,
D'os de harnois, de vuides morions,

Que les bouuiers en traçant leurs ſillons
N'oirront ſonner ſous la terre feruë
Que de grands os hurtez de la charrue.
Tel au combat ſera ce grand Martel :
Qui plein de gloire & d'honneur immortel
Perdra du tout par mille beaux trofee
Des Sarrazins les races eſtoufees,
Et des François le nom victorieux
Par ſa prouëſſe enuoyra iuſqu'aux cieux.

Epitaphe de Charles Martel.

Apres auoir ſubiugué mes voyſins,
Conquis Lautrich, Brabãt, & Aquitaine,
Et pres de Tours occis des Sarrazins
Quatre cens mil, moins xx. mil en la pleine
Fy quatre Roys en Frãce & leur domaine
Ie deffendy de mon glaine mortel,
Tant que ie fus nommé Charles Martel.
Et ne voulu iamais couronne prendre:
Puis l'an ſept cens quarente & vn, hoſtel
A ſainct Denys ie prins ou gis en cendre.

Charles Martel, fils de Pepin Maire du Palais, apres la mort de ſon pere ſucceda en ſes eſtats, ou eſtant paruenu il fit aſſembler vn Parlement de tous les plus grands Seigneurs de la France, & par eux ſe fit eſlire & créer Prince des François, nom

plus hautain & plus illustre que celuy de Maire. Ce Prince fut le premier des François, qui donna secours au Pape, & qui le print en sa protection : Ce qui a seruy d'exemple aux autres Roys de Frãce qui sont venus depuis, lesquels ont tousiours secouru le siege Romain: Charles Martel mourãt du regne de Childeric, son fils Pepin surnommé le Bref luy succeda au tiltre & à l'authorité, lequel conuoiteux de grandeurs, de gloire & de triomphes, chercha tous les moyens qu'il peut pour les acquerir, ou en fin par ses prouesses, & par l'indignité du Roy Childeric, il paruint a la couronne de France, ou son pere luy auoit dressé le chemin. Ce Charles Martel, que Aymon appelle Roy, a cause que comme Roy il commandoit en Gaulle, feit Roy apres la mort de Chilperic, l'aisné des enfans de Dagobert ij. qu'on auoit mis en vn monastere, & se nõmoit c'est aisné Theodorus second du nom, lequel n'estoit que l'image Royal.

De Huë ou Hugue Capet, premier du nom, auquel a commençé la tierce lignee des Roys de France.

Capet restablit la coustume du Sacre des Roys à la ville de Reims.



OYS empoisonné, & au sepulcre mis
Par force & par faueur des Princes ses amis,
Hugue Capet fut Roy à Noyon proclamé,
Depuis sacré à Reims, dont Charles enflammé
De Lorraine s'en vint ayant ceste asseurance,
Qu'apres Loys auroit la couronne de France,
Comme oncle de Loys, & frere de Lotaire,

Mais fut prins à Laon par Hugue ſon contraire,
Qui comme priſonnier l'enuoye à Orleans,
Où auecques ſa femme à conſommé ſes ans.
Hugue ce temps pendant à Paris fait entree,
Laquelle aux grands ſeigneurs & citoyens agree,
De ſes grands ennemis, puis ſe voulant de faire,
Arnoul frere baſtard du defunct Roy Clotaire
Depoſé de ſon ſiege, & y mit vn Gilbert
Philoſophe Aquitain, qui enſeignoit Robert
Son aiſné: qui depuis vſant de l'art magicque,
Sainct pere fut eſleu, apres par art bellique
Le ſourcil rabaiſſa d'Arnoul Comte de Flandre,
Hommage ne voulant pour ſa Comté luy rendre,
De la Comté d'Artois le priua: par priere
Du Duc Richard Normand, puis luy rendit entiere:
Par le Pape remis Arnoul fut en ſa place
Et en deſmit Gilbert qui l'auoit par fallace
Apres pluſieurs trauaux, triſteſſes, & ennuys
A ſainct Remy de Reims fut au ſepulcre mis.

Hugue Capet ayant regné neuf ans, mourut en l'an de noſtre ſalut 996. ſeant à Rome Gregoire 5. & tenant l'Empire Oton 3. du nom: Et eſt enterré à S. Denys: L'autheur des effigies Royalles à eſcrit ces vers.

Hic primus Gallus, celebratæ ſtirpis origo
Valeſiæ, inſignis bellis, pietate fidéque.
Tantæ ornamenta hæc ſemper communia genti.



Ainsi est escrit sur le Tombeau.

Hugue Capet, & Odo Rex.

De Ode ou Eude premier du nom, Roy de France.

APRES Charles le gros, aux belliques dangers
Odo fils de Robert defunt Comte d'Angers,
S'exposa soustenant de France la grandeur,
Non pas ainsi que Roy, mais comme le tuteur
De Charles dit le Simple, encores ieune d'aage.
Combien que de Pepin ne fust point du lignage:
Toutesfois par vertus, & gestes belliqueux
Fut esleu des François gouuerneur vertueux,
Repoussant les Normans, qui en grande puissance
Aßiegerent Paris auec le feu & lance:
Dont les moines du nom dient, de la fureur
De Normans sauue nous, ô Celeste Seigneur.
Odo les poursuiuit, mais fuyans fourragerent
La Brie & la Champagne, & en Bretaigne allerent,
Ou furent repoussez des Bretons, cependant
Qu'en conflict Martial guerroyoit le Normand,
Charles le Simple on mit en son siege Royal:
Dont Odo mescontent, attaint du dard fatal,
Dit à ses successeurs, que rien ne pretendoit
Au Royaume François, mais que tuteur estoit
De Charles seulement: & present ses enfans
A Dieu l'ame rendit, ayant regné neuf ans.

C'est celuy qui ordonna que les Roys de France porteroyent des fleurs de Lys sans nombre, ce qui à esté obserué iusques au temps de Charles 6. qui remit sus la coustume anciẽne des troys fleurs de Lys en l'escusson, suiuant qu'elles auoient esté

donnees au bon Clouis, premier Roy Chrestien. De celuy Eude, l'autheur des effigies dit ainsi.

Normannos odio tumidos fugat inclytus Odo,
Binos post annos a Gallis ipse fugatur
Pulsus Aquitanis fœlix regnauit in oris.

De Philippe troysiesme du nom Roy de France, surnommé le Hardy.

SAINCT *Loys decedé, Philippe fils aisné,*
Deuant Thunes au camp d'hõneur Royal orné,
En France retourna, où à Reims il fut oingt:
D'apprendre bonnes mœurs depuis ne faillit point.
Car du pere suiuoit la vertueuse trasse,
Aymant la verité, fuyoit toute fallace:
Pour cela pendre fit vn trompeur Courtisan,
Lequel de Chirurgien auoit fait Chambellan
Pierre Broche nommé, qui auoit abusé
Des finances Royaux, & la Royne accusé
Faulcement, qu'elle auoit cause esté de la mort
De Loys fils aisné, & pour auoir à tort
Les secrets reuellé au Prince de Castille.
Tous les François pour lors, qui estoient en Cicile,
Furent liurez à mort: dont Charles d'Aniou Roy
A Pierre d'Arragon fit ressentir l'effroy.
Le Roy à l'Espagnol fit guerre, & print Gironne,
Esperant d'Arragon acquerir la couronne.

Mais de fieure surprins estant au quinziesme an,
En France retournant, mourut à Parpignan.
Au sepulcre des Roys à sainct Denys repose,
Semblable est le mortel à la fragile Rose.

Le susdict Roy Philippe, 3. du nom appellé le hardy mourut a Parpignan, en Octobre l'an mil deux cens quatre vingt cinq: ayant regné quinze ans: Il appaisa le Schisme de l'Eglise, feit tenir le Concile a Lyon, eut deux femmes, Isabel d'Arragon, & Marie de Brabant: de son premier mariage sont sortis les Valois, & du second, Loys Comte d'Eureux, lequel espousa Marguerite d'Artois, fille de Philippe d'Artois: de laquelle il eut Philippe Comte d'Eureux, qui fut apres Roy de Nauarre, par sa femme Ieanne, fille de Loys Hutin, seulement Roy de Nauarre de ce temps: combien qu'il fut apres Roy de France: & duquel Philippe descendent les Roys de Nauarre: Ce Roy fut nommé Philippe l'audacieux, mais ie ne voy guere grandes raisons pour lesquelles on luy doiue donner ce tiltre, si l'on ne dit que l'audace est prise en luy pour la hardiesse: duquel du Haillan, en ses effigies à escrit ces vers.

Audaci nomen dedit huic audacia, bellis
Qui fœlix, audáxque: æquæ est audacia sorti
Fida comes, comitúmque comes fuit, ipse Philippus.



Sepulture du Roy Philippe, fils de Sainct Loys.



Sepulture du Roy Philippe le bel, fils du Roy Philippe fils de S. Loys, & d'Isabel d'Arragon.

De Philippe le Bel quatriesme du nom Roy de France.

PHILIPPE le Bel, hardy & belliqueux,
De France print en main le sceptre imperieux.
De Nauarre espousá Ieanne seule heritiere,
Laquelle à soulagé, & en toute maniere
Les lettres & vertus : pour nourrir les esprits
Le College fonda de Champaigne a Paris ,
Or de Nauarre dit du Roy : eut quatre enfans ,
Les trois masles tous Roys n'ont regné que treize ans:
Isabel espousa Edouard d'Angleterre .
Du Palais de Paris mit la premiere pierre
Le Roy : ce temps pendant print Charles de Valois,
La Guienne, & Bordeaux, que possedoit l'Anglois :
Pource que sans raison fouloit la Normandie ,
Qui s'en vouloit venger à l'Empereur s'allie ,
Et praticqua le cœur de Guy Comte de Flandre :
Dont le Roy contre luy voulut les armes prendre ,
Et le vainquit de fait. En flandre furent mis
Soldats en garnison, qu'on occit en leurs licts.
Le Roy courroucé lors mit soldats sur les champs ,
Lesquels à Coulteray sentirent les trenchans
Coustelats des Flaments : ou non sans doleance ,
Furent meurtris plusieurs Princes de nostre France :
Mais le Roy s'en vengea , car par façon subtile
Au mont Pieure en occit plus de trente six mille.
Les Flamens estonnez demanderent la paix ,
Que le Roy accorda : & ses martiaux faits
Assopis, il rendit la Guienne & Bordeaux
A Edouard second , qui nous fit de grands maux .

On fit sommer le Roy, qui contre l'infidelle
Il s'arma: mais respond qu'en chose temporelle
Ne recognoist aucun: le Pape Boniface
Lors l'excommunia, & d'vne folle audace
Le Royaume donna à l'Empereur Albert,
Qui nullement le Roy guerroya, comme appert:
Mais le Pape Benoist le Roy absoult apres.
Le peuple de Paris mutiné, tout expres
Pour la mutation des monnoyes se iette
Sans raison sur les biens d'vn Estienne Barbette.
Puis assiega le Roy, qui leur fit acognoistre,
Qu'vn subiect ne doit point estre rebelle au maistre.
Des emprunts furent faits, au peuple dommageable:
Et Templiers furent arts pour crimes detestables.
A fontaine Bleau le Roy prenant plaisance,
Estant malade meurt au lieu de sa naissance,
Vingt & huict ans regna: à Poissy gist son cœur,
Le corps à sainct Denys fut mis en grand honneur.

Ce Roy ayant regné peu plus de 28. ans mourut la veille S. André l'an 1314. à Fontaine-bleau lieu de sa naissance, au grand regret du peuple de France, fut son corps porté à sainct Denys, auec ses ancestres. Duquel l'Eloge est de telle maniere.

Rex forma, & fama præstans, regnúmque Nauarræ
Adiungit Gallo, Reginam duxit, & æquat
Virtutem vultu pulcher, virtutéque vultũ.

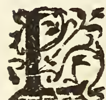


De la Royne Isabel d'Arragon, femme du Roy Philippe iij. du nom.

De la Royne Isabel d'Arragon.


Sabel, fille du Roy Pierre d'Arragon, premiere femme du Roy Philippe troisiesme : laquelle il auoit espousee du viuant de son pere, de laquelle il eust plusieurs enfans. Loys qui deceda ieune, Philippe qui fut Roy de France. Et Charles qui fut Comte de Vallois, puis Roy de France, par le decez des trois Roys ses cousins, Loys Hutin, Philippe le long, & Charles le bel, sans hoirs masles. La susdicte Royne mourut au retour d'Afrique, en la Pouille, & ladicte dame estoit grosse d'enfant.

DV ROY PEPIN LE BREF.


Autre est Pepin heritier de son pere
Tant en vertu qu'en fortune prospere,
Qui mari'ra la Iustice au harnois,
Et regira les siens par bonnes loix.
Luy bas de corps, de cœur grand capitaine,
Par neuf conflits assaillant l'Aquitaine,
De Gaïfier occira les soudars :
Il rendra serf le Prince des Lombars
Dontant sous luy les forces d'Italie.
Rome qui fut tant de fois assaillie,
Sera remise en son premier honneur :
Par luy le Pape en deuiendra Seigneur,
Et des François prendra son accroissance :
Tant le bon Zele aura lors de puissance!

Par eent combats, par cent mille façons
Doit renuerſer le peuple des Saxons,
Peuple guerrier des François aduerſaire,
Et ſous ſa main le rendra tributaire.
La loy pendra ſur ſon glaiue pointu
Craint de chacun: tant vaudra ſa vertu
De la fortune heureuſe accompagnee!
Sous luy faudra de Clouis la lignee,
Si qu'en perdant le ſang tres-antien
Des premiers Rois fera naiſtre le ſien,
Donnant lumiere à ſa race nouuelle
Par les hauts faits de ſa dextre immortelle.
„ N'eſpere rien au monde de certain:
„ Ainſi que vent tout coule de la main
„ Enfant d'Hector, tout ſe change & rechange:
„ Le temps nous fait, le temps meſme nous mange:
„ Princes & Roys & leurs races s'en vont,
„ De leurs trespas les autres ſe refont.
„ Choſe ne vit d'eternelle duree:
„ La vertu ſeule au monde eſt aſſeuree!

L'Autheur des Effigies Royales dit ainſi.

Nobilium aſſenſu procerum rex dictus, & armis
Italiam quatit, Aſtulphum domat, inde Gaifrum
Crudelem obtruncat: magni pater hic quoque nati.



Sur ce Tombeau est ainsi escrit,

Pepinis Rex. pater karoli mano.
Berta regina vxor pipini Rex.

L'an 750. d'vn commun consentement les Frãçois esleurent Pepin le bref leur Roy, sans qu'au commencement de son regne il y eut trouble, cõme coustumierement il aduient qu'au changemẽt des grands Empires, de grands troublent s'esmeuuent. Le Pape enuoya en France vn Euesque pour publier la dispence du serment que les François deuoient a leur Roy, & quelque temps apres, Pepin eut belle occasion de se reuanger enuers le Pape & le siege Romain, de la faueur recue de l'vn & de l'autre, car il alla en Italie, au secours du Pape Estienne, successeur de Zacharie, contre les Lombards, qui luy faisoiẽt la guerre & le deliura. Et le Pape Estienne en reuanche de ce secours, vint en France, couronna & sacra Pepin dedans l'Eglise S. Denys, tondit le pauure Roy despouillé Childeric & le fit mettre dans vn monastere, sans que personne en murmurast. Pepin estant Roy s'estudia à attirer par Iustice, par vaillance, & par autre actes dignes d'vn Roy, les cœurs & l'amitié de ses subiects, par telle maniere qu'il estably la Royauté à Charles le grand son fils & successeur, lequel fut crée Empereur & Auguste, il establit les xij. pairs de France, & y fit tant de belles institutions, que nous luy en seront a iamais redeuables: Ce Roy Pepin ayant eu victoire contre Gaifier Duc d'Aquitaine, print vngs ornemens de pierres precieuses qu'il mettoit en ses bras aux festes solemnelles, que l'on appelle encores les gans gaifiers: Il les fit pendre en signe de victoire en l'Eglise S. Denys en France derriere le maistre autel qui encores y sont.

Mais ils pendent maintenant deſſoubs les bras du crucifix d'or. Ledit Pepin ayant veſcu ſeize ans & demy Roy, mourut à Paris d'hydropiſie, le 24. Septembre, autres diſent Octobre, l'an 768. Fut enterré à ſainct Denys.

De la Royne Berthe femme du Roy Pepin.

ENVIRON l'an ſept cens cinquante, Regnoit la tres chreſtienne & deuotieuſe Royne Berthe, fille de Heraclie Empereur de Conſtantinoble, femme du noble Roy Pepin, ſurnõmé le bref pour ſa petiteſſe de corps, laquelle dame fut mere de ce grand Empereur S. Charlemagne: Et entre autres ſiennes vertus & œuures charitables, fut remarquee fort deuote, en ce qu'elle s'occupoit du tout à entretenir les Egliſes de beaux & riches ornemens faits de ſa façon, au moyen des tiſſures, pourfillures, ourdiſſemens, broderies & tapiſſeries à quoy elle paſſoit le temps pour les faire ſeruir à l'honneur & decoration des Egliſes. Elle entretenoit grand nombre de paures enfans aux eſtudes, & ſe recõmandoit a leurs prieres, croyant que la priere des petis enfans eſt grandement agreable à Dieu. Elle giſt en l'abbaye S. Denys, en laquelle elle donna de grans dons, & pluſieurs paremens faits de broderie d'or & de ſoye: vous voyez par ceſte figure ainſi qu'elle eſt repreſentee par effigie d'albaſtre, pres le Roy Pepin ſon mary.



Cecy eſt eſcrit ſur la Sepulture.

Cy giſent karlon ou karloma, & Loys, baſtards.

De Carlon & Loys, baſtards de Loys le begue, Roy de France.

AVCVNS vouloiēt auoir Boſon, roy de prouence:
Les autres l'Empereur pour eſtre Roy de Frãce,
Mais Carlon, & Loys, les François demãderent
Par l'aduis de pluſieurs au ſceptre ſuccederent
Baſtards du Roy defunt: leſquels à leur entree,
Des Normans & Danois repouſſerent l'armee,
Qui à feu & à ſang mettoient cruellement
Villes, villages, bourgs, & tout ſon ornement.
Neuf mille deſconfits par aſſauts merueilleux
Refroidirent les cœurs des Normans cauteleux.
Leſquels laiſſerent lors en repos les François.
Pour aller guerroyer les inhumains Anglois
Quand aux deux freres Roys, Loys meurt à la chaſſe
D'vn Sanglier eſcumant: lors que Carlon pourchaſſe
Vne fille d'honneur, en vne maiſonnette
Entrant tout à cheual il ſe rompit la teſte:
Loys regna quatre ans, & cinq Carlon l'aiſné,
Auquel le nom de Roy pour cela fut donné.

Loys mourut a Tours, l'an 884. pourſuiuant la fille de Germund, par ieu: laquelle fuyant ſe retira en la maiſon de ſon pere, & ledit Loys emporté de roideur par ſon cheual, fut froiſſé en ladicte porte. Demoura ledit Carloman Roy ſeul, il auoit viuãt ſon pere eſpouzé la fille de Boſon Roy de Prouence. Mourut l'an 885. Auſſi par accident en la foreſt Baſine, chaſſant & voulant enferrer vn Sanglier, & Bertold qui eſtoit de ſa compagniee, le voulant

ſemblablemẽt enferrer, bleſſa le Roy en la iambe, dont il mourut ſept iours apres. Voylà ce qu'eſcrit du Tiller, les autres Autheurs, ont eſcrit que Loys eſtoit celuy qui fut bleſſé à la chaſſe du Sanglier.

De Loys Hvtin, Roy de France & de Nauarre.

LOYS Hutin ayant ſur ſon chef la couronne,
Aux Iuifs de retourner à tort licence donne,
Et au Palais baſty par Philippe le bel
Soulageant le plaideur en matiere d'appel
Arreſt a ſon conſeil, & la hommes d'eſlite
Ce Roy conſtitua auſsi à la pourſuitte
De Charles de Valois, ennemy capital,
Fut pendu au gibet, Enguerrand, general
Des finances du Roy ſon image erigee
Au portail du Palais, fut des degrez iettee.
Paniot enchanteur fut pendu, qui vouloit
Faire mourir le Roy, comme luy conſeilloit
La femme d'Enguerrand, laquelle priſonniere
Fut auecques ſa ſœur, auſsi vne ſorciere
On ietta dans le feu, qui à ce conſentoit.
Puis contre le Flament, qui compte ne tenoit
Des accords par luy faits enuoya ſon armee.
D'hommes accords & vaillans fort bien equipee.
Et le Comte accord fit. Le Roy auſsi au bois
De Vincennes mourut, ayant dix & huict moys
Le peuple gouuerné, laiſſant ſa femme enceinte,
Qui accoucha d'vn fils, duquel la vie eſtainte,
Fut au huictieſme iour auſsi à ſainct Denys,
Auec ſon pere, fut dedans le cercueil mis.



Cecy est escrit sur ce Tombeau, sans Epitaphe.

Loys Hutin premier fils du Roy Philippe le bel, & son petit fils Iean.

Ce Roy ne regna que dix huict moys, aucuns disent seize moys, six iours, mourut au boys de Vincennes le 5. Iuin, l'an mil trois cens seize. La Royne Clemence femme du deffunct Roy, d'ennuy tomba en fieure quarte, qui nuysit à la santé de son fils, duquel elle estoit enceinte, & en accoucha en Nouembre ensuiuant. Furent lesdicts Roys pere & fils enterrez à l'Eglise S. Denys, & la Royne Clemence aux Iacobins de Paris: Ce petit Roy Iean ne vesquit que huict iours, aussi n'est il point compté par les Historiens au nombre des Roys de France: Loys hutin du viuant de son pere auoit desia pris possession du Royaume de Nauarre, & pris la courõne a Pampelune, la regence demeura à Philippe surnommé le long son frere.

De la Royne Ieanne de Nauarre, Comtesse d'Eureux.

CESTE notable princesse, fut fille de Loys hutin, Roy de France & de Nauarre. Premieremẽt Comte d'Eureux, premier fils du Roy Philipe le bel, & de Ieanne Royne de Nauarre, eut deux femmes, Marguerite de Bourgongne, & Clemence de Hongrie: & estoit ceste Ieanne du lict de Marguerite, elle fut mariee à Philippe Comte d'Eureux, & Marguerite d'Artois: Il mourut ou siege qui tenoit deuant l'Argesille, contre les mescreans, ou Royaume de Grenade, le 16. de Septembre 1343. son cœur fut apporté à Paris & enterré deuant le grand autel des Iacobins: Et la Royne Ieanne trespassa le 6. Octobre l'an 1349. son cœur fut enterré pres celuy de son mary, & son corps à S. Denys, icy sa sepulture est representee.



Ieanne Royne de Nauarre, Contesse d'Eureux, fille de Loys hutin Roy de France.

De Robert premier du nom Roy de France.



VI d'vn Roy fort humain, docte & religieux,
Voudra veoir le portrait, qu'il iette icy ses yeux
Robert premier du nom lettré, doux & paisible
Trente trois ans fut Roy de la France inuincible.
Sainct Nicolas des champs aupres de son Palais,
Où or est sainct Martin fonda en temps de paix,
A Senlis sainct Rieul, nostre Dame des champs
A Paris, à Vitry sainct Marc, à Orleans
Sainct Aignan, nostre Dame de bonnes nouuelles,
Pour abreger fonda des Eglises mout belles,
Par testament il eut le Duché de Bourgongne,
D'ou il chassa Landry auec sa grand vergongne,
Et la ville de Sens annexa à son sceptre
Par confiscation monstrant qu'il vouloit estre
De Baudouin bon amy : contre Henry l'Empereur
Mit soldats en campagne, demoura vainqueur.
L'an mil trente rendit son ame pacifique :
Et gist à sainct Denis ce prince Catholique.

Plusieurs ont escrit que ce Roy à regné 34. ans, mourut à Melun, l'an 1030. Ayant esté estimé le plus heureux Prince de son siecle : l'Eloge duquel est de telle sustance.

His aras struxit, varias ornauit & oras
Aris, hic prudens, Musarum & Martis amator,
Gentis Valesiæ, & virtutis lumẽ, & omen.

Robertus,



Cecy est escrit sur ce Tombeau.

Robertus rex, Constantia reg. vxor Roberti.

De Constance Royne de France.

CESTE treschrestienne Royne Constance, fut la troysiesme femme & espouse du Roy Robert, fils de Hue Capet, fille de Guillaume Comte d'Arles, & de Blanche sœur de Geoffroy Comte d'Aniou, Laquelle enuiron l'an 998. fonda l'Eglise de nostre Dame, à Poissy, & y meit moynes de l'ordre S. Augustin : mais depuis Philippe le Bel à fait refaire ladicte Eglise de nouuel edifiee, & augmenter grandement le monastere & y meit religieuses de l'ordre sainct Dominique, enuiron l'an 1018. Ceste charitable Royne suruesquit le Roy son mary, & vindrent de leur mariage quatre fils & vne fille, l'aisné fut monsieur Hugue de France, couronné à Compiegne Roy, aagé de dix ans, qui deceda viuant son pere: Le second fut monsieur Henry de Frãce Duc de Bourgongne: Le tiers fut Monsieur Robert de France, qui eut du Roy Henry, son frere, ladicte Duché de Bourgongne en Appennage : Le quatriesme fut Monsieur Eude de France Euesque d'Auxerre: La fille fut Madame Alix de France Mariee à Regnaut Comte de Neuers.



Cecy est escrit sur le Tombeau.

Ludouicus grossus Rex.

Henricus Rex filius Roberti.

De Loys sixiesme du nom, dit le gros, Roy de France.

*LOYS, nommé le gros, Prince de bonne foy,
Apres son pere fut de France sage Roy.
Car comme il est escrit en aucunes Chroniques
Soubs habit desguisé hantoit les mechaniques
Hommes, de bas estat : desirant de cognoistre,
Comme ilz estoient traictez, pour les engarder d'estre
Chargez de trop d'imposts, de tributs & de tailles,
Ce bon Roy repoussa par deux fortes batailles
De Flandre les Anglois : & Henry l'Empereur,
Qui secouroit L'Anglois, & luy portoit faueur.
Et son frere bastard soustenant les querelles
D'aucuns seigneurs François, qui luy estoient rebelles,
Reprima tellement que de tous fut vainqueur.
Apres il fit bastir & fonder à l'honneur
De sainct Victor vn temple, ou sont religieux
Aux faux-bourgs de Paris, le sourcil outrageux
Du seigneur de Crecy en Brie, rabaissa.
Son chasteau de Gournay quand du tout il rasa,
Les Ladres conspirans d'empoisonner les puits,
Les Fontaines aussi, furent par feu punis.
Les Nonnains d'Argentueil on chassa, pour autant
Que lubriques estoient : le Roy de son viuant
Philippe son aisné fit couronner, lequel
Tombant de son cheual, attaint de coup mortel,
A Paris trespassa : Loys le Ieune au frere
Succede, le voulant Loys le Gros le pere,
Les autres aduança de Courtenay seigneur
Fut Pierre, mais Robert de Dreux fut possesseur,*

Henry tint l'Eueſché de Beauuais, à Paris
Archediacre fut Philippe bien appris
Refuſant l'Eueſché, pource qu'au ſacré art
Eſtoit plus excellent maiſtre Pierre Lombard,
Le Roy vingt & huict ans regna en grand puiſſance:
Luy mort fut enterré à ſainct Denys en France.

Il feit proclamer Roy de ſon viuant Loys le ieune ſon fils, & tombant malade à Montrichard en Touraine, il y mourut l'an 28. de ſon regne, & de noſtre ſalut 1137. Le corps de ce bon Roy giſt à Sainct Denys, ſur lequel L'auteur des effigies a faict ceſte Eloge.

Parcit ſubiectis rex, debellátque ſuperbos.
Primus vicinos bellum cõmouit in Anglos.
Principia huic longo Craſſus dedit ardua bello.

De Henry premier du nom, Roy de France.

HENRY premier du nom à ſon pere ſuccede,
Et ſon frere Robert non ſans debat luy cede
La Royauté du tout, laquelle pretendoit,
Et les villes rendit, leſquelles detenoit.
Robert fut premier Duc de Bourgongne: à Paris
Ce temps aduint grand feu, Roger lors fut eſpris
D'accroiſtre & augmenter l'Eueſché de Beauuais,
Lequel il poſſedoit, donc auec bonne paix
Sa Comté de Sanxerre à Beauuais il changea,

Laquelle à tousiours-mais aux Eueſques donna:
Le Comte de Meulan eſtant au Roy rebelle,
Fut tout desherité, le Normand infidelle
Pour lors à ſon ſeigneur Robert, nommé Guichard,
Ne voulant point pour Duc Guillaume ſon baſtart.
Le Roy Henry auec trois mille combattans
Pour Guillaume, deffit trente mille Normans.
Deux ans auant mourir en l'Egliſe de Reims
Fit oindre ſon fils Roy, puis de fiebure ſurprins,
Ayant regné trente ans, Baudouin pour le tuteur
De ſes enfans laiſſa, rendant au curateur
Son ame, quand au corps au cercueil on l'enſerre,
Apres a ſainct Denys il fut porté en terre.

Auant mourir ce ſage Roy, pour obuier aux ſcandales qui eſtoient penſez aduenir a ſon aduenement a la couronne, feit ſacrer & couronner Roy, ſon filz Philippe & ſe ſentant affoiblir, ordonna le Comte Baudouin de Flandre pour tuteur de ſes enfans, & regent en France, iuſqu'à tāt que Philippe fut en aage de tenir terre. Et mourut Henry ayāt regné 30. ans & giſt ſon corps à S. Denys, duquel L'Auteur des effigies a faict ceſt Epigramme.

Certat de regno Henricus cum fratre Roberto.
Concordes fiunt fratres, nolente nouerca.
Non horum rara eſt, ſed clara eſt gratia fratrum.



Sur le Tombeau eſt eſcrit.

Philipus Rex filius Ludouici groſsi.

Conſtantia Regináque venit de Hiſpania.

Du Roy Philippe fils de Loys le gros.

EN l'ordre des Roys de France, ce Philippe n'est compté pour Roy, pource qu'il fut couronné du viuant de son pere & qu'il ne iouit que peu de temps du royaume, parce qu'ayant receu le sacre Royal le 14. iour du mois d'Auril & le propre iour de Pasques: auquel sacre estoient presents le Roy son pere, & Henry Roy d'Angleterre, en l'annee mil cent vingt & neuf: & peu apres l'an 1131. le 13. iour d'Octobre Il fut desrõpu par cheute de son cheual, sur le paué à Paris, en la rue S. Anthoine, le cheual effarouché par vn pourceau, le rua par terre dont il mourut peu apres: Ce lieu estoit hors la ville en ce temps, & estoit fermee plus pres n'ayant si grande estendue, comme nous auons deduit au premier liure.

De la Royne Constance femme du Roy Loys le ieune.

LA Royne Constance, icy representee pres le Roy Philippe, fut fille d'Alphons septiesme du nom, Roy de Castille, qui s'intitula Empereur d'Espagne: Estant amenee en France en la ville d'Orleans, ou le Roy Loys le ieune l'espousa, & fut sa seconde femme, estant couronnee en ladite ville par Hugue Archeuesque de Sens, elle eut vne fille nommee Madame Marguerite de France, au trauail de laquelle ladite Constance mourut, & fut portee en l'Eglise sainct Denys en France.



Cecy est escrit autour de la Sepulture.

kalomanus Rex fili Pipini. Hyrmuntrudis Reg. Vxor karoli magni.

Du Roy Carloman premier du nom.



E Roy Carloman premier du nom fils puiſné du Roy Pepin, fut couronné à Soiſſons: eut pour ſon partage celuy que ſon oncle auoit tenu en titre de Maire du Palais. Ayant regné vn peu plus de trois ans mourut à Salmoniaco, le 4. iour de Decembre, l'an 771. Puis fut apporté en l'Egliſe S. Denys en France. La Royne Berte ſa veufue par enuie qu'elle portoit a la Royne Hildegarde femme de Charlemaigne ſa belle ſœur, & par le mauuais conſeil d'Andoaire, ſe retira auec ſes enfans à Taſſilon Duc de Bauiere, puis à Diſier Roy des Lombards, pour par leur ayde faire regner ſeſdits enfans en France: Mais il aduint au rebours parce que du conſentement des François Charlemaigne fut fait ſeul Roy de toute la France: & peu apres à Veronne il print ſa belle ſœur & ſes neueux, ſans leur rendre leur part du Royaume.

Carloman Maire du Palais, oncle de Carloman.

Par la mort du Roy Pepin, le Royaume fut partagé a ſes deux fils Carloman & Charles: de ſorte que Carloman fut ſacré a Soiſſons, & Charles à Noyon, qui ſont arguments, que les Roys de Frãce auoient aneãtie la couſtume du ſacre, que Clouis cõmença par ſon bapteſme: car bien qu'il ſoit dit, que le Pape venu en France ſacra, & Pepin & ſes enfans, ſi eſt-ce que la ville, ou ce fut fait, ny eſt point nommee. Comme qu'il en ſoit Carloman eut Soiſſons, & les terres de la Gaule Belgique, &

ce que les Francois possedoient outre le Rhin, & Charles eut le reste de la Gaulle, & l'Aquitaine, & par ainsi declaré le principal Roy des François, ayant Paris sous sa puissance.

De Charles 8. du nom, Roy de France.

LOYS vnziesme mort, le Royal Diadesme
Porta cõme heritier du nom Charles huictiéme,
Lequelpetit de corps, mais d'Esprit Prince grãd,
Meit le Royaume en paix, par guerre surmontant
Loys Duc d'Orleans, & le Duc de Bretaigne,
Qui auoient contre luy mis soldats en campagne.
Anne apres espousa, renuoyant Marguerite
A Maximillian Archeduc, sans poursuitte:
Par vn mesme moyen rend la Comté d'Artois,
Annexant la Bretaigne à son sceptre Gaulois:
Le Roy restitua Henry Roy d'Angleterre
Au Royaume occupé par Richard qui grand erre
Se retira voyant les guerriers qui venoient,
Et le party d'Henry à bon droit maintenoient.
Au Royaume d'Espagne il rendit Roußillon,
Et Parpignam Comtez: puis mit hors de prison
Loys Duc d'Orleans. Pour filles repenties
Furent dedans Paris lors des maisons basties.
Es faux-bourgs de Lyon pour les freres mineurs
Il fonda vn conuent: puis auec grands seigneurs,
Princes Comtes, Barons, & bande qui fretile,
S'en alla conquerir, Naples & la Sicile,
Ou fut couronné Roy sans point se deffier
Pour Vice-roy laissa Gilbert de Montpensier.
Les Neapolitains apres se reuolterent,

Et le Vice-roy mort, ſoldats ſe retirerent:
Au retour les Lombards, Romains, & Milanois
Voulurent à Fournoue acabler les François :
Mais le Roy fut vainqueur : auec la deliurance
De Monſieur d'Orleans, il retourna en France.
Apres auoir regné quatorze ans à Amboiſe,
Mourut ſubitement, dont noſtre gent Françoiſe
Fut longuement en dueil, & honnorablement
A ſainct Denys en France eut ſon enterrement.

Le ſusdit Roy Charles ayant regné enuiron 14. ans & plus trespaſſa de ce monde ſans laiſſer aucuns enfans, à Amboiſſe le 7. Auril, l'an mil quatre cens quatre vingt dix-ſept. L'Autheur des Effigies à eſcrit ainſi.

Annæ ſe iungit, Gallæ Armoricamque cornæ:
Italiæ tremor, orbis amor, rex corpore paruus
At ſuperat corpus fama: eſt hæc maxima fama.

Entre pluſieurs qui feirent des vers ſur le trespas de ce Roy ſi excellent fut Fauſte Andrelin, Poëte remarqué de ſon temps, qui feit telle Epitaphe.

Ecce trucis numen non exorabile Parcæ
Florida truncauit ſurgentis ſtamina Carli:
Stamina Neſtoream tranſcendere digna ſenectam,
Cumæam, Phrygiámque ſimul: ſed ſtamina virtus
Ante ſuum veniens iuuenili in corpore tempus,

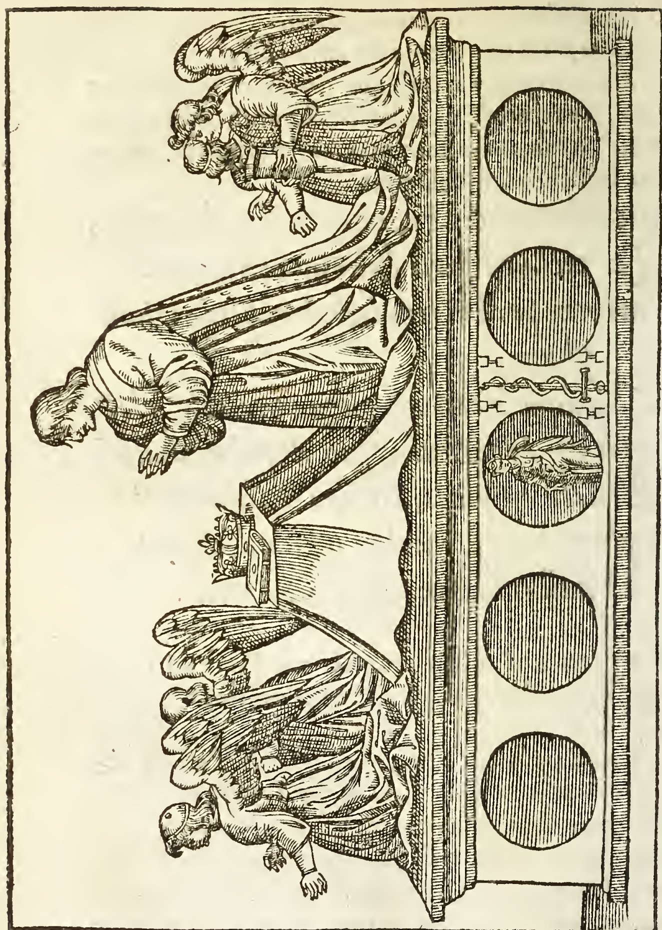
Ipsis inuidiam superis commouit atrocem:
Et tanto orbarunt fœlices numine terras:
Festáque plaudentis decorarunt atria cæli.

A cause qu'il y a quelque omiſſion au premier liure, iay remis l'Epitaphe ſuiuãte ainſi que l'ay extraite du tableau, eſtant pres ladite ſepulture en ladite Egliſe de ſainct Denys.

Hic octaue iaces Francorum Carole regúm,
Cui victa eſt forti Britonis ora manu.
Parthenope illuſtrem tribuit captiua triumphum,
Claráque Fornouio pugna per acta ſolo.
Cœpit & Henricus regno depulſus auito
Bellata auſpicijs, Sceptra Britana tuis
O plures longiuquæ dies ſi fata dediſſent
Te nullus toto maior in orbe foret.

Vixit annos 28. obijt anno à natali Domini 1498. Aprilis 7. Opus pagnanini Mutinenſis.

En ce gentil & heureux Roy faillit la race directe des Roys de France ſortis de pere en fils de Philippe de Valois, & tomba la couronne en ligne collaterale. D'autant que Charles mourant ſans hoir, le Royaume eſcheut au Prince plus proche du ſang, & ſorty d'vne autre ſouche, quoy que de meſme famille, à ſçauoir en Loys 12. du nom Duc d'orleans, & de Valois. Voyez les Hiſt. de France.



Sepulture du Roy Charles huictiesme du nom.

Du Roy Dagobert, Fondateur de l'Eglise sainct Denys en France.

PVIS apres vient en magnifique arroy,
Qui de maintien represente vn grand Roy,
Est il des miens ? dy-le moy ie te prie. **Pris de la Franciade de Ronsard**
Cest Dagobert fleur de Cheualerie:
En sa ieunesse aura le cœur hautain,
Reuesche en mœurs, coupera de sa main
(Acte Impiteux) la barbe de son maistre.
Puis par le temps venant son âge a croistre,
De Prince fier deuiendra gratieux,
Tant seulement en deux points vicieux,
L'vn de nourir par trop des concubines,
L'autre de faire exceßiues rapines
Sur mainte Eglise, à fin d'enrichir vn
Moustier à part du reuenu commun:
Au reste accort de bonnes mœurs & sage,
Qui craindra Dieu, qui punira l'outrage
Des orfelins, qui viura par conseil,
Qui n'aura point en armes son pareil,
Prudent guerrier, qui sera sans contrainte
L'amour des siens, de ses voisins la crainte:
Qui chassera les peuples circoncis
De ses pays, par qui seront occis
Les Esclauons, qui dessus la campagne
Estendra morts les peuples d'Alemagne,
Et les Lombars par guerre destruira:
Qui les Gascons rudement punira,
Et qui rendra la nation seruile
Des Poiteuins, & qui Poitiers leur ville

Saccagera par glaiues & par feux,
Et la fera labourer par des bœufs,
Semant du sel où furent ses murailles:
Qui destruira les Hongres par batailles
Tranchant au fer tant de peuples armez.
Des os des morts les champs seront semez
Et les cheuaux nageront iusques au ventre
Souillez de sang: la riuiere qui entre
Dedans la mer, à peine par ses bords
Pourra couler, tant elle aura de morts.
Luy tout enflé de gloire militaire
Rendra sous luy Bretaigne tributaire,
Et leur royaume en Duché changera.
Tout au contraire amy deschargera.
(Aux vns hautain, aux autres debonnaire)
Les fiers Saxons surmontez par son pere,
De trois cens bœufs qu'ils deuoient tous les ans:
Puis deslians de ses membres pesans
L'ame legere, apres mainte victoire
Rendra son nom d'eternelle memoire.

Il n'est possible d'escrire mieux en si peu de vers la vie de ce puissãt & magnanime Roy Dagobert, lequel mourut à Espineuil pres Paris, d'vne dissenterie, ayant regné quinze ans. Fut enterré à l'Eglise S. Denys en Frãce, à costé du maistre autel, à l'entour d'iceluy tombeau y a quelques Images, representant certaines visiõs de son estat, apres sa mort, mais ie me suis contenté de vous en representer la figure du Roy lequel sent la grosserie du temps, pour le peu de magnificence qui est autour d'iceluy n'estant son tombeau & effigie que de pierre, auec ce

auec ce Roy mourut la ſplendeur des Roys de Frã-
ce,& naſquit la puiſſance des Maires du Palais.

Iean Bouchet au chap.5. de la ſeconde partie de ſes Annalles d'Aquitaine, recite que le Roy Dagobert fit prẽdre & emporter les portes de cuiure, & les fons baptiſmaux de l'Egliſe S. Hilaire de Poitiers, & le tout porter par mer, & par la riuiere de Seine, en l'Abbaye S. Denys en France, l'vne deſquelles portes tomba en la Seine, & depuis ne fut trouuee. Autant en eſt recité en la Cronique de Robert Gaguin, ou il dit plus, que le Roy voulant que l'Egliſe S. Denys fut noblement ſouſtenue de couuerture il luy dõna ſept mille liures de plomb, de ce qu'on luy deuoit de rente en la Cité de Marſeille, & ordõna qu'il fut chacun an amené par les miniſtres du Roy, meſmes par ſes villes & ſans payer nulle couſtume, ainſi comme il eſtoit par les villes qu'il auoit donnees à l'Egliſe, & en fut deliuré lettres au treſoriers de leans : En telle maniere ſ'eſtudia de confirmer ce don qu'il chargea tous ceux qui apres luy ſeroiẽt a tenir telle cõſtitution.

Du Roy S. Loys qui fit dreſſer les ſepultures.

Le Roy S. Loys en l'annee 1268. feit tranſlater de lieu en autre les corps & Sepultures des Roys de Frãce, qui ſont enterrez en ladicte Egliſe, & à pluſieurs feit faire des ſepultures & repreſentations meſmes à ceux qui eſtoient tant des Roys que des Roynes deſcẽdus de la lignee de Charlemagne, & les feit mettre a la dextre partie de ladite Egliſe: & les autres qui eſtoient deſcendus de la lignee de Hugue Capet feit mettre à la ſeneſtre : A cecy faiſant ſon deuoir Mathieu de Vendoſme pour lors Abbé & gouuerneur d'icelle Abbaye.



Est escrit au dessus de son effigie.

Cy gist Dagobert premier fondateur de ceans.

De Iean premier du nom, Roy de France, fils de Philippe de Valois, aucuns le disent 2. pour le fils de Loys Hutin nommé Iean lequel a vescu huict iours.

PHILIPPE de Valois laissa Iean fils unique,
Pour le sceptre tenir du Royaume Francique,
Lequel institua l'ordre des Cheualiers
Vne estoille portans au bas de leurs coliers.
Se deffiant du Roy de Nauarre son gendre,
Le fit emprisonner, & plusieurs nobles prendre,
Qui souffrirent la mort, mais Philippe son frere,
Se reputant cela à tresgrand vitupere,
Suscita les Anglois à descendre en Guienne,
Que le Roy deuança en fureur Martienne,
Ce neantmoins fut prins auecques grands seigneurs,
pres Poictiers combattans: ce furent grands malheurs,
Car luy estant captif, les Parisiens mirent
Nauarre en liberté, & plusieurs troubles firent,
Pour l'argent monnoyé l'Euesque de Laon,
Et Estienne Marcel, firent l'esmotion
Dont le Roy Nauarrois esleurent capitaine,
Qui au Dauphin portoit vne nouuelle hayne:
Le vulgaire insensé: & plein d'outrecuidance,
Occit cruellement deux Mareschaux de France,
Au logis du Dauphin qui voyant la furie,
Changea de chapperon pour conseruer sa vie,
Car cil de rouge & pers de Marcel affubla:
Et auecques Marcel tout ce iour il alla,
Marcel puis fut occis: lors regent des François,
Fut faict Charles Dauphin malgré les Nauarrois,

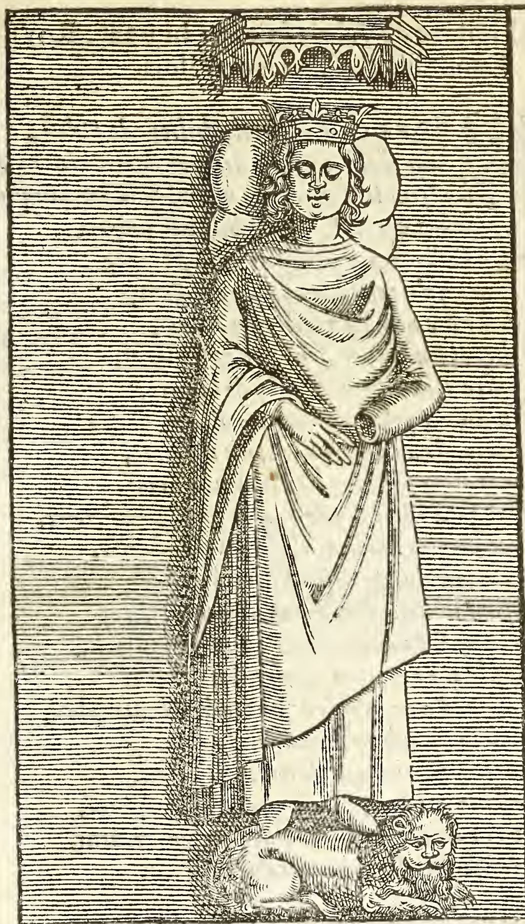
Le tõbeau de ce Roy est tout de marbre & albastre.

Grandes miseres durant le regne de ce genereux Roy.

Qui s'acquitta tresbien: car de captiuité
Son pere retira & mit en liberté,
L'Aquitaine quittant: & trois cens mille escus,
Donna pour la rançon: de dueil ainsi forclus
Le François commença s'esiouyr pour le Roy,
Qui estoit de retour: & puis fut en esmoy,
Quant voulut retourner pour retirer ses fils,
Qui pour ostage estoient en Angleterre mis,
Ou de fieure mourut: mais en grand doleance
Son corps fut rapporté à S. Denys en France.

Le susdict Roy estant retourné en Angleterre pour traicter de la deliurance de ses ostages, contre l'aduis de son conseil fut surpris de maladie en la ville de Londres, ou il mourut le huictiesme d'Auril, mil trois cens soixante & quatre, apres auoir regné enuiron quatorze ans, gist en l'Eglise S. Denys, d'iceluy est tel l'Eloge.

Istæ parum fœlix, in pugna captus ab Anglis,
Nil simulat, vultum assimilat verbisque, animóquæ,
Magna hæc in rege est, nimiúmquæ heroiça virtus.



Iean de Valois, fils de Philippes de Valois.

De Philippe de Valois sixiesme du nom, Roy de France, fils de Charles de Valois.

APRES Charles le Bel, Philippe de Valois,
Lequel estoit Cousin des trois precedents Roys,
Print le sceptre en la main selō la loy Salique,
Point n'admet des feuz Roys Isabel sœur unique,
La mere d'Edouard d'Angleterre: il fit tant,
Par armes, qu'il rendit au Comte obeyssant,
Le rebelle Flamen, à son retour en France,
Son cheual son harnois, son espee & sa lance,
A nostre Dame voüe: à raison de la terre,
Qu'en France possedoit Edouard d'Angleterre
Hommage fit au Roy: mais depuis il s'arma,
Et contre leur seigneur les Flamens anima:
Disant qu'il estoit Roy de France & d'Angleterre,
Pource auec les Flamens il esmeut telle guerre,
Que l'armee du Roy desconfit pres l'escluse
Rompant treues, vsant de cauteleuse ruse,
Pres Crecy fut vainqueur, & Philippe vaincu,
Et le soldat François n'estant point secouru,
Calais rend aux Anglois: puis Imbert le Dauphin,
Vendit le Dauphiné, se rendant Iacobin:
Soubs la condition, que de nos Roys l'aisné,
Seroit nommé Dauphin, seigneur du Dauphiné,
Le Roy l'an vingt & deux de son regne mourut,
Porté à sainct Denys honnorablement fut.

Son tōbeau est tout de marbre & son effigie d'albastre. Voyez son portrait.

Il fut premierement Comte de Valois, & puis Roy de Frāce par le decez des trois Roys ses cousins, Louys Hutin, Philippe le Long, & Charles le

bel, decedez sans hoir masles: La souche de Capet ayant continué iusques aux Valois l'espace de 321. an en ligne directe, vint aux cousins par droit d'agnation, apres le trespas de Charles le Bel, & semble que Dieu punit en cela le sang & memoire de Philippe le Bel, entant que s'estant monstré trop violent contre le Pape Boniface, & depuis contre le Clergé, le peuple & les Templiers, Dieu punit sa ligne, & ne souffrit que le royaume fut stable és mains de ses fils, lesquels regnerent tous trois, sans que pas vn laissast hoir masle, pour succeder à la courōne. Ains y vint la Souche du puisné des enfans de Philippe fils de S. Loys, a sçauoir de Charles Comte de Valois: Car Philippe fils de Charles, vint a la regence du royaume par le iugement des Estats, qui confirmerent la Loy Salique. Ainsi la Royne estant enceinte, & vn ventre commandant en France, elle accoucha d'vne fille: & la sentence pour le fait de la regence seruant de preiugé, Philippe de Valois fut proclamé, sacré & couronné Roy en la ville de Reims par Guillaume de Trie Archeuesque dudit Reims. Et la Royne Ieāne fille de Robert second du nom Duc de Bourgongne sa premiere femme, couronnee le iour de la Trinité, l'an mil trois cens vingt huit. D'elle il eut quatre fils & vne fille. L'aisné fut le Roy Iean. Le second n'est nommé. Le tiers monsieur Loys de France. Ces deux moururent enfans: sont enterrez aux Cordeliers à Paris. Le quatriesme fut Monsieur Philippe de France, Duc d'Orleans, qui espousa madame Blanche de France, fille posthume de Charles le Bel. La fille fut madame Marie de

France. Ladite Royne Ieanne mourut en l'an mil trois cens quarante neuf, fut enterree à sainct Denys. La seconde femme dudit Roy, fut la Royne Blanche fille de Philippe, & sœur du premier Charles Roy de Nauarre.

Acquitiõ du pays du Dauphiné.

En l'an 1349. Il acquist de ses propres deniers, de Messire Humbert Dauphin de Viennois, le Pays du Dauphiné, pour les enfans aisnez de France: Dont le Roy bailla quarante mil escus pour vne fois, & paya outre audit messire Humbert, tant qu'il vesquit, dix mille florins pour chacun an. Aussi acquit ledit an le Comté de Roussillon, & Sardaigne, les Baronnies, villes, & Chastellenies de Montpellier, & leurs appartenances: le pris de ladite vendition fut six vingts mil escus d'or, lors ayans cours.

Ledit Roy Philippe de Valois ayãt fait accord auec l'Anglois, & allegeant le peuple des extorsiõs qu'on luy faisoit, ayant vescu 57. ans & regné 22. il mourut a Nogent le Roy, l'an de grace 1350. & gist son corps a Sainct Denys, duquel est fait tel Eloge.

Profligat Flandrum, Ebrouici, regnúmque Nauarræ
Cessit: Pontificẽ inuisit, inuisit mala plurima passus
Valesius valuit virtute valentior hoste.



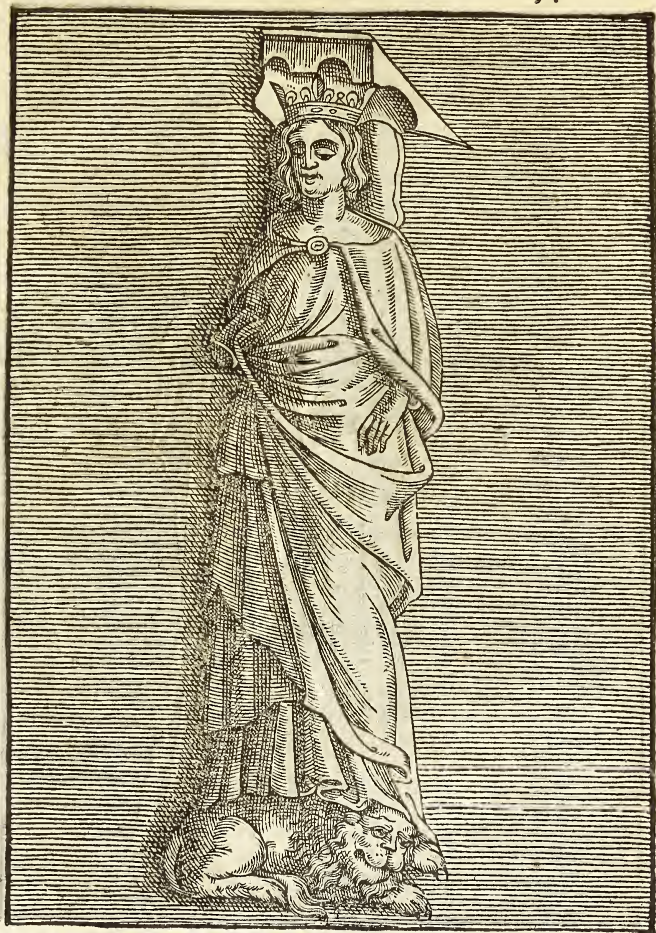
Le Roy, Philippe de Valois.

De Charles le Bel, quatriesme du nom, Roy de France,& de Nauarre.

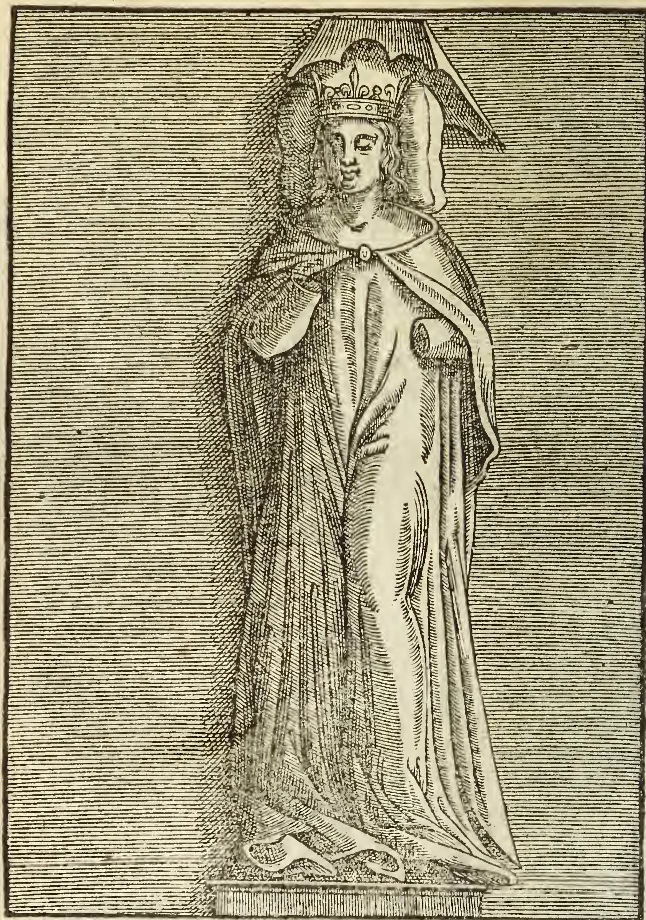
PHilippe le long mort, Charles le Bel son frere
De prendre des François le sceptre ne differe,
Sa monnoye mua qui au peuple dommage
Apporta puis Iourdain prince de grand lignage
Fit pendre a Montfauçon à raison des forfaits,
Qui par luy & voleurs en France furent faits,
Charles de Valois lors conquesta pour le Roy
Presque toute Guyenne: & en tres-grand esmoy,
Isabel, sœur du Roy, vint se plaindre auec larmes
D'Edouard son mary, laquelle auec gensd'armes
Reconduite, fit tant que son mary fut pris,
Et son fils couronné au siege Royal mis:
Qui de Guienne fit, & Perigort hommage
Au Roy Charles le Bel, qui n'ayant nuls enfans,
A Vincennes mourut, ayant regné sept ans:
A Sainct Denys porté fut auec soupirs mille,
Sa femme delaissant enceinte d'vne fille.

Le susdict Roy mourut le premier iour de Ianuier l'an mil trois cens vingt sept , aucuns disent 28. de son regne le septiesme,& est enterré à sainct Denys, duquel est tel l'Eloge.

Carolus in duros mouit fera bella Britãnos
Iordanémq; iubet ingulari: cautus, auarus,
Et prudens princeps, & princeps pulcher,
& acer.



Charles Roy de France & de Nauarre fils de Philippes le Bel.



Ieanne Royne de France & Nauarre Contsſee de Bourg ngne & d' Artois.

De la Royne Ieanne femme du Roy Philippe surnommé le Bel.

LA tres-illustre & tres-chrestienne Ieanne Royne de Nauarre, fille vnique de Héry, Roy de Nauarre, Cõte Palatin de Champagne & de Brie, troisiesme de ce nom, & son heritiere desdicts Royaume, Comtez & Palatinat, femme du Roy Philippe le Bel Roy de Frãce. Ceste vertueuse Princesse en l'an mil deux cés quatre vingt seize fit edifier a Paris, le grand College de Champagne, dit de Nauarre, & y donna beaucoup de rentes & reuenu sur son douaire de Brie & Chãpagne. En apres elle fit bastir les enfermeries des Cordeliers de Paris & Iacobins, pour y retirer les pauures religieux en leurs maladies, & les meubla de quãtité de licts, draps, paillaces, & couuertures. Elle fit aussi peu apres bastir l'enfermerie des Chartreux de Paris, auec vne deuote chapelle à l'entree de leur maison, ou les femmes peuuẽt libremẽt entrer pour faire leurs deuotions quand l'on y va en procession. Outre tous ces lieux de deuotion elle achepta la maison du Iuif qui auoit percé la sainte Hostie auec vn canivet: cest maintenant le monastere appellé du nom de l'humilité nostre Dame, pource qu'il fut donné aux religieux de l'hospital nostre dame sur la riuiere de Rongny, au diocese de Chaalons. Ceste notable Princesse fit plusieurs autres fondations tant a Chasteau Thierry qu'autres lieux, puis mourut au Chasteau du boys de Vincennes, l'an 1304. le second iour d'Auril, le

College de Nauarre basty.

Enfermerie du conuẽt des Cordeliers basty & du mesme tẽps es Iacobins & es Chartreux de Paris.

Des Billettes.

ſeigneur du Tillet dit qu'elle fut enterree au monaſtere des Cordeliers a Paris, toutesfois ſon ſepulchre tombeau & effigie eſt en l'Egliſe S. Denys tel que l'auons repreſenté par ceſte figure, cy deſſus.

De Philippe le long Roy de France & de Nauarre.

APRES Loys Hutin de Nauarre & de Frãce
Philippe le long print en ſa main la regence,
Clemence de Hutin enceinte eut vn enfant,
Nõmé Iean, qui mourut: pource fut iouïſſant
Du Royaume du tout ſelon la loy Salique:
Cinq ans le ſceptre tint ſans tumulte bellique,
Au ſoulas des ſubiects faiſant des mariages,
Qui cauſerent la paix, & à nos aduantages,
Les ladres incitez par les deſloyaux Iuifs
Empoiſonnerent lors les fontaines & puis:
Dont grand peſte ſuruint, & furent les coulpables
Chaſtiez aſprement, quarante miſerables
Eſtans empriſonnez à Vitry en Partois:
Afin de ne mourir par les mains des François,
S'entretuerent tous & en ce meſme lieu,
Les corps furent iettez en vn flamboyant feu,
Enguerrand fondateur d'Eſcouys deſpendu:
Fut, prians ſes parens au cercueil eſtendu
Aux Chartreux de Paris, & tranſporté depuis
A l'Egliſe qu'auoit fondee à Eſcouys,
Le Roy mal conſeillé par auaricieux,
Voulut faire leuer impoſts pernicieux
En France: mais luy prié du peuple humblement,

Ne le voulut charger d'imposts aucunement,
Comme le Roy vouloit ordonner en la France
La monnoye d'vn pris, vne aulne, vne balance,
En mesme poix par tout, sans hoir masle trespasse,
Et à sainct Denys eut sa sepulture & place.

Le susdit Roy mourut le troisiesme Ianuier, l'an mil trois cens vingt & vn, ayant regné sans compter le temps de sa regence, cinq ans, & quelque peu d'auantage, il ne peut onc obtenir du peuple vne imposition, & leuee d'argent qui pretendoit faire il mourut sans hoir masle, duquel est tel l'Eloge.

Longus non longum vixit, longèque modestis
Moribus Hutinum fratrem præcellit, & alman,
Cum Flandris icit pacem, moritúrque beatus.



Philippes le long Roy de France & de Nauarre.

De Ieanne

De Ieanne Royne de France.



ESTE vertueuse Princesse, Ieãne Royne de France, espouse du Roy Philippe le lõg, ou le grãd, Roy de France & de Nauarre, fut fille de Hugue, autres disent Othes, Comte de Bourgongne & d'Artois, sa mere madame Mahaut Comtesse d'Artois & de Henaut : Ladite Royne a l'imitation de sa deuanciere la Royne de Nauarre, fit edifier en l'vniuersité de Paris, le college de Bourgongne, la representation de laquelle Royne se void encores à l'entree de la chapelle dudit College: Du Roy Philpp e le long son espoux, eut vn fils monsieur Loys de France, qui mourut ieune, lequel est enterré aux Cordeliers à Paris, & quatre filles, trois desquelles furent mariees hautement, la quatriesme fut religieuse a long champ: ceste notable Royne mourut à Roye le vingt & vniesme Ianuier, 1329. son corps fut enterré au monastere des Cordeliers à Paris, & son cœur fut porté en l'Eglise S. Denys en France pres le tombeau ou son deffunct mary auoit esté inhumé, son sepulchre est fort beau, & tout de marbre & d'Albastre.

College de Bourgongne.

Cecy est graué autour du tombeau.



Ieanne Royne de France fille du Cõte Hugue de Bourgongne femme du Roy Philippe le long.

Le Tombeau de tres auguste & tres sainte memoire, François premier de ce nom, & de messieurs ses enfans.



H! que ie suis marry que la Muse Françoise
Ne peut dire ces mots cõme fait la Gregeoise,
Ocymore, dyspotme, oligochronien:
Certes ie les dirois du sang Valesien,
Qui de beauté, de grace & de lustre resemble
Au liz qui naist, fleurist & se meurt tout ensemble.
Ce Monarque François, François premier du nom,
Nourrisson de Phebus, des Muses le mignon,
Qui dessous sa royale & auguste figure,
Cachoit auec Pithon les Graces & Mercure,
Qui sçauoit les secrets de la terre & des Cieux,
Veit, ainsi que Priam, deuant ses propres yeux
(Hé qui pourroit du Ciel corrompre l'influance!)
Enterrer ses enfans en leur premiere enfance.
Il veit (car il estoit dans le ciel ordonné)
Trespasser à Tournon son premier fils aisné,
Qui de nom & de faict ressembloit à son pere,
A qui ia la fortune heureusement prospere
Sourioit d'vn bon œil, & ia dedans son sein
Comme son cher enfant l'apastoit de sa main.
A peine vn blond duuet commençoit à s'estendre
Sur son ieune menton que la mort le vint prendre,
Ordonnant pour son pere vn camp, ou tous les nerfs
De la Gaule tiroient: les champs estoient couuerts
D'hommes & de cheuaux: bref où la France armee
Toute dedans vn ost se voyoit enfermee.
Il eut pour son sepulchre vn millier d'estandars,
De bouclairs, de cheueux, de larmes de soldars:

Par le seigneur P. de Ronsard gẽtilhõme Vẽdomois.

Le Rosne le pleura, & la Saone endormie:
Mesme de l'Espagnol l'arrogance ennemie
Pleura ce ieune Prince: & le pere outrageux
Contre sa propre teste arracha ses cheueux,
Il arracha sa barbe, & de telle despouille
Couurit son cher enfant. Ah! fatalle quenouille,
Parque tu monstres bien que ta cruelle main
Ne se donne souci du pauure genre humain.
Ainsi ieune & vaillant au printemps de ta vie,
Tu mourus, Germaniq'! quand ta mere Liuie
En lieu de receuoir vn triomphe nouueau
(O cruauté du ciel!) ne receut qu'vn tombeau.

Le sieur de Ronsard, poursuit ainsi.

Retourné, ie fus page au grand Duc d'Orleans,
Le tiers fils de François qui en fleur de ses ans,
Ieune fort & gaillard & de haute entreprise,
Presque le monde entier estoit sa conuoitise.
De Charles Empereur le gendre il se vantoit:
Desia la bonne paix la terre frequentoit,
Mars s'enfuyoit en Thrace, & ce Duc pensoit estre
Desia de la Bourgongne & de Milan le maistre.
Ministre de la paix superbe il se brauoit:
La faueur de son pere & du peuple il auoit,
Nourrisson de Fortune: & ia les Roys estranges,
Honoroyent son Genie, & chantoient ses louanges.
En magnifique pompe en Flandres il visita
Par deux fois l'Empereur, qui benin le traita:
Il luy promit sa fille, & chargé d'esperance,
De ieunesse & d'amour, fist son retour en France.
Hà! folle ambition tu ne dures qu'vn iour!

Il fut victorieux des murs de Luxembour,
Comme vn Dieu le suiuoit vne presse importune:
Il vouloit commander à la mesme fortune.
Maistre, celuy sembloit, du destin & du temps,
Il entroit à grand peine au mois de son printemps,
Quand la mort qui auoit sur sa ieunesse enuie,
Luy trancha tout d'vn coup l'esperance & la vie.
Ce Prince à Fremontier de la peste mourut:
Sceptre ny sang Royal Charles ne secourut
(Charles estoit son nom) que la fiere Eumenide
D'vne torche fumeuse au bord Acherontide
Ne dit son Hymenee, & pour vn lict nopcier,
Ne luy sillast les yeux d'vn long somme d'acier,
Ayant pour vne femme vne tombe funeste.
O dure cruauté d'influence celeste!
O malheureux apas de grandeurs & d'honneurs!
Malheureux qui se fie aux humaines faueurs,
Et au monde qui semble vne tempeste esmeuë!
Seulement le destin nous en monstra la veuë,
Puis la re-desroba: ainsi le vent destruit
L'ente quand elle est preste a porter vn bon fruit.
Iamais le dur ciseau de la Parque cruelle
Ne trancha de noz Roys vne trame si belle:
Iamais le mois d'Auril ne veit si belle fleur,
N'y l'Orient ioyau de si belle couleur.
Il sembloit vn Paris en beauté de visage,
Il sembloit au Dieu Mars en grandeur de courage,
Gratieux debonnaire, eloquent & subtil,
D'inuentions de guerre vn magazin fertil.
Il auoit dans le corps l'ame si genereuse,
Qu'il n'eust iamais trouué sur la plaine poudreuse
L'ennemy qu'à ses pieds il n'eust bouleuersé,

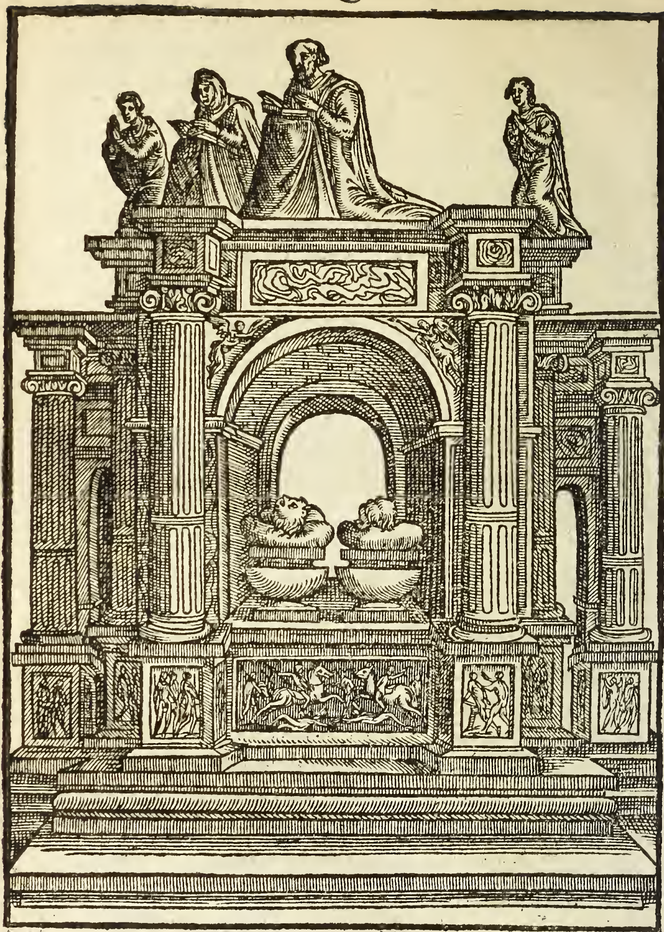
Ce tõbeau est l'vn des beaux & magnifiques qui se puisse veoir a S. Denys: le tout de marbre & albastre.

Bataille tant fust grande, ou mur qu'il n'eut forcé.
Son pere qui chargeoit tous les cieux de priere,
En mourant luy ferma l'vn & l'autre paupiere:
Se pasma dessus luy, de larmes le baigna,
Et presque demy mort le mort accompaigna.
Les Roses & les Liz en tout temps puissent naistre
Sur ce Charles qui fut pres de cinq ans mon maistre.
Des deux freres à peine estoit clos le tombeau,
Que voicy dueil sur dueil, pleur dessus pleur nouueau,
Trespas dessus trespas, misere sur misere:
Apres les enfans morts voicy la mort du pere,
Du grand Prince François à qui toutes les Sœurs
Hostesses d'Heliçon, auoient de leurs douceurs
Abrué l'estomac, à qui l'eau Castalide,
Les antres Cyrrheans, la grotte Pieride
S'ouuroient en sa faueur: grand Roy qui tout sçauoit,
Qui sur le haut du front cent maiestez auoit
De qui la vertu mesme honoroit la couronne,
Mourut comme il entroit au cours de son automne.
Il fut en sa ieunesse vn Prince auentureux,
Tantost heureux en guerre, & tantost malheureux,
Comme il plaist au Destin, & à celle qui meine
Tantost bas, tantost haut, toute entreprise humaine.
Bien qu'il fut des grãds Roys le sommet & l'hõneur,
Et de tant de citez & de peuples seigneur,
Qu'en son sein Amalthee espandit l'abondance:
Bien qu'il fust opulent d'hommes & de puissance,
Qu'il eust basty chasteaux & Palais à foisson
Si est-ce qu'il mourut en estrange maison,
Laissant l'Anglois en France & la paix mal iuree
Auecques l'Empereur de petite duree.

Ce grand Roy François mourut en l'an de grace 1547. au Chasteau de Rambouillet le 32. de son regne, & estant pres qu'en la fleur de son aage, le corps fut porté à S. Denys, ou il gist auec ses enfans François & Charles, l'Eloge de ce grãd Roy est faict par le seigneur du Haillan.

Mars pater, & musa huic, aut vnicus est Mars,
Vel Martis, Musæq; pater, sic Iupiter vnus,
Hoc natus, nata hoc, cœlum hoc in numine monstrant.

Ce Prince estoit de belle taille, bien proportionné de membres, beau de face, & ayant vne telle majesté au visage qu'il n'auoit rien qui ne se ressentit de sa grandeur royale, les yeux clers & flamboyants, le front, haut, & portant marque de generosité, le nez lõg grand, & dressé selon la proportion du visage auec vne bien seance fort grande la teste si bien faite, que par la figure d'icelle on iugeoit vne grande maturité en ce Roy, & vne singuliere sagesse: fut eloquẽt au possible, homme de bon discours & qui prenoit singulier plaisir d'ouyr les hommes rares parler deuãt luy tandis qu'il prenoit son repas, aux raisons desquels il adioustoit souuent les siennes si pertinentes que la plus part admiroient la gentillesse, & sutilité d'Esprit de ce grand Prince.



Mauseole du grand Roy François, de son espouse la Royne Claude, & de messieurs ses enfans.



Aucuns disent estre la sepulture d'une Contesse de Flandre.

Ce tombeau eſt pres de celuy du grand Roy François, fermé d'vn treillis de fer tout autour d'iceluy, l'effigie eſt d'Albaſtre & le tombeau de marbre blanc fort bien eſtoffé, aucuns diſent eſtre la ſepulture d'vne Conteſſe de Flandre, il ne ſe voit aucune eſcripture qui face mention du nom, voyez icy comme elle eſt repreſentee.

De Charles le quint dit le ſage, Roy de France.

IEan au ſepulchre mis, Charles ſon fils aiſné
Sage Roy des François fut oingt & couronné
Au regne fut heureux: car remit en ſes mains
Les terres qu'vſurpoient les Anglois inhumains,
Ayant en ſon conſeil hommes ſages, & meurs,
Qui n'eſtoient appetans de ces caducs honneurs.
La Guyenne reprint, Xaintonge, & Perigort,
Le Limoſin, Quercy, pourſuiuant iuſqu'au bord
De la mer l'ennemy: puis de Robin Cauolle,
Qui ſortit de Calais, l'audace vaine & folle
Reprima par les Ducs d'Aniou, & de Berry,
De Bourgongne, Bourbon, & de Gueſclin außi,
Les Anglois de rechef, mirent en la campagne,
Trente mille ſoldats par les Ducs de Bretaigne,
Et l'enclaſtre conduits: mais du fer de la lance
Ils furent repouſſez & meurtris dedans France,
Et pource que ſans frais ne ſe fait guerre telle,
Sur ſel, & vin, au Roy conuint mettre gabelle,
Ioinct qu'au deſpens de luy en ce temps fut baſtie
La baſtille à Paris: ce bon Roy en ſa vie
Fut tant iuſte, & bening, & tant doux en langage,

Qu'a bon droit ses subiets le surnommerent sage,
Ayant dix & sept ans tint le sceptre Royal,
Au chasteau de beauté, attaint du dard fatal,
Rendit son ame à Dieu, auec son Connestable,
Bertrand, à S. Denys au sepulchre honnorable.

Aucuns Historiographes disent que ce Roy na regné que seize ans, mourut a Beauté sur Marne, le Dimenche 16. iour de Septembre. L'an mil trois cens quatre vingts. Les Epitaphes qui sont sur leur tombeaux sont au premier liu. fol. 29. Et de ce Roy a faict l'auteur des Epitaphes ces vers.

Hic sapiens dictus, major pietate, Phi lippo
Nam fratri, nimium frater, dat Belgica regna
Venturis pietas hæc mouit prælia sæclis.



Du Roy Charles le quint, & Ieanne de Bourbon.

De Ieanne de Bourbon Royne de France.



LA tref-illuftre Royne Ieanne de Bourbon, fut fille de Pierre le premier du nom, Duc de Bourbon, qui mourut en la bataille de Poitiers: ayant efpoufé le Roy Charles cinquiefme, elle fut courõnee à Reims le iour de la Trinité 19. May 1364. Elle fut vne dame remplie de toutes vertus, grande aumofniere aux pauures & hofpitaux: Auffi fit de grands biens au monaftere des Celeftins de Paris que le Roy fon mary auoit fait edifier à fa priere & requefte, & ordonna qu'en cefte Eglife des Celeftins, fon cœur & entrailles y fuffent enterrez, ainfi qu'il fe void encores a prefent le tombeau de marbre blanc & noir, qui eft deuant le grand autel de la dicte Eglife. La fufdicte Royne fut tant fauorifee de Dieu, qui luy donna lignee du Roy Charles cinquiefme fon mary: Affauoir deux fils & fix filles. Le fils aifné fut le Roy Charles: Le fecond Monfieur Loys de France, Duc d'Orleans. La vertueufe Royne mourut à Paris, eftãt en gefine de Madame Catherine fa fille le fixiefme Feurier, l'an mil trois cens feptante fept, fut enterree à S. Denys.



Charles sixiesme. Et Isabel son espouse.

De Charles sixiesme de ce nom, Roy de France.



Ombien que Charles n'eut encore que 14. ans
Neantmoins fut oingt Roy par le conseil des grands,
Et Loys Duc d'Aniou son oncle, des finances
Eut le gouuernement auec grand' doleance:
Car tout fut dißipé, dont de nouueaux imposts.
Le peuple fut chargé: parquoy sans long propos
A Paris, à Rouen, & autres grandes villes,
S'esmeurent aspremment seditions ciuiles,
Car les fermiers Royaux furent du peuple occis:
Dont le Roy chastia le peuple de Paris,
Ayant a Rossebec le Gantois surmonté,
Armé vint a Paris de colere domté,
Abolit Escheuins, & Preuost des marchans:
Puis les chesnes osta l'espace de cinq ans,
Trois cents en fit mourir: bref des Parisiens
A soy il confisqua par la moitié les biens
Pour soldats soudoyer: le commun populaire
De Limoges, Poictou, & Auuergne eut affaire
De sçauoir mutiné contre les nobles: bref
Par le Duc de Berry sur eux tombe meschef,
Le Roy voulant venger sur Pierre de Craon
L'exces qu'il auoit fait au seigneur de Clisson,
Phrenetique deuint, & sur ses entreprinses
De tout gouuernement s'emparerent les Princes,
Parquoy entre les Ducs d'Orleans & Bourgongne
Sortirent grands debats: & en telle besongne
Des bouchers fut soustint le Bourguignon, qui fit

Le Roy deposa le preuost des marchans & escheuins.

Que le Duc d'Orleans a Paris on occit:
Apres à Montereau Iean le Duc Bourguignon
Sur le pont fut meurtry, dont son fils pour guerdon
S'allia de l'Anglois, & luy bailla le sceptre
De France entre ses mains: le faisant Roy & maistre
De Paris, & plusieurs villes, chasteaux & bourgs,
Car pour lors de Paris il auoit grand secours
Alors meurt a Paris Charles sixiesme Roy
Porté a S. Denys auec petit conuoy.

Le Roy Charles sixiesme, mourut à Paris en son hostel des tournelles pres S. Pol le 21. iour d'Octobre l'an 1422. d'vne fieure quarte, ayant regné 42. ans ou peu s'en faut, & fut ce Roy enterré à S. Denys sans grand pompe & ceremonie, ce qui ne fut sans le blasme des Anglois, qui lors tenoient le Royaume de France: l'Eloge de ce Roy est de telle sorte.

Dum puer est, fit rex, regitur patruisque, virisque
Diuersis: damna hinc patiuntur plurima Galli,
Plurima dum Gallos capita exturbántque regúntque.

De la Royne Isabel de Bauiere femme du Roy Charles sixiesme.

LE Roy Charles 6. Espousa la Royne Isabeau de Bauiere, fut Courõnee le 23. d'Aoust 1389. Elle fut vne dame tres-chrestienne, estoit fille d'Estienne Duc de Bauiere, Comte Palatin du Rhin, se mõstra fort deuote, & pitoyable enuers les pauures, en ce qu'elle distribuoit de grands biens aux hospitaux pour l'entretenement d'iceux, & pour la restauration des Eglises ruinees. Comme il se peut remarquer encores en quelques vitres d'Eglises de ceste ville de Paris fort anciennes, & entre autres en l'Eglise S. Geruais. Mesmes à sa persuasion le Roy Charles sixiesme donna deux cens Marcs d'or: pour faire la chasse du Roy S. Loys, & quarante marcs d'argent pour faire la chasse saincte Aure, qui est de present en l'Eglise S. Eloy à Paris, & faisoit ses deuotions afin qu'il pleust à Dieu luy donner des enfans. Elle fit tãt enuers le Roy son espoux, que la chapelle de l'hospital du S. Esprit a Paris en la place de greue, fut rebastie tout de neuf, auec quelque bastimens, pour la cõmodité des pauures enfans orphelins. Elle eut dudit Roy Charles sixiesme cinq fils & six filles: Fut ladicte Royne petitement entretenue, apres la mort de son mary: seulement de l'estat de sa maison par les Anglois, es mains desquels elle estoit, & porta fort patiẽment ses afflictions, desquelles elle fut cause: car elle tint le parti des Ducs de Bourgongne contre ses propres enfans: Elle mourut en

La Chapelle du S. Esprit bastie.

l'hostel des Tournelles pres S. Pol, le dernier iour de Septembre 1435. fut portee inhumer a l'Eglise S. Denys en France pres son mary.

De Charles 7. du nom, Roy de France.

PAR le consentemẽt des Princes & seigneurs
Charles apres sõ pere eut les royaux hõneurs,
Et non entierement, car le moqueur Anglois
Lors Paris usurpant, anichiloit les loix,
Et le vray heritier du Royaume Francique
Roy de Bourges nommoit contre la loy Salique,
Au nom du ieune Henry d'Angleterre on selloit,
Et la monnoye aussi en France cours auoit,
Mais Dieu voyant des Cieux l'iniure aspre & felonne,
Rend au vray successeur le sceptre, & la couronne,
Luy enuoye secours: car Ieanne la pucelle
Auecq' autres seigneurs print du Roy la querelle: *De Ieanne la pucelle.*
Et chassa les Anglois de deuant Orleans,
Des bastilles aussi les ennemis nuysans,
Reprenant Baugency, Largeu, Patoy, Ienuille,
Autres villes aussi malgré la trouppe hostile:
Le Roy alla à Reims pour se faire sacrer:
Pour le Duc de Belfort par les champs rencontrer
Il s'en partit de Reims: soudain soubs sa puissance
Il remit les citez de son obeissance,
Il est vray qu'a Paris les Anglois couronnerent
Leur ieune Roy Henry, & sceptre luy baillerent:
Mais par l'appointement d'Arras reprint Paris,
Et tous les differens furent lors assopis
D'Orleans, de Bourgongne, aussi des autres Princes,
Faisant contre le Roy secrettes entreprises,

Il recouura depuis toute la Normandie,
Et villes qu'vsurpoit l'Anglois en Picardie:
Quand Talbot fut occis, il reprint la Guienne:
Le Royaume remit soubs la puissance sienne,
Des Princes refrena les trop hautains courages
Conspirans contre luy: & pour conseil des Sages
Retenant auec soy Loys son fils aisné
Les Princes renuoya, depuis le Dauphiné
Remit entre ses mains, & fit commandement,
Que le Dauphin ne fut receu aucunement:
Lequel outre son gré auoit delaissé France,
Et en Flandres pour lors faisoit sa demourance,
Ce Roy victorieux mit son Royaume en paix,
Et toutes ses citez il reprint, fort Calais,
Craignant de la poison le funebre danger,
Sept iours fut, ne voulant ne boire, ne manger:
Mais quand il le voulut, il ne peut les conduits
Du corps durant ce temps furent trop estrecis,
Le trenteneufiesme an de son regne mourut,
A Meun: à sainct Denys ensepulturé fut.

Le susdict Roy Charles mourut à Meun sur Yeure, le iour de la Magdaleine, l'an 1461. ayant regné pres de 39. ans, son corps fut porté a S. Denys aux despens de messire Taneguy du Chastel qui feit le deuoir de bõ seruiteur, chacun des autres Courtisans & officiers s'estãs retirez en leurs maisons. L'auteur des effigies a fait ses vers.

Toto Anglos regno expellit, fisúsque puellæ
Et vires, & res sorti, Martique perosus
Cõmittit: sorte hic fœlix, fœlix quoq; marte



Charles septiesme & son espouse Marie d'Anjou.

De la Royne Marie d'Aniou, femme du Roy Charles septiesme.

LE susdit Roy Charles espousa la Royne Marie, fille du secōd Loys de Sicile, Duc d'Anjou. Et en eut trois fils & cinq filles, elle fut vne Royne de louable memoire, elle fit bastir le grand hostel Dieu de la ville de Bourges en Berry, pour la retraicte des pauures malades: Et voulut faire ceste belle fondatiō, en intention que le Roy son mary peust auec l'aide de Dieu (qu'elle reclamoit incessammēt) perdre le tiltre de Roy de Bourges qu'on luy donnoit, à raison qu'il estoit là reduit & cōfiné par les Anglois, qui luy occupoient & detenoient vne partie de son Royaume. Et qu'elle peut obtenir vn fils, qui deust vn iour porter ce tiltre de Bourges, ayant recouuert le sien de Roy de France: cōme de fait il aduint, Dieu luy donnant deux fils, dōt l'vn fut Loys 11. qui succeda à la Couronne: & l'autre nōmé Charles, qui porta ce tiltre de Bourges, estāt faict premieremēt Duc de Berry. Ceste bonne Princesse estoit tousiours assidue à faire prieres à Dieu, & vacquer és œuures de misericorde: tellement que Dieu exausant ses prieres & bonnes œuures, permit que le Roy son mary recouura de la main des Anglois le Royaume de France, s'estāt faict sacré à la ville de Reims, sous la conduicte de Ieanne la pucelle miraculeusement enuoyee de Dieu: Sō corps repose en l'Abbaye S. Denys en Frāce, pres du Roy son espoux: ainsi qu'il est representé en la figure cy deuāt: Et mourut ladicte Royne en Ianuier, l'an 1463.



Madame blanche Royne de Frãce, fille de Philippe Roy de Nauarre, & madame Ieãne de Frãce.

De Madame Blanche Royne de France, fille de Philippe Roy de Nauarre, & madame Ieanne de France.

CEs deux notables dames sont en sepulture, en la chapelle Saincte Hypolite, ou il se voit deux tombeaux de marbre noir, & les effigies d'Albastre au premier liure est descrit l'Epitaphe au fo.32. Madame Blanche Royne de Frāce fut fille de Philippe le Bon, Cōte d'Eureux, & de Marguerite d'Artois, qui assiega l'Arsegille au Royaume de Grenade, auquel siege il fut occis par les infidelles ses ennemis, L'an 1342. fut Roy de Nauarre par ses alliances matrimonialles: luy deliurant iceluy Royaume, le Roy Philippe de Valois paruenu qu'il fut à la couronne, l'an 1327. & d'auantage autres terres & seigneuries en la Comté de la marche pres d'Angoulesme, en recompense des Comtez de Champagne & de Brie, qui aussi appartenoient à Ieanne de France sa femme, qui estoit fille au Roy Loys Hutin, ladite madame Blanche fut espouse du Roy Philippe de Valois laquelle il espousa le 10. Ianuier, l'an 1349. Elle auoit esté accordee à l'infant Pietre fils aisné d'Alphons Roy de Castille: d'elle vint madame Ieanne de Frāce, accordee à Iean Duc de Geronne fils aisné du Roy d'Arragon, le 16. Iuillet, l'an 1370. allant en Espagne pour l'espouser, elle mourut a Beziers, l'an 1374. le 11. iour de Septēbre. Et ladite Royne le 5. iour d'Octobre 1398. Le sieur du Tillet descrit que madame Ieanne fut enterree en l'Eglise Cathedrale de Beziers: toutesfois ce qui est escrit sur son tombeau fait mention du cōtraire.



Ceste figure d'vn Roy est sur vn pillier de pierre en la chapelle Sainte Ypolite.



Ceste figure d'vne Royne que l'on dict femme du susdit Roy est en la mesme Chapelle.



Ceste figure est d'vne Royne fille desdicts Roy & Royne, en la mesme chapelle.

Ceste figure du Roy, & de ses deux Roynes, sont sur chacun vn pillier ou colomne de pierre en la chapelle Saincte Hypolite en ladite Eglise S. Denys, & sans escritures ou Epitaphes, aucuns disent, que l'vne des figures est de la femme de ce Roy, l'autre de sa fille, ie ne puis en donner aucune verité, n'ayãt leu aucune histoire ou Epitaphe qui en face mention.

De Loys douziesme du nom, Roy de France.

EPITAPHE.

LOYS, Duc d'Orleans, cõme le plus prochain,
La courõne porta, & print le sceptre en main:
Deslors repudia Ieanne fille de France,
Pour Anne de Bretaigne, apres en grand puissance
Du Duché de Milan il chassa Loys Sforce,
Estant vsurpateur contre tout droit par force:
Lequel fut prins, ayant habit de Cordelier,
Et en France amené, ou mourut prisonnier
Dompta les Geneuois, & fit decapiter
Des rebelles le chef, puis il se vint ietter
Sur les Venitiens, & Boulongne la grasse
Au Pape rendre fit, que par bellique audace
Bentiuolle vsurpoit: mais ingrat se monstra
Le Pape du bien fait: car il se retira
Auec les ennemis du Roy, & des François,
Dont le Roy enuoya le fort Gaston de Foix,
Lequel Boulongne print par force Martienne:

Puis vainquit, & gaigna la bataille à Rauenne,
Mais par trop s'auançant fut occis, & plusieurs,
Qui accreurent à nos gens Martialles fureurs,
Car Rauenne on pilla, dont le Pape animé,
Auec seigneurs mutins contre droit s'est armé,
Incitant l'Empereur, Romains, & Milannois,
Suisses, Italiens, les Lombards, & Anglois
A guerroyer le Roy, lequel par sa prudence
Par mariage fit à l'Anglois alliance,
Car espousa sa sœur de son amour espris,
Ne vesquit que trois mois, & mourut à Paris
Le premier de Ianuier: fut en grand desplaisance
Porté à Saint Denys, le pere de la France.

Iceluy Roy a esté surnommé pere du pays, & pasteur du peuple, car outre la charité, courtoisie & patience, & la grande affection qu'il portoit aux hommes de grand sçauoir, & literature, veu que ça esté luy qui a monstré le chemin au grand Roy François, faisant venir Lascaris en France pour orner Paris de la congoissance des lettres Grecques, lesquelles estoient incognues en ceste fameuse vniuersité, laquelle ce Roy reforma des insolences qui y estoient: Et bien qu'il se veist assailly de toutes parts, & que le Pape remuoit & le Ciel & la Terre pour luy troubler son repos, si ne voulut il iamais entendre à prendre alliance auec le Turc, n'y auoir amytié auec le Soudan du grand Caire, quoy que l'vn & l'autre de ces tyrans s'efforçassent de ce liguer auec luy: aussi Dieu à fauorisé ses desseins & la deliuré de ses aduersai-

res, aussi sçauoit ce bon Roy que la ligue des infidelles , & heretiques est dommageable a ceux qui si affrontent & acostent, & pleust a Dieu que n'en eussions gousté les effects, comme si le bras de chair estoit plus puissant que de celuy qui à faict, & estably toutes les puissances de la Terre. Le Roy mourut le premier iour de May en son hostel des Tournelles à Paris l'an de son aage cinquantecinq, & de son regne le dixseptiesme, & gist son corps a Sainct Denys en ceste magnifique sepulture que luy a faict dresser son successeur le Roy François , l'Eloge de ce Roy est tel, faict par le sieur du Haillan.

Rex ex Aurelio duce, magnum vicit Iulrm
Pontificem: Insubriæ toties tentata recepit
Regna: pius Princeps, populi tutórque, paterquæ.



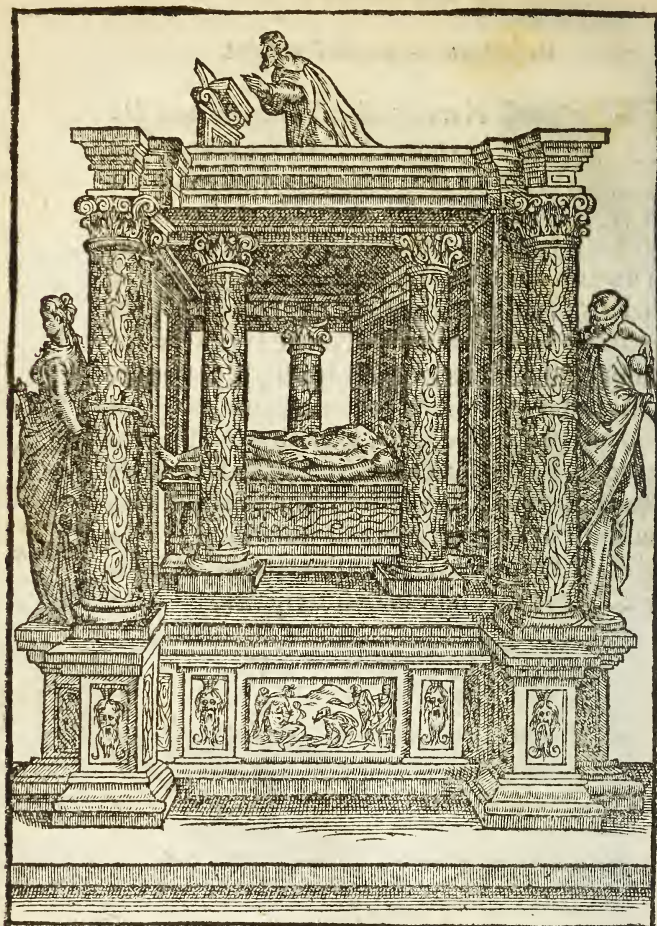
Le tombeau tres-magnifique du Roy Loys xij, & de son espouse madame Anne de Bretaigne.

De la Royne Anne de Bretaigne.



NNE Ducheſſe de Bretaigne, fille vnique & heritiere vniuerſelle du Duc François deuxieſme du nom, femme du Roy Charles 8. aporta la Duché de Bretaigne en la maiſon de Frãce, l'an 1489. Et depuis le decés du Roy Charles huitieſme, Loys Duc d'Orleans venant à la Couronne de France la print pour femme, pour le merite de ſes louanges & vertus, ceſte notable Princeſſe fit commencer, enuiron l'an mil cinq cens douze, le baſtiment du Conuent des Religieux de l'ordre Sainct Frãçois de Paule pres Paris, dits Minimes ou bõs hommes, auſſi elle fit de grans biens & donations aux Egliſes & hoſpitaux. Deceda l'an 1513. giſt a l'Egliſe S. Denys au tombeau de ſon eſpoux.

Baſtiment pour les Bons hommes dicts Minimes.



Cette figure represente le Mauseole, du Roy Hẽry ij. du nom, des Roys François ij. & Charles ix.

Tombeau du Roy Henry second du nom.

Par le sieur Pierre de Ronsard.

HENRY fils de François & son seul heritier,
Vint apres qui suiuant des armes le mestier,
Se fit aimer des siens, & redouter par force
En Escosse, Angleterre, en Toscane & en Corse:
Il fut vn second Mars, & le ciel l'auoit fait
Pour se monstrer en guerre vn Monarque parfait.
Nul ne picquoit si bien le long de la campagne
Ou le coursier de Naple, ou le genet d'Espagne:
Vn Castor en cheuaux, vn Pollux il estoit
Au mestier de l'escrime, il sautoit, il luttoit,
Et nul ne deuançoit ses pieds à la carriere,
Et nul ne combatoit si bien à la barriere,
Soit qu'il fut en pourpoint ou vestu du harnois.
Il reconquist Calais, il serra les Anglois
En leur rempart de mer, il campa sur la riue
Du Rhin, & deliura l'Allemagne captiue:
Il força Thionuille & gaigna Luxembour,
Mommedis, Dampuilliers & les forts d'alentour:
Il consuma sa vie aux peines de la guerre,
Conuoitant ceste terre, & tantost ceste terre,
Il sembloit a Pyrrhus, hazardeux à la main,
Qui tousiours enfiloit dessein dessus dessein:
Mais la face de Mars n'est pas tousiours certaine,
Car bien qu'il fust en guerre vn parfait Capitaine,
Qu'il eut la force au bras & le courage au cœur,
Il fut tantost vaincu, & tantost fut vaincueur.
Voulant auitailler la Picarde muraille
Du foible sainct Quentin, il perdit la bataille,
Ou tout le sang François fus presque respandu,

Contraint il feit la paix, apres auoir rendu
En vn iour le Piemont (ô chances mal-tournees!)
Et tout ce que conquist son pere en trente annees,
Le labeur & le sang de tant d'hommes guerriers.
Ia l'Oliuier tenoit la place des Lauriers,
Aux portaux attaché: au croc pendoient les armes,
Et la France essuyoit ses plaintes & ses larmes.
Ia le palais estoit pour la nopce ordonné,
Le Louure de l'hierre & de buis couronné:
Desia sa fille au temple espouse estoit menee,
On n'oyoit retentir que la vois d'Hymenee,
Hymen Hymen sonnoit par tous les carrefours:
Par tout on ne voyoit que Grace & qu'Amours,
Mars banny s'enfuyoit aux regions barbares,
Quand entre les clerons, trompettes & fanfares,
Au milieu des tournois au chef il fut blecé,
Ayant l'œil gauche à mort d'vne lance percé:
Spectacle pitoyable! exemple que la vie
De cent maux impreueuz fragile est poursuiuie,
Puis qu'vn Roy si puissant d'Empire & de hauteur
En ioüant est tué par vn sien seruiteur.
Ainsi mourut HENRY (car toute chose passe)
Qui de bonté, beauté, prouësse & bonne grace
Surmontoit tous les Roys: mais le Ciel endurcy
Non plus que d'artisans des Princes n'a soucy.
Il sentit pour le moins ce plaisir en son ame,
Qu'il mourut dans le sein de sa pudique femme,
Et qu'il veit en son lict presque pasmez d'ennuy
Tous ses petits enfans larmoyer pres de luy,
Ie le serui seize ans domestique à ses gages,
Non ingrat luy sacrant mes plus doctes ouurages:
Ie n'ay sceu prolonger sa vie, mais i'ay sceu

Allonger son renom autant que ie l'ay peu.

Ce bõ & heureux Roy fut blecé en vn Tournoy, faict en l'hostel des tournelles a Paris le dernier iour de Iuin, mourut le 10. de Iuillet en l'an 1559. de son regne le 13. & le 41. de son aage, duquel l'auteur des Effigies a fait cest Epigramme.

EPIGRAMME.

Pace data terris, cœlum, quo venerat olim
Henricus petijt: pace ingens, grandior armis,
Iam satis orbem implet rex nomine, numine cœlos.

Affix. Valuis templi D. Mariæ Virg. XI. Aug. M.D.LIX. qua lugubri pompa eōdē funus efferebatur.

HENRICO II. GALLIARVM REGI FOELICISS. PRINCIPI OPTIMO LIBERALISS. LENISS. PIETATIS IVSTITIAE LIBERTATISQVE PVB. ASSERTORI FORTISS. DVM PACE PER ORBEM CHRISTIANVM PARTA FILIAE CHARISS. SORORISQVE SAPIENTISS. NVPTIAS CELEBRAT, INTER POPVLI PLAVSVS IN LVDICRO CERTAMINE VVLNERE CAESO SVI FLENTES AC MOESTISS. POSVERE.

Memoriæ Æternæ Henrici II. Galliarum regis inuictiss.

Nemo tuos, Henrice, annos, rex maxime regum,
Defleat, & fletu causas exquirat aniles:
Nulla breuis magnis ætas virtutibus: æuum
Præ veniunt, rapido, que feruntur ad æthera cursu.

Gallia in eiusdem regis obitum.

Non tanti pax vlla mihi, connubia tanti
Nulla mihi, Henricum, superi, mihi reddite: vestram
Pacem restituo vobis, bellúmque reposco.

Epitaphe du feu Roy Henry.

Le tombeau cizelé en la braue apparence
Des combats furieux, ou l'orgueil affronté
D'vn ennemy felon brusquement surmonté
Doit porter aux nepueux la royale vaillance,
Ne faict contre le temps si forte resistance
Que la seule vertu conioincte a Verité,
Dont HENRY magnanime a tousiours imité
Les plus braues ayeux, d'inuincible constance.
Si doncque son tombeau peut seul encourager
Vn homme de grand-ame, afin de se vanger
De l'iniure du temps, par faicts d'armes semblables:
Combien plus la vertu, dont il estoit doué,
Doit inciter vn cueur pour se veoir aduoué
Au rang des immortels à iamais admirables?

Tombeau du Roy François second du nom, par le sieur P. de Ronsard.

FRançois son premier fils, à qui la barbe tendre
Ne cõmençoit encore au menton qu'à s'estẽdre
Tint le Sceptre apres luy, Prince mal-fortuné,
Qui se veit presque mort si tost qu'il se veit né,
Il fut dixhuict mois gouuerneur de l'Empire,
Le peuple outrecuidé qui tous les iours empire,
Empesté d'heresie & de nouuelle loy,
Arma sa faction contre ce ieune Roy.
Assemblant ses estats pour corriger le vice
Des nobles, des Prelats, du peuple & de Iustice,
Et punir les mutins qui s'osoient esmouuoir,
Et contenir la France en son iuste deuoir:
O cruauté du Ciel! ô estrange merueille!
Voicy ce Prince mort d'vn caterre d'Oreille,
Laissant ieunesse & vie, & son peuple troublé
Et le sceptre Escossois au François assemblé,
Et sa ieune espousee en plainte douloureuse,
O Dieu que ceste vie est courte & malheureuse!
(ELISABET sa sœur qui d'vne estroicte foy
Son pere auoit conioincte au magnanime Roy
Qui du peuple Espagnol les brides lasche & serre,
A vingt ans se couurit d'vn sepulchre de terre,
Dans vn mesme basteau passant a l'autre bord
Sa beauté sa ieunesse, & sa vie & sa mort)
Conforte toy grand Roy, la sentence est donnee
Que la mort est la fin de toute essence nee.

Memoriæ æternæ.

Du Roy Charles 9.

OPTIMI ET MITISSIMI PRINCIPIS CAROLI NONI REGIS CHRISTIANISSIMI BONARVM ARTIVM INGENIORVMQVE FAVTORIS LIBERALISIMI ET FIDEI AC RELIGIONIS CATHOLICAE PROPVGNATORIS ACERRIMI.

Epitaphium.

Carolus expectat loculo Rex nonus in isto
Supremi clangat dum tuba iudicij
Quem quicunq; bonus nouit bene luxit acerbe
Extinctum viuum deperijt tenere
Leni a deo fuit ingenio leni bonitata
Aspectu leni lenior Alloquio:
Aspera enim cum sæuirent circum omnia in illum
Confluxit lenis quid quid vbiq; fuit
Nam puer ad sceptrum venit regale decennis,
Annos quod tredecim dimidiumque tulit,
Continuis in proditionibus, atque periclis,
Belli intestini, & iugibus insidiis,
Maiorum dum sacra pius, fortisque tuetur,
Nec presidum cultus ire pios patitur:
Hæreticos reprimens cæca ambitione rebelles
Numinis oblitos, principis, & patriæ
Donec præcipiti fato tum desiit esse
Heu quando potius debuit insipere
At tu pro tanto veræ pietatis amore
Quæso bone, & tanta pro bonitate, Deus,

Hunc facias numerum in cœlis augere bonorum
Et ſedem manes inter habere pios.

ALIVD.

Bis ſeptem totos bellum tibi iuge per annos
Quod rex vixiſti Carole pene fuit
In deſertores, patriæ cœloq; rebelles,
Dum pro aris pugnas fortiter, Hereticos:
Sacrilegis quorum e manibus regnum aſſeruiſti,
Ter varia raptum proditione tibi
Verum hoc dum retegis ſcelus a radicibus imis,
Suppliciiſq; reos afficis emeritis,
Ecce, nefas, primæ moriens in flore iuuentæ,
Mane velut cum ſol deficit exoriens,
Proh dolor heu ſpes fruſtrata & vota piorum,
Ante diem curſu deſeris in medio:
Iuſtitia & pietate tuam fulcire coronam
Nempe hoc, & duplex illa collumna fuit
Quæ pro mortali ſemper durabile cingit
In cœlis capiti nunc diadema tuo.

Vixit annos viginti tres, menſes vndecim, & dies tres. Regnauit annos tredecim menſes quoque quatuor. Obijt in arce vincennarum III. kalendas Iunij, Anno 1574.

Ces deux Epitaphes latins ſont en l'Egliſe S. Denys en France, grauees ſur vne l'ame de cuiure contre la cloſture du cœur, au deuãt le tombeau du grand Roy François: En ce meſme lieu il y a

vne memoire, ou lõg Epitaphe, du tres-chrestien Henry deuxiesme du nom Roy de France, qui commence ainsi.

Par mes vers i'ay semé tes faits par l'vniuers
Or helas a ta mort me faut donner des vers.

Ie nay voulu la mettre en ce liure pource qu'il est assez commun, estãt imprimé auec les œuures de son autheur le docte Poëte du Bellay.

Tombeau du Roy Charles neufiesme.



Harles son second frere apres luy succeda,
Qui en dure saison le Sceptre possedа:
En pleurant il vestit sa dignité Royale,
Comme presagiant sa fortune fatale, Par P. de Ronsard.
Car si tost qu'il fut Roy (il le fut à dix ans)
La peste des meschans seducteurs mesdisans,
La licence du peuple & la fureur des villes
Troublerent son Estat de cent guerres ciuilles,
Comme vn terrible orage esleué par le vent,
Qui tourne en boursouflant, tournoyant & mouuant
La mer vague sur vague en tortis retrainee,
Ou comme vne Megere aux enfers dechainee,
Tout se rua sur luy. Le Soleil de despit
Abominant la Terre, en vestit noir habit:
Il se rouilla la face, & la Lune argentee
De taches eut long temps sa corne ensanglantee:
La Seine entre ses bords sa rage deslia,
La nourrice Cerés son bled nous denia,
Le bon Pere ses vins, & Palés son herbage,
Et le sel si commun nous nia son vsage:
La famine & la guerre & la peste ont monstré

Que Dieu auoit son peuple en fureur rencontré:
Ce Roy presque enfant vit sa France allumee,
Et ville contre ville en factions armee,
D'hommes & de conseil & de tout indigent:
Il veit manger son peuple & voler son argent,
Il veit sa maiesté seruir d'vne risee
Il veit de cent broquars sa mere mesprisee,
Il se veit dechassé de ses propres maisons,
Il veit les temples saincts, le lieu des oraisons,
Autels & sacremens n'estre qu'vne vœrie,
La raison renuersee, & regner la furie.
Par quatre grands combats veinquit son ennemy:
Mais vn feu de rancune alloit si bien parmy
Le peuple forcené, que morte vne querelle,
Vne autre d'autre part sourdoit toute nouuelle:
Ainsi vn feu d'esmorche à l'autre feu se prend,
Que plus on pense esteindre, & plus il se respend.
Ie me trouuay deux fois à sa royale suite
Lors que ses ennemis luy donnerent la fuite,
Quand il se pensa voir par trahison surpris
Auant qu'il peut gaigner sa cité de Paris,
Meschante nation, indigne indigne d'estre
Du sang Hectorean, d'ainsi trahir ton maistre!
Peuple vrayment Scythique, ennemy de repos,
Et bien digne d'auoir pour ancestres les Goths.
Ia de ce ieune Roy la dure destinee
S'estoit en sa faueur plus douce retournee:
Ia son siecle en vertu se faisoit tout nouueau,
Quand d'vn rheume panthois fontaine du cerueau,
Qui d'vn flot caterreux s'estoit entre suiuie,
Luy pourrist les poumons, souflets de nostre vie,
Despouillant le manteau de son humanité

A l'heure qu'il entroit en ſa felicité,
Ainſi le marinier, creancier de Neptune,
Preſt à payer les vœux qu'il deuoit à fortune,
Ia ſaluant de l'œil ſa maiſon & le bord,
Se perd, & ſa nauire entrant dedans le port.
Il fut quatorze ans Roy, & en l'an de ſon âge
Vingt & quatre il paya de Caron le naulage.
Iamais eſprit ſi beau ne ſi bon que le ſien
N'alla ſoubs les Lauriers du champ Elyſien:
Iamais ame ſi ſaincte & en tout ſi parfaite,
Compagne des Herôs là bas ne ſe fuſt faite,
S'il euſt eu le loiſir de monſtrer aux humains
La force qu'il auoit & au cœur & aux mains.
Il fut Prince bien né courtois & debonnaire,
D'vn Eſprit prompt & vif, entre doux & colere:
Saturnien au reſte à cacher ſon ſecret:
Contre les importuns il ſe ſeruoit de ruſes,
Et ſur tout amateur des lettres & des Muſes.
Quatorze ans ce bon Prince, alegre ie ſuiuy:
(Car autant qu'il fut Roy, autant ie le ſeruy)
Il faiſoit de mes vers & de moy telle eſtime,
Que ſouuent ſa grandeur me reſcriuoit en ryme,
Et ie luy reſpondois, m'eſtimant bien-heureux
De me veoir aſſailly d'vn Roy ſi genereux,
Ainſi Charles mourut des Muſes la defenſe,
L'honneur du genre humain, delices de la France.

Cecy ſuffira pour les ſingularitez & antiquitez de la Royale maiſon & Abbaye Sainct Denys en France, pour ce temps, encores que i'ay bien en main pluſieurs autres deſſeins leſquels n'ont peu ſortir en lumiere pour le preſent.

Du monastere des Celestins fondé a Paris, & des sepultures ou tombeaux des Ducs d'Orleans, & autres nobles qui y sont.

CHAP. 7.



LA chapelle des Ducs d'Orleans, est l'vne des plus belles & magnifiques qui se sache voir à Paris, en laquelle est presque toute la famille d'Orleans enterree, sauf les Roys, qui en sont sortis, car nos Roys depuis Loys 12. sont de l'estoc, & famille d'Orleans, & non de Valois, ainsi que mal a propos plusieurs le publient, & ie mettray icy quelques Epitaphes du chef de la maison d'Orleans, à sçauoir Loys fils de Charles le quint, qui fut occis traistreusement a Paris, l'an 147. le 22. iour de Nouembre, par les menees du Duc de Bourgongne, lequel auec son espouse Valentine repose aux Celestins, & les Epitaphes duquel sont de telle substance: premierement autour du tõbeau haut esleué, dessus sont quatre effigies, de deux Ducs, vn Comte, & vne Duchesse, en deux estages, l'vne esleuee sur l'autre, ainsi que voyez representé par ses figures, le tout de marbre blanc enrichy d'or ou sont engrauez ces nõs, Loys Duc d'Orleans, Valẽtine de Milan sa femme, Charles Duc d'Orleans leur fils, pere du Roy Loys douziesme, Philippe Comte de vertus leur fils: puis les Epitaphes Latins parlent ainsi.



Sepulture de Loys Duc d'Orleans.



Sepulture de Valentine de milan, espouse de Loys Duc d'Orleans.

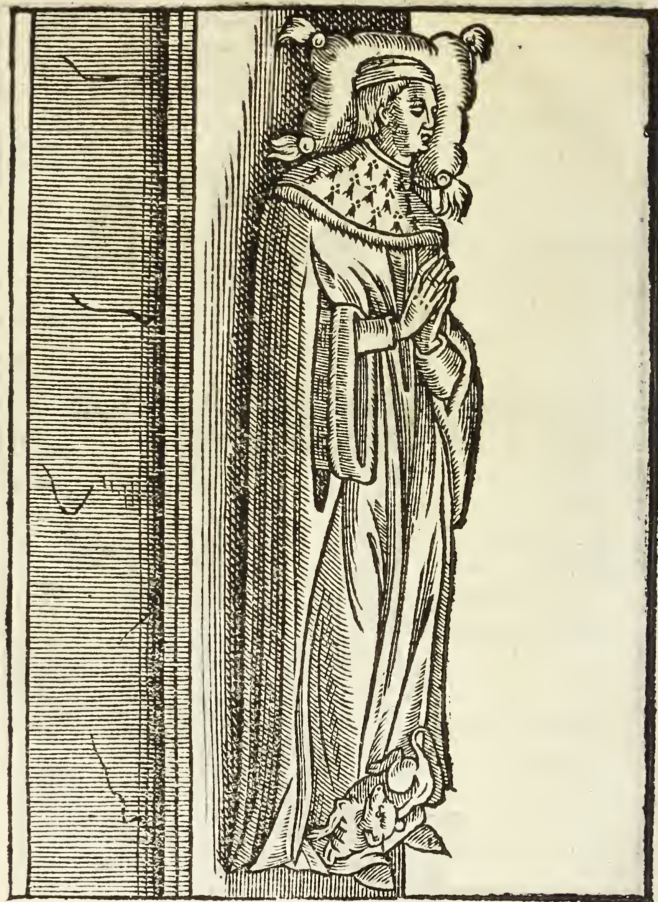
Hoc tecum illustris pari Ludouice sepulchro
Iuncta Valentinæ coniugis ossa cubant.
E merito insubris tibi iura ducalia Sceptri
Tradita legitimæ præmia dotis erant.
Subiacet, & Carolo clausus cum fratre Philippus,
Inclyta iam vestri pignora bina thori.
Magnificus Carolo nascens Ludouicus ab alto,
Hæc posuit larga busta superba manu.
Sfortiadem indigna pepulit qui ex sede tyrannum,
Et sua qui Siculus sub iuga misit opes.
Vt tantos decorata duces Aurelia iactat,
Gallica sic illo sceptra tenente tument.

L'autre Epitaphe est plus ample, & est de telle sorte.

Quis tumulum posuit? regum rex maximus ille
Filius, & regum rex Ludouicus honor.
Quādo? post Ligurem, Insubrem, Siculúmque triūphum
Post captos reges, Sforciadásque duces.
Quis iacet hic? magni heroës, Ludouicus, & vxor,
Alma Valentina, regia progenies.
Aureli proceres, Carolus cum fratre Philippo:
Ille auus, illa auia est: hic pater, hic patruus.
Qui genus? à Françis, studium quod? regna tueri,
Belláque sanguinea sollicitare manu.
Quæ mulier? Ducis Insubrij pulcherrima proles,
Ius Mediolani, sceptráque dote dedit.
Viuere debuerant propter facta inclyta semper?
Debuerant, sed mors impia cuncta rapit.
Hos ergo rapuit proceres? non corpora tantum,
Semper erunt animæ, gloria semper erit.



Charles Duc d'Orleans.



Sepulture de Philippe Conte de Vertu.

Est graué en table de marbre, dans vn pillier l'escusson de France, au dessous ce qui s'ensuit.

Ludouicus rex xij. quieti perpetuæ, & memoriæ perenni illustrißimorum principum Ludouici aui, Valentinæ auiæ Caroli patris piißimorum pientißimorúmq; parentum, ac Philippi patrui. Feliciter. M.D.III.



N ceste mesme Chapelle est l'ordre genealogiq̃ de la maisõ d'Orleans en cette sorte : Charles le quint Roy : Loys Duc d'Orleans son second fils: Charles aisné des enfans de Loys, & Valẽtine de milã: Loys 12. fils de ce Charles. Philippe Conte de Vertus puisné des enfans de Loys, & Valentine. Iean troisiesme enfant d'iceux, & Conte d'Engoulesme. Charles fils de Iean Duc d'Engoulesme. François Roy, premier du nom, & fils de Charles. François Dauphin de Viennois, & Duc de Bretaigne, aisné des enfans de François premier qui mourut à Tournon aagé de vingt ans. Henry second du nom, & second des enfans de François premier. Charles Duc d'Orleans, & frere de Henry. Et par ce moyen vous voyez si les Princes qui auiourd'huy sont au siege Royal, se reclament de Valois, puis que le nom Valesien faillit lors que Loys fils de Charles le Quint eut pour son appennage le Duché d'Orleans, les enfans duquel porterent le nom, non pas de Valois, car ils l'auoient & deuoient prendre de leur appennage, ains d'Orleãs, comme sortis de ceste souche. I'ay

Genealogie de la maison d'Orleãs.

Princes de France n'ont le surnom de Valois.

fait cette dedution tout a propos, a cause qu'on appelle noz Princes, Charles, Henry, François de Valois, sans regarder que Philippe de Valois venant à la Couronne perdit ce surnom, & que ses enfans porterent celuy de France, & ceux qui sortirent d'eux, se surnommerét de leurs appennages selon la coustume de France, mais voyons le reste des choses dignes a remarquer qui sont en ce monastere des Celestins. Vne des plus belles memoires qui ce voye, apres les susdits tombeaux du sang de France, est le sepulchre d'vn Roy d'Armenie, lequel se nommoit Lyon, i'ay inseré son Epitaphe au premier liure, il estoit venu en France du temps de Charles le quint pour auoir secours contre les infidelles, & encores l'Epitaphe du Chancelier de Chipre, comme de plusieurs autres que i'ay recueillis que pourrez voir au fo. 129. Et il me suffit vous dire que regnant Charles 9. en l'an 1571. mourut le tresvaillant, & sage Seigneur Paul de termes mareschal de France, le corps duquel repose en l'Eglise des Celestins pres la porte du cœur, a main droite, ainsi qu'on y entre : la memoire duquel merite estre immortalisee, eu esgard au seruices qu'ils a faits a la couronne de France.

Es antiquitez 1. li. fo. 128.

Paul de termes mareschal de France.

En la mesme chapelle des Ducs d'Orleans, est encore vn sepulchre vouté, tout de marbre blác, doré auec l'effigie d'vne ieune Princesse, de pareille estoffe, au tour du tombeau est escrit.



Sepulture de Renee d'Orleans Comtesse de Dunois.

Cy gist tres-excellente & noble Damoyselle, Renee d'Orleans en son viuant Comtesse de Dunois, de Tancaruille, de Montgomery, dame de Monstreubellay de Chasteau regnaut, fille vnique delaissee de tres excellent & puissant Prince & Princesse, François en son viuant Duc de Longueuille, Comte & seigneur desdictes comtez & seigneuries, Connestable hereditâl de Normandie, Lieutenant general & gouuerneur pour le Roy en ses pays de Guyenne: Et Madame Françoise d'Alençon son espouse, pere & mere de ladite Damoiselle, laquelle trespassa en l'aage de sept ans a Paris, le vingt & troisiesme iour de May, mil cinq cens quinze.

Peu au dessous du mesme costé du mur & cõtre iceluy, il y a vne figure representãt vn grand hõme fort & puissant, le tout elaboré, de marbre au dessus de laquelle est escrit ce qui ensuit.

D. O. M. S.

At viuenti certe Heroi: assidua virtute inuidian, mortuo vero continua sospi-

tis virt. mem. mortem propemodum ipsam superare, Altius hospes ac perennius decus fiet. Sed quid hoc istic inquis? vtrumq; tibi fortiss. Herois Philippi Chabotij, Galliar. thalassiarchæ, testatum esse breuius forsam quam fas fuerit voluerunt manes. Cum enim ille patrem habens Chabotiana matrem Luxemburgoea stirpe editam felicit, natus educatus extul tusque felicius, facundia præditus in credib. Francisco in Gallia. R. Augustiss. domino suo supramodum dilectus: triplici torquator, equit, torque a trib. insignitus regi. dux quoq; galliacor. C. grauior. armat. equit: vtrique infranc. mari occiduo ac eoo præfectus: in Burgundia cuius etiam pater dictus est, ac in transalpina aliquandiu Gall. quam regalib. copiis solus imperans regio pene totam imper. addixit. pro rex: preliis fortit. depugnatis, compositis magnanimit, federib. totreb. deniq; terra mariq. domi ac for. bene gestis claruerit: Huic potissima fuit tũ

gloria tumere diuiuæ glor.celebritas, tãtus ipsius, virtutisq; comitis de inuidia triumphus, Vt sua instar anchoræ, vel more potius Herculeo contra fluctus fortunam sisteret ex liuore laudem ampliaret. Hoc viuus ille. Quod reliquum esse potest, patris reliquis vt prestare. F. pientiß. Leonorius Chabotius, magnus fran. Archippocomus hoc in delebile forsitam monument. P. S. A. tisne. satis superq; ais, bene ergo precatus abi: ac virtutem amplexans inuidiam disce atque etiam mortem posse de Spicier vale.

Iodelius.

En la mesme Chapelle des Ducs d'Orleans, est enterré le cœur, du tres auguste & magnanime Roy Henry deuxiesme du nom, sur lequel il se voit vne Piramide de marbre & albastre haute esleuee, autour d'icelle trois figures de bronze, l'vne desquelles tient en main vne espee, aux pieds d'icelle est escrit ce qui ensuit.

Adesta viator, non leue pretium moræ
Hic grande paruo cor duplex iacet loco

Regis ducisq; regis Henrici ducis
Memorantii annæ per gradus qui singulos
Ad militaris ordinis fastigium
Peruenit & res maximas sub maximis
Domi forisq; regibus gessit tribus,
Francisco, & Henrico vltimoq;, Corolo
Sed precipua quo, singularis & fides
Inter ducemq; regem & Henricum foret
Testata, corda iussit amborum simul
Rex ipse poni, pignus haud dubitabile,
Quod iuncta eorum vita perpetuo fuit
Hic iuncta quorum mors habet vitalia.

La seconde figure a l'entree d'icelle chapelle, est escrit au dessous de ses pieds ce qui ensuit.

D. O. M. S.

Siste parũ & audi viator in Anna duce Mommorancio tanta fuit rei militaris scientia, & in tractandis & explicandis negotiis vigilantia, vt Paulatin tanquam per scalarum gradus virtutis ergo asensum sibi ad honoris altisimum gradum parauerit, Quem dum vixit tenuit honorificemtissime cum Henrici II. regis potentiss. approbatione maxima qui eam ipsam amplifs. Quam a rege Francisco pre cõsequutus erat Annas dignitatem augere si potuisset, cogitabat, vt incomparabilem & pene lauditum suum erga clar. virum amorem declararet eum & si plerioq; principes viri imminuere quibus poterant artificiis conarentur augerat tamen obtrectatio amorem vt nihil penitus de iure publico aut priuato statueret quodannæ nõ probaretur vt iam vnum animum

in duobus corporibus facile cerneres quæ voluntatum & animorum ſumma coniunctio vt poſteris monumento innoplerioq; teſceret memorabili voluit Henricus amborum corda in eadem iacere æde igitur conſentientibus Carolo IX. & Catherina regina matre eius beatiſs. Fœmina Magdalena coniux. & Fráciſcus filius piſs. Mœrentes. P.P.

L'autre figure de bronze de meſme eſtoffe que les deux autres, tient en main vne corne d'abondance: deſſous ſes pieds eſt eſcrit ce qui enſuit.

Cy deſſous giſt vn cœur plein de vaillance
Vn cœur d'honneur, qui tout ſçauoit:
Cœur de vertu qui mille cœurs auoit:
Cœur de trois Roys, & de toute la France,
Cy giſt ce cœur qui fut noſtre aſſeurance,
Cœur qui le cœur de Iuſtice viuoit:
Cœur qui de force & de conſeil ſeruoit:
Cœur qui le Ciel honnora des enfance,
Cœur non iamais ny trop haut ny remis,
Le cœur des ſiens, l'effroy des ennemis:
Cœur qui fut cœur du Roy Henry ſon maiſtre:
Roy qui voulut qu'vn ſepulchre commmun
Les enfermaſt apres leur mort pour eſtre
Comme en viuant deux meſmes cœurs en vn.

Plus haut allant a l'autel, ou on celebre la saincte Meſſe, eſt eſcrit ce qui enſuit.

Elegiacum Carmen de pio Regis Henrici huius nomis ſecundi corde.

Pyramidos huius si quis misteria gliscit
Nosse, sub, ista suo cor pede regis habet,
Virgineos habet hæc triplici sub ymaginem vultus,
Ac charites ternas signat, spem rite secunda,
Prima fidem propriæ signat, spem rite secunda,
Tertia dilectam denotat esse charim.
Quas rex Henricus miro possedit amore,
Has veluti sponsas totus habebat amans
Firma fides regis, spes certa, charisq; perhennis
Nullis temporibus deseruere virum
Hinc fit, vt admixtas cernantur iungere dextras,
Quod nusquam fuerit, rex pius absq; tribus
Iure manus igitur coniunctas semper habentes,
Absq; tribus scandit nullus ad astra, docent.
Carminis estius lectorem quemq; monebo,
Hoc regina suum cor cupit esse loco.
Dum vite lachesis presentes finiet annos,
Et fuerit proprium morte secuta virum.
Vt quorum fuerit cor vnum, atq; vna voluntas,
Dum simul amborum mutua vita foret,
Corporibusq; suis vnum viuendo cubile
Vt fuit & viuis spiritus vnus erat,
Sic quoq; mors prosperans minimæ diuisit vtrosq;.
Vt fuit illorum sic erit vnus amor.
Istius ergo rei sit pyramis optiam testis,
Quæ simul amborum, corda ligata tenet.

Distichon.

Hic sua rex regina simul statuere reponi
Corda, locus veri pignus amoris erit.

Sur le Cœur du feu Roy treschrestien, Henry II.

Par le Seigneur P. de Rõsard.

PAR une Royne où sont toutes les graces
Trois graces sont mises dessus ce cueur,
Cœur d'un grand Prince, inuincible vainqueur,
Qui fut l'honneur des Vertus & des Graces.
Toy qui les faits de ce Henry embrasses,
Ne t'esbahis, admirant sa grandeur,
Qu'un peu d'espace en si peu de rondeur
Enserre un cœur qui conquist tant de places.
Pour un grand cœur falloit grand place aussi:
Mais l'ombre en est tant seulement ici:
Car de ce Roy l'espouse Catherine.
En lieu de marbre Attique ou Parien,
Prenant ce cœur le mit en sa poitrine,
Et pour tombeau le garde aupres du sien.

La France parle à l'ombre de son Roy Henry.

PRENS doncques de bon cueur mes souspirs & mes larmes,
Pren ces larmes mon Roy, pren ces larmes espraintes
De mes yeux se fondans sur ton sort inhumain:
Si le marbre te presse, ou le faix de l'airain,
Ie les veux amollir en charge plus legere,
Si le trop l'armoyer ne seiche ma paupiere.

En la mesme Chapelle est enterré Timoleon

de Briſſac, duquel il y a vn tableau, ou ſe voit des Carmes Latins en forme d'Epitaphe, ſeulement i'ay recueilly, les François qui diſent ainſi.

EPITAPHE.

Sous ce tombeau, giſt ce preux Cheualier
Timoleon ceſt heureux Capitaine
Dit de Briſſac, ce ferme bouclier
Et protecteur de l'Egliſe Romaine,
Duquel l'ardeur & conſtance hautaine,
Le cueur vaillant & le noble courage
En ſa tendreur ſ'eſt monſtré martial,
Lors qu'il pourſuit l'ennemy plein de rage,
Et pour ſon Roy pour le ſceptre Royal,
Pour ſon pays, pour la foy Catholique,
S'eſt haZardé, tant que d'vn coup fatal
Eſt mort tiré par un laſche heretique.

L'vmbre.

Suis-ie mort, ouy, non ie ſuis vif encore
Puis que mon nom court & bruit en tous lieux
Le Roy mon corps pres ces Princes decore
Dieu mon eſprit à rendu glorieux.

La Palme & l'oliuier, ta tant noble Deuiſe
O Briſſac ſecond Mars, eſt ſignal glorieux
De victoire aux combats, & de paix a l'Egliſe
De ton tranquille eſprit touſiours victorieux.

F. P. C. Cæleſtinus.

1569.

Aduertissement au lecteur.

Il ne m'eſt poſſible de reciter toutes les perfections, richeſſes & magnificence qui eſt en ceſte Egliſe & monaſtere ſpecialement de la chapelle des Ducs d'Orleans, car il n'eſt point de ſepultures mieux gardees & conſeruees & ou plus facilement on puiſſe remarquer tout ce qui y a eſté faict pour la perfection d'iceux, & ſemble qu'ils ſoiēt faictes de nouueau: car ſi voulez faire comparaiſon de ceux qui ſont a S. Denys en France, vous trouuerez qu'auant qu'ils ſoient parfaictes &acheuees ils ſont rōpues ou dommagees: mais ces bons religieux ſont ſi affectionnez de garder le depoſt des Roys & Princes, qu'ils en font plus de garde que de leur habit: Et i'ay trouué fort eſtrange qu'a Saint Denys il ſont ſi peu ſoigneux, qu'en tout temps on monte ſur les ſepultures du cœur rompāt & briſant, tout ainſi que ſi on n'en deuoit faire conte, cela doit eſtre autrement reſpecté, eu eſgard tant à l'antiquité qu'aux Princes illuſtres qui y ſont inhumez & pour le merite & memoire d'iceux. Dieu aidant i'eſpere repreſenter, les pyramides & autres figures qui ſont en ceſte Chapelle d'Orleans, & cela ſeul ma quaſi gardé de mettre mon liure en lumiere, voyant manquer vn ſi beau deſſein, mais la faute des ouuriers en eſt la cauſe.

Dans le cœur de ladite Egliſe, pres & au deſſus de la porte, pour ſortir au cloiſtre du monaſtere, eſt graué en table de marbre ce qui enſuit.

Fabio. mirto. Frangipanio Neopoli-

tano. Archiepisc. Nazareno antiquæ. virtutis & sapiẽtiæ viro. Qui. Bis. Ciuitatem, bononiam bis. vmbriam. Picenum. prouincias bonis. Legibus. Rexit.

Qui dudum. A. pio. V. Dein. A. Gregorio. xiij. ad Carolum IX. nuper. A. Sixto. V. ad Henricum. III. bellor. ciuilium. componendor & religionis. Catholicæ. toto. regno retinẽdæ. causa. legatus. Demum heic. Lutetiæ. Paris. in. sexta. sua legatione. an. æt. lxxiij. vitam. exercitã ac laboriosam. placida. tandem. & quieta. in Christo. pace. mutauit.

Gasparus. Renius. sororis. F.
Bene morienti. bene. merenti.
Bene Mœrens. P.
VI. kal. Apr. M. D. LXXXVII.

Ce qui ensuit a esté mis au premier liure, mais les dattes sont fauces, à ceste occasion l'ay remis en ce liure. Est en la nef d'icelle graué dans le gros mur du bastiment pres vne chappelle, du costé de main droite.

Millibus hec denis tus fossis diua capella
De populi donis vltro patrata fuit. 1283.

En deux lignes plus bas.

Pontificis digni Ludouici Parisiensis
Fabrica quam cernis ore dicata nitet 1282.

En quel temps a commencé l'ordre des Iacobins, dicts freres prescheurs, & de la fondation de leur Eglise, qu'aussi des Sepultures des nobles enterrez en icelle.

CHAP. 8.

L'ORDRE des freres prescheurs, fut institué par monsieur S. Dominique, suiuant la liecce Apostolique, l'an 1216: Et le premier Conuent de celuy ordre fut commencé en la grand rue S. Iaques a Paris, & de ce lieu, ont pris le surnom Iacobites, ou Iacobins: Peu de téps apres partie desdits freres, auec vn Prieur nómé Guillaume, allerent en la ville de Poitiers, pour y dresser vn autre conuent dudit ordre, ce qui aduint apres la deffaite des Heretiques Albigeois, qui fut en l'an mil deux cens treze: Et comme nous auons dit le premier Conuent fut estably & fondé a Paris deux ans apres: Frere Noel Tallepied religieux de l'ordre S. François, a escrit que lesdits religieux ont commencé leur ordre l'an 1200. qui est plus tost, i'estime & m'asseure plus, en ce qu'il en a escript qu'aux autres Histoires, d'autant qu'il est homme docte & digne rechercheur des Antiquitez: au premier liure fo. 80. voyez le reste des fondateurs d'icelle, aussi les Epitaphes des nobles enterrez en ce monastere.



Philippe de Valois dit le vray Catholique, ceste ſepulture ſe voit au monaſtere des Iacobins.

Au monaſtere des Iacobins il ſe voit vne ſepulture de marbre noir & l'effigie d'Albaſtre, ou furent mis les entrailles de Philippe de Valois, ſurnommé par les prelats de France, le vray Catholique en ce lieu eſt eſcrit ce qui enſuit.

Les entrailles du Roy Philippe le vray Catholique, qui regna vingt & deux ans, & treſpaſſa le vingt & huictieſme iour d'Aouſt, l'an mil trois cens cinquante.

La ſuſdite ſepulture de laquelle voyez la figure, a eſté faicte à la diligence de la Royne Blãche ſon eſpouſe, ſon portraict eſt different à celuy qui ſe void au monaſtere Sainct Denys en France: d'autãt que ceſtuy repreſente ſon ieune aage, l'autre de Sainct Denys, repreſente l'aage plus ancien auquel il eſt mort.

Sepulture



Sepulture du grand Roy Charles qui conquist Cicile, frere du Roy Sainct Loys.

Du Roy Charles qui conquist Cicile.

CHARLES de France, premier de ce nom, Roy de Naples, de Sicile, Conte d'Anjou, de Lapouille, Calabre, Cõte de Prouence, & du Maine: qui fut aussi crée Senateur de Rome par le Pape Vrbain, l'an 1264. Fils du Roy Loys 8. & Blanche de Castille, frere germain du Roy S. Loys: & qui fit mourir en bataille Mainfroy fils bastard de l'Empereur Federic 2. print aussi en bataille le Roy de Thunis, a l'heure du deces du Roy S. Loys, & aussi du regne duquel aduindrent les vespres de Sicile: fut allié par mariage à Beatrix, quatriesme fille de Raymond Conte de Prouence, & Beatrix de Sauoye sa femme, fille du Conte Thomas, sœur de Marguerite Royne de France, femme de Saint Loys. Le susdit Roy Charles fut homme de louable & saincte vie, grand iusticier, craignant & aymant Dieu, & non degenerant des mœurs & conditions de son vertueux frere monseigneur S. Loys de France: mourut l'an 1284. le 6. iour de Ianuier à Foggia ville Neapolitaine: son cœur fut apporté en France au monastere des Iacobins à Paris, ou sur son tombeau est escrit ce qui ensuit.

Le cœur du grand Roy Charles qui conquist Sicile, qui fut frere de Saint Loys de France, & luy fit faire cette tõbe la Royne Clemence sa mere, il fut enterré l'an mil trois cens vingt six.



La ſepulture de Charles de France Comte de Valois, & d'Alençon.



Charles de France Comte de Valois & D'Alençon, est ainsi representé sur vne Colomne de pierre.

De Charles de Valois.

A Costé du cœur, hors d'iceluy vers Septentrion, est la sepulture, que l'on dit estre de Charles de Frãce, Comte de Valois, & d'Alençon, & à cause de sa premiere féme, Comte d'Anjou: fils du Roy Philippe 3. frere du Roy Philippe le Bel, & pere du Roy Philippe de Valois, & celuy qui en extreme afflictiõ de maladie, fit consciẽce de la mort d'Engerrant de marigny & demanda le corps au Roy, & en grãd põpe le fit enterrer: fut allié par mariage en trois maisons, assauoir en son premier mariage, il espousa la fille de Charles 2. du nom Roy de Naples: au secõd Catherine, fille de Philippe fils de Baldoin Empereur de Grece, l'autre femme fut Mathilde, ou Maheult, il deceda à Patay pres Chartres l'an 1325. sõ corps fut enterré au monastere des freres prescheurs & son cœur à l'Eglise des Cordeliers de Paris. Céte premiere figure est sur sa sepulture represente quel il estoit en sa ieunesse: L'autre suiuãte est sur vn pillier ou colomne de pierre en ladite Eglise, laquelle demonstre vn braue & belliqueux guerrier, & est toute differente de la premiere.

En ceste Eglise il y a plusieurs autres sepultures de nobles personnes, Princes & Princesses desquels i'ay fait retirer les desseins, mais il ne ma esté possible les faire veoir comme les autres, attendu la grand despence & la longueur des ouuriers: cela sera differé a vne autrefois attendant meilleure opportunité.

De l'ordre des Religieux de la Trinité, maintenant appellez Mathurins, Des freres mineurs dicts Cordeliers, de leurs Eglises, & de plusieurs choses dignes d'estre veues omises au premier liure des antiquitez.

Chap. 9.

L'Ordre des religieux de la Trinité, fut commencé par deux deuotes personnes Iean Mante & Fœlix hermite l'an 1197. Et fut approuuee ladite religion par le Pape Innocent 3. du nom, dont leur premier conuent fut à Cerfroit pres Meaux. Le Roy S. Loys fit faire la maison, Conuent & Eglise des Mathurins de Paris, ainsi nommez pource que l'Eglise est fondee de Sainct Mathurin.

Epitaphe au Cloistre des Mathurins.

CVIACI,

Balduinus hic iacet: hoc tecum reputa & vale: mortuis vobis iuris-prudentiam corripiet grauis sopere.

Franciscus Balduinus iuris-consultus obiit anno ætatis liij. ix. Cal. Nouemb. A partu virginis, M. D. LXXIII.

Papirius Massonus iurisconsultus Balduini auditor tumulum posuit.

L'ordre des freres mineurs dits Cordeliers, fut institué par Sainct François Italien natif de Assise, l'an 1206. maintenant ledit ordre est departy en trois congregations: les freres de la premiere congregation s'appellent cõuentuels, ayant rentes & possessions, ils auoient iadis plusieurs conuens en France, mais à la poursuitte du Reuerendissime Cardinal George d'Amboyse legat en France, ils furent tous reformez & redigez en la seconde congregation, qu'on appelle de l'obseruance. Les freres qui ne voulurent se reformer furent chassez & autres freres de l'obseruãce mis en leurs lieux. *De l'ordre des freres mineurs dits cordeliers.*

La 3. congregation est des Capucins qui ont commencé leur institution enuiron l'an 1530. Et pour sçauoir parfaictement comment c'est ordre a esté ainsi diuisé en 3. congregatiõs, il faut noter que du temps de Sainct François, la religion des freres mineurs dõt il estoit instituteur, creut en si grand nõbre, que par l'espace de vingt ans, qu'il vesquit, (ayant ietté les fondemens de ladite religion) deuant sa mort furent nombrez 44. mil religieux issus de luy, tellement qu'il ny auoit prouince au Christianisme, ou il ny eut quelques conuents mesmement en Angleterre, & aux quartiers des infidelles. Or comme ainsi soit que par succession de temps les choses vont en decadence, & declinant les Religieux de la *Des religieux nommez Capucins.*

premiere perfectiō des fondateurs plusieurs freres n'ayant leur estat en recōmendation, ou bien voulant exicaizer sur la teneur de la reigle touchant l'article de pauureté, prindrent rentes & fondations pour viure assez opulentement, sans qu'ils eussent besoin d'aller mendier d'huys en huys. Quelques autres religieux dudit ordre zelateurs de leur estat ne voulans receuoir telles fondations, sachans qu'ils repugnoient a leur vœu, si maintindrent tousiours en leur simplicité. Mais pource que lesdits freres obseruateurs enduroient beaucoup d'opprobres par les conuentuels qui les appelloient scrupuleux & homicides de soy, delibererent s'en plaindre à la cour Romaine. Adonc les religieux des conuents de Sainct Omer de Seez, d'Amboise, de Mirebeau & autres firent remonstrance aux peres du Concile de Constance, des reproches qu'ils enduroient iournellement, & comme les conuentuels n'estoient pas vrays obseruateurs de la reigle, comme ainsi soit que posseder rentes & possessions soit contre la pureté de ladite reigle, & plusieurs autres allegations qu'ils mirent en auāt que i'ay leuës en vn liure dit, *Firmamentum trium ordinum*, & vn autre dit, *speculum minorum*, autre traité appellé minorica, ou sont les articles proposez au Concile de Constance & de Basle. Ces Saincts Conciles par meure deliberatiō ordonnerent que lesdits freres proposants, vrays obseruateurs de la reigle, seroient separez d'auec les autres possedants & auroient des generaux & prouinciaux ministres a part. Des lors on appel-

la les freres de l'obseruance reguliere. Ceste congregation de l'obseruance est esparse par tout le monde aux regions, d'Espaigne, France, Allemaigne, Portugal, Poloigne, d'Italie, aux Indes & terres nouuelles, Hybernie: en la terre saincte mesmement y a deux conuents, iaçoit que les Turcs la possedent, ne leur nuyssent en aucune chose, ains pour la saincte vie qu'ils voyent esdits freres, leur monstrent bon visage.

Quand est des Capucins, ie n'en ay point troué le commencement ains seulemét ay ouy dire au gardien du Conuent des Capucins de Paris qu'vn religieux frere mineur deuot, requist le S. Pere qu'il luy vousist permettre de porter l'habit à la forme que Sainct François le portoit en sa vie. Ce qu'il permist volontiers. Adonc ce retira ledit religieux à Florence soubs la protection du Duc qui luy bailla vn petit hermitage pour prier Dieu, ou plusieurs qui desiroient laisser le mõde & viure solitairement, l'ensuyuirent, en viuant sous la reigle de Sainct François. *Des religieux des Capucins.*

Au chapitre des Cordeliers, dedans le mur est vne table de marbre noir, a lettres d'or grauees.

Epitaphium domi. Nicolai de Lira
Loquitur defunctus.

Ne meme ignores properans dum plurima lústras,
Qui sum ex his nosces quæ pede bústa teris.
Lira breuis vicus Normana in gente celebris
prima mihi vitæ ianua, sors que fuit

Nulla diu mundi tenuit vesania natúm
Protinus euasi religione minor.
Vernolium admisit currentem ad sacra tyronem,
Et Christi docuit me domitare iugo.
Vt tamen ad mores legis doctrina beatæ
Addita planaret simplicitatis iter,
Artibus ipse piis & Christi dogmate fretus
Parisii excepi sacra magistrij.
Et mox quæque vetus & quæque recentior affert
Pagina Christicolis splendidiora dedi.
Litera nempe nimis que quondam obscura iacebat
Omnes per partes clara labore meo est.
Et quos sæpe locos occidens litera tiridit,
Hos typice humanis artibus exibui.
Extat in hæbreos firmißima condita turris
(Nostrum opus) haud vllis comminuenda petris.
Insuper & nostri releguntur sæpe libelli,
Quos in sensa Petri quatuor antè tuli.
Est quoque quolibetis non verita gloria nostris
In quo tu iustus arbiter esse potes.
Non tulit hæc vltra vitam proferre merendo
Comnipotens dominus, quo fumus & morimúr.
A cruce tu cuius numeres si mille trecentes
Adiungens vná quatuor & decadas
Illo me rapuit mors omnibus æmula ciclo,
Cum micat Octobris terna vigena dies
Nam quo tendis nicolai illectus amore
Quo doctore tibi lex reserata patet.

En vne chapelle est graué sur vne lame de cuiure attachee cõtre le mur, au dessus du tombeau esleué, ou est representé deux effigies l'vne d'vn

Preſident à genoux, l'autre de la femme dudict ſieur, eſt eſcrit ce qui enſuit.

Ægidi le maiſtre primi in ſupremo ſenatu preſidis æquitis religioſiſsimi ac publici amantiſsimij.

EPITAPHVM.

Præſes eram, preces morior poſt funera præſes
Permaneo: recti fama perire nequit
Ante loco pelli, vitæque pericla ſubire,
Quam ſacra mutari patria Fuſtinij.
Nil regem offendi, nil legem, nil quoq; mentem
Vſq; pius, conſtans, integer en morior,
Viue meo exemplo quiſquis ſuccedis honnoris
Mortuus ac viuus tam bene clarus eris.

Au fonds d'icelle Chapelle deuant l'autel ou l'on chante la ſaincte Meſſe, eſt graué en marbre, eſcrit en lettres d'or ce qui enſuit.

D. AE. O. M.
E T.
POST. MEMO.

IOAN. LE MAISTRE SANCHOVERI DOM. MAGNI ILLIVS EGIDI IN SVPREMO GALLIAR SEN. QVOND. PRIMARI. PRAESIDIS F. QVI INTER PATRITIOS REGI. CONCILIARI MVNERE PATRIS EXEMPLO IVRIS ET ÆQ. AMANTISS. MAGNA CVM DIGNITATE ANNOS XXV. PERFVNCTVS TANDEM PATRIAE ORD. Q. SVO SVIS-

QVE OMNIBVS CHARISSIMVS HINC AD SVPEROS MIGRAVIT AN. CHRI. CIↃ. IↃ. XXCVI. PRIDIÆ CAL. NOVEMB. EI IVSTIS PERSOLVTIS NEC CESSANTE CONSANGVINEOR COGN. AGN. Q. LVCTV. SOLATI. ERGO ROSA DE LESPINE VX. MOXE. L. H. P. CAN. POST. SEQ. CAL. IVLI. VIXIT ANN. LIX. MENS IX. DIES XI.

Pres la Chapelle de monſieur le Preſident le maiſtre, i'ay extrait ce qui enſuit, eſt eſcrit en lettres d'or, graué en table de marbre noir.

D. O. M.

ET POSTERORVM MEMORIÆ.

Gabriela ſapin chaſtiſsima & nobiliſſima fœmina Dioniſij de Ryantz equitis Baronis de Triel Dom. Auilleray in ſupremo ſenatu quondam præſididis Equiſsimi vidua. Quæ marito ſuperſtes annos nata xxxiij. Reliqum vitæ viduo lecto non diceſſit. migrauite vita an. CIↃ.IↃ.lxxxvij. Die xxv. menſis ſeptemb. ætatis ſuæ lxvij. Huius in iuſtis ægidius de Ryantz Eques Dom. A.Villeray priuati conſili. regis con-

ſiliarius & in maiore conſilio præſes. Claudia de Ryantz vidua Antonij de fumee equitis dom. des Roches priuati conſili. regis cõſiliari. Maria de Ryantz vidua magni & illuſtriſsimi Ioanni de Bloſſet equitis torquati vtriuſque ordinis Regi. & arctioris conſili. conſiliari. dom. de Torcy præfecti turmæ centum armatorum & propretori inſulæ Franciæ, Rauan de morel eques torquatus dom. d'Aubigny, ſuo nomine & liberorum ex Chariſsima vxore Gabriela de Ryantz ſuceptorum fili. mœrentes. H. M. P. P. P. P.

De l'ordre des Religieuſes Saincte Clere.

L'ordre des pauures religieuſes de ſaincte Claire fut inſtitué par ledit Sainct François, qui leur bailla vne reigle, & ſont appellees icelles religieuſes, ſœurs colletes, ou de la premiere reigle, car il y a encores de deux autres ſortes de meſme religion, qui ont vne autre reigle, les vnes ſont nommees Vrbaniſtes les autres Hoſpitalieres. Ledit pere Sainct François inſtitua encore vne autre ordre des penitens, comprenant hõmes & femmes mariez auſquels il bailla vne reigle ainſi qu'aux autres.

Ordre de Saincte Claire inſtitué par S. Frãçois & des penitens.

Sur la porte du College des trois Euesques, est escrit.

College des trois Euesques.

Guilelmus de auxona Episcopus Eduẽsis prius camerarensis.
Hugo de pomexiu diecesis Eduensis Episcopus Lingonensis.
Hugo de arciaco diecesis antisiodorensis Episcopus Remensis.
Autum, Langre, Auxerre.

College S. Michel.

L'an 1269. fut fondé a Paris le College des Thesauriers, par Guillaume de Saana Threforier de l'Eglise de Rouan ; ce College est en la Rue Sainct Michel.

Du monastere des freres Augustins, & des Epitaphes, qui sont en ladite Eglise, & autres singularitez en icelle.

CHAP. 10.



EN nostre premier liure nous auons assez au long deduit, de la fondation des freres hermites de saint Augustin, fondez par le Roy saint Loys, comme aussi des Nobles enterrez en icelle Eglise, & depuis i'ay encores recueilly les Epitapes qui ensuiuent, qui merittent n'estre laissez, aussi ay remis icy celle du Poëte Belleau, pour reparer le de faut du premier liure.

Ne taillez mains industrieuses
Des pierres pour couurir Belleau
Luy mesme a basty son tombeau,
Dedans ses pierres precieuses.

REMIGII BELLAQVEI.

POETÆ LAVREATI, QVI CVM PIETATE ET CVM FIDE VNDE QVINQVAGENARIAM PVLCHERRIME OMNIBVSQVE GRATISSIMVS VIXIT ÆTATEM, EXTINCTOS CINERES DIVÆ CÆCILIÆ PIIS SODALIBVS SOLICITANDOS SVPREMI VOTI OBSERVATISSIMI CVRATORES PR. NON MART. CIↃ. IↃ. LXXVII.

MESTISSIMO FVNERE HOC IN TVMVLO DEPOSVERVNT.

Distichon numerale.

POSTERA LVX SEXTÆ EST MARTI, TIBI BELLAQVA, VATES,

QVA FACIVNT SOCIO LVCTIBVS EXEQVIAS.

EPITAPHE.

O Qu'vn grand reliquaire est clos en peu de place:
Passant, prens y bien garde. En ce lieu si serré
Auec vn seul BELLEAV *tu peux voir enterré*

Phebus, Amour, Mercure, & la plus chere Grace.
I'auois creu iusqu'ici que la celeste race
S'exemptoit du passage aux mortels preparé:
Mais sa fin m'a rendu le contraire aueré,
Voyant mourir en luy tout le Chœur de Parnasse.
Iamais plus rare esprit d'vn corps ne fut vestu,
Ce n'estoit que douceur, que sçauoir, que vertu,
Dont mainte grand' lumiere en terre estoit rendue.
Maintenant d'vn cercueil tous ces biens sont enclos:
Non, ie faux: le Tombeau n'en serre que les os,
Et par tout l'Vniuers sa gloire est espandue.

PH. DES PORTES.

EPITAPHE.

CY dessous est gisant DE BELLEAV le Poëte
Cognu par tout le monde. Or entens, viateur,
La cause trop subite & le nouueau malheur
Qu'en son sein luy gardoit vne mort indiscrete.
Desia la nuict couuoit sous vn obscur silence
Le doucereux repos de ce grand vniuers,
Et ce pendant le miel de ses plus doctes vers
Distilloit de sa bouche auec vne accordance:
Ce pendant attentif, ainsi que de coustume,
Du deuis des neuf Sœurs heureux il ioüissoit,
Et du peuple Appollon, que tant il caressoit,
Pour en auoir receu le stille de sa plume:
Il se sentit raui d'vne fureur sacree,
Attiré sainctement de leur diuins effors,
Qui luy feirent laisser le vague de son corps
Pour voler au sainct lieu de l'immortelle Astree:
Ou son ame affranchie & libre du seruage

De son

De son hoste, sentit ses æsles esbranler
Entre les deitez qu'ell' contemploit en l'air,
Oubliant le chemin de son premier voyage:
Là contemploit errante en la belle campagne
Tous les diuers pays que lors ell' pouuoit voir,
Appeloit DE BELLEAV afin de l'esmouuoir:
Mais le Poëte sourd n'entendit sa compagne.
Et ainsi, viateur, ceste ame bien heureuse
Demoura dans le Ciel, & seulement les os
Sous ce marbre engourdi demeurent en repos,
Attendans le retour de l'ame desireuse.

In Remigij Bellaquei tumulum.

QVi modò cycnorum repetebas orsa duorum,
Castaliæ puro fonte rigatus aquæ.
Threicij modulans ad Strymona carmen oloris,
Dum pretium gemmis per sua plectra facit,
Dein & Idumæi resonans pia cantica cycni,
Atque dei atque animæ basia sancta piæ.
Nunc & olorina venisti ad funera sorte,
Dum cantas moriens, dum morerisque canens.
Io. Auratus Poëta Regius.

PAssant ce marbre cy, qui enferme les os
De BELLEAV nourriçon des muses de la Frãce,
Ne te peut faire voir rien beau en apparence
Pourquoy ayes enuie au lieu de son repos.
Plus tost la pitié doit animer tes sanglots,
Et ioindre à nostre dueil tes pleurs en abondance:
Donc ensemble pleurons l'iniuste violence,

Qui nous rauit ce bien, de l'auare Atropos.
Rien que perte & regret ceste tumbe n'enserre,
Des que le pauure corps fut mis sous ceste pierre,
Mais son diuin Esprit ce lieu ne comprend pas:
Ne le cherche au pourpris de la mortelle Lune,
Le Ciel l'a retiré du pouuoir de fortune,
Son nom sans plus demeure, & ses vers icy bas.

En ladite nef de l'Eglise des Augustins, est vne table de cuiure attaché au mur auec ceste inscription.

POSTERITATI.

Baptistæ Sapino nobili familia orto, senatori ornatissimo, viro integerrimo, omni Doctrinarum genere prædito, ciui optimó: Qui cum obeundi muneris ergo Turonos iter faceret, à publicis hostibus positis latronum more insidiis, in Carnotensi agro interceptus, aurelias (impiorum & factionum arcem) abductus, perduellium exercitio traditus, ac dies aliquot miserè adseruatus, demum quòd antiquæ & Catholicæ religionis assertor fuisset, turpissimæ neci est addictus: Patres hoc tanto scelere commoti, vniuersi in purpura cœuntes

hanc in insontis collegæ corpore acceptam iniuriem, toti. Amplißimo ordini irrogatam & communem censuerum, & tanquam honestam & gloriosam pro Christi nomine & Christiana Rexus: mortem perpesso, supremis & ipsi in eum officiis fungentes, solennem luctum fieri, publicũ parentale peragi, aram propitiatoriam extrui, ac reliquos omnes Senatorios, honores mortuo deferri, ex voto publico decreuerunt.

An Restit. Salut. 1 5 6 2. id no.
Requiescat in pace.

Au cœur deuant le grand autel.

Cy gist Engelbert mõsieur fils quatriesme de haut & excellent Prince monsieur Engelbert de cleues Conte de Neuers, d'Eu, de Rethel, & d'auxerre fils & frere de Duc & cousin germain du treschrestien Roy Loys douziesme de ce nõ. Qui trespassa a Paris, en l'hostel dudit Conte nõmé l'hostel d'Eu le xvj. iour de Feurier l'an mil cccc.iiijxx & xviij.

Ere sub hoc nitido iacet engelbertulus infans,
Nomen habens patris, carola mater erat,
Alter ab illustri clinensi stirpe creatus,
Altera nobilium vindocinense decus.
Ille Ludouico bisseno sanguine inuinctus,
Hæc etiam Francis Regibus orta fuit.
At puerum fouere dies qunabula centum,
Quando adiit superos vita tenella suos.

Au dessous du tableau, representant le Roy, qui baille l'ordre du sainct Esprit, est escript.

Fortißimis & prudentiß. vtriusque militiæ Equitib. priscæ nobilitatis bello & pace optimè de rep. meritis Henricus III. Gal. & Pol. Rex Aug. diuini Spiritus apud Christianos simbolum pro equestri stemmate esse voluit iussit, decreuit, plaudente, acclamante, venerante populo, & vota pro salute Principis nuncupante ob singularem ipsius pietatem.

Lutetiæ Parisiorum
kal. Ian. An.
CIϽ. IϽ. LXXVIIII.

De l'Eglise Sainct André des arts, fondee à Paris.

CHAP. II.



E sieur de Thou, est inhumé en l'Eglise Sainct André des arts, son Tombeau & effigie est fort magnifique & bien elaboré, le tout de marbre & Porfire, mais pource que au premier liure fo. 164. auons amplement descript ce qui se voit, ie nay voulu que reciter son Epitaphe pour accompagner son portraict, ou effigie, reparant aussi quelque faute qui a passé.

Epitaphe de feu Messire Christofle de Thou, en son viuant Cheualier, Conseiller du Roy nostre sire en son Conseil priué & d'estat & premier President en sa Cour de Parlement.



Illustriſ. & ampliſ. V. Chriſtoph. de Thou Equitis Paris. Senat. principis ſereniſ. D. Brab. Andium. C. Fland. Cancellarij effigies.

D. O. M.

CHRISTOPHORO THVANO AVGVST. F. IAC. N. EQVITI, QVI OMNIB. TOGÆ MVNERIB. SVMMA CVM ERVDITIONIS, INTEGRITATIS, PRVDENTIÆ LAVDE PERFVNCTVS, AMPLISSIMOSQVE HONORES SVB FRANC. I. HEN. II. KAR. IX. HEN. III. CHRISTIANISS. REGIB. CONSECVTVS, SENATVS PARIS. PRÆSES DEIN PRINCEPS, SACRI CONSISTORII CONSILIARIVS, MOX HEN. TVNC AVREL. AC DEMVM FRAN. ANDEG. D. CANCELLARIVS, TANDEM CVM DE IVDICIARIO ORDINE EMENDANDO QVÆSTVRA REGNO FRAVDIB. AC. RAPINIS VINDICANDO, ET SCOLAR. DISCIPLINA RESTITVENDA COGITARET, NVLLA INCLINATÆ ÆTATIS INCOMMODA ANTEA EXPERTVS EX IMPROVISA FEBRI, DECESSIT. VXOR LIBERIQ. MAER. P.

VIX. A. LXXIV. D. V. OBIIT ANNO SAL. CIↃ. IↃ. XXCII. CAL. NOV.

D. O. M.

Chriſtoph. Thuano equiti auguſtini præſid. Paris. F. Iacobi conciliarii regii N. Senatus paris. principi. V. incomparabili, qui per omneis vitæ gradus ſumma cum eruditionis integritatis prudentiæ laude verſatus, ſacri iuris publici ac priuati ſciens, rituum priſcorum & imperii arcanorum peritiſsimus, orator facundus, poeta elegans, hiſtoriarum ſui temporis, quarum ſchedas inter ſcrinia reliquit, incorruptus ſcriptor, ſummæ citra faſtum grauitatis, ad promerendum de omnib. natus, vtilitatis publicæ ſtudioſus, domeſticæ negligens, Eodem vitæ tenore ſemper vſus, non lætis reb. elatus non ſequiorib. conſternatus, ſed in aduerſis negocia pro ſolatiis accipiens, primatib. regni æque ac infimæ plebi acceptus, potentium gratiam cum inferiorum commodis æquabili librans temperamento, auaritiæ ac rapacitatis acerrimus hoſtis, ab

ambitione alienus, honores veros, quia fal ſos adfectare contempſerat, virtute & meritis ſub Francis. I. Henric. II. Franciſc. II. Carolo IX. Henric. III. Chriſtianiſs. P. P. adeptus, paris ſenatus præſes, deinde turbulentiſs. galliæ temporib. quaſi omnium ordinum conſenſu ad ampliſs. dignitatis faſtigiũ euectus, mox que virtutis ergo potentiſs. P. Henrici aurelian. D. ac poſtea Franciſc. ſereniſs. Brabant. andium D. cancellarius, tandem cum de iudiciario ordine emendãdo, de quæſtura regni a Fraudib. & rapinis vindicanda, diſciplina collegiorum reſtituenda cogitaret, nulla inclinantis ætatis incommoda hactenus expertus, Febri inopina, quam in munere aſsiduus frangere nequicquam tẽtauerat, correptus, integris animi & corporis virib. optime meritam de repub. animã deo, cui omnia accepta referebat, ſolemni omnium ſanctorum die reddidit, Iac. Tulea indiuidua vitæ comes marito dulciſs. renatus N.

Auo Christopho. melodun. præfectus, Iac. Augustus cõsiliar. regius F.F. patri. Phipp. Huraltus Franciæ procancellarius. achill. Harleus senatus Paris. princeps generi socero mærentes P.P.

Vixit annos lxxiiij. Mens iiij. Dies vij. obiit anno Sal. CIↃ. IↃ. LXXXII. kal. Nouemb.

Ei qui bene precaberis bene tibi eueniat & viuo & mortuo.

Pres d'iceluy tombeau est semblablement graué en marbre, escrit en lettres d'or ce qui ensuit.

POSTERITATI.

ANNÆ THVANÆ FEMINÆ CLARISSIMÆ ATQVE LECTISSIMÆ COR ET VISCERA HEIC IVXTA TVMVLVM CHRISTOP. THVANI PATRIS, CVIVS ILLA VIVI VIVA COR FVIT, PHIL. HVRALTVS FRANCIÆ CANCELLARIVS, HOC QVOD POSTREMO OFFICIO PIIS OPTIMI SOCERI MANIB. PARENTANS, CONDIDIT: RELIQVVM

CORPORIS BENEMERITÆ CONIVGIS IN MONVMENTVM MAIOR. SVOR. IN ARCE CEVERNIA NVPER ABS SE INSTAVRATVM INFERRI CVRAVIT, VT QVACVM ANNOS P. M. XVIII. CONIVNCTISSIMÆ VIXIT, AB. EA. NEC MORTE DIVELLATVR. OBIIT XVI. KAL. AVG. ANNO SAL. CIƆ. IƆ. XX. C. IIII.

SONNET.

De l'escole au Barreau dés ma plus tendre enfance,
Pour l'honneur i'aspiré: mon sçauoir m'auança,
Et d'equité l'amour par degrez me poussa
Au comble des honneurs du grand Senat de France.
I'eu l'esprit vif & prompt tousiours en vigilance,
En richesse & en biens ce zele me haussa,
Et en seruant aux Roys & public enlaça,
Les miens aux grans maisons ou ie prins alliance.
Long temps i'ay presidé au Parlement des Pairs
Ainsi comme vn Soleil entre les Signes, clairs,
Et tousiours i'eu desir de faire à tous iustice.
Le grand Iuge qui seul preside sur les cieux
Au supresme senat des Anges glorieux,
Aux grands iours qu'il tiẽdra me vueille estre propice.

Autre par l'vn de ses amys.

Soleil, non de Paris, ains de toute la France,
Tu te vas esclipser? ame viue des lois,
Oracle de Themis, las! tu deuiens sans vois?
Astree, tu pers donc tes pois & ta balance?

O terreur des meſchans, ô des bons l'eſperance,
Les delices du peuple, & le conſeil des Rois,
Grand DV-TOV, tu t'en fuis, car, ſage, tu preuois
Le proche exil du Droit, d'Honneur, & de Conſtance.
Ma France, hà! que ie crein ton promt tresbuſchemẽt!
Que ie crein que le ciel délache viſtement
Contre tes foibles murs les canons de ſon ire!
Non: ſans doute Vulcan, Vulcan vient, furieux,
Embraſer ta maiſon, puis que le ciel retire,
Pour les ſauuer du feu, ſes meubles precieux.

G. Saluſte S. du Bartas.

IE ne veux point pleurer le pleurable treſpas
Du grand heros DE-THOV, car ſa conſtante vie
Qui ne ſe veit iamais aux douleurs aſſeruie,
Meſme en ſa mort m'apprit que pleurer ne faut pas.
Doy-ie donc m'éiouir puis qu'vn diuin repas
L'aſſouuit pres des dieux? non, car la grande enuie
Que ie te porte, ô Ciel, voyant par toy rauie
L'eſperance de tous, va retenant mes pas.
Si ie ne pleure point vne ſi grande perte
En moy l'impieté ſe verra decouuerte,
Si ie le pleure auſſi i'enuie ſon bon heur.
O bien heureux Eſprit, dont la ferme conſtance
En la vie, en la mort, montre en moy la puiſſance,
Pour ne flechir iamais au bien ou au malheur.

CL. Binet.

De l'Eglise & monastere de Saincte Katherine du Val des escoliers, & de la sepulture du Cardinal de Birague, & autres notables.

CHAP. 12.



EN l'Eglise & monastere de sainte Catherine, dite du val des Escoliers, il se voit plusieurs sepultures de nobles & entre les plus modernes, celle de monsieur le Chancellier de Frãce aussi la sepulture de sa femme, laquelle estant passee de ce mõde, ledit sieur de Birague print les saintes ordres de prestrise, fut faict Cardinal du sainct siege Apostolique: lesdites sepultures sont fort magnifiques, & ce voyent tout a descouuert en vne chapelle entrãt en la nef d'icelle Eglise.

L'autel d'icelle chapelle pour celebrer le sainct sacrifice de la Messe a esté aussi faict tout de neuf de pierres de marbres & autres excellentes, au dessus d'iceluy, vne Image de la Resurrectiõ, au dessous est escrit en lettres d'or grauees en marbre noir ce qui ensuit.

ABSORPTA EST MORS IN VICTORIA PER IESVM CHRISTVM.

En autre marbre plus bas est escrit.

SIC OPORTVIT CHRISTVM PATI ET ITA INTRARE IN GLORIAM SVAM.

Plus bas est escrit 1574.



Sepulture du Cardinal de Birague, iadis Chancellier de France.

Au dessus du Tombeau est escrit en lettres d'or grauees sur marbre noir.

Quid tibi opus statua satis est statuisse Birage
Virtutis paßim tot monumenta tuæ

I. Moreus. R. S.

Au dessous de cest escrit, est la figure apres le naturel du seigneur de Birague: comme vn Cardinal à genoux, son manteau rouge & le tout esleué & eslaboré en brõze, soustenu de deux gros pilliers ou colõnes de Iaspe & marbre, aux flancs du tombeau sous ladite figure est escrit ce qui ensuit.

RENATO BIRAGO PATRITIO MEDIOLAN. MVLTIS ET SVMM. DIGNITAT. FVNCTO, TVM FRANC. CANCELLARIO, AC DEMVM. S. R. ECCLE. CARDIN. FRANCISCA. F. VNICA ET CÆS. BIRAG. AGNAT MOESTISS. NON MEMORIÆ SED DESIDERII PERPET. MONVM.

H. P. C.

Vixit annos LXXVII. Menses IX. Dies xxvj. Obijt viij. Cal. Decemb. M. D. LXXXIII.

Du costé du mur ioignant la sepulture du sieur Cardinal de Birague, est graué en marbre noir, escrit en lettres d'or ce qui ensuit.

HIC SITVM EST COR.

ILLVSTRISSIMI VIRI DE IOANNIS LA VAL NIGELLA MARCHIONIS, LANIACENSIS, ET MALLEACENSIS COMITIS, DOMINI DE LOVE APVD COENOMANOS, BARONIS BERSVRIÆ, RVPIS CHABOTI MOTTÆ SANCTEREI, ET INSVLÆ SVBTER MONTEM REGALEM REGIA DIVI MICHAELIS SODALITATE INSIGNIS. QVINQVAGINTA EQVITVM CATAPHRATORVM CENTVMQVE NOBILIVM REGIÆ. DOMVS TVRMÆ PRÆFECTI.

Verus amor qualis castos est inter amantes,
Qui subiere duo coniugiale iugum,
Non vnquam moritur prius hoc moriente, velilla
Simplise sed tumulo cor stat vtrumqua duplex
Namque ego que duxi Franciſca Biraga maritum
Valleum Ioannem fida superstes amans.
Eius in hoc loculo posui cor, donec eodem
Cor quoque ponatur post mea fata meum.
Filia & amborum iacet hic sita margaris vt sit
Amborum fidi fœderis ipsa fides.

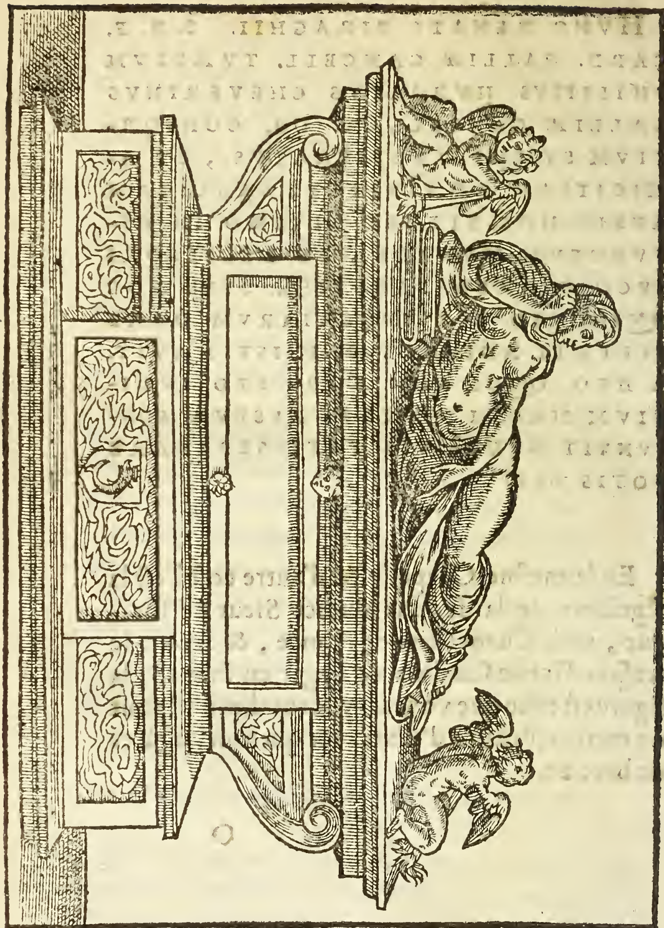
Obijt xij. Cal Octobris. M. D. LXXVIII.

En vne autre table de marbre pres de ceſtuy eſt eſcrit & graué en lettre d'or ce qui enſuit, & deux armoiries au deſſus, comme a l'autre marbre.

HVNC

HVNC RENATI BIRAGHII. S. R. E. CARD. GALLIÆ CANCELL. TVMVLVM PHILIPPVS HVRALTVS CHEVERINVS GALLIÆ CANCELLAR. OB. CONSORTIVM SVMMI MAGISTRATVS, ET AMICITIAM AD FINITATE SANCITAM AVXIT HOC TITVLO VLTIMO IN DEFVNCTVM MVNERE, ET DECESSORI SVCCESSOREM SANCTISS. SENI HOC QVIDQVID EST INFERIARVM DARE PIETATI ADIVNCTVM EXISTIMAVIT. A DEO QVOS NON FORS SED IVDICIVM MAGNI REGIS ET RESPVB. CONIVNXIT NVLLA VIS FATI SEPARARE POTIS EST.

En la meſme Chapelle & d'autre coſté eſt la ſepulture de la femme dudict Sieur de Birague, iadis Chancellier de France, & depuis le treſpas d'icelle Cardinal & Legat en France, la figure eſt telle que voyez icy, le tombeau eſt tout de marbre, l'effigie d'albaſtre & quelques figures de bronze.



Sepulture de Madame de Birague.

Au dessus du tombeau est escrit en lettres d'or graué en marbre, ce qui ensuit.

D. O. M. S.

Valentiæ Balbianæ Matron, clariß.
Atquæ Ornatiß.
Cuius anima salute & quiete fruitur sempiter.
Corpus renatus Biragus Franc. Chancellar.
Coniux pientiß. Vxoris Benemer, memor hic condi cur.
Obijt anno Christian. salut. M. D. LXXII.
13. *Calend. Ianuar. Vixit annos LIIII.*
Menses sex dies XX.

Aux deux costez d'icelle sepulture il y à deux figures de brõze, dont celle du costé droit porte escrit en lettres d'or, au dessus en vn petit tableau de marbre noir.

Morte n'est point qui vid au Ciel.

Au dessous d'icelle figure, en mesme lettres est escrit.

Qui bien ayme tard oublie.

Au senestre costé dessus l'autre figure de bronze est escrit.

Ne mortuam puta quæ in cœlis viuit

Au dessous d'icelle en mesme lettres d'or, est escrit.

Quod bene quis amat. vix obliuiscitur.

Ceux qui desireront veoir les reste des choses exquises qui sont en ce monastere voye le premier liure des Antiquitez de Paris au fo. 94.

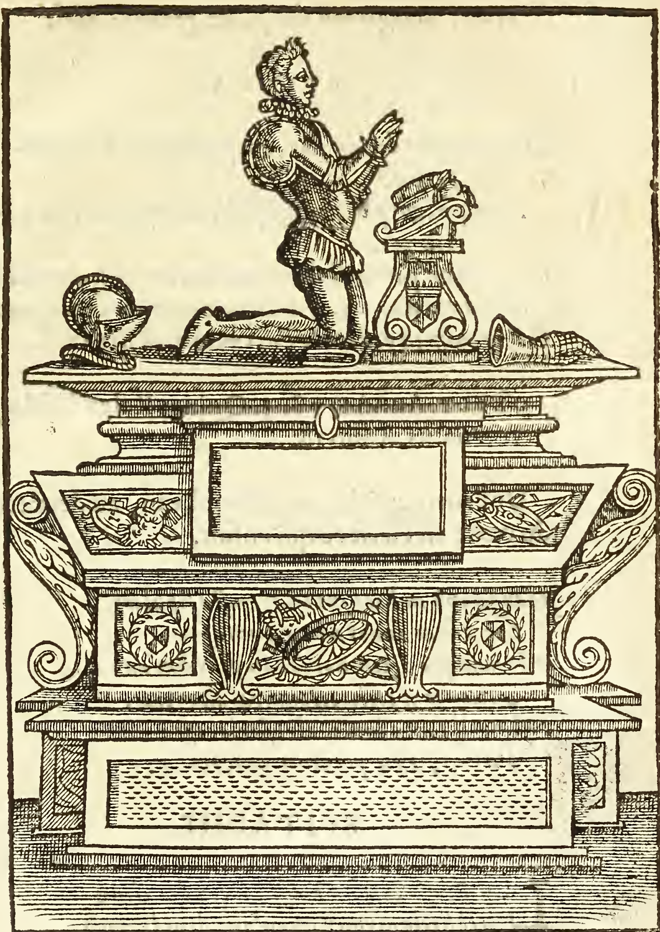
De l'Eglise Sainct Paul, fondee a Paris, & des nobles qui y ont leur sepultures.

CHAP. 13.

EN l'Eglise fondee a Paris, en l'hõneur de Dieu, & de Mõseigneur saint Paul Apostre, il se voit trois sepultures de trois nobles gentilshommes fauorits de tresmagnanime Prince Henry 3. du nom, Roy de France & de Pologne, lequel pour l'affection & amitié qu'il leur portoit leur a fait faire & dresser ces sepulchres si magnifiques.

Le premier est du mesme costé ou est le tombeau de l'Euesque d'Auranches, & pres d'iceluy: Il y a vn autre Tombeau de marbre noir fort magnifiquement elaboré, autour d'iceluy sont les armoiries du deffunct & quelques figures de bronze. Au dessus est esleué son effigie, ainsi qu'vn gentilhomme à genoux, representant le vif. Aux flancs du tombeau est escrit ce qui ensuit.

Le tombeau est ainsi representé que voyez ceste figure.



Du ſeigneur de Maugeron.

Franc: Maugeronij clariß. & generosis. adol:

EPITHA.

Ante tempus decidit flos, & præmatura mors spem patriæ,
Principis, & parentum fefellit in expugnatione Isoriæ pro.
Religione & patria dimicans annos natus sedecim oculũ
Perdidit: amico vitam dedit monumẽtum hoc corpus:
Celum animan posteritas facti memorian seruat.

OBIIT. Anno 1578. 5. Quinta Kalenda Maij natus Anno 18.

De l'autre costé dudict Tombeau, au derriere du cœur est escrit ce qui ensuit.

Maugeronis in hoc sunt oßa reposta sepulcro,
Cui virtus annos contigit ante suos.
Octo namque decem natus non pluribus annis,
Alter erat cocles, Hannibal alter erat.
Testis erit tantæ iuueniali Ißoria capta
Virtuti, testis perditus huic oculus.

EPITAPHE.

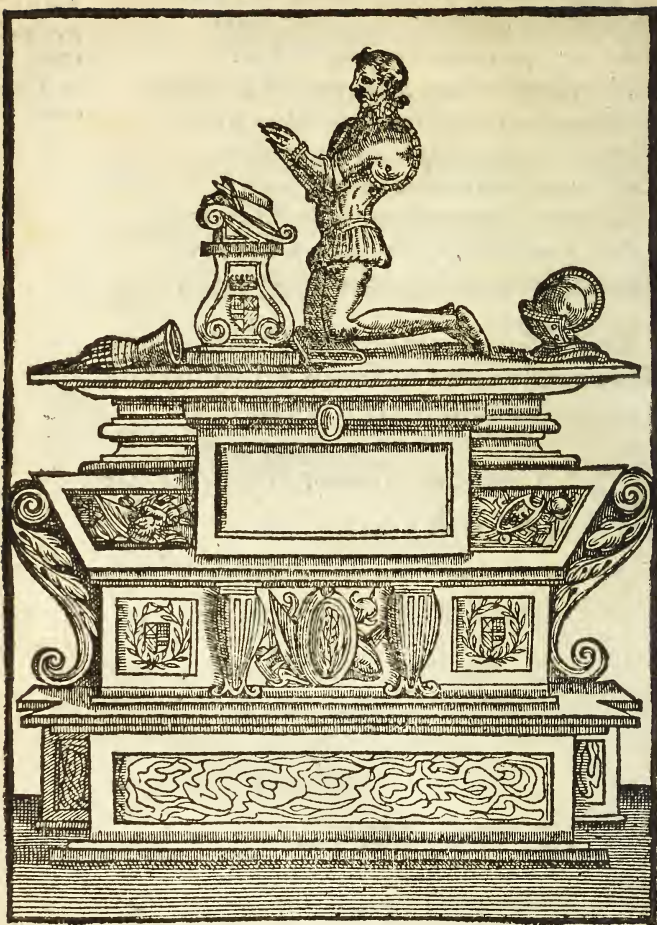
LA Déesse Cyprine auoit conçeu des cieux
En ce siecle dernier vn enfant, dont la veuẽ
De flames & d'esclairs estoit si bien pourueuë,
Qu'Amour son fils aisné en deuint enuieux.

Despit contre son frere, & ialoux de ses yeux
Le gauche luy creua: mais sa main fut deceuë,
Car l'autre qui estoit, d'vne lumiere aiguë
Blessoit plus que deuant les hommes & les Dieux
Il vient en souspirant s'en complaindre à sa mere:
Sa mere s'en mocqua luy tout plein de colere
La Parque il supplia de luy donner confort.
La Parque comme Amour en deuint amoureuse,
Ainsi Maugeron gist soubs ceste tombe ombreuse
Tout ensemble veincu d'Amour & de la mort.

Par P. de Ronsard Gentilhōme Vandomois.

De l'autre costé a main droite, à costé du maistre autel, il y a deux tombeaux de pareille estoffe, en l'vn desquels est escrit ce qui s'ensuit.

Le Tombeau est ainsi representé que voyez ceste figure.



Du ſeigneur Samegrin.

Pauli de Caußade. Comi. Samegrini.

EPITHA.

Nil virtus, nil genus, nil opes, nil vires possunt:
His omnibus, & fauore pollens, iacet: victus fraude
Et multorum viribus: incautum vis obruit, quem
Nec publicus inimicus domuit, nec priuatus terruit.
Abi viator: tace: & pro mortuo ora.

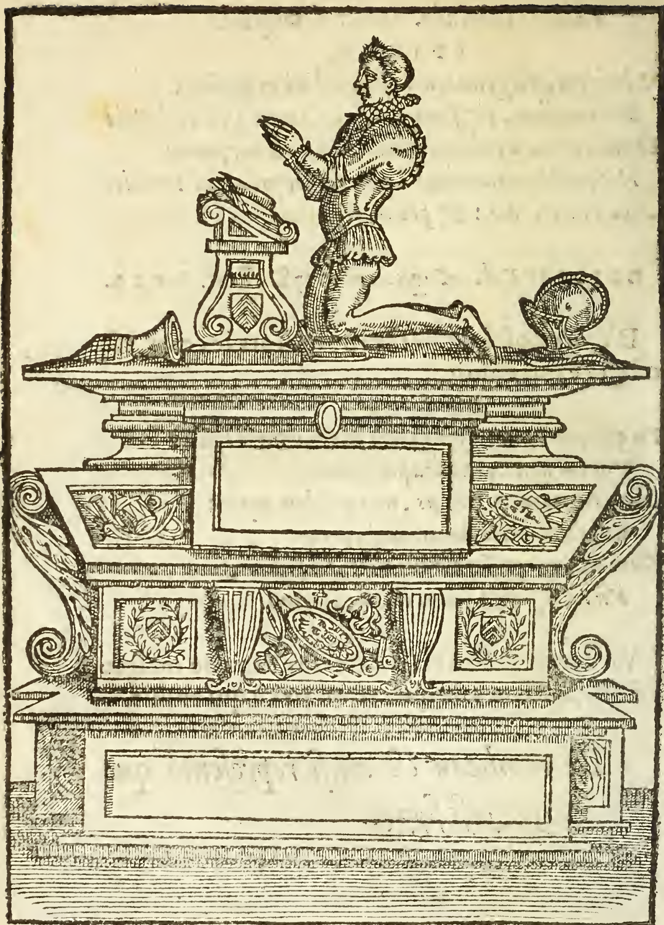
OBIIT II. *Kal. Augu. anno.* 1578. *Ætat. Suæ* 24.

D'autre costé dudit tombeau, hors le cœur, est escrit ce qui ensuit.

Tu quoque Sammegrine iaces hoc marmore tectus
Vni cui non vis vnica par fuerat
Obrueris numero victus, non viribus æquis:
Cui totas acies ducere ludus erat
Cum tua non posset virtus virtute domari,
Virtutis subijt fraus inimica locum.

Vn peu au dessus est l'autre tombeau de mesme estoffe, au flancs duquel est escrit ce qui ensuit.

Le tombeau est ainsi representé que voyez cest figure.



Du ſeigneur Queſleus.

Iacobi de leui clariß. familiæ & summæ virtutis adol.

EPITA.

Quid marmor, æras, & artes suspicis? dignus fuit hoc honore.

Quæsleus, ingenio, præstans, moribus facilis aspectu
Gratus: cui artes erant, virtutem colere: deo patriæ,
Et principi seruire: non iniuriam, sed mortẽ patienter.
Tulit: grati animi est hoc monumentum.

Obijt 4. Kal. Iunij anno 1578. Æta. 24.

De l'autre costé du tombeau hors le cœur, est graué ce qui ensuit.

Quæsleus iacet hic, martis certißima proles
Martia si parcæ tempus ad arma darent
Quantum vi inuictus tam mente & moribus æquus:
Felix, si felix non nimis ille foret.
Inuidiam peperit virtus maturior annis,
Cæsus at inuidiæ viuit in inuidiam.

EPITAPHE.

DE tout ce que nature en ce monde peut faire
De vaillant, de parfait, de courtois & de beau,
L'ombre en repose icy: le reste est vn flambeau,
Qui rayonnant d'honneur dans le ciel nous esclaire.
Le diuin ne sçauroit par la mort se des-faire:
Les mortels seulement ont besoin de tombeau,
La tombe de Quelus est le ciel, l'air & l'eau:
La terre en sa rondeur n'y pourroit satisfaire.

Si quelqu'vn presumoit vn tombeau luy dresser,
Il ne faudroit passant les marbres depesser,
Mais amasser l'honneur & la vertu qui dure,
Puis l'enterrer dedans pour prendre son sommeil
Il ne faut au vaillant vn pompeux appareil:
Ou bien s'il luy en faut c'est telle sepulture.

Au Cimetiere de ladite Eglise Sainct Paul, en vne chapelle soubs les charniers est escript ce qui ensuit : ce que i'ay recueilly eu esgard a l'anti quité, cõme les Epitap. suiuantes des fondateurs d'icelle.

An. Laudam & honorem beatorum Apostolorum Petri & Pauli, per venerandum in Christo nostrum & diuinum dominũ Guillermum Charretier Parisien. Episcopum dedica fuit pũs capella anno domini M.cccc. Huius die xxiiij. Aug.

Au dessous il y a vne table de marbre dans iceluy mur, ou est graué ce qui ensuit.

Cy deuant gist noble homme Iean des Vrsieres dict gaudete, en son viuant fondateur de ceste chapelle: Conseiller & Controlleur de la chãbre aux deniers de feu tres noble, tres benigne & tres excellente dame Marie d'Anjou Royne de France ; natif de mezilles en puysoye : Et fils de

noble homme Iean des Vrſieres, dit gaudete & damoiſelle Marie du Meix ſa femme. Lequel deceda en ceſte paroiſſe en ſon hoſtel le xxj. iour iour de Ianuier l'an M.cccc.lxx. priez Dieu pour les ames de luy & de ſes predeceſſeurs ſucceſſeurs amys & biē faicteurs. Pater noſter. Aue Maria.

Plus bas au meſme marbre, eſt eſcrit en lettres d'or ce qui enſuit.

Et noble femme Raouline voyere premiere femme dudit gaudete laquelle treſpaſſa le xxiiij. iour de Septembre l'an M. cccc. xxxvj.

Auſſi noble femme Marie dourdine deuxieſme & derniere femme dudit Gaudete laquelle treſpaſſa le x. iour d'Auril, l'an M. cccc. iiijxx. & deux apres Paſques.

Semblablement noble homme Iean Gaudete fils deſdits Gaudete & Marie Dourdine lequel a fondé en ceſte chappelle deux Meſſes chacune ſepmaine, Le Lundy des treſpaſſez & le ſamedy de la noſtre Dame & treſpaſſa en la ville de Mōtpellier le xvj. iour d'Auril l'an M. cccc. lxix. Apres Paſques.

Et meſmement giſt cy deuant feu Pierre Gaudete frere germain dudit feu Iean Gaudete & augmentateur de la fondation de ceſte preſente chapelle qui deceda a Lyon ſur le Roſne le xiij. iour de May, l'an mil cccc. lxxiij. Pour leſquels tous leſdits deffuncts vueillez dire, Pater noſter, Aue Maria.

Au dessous vne petite image d'vn Crucifix: en table de marbre est graué ce qui ensuit.

Cy deuant gist noble femme Raouline Gaudete en son viuant veufue de feu noble homme & sage maistre Iean Turgom examinateur au Chastellet de Paris, sieur de Courcelles en Brie & fille de noble personne Iean Gaudete & Marie Dourdin fondateurs de ceste chapelle laquelle en sa viduité qui fut par l'espace de xl. ans a veu ses enfans iusques a la quarte ligne : & trespassa en ceste paroisse en son hostel le xiij. iour de Iãuier M.V. xviij. Priez Dieu pour son ame.

Plus haut ioignant vn autre hostel en vne lame de cuiure est escrit.

Cy deuant gist Messire Claude de Ralodinges Cheualier Seigneur de Thim & de Buirray, Conseiller & chambellan du Roy nostre sire, lequel trespassa a Paris, rue Sainct Anthoine, l'an de grace M.V. xiiij. le xxiiij. iour de Septembre, priez Dieu pour luy.

De ceux qui ont esté Euesques de Paris, & ont presidé en l'Eglise nostre Dame, depuis Sainct Denys, iusques a maintenant.

Chap. 14.

TOVS les Historiens François, ont escrit & amplemẽt approuué, que la premiere Eglise de Paris, & le siege Episcopal d'icelle a esté dressé par saint Denys Atheniẽ, & surnõmé l'Areopagite disciple de Saint Paul, & enuoyé en Gaule par le Primat de l'Eglise vniuerselle seant à Rome, & les Parisiens scauẽt que cest ancien temple assis pres la porte Sainct Iaques, & dedié au premier martyr saint Estienne, est aussi le lieu ou il establit le siege de sa dignité, dont encores il porte le titre des Grecs, a cause que les fonteurs furent de ceste nation, & que l'Euesque estoit venu de Grece pour planter en Gaule la doctrine Euangelique. Or bien que l'Eglise de Paris, n'ayt onc depuis esté sans pasteur selon que verrõs cy apres, si est-ce qu'on ne sçait bonnement dire ou estoit le siege ordinaire de l'Euesque, ny l'Eglise où le plus souuent il se tenoit. D'autant que ce grand & superbe bastimẽt dedié en l'honneur de la glorieuse vierge mere de Dieu, n'est de si long temps qu'on le doiue dire estre le siege des anciens Euesques de Paris. Ioint que du temps des Merouinges, & Pepins, & encor sous les Capets les Euesques de Paris se tenoient en la ville saint Marceau lez Paris: là où

Saint Denys enuoyé en France par le Pape seant à Rome.

Les Euesques de Paris se tenoient à S. Marceau.

Lutece estoit sans Euesque qui portast ce titre, ains ce pasteur auoit nom d'Euesque des Parisiens , lequel nom estoit de grand estendue. Quoy qu'il en soit,on ne me sçauroit autrement persuader, ayant la raison de mon costé, que les Eglises de Nostre Dame des champs, & de Saint Marceau , n'ayent esté les anciens sieges des Euesques de Paris , veu qu'en celle de nostre Dame des Champs (bastie par saint Denys,comme aussi a esté Sainct Benoist sous le nom de la Trinité)le glorieux martir Areopagite fut pris,y faisant sa demeure, & ayant dedié le lieu a la vierge Marie mere de nostre seigneur:de ce en est vn argument asseuré, que depuis on a cōtinué la mesme deuotion,& fondant l'Eglise Cathedrale qui ores est à Paris,on la nōmee & dediee selon l'institution de sainct Denys fondant la premiere de son pontificat. Quant a saint Marceau elle est plus moderne, bien que ce sainct Euesque se tint au mesme lieu,ou ores est bastie son Eglise,en vne Chapelle dediee à saint Clement : & est vray semblable que les Euesques s'y tenoient,puis que iusques a Pierre Lōbard,la enterré,vous ne sçauriez au vray monstrer les tombeaux des pasteurs qui ont gouuerné l'Eglise, & troupeau des Parisiens : nonobstant qu'on tient que ceste fondation est de Roland ce vaillant Palatin qui mourut a la iournee de Ronceuaux la dediant au susdit sainct Marceau , lequel viuoit au temps que les François descendirent en Gaule,comme aussi la ville porta le nom de ce mesme saint Euesque: & de ceste fondation font foy les Chartres , & documens

documens de ceste maison & College Ecclesiastique des Chanoines de Saint Marceau: & voudrois bien estre asseuré du lieu propre où lors estoit le siege Episcopal, puis que nous sommes plus qu'instruis, que depuis saint Denys iusques a present, les Parisiens ont tousiours esté regis sous la discipline de leurs Euesques. Estant dõc la grande, & magnifique Eglise de la glorieuse vierge mere de nostre Seigneur, celle qui est cõme la mere de toutes les Eglises de Paris, c'estoit bien raison de commencer par icelle, mais pource que ce liure est plus pour deduire des sepultures des Roys & autres nobles, que de la fondatiõ des Eglises i'ay differé iusques a present, ioint qu'au premier liure nous auons assez declaré le temps du superbe bastiment d'icelle, les dates, & en quel temps le tout fut parfait: Or pour commencer la dedution de tous nos bons Euesques & declarer les noms de ceux qui y ont presidé des que l'Apostre des Gaules monsieur saint Denys y vint planter la foy du temps que seoit a Rome saint Clement succeur de sainct Pierre au gouuernement de l'Eglise, & que Domitian tenoit l'Empire sous lequel ce grand Docteur fut martyrisé a Paris: ce saint homme dõc fut le premier qui porta le titre d'Euesque de Paris, & qui est l'Apostre de ce costé des Gaules, comme auons dit cy deuant. A sainct Denys succeda Mallon, puis Massé, Marc, Aduent, Victurin, Paul, Prudentie, puis saint Marcel qui fut le neufiesme & viuoit du temps des premiers Roys de France payens. Le dixiesme Euesque de Paris fut Viuian,

Au 1. liu. fo. 60.

S. Denys vint planter la foy fut premier Euesque.

Felix l'onziesme, Flamiã douziesme, Vrsicin treiziesme, Apedinie quatorziesme, Erace quinziesme, Probat seiziesme, Amelie dixseptiesme, Liban dixhuictiesme, & le dixneufiesme fut ce glorieux saint Prelat nommé Germain, lequel viuoit l'an cinq cens quarante & deux, & dedia l'Eglise saint Vincent, qui ores est dicte de saint Germain des Prez, & ou il estoit Abbé, auant que d'estre Euesque de Paris, ou reposent ses sacrez ossemés, & pour laquelle occasion & l'Eglise, & le monastere sont renõmez de Saint Germain. Le vingtiesme, Euesque de Paris se nõmoit Raguemonde, le vingt & vniesme Eusebe, le vingt & deuxiesme Faramond : le vingt & troisiesme Saphorat, apres lequel vint Simplicie, & a cettuy succeda saint Ceranne vingt cinquiesme pasteur des Parisiens, la feste duquel est celebree le 27. iour de Septẽbre: a ce saint succeda Leuthberth, puis Authbert, & le 28. saint Landry, au nom duquel y a Eglise bastie en la Cité de Paris nom loing de l'Eglise Cathedrale : A ce sainct Landry, succeda Robert, puis Sigroband. 30. Euesque, apres Importun, Aglebart, Sigofrid, Turnalde, Adolphe, Bernecharie, Hugue, Merseide, Fedolie, Ragnecapte, Deodefride, Et Kaurade, Ermanfroy, Ynchade, Erkaurade second du nom, & 45. en nombre, Enee, 46. Angelin, Gorlin, Ancheric, Theodolphe, Fulrade, Adelelin, Gautier, Alberique, Constans, Guerin, Lysiard, Renaud, Albert, Françan, qui fut le 60. Et apres luy tint le siege Geoffroy, puis Guillaume, auquel succeda Foulques, & a cettuy Galon, puis Giobert, à luy Estienne,

Saint Germain Euesque de Paris.

puis Thibaut, & a cettuy fut donné pour succes-seur ce grand personnage Pierre Lombart, qu'on appelle le maistre des sentences, auquel vn fils de France ceda l'Euesché, admirant son grand scauoir & excellence. Le 70. Euesque fut Maurice de Soillac, lequel comme auõs dit au 1. liu. a esté cause de la fondatiõ de l'Eglise de nostre Dame: a cettuy succeda Eude de Soillac, puis Pierre second du nom, & 72. en nombre, apres vint Guillaume 2. du nom natif d'Auxerre: & apres luy vn nõmé Barthelemy a cettuy succeda Guillaume 3. Auuergnat de nation, puis Gautier second, natif de Chasteauthierry, en Brie: apres luy Regnaut de Corbeil, & puis Estienne 2. du nom, & natif d'Orleans 78. en nombre des Euesques Parisiens. A cettuy succeda Rainulphe, puis Simon Matiple, qui fut 80. en nombre, & au parauant Euesque de Soissons: apres lequel vint en la charge Guillaume 4. du nom, & natif d'Orillac, puis Estienne 3. dict Borret, Hugue 2. natif de Besançon, Guillaume 5. de Ganac, Foulques 2. de Ganac, Audoin, Pierre 3. du nom, surnommé de la Forest: Iean de Meulant, Estienne de Paris & 4. de ce nom: Aimery d'Armaignac 90. en nombre, Pierre d'Ordemont 4. du nom & Parisien de nation, le corps duquel repose a vn costé du grand autel: il auoit esté au parauant Euesque de Therouenne & mourut l'an 1 4 4 9. auquel succeda Gerard de montagu Parisien, puis Iean 2. du nom dict de Breuiscope: puis Ieã de Rocquetaillade 3 du nom, apres cettuy vint Iean 4. du nom, & 93. en nombre: qui eut pour successeur

Iaques du Chastellier, & apres luy tint le siege Denys du Moulin, & 2. de ce nom : apres Guillaume Chartier 6. de ce nom, comme il est 98. en nombre: auquel succeda Loys de Beaumont, & le 100. fut Gerard Gobaille 2. de ce nom : apres luy Iean Symon Parisien, & 5. du nõ, puis Estienne cinquiesme, & surnommé du Poncher, natif de Tours, & lequel fut aussi Archeuesque de Sẽs: auquel succeda François de Poncher, Tourangeau, lequel fit bastir l'hostel Episcopal moderne, ou iadis estoient les prisons Episcopales. Apres luy vint Iean du Belay depuis Cardinal, hõme rare en sçauoir, & grand en conseil, s'il eut autant aymé le lustre de ceux de son ordre, veu que ce fut luy qui commença a faire abatre des boys de haute fustaye, & despopuler les forests des terres dependantes de ses benefices, & qui au lieu de fonder des Abbayes, osta les moynes des lieux ou il en trouua, pour y establir vne vie plus licentieuse : ie prie Dieu que ce ayt esté sans le preiudice de son ame. A ce grãd Cardinal succeda Eustace du Bellay qui se deffit en son viuant de la charge pastorale pour en inuestir Mõsieur Viole Conseiller en la Court de Parlement, & ce monsieur Viole mourant est venu a la dignité Monsieur Pierre de Gondy, depuis Cardinal, auparauant Euesque de Langres, & pair de France, Cheualier de l'ordre & milice du Sainct Esprit, faisant le 107. en nombre des Euesques qui ont succedé au grand Areopagite, & Docteur Athenien sainct Denys premier Apostre de Gaule. Le reste des dignitez, Antiquitez & singularitez de ladite

Eglise sont amplement deduits au premier liure depuis le fo. 60. iusques au 66. ce qui ensuit ma semblé digne d'estre icy adiousté.

En l'Eglise nostre Dame au milieu de la nef est vne tombe de pierre grise longue de dix sept pieds, large de deux soubs laquelle est enterré vn chanoine de telle hauteur sur icelle est escrit. *Il s'en trouue peu de mesme.*

Nobilis vir magister Petrus de Chasteau pers
huius insignis Ecclesiæ Canonicus.

Dilexit pie Iesu decorem domus tuæ,
Ne perdas cùm impiis animam eius,
Quam singulariter in spe constituisti,
In pace in idipsum requieuit.
Anno suæ incarnationis millesimo
Quingentesimo quarto, die Iouis decima tertia
mensis Februarij.
Pater noster, Aue Maria.

Son eniambee en ladite nef deuant la porte qui est entre l'hostel Sainct Martin, & l'autel S. Sebastié, ou pour memoire la forme de ses pieds y est imprimee, ladite eniambee est de douze pieds. Cy apres i'ay inseré plusieurs Epitaphes qui deffaillent au premier liure lesquelles meritent destre mis en lumiere.

I'ay recueilly ceste Epitaphe en l'Eglise de S. Germain Lauxerrois, dans vne Chapelle emmy la nef d'icelle, ou est escrit ce qui ensuit,

ANNÆ THVANNÆ QVÆ SANCTITATE MORVM, MATRONALI DECORE, PRÆCLARA PVDICITIA, ET FOELICI FOECVNDITATE VIRO PROBATA IN IPSO ÆTATIS FLORE QVOD MORTALE FVIT RELIQVIT. VT QVOD IMMORTALE EST, CONSEQVERETVR, PHILIPPVS HVRALTVS CHEVERNIVS POST IVSTA FVNEBRIA ET CORPVS MAIORVM SEPVLCRO RITE IN LATVM, IN SACRO HOC SECESSV QVO ILLA FREQVENS DEI CVLTRIX A DIRE SOLITA FVIT, HVNC QVOQ; TVMVLVM POSSVIS COMMVNIBVS LIBERIS MATERNÆ PIETATIS ET RELIGIONIS DOCVMENTVM, AC MONVMENTVM.

ÆTERNÆ MEMORIÆ VXORIS
INCOMPARABILIS.

VIXIT ANNOS XXXV. MENSES VI.
DIES XVII.
OBIIT ANNO CIƆ. IƆ. LXXXIIII.
DIE XVII. IVLII.

De l'Eglise des saincts Innocents, fondee a Paris, en quel temps, & des sepultures qui y sont.

L'Eglise des saincts Innocens



AV premier liure des antiquitez, nous auons deduit du temps que le Cemetiere fut clos de murs & de quelques Epitaphes, mais depuis i'ay trouué graué en vne

pierre d'icelle Eglise, le temps qu'elle fut dediee & consacree aux saincts Innocents, ainsi qui s'ensuit.

L'an de grace mil quatre cens quarente cinq, le iour de la chaire sainct Pierre Apostre xxij. iour du mois de Feurier fut consacree & dediee cette petite Eglise, des saincts Innocens & l'autel de la chapelle nostre Dame en icelle Eglise, par tres reuerend pere en Dieu monseigneur Denys patriarche d'Antioche Euesque de Paris, qui lors donna & establit la solemnité de ladite consecration dedication, estre festee & solemnisee par chacun an, en ceste presente Eglise, & donna & octroya perpetuellement a tousiours, a tous les biensfaicteurs d'icelle, qui audit iour la visiteront & par les octaues d'icelle huict iours de pardon.

En la Chapelle nostre Dame contre le mur d'icelle, il se void vn tombeau esleué, autour d'iceluy est escrit ce qui ensuit.

Cy gist noble homme maistre Guillaume Sanguin, escuier en son viuãt, Eschanson du Roy Charles sixiesme du nom, Conseiller & maistre d'hostel de monseigneur le Duc de Bourgongne, Viconte de neufchastel &c. qui trespassa le mecredy quatorziesme iour de Feurier l'an de grace mil quarante & vn.

Aussi maistre Iean Sanguin Escuier seigneur de Betencourt en son viuant Conseiller & maistre de la chambre des Comptes du Roy nostre sire qui trespassa le quinziesme Auril apres Pasques l'an de grace mil quatre vingt-cinq.

Au Cemetiere des saincts Innocens, du costé de la rue de la Ferronnerie, i'ay recueilly l'Epitaphe de l'vn de mes bons amys, laquelle est grauee en table de marbre, escrit en lettres d'or ainsi qui ensuit.

D. O. M.

Ecquam te excruciant angores mei, viator, quæ missella ah? dolcidulos amores, meum plango soauium insoauiter hic

ſepoltum? Iac. Caſtellus hic cubat maritus quondam meus nunc heu? minutulus potuis, & inanis vmbra, quem mors volturia ſurpuit, tellus ſorbuit, & ſepoltum obruit immaturius. Euripe inuenis a primæ ſed præſidiali ad ſeſſione, & ratiocinij magiſreij officio functus, polchris, & clariſsimis honoribus viuentem ornarunt in ſuperos pietas, in homines lenitas, & omnium virtutum fere cumulus. Quæ omnia liberis reliquit paruolis cum non paruolo honorè & ſatis ampla hæreditate, at ego Claudia bragelonia vah? infœlix mulier meo viduata turturillo liqueſco in lachrumas meum ingeniſcens infortunium, diemq;. Præſtolor quo mortua, mortuum comparem, eodem ſepolchro compoſta, æternitatis oculis poſsim intueri. Plura effrari non ſinit dolor viator: vale ergo & functo coniugi mihiq; ſuperſtiti bene præcare, obiit xxix. Decemb. CIƆ. IƆ. lxxxvj.

Au dessous est escrit.

En perpetuelle memoire de noble homme maistre Iaques Chasteau escuier sieur de Hardeuille Conseiller du Roy, & maistre ordinaire de ces Comptes a Paris, qui deceda le 29. Decembre. 1586.

Saincte Croix de la Bretonnerie.

Au Conuent saincte Croix de la Bretonnerie, en la nef de l'Eglise est cest Epitaphe.

Cy gist noble homme meßire Gerard seigneur de Montaigu Cheualier Conseiller & chambellã du Roy nostre sire fondeur de ceste chapelle: Qui trespassa le xvij.iour de Septembre mil ccc iiij.xx.

Cy gist noble dame Madame Biette de Calinel Dame de montagu femme dudit meßire Gerard laquelle trespassa l'an mil ccc iiij.xx. xiiij.

Autre dans le Cœur d'icelle Eglise.

Cy gist noble homme & puissant seigneur Meßie Loys Picot, en son viuant

Cheualier Vicomte de Connai, Baron des Baronnies de Dampierre & de ſon puis en Champagne, ſeigneur de Vaucogne, Brebant, Dammartin, trouain le grand, pars, Alibaudiere, Orme, Pomeuſe, Pont carré, Vaux, & Bruiere ſur oiſe, & ſeigneur en partie de Dronuat, Luitre, Quinci, & de Sainct Brice. Conſeiller du Roy & premier Preſident en ſa Cour des aides a Paris, qui treſpaſſa le ſixieſme Decembre l'an mil cinq cens quarantecinq.

En l'Egliſe Saint Iaques de la boucherie, derriere le cœur, en vne lame de cuiure attaché en vn pillier.

D. immort. opt. max.
Et Chriſto Ieſu hominum
Saluatori ſacrum.

Ioanni Fernelio Ambianenſi Henric II. Galliarum Regis Conſiliario & primo medico, nobiliſsimo atq; optimo conditarum & penituo abditarum rerum

ſcrutatori & explicatori ſubtiliſsimo, multorum ſalutarium medicamentorũ inuentori, veræ germanæq; medicinæ reſtitutori, ſummo ingenio, exquiſitaq; doctrina Mathematico, omni in genere Philoſophiæ claro, omnibus ingenuis artibus inſtructo, temperatiſsimis ſanctiſſimúſq;, moribus prædito Socero ſuo pientiſsimo Philibertus Beriotius ſupplicum libellorũ in regia magiſter magniq;. Regis Conſilij praeces, affinitate gener. pietate filius merens poſuit.

Anno à ſaluto mortalibus
reſtituta M. D. LVIII.
Vixit annos L I I.

L'an 1575. Regnant Henry 3. du nom Roy de France & de Polongne, fut rebaſty pluſieurs baſtimens en l'Abbaye Sainct Martin des Champs, & entre autres, vne grand porte pour entrer de la grand rue Saint Martin, en ladicte Abbaye, au portail d'icelle eſt eſcrit ce qui enſuit, ſoubs les pieds des repreſentations de deux Roys, qui ſont des deux coſtez d'icelle porte.

M. LX.

Henricus posuit primus primusque Philippus
Auxit, Sexte probas quas Lodoice domos.

Au premier liu. fo. 55. Voy les singula. de ladite Abbaye.

Au miran des deux Roys sur l'entree de ladite porte est graué, sur vne table de marbre, ce qui ensuit.

Restituit sacri hæc amelotius atria templi.
In quo Martini longo stat gloria sæclo
Rursus Iacobus sacra vir doctor in arte
Hæc eadem instaurans ædis renouauit honores.

Sous l'autre figure de pierre est graué.
M. V. LXXV.

Dum reficit vialar, Biturix præsulque, priorque,
Tertius Henricus Gællica sceptra tenet.

En ces annees 1587. & 1588. Il c'est acheué plusieurs bastimens en ceste ville de Paris, comme l'Eglise & paroisse de Sainct Nicolas des Châps, laquelle a esté presque toute rebastie de neuf, l'Eglise S. Geruais, ou il cest acheué vne grande chapelle pour augmentation & autre bastimens,

Bastimens es Eglises en plusieurs paroisses.

La petite Eglise sainct Leuffroy pres le pont au change presque toute rebastie comme aussi le monastere des Carmes ou on a basty presque toute la nef d'icelle Eglise, & en l'Eglise de S. Germain l'Auxerrois il y a plusieurs chapelles rebasties de neuf pour acroistre icelle paroisse.

Eglise des Iesuites, rue Sainct Anthoine.

L'Eglise des Iesuites en la rue Saint Anthoine a Paris, a esté commencee de bastir l'an 1585. & acheuee ainsi qu'elle se void a present l'an 1587. Auparauant il y auoit vn petit bastimẽt tel quel desquels ils se sont seruis pour quelq̃ tẽps, mais estoit si petit que le monde ne pouuoit y auoir place pour ouyr le diuin seruice, & pource que ces Prestres de la societé sont fort familiers, plusieurs hommes doctes ayment fort cõmuniquer auec eux, tant pour le theologie que pour estre pieux & deuotieux, ils celebrent fort deuotemẽt la saincte messe, comme aussi ils font le semblable du sainct seruice diuin.

Eglise S. Roch au fauxbours S. Honnoré.

L'an 1587. fut cõmencé a bastir au faulxbourgs sainct Honnoré, vne Eglise en l'hõneur de Dieu & de Mõseigneur sainct Roch, laquelle est presque acheuee en ceste presente annee 1588. Au mesme fauxbourg l'an 1586. fut commencé le bastiment ou sont a present demeurant les Religieux de l'ordre saint Felix, dicts du nom Feliés, lesquels ils sont entrez l'an 1587. Les susdicts Religieux sont fort austeres & deuotieux, garde vne reigle estroite, estant pieds nuds, ne portant point de chausses & ne mettent aucun linge sur leur corps, ont esté introduits a Paris par la deuotion & charité du Roy Henry 3. du nom Roy de

Du monastere des Feliens.

France & de Polongne lequel leur a donné ce lieu qu'il a faict bastir : & ensemble leur fait administrer ce qui est necessaire pour l'entretenement de la vie humaine.

A la fin du premier liure des antiquitez de Paris, nous auons finé par ce qui a esté faict au quadran de l'orloge du Palais, toutesfois il deffaut ce que porte escrit l'vne des deux figures, a ceste occasion l'ay reduit en cette sorte.

L'an 1585. sur la fin du moys de nouembre, fut acheué l'ouurage du quadran, lequel auec sa decoration est estimé le plus beau de toute la France: Le conducteur d'icelle ouurage fut Germain Pillon, maistre Statuaire, & l'vn des premiers en son art, lequel a rendu des ouurages cy parfaites, en nostre ville de Paris, & autres lieux de France que la memoire en sera perpetuelle.

Au haut d'iceluy quadran, y a premierement le pourtrait d'vne colombe signifiant le S. Esprit, sous laquelle est vne couronne de l'aurier qui est dessus & au milieu des deux autres couronnes qui sont sus les deux escus de France & de Polongne, le tout enclos d'vn collier de l'ordre du sainct Esprit cree & institué par le Roy Henry a present regnant : Et dessous est escrit.

QVI DEDIT ANTE DVAS TRIPLICEM: DABIT ILLE CORONAM.

A l'vn des costez du quadran est representé Pieté tenant vn liure ouuert auquel est escrit.

SACRA DEI CELEBRARE PIVS
REGALE TIME IVS.

Et de l'autre costé Iustice tenant vne balance, au bas dudit quadran est ainsi escrit.

MACHINA QVE BIS SEX
TAM IVSTE DIVIDIT HORAS
IVSTITIAM SERVARE
MONET, LEGESQVE TVERI.

Ce qui ensuit est escrit au dessus de la fontaine, faict de neuf, en la rue Sainct Anthoine, au lieu dict la cousture Saincte Catherine.

HENRICO III. FRANCIÆ ET POLONIÆ REGE CHRISTIANISS. RENAT BIRAGI. S. ROMANÆ ECCLESIÆ PRESB. CARD. ET FRANC. CANCELLARII. ILLVSTRIS. BENEFICIO CLAVD. DAVBRAY. PRÆFECTO. MERCATOR IOH. LE COMTE, RENAT. BAVDART. IOH. GEDOYN. PET. LAINE'. TRIBVNIS PLEBIS CVRANTIBVS, ANNO. REDEMPTIONIS. M. D. LXXIX.

Au dessous est escrit en lettres d'or, grauees sur vne autre table de marbre noir ce qui ensuit.

HVNC DEDVXIT AQVAM DVPLICEM
BIRAGVS IN VSVM

SERVIAT VT DOMINO, SERVIAT VT POPVLO
PVBLICA SED QVANTO PRIVATIS COMMODA TANTO
PRÆSTAT AMORE DOMVS, PVBLICVS VRBIS AMOR.
RENAT. BIRAGVS FRANC. CANCELL. PVB. COMM. M. D. LXXVII.

L'An 1583. fut commencé a baſtir les arcades du pont & deffences pour la porte S. Anthoine, au deuant la Baſtille, aux deux coſtez d'icelle porte neufue y a deux places pour y mettre deux figures, au mittan d'iceux ſe voit deux Eſcuſſons aux armes du Roy de France & Polongne, auſſi vne Nauire entaillé dans ladite pierre repreſentant les armes de la ville, Au deſſous d'iceux vne table de marbre ou eſt eſcrit ce qui enſuit.

DV REGNE DV TRES-CHRESTIEN HENRY III. ROY DE FRANCE ET DE POLOGNE, ET DE LA PREVOSTÉ DE MESSIRE ESTIENNE DE NVLLY CONSEILLER DE SA MAIESTÉ EN SON CONSEIL D'ESTAT ET PRIVÉ ET PREMIER PRESIDENT EN LA COVR DES AYDES, ET DE L'ESCHEVINAGE DE MESSIEVRS HECTOR GEDOYN ET IAQVES DE LA FA, SIRE PIERRE LE GOIX, ET REMON BOVRGEOIS, L'AN M. V. LXXXV.

Voyla (amy Lecteur) ce que ie peu mettre en lumiere pour le present touchãt les Antiquitez & singularitez de nostre ville de Paris, de laquelle i'ay encores bõne partie de desseins, des lieux plus celebres & remarquables & en plus grand nombre que ceux qui sont contenus en ce liure, mais comme i'ay deduit cy deuant l'entreprise est temeraire, d'autant que cela ne doit estre fait par vn si petit compagnon que moy, mais bien aux despens & faueur de quelque grand Seigneur: Ce pendant ie suppliray le Lecteur prendre ce peu de bõne part. A Dieu en soit la gloire.

SONNET.

Vous estrangers qui trauersez la France,
Desirant veoir PARIS la royne des Citez.
Lisez & vous aures par ses Antiquitez,
De sa grande beauté l'entiere congnoissance.
Depuis quand & dequoy ell' à pris accroissance,
Des Temples & Chasteaux qui si voient éleuez,
De quel temps & par qui ils ont esté fondez
Sans qu'il vous soit besoin d'vne si grand' despence.
Encor' plus y verres les Sepulcres des Roys,
Princes Nobles seigneurs, qui sous les sainctes Loix,
Durant leur vies en gloire triumphante,
Ont chery gouuerné Paris, la noble fleur,
Comme leur seure Nef qui du peril n'a peur,
Que BONFONS *parisien, pres qu'au vif represente.*

Bâtj lieu d'honneur.



TABLE DES MATIERES CONtenues en ce second liure.

Et premier.

EPITAPHES.

FIN DE LA TABLE.


TO THE SIGNET